This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

950406

Tome XIII Nos 1-12 1896

REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1964

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE.

TOME XIII. — 1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

BÉNÉDICTINE

TREIZIÈME ANNÉE.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANGLICANISME ET ORTHODOXIE.

LA question de la réunion des Églises chrétiennes dans l'unité d'une même foi préoccupe les esprits du XIXe siècle. Rome tourne ses regards vers l'Orient séparé d'elle depuis des siècles, et vers l'Angleterre que des liens de famille pourtant étroits n'ont pas empêchée de se détacher d'elle. L'anglicanisme, — et par ce mot j'entends ces membres de l'Église d'Angleterre qui cherchent à se dégager du protestantisme pour se déclarer membres de la catholicité, — l'anglicanisme essaie toujours de justifier sa position doctrinale et historique, et porte également ses regards vers Rome et vers l'Orient. Certaines parties de l'Orient manifestent des velléités d'union avec la chaire de Pierre; la Russie, dans son ensemble, et surtout dans les sphères dirigeantes, reste immobile, et l'ascendant qu'elle exerce sur les autres confessions religieuses d'Orient empêche celles-ci d'examiner sérieusement et pratiquement le problème de la réunion des Églises. L'avènement du nouveau Tzar a pu faire concevoir quelques espérances au sujet de la Russie; les actes de son gouvernement donnent un cruel démenti à ses paroles, et cela ne nous étonne pas. La persécution des Uniates, au besoin celle des catholiques, est une affirmation du point de vue théologique russe. L'orthodoxie, dit-on, est la seule véritable Église, Rome est schismatique, l'autorité du pape est une usurpation, et, comme en Russie le pouvoir des Tzars s'exerce à la fois sur l'économie générale tant de l'Église que de l'État, il ne peut y avoir deux manières d'exercer ce pouvoir sur deux différentes classes de sujets, conséquemment la Russie veut assurer son unité politique par son unité religieuse. Ne nous faisons pas illusion : pour comprendre la nature et la portée de la politique russe, il faut connaître les principes qui la dirigent. L'intérêt même de notre foi catholique exige que nous nous en rendions un compte exact, si nous ne voulons pas être dupes de notre bonne volonté et de notre simplicité. Les paroles coûtent peu les actes sont tout, et tant que nous n'avons pas d'actes et de faits positifs, nous avons le droit et le devoir d'être sur nos gardes. Le meilleur service qu'on puisse rendre à la cause de l'union, c'est

Digitized by Google

d'éclairer les esprits sur le véritable état des deux partis à réunir, sur leurs réclamations, leurs plaintes, leurs manières d'envisager les choses et les faits. Veut-on connaître l'Orient, et particulièrement la Russie, ce n'est pas aux récits d'un voyage de quelques mois dans ces pays, ce n'est pas aux appels à l'union écrits par des occidentaux bien intentionnés, mais dont la condescendance peut être dangereuse, c'est aux manuels théologiques de l'Orient, c'est aux controversistes de ces pays qu'il faut recourir. Assurément pareilles lectures peuvent être de nature à refroidir l'enthousiasme pour la noble cause de l'union des Églises, et à arrêter le zèle, à la vue des obstacles de tous genres que l'on ne soupçonnait pas et que l'on découvre avec regret; nous n'avons pas de peine à l'avouer, mais ces déceptions ne sont rien en comparaison de l'immense avantage qu'on retire de la connaissance exacte du terrain, et conséquemment des moyens les plus aptes à écarter ces obstacles et à procurer l'union tant désirée.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées la lecture d'un travail de M. W. J. Birkbeck sur « la Russie et l'Église anglicane pendant les cinquante dernières années (1) ». Ce premier volume contient une correspondance échangée il y a cinquante ans entre un des membres du mouvement tractarien d'Oxford, M. William Palmer, qui finit par entrer dans l'Église Romaine, et l'un des hommes les plus marquants de l'orthodoxie russe, M. Alexis Khomiakoff, dont les ouvrages font époque dans l'histoire de la théologie russe. M. W. J. Birkbeck, l'éditeur de ces pages, porte un des noms les mieux connus dans le monde anglican et ritualiste; ses travaux sur la musique du moyen âge et sur la liturgie grecque, ses connaissances aussi variées que solides, j'ajouterai même la part active qu'il prend dans la question de la réunion des églises, le rendaient le plus apte à publier cette correspondance,dont l'importance et l'intérêt n'échapperont à personne. Je ne suis pas loin de croire que cette édition a réclamé de sa part une certaine abnégation, car toute la polémique ou, si l'on préfère, toute la théologie de Khomiakoff bat en brèche le principe de l'anglicanisme, et l'autre héros de son livre, M. Palmer, trouve la paix et la solution de ses doutes religieux dans la soumission à Rome. Je rends donc hommage à la loyauté de M. Birkbeck, qui n'a pas craint de reproduire avec toute la franchise désirable les déclarations catégoriques de Khomiakoff sur l'anglicanisme.

1. *Russia and the English Church during the last fifty years.* Vol. I, Containing a correspondence between M. William Palmer, Fellow of Magdalen College, Oxford, and Mr Khomiakoff, in the years 1844-1854. London. Revington, 1895, LVIII-227 pp. in-8°.

Digitized by Google

On serait peut-être tenté, à la suite des relations qui existent entre des membres du parti ritualiste et plusieurs personnages influents de l'Église russe, de voir dans la publication de ces pages un effort tenté pour consolider leur position séparatiste vis-à-vis de Rome, en justifiant celle des églises orientales, et particulièrement de la Russie. Je ne pense pas que telle soit l'intention de M. Birkbeck. Je sais toute l'admiration qu'il a vouée à la Russie; je la comprends de la part d'un homme qui porte à la liturgie un intérêt et un respect aussi profonds que ceux que professe M. Birkbeck ; je la comprends tout particulièrement chez un anglais, et chez un anglican, obligé, pour maintenir son point de vue doctrinal, de considérer le catholique (romain) en Angleterre comme un élément étranger et schismatique ; mais après tout, je crois que pour rester conséquent avec les principes de l'anglicanisme, pour rester fidèle aux données de l'histoire, M. Birkbeck ne pourrait admettre la théorie de l'Église formulée par Khomiakoff. Ou l'anglicanisme trouvera l'union par Rome et l'unité avec Rome, ou il flottera sans cesse indécis entre le protestantisme et le catholicisme,sans pouvoir constituer une communauté religieuse unie dans une même foi et dans la participation aux mêmes sacrements. Ses racines plongent dans le sol catholique, et c'est le seul sol qui lui convienne. Quoi qu'il en soit du but poursuivi par l'éditeur, nous accueillons avec plaisir le travail de M. Birkbeck et nous le remercions du service qu'il nous a rendus. La correspondance de Khomiakoff nous instruit sur l'opinion russe au sujet de l'Église et de la foi romaine ; elle met en relief un fait trop peu connu, les essais d'union entre l'Angleterre et la Russie sur le terrain religieux. Catholiques soumis au pontife romain, comme au successeur de Pierre, vicaire de JÉSUS-CHRIST, nous désirons ardemment voir le jour heureux où tous ceux qui croient en JÉSUS-CHRIST, vrai Dieu et vrai homme, ne formeront plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. L'Angleterre, convertie à la foi de Rome par nos Pères, a toutes nos sympathies ; la Russie, malgré son intolérance vis-à-vis des membres de la communion romaine, a droit également à nos prières. Nous poursuivons un même but ; fasse le ciel que nous y parvenions par le même chemin de vérité et de charité.

Alexis Stepanovich Khomiakoff, né le 1 mai 1804, et décédé le 24 septembre 1860, descendait d'une ancienne famille russe dont les traditions n'avaient pas été altérées par l'infusion d'un sang étranger. Les années de son enfance furent troublées par les bruits de la guerre, et le jeune Alexis put souvent répéter la prière « pour

Digitized by Google

la délivrance de l'Église et de l'État de Russie de l'attaque des Gaules et des vingt nations qui les accompagnaient ». Sa jeunesse coïncide avec le réveil du sentiment national émancipé de toute influence étrangère, qui rendit à la Russie son indépendance intellectuelle et la conscience de ce qu'elle était et pouvait être. L'instruction du jeune Khomiakoff fut très variée ; elle comprit les principales langues anciennes et modernes. Nous n'avons pas à retracer ici sa carrière militaire ; c'est avant tout l'écrivain que nous devons voir en lui, et plus spécialement le théologien.

Kkomiakoff concevait un peuple comme vivant dans une unité de politique et de foi. En Russie, le mouvement national marche de pair avec le mouvement religieux; l'union de l'Église et de l'État constitue la Russie. Or la foi de la Russie est en même temps ou a été celle de peuples de même race soumis à d'autres sceptres qu'à celui du Tsar ; la Slavonie est scindée à son détriment ; il faut qu'elle soit unie dans une même foi, celle de l'orthodoxie — donc pas d'Uniates soumis à Rome, — et dans un même État, sous le gouvernement des Tsars, donc, guerre à la Pologne, à la Turquie, à l'Autriche. Tel est le mouvement slavophile, auquel Khomiakoff a donné sa véritable signification dans ses rapports avec l'Église orthodoxe. C'est lui qui a fixé d'une manière pratique la conception que l'orthodoxie russe se fait de l'Église, qui a déterminé le point de vue auquel elle envisage les manifestations du christianisme en dehors de son sein. Sa définition est simple, mais elle a une immense portée. Elle a reçu l'empreinte d'un particularisme et d'un exclusivisme redoutables, et partant elle dresse entre la Russie et les autres confessions chrétiennes un obstacle difficile à surmonter.

« L'Église, dit-il, n'est pas une institution, elle n'est pas un système, elle n'est pas une doctrine ; elle est un organisme vivant de vérité et d'amour. Comme organisme, elle rejette l'erreur qui est incompatible avec elle; elle n'argumente pas avec l'erreur, elle ne la réfute pas, ne l'explique pas, ne la définit pas; elle est la vérité. La controverse, la réfutation, l'explication, la définition de l'erreur sont l'œuvre, non de l'Église, mais des théologiens.

Il y eut une école orthodoxe de théologie pour établir la vérité vis-à-vis des erreurs de l'Orient et formuler le système harmonieux de la doctrine de l'Église. Ce système était fixé avant que Rome se séparât de l'Église. Les malheurs du temps amenèrent la décadence de cette école, tandis que le courant de rationalisme, admis dans l'Église par Rome, alla toujours en se développant, suscitant des questions dont l'orthodoxie n'avait pas eu connaissance, et provo-

Digitized by Google

quant enfin cette division de l'Occident latin en catholicisme et en protestantisme, qui ne sont que deux formes d'un même mouvement rationaliste composées des mêmes éléments romano-germaniques. Mais l'Église est restée la même ; sa lumière brille toujours d'un éclat aussi vif en Orient.

« Cependant les attaques des occidentaux, leur propagande effrénée, au sein de l'Église (orientale ou orthodoxe) ont provoqué la création d'une nouvelle école de théologiens orthodoxes, l'école de la défensive, qui chercha à parer les coups portés par le rationalisme protestant et par l'autoritarisme romain. Cette école se divisa en deux partis, suivant la position que prirent ses représentants. Au fond il y eut deux écoles, l'une opposée à l'dée romaine, l'autre à l'idée protestante de l'Église, et, tout compte fait, se considérant comme placées au point d'intersection des deux routes suivies par le catholicisme et par le protestantisme. On défendait la position de l'orthodoxie ».

Tout autre est la position prise par Khomiakoff, moins polémiste que dogmatiste. Celui-ci définit nettement ce qu'il entend par Église, et c'est de ce point de vue qu'il expose ce qu'il entend par vérité, par erreur. A ses yeux il n'y a plus deux formes de christianisme occidental : le catholicisme et le protestantisme, entre lesquels se placerait l'orthodoxie. « Il n'y a plus que l'*Église*, ou en d'autres termes, l'organisme vivant de vérité confié à l'amour ; et, en dehors de l'Église, la connaissance logique séparée d'une base morale, c'est-à-dire le *Rationalisme*, sous les deux aspects de son développement, à savoir, la raison saisissant un fantôme de vérité et abdiquant sa liberté en la soumettant à une autorité extérieure, — le latinisme, — et la raison, essayant de trouver une vérité imaginée par elle et sacrifiant l'unité à la sincérité subjective — le protestantisme [1]. » Le point central de la théologie de Khomiakoff, c'est le rejet de toute autorité extérieure, humaine (à son point de vue), c'est la croyance que le gardien de l'orthodoxie n'est autre que le corps entier de l'Église, et non la hiérarchie, puisqu'au jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit est descendu non seulement sur les apôtres, mais sur tous les disciples.

Les vues de M. Khomiakoff sur l'Église ont fait l'objet d'un petit travail spécial que M. Birkbeck a reproduit en entier à la fin de son premier volume.

« L'Église, qui est une parce que Dieu est un, est l'unité de la

1. George Samarin, *Introduction* au second volume des œuvres de Khomiakoff, ap. Birkbeck, I, pp. XXXV-LII.

Digitized by Google

grâce de Dieu vivant dans une multitude de créatures raisonnables. L'Église visible, ou sur terre, vit en communion complète et en unité avec tout le corps de l'Église dont le Christ est le chef. Elle se continue sans interruption depuis la création du monde et se continuera jusqu'à l'accomplissement final de toutes les œuvres de Dieu. Les notes qui la caractérisent ne sont connues que d'elle seule et de ceux que la grâce appelle à en faire partie. Son esprit est un et invariable. Elle ne peut changer, ni s'obscurcir, ni errer, car elle serait privée de l'esprit de vérité. Elle ne peut errer, parce qu'elle est la vérité; elle est incapable de subterfuge ou de lâcheté, parce qu'elle est sainte. Il résulte de là que l'Église, étant invariable, ne peut admettre comme une erreur ce qu'elle aurait jamais regardé comme vérité. Après avoir proclamé par un concile général et le consentement commun qu'il est possible pour une personne privée, évêque ou patriarche, d'errer dans son enseignement, elle ne peut reconnaître que cette personne privée, évêque ou patriarche, ou leurs successeurs, soient incapables de faillir dans la doctrine, ou qu'ils en sont préservés par une grâce spéciale (1).

« L'Église est une, malgré les diverses appellations locales qui peuvent se produire ; elle est sainte, catholique et apostolique. Aucune communauté de chrétiens n'a le pouvoir de formuler la doctrine de l'Église, ni de donner une interprétation dogmatique de la doctrine de l'Église sans l'accord préalable des autres communautés ; moins encore une communauté particulière ou son chef peut-il imposer aux autres sa manière de voir. La grâce de la foi ne doit pas être séparée de la sainteté de la vie, et ni une simple communauté, ni un simple pasteur ne peut être considéré comme le représentant de toute la sainteté de l'Église. Néanmoins, chaque communauté chrétienne, sans usurper pour elle le droit d'une explication dogmatique ou d'une doctrine, a le plein pouvoir de changer ses formes et ses cérémonies, d'en introduire de nouvelles, aussi longtemps que cela n'offense point les autres communautés. Si le cas se présentait, cette église particulière devrait plutôt abandonner ses opinions propres et se soumettre aux autres. L'unité de rites est extrêmement importante, car elle témoigne de l'unité d'esprit et de doctrine.

« L'esprit de Dieu, qui vit dans l'Église la gouvernant et lui communiquant sa sagesse, se manifeste en elle de diverses manières, dans l'Écriture, dans la Tradition, dans les Œuvres, car l'Église, qui fait les œuvres de Dieu, est la même Église qui conserve la tradi-

1. L'auteur fait ici allusion au pape Honorius, dont la doctrine, dit-il, fut condamnée par le sixième Concile.

Digitized by Google

tion et qui a écrit les Écritures. Ce ne sont ni les individus ni une multitude d'individus qui conservent la tradition ou écrivent les Écritures, mais l'Esprit de Dieu, qui vit dans tout le corps de l'Église. Il n'est donc ni juste ni possible de chercher les motifs de la Tradition dans l'Écriture, ni les preuves de l'Écriture dans la Tradition, ni la garantie de l'Écriture ou de la Tradition dans les œuvres. Ces trois choses se complètent mutuellement.

« La connaissance chrétienne est une affaire,non de recherche intellectuelle, mais de foi vivante, ce qui est un don de la grâce. L'Écriture est externe, la Tradition est externe, les œuvres sont externes; ce qu'il y a en elles d'interne, c'est l'unique Esprit de Dieu. L'Église ne se prouve pas comme Écriture, ou comme Tradition, ou comme œuvres,mais elle porte témoignage d'elle-même, tout comme Esprit de Dieu, qui réside en elle, rend témoignage de lui-même dans l'Écriture. L'Église ne demande pas : Quelle Écriture est vraie, quelle Tradition est vraie, quel Concile est vrai, ou quelles œuvres plaisent à Dieu ; car le Christ connaît son propre héritage, et l'Église, dans laquelle il vit, connaît par une connaissance interne ses propres manifestations. Le canon de l'Écriture n'est pas fermé ; il n'a pas de limite, puisque ce que l'Église reconnaît comme sien, est Écriture sainte, tels sont le Credo des Conciles généraux, et surtout celui de Nicée-Constantinople. L'Église confesse sa foi par toute sa vie; par sa doctrine, qui est inspirée par l'Esprit-Saint ; par ses sacrements, au moyen desquels le Saint-Esprit opère; et par ses rites qu'il dirige. Le symbole de Nicée-Constantinople porte éminemment le titre de confession de foi. On n'y peut rien ajouter, ni rien en retrancher. L'addition des mots *filioque* contient un dogme imaginaire, inconnu aux anciens écrivains agréables à Dieu, inconnu aux évêques ou successeurs des Apôtres des premiers âges. En les admettant, l'Église romaine a vicié sa doctrine et est tombée dans l'erreur, conséquemment elle n'est plus l'Église du Christ. »

Nous interrompons ici l'exposition du système de Khomiakoff ; ce qu'il dit des sacrements, de la justification par la foi et les œuvres, de la rédemption n'a rien qui doive nous arrêter plus longtemps.

Il est aisé de le remarquer : le système théologique de Khomiakoff, basé, si on le veut, sur certaines traditions orientales, est la justification complète de l'orthodoxie russe. Il rejette le magistère infaillible de l'Église, la primauté de Pierre, l'autorité doctrinale du corps hiérarchique, admet la mutabilité des formes extérieures de l'Église; donne une large part à l'élément laïque, et se laisse do-

Digitized by Google

miner par un mysticisme subjectif, qui ressemble fort à celui de certaines sectes hérétiques. C'est, je le répète, l'apologie de l'orthodoxie russe, exposée sous une forme dogmatique et dégagée de toute considération traditionnelle.

Le trait le plus caractéristique de la polémique, ou si l'on préfère un autre terme, du système de Khomiakoff, c'est l'indiscutabilité de sa conception théologique ; c'est aussi son aversion pour Rome basée sur de regrettables préjugés. C'est le thème de tous ses ouvrages, c'est la note dominante de sa correspondance. L'histoire joue un rôle effacé dans son système ; peut-être croyait-il pouvoir se passer de la Tradition, puisque l'Esprit lui manifestait dans son cœur la vérité de son sentiment. Mais le siècle a marché de cinquante ans, et il n'est plus de chrétien, à quelque communion qu'il appartienne, qui puisse se passer du témoignage de l'histoire. A la lumière de l'histoire, le système de Khomiakoff, quelque spécieux qu'il soit, quelque facile qu'il rende la tâche à la théologie russe, manque de base et ne pourra tenir.

Comment le théologien russe entra-t-il en relation avec le théologien anglican ? Quelle position prit-il vis-à-vis de l'anglicanisme ? C'était en 1839. Khomiakoff venait de perdre les deux aînés de ses enfants et avait publié un touchant poème sur leur mort. M. Palmer, *Fellow* de Magdalen College à Oxford, un des membres du mouvement d'Oxford, qui se tournait avec anxiété vers Rome et l'Orient pour fixer son symbole religieux et qui avait déjà fait deux voyages en Russie, eut connaissance de ce poème, le traduisit en anglais et en fit parvenir une copie à M. Khomiakoff, par l'intermédiaire d'un ami commun, le professeur Redkin. C'est de 1844 que date une correspondance qui se poursuivra pendant une dizaine d'années.

Dès ses premières années, M. Khomiakoff avait conçu une grande admiration pour l'Angleterre et portait à ce pays un vif intérêt. Il en connaissait parfaitement l'histoire et la littérature, et le voyage qu'il fit en Angleterre lui permit de mieux apprécier encore un peuple dont la grandeur politique lui en imposait. « Il suivit avec un vif intérêt les luttes des partis de cette époque, dit M. Birkbeck, et il faut se rappeler que c'est la période qui suivit immédiatement le premier bill de Réforme de 1832. Il regardait le parti tory comme représentant les vraies traditions du pays, l'envisageant depuis le temps de la Réformation [du XVIe s.] comme étant le parti national dans l'Église et dans l'État, tandis qu'il considérait les Whigs comme les descendants directs, par les Puritains,

Digitized by Google

des éléments protestants étrangers qui s'y introduisirent. Sans vouloir méconnaître le grand rôle joué par les partis dans la vie de la nation, dont ils forment une partie intégrale, il était loin d'admettre l'opinion généralement acceptée alors sur le continent et qui considérait le Toryisme comme réaction et privilège de classe, et les Whigs comme le parti de la liberté et du progrès. » Non, Khomiakoff vit clairement que la vie du peuple anglais comme peuple se mouvait dans l'atmosphère de la tradition. Il trouva une union de l'Église et de l'État reconnue en principe et admise dans la pratique ; il constata avec joie que la vie nationale n'était pas indépendante de la vie religieuse. Mais cette vie religieuse se greffait sur un passé catholique, et toutes les manifestations de cette vie se réclamaient de ce passé contre le protestantisme, qui lui avait été officiellement imposé au XVIe siècle, lors de sa rupture avec Rome. La politique seule avait séparé l'Angleterre de Rome ; la politique lui inocula le protestantisme, tout en lui conservant les dehors de son passé catholique. Ces deux éléments se combattent dans son sein, mais tous deux vivent côte à côte dans le même *Établissement* officiel, se livrant sans cesse des combats. L'Angleterre est-elle protestante ou catholique ? Telle est la question que résolvent en sens diamétralement opposés les membres de la hiérarchie anglicane. Le manque d'unité de doctrines, tel est le vice capital de l'église anglicane. Ce fait ne put échapper à l'esprit de Khomiakoff, et lui, qui ne voyait, à côté de l'église russe, la seule véritable église, selon lui, que mensonge dans l'Église romaine, qu'absence de vérité dans la Réforme, ne put s'empêcher de faire ressortir vivement les contradictions de l'anglicanisme. « En tant que romaine ou dissidente, écrivait-il, l'Angleterre vogue dans le sillage de la pensée continentale ; en tant qu'anglicane elle est dépourvue de toute base qui puisse mériter un examen sérieux. L'anglicanisme est un contresens dans le monde réformé, comme le gallicanisme dans le monde romain. Le gallicanisme est mort ; l'anglicanisme n'a pas de longs jours à vivre. Amas fortuit de principes conventionnels sans lien intime qui les unisse l'un à l'autre, ce n'est qu'une étroite jetée de terres sablonneuses, battues par les vagues puissantes de deux Océans ennemis et qui va s'éboulant de deux côtés dans le romanisme ou la dissidence. L'anglicanisme par ses représentants les plus distingués a condamné le schisme romain dans ses dogmes distinctifs (c'est-à-dire, dans la suprématie papale et dans l'addition du *filioque*...) (1). L'anglicanisme n'a pas une seule raison à donner

1. Oui, mais d'autres représentants des plus distingués de l'anglicanisme n'ont pas hésité à les admettre, et ils étaient certes aussi logiques que les autres.

Digitized by Google

et n'en a jamais donné une seule pour ne pas être orthodoxe (1). Il est dans l'Église par tous ses principes (j'entends par là ses principes réels et caractéristiques) ; il est hors de l'Église par son provincialisme, qui lui impose un faux air de protestantisme, qui le prive de toute tradition et de toute base logique, et dont il ne veut pourtant pas se défaire, en partie par orgueil national, en partie par suite du respect habituel de l'Angleterre pour le fait accompli. L'anglicanisme est en même temps la plus pure et la plus antilogique de toutes les confessions occidentales : ou plutôt plongé tout entier dans le sein de l'Église par tout ce qu'il a de religieux, il est tout ce qu'il y a de plus opposé à l'idée même de l'Église ; car il n'est ni une tradition, ni une doctrine, mais une simple institution nationale (*an establishment*), c'est-à-dire l'œuvre avouée des hommes. Il est jugé et il se meurt (2) ».

Il va sans dire que les Anglicans modernes n'admettent pas la justesse de toutes les appréciations de l'écrivain russe ; nous n'avons pas à discuter leurs raisons, mais nous ne pouvons nous refuser à reconnaître que Khomiakoff a été ici logique jusqu'au bout. Que le protestantisme ne soit pas l'Église fondée par le Christ, c'est là un point indiscutable ; le protestantisme est rationalisme, subjectivisme, donc pas Église. Que Rome soit une autre forme du rationalisme, parce qu'elle admet deux dogmes rejetés par l'orthodoxie russe, c'est une autre question. Khomiakoff tranche d'un mot, mais on peut le renvoyer à ses études. Le dogme de l'infaillibilité est la conséquence logique de points admis par les Pères orientaux avant le schisme d'Orient, et le *filioque* a d'autres bases que le caprice d'évêques espagnols du VIIIe siècle.

Qu'il nous suffise de le dire en passant. Un anglican sérieux ne s'avisera jamais de prétendre que l'Église romaine soit en dehors de la catholicité. Encore une fois, partant de ce principe que seule l'Église russe n'a jamais erré, Khomiakoff se refuse à discuter les droits de l'anglicanisme, parce qu'en tant que protestant il n'est pas dans la vérité, en tant que séparé de Rome il n'a pas de tradition. Sa doctrine est au fond celle de Rome, et puisqu'il n'a jamais rejeté le symbole romain imposé, dit-il, par un décret papal, pourquoi se refuse-t-il à reconnaître l'autorité de Rome ? C'est en vain que l'on défend la rupture avec Rome par les abus qui souillaient l'Église, et que l'on regrette d'être allé trop loin dans la protestation

1. C'est parce que dans son origine involontaire il est catholique romain, et qu'il ne se rattache à la catholicité que par Rome.

2. *L'Église Latine et le Protestantisme.* Lausanne, 1872, pp. 257-258.

Digitized by Google

contre Rome. Au fond il faudrait tout simplement reconnaître qu'on est schismatique.

Le correspondant anglican de Khomiakoff, M. Palmer, cherchait à consolider son point de vue catholique et à trouver les points de contact possibles entre l'anglicanisme et les communions romaine et orientales. Le travail intérieur qui se fait en lui l'amène peu à peu à reconnaître la légitimité du culte des saints, du signe de la croix, de la communion de prières entre les vivants et les morts, de la confession auriculaire. Il étudie les dogmes qui séparent l'Orient d'avec Rome, et, avec Khomiakoff, il rejette la juridiction suprême du pontife romain et considère la question du *filioque* (1) comme un véritable obstacle à l'union des Églises, et reconnaît que la phraséologie orientale était celle de l'Église primitive et universelle, mais que la manière de parler des Latins n'était après tout qu'une variété dans l'expression sans différence de sens. M. Palmer se sentait donc porté vers l'Église russe dont il adoptait les vues ; il voulait l'union dans l'unité.

En 1846 il envoya à Khomiakoff son *Harmonie des doctrines anglicanes et orientales*. Au demeurant, le théologien russe ne tenait pas à discuter; il ne se départ pas de son principe: l'Occident a erré, et l'anglicanisme a hérité des tendances rationalistes de Rome. L'union n'est possible que par un acte d'humilité qui consisterait à reconnaître une bonne fois l'hérésie et à admettre la foi orientale. Mais M. Palmer se refusait à admettre que la Russie fût toute et la seule véritable Église et que l'Occident entier eût perdu la vraie foi. Chose curieuse, disait-il, si l'Église grecque est la seule qui ait conservé la vraie foi, d'où vient qu'elle ne tâche pas de ramener les dissidents et n'envoie pas ses missionnaires en Occident ?

Khomiakoff n'eut pas de peine à avouer le défaut de zèle dans son Église et il chercha des excuses dans les malheurs des temps. Le zèle des missionnaires latins ne lui inspire que des paroles amères. Après tout, dit-il, l'Église a différentes formes de prédication. C'est très simple. Il refusait absolument de discuter la légitimité du *filioque*, hérésie qui, à ses yeux, viciait l'Église de Rome, et qui suffisait pour montrer l'incompatibilité de l'infaillibilité papale au sein de l'Église du Christ.

De son côté M. Palmer faisait un crime à l'Église orientale de rebaptiser les Occidentaux ; il est vrai que l'usage ne fut pas universel, mais admettra-t-on avec son correspondant que les sacre-

1. Notons simplement en passant que si les Orientaux voulaient étudier ce point sans parti pris, ils verraient que c'est à leurs Pères que l'Occident a emprunté ses formules.

Digitized by Google

ments ne sont parfaits que dans la seule véritable Église [orientale] et que la réconciliation ou renouvelle le sacrement ou le complète ? Mais Khomiakoff reste inébranlable : son Église est la vraie, elle n'a pu se tromper, donc il y a des raisons pour expliquer sa pratique. Il ramène toujours le débat sur son terrain ; la vérité n'a été maintenue que dans l'Église grecque. L'Occident a perdu cette vérité ; qu'il soit romain ou protestant, peu importe, ce ne sont là que deux formes d'un même rationalisme, ce n'est qu'une même famille. L'union n'est possible pour lui qu'à la condition de recevoir la vérité telle que l'admet l'Orient et de sacrifier son passé.

Cependant M. Palmer poursuivait son œuvre d'union, et l'année 1849 vit paraître son appel aux évêques d'Écosse, tandis que M. Allies publiait un travail sur la suprématie papale. Les événements se multipliaient. Pie IX venait d'adresser son encyclique aux Orientaux, et trente-et-un évêques de ce pays avaient répondu au pontife en affirmant leur point de vue théologique : l'Église consiste dans la totalité du corps ecclésiastique et non seulement dans la hiérarchie. Cette déclaration, admise en Russie, fut vivement applaudie par Khomiakoff.

Les nouvelles qui arrivaient d'Oxford montraient de plus en plus la position équivoque de l'anglicanisme ; ses membres se soumettaient à Rome ou étaient entraînés vers le protestantisme. Le jugement de Gorham et le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre provoquèrent une recrudescence de discussions religieuses. Pour Khomiakoff ce n'étaient là au fond que des disputes de peu d'importance en elles-mêmes, puisqu'il ne s'agissait que d'une distinction théologique et d'une affaire de titres. Mais il y avait plus ; en acceptant la décision d'un tribunal laïque sur la question du baptême, l'Église anglicane se déclarait protestante, et en rétablissant la hiérarchie catholique, Rome était censée ignorer l'Église d'Angleterre, ce qui forçait les anglicans à se réfugier dans le protestantisme ou à déclarer que l'anglicanisme n'était pas une Église, mais un Établissement. La position était absolument équivoque.

En 1849-1850 nous retrouvons M. Palmer en Orient, travaillant activement à la publication de ses écrits en langue grecque, et songeant plus que jamais à demander son admisson dans l'Église russe, si la question de la réitération du baptême se terminait heureusement. Des amis d'Angleterre voulaient adresser une demande au Saint-Synode, et Khomiakoff le pressait de faire le pas décisif. Mais plus l'heure semblait approcher, et plus grandes apparaissaient les

Digitized by Google

difficultés à surmonter. Et d'abord c'étaient les relations entre l'Église et l'État en Russie, spécialement l'état de sujétion dans lequel l'Église était tenue par le pouvoir civil et la censure exercée sur les travaux de théologie. Puis Rome l'attirait, malgré lui, et puisqu'il se trouvait d'accord sur plusieurs points avec elle, pourquoi ne pourrait-il l'être sur les autres? La question de la visibilité de l'Église se présentait à son esprit, et Rome s'offrait à lui avec des garanties, certes, aussi solides qu'une autre Église orientale. Les questions de détail pouvaient dépendre de la définition de l'Église.

De la part de M. Palmer c'était une sorte de recul, et Khomiakoff travailla à dissiper les doutes de son ami. Les réserves qu'il fait sur l'indépendance de l'Église romaine sont tout bonnement l'expression de préjugés invétérés et ses explications de la liberté relative de l'Église russe ne sont au fond qu'une attaque contre Rome. Il alla même plus loin et dressa une sorte de programme à suivre pour arriver à la réunion des anglicans à l'Église orthodoxe : 1) reconnaissance de la foi orthodoxe purement et simplement et rejet de toute altération occidentale ; 2) demande d'admission sans condition ; 3) demande de prêtres mariés ou non et acceptation d'une liturgie brève à compléter plus tard ; 4) demande d'un évêque, du moment où le nombre de fidèles l'exigerait, plus tard érection d'un synode. En dehors de l'orthodoxie, l'anglicanisme ne trouverait qu'infidélité.

En Angleterre les esprits se tournaient de plus en plus vers Rome: les difficultés au sujet du baptême, l'inconsistance des Grecs, l'état des rapports entre l'Église et l'État en Russie troublaient plus que jamais M. Palmer et le forçaient à porter ses regards vers Rome. Une fois qu'il doutait sérieusement de sa position comme anglican, pourquoi s'unirait-il plutôt à l'Église d'Orient qu'à celle d'Occident? Car, à la différence de Khomiakoff, il croyait à la catholicité de l'Église romaine. Il est vrai que sur certains points de détail, par exemple, pour la procession du Saint-Esprit, M. Palmer accordait sa préférence aux Orientaux. Les démarches faites auprès du Synode russe n'avaient aucun caractère officiel, et ceux-là même qui semblaient le plus désireux de conclure l'union étaient passés à l'Église romaine ; quant aux autres personnes qui peuvent le désirer, disait-il, il faut bien l'avouer, il n'en est pas qui veuille reconnaître l'Église d'Orient comme possédant seule les attributs et les droits de l'Église universelle. C'est à tort que M. Khomiakoff prétendait que l'*Église* romaine était un *État* et qu'elle mettait le pape à la place du Christ. Ne pourrait-on pas dire que l'Église russe admet la suprématie du

Digitized by Google

pouvoir civil ? Ce sont là des expressions dont il importe de saisir le véritable sens. Khomiakoff prit de nouveau la défense de l'orthodoxie russe avec une acrimonie regrettable contre « le séparatisme de l'Occident romain qui est, dit-il, la seule vraie plaie de l'humanité. »

L'année 1854 marque un arrêt dans la correspondance de Khomiakoff et de Palmer. La guerre de Crimée avait éclaté, armant les nations d'Occident contre la Russie placée à la tête du mouvement slavophile. Le patriotisme de l'écrivain russe s'échauffe et, laissant de côté les considérations politiques qui avaient déterminé cette guerre, n'y voyant plus de la part de son pays qu'une croisade pour la délivrance des chrétiens orientaux opprimés, il s'emporte contre les nations coalisées et s'élève contre le silence du pontife romain. Il y a dans la virulente épître adressée par Khomiakoff à son ami une noblesse et une élévation de sentiments auxquelles nous serions heureux d'applaudir, si l'auteur ne persistait à identifier les intérêts du Christ avec ceux de son Église et du peuple russe. La Russie maîtresse de Constantinople eût été un danger permanent pour l'Occident.

L'année suivante M. Palmer faisait sa soumission à Rome. Après un voyage en Égypte et en Palestine, il s'était arrêté à Constantinople et avait tenté une dernière fois à Philadelphie de s'unir à l'Église d'Orient. L'essai avorta. Il tourna alors ses regards vers Rome, eut plusieurs entretiens avec le Père Passaglia. Le célèbre théologien mit fin à ses doutes en lui demandant de suspendre son jugement privé, en le déterminant à ne rien affirmer de contraire aux dogmes admis par l'Église Romaine. M. Palmer ne croyait pas la position de l'anglicanisme susceptible de défense ; d'un autre côté il ne pouvait passer toute sa vie à étudier le pour et le contre de toutes les Églises sans se rattacher à l'une d'elles. Il fit sa soumission au Pontife Romain, comme principal docteur et chef de l'Église apostolique, et abdiquant son jugement privé devant celui de l'Église infaillible : il trouva la paix et le bonheur dans la profession de la foi catholique.

Nous avons essayé de résumer brièvement et dans ses grandes lignes une correspondance échangée, il y a près d'un demi-siècle, entre deux hommes de haute valeur. La Russie, l'Angleterre, Rome y tiennent une grande place. Nous y avons relevé les efforts incessants d'une âme droite à la recherche de la vérité et retrouvé presque à chaque page l'intransigeance d'une autre âme, arrêtée de parti pris dans sa position religieuse, n'ayant qu'un seul critère et l'appli-

Digitized by Google

quant avec une logique, étroite, si l'on veut, mais terrible, jusque dans ses dernières conséquences, sans jamais se demander si sa science n'est pas en défaut. Khomiakoff a beau prétendre que l'Église s'affirme elle-même ; oui elle s'affirme elle-même, mais c'est sa théologie qui lui a fait voir dans l'Église orientale (ou russe) la seule véritable Église du Christ. C'est appuyé sur une conception étroite de la notion théologique de l'Église qu'il est arrivé à cette conclusion, et qu'il a conçu pour l'Église latine une aversion qui touche parfois à la haine.

En terminant, nous tenons encore à remercier M. Birkbeck de nous avoir fait connaître la correspondance et exprimons le désir de voir bientôt paraître le second volume de son ouvrage. Que nous réserve ce second volume ? Nous l'ignorons Quel qu'en soit le contenu, nous le lirons avec le même intérêt que le premier et tâcherons d'en tirer le meilleur profit pour la sainte cause de l'union des Églises. *Et fiat unum ovile et unus pastor !*

C. A.

Digitized by Google

LE VÉNÉRABLE JEAN ROBERTS, O. S. B.

CHAPITRE VII.

La mission d'Angleterre.

LE martyre du Vénérable Marc Barkworth ne tarda pas à donner des fruits abondants. Le grand effet produit sur le peuple qui en fut témoin, les conversions plus nombreuses que jamais et les miracles opérés par son intercession et par ses reliques firent une profonde impression sur tous ceux qui en entendirent parler. Le capitaine espagnol Spinola, qui avait reçu les dernières confidences du martyr dans sa prison, alla rendre visite, après son retour en Espagne, au général des Bénédictins et lui raconta l'étonnante histoire de la vocation merveilleuse du martyr.

Le doigt de Dieu semblait se tourner vers l'Angleterre, et les supérieurs bénédictins n'hésitèrent pas davantage. Le feu sacré brûlait toujours dans le cœur des jeunes moines anglais ; lors du chapitre général de 1601, ils présentèrent, dit-on, une requête dans laquelle ils demandaient la permission de retourner en Angleterre pour y prêcher l'Évangile à leurs compatriotes. Weldon dit que cette pétition fut signée par les six moines anglais de Saint-Martin ; ils y rappelaient qu'ils avaient étudié la théologie pendant cinq ans, qu'ils étaient bien au courant de la controverse et en fournissaient les preuves. En marge il note comme source d'indication : « An. 1601 Regist. magn. Congr. p. 146 » [1], mais il doit y avoir ici un malentendu.

Jean Roberts n'avait certainement pas étudié pendant cinq ans, puisqu'il n'était arrivé à Valladolid qu'en 1598. Je suppose que cette pétition fut réellement présentée en 1602, mais alors même, Weldon doit avoir cité sans grande exactitude. Il est également dans l'erreur quand il dit que le général s'adressa à Rome pour obtenir la permission d'envoyer ces moines en Angleterre en 1603. Comme nous le verrons, quelques-uns d'entre eux se

1. Weldon's Chronological Notes. Ms. (Douai), p. 12.

Digitized by Google

trouvaient déjà dans ce pays en janvier 1603. En réalité, il est très difficile de connaître la véritable suite des événements à cette heure si importante pour l'avenir de l'ordre bénédictin en Angleterre. Les récits des différents écrivains sont contradictoires, et Weldon, notre principale autorité, augmente la confusion en se contredisant lui-même. Tâchons cependant de démêler l'écheveau aussi bien que nous pourrons.

Les Bénédictins du Mont-Cassin, comme on l'a vu plus haut, avaient déjà tenté d'obtenir l'approbation du Saint-Siège pour le plan qu'ils méditaient de renvoyer leurs moines anglais dans leur pays pour y travailler au bien de l'Église. Quoique parfaitement secondés par un ami dévoué, M. Nicolas Fitzherbert, secrétaire du cardinal Allen (qui en mourant laissa tous ses biens au procureur des moines anglais du Mont-Cassin et fut enterré à la *Badia* de Florence), ils éprouvèrent un échec, dû en partie à l'opposition des Jésuites, en partie aux craintes prudentes nourries par le Saint-Siège relativement à l'incompatibilité de la vie des missions avec celle du cloître. Cependant en 1601 quelques gentilshommes d'Angleterre adressèrent une autre pétition à ce sujet, et cette fois la requête fut appuyée par le cardinal Frédéric Borromée, neveu et successeur de St Charles, qui la présenta lui-même à Clément VIII. Le pape, dit-on (1), permit verbalement que les moines anglais profès de la congrégation du Mont-Cassin pussent se rendre en Angleterre, mais l'exécution en fut retardée à cause des discussions entre la Compagnie et quelques membres du clergé séculier excessivement aiguës en ce moment.

Tel était l'état des affaires, quand au printemps de 1602, le « digne et très révérend Général de la congrégation espagnole, Alonzo de Coral, touché de compassion, et excité par le zèle et le savoir qu'il remarquait dans la plupart des sujets anglais incorporés à cette congrégation, chargea, par ordre du chapitre général, Pedro de Arivalo, leur procureur en cour de Rome, d'exposer leurs désirs dans une supplique au pape Clément VIII. La congrégation du Mont-Cassin s'unit à celle d'Espagne avec une sainte émulation (2). » Le pape y donna son consentement le 20 mars 1602, vigile de la fête de notre saint patriarche. De nouveaux délais, suite inévitable des travaux des congrégations romaines, contrarièrent encore les ardents désirs des futurs missionnaires. Enfin, tout

1. Weldon *Notes* (imprimé), p. 46.

2. Weldon. MS. de Douai, p. 13. Cet auteur donne la date de 1603, mais ce doit être un *lapsus calami*.

Digitized by Google

s'arrangea pour le mieux ; l'opposition fit silence (au moins pour un temps), et le décret du saint Office fut publié le 5 décembre 1602 en faveur des deux congrégations, les autorisant à envoyer leurs moines anglais travailler à la vigne du Seigneur dans leur pays.

Le P. Baker, dans son travail manuscrit sur la mission d'Angleterre, raconte que les deux congrégations, ou plutôt leurs procureurs à Rome, se mirent à l'œuvre sans avoir connaissance de leurs démarches respectives. Ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir et travaillèrent alors de commun accord. A présent leurs désirs étaient remplis,et nous allons voir avec quelle ardeur ils se lancèrent dans l'œuvre sainte mais périlleuse que la Providence leur préparait. Mais nous devons retourner à Saint-Martin et voir comment notre héros et ses compagnons se préparaient à ce labeur. D. Jean Roberts, D. Augustin Bradshaw et leurs compagnons doivent avoir été envoyés à Salamanque pour y faire leurs études peu de temps après leur profession. La congrégation y possédait auprès de l'université un collège pour les jeunes moines, absolument comme les moines de Cantorbéry, de Durham et autres Bénédictins anglais avaient leur maison à Oxford, p.ex. le collège de Saint-Jean,où Jean Roberts avait reçu son éducation, s'élevait à la place de l'ancien collège cistercien de Saint-Bernard et en continuait les traditions. D'autres jeunes moines étudiaient dans les autres universités d'Espagne. Toutefois, en prévision de son appel pour les missions d'Angleterre, le cours usuel des études dut être notablement abrégé pour notre héros. Il doit avoir reçu l'ordination sacerdotale, au plus tard, pendant l'automne de 1602. Challoner, il est vrai, rapporte qu'il fut ordonné en 1600, mais c'est évidemment une erreur, puisqu'il fit seulement profession cette année et non en 1595, comme le pensait cet auteur.

Nous ne savons rien de son ordination ; ses contemporains eux-mêmes en savaient si peu que le P. Augustin Baker suppose même qu'il était prêtre avant son entrée dans l'ordre. D'autres l'assurent positivement de son ami et fidèle compagnon, D. Augustin, mais, c'est là aussi une erreur. Ils furent probablement ordonnés en même temps durant l'automne de 1602, par anticipation du décret, qui avait déjà été accordé de vive voix au mois de mars. Nous pouvons nous faire facilement une idée des sentiments qui durent embraser le cœur de nos deux jeunes moines, quand ils purent immoler sur l'autel l'Agneau sans tache pour l'amour duquel ils étaient prêts à verser leur sang et à donner leur vie.

Digitized by Google

La nouvelle de la décision pontificale remplit de joie les cœurs de nos jeunes anglais. La publication du décret produisit une grande impression. Jusqu'alors ils n'étaient que six qui avaient embrassé avec une foi bien humble la règle de Saint-Benoît, remettant leur avenir entre les mains de Dieu. Mais à présent qu'on savait qu'une porte était ouverte aux fils de ce grand patriarche, les vocations commencèrent à se multiplier et jaillirent de tous côtés à la fois avec une rapidité étonnante. C'est alors que les étudiants du collège anglais de Valladolid vinrent en masse frapper à la porte de San-Benito et solliciter leur admission, tandis que d'autres accouraient d'Angleterre pour se joindre à ce grand mouvement. Nous avons anticipé sur les événements en parlant de ce mouvement et de ses résultats immédiats dans notre quatrième chapitre.

L'intervention du nonce arrêta pour un certain temps l'opposition venue de la part des autorités de Valladolid ; plus tard, comme nous le verrons, Rome elle-même interviendra pour sauvegarder les droits de la liberté. Toutes les œuvres de Dieu doivent subir à leur début l'assaut de la contradiction, et ce fut au milieu de ces troubles et de cette agitation que notre héros et ses compagnons poursuivirent tranquillement l'œuvre de préparation dans l'atmosphère sereine du cloître. L'abbé de Saint-Benoît portait un intérêt tout particulier aux postulants anglais. Lewis Owen raconte que, grâce aux démarches et à la demande de cet abbé, chaque abbé de Castille reçut dans son monastère un étudiant d'Angleterre (1).

Il sera intéressant de citer ici les noms de quelques-uns de ces nouveaux postulants. Nous en trouvons une longue liste dans les archives du collège de Valladolid. Ils vinrent tous pendant l'été et l'automne de 1603, alors que Roberts était déjà parti pour l'Angleterre. C'est d'abord André Sherly et Jean Ledersal, entrés respectivement en septembre et en octobre de cette année ; le premier, profès de l'abbaye de Najar, mourut dans le Lancashire en 1609 peu de temps après s'être consacré à la vie de missionnaire ; l'autre, paraît-il, ne persévéra pas. Au mois d'août, quatre étudiants avaient quitté le collège ; ce sont sans doute les quatre mentionnés par D. Léandre (2). L'un d'eux, D. Thomas Emerson, profès de Sahagun, mourut en Angleterre après plusieurs emprisonnements le 10 octobre 1630. Au mois de septembre, outre Sherly, trois autres étudiants passèrent du collège au monastère ; Hugues Helmes, Robert Appleby et Louis Cook.

1. *Running Register*, p. 88.
2. Voir chap. IV.

Digitized by Google

En somme, pendant cette année le collège donna dix étudiants à l'ordre de Saint-Benoît. De ces dix, deux seulement, à notre connaissance, arrivèrent à la profession, mais il peut se faire que d'autres y soient parvenus mais nous sont inconnus par suite d'un changement de nom. Il est probable que quelques-uns ne purent supporter l'épreuve du noviciat, et même succombèrent aux difficultés de leur vie unie aux mauvais effets d'un climat et d'un régime auxquels ils n'étaient pas accoutumés.

Owen dit avec son exagération accoutumée : « Mais voyez le dépit ! Ils moururent comme des brebis galeuses, et ceux qui échappèrent y perdirent leur santé, à cause de l'insalubrité de l'air ; ils n'aimaient pas la façon de faire des Espagnols ni leur diète ». Cela n'empêche pas le nombre des étudiants d'aller toujours en augmentant. Il en vint des collèges de Douai et de Séville, il en vint d'Angleterre (comme des moutons à l'abreuvoir, dit Owen), tous jeunes gens désireux de s'enrôler sous l'étendard de saint Benoît. Mais n'anticipons pas sur les événements et reportons-nous à l'hiver de 1602.

La joyeuse nouvelle du décret du 5 décembre parvint bientôt à la petite bande de Saint-Martin. Leur ferveur ne leur laissa pas un moment d'hésitation ; ils voulaient tous partir immédiatement pour le champ d'action qui s'ouvrait devant eux. Notre héros et son compagnon, D. Augustin Bradshaw, se mirent en route pendant le mois même de la publication du décret. Peu importe que ce fût l'hiver et que l'on dût traverser les plaines gelées de la vieille Castille, sous les rafales de vents glacés et les tourbillons de neige ! La voix du vicaire du Christ s'était enfin fait entendre ; leurs prières de tant d'années étaient enfin exaucées, il n'y avait plus à hésiter. La rapidité de leur départ nous étonne quand on songe à la distance qui sépare Rome de Santiago. Le 5 décembre le décret était publié, et le 26 nos deux moines se mettaient en route. Ce jour avait-il été choisi à dessein, ou était-ce seulement une heureuse coïncidence ? Ce fut la fête du protomartyr, saint Étienne, qui fut choisie pour jour du départ. Quoi qu'il en soit, on ne pouvait trouver de jour plus favorable pour entreprendre un voyage qui devait se terminer par les tourments et la couronne du martyre.

Considérons un instant nos deux moines (1) au moment où ils embrassent leurs frères ; les larmes mouillent leurs paupières, mais c'est le visage rayonnant de bonheur qu'ils sortent des portes de Saint-Jacques et portent leurs pas vers leur pays, le pays de leurs

1. Certaines indications laissent supposer qu'ils étaient trois.

Digitized by Google

désirs, le pays de leurs futurs combats et de leur gloire. A raison de son ancienneté, D. Augustin fut établi supérieur, et D. Jean se jugea heureux de pratiquer la chère vertu d'obéissance. Nous ne savons rien de leur voyage, mais, s'il faut en juger par les vivantes descriptions que sainte Thérèse a faites de ses pérégrinations, nous pouvons facilement nous imaginer ce que dut leur coûter leur course à travers l'Espagne.

Yepes, dans sa vie de notre martyr, n'excite notre curiosité que pour la désappointer: « Je n'ai pas l'intention, dit-il, de raconter ici en détail la vie du martyr: un tel ouvrage doit venir en son temps. » — Hélas! ce temps n'arriva jamais, — « j'omettrai donc de dire où il s'embarqua et dans quelle partie de l'île il prêcha : » particularités qui auraient maintenant pour nous une grande valeur. Toutefois nous avons trouvé au *Public Record Office* quelques renseignements, qui, à défaut d'autres, ont leur intérêt et leur importance.

Ce document, dont nous parlerons plus longuement plus tard, est le rapport d'un entretien que l'auteur anonyme eut avec plusieurs prêtres parmi lesquels se trouvait Jean Roberts. Cet entretien eut lieu pendant l'espace compris entre la mort de la reine Élisabeth (24 mars 1603) et l'arrivée à Londres de son successeur au commencement de mai. Roberts, dit l'auteur, venait d'arriver d'Espagne ; en effet, si Yepes a raison, il devait être récemment débarqué, car cet auteur indique clairement qu'il était arrivé un peu après la mort d'Élisabeth.

Roberts raconta à l'espion (car c'en était un, comme le document le prouve) qu'il avait payé trois livres pour son passage en Angleterre et qu'il avait débarqué quand les autres passagers dormaient ; il avait pu ainsi échapper, bien qu'un Anglais fût venu pour suivre ses traces. Ces quelques lignes nous font voir quels dangers courait un prêtre lors de son débarquement en Angleterre. La récompense promise aux délateurs était considérable, environ 24 livres de notre monnaie.

Le missionnaire n'était connu que du capitaine du vaisseau et devait sans cesse dissimuler son caractère sacré aux regards perçants des espions qui infestaient les ports de Flandre et de France. En cette occurrence un des espions, soupçonnant que nos deux moines étaient prêtres, les suivit dans le dessein de les signaler aux autorités lors du débarquement. Ils n'échappèrent au danger qu'en usant du stratagème indiqué ci-dessus. Le bateau jeta l'ancre dans quelque port désert de la côte ; une petite barque détachée à la

Digitized by Google

hâte porta au rivage son précieux fardeau, et le matin quand l'espion s'éveilla, tout heureux à la pensée de saisir sa proie, hélas ! les oiseaux s'étaient envolés, et le bateau était déjà loin de l'endroit témoin de ce débarquement secret. Nous pouvons être sûrs que le premier acte de nos deux moines en mettant le pied sur le sol de leur chère patrie, fut de s'agenouiller et d'offrir leurs vies et leurs travaux pour la cause sacrée de la conversion de l'Angleterre.

Mais avant de tracer, aussi bien que nous le pouvons, le récit des labeurs et des souffrances que Jean Roberts dut endurer dans sa vie de missionnaire, nous devons nous arrêter un instant pour jeter un regard sur l'état de l'Angleterre et de la religion catholique dans ce pays au moment de leur arrivée.

C'était vraiment un moment critique. La vieille reine venait d'expirer et avait rendu compte au souverain Juge dont elle avait si longtemps usurpé les prérogatives sur terre. Le règne de terreur avait cessé, et pour le moment l'Église persécutée semblait pouvoir respirer quelque peu. Élisabeth était morte comme elle avait vécu, persécutant sans relâche jusqu'à la fin. Ses mains étaient rouges du sang des prêtres, qu'elle savait pourtant innocents de tous les crimes pour lesquels ils étaient mis à mort ; c'est Camden qui l'affirme dans ses annales. C'était le moment que les catholiques avaient espéré et attendu avec anxiété depuis plus de quarante ans. C'était le moment en vue duquel Parsons et Allen d'un côté, Paget et Morgan et leurs adhérents de l'autre, s'étaient préparés fièvreusement depuis des années. A présent ils avaient tous disparu, la vieille reine leur avait survécu, mais les fruits de leur politique n'étaient malheureusement que trop visibles dans la petite troupe des catholiques déchirée par des jalousies et dissensions intestines, et dans la masse de la nation profondément hostile à la foi et aux sentiments d'hommes qui paraissaient désireux de soumettre l'Angleterre à une domination étrangère et hostile. Avec l'aveugle confiance qui caractérise les exilés, qui ne savent rien ou peu de chose des changements d'opinions et de sympathies de leur pays depuis qu'ils en sont sortis, les catholiques anglais sur le continent avaient attendu longtemps avec confiance qu'à la mort de la reine l'Angleterre accepterait volontiers un successeur catholique, qu'il vînt d'Écosse ou d'Espagne. C'était pour assurer l'unanimité du corps catholique lors du choix du prétendant que le P. Parsons, disait-on, avait conseillé l'établissement d'un archiprêtre au lieu d'une hiérarchie épiscopale pour gouverner l'Église persécutée. Avec la tournure que prirent les événements, il ne pouvait y avoir de politique plus fatale. L'archi-

Digitized by Google

prêtre fut soupçonné d'être la créature des Jésuites, et le résultat en fut les malheureuses dissensions dont nous avons déjà parlé, outre la privation du sacrement de confirmation dans laquelle vécurent les catholiques, à une époque où ils en avaient le plus besoin. Mais ces malentendus n'étaient pas les seuls ; ceux qui connaissaient l'Angleterre pouvaient-ils supposer qu'elle consentirait à devenir vassale de l'Espagne ? Quand tout espoir de convertir le roi d'Écosse se fut évanoui, ce fut vers l'infante Isabelle, fille de Philippe II, que les plus ardents cherchèrent à tourner les regards et les cœurs des catholiques anglais. Le résultat fut naturellement une violente réaction en faveur de Jacques VI d'Écosse. Bien que protestant, il était le fils de l'infortunée Marie Stuart, et il avait déjà donné des symptômes et fait des promesses de tolérance au cas où il monterait sur le trône. Jacques fut proclamé roi d'Angleterre au milieu des applaudissements enthousiastes de toute la nation. Il n'y eut pas une note discordante, et le P. Garnet, provincial des Jésuites, jugea prudent de brûler les deux brefs du pape qu'il tenait en réserve pour le moment où les catholiques seraient engagés à ne pas reconnaître comme successeur sur le trône de la fille d'Anne Boleyn un prince qui ne voudrait pas promettre au moins faveur et paix à l'Église persécutée (1).

Toutes les espérances étaient alors concentrées sur le nouveau roi, et déjà l'on répétait parmi les catholiques les belles paroles et les promesses adressées à plusieurs d'entre eux. Le 16 avril 1603, le P. Garnet écrivait: « l'arrivée du roi est incertaine... les catholiques ont grande raison d'espérer pour le motif que la noblesse presque tout entière travaille dans ce but et a reçu une bonne promesse de Sa Majesté. »

C'est ainsi qu'écrivait un Jésuite au moment où Jacques quittait Edinbourg et marchait sur Londres, accordant les honneurs, les promesses et les belles paroles à gauche et à droite aux solliciteurs qui se pressaient autour de lui. Assurément il était alors loin de penser que trois ans plus tard il serait pendu au gibet érigé sur l'ordre du roi lui-même.

« Les maux dont souffraient les catholiques anglais, dit le premier écrivain moderne de cette période, étaient d'un caractère tout particulier. Il faut placer en premier lieu l'interdiction de toute célébration publique du culte, car le seul fait de dire la messe suffisait pour infliger au prêtre les pénalités de la trahison, pénalités qui étaient étendues à tous ceux qui l'auraient assisté. Or, comme il n'y avait pas

1. Un de ces brefs porte la date du 5 juillet 1600 (Tierney-Dodd, IV, 60).

Digitized by Google

de catholique qui n'eût été présent à la messe l'une ou l'autre fois, le pouvoir du gouvernement de les envoyer tous à l'échafaud, n'était limité que par les difficultés d'en prouver l'évidence. Si celle-ci manquait,les tribunaux ecclésiastiques pouvaient toujours prononcer une excommunication pour simple refus d'assister au service de l'Église établie ou pour abstention, et sur ce point les tribunaux civils étaient autorisés à jeter le récusant en prison jusqu'à soumission de sa part. Ces mesures rigoureuses ne furent que rarement employées. Mais si la pénalité ne fut pas toujours imposée à tous ceux qui l'encouraient, elle était toujours suspendue sur leurs têtes,et les catholiques étaient toujours passibles d'emprisonnements arbitraires et d'amendes dont ils n'osaient se plaindre, quand on leur permettait d'échapper sans souffrance à toutes les pénalités de la loi.

« De plus,il y avait un système régulier d'amendes pour les refus autorisés par les statuts. En premier lieu les récusants avaient une amende de 20 livres par mois, et leur nombre à la mort d'Élisabeth n'était que de 16 (1). Ceux qui ne pouvaient payer cette pénalité, si le gouvernement l'exigeait, voyaient confisquer les deux-tiers de leurs biens jusqu'à paiement de la somme. Les biens étaient pris à bail par des gens établis par la couronne et payaient une certaine rente à l'Echiquier. Il restait encore un autre moyen d'atteindre ceux qui n'avaient pas de biens à perdre, c'était la saisie par la couronne du mobilier de toute personne convaincue de refus. Si ce traitement était dur, il l'était encore rendu plus insupportable par les menées des policiers et espions lancés à la poursuite des prêtres qui cherchaient un refuge dans les chambres secrètes qu'on trouvait dans les manoirs de la noblesse catholique. Ces malheureux, sous le prétexte de découvrir les fugitifs cachés dans les maisons, avaient l'habitude de détruire les meubles à dessein d'enlever des pièces précieuses. Il était inutile de se plaindre... Étant donné un système aussi abominable, rien d'étonnant que les catholiques fussent désireux d'un changement qui pût modifier leur condition..... Il était donc naturel que le pape aussi bien que les catholiques anglais missent leur espoir dans le nouveau règne. Les déclarations faites par Jacques et sa conduite en Ecosse, faisaient espérer qu'on trouverait en lui un protecteur (2). »

Retournons à notre héros. Il semble que ce fut à Bordeaux qu'il s'embarqua pour l'Angleterre. C'est ce qu'indique une information

1. Cela montre le degré d'appauvrissement auquel les catholiques étaient arrivés par ces amendes exorbitantes.

1. Gardiner, *History of England*, 1603-1642. t. I, p. 96.

Digitized by Google

envoyée par un prêtre irlandais qui se trouvait alors dans ce port (1). « Trois frères (*sic*) bénédictins, disait-il, sont partis pour l'Angleterre, avec beaucoup d'argent », et, il y a lieu de croire que cet espion mit l'autre sur leurs traces. Il est de nouveau question ici de *trois* bénédictins, ce qui laisse supposer que Hutton ou Chambers accompagnèrent Roberts et Bradshaw dans leur dangereux voyage. Weldon et Baker ne parlent que de deux.

Nous ne savons à quelle partie de la côte ils abordèrent. Weldon (2) dit que ce fut à Douvres et que les deux moines du Mont-Cassin, Dom Thomas Preston et Dom Anselme Beech, envoyés d'Italie dans le même but, y abordèrent quelques heures plus tard, sans avoir connaissance de l'arrivée de leurs frères d'Espagne. C'est encore là une erreur, car les moines italiens débarquèrent à Yarmouth, comme nous le savons d'une lettre adressée par D. Anselme au chapitre général de 1633 (3).

Il n'est guère probable que le débarquement secret de nos deux moines pendant la nuit, se soit effectué sur une partie si fréquentée de la côte comme l'est le voisinage de Douvres. Quoi qu'il en soit, ils trouvèrent vite leur chemin vers Londres, où ils arrivèrent très vraisemblablement au mois de mars. Qui aurait reconnu dans ces deux gais compagnons sous leurs habits de soie les humbles et austères moines de Saint-Martin ? Le P. Baker avait l'habitude de dire qu'une fois en voyageant en Italie, il avait rencontré des moines et continué son voyage en leur compagnie. Parlant de ses aventures en Angleterre, il arriva au vénérable auteur de « Sancta Sophia », de rapporter qu'en Angleterre il portait un habit de soie et une épée. Ses compagnons épouvantés le quittèrent à l'instant pour le laisser poursuivre sa route tout seul, protestant qu'un moine qui se permet de telles choses ne pourrait sauver son âme ! Nos lecteurs, au courant de l'état des affaires d'Angleterre, ne se scandaliseront pas d'apprendre des lèvres de D. Jean Roberts lui-même, qu'un de ses compagnons qui se trouvait avec Lady Cromwell « était très bien mis avec un habit galonné, portait haut-de-chausses de velours, bas de soie et autres choses du même genre (4) ». Cela ne l'empêchait pas d'être un vrai moine et un très saint religieux.

1. *Record Office. Domestic Elisabeth.* Mars 10, 160½.

2. MS. de Douai, p. 13.

3. « Ingressus sum in Angliam, appulsus ad portum Yaremutham, ubi et totam hyemem permansi. » (Actes du chap. général de 1633 : 2e session, 2 août). Il doit donc être arrivé un mois ou deux avant les espagnols, si l'on prend le mot « hiemem » dans son sens littéral.

4. Minute de l'entretien mentionné plus haut.

Digitized by Google

Le P. Baker rapporte que les cinq premiers moines venus d'Espagne « étaient connus et regardés comme possédant peu de science, c'est-à-dire peu de cette science acquise par l'industrie naturelle... Quant au reste son travail les montrerait *in caput anguli* (1) ». Nous pouvons le croire, quand nous nous rappelons le peu de temps qu'ils purent consacrer à l'étude. Le premier était à peine resté un an à Valladolid, et, après son temps de noviciat, il n'avait eu que deux ans pour se préparer à la prêtrise. Mais la grâce et le zèle suppléèrent au savoir et quand nous trouverons notre martyr devant les tribunaux de ses persécuteurs, nous verrons se réaliser pleinement en lui la promesse de Notre Seigneur qu'à l'heure de l'épreuve il saurait suggérer à ses serviteurs les paroles nécessaires pour confondre leurs persécuteurs.

Au témoignage de Dodd, Jean Roberts était extrêmement maladif et faible de constitution, mais son courage et son zèle le rendirent fort et lui permirent d'agir et de souffrir. Quant à sa piété, D. Amand Kaiser, dans un ouvrage spirituel intitulé *Liber Apertus*, rend témoignage de ses vertus et des grâces qu'il reçut et le donne comme un modèle de vie spirituelle (2). Le chapitre suivant nous permettra de juger de la vertu de celui auquel un ennemi a rendu justice en assurant « qu'il ne négligea point les affaires de son Seigneur et maître (3). »

D. Bède CAMM.

1. Ouvrage manuscrit sur la mission anglaise.

2. Malgré tous nos efforts pour nous procurer cet ouvrage que nous ne connaissons que par Weldon, nous n'avons pu nous en procurer un exemplaire. Il n'est ni au British Museum ni à la Bodléenne. Nos demandes dans les bibliothèques Vittorio Emmanuele Casanatense à Rome, du Mont-Cassin, d'Einsiedeln, de Kremsmunster et autres n'ont abouti à aucun résultat.

3. *Running Register*, p. 89.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE ÉDITION DES CLASSIQUES.

Voilà trois mois que l'on attend de moi une appréciation sur les classiques latins comparés de l'abbé Guillaume (1). Les lecteurs de la « Revue Bénédictine » ont eu bien des occasions de se mettre au courant de cette nouvelle publication dont beaucoup de journaux et revues catholiques et autres, tant chez nous qu'en France, ont parlé, je suppose, avec éloge. Je dis *je suppose*, parce que de crainte de prendre les idées des autres pour les miennes propres, j'ai remis au lendemain du jour où j'aurai achevé ce compte-rendu, le plaisir que je me réserve à la lecture de ces articles soigneusement recueillis.

J'aurais bien des motifs à faire valoir pour expliquer mon retard, mais comme celui qui s'excuse, s'accuse ; je préfère dire, sans autre préambule, que ma première impression à la lecture du volume réservé à l'élève, par où j'avais commencé, a été une désillusion.

Eh quoi ? me disais-je, est-ce là ce que notre réformateur nous a promis dans ses éloquents rapports de Lille et de Malines ? Quarante auteurs réunis en un volume : de St Cyprien au P. Possevin S.-J., pour les chrétiens de Caton l'Ancien à Macrobe, pour les païens ! Et moi qui n'aime pas les anthologies ! Je trouvais sur ma route non seulement les célèbres pères et docteurs de l'Église, les grands classiques, que tout le monde connaît, ou fait semblant de connaître, mais outre des pièces anonymes, je rencontrais des illustrations comme Ange Politien, Salomon, Macrin, Aulu-Gelle, Claudien, et autres dont je n'avais jamais senti le besoin ni l'envie de faire la connaissance. Si, au moins, me disais-je, l'auteur avait remplacé ces écrivains de mérite contestable par d'autres dont je cherchais vainement les noms à la table, comme St Hilaire, St Anselme, le vénérable Bède, d'une part; Plaute, Térence, Salluste, Tite-Live, d'autre part. Et puis, dans un volume, destiné à la 4e, voir César, notre vieux César, réduit à la portion congruë de cinq pages, sans une ligne du 2e livre. Plus de bataille des Nerviens, plus de trace de la fameuse phrase que nous étions si fiers de répéter : *Gallorum omnium fortissimi sunt Belgae.* C'était trop fort, je devenais mélancolique et pronostiquais le plus noir avenir à la nouvelle méthode, quand... j'ouvris le volume du maître, ce par quoi j'aurais dû commencer. Peu à peu je vis plus clair, je changeai d'avis et me persuadai que l'abbé Guillaume commence une grande et louable entreprise.

1. Collection de classiques, cahiers comparés, 2 volumes (partie du Maître, partie de l'élève). Société de St-Augustin, Bruges.

Digitized by Google

En quoi consiste-t-elle? Tout simplement à réagir contre un des funestes effets de cette renaissance, qui fut, comme l'a dit un incrédule moderne, l'un des reculs les plus mémorables en l'histoire de la civilisation (1). Partant de l'idée vraie que la routine actuelle fausse en bien des cas l'éducation de nos enfants, l'abbé Guillaume demande simplement qu'on veuille traduire dans la pratique les enseignements de la Sainte Église, rappelés par le pape Pie IX, dans sa lettre du 21 mars 1853 et recommandés par les dernières assemblées catholiques, tout récemment encore au congrès international de Saint-Quentin. Le Souverain Pontife préconisait un enseignement *mixte*, M. le curé-doyen de Beauraing ne demande pas autre chose. N'est-ce pas ce même principe qui se trouve imprimé en toutes lettres dans le prospectus de notre école?

L'utilité, j'oserais dire la nécessité, de ce double enseignement saute aux yeux. La rhétorique devrait suivre la philosophie. Dans l'ordre actuel des cours ce qui manque à nos rhétoriciens, c'est beaucoup moins une certaine habileté à revêtir leurs pensées d'une forme élégante et correcte, que les pensées elles-mêmes. Que de fois nos pauvres élèves sont obligés d'écrire sans avoir rien à dire. Et où trouveront-ils le plus d'idées vraies, profondes, utiles pour la vie? Ne sera-ce pas dans la doctrine du Christ et de son Église? « Il n'y a pas de pauvre femme mendiante, et ne sachant pas lire qui, interrogée sur l'âme et sur Dieu, ne réponde sur-le-champ des choses précises et superbes, qui auraient émerveillé Socrate et Platon (2). »

Soit, dira-t-on, pour le fond. Mais que faites-vous de la forme? que faites-vous surtout du latin? Je réponds avec l'abbé Guillaume que sous certains rapports la forme et le latin des Pères valent la forme et le latin classiques, pour la bonne raison que le style analytique, plus simple et plus naturel, n'a rien à envier au style synthétique, entortillé et plus artificiel. Le malentendu vient de ce qu'on nous a habitués à mesurer toute beauté au mètre classique. Pourquoi? Parce que cela est reçu ainsi depuis longtemps, je n'en vois pas d'autre motif. Car s'il y a une beauté classique très réelle, n'y a-t-il pas de beauté ailleurs? Ne sentons-nous pas vibrer en nous ce qu'il y a de meilleur dans notre âme en lisant les confessions de saint Augustin, en chantant les hymnes liturgiques, en entendant *La fille de Roland?* Et cependant il n'y a là rien de classique.

Pour la langue, il y a eu évolution, comme dirait M. Brunetière, mais à qui fera-t-on encore croire aujourd'hui que la langue de saint Grégoire, de saint Bernard soit barbare? Le bréviaire, tout remanié qu'il a été par les renaissants, « demeure l'un des plus enviables livres de lecture et de relecture qui soient au monde (3). »

Quant à la méthode comparative employée dans la nouvelle collection, elle est aussi ancienne que féconde. Tout jugement n'est au fond qu'une

1. Remy de Gourmont, *Le latin mystique*, p. 255.
2. Paul de Cassagnac, cité dans la partie du maître, p. 237.
3. Remy de Gourmont, *loc. cit.*, appendice, B.

Digitized by Google

comparaison. Et pour former le goût de nos élèves, ne les appelons-nous pas journellement à se prononcer, soit sur les devoirs de leurs condisciples, soit sur la valeur de telle ou telle œuvre ancienne ou moderne que nous leur faisons lire ou entendre ? Enseigner, non pas une seule espèce de latin, c'est-à-dire le latin d'un demi-siècle, mais le latin, au moyen d'auteurs chrétiens et païens comparés, voilà à quoi se réduisent les prétentions de l'abbé Guillaume. Je ne vois là rien d'impossible ni d'exagéré.

Pour passer de la théorie à la pratique, les élèves auront en main deux séries d'ouvrages, l'une composée d'anthologies, destinées à former dans leur ensemble un cours complet d'histoire de la littérature appuyée sur des exemples ; l'autre comprendra des œuvres complètes ou des extraits importants, par exemple *De Vita beata* de saint Augustin, comparée à *De Vita beata* de Sénèque, le *De Officiis* de Cicéron rapproché du *De Officiis* de saint Ambroise. Qui ne voit l'intérêt d'une pareille étude? Qu'il me soit permis de formuler un vœu : c'est de voir la même méthode appliquée aux auteurs grecs, ce qui sera aussi facile à réaliser que pour les auteurs latins et non moins profitable.

Je reviens aux deux volumes parus. On l'a compris, ces volumes appartiennent à la première série, c'est-à-dire qu'ils font partie d'une collection qui, complète, sera un cours pratique et entier d'histoire de la littérature latine. Ainsi entendu, le grand nombre d'auteurs mis à contribution dans ces premiers volumes n'a plus de quoi surprendre. Je ferai cependant encore quelques remarques sur la distribution des matières entre la partie du maître et celle de l'élève. Je suis d'autant plus à l'aise pour critiquer que l'auteur nous y invite, je ne sais plus à quel endroit d'une de ses préfaces.

Je voudrais, et je vois qu'ici l'abbé Guillaume a rencontré ma remarque [1], éliminer les notes du livre de l'élève ou du moins les diminuer des trois quarts. J'ai toujours observé que les notes, surtout quand elles sont nombreuses, comme c'est ici le cas, divisent l'attention de l'élève quand il traduit en classe, et le rendent paresseux quand il se livre au travail à l'étude. A ces notes je substituerais un bon dictionnaire comprenant tous les mots, ou du moins les mots peu usités ou difficiles du recueil. Je ferais précéder ce dictionnaire de notes grammaticales relatives à la différence du latin ecclésiastique et du latin classique. J'aurais ainsi un texte dégagé de ces renvois fréquents qui rendent la lecture si pénible. Le *Cornelius Nepos* du P. Bauwens, S. J., édité chez MM. Desclée, me semble, sous ce rapport, un idéal d'édition classique. Quant aux notices et à l'indication des œuvres, mises en tête des extraits de chaque auteur, elles me semblent parfaites : claires, précises, courtes. J'en dirais autant des jugements qui suivent ces premières indications, si çà et là, comme pour saint Léon, par exemple, il n'y avait accumulation d'opinions, parfois contradictoires. Cet

1. P. XVIII, partie du maître.

Digitized by Google

éclectisme voulu n'est-il pas de nature à jeter dans la tête d'un élève de 4me plus de confusion que de lumière ?

Quant au volume du maître, j'y aurais voulu tout ce qui se trouve dans le livre de l'élève, plus les notes grammaticales, étymologiques, historiques, géographiques, littéraires retranchées de l'autre volume. J'aurais multiplié les rapprochements et citations d'auteurs contemporains, me contentant d'indiquer les sources. Quant à la traduction, je suis d'avis que les bons professeurs, je veux dire les hommes capables et zélés, auraient eu d'autant plus d'estime pour la traduction des passages qu'ils se seraient vus dans l'obligation de traduire eux-mêmes, que ce travail leur aurait coûté plus de peine. Il faut toutefois savoir gré à M. l'abbé Guillaume d'avoir épargné le temps à ses confrères. Ses traductions sont en général exactes. Je ne l'étonnerai pas en lui disant que j'y ai relevé quelques distractions, ainsi la 2me strophe du *Vexilla regis* suppose en latin un autre texte que celui qui se trouve dans le français. Je ne parle pas de l'une ou de l'autre omission, comme à la fin de Florus. N'y aurait-il pas eu moyen de mettre les traductions à part dans un 3me volume qu'auraient acheté les amateurs ?

Un dernier mot sur les morceaux eux-mêmes. Quelques-uns me semblent trop difficiles pour la 4me, notamment les extraits de Tacite. A part cela, il y a grande variété dans le choix. Toutes les pièces offrent un réel intérêt. Nous trouvons là de charmantes descriptions, comme celle de Clairvaux, des récits pleins de charme et d'onction comme la dernière entrevue de saint Benoît et de sainte Scholastique, des portraits réussis comme celui de saint François d'Assise, rapproché de Caton ; des sermons magnifiques, comme celui de saint Léon à Noël, des hymnes admirables, des proses touchantes, des lettres pleines d'humour, celle par exemple pour demander un cuisinier.

Plus loin Pierre de Blois écrit à un évêque, pour le détourner de la chasse, qu'Hercule au moins faisait œuvre philanthropique en s'adonnant à cet exercice. Il est vrai que cet argument pâlit à côté de celui tiré de saint Jérôme qui, vivant avant saint Hubert, a pu écrire qu'il avait trouvé des saints parmi les pêcheurs, mais non parmi les chasseurs. *Piscatorem sanctum legi, venatorem non legi* (1).

Je ne finirais pas si je voulais citer tout ce qui m'a frappé. Parmi les pages piquantes vous remarquerez certainement un dialogue d'Erasme et un morceau du Père jésuite cité plus haut : tous deux défendent la thèse de l'abbé Guillaume. Qui s'en serait douté ?

D. Hubert Casier.

2. P. 191, partie de l'élève.

Digitized by Google

LETTRES DU BRÉSIL.

L'INTÉRÊT que nos amis portent à l'œuvre de la restauration bénédictine au Brésil, les demandes qui nous sont fréquemment faites de mettre les lecteurs de la « Revue » au courant des travaux de nos frères d'Olinda, nous engagent à publier quelques-unes de leurs lettres ou des fragments des correspondances adressées aux membres de notre abbaye. Nous ne pouvons que remercier le Seigneur de la protection visible qu'il a accordée à notre fondation d'Olinda et le prier de multiplier les vocations monastiques pour ce pays qui a tant besoin du secours de bons prêtres. Le champ de travail qui s'ouvre à l'activité des fils de St-Benoît est immense ; la moisson s'annonce riche et belle ; il ne manque que des ouvriers.

Quelques fragments d'un rapport adressé par le T. R. P. Dom Gérard van Caloen, nous feront connaître l'état du monastère d'Olinda et la vie de nos confrères:

« Le monastère que nous habitons, dit-il, est bien situé et bien bâti ; il est sans contredit le meilleur de tout le pays environnant. Il est parfaitement aéré ; la fraîcheur n'y fait jamais défaut ; les cellules sont spacieuses et excellentes. Nous faisons les travaux nécessaires en ce moment pour mettre en bon état les parties délabrées (sacristie, bibliothèque, cuisine, buanderie et écuries), pour amener l'eau dans la clôture et remettre en culture le jardin. Quand tout cela sera terminé, nous aurons ici un monastère parfaitement régulier et très propre à la vie monastique. L'église se prête très bien aux offices divins ; l'acoustique est excellente, le chœur vaste, mais sans stalles, l'autel majeur est une œuvre remarquable en style Louis XV très pur.

« Nous n'avons qu'à nous louer de l'accueil qui nous a été fait. Le peuple se montre très sympathique à la colonie bénédictine. Dès le premier jour il s'est mis à fréquenter notre église. Nous n'avons eu de difficultés avec personne, quoique nous ayons dû interdire au public l'accès de notre jardin devenu passage, et en exclure tous les bestiaux des voisins qui venaient y brouter toute la journée. Beaucoup de notables nous ont fait visite, y compris tous les chanoines, le supérieur du séminaire, les supérieurs des Carmes, Capucins, Franciscains, Lazaristes et Salésiens de Recife. Nous sommes déjà en relations suivies avec plusieurs familles très catholiques de l'endroit. Enfin nous avons reçu la visite de Mgr l'évêque diocésain, de Mgr l'archevêque de Bahia et de Mgr l'évêque de St-Paul.

« Dès le jour de notre arrivée, nous avons inauguré l'office divin, selon le précepte de notre B. Père S. Benoît : *Operi Dei nihil præponatur.* Depuis lors nous l'avons célébré régulièrement : Matines 4 h. ; Prime 7 ¼ ; Messe conventuelle 9 h. ; Vêpres, 5 ½ h. ; Complies 7 ¾. Nous avons en outre

Digitized by Google

le réfectoire régulier avec lecture et silence continu, les récréations communes, le silence claustral, la méditation, vie de prière et de cellule, autant que les circonstances le permettent ; la conférence spirituelle se donne aussi presque chaque jour. Nous avons adopté les heures nationales pour les repas : déjeuner à 10 h., et dîner à 4 h.

« Un vaste champ est ouvert à notre zèle. Dès le jour de notre arrivée, notre église, jusqu'alors toujours vide, a vu affluer les fidèles. Elle est déjà la plus fréquentée d'Olinda. A partir de 5 ½, nous avons des messes toutes les demi-heures : il y a des assistants à toutes, les jours de semaine, et, le dimanche, l'église est pour ainsi dire comble à chacune. Dès le premier dimanche, nous avons commencé à prêcher à la messe conventuelle chantée, nous donnons un cours suivi, d'instructions simples et pratiques. Nous songeons déjà à prêcher deux fois le même sermon, tellement il y a de monde le dimanche aux messes du matin, monde qui a un besoin énorme d'instruction religieuse. Tous les jours nous avons des confessions et des communions, et les vendredis, il y en a jusqu'à 30 et 40 en l'honneur du Sacré-Cœur. Nous avons organisé un catéchisme public dans notre église, pour préparer les enfants à la première communion qui se fera le 8 décembre ; il a lieu le dimanche et le jeudi. Il n'est pas encore fréquenté avec assez de régularité, à cause de la mollesse et de l'inconstance des parents, mais les Dames de la Charité et les membres de St-Vincent de Paul commencent à nous amener les enfants. Il y a un petit collège d'une trentaine d'élèves qui vient à part le vendredi ; c'est parmi ces enfants que nous formons en ce moment un groupe de servants de messe et un groupe de chantres. Un jeune étudiant de l'université de Pernambuco procure à nos acolytes des vêtements rouges et des surplis confectionnés par sa mère et vient lui-même, deux fois par semaine, les diriger comme un maître de cérémonies, revêtu lui-même d'une soutane rouge et d'un surplis.

« La paroisse d'Olinda étant sans curé depuis plusieurs mois, nous avons tous les jours des moribonds à visiter et administrer, des baptêmes et mariages à faire, mais nous nous bornons à l'aggloméré d'Olinda, et refusons par nécessité et prudence d'aller au loin à cheval ; nous sommes trop peu nombreux pour cela et ne pouvons faire l'impossible. Nous refusons aussi d'aller dire la messe au dehors, sauf dans des cas exceptionnels, lorsqu'il s'agit d'un grand bien général, par exemple, le 2e vendredi de chaque mois D. Feuillen va, à cheval, à Rio-Doce, à une lieue d'ici, où il passe la nuit et confesse environ 80 personnes, prêche, célèbre, etc. On est venu nous prier de prendre la direction de la Société de St-Vincent de Paul et des Dames de charité, ce que je viens d'accepter, heureux de trouver ainsi de l'appui pour nos œuvres et une bonne influence dans les familles. Quatre fois par semaine, nous allons dire la messe à l'orphelinat de Sainte-Thérèse dirigé par les sœurs de St-Vincent de Paul. Pendant tout le mois de septembre, nous nous sommes chargés de la dévotion quotidienne de N.-D. des sept Douleurs dans une chapelle voisine.

Digitized by Google

« Enfin, notre monastère possède deux églises filiales, dédiées toutes deux à la très sainte Vierge, et qui sont les deux pèlerinages les plus en vogue du diocèse. L'un est *N. Senhora do Monte*, à vingt minutes d'ici ; l'autre *N. Senhora dos Prazeres* (N.-D. des joies), à plus de trois lieues. La première église est abandonnée ; il n'y a de messe que quand un prêtre quelconque y va par dévotion. Si nous pouvions dire là une messe tous les dimanches, avec instruction et confessions, nous ferions un bien énorme, non seulement à une nombreuse population des environs, mais encore à la foule des pèlerins qui y affluent de toutes parts. Quant au second sanctuaire, nous avons un devoir strict d'y aller célébrer tous les dimanches. »

Telle était la situation de nos Pères à la fin de septembre. Les deux lettres suivantes, écrites par un confrère qui a laissé les plus doux souvenirs de son passage parmi nous et les plus vifs regrets parmi les populations des campagnes qu'il a si vaillamment évangélisées, mettront nos lecteurs au courant de la vie apostolique de nos moines d'Olinda et montreront suffisamment le bien que pourrait faire au Brésil une communauté nombreuse de religieux zélés.

***

Olinda, à la St-Bruno, patron du silence, 1895.

Bien cher et Révérend Père,

Vous m'excitez si gracieusement à sortir de mon silence de chartreux que j'interromps mes courses apostoliques pour répondre à votre gentil billet. Dans notre cher Brésil on deviendrait facilement paresseux pour la correspondance. En voulez-vous savoir la véritable cause ?... Ah ! c'est qu'on entend tant de nos malheureux frères qui vous crient dans leurs nécessités spirituelles : « Au secours, au secours ! Père ! Je vais mourir, je vais paraître au tribunal de mon Dieu pour rendre compte de ma vie... et il y a 10 ans, 20 ans, 25... et même 40 ans que je ne me suis plus confessé !... Venez donc, accourez donc au secours de ma pauvre âme !... » Et devant ces clameurs poignantes d'âmes en détresse, on n'oublie pas ses frères et ses amis qui, dans la mère-patrie, vous suivent avec grand intérêt et fraternelle charité, mais on est tenté de leur dire : « Attendez, je vous prie, attendez un peu et souffrez patiemment ce long silence et ces pénibles et même cruels retards de ma correspondance : Il y a de pauvres malades et moribonds qui me réclament. Que nos bons frères convers tout yeux et tout oreilles, que nos chers et édifiants novices et oblats vous racontent en attendant les petits événements de la traversée et de la nouvelle patrie, pendant que j'irai préparer quelques pauvres âmes à franchir le suprême passage du temps à l'éternité. Sous le soleil de plomb, on sue de grosses gouttes en parcourant les vieilles et mauvaises et rocailleuses rues de notre chère Olinda et en escaladant ses trois gracieuses collines ; mais, vive la joie quand même ! On en est quitte pour changer de linge trois ou quatre fois par jour.

On ne saurait trop se dépenser pour des âmes qui ont coûté le sang d'un

Digitized by Google

Dieu. On est si heureux le soir quand on a quelques gros épis dorés à offrir au Père céleste pour ranger dans ses greniers éternels ! Voici par exemple une journée apostolique à Olinda : c'est le 1er octobre. Après les matines de 4 heures, 2 messes privées, la messe du rosaire à 6 ½, où l'on récite en portugais le chapelet avec 40 personnes ; je pars après Prime : il est 7 ½ heures. Je dois aller vite pour revenir pour la messe conventuelle de 8 ¾. J'ai 5 malades à communier à divers points de la ville. Par respect pour le St-Sacrement qui aura un cortège, une sonnerie de toutes les cloches de la ville, et des ministres habillés en rouge, qui avec une grande croix en argent et un vase d'eau bénite de même, qui avec une ombrelle d'écarlate, qui avec des lampes en argent, je pars et monte allègrement la colline où s'élève gracieusement la cathédrale d'Olinda. Passant devant l'église paroissiale je suis arrêté par une mulâtre et sa fille en habit de noces. — Père, confesse ma fille. — Excusez-moi, je n'ai pas le temps, je dois communier 5 malades ; les malades avant les bien-portants ! — Père, de grâce, confesse ma fille ! Elle doit se marier aujourd'hui avec le Christ en faisant sa *première confession* et sa *première communion !* Étonné de voir une grande jeune fille qui n'avait pas encore fait sa première communion, je lui fais passer son examen sur le catéchisme en pleine place publique ; c'est court, mais cela suffit. La fiancée du Christ connaît les vérités de nécessité de moyen et de précepte et a grand désir de s'unir à Notre-Seigneur. Nous entrons dans la première église, je la confesse et communie.

Tout heureux de cette première conquête, je gravis agilement la montée de la cathédrale. Point de prêtres, point de chanoines au chœur, l'office divin à peu près suspendu. Le cortège sacré se met en route. Tout le monde s'incline et s'agenouille. C'est le roi du Ciel et de la terre qui passe. Vive le Roi divin ! On ne rencontre pas ici comme en Belgique dans certaines villes ou certains villages des mécréants qui affectent de ne pas saluer le Très Saint-Sacrement quand il est porté à travers les rues. Ici la foi n'est pas éteinte : le feu couve sous la cendre, et il suffit de souffler pour le rallumer.

Je suis édifié de l'accueil empressé qu'on fait au St-Sacrement et de la propreté du petit reposoir pour le recevoir. Je communie donc mes 5 malades dont 2 commencent leur agonie lente et douce. Le dernier est un jeune homme de 19 ans phtisique. Hier il se confessait, lui aussi, pour la première fois, et aujourd'hui il fait sa première et sa dernière Communion. Je rentre pour assister avec mes frères aux exercices de la vie monastique. C'est mardi, jour de promenade. Après les Vêpres notre cher et vénéré Prieur nous conduit sur la plage. L'océan est toujours un grandiose spectacle. On ne se fatigue pas de voir les vagues furieuses venir se briser contre un banc de sable. Les petits nègres folâtrent dans les eaux mugissantes. A ¾ de lieue du monastère, nous passons à pieds nus une mare d'eau pour nous engager à l'intérieur des terres et des bois. Apercevant une cabane, je me dirige de ce côté. C'est mon ange Gardien qui me conduit et

Digitized by Google

m'inspire d'entrer dans ce pauvre taudis. Un homme est là qui se tord de douleurs. Je m'approche et lui tâte le pouls : il est très fiévreux. Il est urgent de soigner l'âme de ce pauvre mulâtre. — Il y a 35 ans que je ne me suis plus confessé. — Voulez-vous mon saint ministère, je suis prêtre ? — Volontiers, mon Père. —

J'entends la confession de ce pauvre malade, qui, plein de reconnaissance, me baise la main..... Merci à la divine Providence qui nous avait conduits comme par la main pour guérir et sauver, peut-être, une âme ... ... Pleins de joie et d'entrain, nous revenons par un beau clair de lune en marchant pieds nus sur le bord de la mer. Il fait soir ici à 6 ½ ..... Demain, en portant la Ste Communion à cheval à une vieille personne, je profiterai de cette occasion pour revoir mon pauvre nègre et l'administrer, s'il plaît à Dieu. Ah ! qu'il y a du bien à faire ici ! Je voudrais avoir la rapidité de l'aigle pour voler au secours de tant de pauvres gens qui meurent sans prêtre et partant sans sacrements. Au commencement de notre arrivée on est venu de loin demander un prêtre. C'est ainsi qu'un jour j'ai fait 4 lieues à cheval pour confesser un jeune homme de 25 ans qui ne s'était jamais confessé. Mais le R. P. Prieur, craignant d'épuiser ses quelques moines, a cru bon, en attendant du renfort, de limiter notre ministère à la ville d'Olinda, qui compte 4 ou 8 ou 15 mille âmes suivant les différents calculs. Les enfants fourmillent. Les familles en général se composent de 10 ou 12 enfants. Rien de plus touchant quand on passe dans nos vieilles rues, que de voir penchées aux fenêtres des maisons deux lignes de grappes humaines qui nous crient amicalement: « *Bencão, Padre !* La bénédiction, mon Père ! » On ne rencontre jamais ici d'hostilité. Une femme me disait dernièrement : N. S. P. le Pape est bien bon de nous avoir envoyé les enfants de St-Benoît. A l'occasion, remerciez-le de ma part, s. v. p. A l'avenir nous ne mourrons plus comme des bêtes. — Ici le péché contre le St-Esprit, que St Marc appelle irrémissible, est inconnu ; il y a beaucoup d'ignorance et de paresse, mais devant l'affection, le dévouement et le zèle du prêtre tous les retardataires se rendent et redeviennent bons chrétiens. Allumez en nous par vos saintes prières le feu sacré.

***

† Mosteiro S. Bento em Olinda,

Pax. 5 novembro 1895.

Révérend et bien cher Père,

Hier, fête de S. Charles, votre longue et bonne lettre, tout imprégnée de sentiments apostoliques, est venue me réjouir. Je salue en vous un cher confrère, bienveillant à notre mission et tout dévoué à venir partager nos sueurs et nos travaux, si l'obéissance, cette maîtresse roue de la vie monastique, voulait diriger votre activité vers ce noble et sublime but de l'apostolat brésilien. Oh ! qu'il y a du bien à faire ici ! Et comme on vo[illegible]

Digitized by Google

multiplier et se dépenser pour ces milliers de pauvres âmes qui ont besoin d'un prêtre et d'une étincelle de sa foi et de sa charité pour sortir du tombeau de putréfaction où Satan les retient depuis 10, 20, 30 et 40 ans. Aujourd'hui je rentre d'une course, je suis tout en nage, mais heureuses sueurs que j'offre au bon maître qui a daigné verser son sang pour nos âmes. Je viens d'aller faire la première communion à un pauvre homme de quarante ans et à sa femme. Cet homme, après huit ans de désordre et de concubinage, consent, dans une grave maladie, à faire régulariser sa position. Il se marie ; le scandale cesse, mais l'âme n'est pas convertie. Le Seigneur, en habile médecin, frappe ce malheureux de paralysie. Le voilà étendu depuis trois ans sur son dur et pauvre grabat. Nouveau Job pour la souffrance, il racle ses jambes en plaies avec une coquille de mer. Je fais la connaissance de ce pauvre malheureux, lui témoigne de la compassion, l'instruis peu à peu. Son âme, domptée par la souffrance et éclairée par la lumière de quelques paroles de N.-S., est préparée. Il est temps ; demain il quittera Olinda et ira mourir à l'hôpital de Récife. Il vient de se confesser pour la première fois. Toutes les cloches de la cathédrale annoncent la sortie du Sauveur qui va nourrir pour la première fois de son corps et de son sang l'âme d'un pauvre bien repentant. Escorté de quatre séminaristes et de quatre enfants de chœur portant croix, lampe, bénitier et ombrelle en soie écarlate, je porte le divin Maître à la *Casa de misericordia*, l'Hôtel-Dieu d'Olinda, et mon pauvre ami tout heureux fait avec sa femme sa première communion bien fervente.

Il n'y a pas de jour qui n'apporte ses fatigues mais aussi ses consolations ; chaque coup de filet qu'on jette vous ramène quelques gros poissons. Et il n'est pas nécessaire de beaucoup de rhétorique pour triompher de ces cœurs dont la plupart peuvent dire comme S. Paul : *ignorans feci*. Il suffit en général de leur montrer de l'affection et du dévouement et de leur parler le langage de la foi, et tout de suite le feu qui couve sous la cendre de l'ignorance et de la négligence commence à pétiller et à briller.

Passant dernièrement sur un des grands ponts de Récife, je rencontre un pauvre aveugle assis qui attirait l'attention et la compassion des gens par une plainte chantée au Sacré Cœur de JÉSUS à pleins poumons : « Pour l'amour du S. Cœur de JÉSUS, donnez à un pauvre aveugle. » Je m'approche et glissant mon obole dans la main du pauvre homme : « Hé ! mon ami, lui dis-je, pour chanter un jour avec les anges, il ne suffit pas de chanter ici-bas en l'honneur du Sacré-Cœur, il faut observer les commandements du Sacré-Cœur. Aujourd'hui dimanche, vous n'avez pas été à la messe d'obligation. — C'est vrai. — Il y a bien des ans que vous ne vous êtes pas confessé et que vous n'avez pas reçu le bon Dieu. — C'est encore vrai. Mais vous êtes un sorcier pour lire ainsi dans mon cœur ! — Oui, je suis sorcier du bon Dieu, je suis *Padre* et comme tel je vous dis de mettre ordre aux affaires de votre âme. — Merci, *Padre*, je vais vous obéir, car je veux chanter un jour avec les anges. »

Digitized by Google

Une langue indiscrète m'a aidé admirablement dans la cause des âmes. Le bruit a couru en ville d'Olinda que j'étais médecin, de sorte que maintenant je suis connu et salué avec la pompeuse expression : *Sr Padre medico, Padre doutor*. Cette réputation me donne le droit d'entrer partout et d'arriver au lit de tous les malades, et je m'en sers pour blanchir le plus d'âmes possible. Je ne parle pas parfaitement bien le portugais, parce que je n'ai jamais eu de professeur, mais Dieu aidant, les gens me comprennent, et en forgeant on devient forgeron. Mon ministère commence à s'étendre. Après avoir débuté en notre église par de petites instructions et des catéchismes, j'ai été chargé d'aller tous les mois à cheval à 1 ½ lieue d'ici confesser et prêcher en l'honneur du Sacré-Cœur, la grande dévotion des Brésiliens. Le premier vendredi, j'ai confessé 40 personnes, le 2me 60. Je lègue ma succession au cher et R. P. D. Willibrord, parce que je suis devenu curé de *N. Senhora dos Prazeres*, belle église bâtie par les Brésiliens pour chanter leur victoire sur les Hollandais en 1676. Tous les samedis je pars à cinq lieues d'ici pour dire la messe le dimanche, prêcher, catéchiser, confesser, etc. C'est un pèlerinage célèbre mais avec la triste réputation de pays de voleurs et de brigands. On compte des morts tous les ans. La première nuit que j'y ai passée, j'ai cru un instant être à mon dernier quart d'heure. Réveillé en sursaut par un vacarme nocturne épouvantable, je m'apprête à soutenir le choc en brave et à vendre chèrement ma vie... Mais quoi ! pour tout brigand je ne trouve que de gros rats qui se disputaient avec rage, et une furieuse tempête qui faisait vibrer portes et fenêtres vermoulues. Que faire, sinon rire de tout cœur de ma nocturne épouvante ? C'est ce que j'ai fait tout en tuant une demi-douzaine de moustiques repus de mon sang veineux. Voilà une page de l'apostolat au Brésil. A côté du sérieux, vous le voyez, il y a le côté plaisant. Je fais des vœux pour la prochaine arrivée de nouveaux ouvriers apostoliques, *quia messis multa*.

Votre bien affectueusement dévoué en N.-S.

fr Feuillen Lhermite, O. S. B.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ITALIE. — Lors du dernier consistoire, le R. P. D. Étienne Gerbino, des barons d'Amitello, de la congrégation du Mont-Cassin, a été élevé à l'évêché de Trapani. Le nouvel élu naquit à Palerme le 30 décembre 1834, fit profession à l'abbaye de N.-D. de Monreale (Sicile), le 3 février 1856 et fut ordonné prêtre le 25 mars 1858. Il était en dernier lieu vicaire général de l'archidiocèse de Monreale, dont le siège métropolitain est occupé par Mgr Gaspar Lancia di Brolo, O. S. B., et abbé ordinaire de Sainte-Lucie del Molo.

***

Digitized by Google

Comme successeur du R^me P. D. Léopold Zelli à l'abbaye de Saint-Paul de Rome, S. S. le pape Léon XIII a désigné le 4 décembre dernier le prieur du monastère, le R. P. D. Boniface Oslaender, né à Montjoie (Prusse Rhénane), le 1 novembre 1836, profès à St-Paul, le 15 novembre 1857, prêtre le 7 octobre 1860.

***

Plusieurs journaux français et belges ont publié sur l'abbaye de Pontida la nouvelle suivante que nous donnons sous toutes réserves en attendant que nous ayons reçu d'Italie des renseignements plus complets :

« L'abbaye de Pontida dans le diocèse de Bergame, sécularisée depuis 1798, va être rendue à sa destination primitive. Des Moines Bénédictins du Mont-Cassin vont en prendre possession.

Cette abbaye est célèbre entre toutes, car c'est là que le grand pape, Alexandre III, fit signer aux villes lombardes la célèbre Ligue lombarde, qui chassa d'Italie les Allemands et força Frédéric Barberousse de faire la paix, avec les Guelfes, de reconnaître Alexandre III et de signer le fameux traité de Venise de 1177. »

SUISSE. — Le 7 décembre, les moines d'Einsiedeln étaient réunis en chapitre général, à l'effet de donner un remplaçant au révérendissime Abbé Dom Basile, de sainte et douce mémoire. Les suffrages des religieux se portèrent sur le prieur du monastère, le R. P. D. Colomban Brugger. Ce dernier, ayant accepté, les larmes aux yeux, la lourde charge qu'on lui imposait, il fut aussitôt proclamé 52e Abbé d'Einsiedeln et reçut, dans le chœur de la basilique, les hommages de ses religieux.

Le nouvel abbé d'Einsiedeln est dans la 41e année de son âge, étant né à Bâle le 17 avril 1855. Entré en 1872 au noviciat de l'abbaye, il y fit profession le 2 septembre 1873. Il reçut la prêtrise le 20 septembre 1879.

Après avoir étudié à Carlsruhe (Bade) les sciences exactes, il débuta au lycée d'Einsiedeln comme professeur de physique et de chimie. Il s'occupa beaucoup d'électricité, et c'est lui qui dota la basilique de la lumière électrique. Les heureuses qualités de son caractère, son amour de la discipline, sa profonde modestie, non moins qu'une piété aussi solide qu'éclairée, le désignèrent bientôt au choix du Révérendissime Père abbé Dom Basile, qui le nomma successivement maître des frères convers, et à la mort du T. R. P. Ildephonse, de sainte mémoire, doyen, soit prieur du monastère. Le chapitre général a sans doute trouvé que l'abbé défunt avait été bien inspiré en élevant le T. R. P. Dom Colomban aux postes les plus importants du monastère; il a voulu, par l'élection, aujourd'hui, couronner l'œuvre déjà commencée, et donner à l'illustre défunt un digne et zélé successeur.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.— Le nouveau collège de St-Martin fondé à Olympia (Washington), par l'abbaye de St-Jean de Collegeville, a

Digitized by Google

été bénit le 15 août dernier par le R^me^ abbé de ce monastère, D. Pierre Engel. Le collège est placé sous la direction du R. P. D. Oswald Baron.

***

Nous apprenons que la mission bénédictine de St-Étienne chez les Indiens du Dakota méridional, a été détruite par un incendie.

ÉQUATEUR. — Nos lecteurs connaissent les troubles qui agitent cette République de nouveau livrée aux mains des francs-maçons. Une lettre adressée au *St. Vincent's Journal* (octobre 1895) publiée à l'archiabbaye de St-Vincent en Pensylvanie (États-Unis) nous fournit quelques détails sur les dangers courus par les Bénédictines de Calceta. L'auteur de cette lettre accompagnait Mgr Schumacher dans sa fuite vers la Colombie. « Partis de Portoviejo, dit-il, nous pûmes atteindre Calceta dans la province d'Esmeraldas, où nous fûmes tous faits prisonniers. Les révolutionnaires, aux mains desquels nous étions tombés, nous retinrent dans une étroite captivité pendant quelques jours, puis permirent à deux d'entre nous de négocier avec les troupes gouvernementales à l'effet de conclure un traité. Les forces du gouvernement ne voulurent pas accepter les termes que nous devions leur offrir et, au lieu de nous permettre de retourner vers nos gardiens, nous tinrent à leur tour prisonniers. Mgr Schumacher fut sauvé de la même manière peu après. Quand les troupes gouvernementales levèrent le camp et marchèrent vers Calceta, les révolutionnaires se ruèrent sur le monastère des Bénédictines sur lequel flottait le drapeau des États-Unis. Outre les Sœurs, il s'y trouvait un grand nombre de prêtres qui y avaient cherché un refuge. Ils étaient agenouillés dans une chambre et y priaient, quand les révolutionnaires y pénétrèrent. Grâce à l'héroïsme des Sœurs qui les protégèrent au prix des plus grands dangers, ils échappèrent à la mort. Ils furent néanmoins enchaînés et conduits en prison. Quelques jours plus tard, les troupes gouvernementales livrèrent bataille aux révolutionnaires, les défirent et s'emparèrent de la ville. Le lendemain les révolutionnaires revinrent à la charge et livrèrent la ville aux flammes. » Les journaux ont annoncé que le gouvernement des États-Unis est intervenu en faveur des Bénédictines américaines de Calceta.

ZANZIBAR. — Le 9 octobre, le R. P. D. Maur Hartmann, préfet apostolique du Zanzibar méridional, qui était revenu en Allemagne pour y rétablir sa santé, a quitté la maison de Sainte-Ottil (Bavière) en compagnie des Frères Simon Trosmann et Mathias Schlösser, et de quatre Sœurs. C'est la troisième expédition de cette année.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

DOM ZELLI JACOBUZZI.

La congrégation déjà si éprouvée du Mont-Cassin vient de faire une nouvelle et douloureuse perte. Le R^me P. Dom François-Léopold, Zelli Jacobuzzi, Abbé Ordinaire de St-Paul hors les murs, est décédé le soir du 11 novembre dernier dans sa résidence de St-Callixte. Avec lui disparaît une figure attachante, un prélat remarquable par les talents et les vertus, un moine passionnément voué à ce que Léon XIII appelait récemment « *spem veteris gloriæ* » de l'ordre monastique.

Né à Viterbe, d'une famille noble originaire d'Allemagne, qui comptait déjà dans son sein trois fils de St-Benoît, le jeune François parut dès l'enfance hériter des vertus de ses oncles, et réunir en lui seul les qualités qui firent de l'un un pasteur exemplaire du diocèse d'Ascoli, de l'autre un digne abbé de St-Paul, et du troisième un littérateur et philosophe très estimé dans la ville de Padoue.

Dès qu'il eut atteint l'âge requis, il émit les vœux monastiques. A partir de ce moment, il ne se ralentit pas un jour dans cette carrière que la Providence lui destinait si longue et plus pleine encore de mérites que d'honneurs.

Vingt-deux ans partagés entre les charges paroissiales, comme curé de St-Paul, et les soucis de l'administration intérieure, en qualité de prieur claustral, furent en quelque sorte le double noviciat par lequel Dom François-Léopold se préparait, à son insu, au gouvernement de l'abbaye et du diocèse. Infatigable était son zèle, inépuisable sa charité : deux vertus qui, jointes à une culture intellectuelle sans relâche enrichie, devaient rester les marques distinctives du futur prélat.

Dom Zelli fut nommé abbé en 1867, époque pleine de difficultés pour le monastère. Par un heureux à-propos, le bref pontifical fut lu à la communauté le 4 septembre, fête de Ste-Rose de Viterbe; la bénédiction solennelle fut donnée à l'élu par Son Eminence le Cardinal-vicaire Patrizi, le jour de Notre-Dame des sept douleurs. Était-ce une coïncidence augurale ? Plus d'une épreuve réservée à Dom Zelli permet de le croire. Mais alors tout était joie, et Pie IX, recevant, peu de jours après, le nouveau prélat, dit avec sa fine bonhomie : *Presto e bene!* Voilà un prompt, un excellent choix !

A l'allégresse succédèrent bientôt les alarmes. Le vulgaire brigand apothéosé sur le Janicule mettait Rome et la Comarca en émoi. On sait le dévouement de l'attentat sacrilège. Lorsque, à la suite de l'invasion piémontaise, les envoyés du pouvoir usurpateur se présentèrent à l'abbaye de St-Paul pour y appliquer les lois de suppression, Dom Zelli lut une protestation si digne, si persuasive, que ses adversaires eux-mêmes furent contraints d'en faire l'éloge. Restaient à revendiquer les droits de la basilique au nom du

Digitized by Google

St-Siège. Le Prélat n'y faillit point. Au prix de soucis, d'obstacles et d'ennuis de tout genre, il finit par triompher, et si les fils de St-Benoît gardent aujourd'hui encore la tombe de l'Apôtre avec ses glorieux souvenirs, c'est au regretté défunt qu'on le doit en grande partie.

La Congrégation du Mont-Cassin fut l'objet particulier de son zèle aussi longtemps qu'en sa qualité de Président, il eut à veiller à ses intérêts.

Mais là ne se bornait pas l'activité du prélat. Dom Zelli exerçait au dehors une action puissante par la double force du savoir et de l'éloquence. Sa parole châtiée, harmonieuse, servie par un organe souple et vibrant, avait ces émotions soudaines, ces éclairs de pensée qui font le véritable orateur. Sa science était profonde et variée.

Les Pères du Concile du Vatican remarquèrent l'abbé de St-Paul, et Pie IX le nomma bientôt après Consulteur des Rites. Peu de travailleurs attachés aux Congrégations Romaines s'acquittaient de leurs fonctions avec plus de précision et de talent. « *Ecco il P. Zelli, che spesso, spesso ci fa sentire cosi bei voti.* Voici le P. Zelli, qui souvent, bien souvent, nous fait entendre de si beaux votes, » dit Léon XIII en le signalant à nos Abbés réunis il y a deux années dans la Ville éternelle.

Et vraiment le défunt prélat était un écrivain de mérite. La série de ses lettres pastorales formerait une riche collection, vrai modèle du genre. Outre plusieurs dissertations lues dans les académies romaines, nous possédons de lui, entre autres écrits, une étude sur la véritable forme de la médaille de St Benoît, une autre sur la pratique de la Règle de St Benoît, à l'usage des Moniales de la Congrégation du Mont-Cassin. Comme œuvres inédites, signalons la vie de Donna Angelica, Moniale de Campo Marzo, un traité sur l'Immaculée Conception, et un autre sur les préceptes de la rhétorique.

Malgré ses multiples travaux, Dom Zelli conserva jusque dans les dernières années de sa vie une fraîcheur extraordinaire. Lorsque, en 1888, il vint assister à la dédicace de notre église abbatiale de Maredsous, tout le monde admira la verdeur du vieillard et cette ardeur par moments étincelante, encore toute juvénile.

Que de généreuses initiatives furent dues à ces élans d'un noble cœur et d'une haute intelligence! Si le XIVe centenaire de la naissance de St Benoît fut célébré dans le monde avec tant d'éclat, Dom Zelli y eut une part spéciale ; spéciale aussi fut la part qu'il prit à l'œuvre du collège de St-Anselme.

Signalerai-je ici l'amitié qui unit l'abbé de St-Paul au premier Primat de l'Ordre? Amitié que rien ne put ébranler, pas même cette dernière, longue, cruelle épreuve, qui semblait vouloir anéantir tout l'homme avant même que la mort fût entrée dans ses droits.

Mais la piété du malade triomphait, inébranlable, de cette agonie physique et morale. Le nom seul de Dieu suffisait pour arracher encore un sourire

Digitized by Google

à ces yeux éteints au monde, à ces lèvres déjà closes, sauf aux oraisons liturgiques.

C'est ainsi qu'assisté des siens, fils éplorés rangés autour de la couche funèbre d'un père tendrement aimé, le R^me^ Abbé Dom Zelli Jacobuzzi rendit son âme à son Créateur, l'avant-veille au soir de la Toussaint monastique.

Sa famille tout entière conduisit en cortège sa dépouille jusqu'à sa dernière demeure au cimetière de St-Laurent, et quatre-vingts moines remplirent l'abside de St-Paul le jour des funérailles solennelles, spectacle inouï de mémoire d'hommes, mais digne de renaître pour honorer une mémoire aussi chère.

Et tandis que les prières montaient, ardentes, pour le repos du « serviteur fidèle », les fils demandaient au Ciel un digne héritier de ses vertus et de son amour. Leur vœu ne devait pas rester longtemps stérile. Aujourd'hui même, le R^me^ Dom Boniface Osländer, Prieur administrateur, vient d'être proclamé Abbé Ordinaire de St-Paul. Nul doute qu'il ne poursuive les traditions de celui dont il fut jusqu'au dernier moment le fils le plus aimant et le plus dévoué.

D. L. J.

***

Sont décédés :

Le 16 mars 1895, au monastère de N.-D. des Anges à Princethorpe (Warwichshire, Angleterre), Sœur Marie-Gabrielle (Doussin du Breuil), dans la 57e année de son âge et la 29e de sa profession.

Le 23 mars, au même monastère, Sœur Marie-Louise (Turner), dans la 36e année de son âge et la 6e année de sa profession.

Le 13 août, au même monastère, Sœur Marie-Rose (O'Conor), dans la 60e année de son âge et la 35e de sa profession.

Le 25 septembre, à Monte-Cassino près Covington (Ky.), le Frère convers Pierre Singer, de l'archiabbaye de Saint-Vincent, à l'âge de 43 ans, après 21 ans de profession.

Le 11 octobre, à l'archiabbaye de Saint-Vincent, le Frère convers Anselme Held, à l'âge de 82 ans, dont 44 de vie religieuse.

Le 11 novembre, à l'abbaye de Saint-Meinrad (États-Unis), le R. P. D. Romain Weinzaepfel, né le 13 avril 1813, prêtre le 5 avril 1840, profès le 8 décembre 1874.

Le 18 novembre, à l'abbaye de Göttweig (Autriche), le R. P. D. Antoine Probst, conseiller épiscopal et administrateur de la paroisse de Mühlbach, à l'âge de 80 ans.

Le 24 novembre, à l'abbaye de St-André de Sarnen (Suisse), Dame M. Nicodème Müller, d'Uznach, dans la 63e année de son âge et la 22e de sa profession.

Digitized by Google

Le 25 novembre, le R. P. D. Léonard Kochner, de l'abbaye de Lambach (Autriche), à l'âge de 24 ans, ordonné prêtre le 28 juillet dernier.

Le 27 novembre, le R. P. Dom Camille Leduc, de l'abbaye de Solesmes, dans la 77e année de son âge et la 49e de sa profession.

Le 28 novembre, à l'abbaye de Notre-Dame-des-Ermites (Einsiedeln), le Rme P. D. Basile Oberholzer, abbé de ce monastère et président de la Congrégation helvétique de l'ordre de Saint-Benoît. Né à Uznach (canton de Saint-Gall) le 28 décembre 1821, il fit ses études à Einsiedeln et y fit profession le 24 septembre 1843. Il exerça pendant douze ans les charges de professeur et de préfet et conquit l'affection et l'estime des élèves. Envoyé ensuite à Pfäffikon, sur le lac de Zurich, il développa dans la direction de cette propriété un tel talent d'administration que, le 13 janvier 1876, ses confrères l'appelèrent à la dignité abbatiale. C'est à lui qu'Einsiedeln doit la restauration de sa vénérable église, le développement de son lycée, et la conservation de cette haute culture intellectuelle qui est une de ses gloires. Le Re abbé d'Einsiedeln était un noble caractère; son amour pour l'ordre monastique ne s'est jamais démenti. Entrant pleinement dans les vues de S. S. Léon XIII sur l'organisation de l'antique famille de Saint-Benoît, il a donné à cette œuvre un appui matériel et moral dont le souvenir ne périra pas.

Le 29 novembre, à l'abbaye de St-Meinrad (États-Unis), le Frère convers Jean-Baptiste Weyand, né le 29 janvier 1854 à Wintersbach (dioc. de Trèves), profès à St-Meinrad le 21 janvier 1888.

Le 5 décembre, au monastère de Princethorpe (Angleterre), la Rde Mère prieure Marie-Angèle (Blatre), dans la 55e année de son âge et la 30e de sa profession.

A l'abbaye de Braunau (Bohême), le R. P. Dom Magnus Werner.

A Kulazini (Zanzibar oriental), le Frère Vincent Rinck, dans la 32e année de son âge et la 3e de sa profession. C'est le compagnon de voyage du R. P. D. Maur Hartmann, préfet apostolique de Zanzibar méridional, dont nous avons parlé précédemment.

BIBLIOGRAPHIE.

L'école historique et l'école traditionnelle ou du rôle de l'Écriture et de la Tradition dans l'Histoire. Lettres à un professeur d'histoire, par le R.P. CONSTANT, O. Pred. Paris. Imprimerie Salésienne, 1895. 127 pp. in-8o.

Prix : fr. 0,60.

L'AUTEUR de cette brochure résume comme suit le but qu'il poursuit: « tout revient donc à faire voir que la tradition devance et dépasse l'écriture ; que, la première par le temps, elle est, en plus, elle est, surtout,

Digitized by Google

la première par l'autorité; qu'il y eut longtemps des traditions chez les hommes avant qu'il n'y eût aucune écriture ; qu'il peut donc exister de la tradition sans écriture ; mais qu'aucune écriture (j'entends l'écriture qui témoigne, l'écriture qui fait foi, la seule dont il puisse s'agir ici), n'est possible sans tradition ; que la tradition a toujours été la dépositaire, la gardienne, la répondante insuppléable de l'écriture ; que cette garde et ce témoignage disparus, il n'y a pas au monde d'écriture qui vaille et dont l'histoire puisse rien tirer. » (P. 4.)

Je ne puis m'attarder à expliquer ou à contester cette thèse. Pour ma part, je ne comprends pas la raison d'être de ces dénominations d'école historique et d'école traditionnelle ; il n'y a d'histoire que celle qui s'écrit de bonne foi, mûrement, sérieusement, logiquement et *critiquement*, car la critique est une partie de la logique. Le tout est de s'entendre sur la valeur des traditions : « les fouilleurs d'archives et les déchiffreurs de chartes » ne sont pas précisément à dédaigner en la matière et ils sont mieux à même de déterminer la valeur des traditions que ceux qui se contentent d'une science plus ou moins d'emprunt.

N'oublie-t-on pas trop facilement que la cause de l'Église, en tant qu'institution divine, n'est pas en jeu, quand on conteste la valeur d'une tradition locale absolument faillible? Je comprends fort bien qu'on attaque les opinions de M. Duchesne : s'il y en a d'incontestables, il y en a aussi de discutables. Mais n'est-il pas regrettable de voir l'animosité que l'on apporte parfois à attaquer sa personne et sa science? Pour ma part, je respecte son caractère et j'admire son érudition ; il est, après tout, une gloire du clergé français.

On parle de ratures dans les manuscrits de Bossuet (p. 88). Qui en est l'auteur ? Sans doute Bossuet lui-même, mais on semble en faire rejaillir l'odieux sur l'éditeur bénédictin de ses œuvres : Prenons garde, nous sommes sur un terrain glissant. Je pense que le R. P. Constant a été victime des allégations de Lachat, et cependant il n'y avait pas de quoi crier si haut : la *seule* phrase incriminée par ce nouvel éditeur se retrouve un peu plus loin, sans altération, et cela sous la plume de D. Deforis. Encore Lachat a-t-il un mot d'éloge pour le moine de Saint-Maur, et n'a-t-il pu relever d'altération doctrinale. Pour savoir à quoi s'en tenir sur l'éditeur bénédictin de Bossuet, je m'en réfère à M. Lebarq, qui l'a assez bien vengé. Quant aux prétendues altérations des jansénistes, je prie mes lecteurs de vouloir prendre un peu patience ; mon savant ami, M. l'abbé Ingold, aura prochainement l'occasion de tirer la chose au clair au cours de son travail sur « Bossuet et le jansénisme », qui paraît actuellement dans la « *Revue catholique d'Alsace.* » C'est le cas, dans l'occurrence, de rappeler ce qui a été dit et écrit sur les manipulations du texte de saint Thomas jadis, à propos de l'Immaculée-Conception. Dans des affirmations aussi graves, il faut apporter une grande réserve et ne se prononcer qu'après contrôle.

Digitized by Google

L'édition de Lachat a causé bien des désillusions; mais il a crié bien fort contre Dom Deforis et c'est le cas de dire :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Certains auteurs vont plus loin. On a accusé les Bénédictins de Saint-Maur d'avoir, sinon altéré le texte des Pères, du moins de l'avoir défiguré par leurs notes jansénistes. Je ne rappellerai qu'en passant les paroles fort peu révérencieuses du grand Fénelon, réimprimées avec soin par le nouvel éditeur de Dom Ceillier. On a de nouveau crié fort, et l'on a écouté. Je crains de nouveau que l'auteur de l'opuscule n'ait prêté une oreille trop facile aux accusateurs et n'ait pas pris la peine de vérifier lui-même les faits. Ici il est évidemment question de saint Augustin. Pour le coup, qu'on nous permette de dire que la perfidie ne réside pas précisément au bas des pages, mais bien dans les attaques irraisonnables de ceux qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, furent les adversaires des Bénédictins français, et souvent aussi des Dominicains. Noël Alexandre, par exemple, devait être assez apparenté aux Mauristes. Que l'on consulte le dernier historien de l'édition de saint Augustin, M. Kukula ; qu'on prenne en mains la nouvelle édition de l'Académie de Vienne, faite par des hommes qui n'ont absolument rien à voir avec le jansénisme, l'augustinisme, le molinisme et le thomisme, et l'on verra si les Mauristes ont falsifié les textes. Je renverrai en outre mes lecteurs à l'*Augustinismus* de D. Odilon Rottmanner, de Munich ; ils y verront comment certains théologiens ont exploité à leur profit une variante du grand évêque d'Hippone. Je crois qu'au lieu de récriminer contre les illustres moines de la congrégation de Saint-Maur, dont un *certain* nombre (et non tous) a partagé les errements de bien d'autres religieux français de presque tous les ordres, on ferait œuvre plus utile et plus méritoire en montrant la nuance exacte qui sépare certaines de leurs opinions du thomisme ou de l'augustinisme. Trop longtemps on a fait passer pour jansénisme ce qui n'était que de l'opposition au molinisme ou à ses tenants, et le thomisme lui-même n'a pu échapper aux attaques des adversaires des Mauristes.

J'ai été entraîné un peu loin dans l'examen de l'opuscule du R. P. Constant ; il excusera cette déclaration franche à laquelle il m'a d'ailleurs invité. Je respecte le zèle louable qui l'a inspiré dans la composition de son travail ; si je ne partage pas toujours son avis, qu'il me le pardonne.

D. Ursmer Berlière.

Institutiones theologiæ dogmaticæ specialis. Tractatus de gratia, auctore Bernardo Jungmann. Editio sexta. Ratisbonæ, Pustet, 1896, VI-312 pp., in-8°. Prix : fr. 4.

Les publications théologiques du regretté professeur B. Jungmann jouissent d'une réputation trop incontestée pour que nous nous attachions à en montrer la valeur. Ce sont des manuels classiques écrits avec

Digitized by Google

autant de solidité que d'élégance ; la méthode claire, la précision théologique, l'apparat patristique en recommandent l'usage.

Apologie des Christenthums, von Dr Franz HETTINGER. I. Bd. : Der Beweis des Christenthums. Erste Abtheilung. Siebente Auflage, herausgegeben von Dr Eugen MÜLLER. Fribourg en Brisgau. Herder, 1895, XLIV-567 pp. in-8°. Prix : 5 fr. ; relié, fr. 7,25.

L'*APOLOGIE* d'Hettinger restera un ouvrage classique. Les sept éditions allemandes, les nombreuses traductions étrangères témoignent de la faveur avec laquelle on l'a accueillie. Hettinger était un théologien solide, un prêtre pieux, un écrivain de marque ; Hettinger, qui connaissait si bien les siècles passés, avait compris les nécessités de son temps. Il est peu d'écrivains allemands qui aient uni dans une aussi juste mesure l'érudition la plus variée à la langue la plus noble ; le travail de la pensée n'y arrête pas l'essor de l'imagination et n'y refroidit point la chaleur du cœur. Sous le rapport du style et de la composition, Hettinger sera toujours goûté même par des étrangers. On reconnaît aisément chez lui l'influence des apologistes et des grands orateurs français ; c'est à eux, en grande partie, qu'il est redevable de la clarté transparente de sa langue, de la construction si aisée de sa phrase, de l'aisance de sa méthode.

La première édition de l'*Apologie* d'Hettinger parut en 1863 ; la septième porte la date du 1895. Trente-deux ans les séparent, et cependant l'ouvrage de l'illustre professeur de Würzbourg conserve son actualité. Ce sont les mêmes erreurs qui troublent les esprits, ce sont les mêmes préjugés qui règnent dans les milieux hostiles à l'Église, ce sont les mêmes vérités qui doivent sauver le monde. La lutte entre le christianisme et l'athéisme subsiste toujours ; la foi est attaquée au nom de la science, et la science reste impuissante à expliquer les mystères de la foi et à les remplacer. Hettinger a défendu les dogmes de l'Église en ayant toujours en vue les besoins de notre époque ; sans compromettre les dogmes catholiques, sans en dissimuler les mystères, il les a exposés avec les idées de notre temps ; il a su donner à son œuvre une forme pleine de noblesse.

La première partie est consacrée aux preuves du christianisme ; l'ouvrage entier formera cinq volumes

---

Les origines de l'épiscopat. Conférence faite le 13 juillet 1895 à l'assemblée générale de la Société historique et archéologique du Maine, par le R. P. Dom Fernand CABROL, prieur de Solesmes. Mamers, Fleury, 1895, 22 pp. in-8°.

Digitized by Google

La légende de sainte Thècle, par le R. P. Dom Fernand CABROL. *(Extrait de la Revue : Gethsemani et le Monde)*. Paris, *Armorial français*, 1895, 28 pp. gr. in-8°.

LA compétence du savant prieur de Solesmes en matière d'histoire ecclésiastique fera bien accueillir les deux brochures que nous nous plaisons à signaler à nos lecteurs. L'origine de l'épiscopat a fait dans les derniers temps l'objet de plusieurs études. L'intérêt toujours croissant qui se porte sur les origines de l'Église montre bien l'importance de cette question. On parle beaucoup d'union des Églises. Pour s'unir il faut s'entendre, et s'entendre sur les points nécessaires. L'organisation de l'Église primitive en est un, et le principal. Le schisme russe, l'anglicanisme, le protestantisme allemand s'occupent beaucoup de ces questions ; il faut que le monde catholique soit parfaitement au courant de tout ce qui se publie sur ce point. La brochure de D. Cabrol a le mérite de la concision et de la clarté.

La légende de sainte Thècle est une étude de détail sur la valeur scientifique de ce document rejeté comme apocryphe par Tertullien. D. Cabrol, à la suite de plusieurs savants, a réuni en quelques pages tous les traits antiques et véridiques qu'il renferme et montre la valeur qu'il faut lui accorder.

Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque, par Léon CLUGNET. Paris, Picard, 1895. XII-186 pp. in-8°. Prix : 6 fr.

L'ÉTUDE de la liturgie grecque s'impose à quiconque veut connaître à fond l'histoire de la liturgie latine et s'occuper sérieusement de l'œuvre de l'union des Églises. Il importe que tous ceux qui s'emploient à la conversion des schismatiques soient parfaitement au courant de leurs rites. Les livres liturgiques des Grecs sont actuellement à la portée des occidentaux, grâce à la nouvelle édition qu'en publie la Propagande. M. Clugnet a voulu faciliter cette étude des rites grecs en composant un dictionnaire grec-français des noms liturgiques dans l'Église grecque. Son travail est substantiel, clair et précis. C'est assez dire qu'il se recommande à ceux qu'intéresse la liturgie grecque. Nous formulons le vœu de voir l'auteur grouper ces différents éléments et en composer une esquisse de la liturgie grecque. Un aperçu général, fait par un connaisseur, ne manquerait pas d'utilité à l'heure actuelle.

La conversion d'Augustin Thierry. A propos du centenaire de sa naissance, par le P. H. CHÉROT, S. J. (Extrait des *Études Religieuses*.) Paris. Retaux, 1895, 77 pp. in-8°.

LE R. P. Chérot a parfaitement mis en lumière le véritable caractère de la conversion d'Augustin Thierry au catholicisme. Il a fait œuvre de justice en réduisant à néant les prétentions et les réclamations d'écrivains hostiles à l'Église.

Digitized by Google

En quelques pages bien documentées l'auteur a retracé la véritable physionomie du grand historien et esquissé sûrement les étapes de sa marche vers l'Église.

La figure de Thierry paraît grande et noble à côté de celle de Renan, et l'on se trouve heureux de retrouver une âme droite et honnête dans cet homme dont le trop célèbre académicien a cherché à dénaturer les intentions en essayant de donner le change sur les motifs de son retour à l'Église. La mort de Thierry était la condamnation de sa vie.

Histoire de la statue miraculeuse du Saint Enfant Jésus de Prague. Nouvelle édition revue et corrigée par un Père Carme déchaussé du couvent de Chèvremont près Liége. Namur, Godenne, 1894, 438 pp. in-8°.

L'AUTEUR de cette histoire s'est attaché à raconter les annales du culte dont fut honorée la statue du saint Enfant JÉSUS de Prague depuis le XVIIe siècle. Son récit, disposé dans l'ordre chronologique, est émaillé d'une foule de merveilles obtenues par son intercession. Cette dévotion joue un très grand rôle dans la vie religieuse de la Bohème pendant la guerre dite de Trente Ans. Nul doute que les fidèles ne sentent leur dévotion s'affermir à la lecture de ces pages destinées à l'éclairer et à l'exciter.

Les Vierges Saintes, par Mme DE GENTELLES. 1 vol. in-8° de 216 pages, illustré de nombreuses gravures. Sur très beau papier. Prix : fr. 2-00 ; *franco*, 2-20.

LA liturgie a un office propre pour les Vierges : elle leur adresse dans ses litanies une invocation spéciale et salue Marie du titre de Reine des Vierges. Le culte particulier dont l'Église honore ces âmes privilégiées, qui sont pour ainsi dire le dixième chœur des Anges, a suggéré à Mme de Gentelles l'idée de grouper, pour les offrir à l'admiration des fidèles, quelques-unes de ces vies toutes célestes. De là ce livre, dont le moindre mérite n'est pas d'échapper à la monotonie. Un simple coup d'œil sur la table des matières fera juger de sa diversité. Voici *Marthe*, la sainte hôtesse du Seigneur ; *Cécile*, qui convertit son fiancé et le mène au martyre ; *Agnès*, qui, avant de mourir, ressuscite l'insolent qui l'a dénoncée au préteur et lui donne avec la vie temporelle la vie de la grâce ; *Claire*, la fondatrice, *Colette*, la réformatrice des religieuses franciscaines ; *Marguerite-Marie*, qui nous révéla le Sacré-Cœur ; *Rose de Lima*, la première fleur d'Amérique éclose dans le jardin du ciel ; *Thérèse*, en qui la contemplation la plus haute s'unit à l'activité la plus féconde ; la bergère *Geneviève*, libératrice de Paris, et sa sœur *Germaine Cousin*, qui se sanctifia dans les plus humbles devoirs ; *Thècle* et *Agathe*, *Ursule* et *Madeleine de Pazzi* et d'autres qui embaument ces pages comme elles ont embaumé la terre du parfum de leurs vertus.

(Semaine religieuse de Cambrai.)

En vente à la Société de Saint-Augustin, à Bruxelles, et dans toutes les librairies catholiques.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINS DE MUNSTER EN ALSACE
ET LA QUESTION DE L'AUTEUR DU LIVRE DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

PLUSIEURS auteurs (1) ont mentionné la part prise par les Bénédictins alsaciens de l'abbaye du Val-Saint-Grégoire ou de Munster à la célèbre contestation sur l'auteur de l'*Imitation de* JÉSUS-CHRIST. Quelques-uns des documents conservés sur cette affaire aux Archives de la Haute-Alsace ont été publiés. Bon nombre cependant, et non les moins intéressants, sont restés inédits. Nous allons les faire connaître à nos lecteurs, mais sans vouloir aucunement recommencer la dispute (2). « Il est surprenant, redirons-nous plutôt avec Mabillon, qu'un livre qui ne prêche que la paix, la paix avec Dieu, la paix avec soi-même, la paix avec tous les hommes, ait été..... le sujet d'une guerre très vive (3) entre deux corps célèbres dans l'Église, et d'une guerre qui a duré pendant plus de 60 ans, sans trêve ni cessation d'armes, que pour se disposer à la recommencer avec plus de vigueur..... Plutôt que de fatiguer le public par des libelles, dans quelques-uns desquels les règles de la charité ne sont certainement guères observées, n'aurait-on pas mieux fait, après les deux premières dissertations de part et d'autre, de quitter la partie et d'abandonner la chose au jugement des lecteurs désintéressés? Ou si l'on voulait pousser la chose plus loin, du moins devait-on le faire avec modération et ne pas donner lieu de dire que pour se battre avec tant de fiel sur l'auteur du livre, il fallait avoir bien peu lu ou bien mal lu le livre même (4). » Sages réflexions qu'on ne manquera pas d'approuver.

1. Entr'autres Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine*, 1751, p. 572, et *Histoire de l'abbaye de Munster*, Colmar, 1862, p. 208; — Dantier, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. VI, p. 241. (Paris, 1857.)

2. D'autant qu'elle paraît terminée au profit de Thomas à Kempis. Cfr. Pohl, *Thomas von Kempen ist der Verfasser der Bücher De imitatione Christi.* Programme du gymnase de Kempen, 1894. — Excellente étude qui résume tous les plus récents travaux sur la question.

3. « Ménélas et les Grecs, dit assez méchamment D. Thuillier, ne furent pas plus en colère de l'enlèvement d'Hélène que quelques chanoines réguliers le furent de l'enlèvement du Livre de l'Imitation. » *Œuvres posthumes de Mabillon et de Ruinart*, t. I, préface, p. XIX.

4. *Histoire de la contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation de N.-S.* Dans les *Œuvres posthumes*, I, p. 1.

Digitized by Google

Comment trouver mauvais cependant que les Bénédictins qu'on avait osé accuser d'avoir altéré les manuscrits (1) aient résolu de se justifier absolument de cette odieuse imputation ?

Le nœud de l'affaire, comme le dit Dom Calmet (2), consistait à produire les manuscrits, dont les plus anciens, ceux du moins que l'on considérait alors comme tels (3), étaient conservés dans diverses abbayes bénédictines d'Allemagne et d'Autriche : Melk, Weingarten, Salzbourg, Wiblingen, Zwiefalten et Ochsenhausen. Il s'agissait de se les procurer pour les examiner à loisir et les soumettre à un arbitrage de savants.

C'est alors que les Bénédictins de Saint-Maur eurent la pensée de charger de la négociation leurs confrères de Munster, dont l'abbé, Charles Marchand (4), était précisément profès de leur monastère. On se flattait, avec quelque raison, que les possesseurs des manuscrits conservés outre-Rhin les confieraient volontiers à cette abbaye plus voisine et accepteraient plus facilement les garanties qu'elle pourrait offrir contre la possibilité d'une perte ou d'une non-restitution. Dom Benoît Brachet, à ce moment assistant de la congrégation de Saint-Maur (5), Dom Robert Quatremaires (6), qui avait depuis plusieurs années pris position dans la querelle, s'adressèrent donc à Munster, au prieur de l'abbaye, Dom Antoine de l'Escale. Comme ce saint et savant religieux allait jouer le rôle principal dans toute cette négociation, il importe de donner de lui une courte biographie.

Né à Bar-le-Duc d'une ancienne famille noble originaire de Vérone (7), Antoine de l'Escale était entré vers 1616 dans la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, réforme bénédictine (8) inaugurée peu d'années auparavant (9) par le saint moine Didier de

1. « Les Gersénistes ont altéré bien des documents pour le service de leur cause, » a encore récemment répété le P. Becker, S. J. (*Précis historiques*, 1889, p. 159). C'est fort bien que de s'indigner contre les accusateurs de Sommalius (ib. 261), mais pourquoi à son tour les imiter ?

2. *Histoire de Munster*, p. 205.

3. Sur le classement des manuscrits de l'Imitation, cfr. *Revue bénédictine*, 1892, p. 570, article de Dom U. Berlière.

Voir aussi même recueil, 1893, p. 166, une note de D. Morin sur un manuscrit conservé à Maihingen.

4. Sur ce prélat — que Dantier appelle partout l'abbé Charles, — cfr. Calmet, *Op. cit.*, p. 198.

5. Il devait plus tard succéder à D. Marsolle et devenir supérieur général. Cfr. D. Tassin, pp. 157, 169, 315, 374.

6. Sur son *Gersen vindicatus*, qui avait fait beaucoup de bruit, cfr. Mabillon, *loc. cit.*, p. 7, 19, 25.

7. Calmet, *Dictionnaire*, p. 572. – Les Mastin de l'Escale eurent longtemps le pouvoir suprême à Vérône. Les Scaliger prétendaient aussi en descendre.

8. Cette réforme se développa surtout en Lorraine, Champagne et Comté.

9. En 1604. Cfr. l'*Histoire du vénérable Didier de Lacour* (par Dom Haudiquer). Paris, 1772, in-8°. Il y est quelque peu question de D. de l'Escale, p. 260.

Digitized by Google

Lacour, une des plus grandes figures de la France monastique et de tout l'ordre de Saint-Benoît. Cet illustre réformateur vivait encore et occupait la charge de supérieur de la Congrégation, lorsque le jeune gentilhomme lorrain demanda à s'y agréger, et il eut le temps, n'étant mort qu'en 1623, de le distinguer comme une recrue sur laquelle on pouvait fonder de hautes espérances (1). « Versé dans les sciences, zélé pour la régularité et le bon ordre, » dit Dom Calmet, le jeune religieux fut bientôt désigné pour les charges les plus élevées comme aussi pour les plus difficiles négociations, et il en était digne par son intelligence, son zèle et sa piété. A plusieurs reprises, en 1625 et 1647 notamment (2), ses supérieurs l'envoyèrent jusqu'à Rome pour les affaires de la Congrégation. Lorsque Catherine du Bar, alors annonciade sous le nom de Mère de Saint-Jean, se fut décidée à entrer dans l'ordre de Saint-Benoît où plus tard elle devait fonder l'admirable réforme qu'on appelle l'*Institut de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, ce fut à Dom de l'Escale, à ce moment visiteur (3) de la congrégation des Saints-Vanne et Hydulphe et supérieur des Bénédictines de Rambervillers (4), chez qui elle allait faire profession, qu'elle demanda conseil (5). Devenue fille de Saint-Benoît sous le nom de Sœur Mechtilde du Saint-Sacrement qu'elle a immortalisé, cette grande religieuse resta toujours en relations avec Dom de l'Escale, autant du moins que le permettait l'éloignement de ce saint religieux. Car dès le commencement de l'année 1659, il était envoyé en Alsace (6) pour négocier l'union de l'antique abbaye du Val-Saint-Grégoire à la congrégation lorraine. Il en devenait le premier prieur (7) et il devait y mourir.

A Munster la tâche de Dom de l'Escale fut difficile. « L'abbaye... depuis plus de cent ans s'était vue exposée à tout ce que la guerre

1. Antoine de l'Escale fit profession à Moyenmoutiers (l'un des deux chefs-lieux de la Congrégation ; l'autre était Saint-Vanne de Verdun) le 7 novembre 1617. *Matricula religiosorum... Congreg. SS. Victori et Hydulphi*, Nancy, 1712, P. 7. — Le précieux exemplaire de la bibliothèque de Maredsous contient des suppléments mss. jusqu'en 1788.

2. Peut-être encore en 1632, d'après un document des Archives de la Haute-Alsace, f. Munster, carton 16.

3. Il le fut à six reprises différentes, comme aussi définiteur, et prieur de différentes maisons. (*Matricula*, p. 7)

4. D. de l'Escale avait une nièce dans cette communauté. Une des premières filles du B. P. Fourier s'appelait Ange de l'Escale, et était vraisemblablement de la même famille. (Rogie, *Vie du B. P. Fourier*, I, p. 374 et 458 ; II, 12.)

5. M. Herin (*Vie de la M. Mechtilde du Saint-Sacrement*, p. 111) cite la sage réponse du P. de l'Escale et fait de lui ce bel éloge: « Ce vénérable religieux... était l'un des religieux les plus connus et les plus justement estimés de son temps. Très attaché au maintien des règles, d'une science vaste et sûre, profondément vertueux et d'une prudence consommée, il était l'une des lumières et l'un des appuis de sa Congrégation qui l'employa souvent dans les affaires générales et particulières qui la concernaient. »

6. D. de l'Escale était à ce moment prieur de Senones. (D. Calmet, p. 195.)

7. Il le fut de 1659 à 1662, puis encore de 1665 à sa mort.

Digitized by Google

et l'hérésie au dehors et la division, la mauvaise économie, le relâchement et la dernière pauvreté au dedans, ont de plus fâcheux et de plus triste (1). » Mais soutenu par l'abbé, Mgr Charles Marchand, Dom de l'Escale ne faillit pas à la tâche et il réussit à rappeler dans le monastère la paix, le bon ordre et l'abondance. Au prix de quels efforts, et combien il lui fallut dépenser d'énergie, d'activité et d'habileté, on en a la preuve dans son *Journalier* qui a été conservé (2) et que je compte bien publier un jour. Une autre preuve non moins péremptoire se trouve dans les archives de son abbaye qu'il classa et mit en ordre et dont toutes les pièces importantes (et il y en a plein cent cartons) sont enrichies d'analyses sommaires de sa main.

Ce saint et savant religieux était connu à Paris, et l'on comprend que les Bénédictins de Saint-Maur aient songé à lui pour mener à bonne fin la délicate affaire de l'emprunt des manuscrits de l'Imitation. Dès la fin de mars 1661, comme nous l'avons dit, Dom Brachet et Dom Quatremaires lui écrivirent à ce sujet (3). Le prieur de Munster répondit d'abord en les invitant à faire eux-mêmes ce voyage d'Allemagne. L'intéressante lettre (4) du P. Quatremaires qu'on va lire montre que ce projet, je ne sais pourquoi, rencontrait de grandes difficultés.

Benedicite.

A Paris, ce 15 juillet 1661.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je reçus hier celle que V. R. m'a daigné écrire, le 28 du passé, par laquelle j'apprends que V R. m'avait déjà écrit auparavant, ce que je ne savais pas, d'autant que je n'en avais point reçu, et même je n'ai appris que bien tard, c'est-à-dire vers la Pentecôte, qu'elle avait écrit au R. P. Brachet, parce qu'il était à la diète annuelle qui s'est tenue cette année à St-Benoît-sur-Loire, et j'étais allé en Picardie à dessein d'y trouver quelques livres ou mss. *de Imitatione Christi*. Depuis mon retour j'ai fait de grands efforts pour persuader au R. P. Brachet d'entreprendre le voyage auquel V. R. l'invite, ou en tout cas qu'il me fût permis de le faire ; mais je n'ai pu réussir ni en l'un ni en l'autre. Il est vrai que l'espérance du dit voyage m'a fait différer d'écrire derechef à V. R., jusqu'au temps que je serais prêt de partir, mais cette espérance étant vaine, j'écris ces lignes à V. R. pour la

1. D. Calmet, p. 198.
2. Archives de la Haute-Alsace, f. Munster, boîte 3.
3. *Journalier de D. de l'Escale*, p. 41 et première lettre de Quatremaires, 22 mars 1661.
4. Je dirai une fois pour toutes que les lettres que je cite sont conservées aux Archives de la Haute-Alsace, f. de Muhster, carton 25. J'ajouterai aussi que toutes celles que je citerai sont *inédites*, me réservant cependant dans le texte d'utiliser celles qu'a publiées M. Dantier.

Digitized by Google

remercier *ex omnibus cordis medullis* et avec tout le respect possible du soin qu'elle a daigné déjà prendre pour notre affaire, pour laquelle nous pourront bien servir les livres des RR. PP. Chartreux de Molsheim (1), s'ils nous veulent faire la grâce de nous les communiquer avec toute l'assurance imaginable de les rendre et sans qu'il leur en coûte rien comme de raison ; laquelle promesse nous faisons à tous ceux qui par le moyen de V. R. nous voudront gratifier de ce que nous désirons aussi ardemment que instamment pour l'honneur de l'ordre. Je souhaiterais avoir quelque chose digne d'être présenté à V. R. tant pour la remercier de la faveur qu'elle m'a faite par ses diligences que pour arrhes des reconnaissances qui seront dues aux grâces que j'en espère. Voici seulement deux images de N. S. et de N. D. que j'ai fait graver, dont je supplie V. R. d'agréer une douzaine d'exemplaires lesquels, après que M. le Rme Abbé et V. R. aurez pris ce qu'il vous plaira, elle distribuera à ceux qu'elle jugera à propos ; mêmement à ceux dont nous espérons des mss. en l'attente desquels je supplie N. S. de conserver V. R. en toute prospérité, demandant humblement sa sainte bénédiction, son souvenir en ses SS. Sacrifices, en qualité, mon R. P., de son très humble et très obéissant religieux

Fr. Robert QUATREMAIRES.
Moine bénédictin indigne.

Sur la même lettre, le P. Brachet ajouta ce mot :

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je souhaiterais bien avoir le bonheur de vous aller voir et vous protester de vive voix que je suis parfaitement, Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur.
F. Benoît BRACHET.

Et en effet dans une lettre du 17 mars de l'année suivante, Dom Brachet semblait encore espérer que lui ou quelqu'autre religieux de la maison se rendrait à l'appel de Dom de l'Escale : « Je souhaiterais bien que le temps ou plutôt nos affaires me permissent de faire voyage en vos quartiers pour avoir la consolation de votre entretien et de vos bons religieux comme aussi du R. P. Dom Gabriel Bucelin. Mais comme je doute être assez heureux d'avoir cette satisfaction je tâcherai de la procurer à quelqu'un de nos Pères... »

1. Une note mss. ajoutée à cette lettre désigne ainsi ces livres :

« In bibliotheca Cartusiae Molsheim. Il y a 3 exemplaires imprimés in-8° avec le titre suivant : *Tractatus de imitatione Christi, cum tractatulo de meditatione cordis*, sans nommer ni l'auteur ni le lieu de l'impression. Et à la fin du 4e livre : *Explicit liber quartus de sacramento altari. Incipit tractatus de meditatione cordis Ioannis Gerson*. Et à la fin de ce petit traité, joint inséparablement au précédent : *Tractatus aureus et perutilis de perfecta imitatione Christi et vero mundi contemptu, cum tractatulo de meditatione cordis finiunt feliciter. Anno MCCCCLXXXVII.*

Digitized by Google

Le P. Bucelin dont il vient d'être question est trop connu pour qu'il soit besoin de rappeler à nos lecteurs la carrière de ce fécond écrivain (1). Comme l'on voit, les Mauristes désiraient entrer en relations avec lui, et pour cause : dans un de ses ouvrages, les *Annales bénédictines* sans doute (2), Bucelin avait parlé fort inexactement des bénédictins de France, et en particulier de la congrégation de St-Maur. Aussi Dom Quatremaires, oubliant pour un moment la grosse affaire de l'Imitation, prie Dom de l'Escale de renseigner le P. Bucelin, par une lettre, datée du 24 mars 1662, qui est trop belle pour n'être point citée intégralement, bien qu'elle ne se rapporte pas à notre sujet.

Benedicite.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'ai reçu les lettres et l'image que V. R. m'a daigné adresser, dont je la remercie très humblement, bien confus de n'avoir pas de quoi répondre à des faveurs si particulières, et toutefois dans un désir très véritable et ardent de m'en rendre digne avec l'aide de N. S. Le R. P. Brachet m'a dit qu'il fait réponse à V.R. pour les religieux de Saint-Gall, et quant à l'union, je puis assurer V. R. qu'elle est fort souhaitée en ce pays-ci. Je supplie N. S. qu'elle se puisse conclure en bref, pour sa gloire et notre consolation. Cela sera plus que suffisant pour fermer la bouche à ceux qui (comme écrit le R. P. Butzelin), disent que *fuimus quondam tres;* et certainement je ne sais pas si on a jamais vu en même temps un si grand nombre de monastères les plus considérables de France unis en une si entière et réglée observance, comme on voit à présent. Il y a fort peu moins de cent cinquante monastères en notre congrégation, entre lesquels il y en a qui seuls valent plus que trente de ceux que Cluny a possédés autrefois ; et quant aux études des sciences, on peut juger de là si elles y sont en vigueur : nous avons 25 cours tant de philosophie que de théologie, sans compter les écoles de rhétorique pour nos confrères et les séminaires, esquels on enseigne les arts libéraux aux séculiers, et n'avons pas moins de 18 religieux et ordinairement vingt ou plus ès cours de philosophie et théologie. Et ès églises où la nomination du prédicateur dépend de nous il n'y en a point d'autre que des nôtres pour avent, carême et dominicales, et même en fournissons à d'autres églises et jusques aux cathédrales ; et grâce à Dieu, avec grande satisfaction du public. Nous gouvernons plusieurs juridictions épiscopales qui dépendent de nos monastères, comme ici, à St-Denis, Corbie, Fécamp, St-Médard, etc... et par la grâce de N. S. sommes sur le point d'aller à l'église cathédrale de

1. Une liste bien complète de ses écrits, imprimés et mss. a paru dans les *Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1886, p. 84 à 91.
2. Elles parurent vers cette époque.

Digitized by Google

La Rochelle, le procès qui avait duré 32 ans au sujet de la sécularisation qu'on en prétendait faire ayant été terminé en deux heures par le conseil de conscience du Roi, à qui on avait déféré l'arbitrage, et ce sans avocat, les deux parties seules exposant les raisons fort paisiblement, à savoir M. l'évêque, et le R. P. Supérieur Général.

Quant à la noblesse dont parle le P. Butzelin, nous sommes assurés qu'il y en a plus dans notre congrégation à présent qu'il n'y avait en tous les monastères de France il y a 50 ans, encore qu'il ne faille pas faire parade puisqu'entre ceux qui ont reçu *primitias Spiritus Christi non multi nobiles secundum carnem.* Resterait à des miracles, mais nous voyons que ce siècle en est stérile partout, encore que nous sachions bien qu'il y a en divers ordres et communautés plusieurs personnes qui vivent en très grande sainteté,aussi ne faut-il pas mettre la vertu en miracles ni ès choses qui éclatent au dehors, puisque *regnum Dei non est in sermone sed in virtute.* Mais je tiens pour tout assuré que le rétablissement de l'observance telle qu'elle se garde à présent en tant de lieux autrefois si abandonnés et délabrés, est un plus grand miracle que la ressuscitation d'autant de morts. Je dis ceci afin que si V. R. écrit au R. P. Butzelin, *ipse habeat unde respondeat exprobrantibus nobis verbum.* Au reste je travaille en l'histoire de notre congrégation, en laquelle j'espère qu'on poura voir *manum Dei extensam.* Le R. P. Luc d'Achery, notre bibliothécaire, m'a dit avoir envoyé au dit R. P. la vie de la bienheureuse d'Arbouse. Je m'informerai du décès de Genebrard et le manderai à V. R. aux SS. Sacrifices de laquelle je me recommande en demandant pardon d'un si long discours.

Mon Révérend Père.

Son très humble... etc....

Fr. Robert QUATREMAIRES
m. ben. indigne

Une note ajoutée à cette lettre nous apprend qu'elle fut communiquée (1) à Bucelin par Dom de l'Escale avec lequel Bucelin resta dès lors en intimes relations et qu'il vint même un jour visiter à Munster.

Mais revenons à l'affaire de l'*Imitation.* Dom Quatremaires continuait ses instances auprès des supérieurs de Saint-Maur,afin qu'on l'autorisât à se mettre en route pour l'Allemagne. Bientôt cependant il devait renoncer à tout espoir à ce sujet et il en faisait part (2) au

1. L'original même. Mais D. de l'Escale en avait gardé la copie que nous reproduisons.

2. Refus qui lui était, écrivait-il déjà le 15 septembre (*lettre citée*, par Dantier, p. 478) : « véritablement un peu pénible à supporter, *secundum hominem dico*, et le serait encore si la grâce de N.-S. ne m'aidait à porter cette petite croix, qui est la moindre de toutes celles que je mérite. »

Et le bon religieux ajoute qu'il avait cependant offert « d'y aller à pied pour éviter les frais... malgré la longueur du chemin et le voisinage de l'hiver. »

Le même jour Dom Quatremaires écrivait aussi directement à l'abbé de Munster pour lui recommander l'affaire.

Digitized by Google

prieur du Val St-Grégoire, en lui donnant en même temps diverses nouvelles tant de l'ordre que de la cour et de la ville.

Benedicite.

Paris, 26 septembre 1662.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je me persuade que V. R. sait maintenant ce que je lui écrivis de mes disgrâces, il y a quinze jours, au sujet du refus que m'a fait le R. P. S. Général. Depuis ce temps-là je me suis avisé de faire encore employer la faveur de M. l'Illustr. et R^me^ Prince-Abbé de Saint-Gall par le moyen de deux religieux de son monastère, qui sont ici, et m'ont promis de lui en écrire aujourd'hui. Et là-dessus il me semble que si V. R. pouvait envoyer quelqu'un de son monastère à Saint-Gall, notre affaire se pourrait bien avancer, car ces bons religieux m'ont assuré que M. leur abbé aura ce qu'il voudra des monastères où sont les mss. que j'ai cottés dans notre livre, et que même ils ne sont pas bien éloignés de Saint-Gall; et que peut-être aussi il y en pourrait avoir quelqu'un dans le dit monastère de Saint-Gall qui nous serait utile; et ainsi les dits mss. pourraient être en bref ès mains de V. R., et pour lors l'affaire serait plus que demi-faite; que s'il s'y trouvait encore des difficultés pour lesquelles surmonter il fût besoin que j'y allasse, il serait à propos que V. R. avec M. V. R^me^ Abbé, lequel je salue avec grand respect, prissiez la peine s'il vous plaît d'en écrire un mot à R. P. S. Général, afin qu'il voie que ce n'est sans sujet que je lui ai demandé permission d'y aller. Je me confie du tout en la bonté de V. R.

M. le cardinal Antoine (1) arriva vendredi dernier en cette ville sans avoir encore pu obtenir les bulles pour son archevêché de Reims. V. R. sait bien, comme je crois, que M. l'ambassadeur de France s'est retiré des terres du Saint-Siège, sur l'état de Toscane, à cause que le Pape avait défendu aux bouchers et boulangers de fournir plus de pain et viande que pour 50 hommes. M. le nonce en suite a eu ordre de se retirer hors de France. On dit que le vice-légat fait fortifier Avignon. Les Parisiens ont prié le roi que la reine accouchât à Paris, renonçant aux privilèges qui leur pourraient arriver en suite de cet accouchement, et il y a apparence que cela se fera, car toute la cour est ici. Le R. P. prieur de Saint-Arnoul (2) est en cette ville et défend son monastère contre les Dominicains avec bon courage et confiance. Nos RR. PP. attendent de jour à autre nos RR. PP. de Saint-Vanne pour traiter et disposer l'union. J'ai ouï dire que le R. P. prieur de Saint-Avold (3) y doit venir, il pourrait bien apporter les mss. si déjà vous en aviez quelqu'un.

1. Barberini, le neveu d'Urbain VIII.

2. De Metz, abbaye royale, unie aux Vannistes depuis 1619. Une lettre suivante, du 30 octobre, qu'à cause de son peu d'importance je ne publie pas, nous apprend que le procès en question fut gagné par les bénédictins.

3. Abbaye lorraine, unie depuis 1607.

Digitized by Google

Le R. P. Brachet est allé à Orléans pour disposer les commencements d'un beau monastère qu'on y a bâti avec l'aide de N.-S. Je m'oubliai dernièrement d'ajouter au catalogue que j'ai envoyé à V. R. le monastère de Saint-Ouen de Rouen. Il y en a encore d'autres, comme Cormery, Beaulieu en Touraine, Besnie (?) en Bourgogne..., etc., pour lesquels on a traité, mais nous n'avons encore pris possession. Quand j'apprendrai quelque chose digne d'être su de V. R. je ne manquerai de le lui faire savoir, et si jamais j'ai l'occasion et le pouvoir, j'espère qu'elle connaîtra par effets combien je suis de tout mon cœur, en me recommandant à ses saints Sacrifices, mon R. P., son très humble, très obéissant et affectionné religieux et fils en N.-S.

Fr. Robert QUATREMAIRES,
m. b. i.

J'envoie par Rambervillers, deux livres de nos défenses pour donner, s'il vous plaît à V. R., au R. P. prieur d'Augsbourg ; ou bien s'il a reçu les précédents, au R. P. Buzlin.

Une circonstance fortuite allait permettre à Dom de l'Escale de travailler efficacement, selon les désirs du P. Quatremaires, à la recherche des mss. de l'Imitation. L'abbé de Munster avait résolu d'envoyer son prieur à la diète impériale de Ratisbonne, pour y défendre les intérêts de son abbaye (1), et malgré son grand âge et la saison tardive, Dom de l'Escale s'était mis en route le 7 novembre de cette même année 1662, accompagné d'un jeune religieux, le frère Alexis Vasse. Dès son arrivé à Ratisbonne (2), il s'occupait avec zèle de l'affaire des mss. Aussi bien du reste son abbé ne tardait pas à le stimuler (3) : « Votre Révérence ne saurait croire, lui écrivait-il le 24 février 1663, avec quels termes le R. P. Brachet m'écrit de la part du R. P. Général pour tâcher à avoir ces originaux de Gersen pour le P. de Quatremaires, et de telle manière que si je n'étais point estropié des deux jambes et que je ne me sais soutenir ne pouvant dire la sainte messe mais de communier seulement, je partirais dès à présent pour les aller chercher et m'engager aux maisons où je les pourrais trouver. C'est pourquoi, je vous prie, mon R. Père, avec toute l'instance que je puis et de toute la puissance et autorité si j'en avais aucune sur vous, pendant que vous

1. On se rappelle que l'abbé de Munster était prince du Saint-Empire.

2. Les voyageurs eurent « un très beau temps,... pour passer les neiges et surmonter les montagnes », écrivait D. de l'Escale à son abbé, le 30 janvier 1663, dans une lettre fort curieuse mais étrangère à l'affaire de l'Imitation.

3. Il faut dire que de France on ne lui laissait pas de repos. « Est-il possible, lui écrivait le 22 janvier 1663, un certain P. Amand, que je conjecture être Dom A. Tribout, à ce moment prieur de Moutierender, que sous votre cautionnement, votre foi et l'honneur de votre parole, le P. Robert de Quatremaires ne puisse avoir les originaux de Gersen qu'il demande depuis tant de temps et qui sont les pièces décisives de la dispute et du procès dont le gain serait si illustre à l'ordre... »

Digitized by Google

êtes par delà, d'apporter toutes les adresses que vous pouvez, écrivant à ces MM. les abbés ..... de me prêter ces originaux de Gersen que je m'oblige et toute mon abbaye à leur remettre sitôt que le P. Quatremaires en aura fait (usage), et quand il y aurait deux et trois et quatre journées de vous ou de votre chemin en retournant, je vous prie de vous donner la peine d'y aller en propre personne... et de m'obliger par écrit à ces MM. les abbés pour les rendre de telle manière que vous jugerez à propos... Enfin que vous ayez cette obligation que nous ayons ces originaux à quelque prix que ce soit. » De son côté Dom Quatremaires réitérait directement ses instances (1).

Le P. de l'Escale n'avait pas besoin de tous ces encouragements. Lui aussi avait cette affaire très à cœur. Dès le 19 février il répondait à Dom Brachet « qu'il ferait ce qu'il pourrait pour procurer les mss. désirés (2). » A son abbé il « promettait de chercher soigneusement les mss. (3), et il commençait en effet les démarches nécessaires. Bientôt pour couper court à toutes les objections et forcer les dernières résistances, Mgr Marchand envoyait à son prieur la pièce ci-jointe (4), donnant en gage des manuscrits à emprunter, *tous les biens de l'abbaye de Munster :*

In nomine Dni nostri Jesu Christi. Amen.

Nos Fr. Carolus divina Providentia abbas imperialis monasterii vulgo Munster dicti, in valle Gregoriana dioecesis Basiliensis, ordinis S. Benedicti, R^mo^ et dilecto nobis in Christo Fr. Antonio de Lescale, ejusdem monasterii nostri priori, in praesentiarum pro nobis Ratisbonae apud comitia constituto, salutem et paternam benedictionem. Cum ab eo tempore, quo te cum socio tuo etiam in nobis in Christo dilecto filio Fr. Alexio Vasse, Ratisbonam ablegavimus, a RR. Patribus et confratribus nostris Congregationis S. Mauri se certis pro bono et honore S. Ordinis nostri, quibusdam antiquitatibus indigere, illasque in diversis monasteriis, Mellicensi scilicet, Weingartensi, Oxenhusano, Wyblingensi, Zwyfaltensi et Salisburgensi reperiri intelleximus, tibi per praesentes expresse mandamus et injungimus, quatenus ad praedicta monasteria et alia ordinis nostri, ubi dictae antiquitates reperiuntur, te cum praedicto socio tuo quam primum conferas, ipsorumque R^is^ Dnis Praelatis humillima nostra officia cum fraterna salute offeras, eosque nostro nomine pro communi totiusque S. Ordi-

1. Lettre du 18 mars 1863, p. p. Dantier, page 481. — Cette lettre contient la liste des mss. demandés. Un mot de D. Brachet, daté du 20 mars, accompagnait cette lettre.
2. *Journal*, p. 83.
3. *Ibid.*
4. Datée du 1er avril. Il y a dans Dantier, p. 107, une lettre du 2 adressée sans doute en même temps par l'abbé à Dom de l'Escale.

Digitized by Google

nis nostri honore humiliter roges, ut tibi praedictas antiquitates communicare, et si eas tales, qualibus nos opus habere nosti, inveneris eas nobis mutuo concedere dignentur, sub tali restitutionis fideliter infra annum faciendae cautela, qualem ipsimet a te desiderabunt. In hunc finem omnia et singula praedicti monasterii nostri ubicumque sita bona temporalia obligandi et appignorandi, tibi vigore praesentium facultatem et omnimodam auctoritatem impertimur. Quapropter omnes et singulos praedictos R^s Dnos praelatos ut tibi tamquam priori et procuratori nostro legitime constituto plenam fidem adhibeant, etiam atque etiam in Dno rogamus, ipsis omnibus et singulis ubicumque occasio sese obtulerit, officia similia et alia qualiacumque sincere et ex toto corde offerentes. In quorum fidem et testimonium praesentibus propria manu subscriptis, sigillum nostrum abbatiale impressimus. Datum in praedicto monasterio nostro die prima mensis aprilis, anno salutis millesimo sexcentesimo sexagesimo tertio.

CAROLUS, abbas monasteriensis,
in valle Gregoriana.

Le succès allait couronner tous ces efforts. De plus, à Paris, on savait en être reconnaissant, comme en témoigne la lettre qu'écrivait Dom Quatremaires le 16 avril (1) :

Benedicite.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je reçus samedi dernier des lettres de M. le R. Abbé de Munster avec celle que V. R. lui écrit de Ratisbonne, par laquelle j'apprends que les mémoires que nous envoyâmes à V. R. le 18 mars n'ont encore été reçus. J'en envoie encore un à M. le R. Abbé auquel et à V. R. je ne sais quelles actions de grâces je pourrais rendre, puisque tout l'Ordre aurait peine de s'en acquitter autant que VV. RR. l'obligent. Je supplie de tout mon cœur la divine bonté de conduire et ramener V. R. et son compagnon en toute prospérité. Nos RR. PP. supérieurs général et assistants sont partis pour aller au chapitre général qui commencera le 26 du courant à Saint-Benoit-sur-Loire. La diète provinciale pour cette province s'achèvera demain à Saint-Denys ; le R. P. prieur de ce monastère de Saint-Germain est un des 4 députés pour aller audit chapitre général. Je lui baillerai les lettres de M. le R. Abbé avec la copie de celle de V. R. afin qu'il les fasse voir à tout le dit chapitre et que la Congrégation reconnaisse combien elle vous est obligée. Nous avons ici une belle grande châsse d'argent doré, d'un dessin fort exquis, qui revient à quelques 25 mille livres que les monastères de la Congrégation ont contribué, se cotisant chacun selon ses forces, pour mettre les précieux ossements de N. B. P. La solennité s'en fera le jour de l'Ascension par M. l'ancien évêque de Condom audit monastère de Fleury

1. Le 8 juin, Dom Quatremaires lui réitérait l'expression des mêmes sentiments.

Digitized by Google

où l'on va porter la châsse. Quand on l'aura fait graver, je ne manquerai d'en envoyer des portraits à V. R. Cependant je demeure, mon R. Père, de V. R. le ..... etc... Fr. Robert QUATREMAIRES,
m. b. i.

Je fais tous les jours mémoire de V. R. *pro peregrinante* à la sainte Messe et en mes oraisons particulières et continuerai jusqu'à ce que j'ai nouvelle de son heureux retour.

Les affaires pour lesquelles Dom de l'Escale était venu à Ratisbonne traînant en longueur, à cause surtout de l'absence de l'envoyé français, M. de Gravel, le prieur de Munster profita de ce répit pour aller à la recherche des mss de l'Imitation. Il visita successivement Vienne, Melk, Salzbourg, Zwiefalten (1), et en rapporta les manuscrits demandés, en échange de l'attestation suivante (2) qu'il laissa dans chacun de ces monastères.

Ego infra nominatus et constitutus imperialis abbatiae Munsteriensis in valle Gregoriana Ordinis S. Benedicti Congregationis Lotharingiae, alias SS. Vittoris et Hydulphi, procurator plenarius, fateor me a R^mo^ atque Ampl^mo^ Dño Dño Amando, celeberrimi monasterii S. Petri in Salisburg abbate meritissimo Dño meo colendissimo, pro instructione causae Parisiis de et super authore libelli aurei de Imitatione Christi agitatae, mutuo accepisse duos libros in-8° quorum primus est manuscriptus crassitudinis trium circiter digitorum et continet diversa pia opuscula et inter caetera etiam praedictum libellum de Imitatione Christi scriptum anno 1463 et attributum Joh. Gerson. Incipit per registrum dictorum opusculorum et finitur per haec verba : Explicit illud, gens absque consilio est et sine prudentia, utinam saperent et intelligerent ac novissima providerent... Deuteronomii XXXII, feria 3^a^ post Reminiscere. Alter vero est impressus Venetiis anno 1486 et continet saltem praedictum libellum, et ejus autorem dicit esse Iohannem Gersonem cancellarium Parisiensem. Quos duos libros, vigore supradicti mei mandati Procuratorii ego sub obligatione omnium et singulorum praedicti monasterii nostri ubicumque sitorum bonorum temporalium, me quam primum Parisiis producti et juridice recogniti fuerint, ad monasterium SS. Udalrici et Affrae in civitate Augustana remissurum, Deo dante, promitto et polliceor. Quod si non fecero, aut alius pro me infra biennium, aut si (quod absit) praedicti libri per aliquod infortunium perderentur, tunc praedictus R^s^ et Ampliss^s^ Dñs Abbas S. Petri, post dictum biennium, damnum suum judicio trium proborum et prudentum religiosorum vel ecclesiasticorum, ab utroque parte eligendorum judicandum, recuperare poterit ex censu annuo trecentorum quinquagenta florenorum, quem praedictum monasterium Munsteriense singulis annis in mense Septembri ex cassa electorali Bavarica, vulgo Bundeszahlampt, percipiendi jus et possessionem habet. Quem in hunc finem vi et virtute dicti monasterii man-

1. *Journal*, p. 88.
2. Celle-ci est celle de Salzbourg. Les autres sont en tout semblables.

Digitized by Google

dati procuratorii praedicto R^mo et Ampl^o Dño S. Petri praelato, illiusque venerabili conventui specialiter obligo et oppignoro. In quorum omnium fidem et robur praesentibus propria manu scriptis, etiam proprio nomine et cognomine subscripsi, atque cum extra conventum non utamur sigillis nisi simplicibus ad litteras obsignandas, tale sigillum a pluribus annis consuetum impressi. Datum Salisburgi in dicto celeberrimo S. Petri monasterio, die nona mensis julii, anno salutis millesimo sexcentesimo tertio.

Fr. Antonius de Lescale,
Monachus Benedictinus, qui supra.

Pour les manuscrits de Weingarten, il y eut quelque difficulté : l'un des deux ne se retrouvait pas, comme l'abbé de ce monastère l'écrivait le 30 août (1) à Dom de l'Escale (2). Mais l'autre fut également confié au prieur de Munster.

Enfin « après avoir fait cent voyages, après avoir écrit je ne sais combien de lettres », dit Mabillon (3), muni de tous ces trésors, Dom de l'Escale reprit le chemin de son monastère, où il arriva le 4 octobre de la même année (4). Il en avisait aussitôt Dom Brachet « lui spécifiant tant les livres de manuscrits rapportés, que les dépens... faits pour ce sujet (5). »

Les mss. allemands une fois rendus à Paris, les Bénédictins de St-Maur cherchèrent à s'en procurer d'autres, tant d'Italie que des Pays-Bas. Ces négociations prenaient du temps, et Dom de l'Escale, lorsqu'il écrivait à Paris, ne manquait pas de rappeler fréquemment que le délai d'emprunt des mss. d'Allemagne s'écoulait, et qu'il fallait songer à utiliser les documents avant son expiration (6).

Sur la nouvelle que lui donna un jour Dom Ignace Philibert (7) qu'on allait renvoyer les mss. sans les avoir soumis à un arbitrage, « les chanoines de St-Augustin n'ayant voulu entendre à aucune voie amiable (8) », Dom de l'Escale peiné vivement à la pensée que tous les efforts qu'on avait faits pour se procurer les mss allaient être inutiles, réitera ses instances pour qu'on fît quelque chose : « Je

1. Lettre en latin datée de Blummenegg.
2. Cfr. à ce sujet une lettre de Bucelin, — moine de Weingarten et ancien bibliothécaire de la maison. Dantier, p. 483.
Le procès-verbal (publié par le P. Mella) ne mentionne, en effet, qu'un mss. de Weingarten, (p. 176).
3. *Op. cit.*, p. 33.
4. *Journal*, p. 80.
5. *Ibid.*
6. Lettre au prieur de St-Germain du 26 nov. 1644. *Journal*, 101.
7. « Un des religieux les plus fervents, les plus actifs et les plus intelligents de la Congrégation de St-Maur », dit M. Hervin. *Op. cit.*, p. 431. Dom Philibert, prieur de St-Germain et supérieur des Bénédictines du St-Sacrement, devait mourir prieur de St-Denis en 1667. Il avait été aussi quelque temps, lors de l'union passagère entre St-Maur et Cluny, vicaire-général et grand prieur de cette dernière maison.
8. Dantier, p. 453.

Digitized by Google

serais bien marri de les renvoyer sans s'en être servi auparavant », répondait-il à Dom Philibert (1) le 26 janvier 1665, et il lui indiquait le moyen d'en tirer parti (2). Dom Philibert le rassurait bientôt par la lettre suivante :

Pax Christi.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'ai proposé à notre R. P. Général et aux RR. PP. Assistants et au P. Brachet la douleur que V. R. avait de voir renvoyer les livres de *Imitatione Christi* sans avoir servi au sujet pour lequel on les avait fait venir de si loin avec tant de peines et de frais, et leur ai fait lecture de la vôtre. Ils sont touchés du même sentiment que V. R. et souhaiteraient de pouvoir tenir lesdits livres plus longtemps pour s'en servir avec effet, et ont été très aises de l'ouverture que vous leur avez faite. C'est pourquoi ils m'ont donné charge d'écrire à V. R. qu'à raison qu'ils n'ont pu encore vider ni entreprendre le procès avec les chanoines réguliers de St-Augustin pour l'auteur du livre *De Imitatione Christi* à cause des grands embarras tant des affaires générales que des particulières qui les ont presque accablés jusques à présent et d'autres qui doivent arriver dans quelques mois, il plaise à V. R. prendre la peine de s'employer vers messieurs les propriétaires desdits manuscrits afin de prolonger pour deux ans la concession desdits livres, le temps desdites deux premières années achevé, dans l'espérance que nous pourrons vider ledit procès dans ce temps, ladite continuation faite sous les obligations données lesquelles demeureront toujours en leurs forme et valeur envers nos Pères, et en donneraient nouvelle obligation si besoin est. Que si messieurs les propriétaires font difficulté de les laisser davantage, on les renverra à point nommé.

Ce qui a été encore cause que nos RR. PP. renvoyaient les livres avant le temps achevé c'est que s'ils les eussent produits en justice, on les eût arrêté au greffe jusques à la fin du procès, lequel ne pouvait être achevé dans le temps de la première concession, nosdits Pères n'eussent pu satisfaire à l'obligation qu'ils ont de les renvoyer dans le temps accordé, et qu'ils jugeaient plus à propos de les renvoyer sans servir que de les retenir même avec utilité et succès en violant la parole.

Le R. P. Brachet est secrétaire du T. R. P. Général, l'élection duquel se faisant par ledit T. R. Père et non par les définiteurs, il n'en est pas fait mention dans la liste des supérieurs.

Pour St-Victor de Marseille, le roi désirant être informé de l'état du mo-

1. Cette lettre, conservée à Copenhague, a été publiée par M. Gigas (*Lettres des Bénédictins de St-Maur*, 1re partie, p. 10), mais sans la date qui m'est donnée par le journal de Dom de l'Escale, p. 101.

2. C'est aussi dans cette lettre que, comme le raconte Mabillon (*Op. cit.*, p. 33), « il mandait une autre nouvelle fort singulière, savoir qu'un docte ecclésiastique... avait assuré qu'il y avait un mss. plus ancien non seulement que Thomas à Kempis, mais que Gersen même. Cela eût été plaisant qu'un troisième fût venu débusquer les deux prétendants ». Mais c'était une fausse nouvelle.

Digitized by Google

nastère dudit St-Victor, a député NN. SS. les archevêque d'Arles, évêque de Marseille et premier président d'Aix pour en faire information, et icelle faite renvoyer à Sa Majesté pour y pourvoir ce que de raison. Cependant toutes choses sursises, et quoique cet arrêt paraisse et soit favorable et que nous croyions que les informations favoriseront l'introduction de la réformation, nous n'espérons pas pourtant qu'elle s'y introduise pour cette fois, et à peine l'oserions-nous souhaiter pour diverses raisons, mais cela aboutira à faire mettre quelque règlement entre messieurs les anciens de quoi N. S. disposera ainsi qu'il lui plaira pour un autre meilleur succès.

Pour notre procès avec M. de Paris touchant notre juridiction, nous demandons renvoi au parlement où il se poursuivra en bonnes mains et la bonté et validité de nos titres et possessions nous donne sujet d'espérer certainement un bon succès au dire de ceux qui sont sans intérêt et entendus en ces matières, pourvu que Monseigneur notre abbé y apporte un peu de chaleur.

Nos RR. PP. de votre connaissance vous saluent en affection et moi particulièrement qui d'abondant demande la continuation de vos prières qui suis, mon R P.

Votre très humble et affectionné confrère,
F. Ignace PHILIBERT, m. b.

A Paris, le 7 février 1665.

Je salue tous les RR. PP. et chers confrères de notre connaissance et leur souhaite toutes bénédictions du ciel.

La prorogation du délai d'emprunt des mss. dut être obtenue, bien que je n'aie pas trouvé trace de la chose. Au mois d'août de l'année suivante, Dom de l'Escale écrivait (1) à Paris pour avoir des nouvelles de l'affaire. Comme le P. Brachet lui répondait d'un ton découragé « qu'on doutait pouvoir faire quelque chose pour vérifier quel est l'auteur du livre d'*Imitatione Christi* (2) », le vaillant prieur de Munster s'efforçait de ranimer son zèle, l'exhortant, par une lettre du 28 du même mois (3), « à faire travailler sérieusement » à utiliser les mss empruntés.

Ce fut la dernière lettre que Dom de l'Escale écrivit à ce sujet. Quelques mois plus tard, plein de jours et de mérites, il rendait son âme à Dieu, le jour du Vendredi-Saint, 8 avril 1667 (4). Il n'avait

1. *Journal*, p. 114.
2. Lettre du 7 7bre 1666.
3. *Journal*, p. 115.
4. A l'heure même de la mort de N.-S. en croix, comme en témoigne Bucelin : « Fuit Antonio huic nostro in votis precipuum, quodque ardentibus semper precibus in vita sua a Numine contendit, ut in die et feria sexta Parascevos, ipsa etiam hora qua Christus amor suus crucifixus, mori mereretur, idipsum per omnia assecutum, iisdemque et die et hora sanctam efflasse animam, ab ipsius R° Dno Abbate Carolo per litteras sum edoctus, qui et sanctissimum vitae ejus exitum, prolixius celebravit. » *Benedictus redivivus*, p. 302.

Digitized by Google

plus eu le temps de recevoir la lettre suivante du P. Bucelin (1).

Adm. Reverende Perill. et religiosissime in Xto P. Prior Vall. Gregoriane.

Apprecor adm. R. P. et Dnoi V^as festa Paschalia longe felicissima ovaque paschalia aureo solido, imo gallinas talia prægnantes sexcentas ad structionem plurium Sacræ Congregationis V^re cœnobiorum, ad alendos in studiis religiosos, exempla exornanda, et insignes condendas bibliothecas. Spero interea adm. R. P. V^a, vel ad capitulum generale profecta, sive paulo post inde reditum, inque eadem ratione librorum meorum cum editorum, tum editorum apud superiores Congregationis mentionem fecisse, quod Bibliopola inprimis urget, unde noverit deinceps, siquidem plures libros meos velit typo committere, quid sperandum inde seu metuendum. Libentius siquidem libros meos profanos accipit, eoque sacri æque ac profani eosdem amant et ament, sacros autem cum nemo emat nisi sacri, cuperet scire, quot monasteria illos expectant, nedum lucrum quærit, et nemo emit, damnum potius patratur, quam lucrum ferat. Significavi et aliis congregationibus Bursfeldensi, Austriacæ, Salisburgensi et aliis; quod si videat Bibliopola plures coëmi, promptius erit ad plura deinceps mea opera edenda. Ego malle sacros edere quam profanos, sed hi certatim ab ipsis etiam hereticis emuntur, non item sacri, et hæc causa est, quod plerique libri mei pro honore et edificatione ordinis scripti, domi resideant, nec luce videant, qui tamen plurimum solatii et momenti rei monachicæ afferret. Rogo proin ut adm. R. P^as V^a non tam commodum quodcumque meum, sed ordinis et multorum ordini inhiantium promoveat quibus libri mei haud minimum proderunt, quod multi et magni Prælati suis ad me datis litteris testati sunt, et plurimis passim locis in usu est, ut Menologium meum quotidie pridie Natalium, post Martyrologium Rom., in cœna prælegatur. Et quomodo valet R^us Dñs Abbas monasteriensis? Ipsi quæso me intime commendet et roget ut etiam aliquando ad partes nostras invisere dignetur. Commendet me item adm. R. P. Subpriori quam diligo in veritate, Patri Andreæ hospitatori meo gratiosissimo, R^m P^i œconomo Italo juxta Gallo et Germano et reliquis Patribus. R. Dñs Abbas meus plm salutat adm. R. P. V^am mihique hoc nuper sedulo commendavit. Rogat autem adm. P. V^m ut sollicite urgeat remitti exemplar Imitationis Christi communicatum pro fide data, cuique et sua et totius congregationis nostræ plurimum intersit.

Hisce me humillime commendo et R. P. Amando commendari pro symbolis promissis rogo.

Deus nobiscum.

Adm. R. P^is V^e

Servus in Christo
P. P. Gabriel Bucelimus
prior S. Joan.

Veldtkirch, 5 maii 1667.

1. En tête de sa *Bibliothèque Lorraine*, Dom Calmet a publié trois autres lettres de Bucelin à l'Escale, de 1662.

Digitized by Google

***

Renseigné plus tard, par l'abbé même du Val St-Grégoire, sur la sainte mort de son ami, Bucelin en insérait l'éloge en ces termes dans son *Benedictus redivivus* :

« ..... Reverendum Patrem ac Dominum Antonium de Lescale... virum illustrissimo genère ortum, sed virtutum splendore longe illustrissimum, in quo revera intueri quotidie et in omni actione mihi visus sum BENEDICTUM revera REDIVIVUM, monachum angelum haud immerito a tota sanctissimum Congregatione magni factum (1), zelotem ordinis ferventissimum deque eodem meritissimum. »

A cet éloge familial, joignons l'expression des regrets du « premier bourguemestre de la ville de Ratisbonne et député à la diète », lequel écrivait, le 17 mai 1667 : « J'ai appris la mort du R. P. Dom Antoine de l'Escale avec tout le regret imaginable. Néanmoins ayant passé le terme ordinaire de la vie humaine et ayant vieilli en une probité exemplaire, il a laissé moins de sujet de plaindre son décès arrivé en un âge si fort avancé que de louer ses belles qualités et d'en conserver à jamais la mémoire (2). »

***

Ajoutons un mot sur la suite de la querelle au sujet de l'auteur de l'Imitation (3) : les manuscrits réunis avec tant de peine par Dom de l'Escale furent produits à la fameuse expertise du 14 août 1671 (4) devant l'archevêque de Paris et les savants les plus recommandables de cette ville (5).

On ne devait cependant les renvoyer aux monastères d'Allemagne que bien plus tard, en 1683, ainsi qu'en témoigne le récépissé de Dom Eustache Claudon, prieur de Munster (6), — lequel était allé lui-même les chercher à Paris (7).

A. M. P. INGOLD.

1. P. 301. Bucelin ajoute que D. de l'Escale propageait avec zèle la médaille de S. Benoît.
2. Archives de la H. Alsace, f. Munster, carton 23².
3. Pour plus de détails, cf. Mabillon, *Op. cit.*, p. 34 seq.
4. Dont le procès-verbal de la main de Mabillon est aussi à Colmar. Mabillon l'a traduit dans son ouvrage, et le P. Mella l'a publié d'après l'original, p. 175.
5. « Darunter mehreren Jesuiten », dit le P. Baümer (*Joh. Mabillon*), mais il confond le premier *Congresso Gersenisno* réuni à l'archevêché de Paris et où ne figura aucun jésuite, avec le troisième, auquel seul assistèrent les PP. Hardouin et Chamillard, S. J. (Cf. Mella, *Op. cit.*, p. 175.)
6. Publié par Dantier, pièce 105, Cf. encore *ib.* la pièce 106.
7. C'est une lettre de Mabillon au prieur de St-Georges-en-Hercynie qui nous apprend ce détail. (Dantier, p. 455.)

Digitized by Google

Note sur un *Liber hermeneumatum*

ou commentaire biblique en forme de glose, de l'époque carolingienne.

DANS l'excellent catalogue qu'il nous a donné l'an passé des manuscrits du collège Sidney Sussex de Cambridge, M. le Dr M. R. James (1) décrit p. 53 et suiv. un recueil de *Miscellanea* (cod. 75. Δ. 4. 13.) datant du commencement du XIIIe siècle, et qui débute par une sorte de glossaire biblique intitulé : *Liber expositionum partium veteris et novi testamenti.*

Le manuscrit offre la plus grande ressemblance avec un autre de la même époque conservé à la Bodléienne d'Oxford (Bodl. 186) et décrit par H. Schenkl dans la première partie de sa *Bibliotheca patr. lat. Britannica*, p. 106. Ce second exemplaire avait depuis plusieurs années déjà attiré mon attention, précisément à cause de la glose qui figure en tête. Depuis lors, j'ai noté au passage quelques autres copies qu'il m'a été donné de rencontrer. En voici le signalement sommaire :

1° Ms. CCXI de la bibliothèque du Chapitre de Cologne, IXe siècle. L'ouvrage, qui débute ici simplement par la rubrique *In Xpi nomine incipiunt glosae in Genesim*, a paru si intéressant à Jaffé et Wattenbach, que ces deux savants ont cru devoir en donner de longs extraits dans l'append. XXIII, p. 157 suiv. de leur catalogue des mss. de Cologne.

2° Un autre exemplaire a été cité et utilisé par A. Mai au tome IX de son Spicilège Romain, part. 3, p. VI suiv. Mai ne dit pas de quel manuscrit il s'est servi ; mais il juge l'opuscule digne de voir le

1. M. James a entrepris un travail qui lui vaudra la reconnaissance de tous les érudits : le catalogue descriptif des manuscrits conservés dans les différents collèges de Cambridge. Le premier volume a excité l'intérêt des hommes compétents 'par la bonne méthode qui y règne'. (*Bull. crit.* du 25 juin 1895, p. 355.) Le second, consacré aux mss. de Jesus College, a paru en décembre dernier : l'auteur a voulu qu'il me fût dédié *amoris ergo.* Cette attention, est-il besoin de le dire? fait moins honneur encore à celui qui en est l'objet, qu'à la largeur de vues et à la délicatesse de sentiment du sympathique doyen de King's College.

Digitized by Google

jour à cause de son ancienneté et aussi à cause des variantes du texte biblique qu'il contient, variantes empruntées à des recensions et à des commentaires des âges précédents. Les quelques extraits qu'il en donne montrent qu'il s'agit bien du recueil de gloses qui figure dans les manuscrits de Cambridge, d'Oxford et de Cologne.

3° Bibl. roy. de Munich, ms. lat. 17155, XIe siècle. L'opuscule est intitulé : *Excerpta Ysidori.*

4° Même bibliothèque, ms. lat. 5515, XIIe siècle. Notre glossaire y occupe les foll. 128^v suiv. et porte cette inscription : *Incipiunt diffinitiones rararum dictionum tam grecarum quam latinarum veteris et novi testamenti.* Cet exemplaire contient en outre çà et là des gloses en langue tudesque. Sur la marge, on lit cette note d'une main toute récente : ' Glossas theotiscas exscripsi. D. '

Bien qu'inférieurs en date à tous ceux-ci, le manuscrit de Cambridge et celui d'Oxford l'emportent néanmoins en valeur et en intérêt, parce que seuls ils ont conservé l'ouvrage en question dans son intégrité et sous son aspect primitif. La préface, en effet, manque dans tous les autres : et c'est justement là ce qu'il y a de plus original, ce qui trahit davantage le genre personnel de l'auteur de cette compilation, sa manière d'écrire, enfin le but qu'il a poursuivi dans son travail.

C'est donc d'après les deux manuscrits anglais que j'essaierai de donner une description de ce vieux glossaire, connu seulement jusqu'ici par les quelques extraits qu'en ont publiés Mai, Jaffé et Wattenbach.

***

L'ouvrage commence donc par la petite préface dont je viens de parler. L'auteur nous fait savoir qu'il y a, dans la communauté à laquelle il appartient, quelques frères si simples d'esprit, qu'ils sont incapables, non seulement de saisir le sens littéral de l'Écriture, mais même de comprendre les mots dont se compose le texte sacré. C'est pour leur utilité qu'avec l'aide de Dieu il a entrepris le présent ouvrage. Il se propose de donner l'explication brève et succincte de toutes les locutions un peu difficiles contenues dans l'ancien et le nouveau Testament, sans cependant s'astreindre à répéter chaque fois celles qu'il aura déjà eu l'occasion d'interpréter. Comme il compte surtout s'attacher aux étymologies et à la signification propre de chaque mot, il lui semble que le titre le plus convenable à mettre en tête de son opuscule serait celui de *Hermeneuticon.*

Cette préface paraissant encore inédite et ne se composant d'ailleurs que de quelques lignes, on me permettra d'en transcrire ici le

Digitized by Google

texte, sans tenir compte des particularités peu intéressantes de l'orthographe usitée presque partout au XIIIe siècle.

INCIPIT PROLOGUS IN LIBRO HERMENEUMATUM.

Quoniam sunt nonnulli in conventu fratrum minus eruditi et ad indaganda sacri verbi arcana adeo tenuiter instructi, ut non dico exteriorem litterae sensum sed nec ipsa quidem historiae verba capere queant, illorum simplicitati utilitatique consulentes libellum istum, divinae maiestatis iuvante nos gratia, stilo praecurrente exarandum duximus. In quo videlicet libello difficiliores quasque totius veteris novique testamenti partes breviter strictimque digestas lector agnoscat. Verum quia in multis sacrae scripturae locis partes eaedem crebro repetuntur, ne quod legentibus bis terque iterata fastidium pareret repetitio, easdem totiens explanari necesse non fuit. Quod enim enucleate dictum est, studiosis sufficere debet. Simul etiam advertendum, quod in quibusdam non secundum proprietatem sed secundum litterae sensum earundem partium procedit expositio. Et quia opusculum praesens ἑρμηνεύματα tantum, hoc est, interpretationes nominumque dumtaxat continet etymologias, nomen ei *Hermeneuticon* intituletur : ut videlicet totius operis subiecti materiam prima fronte titulus repraesentet.

EXPLICIT PROLOGUS. INCIPIT LIBER EXPOSITIONUM PARTIUM VETERIS ET NOVI TESTAMENTI. Prologus, praelocutio. Prooemium, initium dicendi vel praeviatio...

L'auteur, comme il résulte déjà de ces premiers mots, ne se borne pas à expliquer le texte biblique proprement dit : il passe aussi en revue les petites préfaces de saint Jérôme qui figuraient en tête des différents livres de l'Écriture.

Voici l'ordre dans lequel ces livres se présentent dans son travail : Heptateuque, Rois (divisés en Samuel 1re et 2e parties, Rois 3e et 4e parties), grands Prophètes y compris Daniel, douze petits Prophètes, Hagiographes (Job, Psautier, livres sapientiaux y compris les deux Sapiences, Paralipomènes, Esdras, Esther, Tobie, Judith, Machabées); Évangiles, Actes, Épîtres catholiques, S. Paul, Apocalypse. On le voit, c'est exactement l'ordre des bibles copiées à Tours, c'est-à-dire probablement l'ordre adopté par Alcuin, suivant la remarque de M. Samuel Berger, *Hist. de la Vulgate*, p. 302 suiv.

En général, les explications fournies par notre glossaire offrent un réel intérêt, même à notre époque, ainsi qu'on en peut juger par les extraits qu'en ont donnés Jaffé et Wattenbach ; et le vœu émis par Mai de les voir publier intégralement a bien sa raison

Digitized by Google

d'être. Elles témoignent de la part de leur auteur d'une vaste érudition, jointe à un jugement qui lui fait éviter les inutilités si fréquentes dans ces sortes de lexiques.

D'autre part, l'ouvrage est entaché du défaut commun à la plupart des productions de l'époque carolingienne : le manque à peu près complet d'originalité. Inutile d'entrer dans le détail, mais presque tout est emprunté soit à saint Jérôme, soit à Isidore de Séville, soit enfin à Bède le Vénérable. Quelques traits néanmoins semblent appartenir en propre à notre auteur : par exemple, des renvois aux classiques et aux anciens grammairiens, diverses citations de versions autres que la Vulgate, peut-être aussi çà et là l'une ou l'autre indication sur l'état actuel des localités mentionnées dans la Bible.

Enfin l'examen du manuscrit d'Oxford donne lieu à une observation confirmée par l'âge du ms. de Cologne : celui qui l'a transcrit a dû avoir sous les yeux un exemplaire beaucoup plus ancien, illisible en certains endroits. C'est ce qu'attestent les lacunes assez nombreuses, surtout vers la fin, laissées à dessein dans un volume exécuté d'ailleurs avec beaucoup de soin et même avec un certain luxe.

Il serait intéressant de connaître l'auteur de cet essai de glose suivie s'étendant à toute la Bible : mais, vu le silence des manuscrits, et en l'absence de tout autre indice positif, il serait imprudent de hasarder un nom quelconque. Voici tout ce qu'on peut déduire avec quelque vraisemblance des données précédentes :

L'opuscule a été écrit au neuvième siècle. L'âge du manuscrit de Cologne montre qu'il ne peut être postérieur ; les citations de Bède ne permettent guère de le faire remonter bien avant cette époque. La ressemblance de l'ordre suivi par l'auteur avec celui des bibles de Tours, le ton excellent de la préface, enfin le parfum d'érudition qui se dégage de tout l'ouvrage, tout cela fait songer naturellement à quelque habile homme de l'école d'Alcuin.

Puisque nous en sommes arrivés à cette conclusion, il ne sera pas hors de propos d'attirer l'attention sur deux lignes d'un petit traité écrit avant l'an 891, le *De interpretibus divinarum scripturarum* du célèbre Notker Balbulus, moine de Saint-Gall. Après avoir énuméré à son disciple Salomon, le futur évêque de Constance, les principaux commentateurs des différents livres de la Bible, il termine par cette

Digitized by Google

remarque : ' Si tu veux de courtes gloses sur toute la sainte Écriture, il te suffira d'avoir l'ouvrage de Raban, archevêque de Mayence '

> Si glossulas volueris in totam scripturam divinam, sufficit Rabanus Moguntiacensis archiepiscopus. (Migne 131, 998.)

On s'est mépris jusqu'ici sur le sens véritable de ce texte. Tous les critiques ont cru que Notker attribuait à Raban la fameuse Glose ordinaire ; pour admettre cette attribution, il eût fallu s'inscrire en faux contre l'opinion traditionnelle, d'après laquelle la Glose est l'œuvre de Walafrid le Louche : on a préféré révoquer en doute l'exactitude du renseignement fourni par Notker.

C'est un tort, je crois : on peut parfaitement laisser à Walafrid ses droits d'auteur sur la Glose ordinaire, sans imputer à Notker une erreur très probablement imaginaire. Rien ne prouve, en effet, que les *glosulae in totam scripturam* de Raban doivent être identifiées avec la Glose. Notker paraît avoir en vue quelque opuscule assez court, dans le genre de l'*Hermeneuticon* décrit ci-dessus, donnant simplement l'explication grammaticale ou étymologique des expressions les plus difficiles. L'édifice de Walafrid, si toutefois il est vraiment de lui, semble avoir été conçu sur des proportions beaucoup plus larges : sans négliger les éclaircissements destinés à rendre le texte intelligible, il comportait dès l'origine, autant qu'on en peut juger dans l'état présent de cette volumineuse compilation, beaucoup d'extraits se rapportant aux sens multiples que la tradition assignait à presque chaque verset de l'Écriture.

Et maintenant on peut se demander ce que sont devenues ces *glosulae* de Raban signalées par Notker. Impossible de le dire. On a bien sous le nom de Raban (I.G.V. Eckhart, *Comment. de rebus Franciae Orient.*, II, 950 sqq.) une sorte de lexique latin-tudesque, dans lequel se trouvent rangés, généralement par ordre alphabétique, différents termes bibliques et autres avec leur traduction en vieil allemand ; mais ce n'était pas là, apparemment, l'ouvrage qui devait ' suffire ' au disciple de Notker.

Nous nous trouvons ainsi en présence d'une coïncidence assez remarquable. Deux recueils de *glosulae* sur toute la Bible se présentent à nous munis d'attestations du neuvième siècle. L'un d'eux est devant nous, mais nous ignorons son auteur ; il semble seulement que ce doit être quelque érudit de l'école d'Alcuin. De l'autre, au contraire, nous ne connaissons que l'auteur, c'est Raban, lui aussi disciple d'Alcuin ; quant à l'ouvrage lui-même, on n'en retrouve plus aucune trace depuis la mention qu'en a faite Notker.

Digitized by Google

En terminant, je m'aperçois que l'auteur de l'*Hermeneuticon* paraît avoir connu, non seulement les écrits de Bède, mais aussi ceux de Raban Maur. Car, à propos de l'expression *musach sabbati*, qui se lit au IVe livre des Rois, ch. 16, v. 18, il reproduit textuellement ce qu'en dit Raban dans son commentaire, sans se donner même la peine de changer les expressions où s'accuse davantage la note personnelle. Je ne puis mieux faire que de mettre les deux textes sous les yeux du lecteur.

Hermeneuticon (Cod. Bodl. 186, fol. 16) :	Raban in iv Reg. c. 16 (Migne P. L. 109, 247 D) :
Musach sabbati dicunt hebraei organum fuisse in templo, quo in sabbato cantabatur. Legi in cuiusdam libro ita expositum : musach sabbati locum quemdam aedificatum fuisse in vestibulo templi Domini, ubi reges, quando in sabbato orationis causa ad templum ibant, pecuniam pro eleemosyna immittebant ; et ita musach sabbati gazophylacium esse regum, sicut corbanan est sacerdotum.	Legi in cuiusdam libro musach sabbati expositum locum quemdam, vel aedificium quoddam esse positum in vestibulo templi Domini, ubi reges, quando in sabbato orationis causa ad templum ibant, pecuniam pro eleemosyna immittebant : et ita musach sabbati gazophylacium esse regum, sicut corbonam est sacerdotum.

Peut-être une étude attentive fournirait-elle matière à d'autres rapprochements également significatifs. Celui-ci suffit déjà pour nous obliger à descendre la date de la composition du *Liber hermeneumatum* jusqu'à l'époque de Raban Maur. Ce n'est pas une très haute antiquité ; mais on voudra bien considérer que nous avons là un des premiers, sinon le premier des essais réalisés en ce genre. Quand sera venu le jour d'écrire l'histoire de la Glose ordinaire, il y aura lieu d'accorder une mention à ce travail anonyme, beaucoup plus succinct, mais utile et intéressant quand même dans sa brièveté.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

Le quatorzième centenaire du baptême de CLOVIS.

LES catholiques de France s'apprêtent à fêter un anniversaire mémorable, celui de l'entrée du peuple franc dans le sein de l'Église catholique. Le baptême de Clovis fut celui de la nation française : il marque dans l'histoire le point de départ des glorieuses destinées de ce peuple oui avait un rôle providentiel à remplir au sein de la chrétienté. Ce rôle se dessina nettement le jour où Clovis courba la tête sous la main de St Remi, dans le baptistère de Reims : le peuple franc sera le peuple catholique par excellence et le héraut de la foi catholique.

L'Empire romain s'est écroulé sous le poids de sa propre grandeur, sourdement miné pendant des siècles par le despotisme d'en haut et par la corruption d'en bas. Le paganisme en avait vicié l'organisme, et quand l'Empire se vit débordé par les Barbares, qui en franchissaient les frontières, il n'eut pas de digue à opposer à ce torrent envahisseur : les Barbares étaient envoyés par Dieu pour régénérer l'Empire.

Mais les Barbares apportaient leur foi religieuse : un grand nombre d'entre eux étaient ariens : l'arianisme était la religion des vainqueurs, la foi de Rome celle des vaincus. Le peuple franc entre à son tour sur la scène de l'histoire : quelle foi va-t-il embrasser ? Tant de liens le rattachent aux nations infectées de l'arianisme. Dieu le fit catholique : tout en respectant la liberté personnelle du chef de cette race vigoureuse, Dieu prépara les événements de façon à introduire ce peuple dans le sein de la vraie foi, et à établir par la profession d'un même symbole religieux, la fusion du peuple conquérant, auquel présidait Clovis, et des peuples des Gaules qu'il devait soumettre à son sceptre. Le 25 décembre 496, Clovis recevait le baptême à Reims et entrainait avec lui son peuple tout entier.

« Un immense cri d'allégresse, écrit M. Kurth, retentit dans

Digitized by Google

l'Église catholique à la nouvelle du baptême de Reims. Un rayon d'espérance et d'avenir brillait soudain sur les sombres nuages qui couvraient ses destinées ; elle comprit qu'il venait de se passer quelque chose qui allait changer la face du monde. « Votre foi est notre triomphe, écrivait l'archevêque de Vienne à Clovis. Partout où vous combattez, c'est nous qui remportons la victoire. » Et, en effet, la conversion de Clovis renversait brusquement les positions respectives des deux grandes forces qui se disputaient l'avenir : l'arianisme et l'É glise catholique. Celui-là pouvait garder les peuples qu'il avait séduits ; à eux seuls, les Francs contrebalançaient toute cette multitude de nationalités conçues dans le péché mortel de l'hérésie. D'emblée, ils déplaçaient le centre de gravité du monde, et faisaient crouler tout ce qui était en dehors. Il y avait eu une Europe arienne : il y eut désormais une Europe catholique. Il ne fallut pas plus d'un siècle pour produire une si étonnante et si rapide métamorphose. Cent ans après Clovis on ne rencontrait plus une seule nationalité arienne en Occident. Les Francs en avaient renversé quelques-unes à coups d'épée ; leur neutralité ou leur concours avait aidé Byzance à renverser les autres, et celles qui avaient résisté aux armes finirent par être entraînées dans le courant catholique. Ainsi la conquête d'un seul peuple avait été pour l'Église le gage d'un triomphe universel : grâce à ses néophytes sicambres, elle régnait seule désormais sur le monde chrétien.

« En l'élevant si haut, les Francs ne faisaient que lui payer une dette de reconnaissance, car c'est elle qui avait fait d'eux la seule nationalité viable de l'Occident. Les monarchies ariennes, sans exception, reposaient sur la base d'un irrémédiable dualisme religieux et national. Elles vérifiaient la parole de l'Evangile : « Tout royaume divisé périra. » Au contraire, le royaume des Francs ignora dès le premier jour les déchirements intérieurs. Introduits comme des frères, par la main des prélats, dans les rangs des fidèles catholiques, ils se fusionnèrent avec eux au point de ne plus former qu'un seul et même peuple. Romains et Barbares mirent en commun pour la première fois, ceux-là tous les trésors de leur antique civilisation, ceux-ci toutes les supériorités de la victoire. La parfaite égalité que la conversion avait créée dans le domaine de la religion, nous la verrons dès le début régner sur le terrain de la politique. Tous furent désormais Francs au même titre et dans la même mesure, et le nom même de Franc survécut seul pour désigner le peuple nouveau.

On s'est livré à de longues et oiseuses discussions pour savoir si

Digitized by Google

c'était l'élément germanique ou l'élément romain qui l'emportait dans ce peuple. Le fait est qu'il n'y avait plus ni Romains ni Germains : il y avait une nationalité catholique, fille aînée de l'Église et dont la robuste constitution était la promesse d'une indestructible vitalité. »

Telle fut la portée historique de l'acte consommé par Clovis il y aura quatorze siècles le 25 décembre de cette année. C'est donc son baptême comme nation catholique que la France devrait célébrer et avec elle les nations nombreuses auxquelles elle procura le bienfait de la foi chrétienne et romaine. A travers les siècles la France a accompli les « Gesta Dei », marchant fièrement et noblement à la tête de toutes les saintes entreprises qu'inspirait le dévouement à la cause de Dieu. Ce n'est pas qu'à certaines époques de son histoire elle n'ait pas failli à sa noble mission, qui pourrait le nier ? Mais, en dépit de ces défaillances, que l'heure actuelle fait ressortir encore avec plus de tristesse, la France a été la Fille aînée de l'Église, et ses destinées sont et demeurent inséparables de celles de l'Église qui les a dirigées. Pour reprendre sa place providentielle au milieu des nations, la France doit redevenir la nation catholique par excellence ; elle doit secouer le joug de cette bande de francs-maçons et de juifs qui la déshonorent et l'enchaînent dans les fers d'une humiliante servitude, minorité, si on veut, mais minorité audacieuse, redoutable. Qu'elle secoue cette torpeur, qui est encore un héritage de plusieurs siècles d'asservissement à l'État, je ne veux pas dire d'attachement, et qu'elle retrouve dans sa liberté et son initiative propre le libre épanouissement des merveilleuses énergies déposées dans son sein.

En cette année mémorable la France, la vraie France, fera-t-elle un retour vers son passé, sur elle-même ? Avec S. É. le cardinal de Reims nous l'espérons. C'est cette pensée qui a inspiré les deux beaux livres que nous voulons annoncer à nos lecteurs : *La France chrétienne dans l'Histoire*, ouvrage publié à l'occasion du 14e centenaire du baptême de Clovis, sous le haut patronage de S. Ém. le cardinal Langénieux et sous la direction du R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, et *Clovis* par M. Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liége (1).

1. Paris. Didot, 1896, XXIII-684 pp. in-4°, orné de nombreuses gravures. Prix : 15 frs. relié 23 frs.

Clovis. Gr. in-4° de XXIV-630 pages, orné de huit compositions hors texte en héliogravure d'après les dessins de Cormon, Flameng, Guillonnet, Luminais, Maignan et Rochegrosse, et de 130 gravures sur bois d'après Sellier, Deroton, Legrand. Tours, Mame. — 1896. Prix : 15 fr. ; cartonné, 20 fr.

Digitized by Google

« N'était-il pas juste, dit S. É. le Cardinal Langénieux, dans la magistrale introduction qui précède et résume le premier de ces ouvrages,quand la France s'apprête à célébrer le quatorzième centenaire du baptême de Clovis, d'évoquer devant elle l'impérissable souvenir de cet événement qui a fixé ses destinées aux applaudissements de la chrétienté entière, de lui rappeler ses offices et sa mission providentielle et de retracer à grands traits les phases caractéristiques de sa vie nationale pour lui remettre sous les yeux, dans une double série d'études, d'abord les services qu'elle a pu rendre à l'Église, puis les bienfaits qu'elle en a reçus ?

«N'était-il pas juste, à une date aussi mémorable, de l'inviter à reprendre ce livre du passé et d'y épeler en quelque sorte avec elle en en feuilletant les pages, les *Gesta Dei per Francos!* tous ces vieux mots épiques, rudes échos de la foi des ancêtres, cris de guerre et chants mystiques, dont notre génération aveuglée de scepticisme ne sait plus que sourire, mais qui ont gardé, en dépit des révolutions, tout leur sens historique, puisque sur tous les points du globe, même à une heure d'égarement et de révolte, la Fille aînée de l'Église vit toujours de sa vocation et qu'elle n'arrive point à dégager sa politique des intérêts de la religion et de la cause de JÉSUS-CHRIST ?

«N'était-il pas juste enfin, après les décevantes méprises de l'illusion révolutionnaire et pour achever de confondre le mensonge dont ce siècle a voulu vivre, n'était-il pas juste d'offrir à notre pays meurtri et désemparé, à titre d'enseignement et comme gage d'espérance, en une œuvre magistrale, ouvrage de science et de patriotisme, le mémorial de ses gloires antiques, la vision superbe, par tableau, de sa mission apostolique, l'image oubliée de la France chrétienne en ses grands jours ? »

Et quelle galerie de tableaux que ces articles, admirablement fusionnés dans une harmonie parfaite par un chef intelligent, écrits par des hommes, dont les adversaires de l'Église ne peuvent ni récuser la science ni nier le talent. Prêtres, religieux et laïques, choisis «partout, à Paris, en province, dans l'Université», tous viennent rendre l'hommage de leur foi et de leur amour à cette sainte Église catholique qui a présidé à la création de la France et qui a inspiré les plus belles pages de son histoire.

Il nous serait difficile de résumer, même dans ses grandes lignes, la belle série de travaux qui composent *la France chrétienne dans l'Histoire :* nous devrions reproduire ici toute l'introduction dont S.É. le Cardinal de Reims l'a fait précéder. L'indication des articles et de leurs écrivains en fera suffisamment ressortir l'ordonnance et la valeur.

Digitized by Google

Livre I. LES ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA FRANCE : *La Gaule chrétienne sous l'empire romain* (l'abbé Duchesne) ; *Le baptême de Clovis, ses conséquences pour les Francs et pour l'Église* (Godefroid Kurth) ; *La vie monastique dans la Gaule au* VIe siècle (R. P. de Smedt, S. J). — Livre II. LES SERVICES RENDUS PAR LES FRANCS A L'ÉGLISE ET PAR L'ÉGLISE AUX FRANCS JUSQU'A CHARLEMAGNE : *Les Francs et la défaite de l'islamisme* (Imbart de la Tour); *Les Carolingiens et le Saint-Siège jusqu'au rétablissement de l'Empire en Occident* (P. Fabre) ; *Charlemagne* (J. Roy), — Livre III. L'ÉGLISE ET LA FORMATION DE LA FRANCE, REIMS ET SAINT-DENIS : *Hincmar* (P. Fournier) ; *Adalbéron : l'Église de Reims et les premiers Capétiens* (M. Sepet) ; *Gerbert* (Ulysse Chevalier); *Suger* (Lecoy de la Marche). — Livre IV. LA FRANCE AU SERVICE DE L'ÉGLISE A L'ÉPOQUE FÉODALE : *La chevalerie* (Léon Gautier); *L'ordre de Cluny et la réforme de l'Église* (Chénon); *Saint Bernard* (abbé Vacandard); *Les Croisades* (marquis de Vogüé).—Livre V. LA FRANCE ET LA CIVILISATION CHRÉTIENNE AU MOYEN AGE : *Les chansons de gestes* (abbé Klein) ; *Les mystères* (Petit de Julleville) ; *L'Église et les sources de notre histoire* (F. de Laborde) ; *Les Universités* (E. Jordan); *L'art chrétien au moyen âge* (Pératé). — Livre VI. L'ÉGLISE ET LA PATRIE FRANÇAISE : *Saint Louis : Grandeur de la France au XIIIe siècle* (Wallon) ; *Le roi très chrétien* (M. Valois); *Jeanne d'Arc* (de Beaucourt). — Livre VII. LA FRANCE ET LA RENAISSANCE CATHOLIQUE DANS LES TEMPS MODERNES : *La France catholique en face du protestantisme au XVIe siècle ; la papauté et la conversion d'Henri IV* (R. P. Baudrillart) ; *Les Congrégations séculières et la réforme du clergé français au XVIIe siècle ; le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul, M. Olier* (R. P. Largent) ; *La France et les missions catholiques sous l'ancien Régime* (abbé Pisani). — Livre VIII. LA CULTURE CHRÉTIENNE ET FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE : *L'idée chrétienne dans l'œuvre littéraire et philosophique au XVIIe siècle* (R. Doumic); *La chaire chrétienne au XVIIe siècle* (A. Rébelliau) ; *Les bénédictins français et les services qu'ils ont rendus à la science historique* (Em. de Broglie). — Livre IX. L'ÉGLISE ET LA FRANCE AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION : *l'Église de France pendant la Révolution* (abbé Sicard) ; *Le Concordat* (Boulay de la Meurthe). — Livre X. LES SERVICES RENDUS PAR LA FRANCE A L'ÉGLISE ET PAR L'ÉGLISE A LA FRANCE A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE. : *La vie intellectuelle du catholicisme en France au XIXe siècle : la défense de la foi* (Ollé-Laprune) ; *Les œuvres catholiques en France au XIXe siècle* (abbé

Digitized by Google

Beurlier) ; *Le protectorat de la France sur les chrétiens de l'empire Ottoman* (G. Goyau) ; *Le cardinal Lavigerie et son œuvre chrétienne et française en Afrique* (Cardinal Perraud) ; *La vie surnaturelle du catholicisme en France au XIXe siècle* (Mgr d'Hulst) ; *Le Saint-Siège et la France, Pie IX et Léon XIII ; Conclusion* (E. Lamy).

Le *Clovis* de M. Kurth restera comme un monument impérissable de ce grand centenaire du baptême de Clovis. Œuvre de science, d'art et de foi, ce livre jette une lumière nouvelle et inattendue sur le grand fait qui se consomma à Reims il y a quatorze siècles. Pour réussir à faire sortir de l'ombre du passé et dégager des superfétations mensongères de la légende la figure historique du fondateur de la nation française,il fallait le talent de M. Kurth, qui unit à l'érudition la plus sûre l'intuition vive et rapide des choses du passé ; il fallait ce talent de littérateur qui au milieu du fouillis des textes et des documents sait choisir les pierres de choix à l'aide desquelles il peut élever un monument.

Clovis est un nom ressuscité par l'érudition, mais sa figure restait indécise, dans le lointain de l'histoire, noyée dans un flot de légendes qui des chants épiques du peuple franc s'étaient transportées dans les récits du premier de ses historiens. La haute personnalité de Charlemagne l'avait fait oublier. Les documents de son règne ont disparu; il faut de longues années avant que l'on consigne par écrit les récits de ses gestes surpris sur les lèvres des vieillards. Et l'épopée sert d'histoire, et les siècles ne connaissent de Clovis qu'un mélange confus de légendes et d'anecdotes. L'érudition moderne a jeté bas ces récits fabuleux; mais on n'osait pas écrire une vie de Clovis, tant était grande la difficulté de reconstituer la véritable physionomie du conquérant de la Gaule. Admirablement préparé par ses travaux antérieurs à raconter la vie de Clovis, M. Kurth a cru, et avec raison, qu'il pouvait traiter ce sujet. S'il n'y a pas eu témérité de sa part, il y a eu une bonne fortune pour le public, et l'on sera unanime à féliciter le docte écrivain de sa noble et vaillante entreprise.

Sous la plume de M. Kurth, le cadre de la vie de Clovis s'est élargi ; c'est l'histoire du peuple franc qu'il raconte et celle du pays dont il fit la conquête. C'est un vrai plaisir que de suivre le savant auteur dans sa description de la Belgique romaine et de le voir reconstituer dans ses grandes lignes l'état physique, politique et social de ce pays qu'il connaît si bien. Les chapitres qu'il consacre aux Francs en Germanie et en Belgique témoignent de la même érudition et de la même sûreté de pinceau. Ce sont les préliminaires

Digitized by Google

nécessaires de la vie de Clovis. L'histoire de l'Église tient une large part dans le tableau de l'état de la Gaule et dans la vie de Clovis : ce sont les évêques, comme on l'a dit, qui ont fait la Gaule. Montrer cette action du clergé gaulois sur la race franque au devant de laquelle il va avec confiance, établir que l'unité de foi religieuse a été le fondement de l'unité politique, qu'elle constituait en écartant de la nation les divisions intestines, faire saisir dans l'histoire le groupement des forces catholiques autour du nouveau monarque des Francs, tel est un des sujets les plus intéressants qui sont traités dans ce livre. C'est Clovis qui a posé les assises de la société moderne, en ce sens qu'il est le véritable fondateur de ce royaume, qui a été l'âme de la chrétienté depuis quatorze siècles. L'œuvre a résisté aux siècles, bien que la vie de celui qui l'a entreprise se dérobe en grande partie aux regards de l'histoire.

Clovis est un livre qui restera, et qui marquera parmi les œuvres de l'érudition moderne. La Belgique peut être fière de compter son auteur parmi les illustrations de son haut enseignement.

En terminant sa préface, M. Kurth a rendu un juste hommage à ses éditeurs. « La vérité m'oblige d'ajouter, dit-il, que cette histoire de Clovis n'aurait jamais vu le jour, si je n'avais rencontré, de la part de mes éditeurs, cette collaboration intelligente et dévouée qui m'a soutenu toujours et inspiré quelquefois. »

Le livre est en effet un superbe produit des presses de MM. Mame de Tours. La beauté d'impression, la richesse et la variété des illustrations, et, ce qui a sa valeur, la modicité du prix, doivent faire rechercher ce volume par tous ceux qui ont souci du vrai et du beau.

Z.

II.

Littérature anti-maçonnique.

DEPUIS quelque temps une vigoureuse et nécessaire campagne est menée, en France, contre la Franc-Maçonnerie. La librairie Delhomme et Briguet s'est fait une spécialité, et s'est créé un mérite tout particulier, en éditant un certain nombre de volumes de valeur inégale et d'intérêt plus ou moins grand, sur ce sujet très à l'ordre du jour. La *Revue Bénédictine* se fait un plaisir et presqu'un devoir de dire un mot de ces livres. (1) N'est-ce pas une obligation pour des

1. *Le diable au XIXe Siècle.* 2 gros vol. in-4°, illustrés, 24 fr.
La Revue mensuelle, abonnement, 6 fr. par an, 8 pour l'étranger.
Adriani Lemmi, par D. Margiotta, un vol. de 368 pp. in-8. 4 fr.
La Femme et l'Enfant dans la F.-M., par de la Rive. 1 fort vol. in-8. 7 fr.
Le diable et la Révolution, par L. Taxil. 1 gros vol. de 415 pp. in 8. 6 fr.

Digitized by Google

chrétiens de distribuer, tant que faire se peut, des armes contre la maçonnerie, qui plus que jamais se montre l'acharnée ennemie de l'Église ?

A tout seigneur, tout honneur ; voici le livre révélateur de la haute-maçonnerie, « *Le diable au XIXe siècle* », par le docteur Bataille.

Le sous-titre n'est pas très court, mais il donne le progamme de l'ouvrage, en voici une partie : « La Franc-Maçonnerie Lucifférienne, révélations complètes sur le Palladisme, la théurgie, la goétie, et tout le Satanisme moderne. » Dans un coin du frontispice : « Récits d'un témoin. » Au milieu du titre, un grand diable d'enfer, flanqué de deux groupes ébahis, composés de gens de toutes nations et des deux sexes. C'est un peu tapageur, ce titre et cette vignette, mais c'est absolument ce qu'il fallait pour faire lire le livre, ou plutôt pour le faire remarquer et ouvrir. Car une fois qu'on l'a ouvert, l'impression change. Sans doute, le style reste « batailleur », les gravures sont parfois d'une déroutante fantaisie, et l'on sent que l'auteur est homme d'imagination ; mais sous tous ces dehors, qui pourraient paraître des défauts, on trouve un fond sérieux, grave, et s'il faut dire tout, effrayant, mais d'une bonne frayeur.

Le docteur X., qui est bien médecin, et fut médecin de la compagnie des messageries maritimes, a un beau jour l'occasion de confesser un échappé de la haute-maçonnerie, et les révélations qui lui sont faites, après l'avoir laissé légèrement incrédule, lui paraissent si graves, qu'il a envie de les contrôler. Il trouve un chef de rite maçonnique sensible à l'argent — cela peut bien arriver, n'est-ce pas ?—il lui paye cinq cents francs pour un bon diplôme authentique, grâce auquel il parvient à se faire initier au grade de « hiérarque du Palladisme », après avoir du reste subi de périlleuses épreuves, et déboursé une nouvelle somme de mille francs.

Cette dignité, acquise sans prestation de serment, ni acte contraire à l'orthodoxie catholique, ouvre au docteur les portes de presque tous les cénacles maçonniques du monde, et comme il n'a pas peur et qu'il est allé se mettre dans cette galère tout exprès pour voir ce qui s'y passe, il regarde, copie, note, interroge, bref s'instruit à fond.

Sa qualité de médecin de marine le forçant à se promener sous

La Franc-Maçonnerie, ennemie de la France, par L. Martin, 1895. 380 pp. in-8. 3-50 fr.

Lucifer démasqué, par Jean Kostka, 1 beau vol. 380 pp. in-8°. 3-50 fr.

Tous ces volumes sont en vente chez MM. Delhomme et Briguet, 83, rue de Rennes, Paris.

Digitized by Google

toutes les latitudes, il en profite pour étendre son enquête sur trois parties du monde, l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

Il arrive à être l'ami du pontife maçonnique d'alors, Albert Pike, il connaît à peu près tous les hauts maçons de l'univers, et ne se gêne pas pour les citer et les apprécier à leur valeur.

Au bout de onze ans de cette auscultation de son sujet, le docteur est soupçonné d'espionnage, condamné à une mort du reste très lente, sauvé par une maçonne dont le nom se devine sans peine, mais en tous cas obligé de se retirer de la Franc-Maçonnerie. Il en prend son parti, et ouvrant ses tiroirs de notes, il les publie sous forme de fascicules, puis de deux gros volumes in-4°, qu'il signe Docteur Bataille, pseudonyme très caractéristique de son tempérament.

Les deux volumes ont chacun à peu près mille pages. On y trouve d'abord les résultats des propres enquêtes du Dr Bataille, puis des faits à lui rapportés par autrui, des actes maçonniques et des fragments de rituels, beaucoup de portraits tant écrits que gravés, la reproduction et l'analyse de plusieurs pièces maçonniques, etc.

De plus, on y trouve un bon nombre de chapitres parfois très longs sur des questions médicopsychiques, psychologiques, sur le miracle, les possessions et les possédés, etc. C'est pour cela qu'il faut avouer que dans *Le Diable au XIXe siècle*, il y a des parties plus et d'autres moins intéressantes. Il faut cependant reconnaître que l'auteur ayant voulu donner un coup d'œil d'ensemble sur cette question de l'intervention diabolique dans nos affaires, il fallait bien éclairer les tenants et aboutissants de la cause, ne pas permettre que l'on confonde la possession avec l'hypnose, le vrai spiritisme et sa contrefaçon, et qu'on ne prenne pas des farceurs pour des esprits et réciproquement. Si le livre du Dr Bataille y a amplement pourvu, ce n'est donc pas sans raison. Quant au fond de ce qu'il nous apprend, ce livre est vraiment une révélation, et une terrible. C'est la preuve, absolument indéniable de l'existence et de l'action sur le monde d'une secte adoratrice de Lucifer, et inspiratrice de la Franc-Maçonnerie. Il n'entre pas dans notre cadre actuel d'analyser en détail le livre du Dr Bataille : peut-être y reviendrons-nous à notre aise quelque jour, mais nous ne voulons pas nous priver de citer dès maintenant cette parole que nous disait, il y a peu de temps, un éminent prélat et qui résume notre jugement : « Je n'ai jamais éprouvé une telle impression d'horreur « qu'en lisant Bataille, mais je n'ai jamais non plus fait mieux mes « méditations ».

En effet, cette déchirure d'un voile qui nous cache tant d'infa-

Digitized by Google

mies est faite pour donner le frisson et pour rapprocher de Dieu. N'est-ce pas dire que c'est là un livre utile? Nous devons ajouter que nous ne partageons pas toutes les opinions du Dr Bataille en matière scientifique, et que ses documents qu'il apporte au procès, notamment dans le chapitre XXIV du Tome I, pourraient être triés avec plus de souci de la critique historique, ceci du reste n'infirmant en rien la valeur des révélations personnelles du Docteur. De plus nous regrettons un bon nombre de ses gravures, qui nous paraissent par trop fantaisistes. Ces réserves faites, il ne nous reste plus à exprimer qu'un regret. C'est que le volume et le prix du « *Diable au XIXe siècle* » en entraveront peut-être un peu la diffusion. Car nous voudrions voir cet ouvrage chez tous les prêtres, et dans les mains de la plupart des catholiques. Il serait très bon d'ouvrir une foule d'yeux qui restent doucement clos, tout à côté des choses les plus abominables, et le livre du Dr Bataille y excellerait; il serait très utile de montrer à tous combien le Pape Léon XIII, ce génie si élevé, a raison de redouter et de combattre avant tout « *Satanam aliosque Spiritus malignos* » : Satan et les autres esprits malins qui courent le monde pour perdre les âmes, et le livre du Dr Bataille ne fait pas autre chose.

N'y aurait-il pas moyen de faire de cet excellent ouvrage une édition *réduite*, à prix modéré, pour la diffusion? Ce serait œuvre d'apostolat et sans doute de succès que nous serions heureux de voir se répandre partout.

En l'attendant, nous ne saurions trop recommander aux prêtres, aux hommes de science, aux hommes d'études, et à tous les catholiques la lecture des deux volumes du Diable au XIXe siècle. Ils y trouveront une inépuisable mine de renseignements sur l'ennemi par excellence de l'Église et par le fait même, de la société.

***

La Revue mensuelle est la queue du Diable au XIXe siècle, s'il est permis de nommer ainsi cette intéressante publication, dont le Dr Bataille est un des rédacteurs et qui a pour secrétaire de sa rédaction M. Léo Taxil. Elle a pour but de continuer les révélations sur la Franc-Maçonnerie, de publier les documents nouveaux sur la secte ou de la secte. Elle donne des travaux très curieux sur les sectes Musulmanes, une statistique du mouvement des loges françaises depuis 1860 jusqu'en 1894, de nombreux articles sur l'organisation de congrès et de ligues antimaçonniques, etc. En un mot c'est le moniteur des anti-maçons et des anti-satanisants. Cette Revue est fort à recommander et à propager.

Digitized by Google

***

Adriano Lemmi, chef suprême des Francs-Maçons, par Domenico Margiotta.

Ceci, c'est un boulet de canon, qui a déjà fait pas mal de bruit. Le commandeur Margiotta était professeur de philosophie à l'université de Florence, et un gros bonnet de la Franc-Maçonnerie italienne. A la suite d'événements que l'on apprendra en lisant son livre, il se convertit et publia en français le volume dont il s'agit. Son style est italien, très coloré et légèrement exagéré: mais les documents qu'il encadre sont d'une netteté et d'une clarté absolument éblouissantes.

Le commandeur Margiotta, dans un autre volume dont nous parlerons plus tard, a attaqué le Palladisme : ici il ne s'agit que de Lemmi, qui y est mis en petits morceaux fort proprement.

Les documents, reproduction de photographies, ne permettent plus d'accorder au triste personnage qui est Adriano Lemmi autre chose qu'un mépris énergique. On a jugé sévèrement la façon dont M. le commandeur Margiotta s'est procuré ces documents : cela n'est pas notre affaire, ils sont authentiques, ils sont vrais, et il en ressort que Lemmi est un fripon. C'est pour le moment tout ce qu'il fallait démontrer (1).

Outre le démolissage du suprême chef maçon, l'ouvrage du commandeur Margiotta contient toute une série de pièces officielles émanées du comité libre des Palladistes de Londres, qui jettent un jour curieux sur les tendances et les visées de la secte au point de vue politique.

Nous y cueillons encore cette perle, déjà enchâssée du reste dans plusieurs journaux et qui vient de notre compatriote Goblet d'Alviella : « Il faut s'entendre partout pour nier carrément. »

C'est bien ce que ces bons frères maçons sont occupés à exécuter, aussi faut-il leur opposer des livres comme celui-ci, irréfutables.

***

Puisqu'il s'agit de documents : en voici et plus d'un. M. de la Rive est, ce semble, un vivant dépôt d'archives. Ce gros volume in-8°, de 750 pages, en contient 670 composées uniquement de documents, tous empruntés à la Franc-Maçonnerie elle-même, et tous relatifs exclusivement aux femmes et aux enfants. C'est peut-être le plus formidable arsenal de textes qu'on puisse opposer aux F.-M.

1. Pendant que cet article était sous presse, la nouvelle de la retraite de A. Lemmi de son gouvernement maçonnique a été annoncée. Nul doute que l'énergique campagne de Miss Vaughan et du comm. Margiotta n'ait eu grande part à cet heureux événement.

Digitized by Google

Ce n'est, du reste, pas un livre à lire d'un bloc, comme celui du commandeur Margiotta : c'est un ouvrage à consulter, à étudier, à posséder sur sa table de travail. Titre : *La femme et l'enfant dans la Franc-Maçonnerie.*

Tous les textes qu'il contient sont rangés par ordre chronologique : au-dessus de chaque page, le millésime de l'année permet de suivre sans difficulté cette chronologie qui part de 1730 et aboutit à 1894. Une quinzaine de portraits, quelques reproductions de vieilles gravures maçonniques, illustrent le livre. Des dessins de valeur très inégale (il y en a quelques-uns dont nous ne sommes pas fort enthousiastes) servent de lettrines ou de culs-de-lampe.

Enfin un dernier chapitre, intitulé « Nos enquêtes personnelles » fournit des renseignements complémentaires ou légèrement rectificatifs sur des faits rapportés par Bataille.

M. de la Rive a rendu aux écrivains antimaçons un inappréciable service en publiant cet ouvrage remarquable. Il a dû consacrer à la recherche, à la collation et à la publication de ses documents un temps et des soins pour lesquels nous lui devons notre reconnaissance, et il est évident que son travail a été fait avec une conscience et un souci de la vérité au-dessus de toute félicitation.

***

M. Léo Taxil, qui continue avec plus de verve que jamais la campagne entreprise il y a 10 ans contre la Franc-Maçonnerie, nous a donné un volume sur le *Diable et la Révolution.* Il y montre l'influence de l'esprit mauvais sur les actes et les paroles, les sottises et les crimes de la Révolution. Évidemment la Révolution française n'a pas été inspirée par le Saint-Esprit, quant à y voir avec M. Taxi « le troisième et dernier combat du chapitre XX » de l'Apocalypse de St Jean, c'est peut-être aller un peu loin. Quoi qu'il en soit, ce livre est fort intéressant et contient en foule des renseignements sur les préparatifs et les circonstances de la Révolution, qu'il est très agréable de trouver groupés, qui montrent bien l'extravagance de l'esprit humain à la recherche de la meilleure des religions, quand il a perdu la boussole et ne va plus vers *La Vérité.*

A signaler comme très caractéristique le 3e chapitre, « prophétesses diaboliques » — il s'agit des convulsionnaires — et le 6e « culte de Satan ».

M. Taxil a fait une bonne action et un bon livre.

***

M. Louis Martin se met à un autre point de vue pour s'escrimer contre la secte. Son livre est intitulé : *La Franc-Maçonnerie, ennemie*

Digitized by Google

de la France, et divisé en 3 parties : 1° *Abaissement*, c'est le règne du carbonarisme en Italie et de Napoléon III en France, allant bras dessus bras dessous à l'assaut de la papauté.

2° *Affaiblissement*, la République franc-maçonne laisse la France se désorganiser, se protestantiser, s'enjuiver et se démoraliser.

3° *Anéantissement :* portrait de la France d'aujourd'hui. Il y a beaucoup de vrai dans ce livre, rien de bien nouveau pourtant, mais d'excellents sentiments du plus pur patriotisme.

***

Enfin, à un certain point de vue, le plus remarquable de tous ces livres est celui signé Jean Kostka et intitulé, *Lucifer démasqué*. Il commence par le plus laid frontispice que l'on puisse rêver. S'il vous plaît ôtez ce frontispice, il n'est bon qu'à empêcher d'acheter le volume, et ce serait dommage, car le volume est fort remarquable. C'était un grand chef maçon ce Jean Kostka, des plus érudits, des plus lettrés, des plus célèbres, des plus éloquents; il a beaucoup écrit et beaucoup parlé et il est aisé de comprendre que sa perte ou (plutôt son gain par Dieu,) ait étrangement mortifié ses anciens frères. C'est dans une langue élégante et fine qu'il nous parle de son passé et nous montre l'influence de Lucifer sur la secte qu'il a quittée. Mais il n'a pas perçu de même façon que d'autres, cette influence avilissante du démon. C'était un poète, bien éloigné des turpitudes de la secte, vivant dans des régions assez hautes pour ne pas même les apercevoir; aussi, son analyse de l'influx démoniaque est-elle subtile, et il s'accuse avec raison quelque part,— car il se confesse humblement — d'avoir péché par l'esprit, non par la chair, ce qui est, dit-il, bien plus grave. Tout son livre étudie *l'esprit* luciférien, et nul mieux que lui ne montre l'astuce du père du mensonge qui sait prendre chaque homme par ses aptitudes et n'a garde de montrer ses batteries matérielles à ceux qu'il gouverne par l'intelligence. Du reste, Spirites, Gnostiques, Martinistes et Cie, sont de deux sortes: les intellectuels et... les autres.

Lucifer démasqué ne sera pas compris par tout le monde, il faut une certaine habitude de la matière pour en saisir toute la portée, mais c'est un beau, bon et haut livre.

Quant à la clef des noms, voir Bataille, second volume.

***

Pour être complet en la matière, il y aurait à parler des ouvrages de Miss Vaughan et d'autres auteurs édités par diverses maisons : ce sera pour un autre bulletin. Reste à souhaiter à la propagande anti-maçonnique, bon succès. Elle le mérite bien.

G.

Digitized by Google

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ITALIE. — Les 9, 10 et 11 novembre dernier, l'antique abbaye de Saint-Albert de Pontida était témoin de solennités religieuses dont l'éclat rappelait les beaux jours du passé. Les catholiques de Lombardie s'y étaient donné rendez-vous pour célébrer le huitième centenaire du fondateur de ce monastère, saint Albert, et le septième centenaire de la ligue Lombarde conclue dans les murs de l'abbaye. C'est là, en effet, qu'en 1167, les villes Lombardes conclurent l'alliance mémorable qui devait arrêter l'ambition de Frédéric Barberousse et rendre la liberté à la papauté et à l'Italie opprimées. Ce fut le 7 avril 1167 que cette ligue fut conclue dans l'abbaye bénédictine de Saint-Albert de Pontida. La victoire de Legnano força le fier Hohenstaufen à capituler, et la paix de Venise réconcilia l'empereur avec le vicaire du Christ. Le choléra qui sévissait en 1867, empêcha la célébration du centenaire de l'acte mémorable de 1167.

Toutefois le but principal des solennités de Pontida était le souvenir du saint fondateur de l'abbaye, saint Albert, né à Prezzate près de Bergame en 983 et décédé le 6 avril 1095. L'abbaye de Pontida était une dépendance de Cluny, elle ne s'en sépara qu'en 1487 pour s'unir à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue. Le 13 mai 1798 la Révolution mit une fin à l'existence séculaire du monastère.

A l'occasion des solennités de Pontida, il s'est formé, grâce à l'activité du zélé Dr Luigi Secomandi, un comité de prêtres et de laïcs, dans le dessein de rétablir l'antique abbaye et de la restituer aux fils de Saint-Benoît. Le Saint-Père a béni cette entreprise, et le vénérable abbé du Mont-Cassin, répondant aux pieux désirs des catholiques bergamais, leur a promis son concours pour le jour où la restauration de l'abbaye serait possible. Espérons que Pontida verra rentrer les moines dans ses murs, avant le retour du centenaire de leur expulsion.

***

Le 29 décembre dernier, S. É. le cardinal Gotti, de l'ordre des Carmes, ancien internonce au Brésil, a conféré dans la basilique patriarcale de Saint-Paul-hors-des-murs, la bénédiction abbatiale au nouvel abbé de cet illustre monastère, le Rme D. Boniface Osländer. Le nouveau prélat exerçait auparavant les fonctions de maître des novices, de prieur et d'administrateur. Près de 80 moines assistèrent à cette cérémonie. Les assistants du Rme D. Boniface étaient les RRmes PP. D. Hildebrand de Hemptinne, primat de l'ordre, et D. Joseph Cristofori, procureur de la congrégation du Mont-Cassin et abbé de Farfa.

Deux autres prélats, les RRmes PP. Serafini et Paganelli représentaient, le premier, la congrégation de Subiaco, le second, celle de Vallombreuse. Venaient ensuite les moines de Saint-Anselme, professeurs et élèves. Le Rme Père Abbé général des Trappistes avait également député deux de

Digitized by Google

ses religieux. Rarement on a vu à Rome une fête où l'élément bénédictin de toute nation et de toute nuance fût représenté si au complet. L'assistance laïque était peu nombreuse, mais très choisie. On y remarquait plusieurs membres de la noblesse romaine.

A 9 heures arriva le Prélat consécrateur, Son Ém. le cardinal Gotti, de l'ordre du Mont-Carmel, élevé aux honneurs de la pourpre romaine dans le dernier consistoire. Empêché au dernier moment d'accomplir la fonction, Son Ém. le cardinal Parocchi avait prié ce nouveau prince de l'Église de le remplacer. Par une coïncidence vraiment touchante, ce choix allait à un ami et conseiller de feu Dom Zelli, au protecteur généreux et constant de nos frères du Brésil.

Après s'être entretenue quelques instants à la sacristie pour y revêtir les insignes de la dignité cardinalice, Son Éminence fit son entrée dans la basilique, suivie des cinq prélats nommés plus haut et d'environ quatre-vingts moines en coule. On avait préparé et orné pour la cérémonie le fond de l'abside. C'est là, devant le corps de l'Apôtre des gentils, sur le Siège papal lui-même, qu'allait s'accomplir le grand acte. Que de sens profond dans ce simple rapprochement ! On serait entraîné fort loin, si l'on voulait faire ressortir toutes les beautés liturgiques de la bénédiction d'un abbé. Il y a, par exemple, le serment prêté par l'élu de garder la foi et la règle et de se faire tout à tous ; l'offrande du pain et du vin ; la tradition des insignes pontificaux ; la préface où le consécrateur implore de Dieu pour son élu toutes les grâces qui lui sont nécessaires. Voici comment un excellent article, paru dans un des meilleurs journaux de Rome et de l'Italie (1), relève un détail de ce rite à la fois si simple et si beau :

« Il faut bien noter au moins une particularité de cette belle fonction. « C'est, peut-être, la plus expressive ; c'est, à coup sûr, la plus monastique. « Après avoir remis au nouveau prélat les insignes de sa dignité, le prélat « consécrateur entonna le *Te Deum*. Alors le nouvel abbé, mitre en tête « et crosse en main, parcourut les rangs des fidèles en versant sur eux les « prémices de ses bénédictions. Remonté à l'autel, il reçut l'accolade du « cardinal, et puis il embrassa tous ses frères et fils en commençant par les « abbés présents.

« Dans l'après-midi, ajoute la *Vera Roma*, tous les invités se réunirent « dans un salon improvisé du monastère, élégamment orné de tentures et « de verdure. Les jeunes moines chantèrent de très jolis morceaux de mu- « sique parfaitement adaptés à la circonstance. On avait pareillement songé « à invoquer les muses, afin de donner plus d'éclat, plus d'entrain à cette « joyeuse fête de famille. Les plus vaillants poètes déclamèrent leurs com- « positions en dix langues différentes. On aurait dit une académie polyglotte. « La joie rayonnait sur tous les visages. L'abbé de St-Paul était heureux et « souriant comme un père fêté par ses enfants.

1. *La Vera Roma*, n° du dimanche 5 janvier 1896.

Digitized by Google

« En somme, belle et touchante journée, pleine de doux souvenirs, qu'au-
« cun des assistants ne pourra oublier. Son Ém. le cardinal Gotti, dont la
« physionomie si calme et si douce est comme le reflet des vertus et des
« qualités qui ornent son esprit et son cœur, a eu un mot gracieux, un
« sourire pour chacun, et s'est retiré heureux de la belle et touchante fête
« dont il a été le principal ornement. »

Nous ajoutons l'inscription composée et dédiée par S. É. le cardinal Parocchi au nouvel abbé de St-Paul :

Ex Urbe
IV Kal. Jan.
Bonifacio Oslaender
Regularis observantiae in exemplum vindici
Qua die Abbas S. Pauli extra mœnia
Leonis XIII P. M. providentia
Solemnitatibus cæremoniis benedicitur
Lucidus M. Card. Parocchius
Absens quidem corpore ægerrime
Sed spiritu ritui præsens
Quem ipse alacer perfecisset
fausta quæque
Benedicto Parente Legifero
Paulo Doctore Gentium
Auspicibus
fausta felicia quæque
a Deo Infante adprecatur.

AMÉRIQUE. — Les Bénédictines de la Nouvelle-Orléans ont fêté le 28 octobre dernier, le jubilé d'argent de leur établissement dans cette ville. En 1870 dix sœurs quittèrent la maison-mère de Sainte-Walburge de Covington (Ky.), et s'établirent près de l'église de la Trinité. C'étaient les premières Bénédictines établies dans le Sud. Elles y possèdent aujourd'hui une maison-mère et un noviciat, et dirigent les écoles paroissiales. Elles ont de plus des monastères et des écoles dans les paroisses de St-Boniface (Nouvelle-Orléans), de St-Joseph de Gretna, à Amite City, Covington et St-Léon (La.)

BRÉSIL. — Le 8 décembre dernier, 3 postulants de Chœur ont reçu l'habit à l'abbaye d'Olinda : ce sont deux prêtres belges et un jeune portugais. —

Le 22 janvier, se sont embarqués à Hambourg pour le Brésil, les RR. PP. D. Ulric Sonntag et D. Placide Friedrich, de l'abbaye d'Emaus à Prague, ainsi que deux Frères convers, des abbayes de Beuron et de Maredsous, qui vont rejoindre nos confrères de l'abbaye d'Olinda.

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer dans ce numéro les dernières lettres destinées à mettre nos lecteurs au courant des travaux de nos Pères. Nous les donnerons en Mars.

Digitized by Google

TERRITOIRE INDIEN. — Le 13 novembre dernier, le monastère du S.-Cœur à Oklahoma a été témoin de la profession bénédictine du premier moine indien en Amérique, D. Bède Negahnquet, de la tribu des Pottawatomies. La majorité des Indiens de cette tribu s'est soumise en 1868 et a obtenu la reconnaissance du titre de citoyens américains. Quelques-uns se fixèrent Oklahoma en 1872. En 1875, ils firent appel au R^me^ P. Isidore Rabot, premier préfet apostolique du Territoire Indien, alors stationné à Atoka, et obtinrent l'érection d'une église et d'une école. Actuellement les moines bénédictins et les Sœurs de N.-D. dirigent l'instruction de la jeunesse indienne.

Le nouveau profès, D. Bède, est le fils d'Étienne Negahnquet, représentant de la tribu à Washington, un excellent catholique et un homme de dévouement.

Le prieuré du S.-Cœur d'Oklahoma vient d'être élevé au rang d'abbaye. Le n° de janvier de la revue publiée par les Pères de la mission du S.-C. *The Indian Advocate* donne la photographie du jeune moine indien, du R. P.D. Félix De Grasse, missionnaire chez les Osages, et des vues du monastère, de l'église et de l'école de St-Louis, à Pawhuska chez les Osages.

ZANZIBAR. — La société des missions de St-Benoît, dont nous avons signalé les consolants progrès, il y a quelques mois (1), continue à voir ses travaux bénis de Dieu. L'excellente petite revue *Das Heidenkind (L'enfant païen)* dans le premier numéro de cette année, nous donne sur la situation des œuvres entreprises ou continuées en 1895, un intéressant aperçu que nous allons résumer.

St-Maur de Kulazini, près de Dar-es-Salaam, reste le centre des missions africaines. On y a transporté avec les orphelins la plus grande partie du personnel de l'ancienne maison St-Joseph à Dar-es-Salaam. On commença par établir des ateliers provisoires pour les frères convers, puis on se mit à bâtir le nouveau monastère qui fut achevé au printemps. Le rez-de-chaussée sert de magasin; dans une aile latérale s'exercent les divers métiers; l'orphelinat occupe un bâtiment séparé.

Un couloir met le bâtiment principal en communication avec la nouvelle église qui doit être couverte à l'heure qu'il est ; elle a trois nefs, mesure 24 mètres sur 14 et sera bientôt enrichie d'une sonnerie.

On vient de tracer des chemins et de faire quelques utiles plantations, en attendant l'aménagement des jardins et la culture des champs.

Sur le territoire de la mission s'est fondé le village de St-Maur qui compte déjà neuf familles catholiques. La plupart de ces convertis sont d'anciens esclaves, rachetés, élevés, instruits, civilisés par les missionnaires; ceux-ci ont l'été dernier, pour arrondir leur domaine, acheté le village nègre de Kulazini avec ses quinze à vingt huttes. Ils espèrent en amener les habitants

1. V. notre *Revue* n° de mars 1895.

Digitized by Google

à la foi et renforcer ainsi leur colonie de chrétiens indigènes. Ces noirs sont occupés à la mission même ou reçoivent des commandes de la ville par l'entremise des moines.

L'orphelinat de St-Maur, qui, au mois de février dernier, ne comptait que 70 enfants, a vu par suite de rachats ou de donations, ce nombre monter jusqu'à 158. Depuis, plusieurs sont morts revêtus de la robe de l'innocence baptismale, une vingtaine ont accompagné le préfet apostolique à Lukuledi. Pendant le seul mois du Sacré Cœur de JÉSUS, le registre de St-Maur a consigné 50 baptêmes.

St-Joseph de Dar-es-Salaam n'est plus dorénavant qu'une filiale de St-Maur. Un prêtre y dessert la communauté des sœurs et ses annexes : l'orphelinat de filles et l'hôpital nègre. Il prend soin également des immigrés Européens, des soldats catholiques de la garnison et d'une bonne soixantaine d'ouvriers indiens venus de Goa. C'est le même père qui remplace le préfet apostolique absent dans ses relations avec l'autorité civile. Il a de plus la charge de procureur : c'est lui qui fait les achats, organise les envois vers l'intérieur, correspond avec l'Europe, en un mot, dirige toutes les affaires temporelles de la mission.

Ste-Marie de Dar-es-Salaam, le monastère des religieuses a pris de grandes proportions. L'ancien bâtiment des moines et les anciens ateliers ont été convertis en hôpital. Ce nouvel asile, qui compte 40 lits, répondait à un besoin réel. Les pauvres noirs de Dar-es-Salaam, ville de 12 à 14000 habitants, n'avaient en effet avant cette année aucun refuge en cas de maladie. A certains moments, les lits ont été presque tous occupés ; à d'autres époques, il n'y a eu que quatre ou cinq pensionnaires. De tous les malades décédés jusqu'à présent à l'hôpital, il n'y en a eu qu'un seul qui soit mort sans baptême. Il y a journellement foule à l'infirmerie pour ceux qui, sans être gravement malades, ont quelque plaie à panser, quelque secours à recevoir. Soins, nourriture, médicaments, le tout se distribue gratuitement.

A la fin de juin, l'orphelinat des filles comptait 98 enfants, esclaves rachetées. Le matin, elles reçoivent d'une sœur les éléments de l'instruction primaire, le reste du temps est consacré à d'utiles travaux de ménage. On a commencé cet été avec huit veuves une œuvre nouvelle, où les femmes que la mort ou l'esclavage de leur mari exposent à tous les dangers de l'immoralité et de l'oisiveté, trouvent, outre le moyen de se former aux travaux de leur sexe, toute facilité pour acquérir l'instruction religieuse.

Depuis la chandeleur de l'année passée, s'élève à dix journées de marche du port de Lindi, le monastère des *SSts-Pierre et Paul de Lukuledi* au milieu d'une population très sympathique.

Malgré la difficulté qui résulte de la langue des indigènes assez différente de celle de Dar-es-Salaam, et malgré le manque d'eau dont les missionnaires ont eu beaucoup à souffrir pendant l'excessive sécheresse de l'été dernier, la fondation s'annonce prospère. On a déjà bâti une chapelle, une

Digitized by Google

école et un local pour les sœurs, sous le vocable de Ste-Agnès. Tous les mois une caravane de porteurs va s'approvisionner au port de Lindi. A la fin de septembre, on comptait déjà 28 chrétiens et 61 catéchumènes inscrits. La population des environs étant libre, on a ouvert à la fois des classes pour internes et externes. Il est difficile de maintenir ces derniers à cause de leur grand amour de la vie indépendante et nomade. Hommes et femmes sont zélés pour suivre les leçons, qu'on leur donne séparément. Ils s'exercent tout haut à faire le signe de la croix, puis les mères répètent et enseignent la même chose à leurs enfants. L'office divin est très fréquenté, et les catéchumènes montrent la plus grande ardeur à suivre et à imiter jusqu'au moindre détail les cérémonies sacrées.

Au mois de juillet une demi-douzaine de chefs sont venus de l'intérieur inviter les Pères à s'établir dans leurs tribus.

Les sœurs de Sainte-Agnès n'ont pas encore eu le temps de s'initier suffisamment à la langue kiyao pour pouvoir donner l'instruction, mais elles s'occupent activement des malades, qui ne manquent pas.

La guerre que les Allemands font en ce moment à une tribu de voleurs n'est pas sans danger pour la mission, le théâtre de la lutte étant situé entre Lukuledi et Lindi.

Depuis un an, il y a eu trois envois de missionnaires des deux sexes. En tout, depuis le début, Sainte-Ottile a envoyé sur la côte orientale d'Afrique 75 religieux (prêtres et convers) et religieuses.

Les fièvres et la dyssenterie, qui ont en 1895 causé tant de ravages dans tout l'Est de l'Afrique, n'ont malheureusement pas épargné les enfants de Saint-Benoît. Trois frères et une sœur sont morts victimes de leur amour de Dieu et du prochain. Les Pères Dominique et Cassian ainsi qu'un convers ont dû rentrer en Europe pour rétablir leur santé délabrée.

Un mot sur la maison-mère, *St-Ottilien*. L'événement de l'année a été l'ouverture du nouveau séminaire pour les futurs missionnaires. Il compte pour le moment 50 élèves. Durant l'année écoulée, Mgr l'évêque d'Augsbourg a conféré la prêtrise à 5 jeunes moines; 2 prêtres séculiers sont venus renforcer la communauté. Il y a eu bon nombre de vêtures et de professions. Cinq clercs font leurs études au scholasticat de Dillingen. Il y a dix novices.

Nos sœurs ont eu à subir en septembre un incendie qui a réduit en cendres le toit de leur ferme. Il est déjà réparé. Leur supérieure ayant dû, pour motif de santé, résilier ses fonctions, c'est la révérende Mère Brigitte Korff, O. S. B., qui a été élue à l'unanimité pour la remplacer.

L'orphelinat compte 25 enfants. Cet institut ainsi que l'école gardienne de Tutzing sont de bonnes écoles pour former les religieuses à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 13 décembre, le R. P. D. Anien Jedlik, de l'archiabbaye de Saint-Martin (Hongrie), à l'âge de 96 ans, dont 79 de vie religieuse et 71 de prêtrise. Né à Szémö le 11 janvier 1800, Etienne Jedlik reçut l'habit de St-Benoît à Saint-Martin le 25 octobre 1817 et y émit les vœux de religion le 14 avril 1821. Après deux années de professorat à Raab, il revint en 1823 achever ses études théologiques à l'archiabbaye et fut ordonné prêtre le 3 septembre 1825. Il fut alors chargé d'enseigner la physique dans le collège de l'ordre à Raab de 1825 à 1831, puis à l'académie de Presbourg de 1831 à 1840, enfin de 1840 à 1878 à l'université de Buda-Pesth, où il exerça également la charge de conservateur du cabinet de physique. D. Anien Jedlik était docteur en philosophie et lettres, chevalier de la couronne de fer, membre de l'Académie de Hongrie ; il fut quelque temps recteur de l'Université. Il s'est fait un nom par ses travaux sur la physique. Ses principaux travaux sont une mécanique des corps solides (*Sulyos testek termés-settana*, Pest, 1850, 543 pp. in-8o), des dissertations sur la chaleur (1851), l'optique (1851), de nombreux articles de revues. On lui doit l'invention et le perfectionnement de plusieurs instruments de physique.

Le 23 décembre, le R. P. D. Honorius Fruhmann, de l'abbaye d'Admont (Autriche), né le 18 juin 1821, profès le 11 juillet 1845 ;

Le 27 décembre, le R. P. D. André Cinque, de l'archiabbaye du Mont-Cassin, dans la 73e année de son âge, la 44e année de son sacerdoce, la 16e de sa profession monastique ;

Le 7 janvier 1896, le R. P. D. Placide Sinnott, du prieuré de Saint-Grégoire de Downside (Angleterre), à l'âge de 93 ans, dont 70 de profession et 65 de prêtrise ;

Le 11 janvier, le R. P. D. Joseph Butruile, du monastère de St-Paul de Wisques (Congrégation de St-Pierre de Solesmes), à l'âge de 28 ans, dont 2 de profession.

BIBLIOGRAPHIE.

Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans, canonici regularis in Rubea valle prope Bruxellas, ediderunt Hagiographi Bollandiani. Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1895, 496 pp. in-8o. Frs 10.

LES Bollandistes ont eu la bonne fortune de retrouver dernièrement dans la bibliothèque privée de S. M. l'empereur d'Autriche, les manuscrits hagiographiques de Jean Gielemans, chanoine-régulier de Rouge-cloître, décédé en 1487. Ce sont le *Sanctilogium*, l'*Hagiologium Brabantinorum*, le *Novale Sanctorum* et l'*Historiologium Brabantinorum*, dont on

Digitized by Google

trouvera une description détaillée dans les *Analecta Bollandiana* (XIV, 5-88). Il va sans dire que tout n'est pas de première valeur dans ces recueils ; il y avait cependant de quoi glaner : en fureteurs habiles et infatigables, les Bollandistes n'ont pas manqué de découvrir mainte pièce curieuse et digne d'être publiée. Il a fallu de la patience pour prendre copie de quelques pièces de longue haleine ; les lecteurs jouiront du fruit de leurs sueurs, surtout les lecteurs belges, car j'aime à croire qu'il n'en manquera pas dans notre pays où l'érudition fleurit... en quelques serres.

Du *Sanctilogium* les Bollandistes nous donnent treize pièces, vies ou passions (pp. 3-45). De l'*Hagiologium* un poème sur sainte Gertrude (p. 46), une liste des villes, bourgs et villages du Brabant (pp. 47-53), une vie de sainte Wivine de Grand-Bigard, suivie d'une liste des prieures et abbesses de ce monastère. Le *Novale* nous offre un plus riche butin, et d'abord la vie du B. Thomas, comte de Lancastre ; suivent les miracles de Notre-Dame de Beveren, de Notre-Dame de Tuine. Le *Primordiale monasterii Rubeae vallis*, de Jean Gielemans (pp. 109-197), le *Catalogus fratrum choralium Rubeae vallis*, de Gaspar Ofhuys (pp. 197-303), le récit de la construction de l'église en 1511 du même auteur (pp. 303-329), sont une excellente contribution à l'histoire monastique du Brabant. L'historien des monastères de la congrégation de Windesheim en tirera grand profit. J'en dirai autant des miracles de Notre-Dame de Wavre (pp. 347-357), de l'Histoire du Saint-Sang de Bois-Seigneur-Isaac (pp. 379-389), du traité sur l'origine du monastère de Sept-Fontaines (pp. 400-417). Le volume rendra grand service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Les origines des églises de France et les fastes épiscopaux, par Ch.-Fél. BELLET. Paris, Picard, 1896, XV-275 pp. in 8°.

LES opinions de M. l'abbé Duchesne sur les origines des églises de France ont soulevé en France une polémique aussi vive que générale. De tous les points du pays, il y a eu une levée de boucliers. Parmi les défenseurs de certaines opinions traditionnelles, il y a eu quelques soldats de plomb, dont les coups ne portent pas; il y a eu des polémistes violents, pour lesquels les gros mots et les plaisanteries sont des arguments péremptoires ; il y en a eu de dignes, hommes d'études et de convictions sincères. Encore qu'on puisse peut-être combattre leurs arguments, il n'y a pas lieu de les méconnaître. Je dois dire à la louange du livre de Mgr Bellet que le ton courtois est un excellent argument en faveur du calme et du sérieux de l'auteur. Cette remarque peut paraître étrange, mais, en l'occurrence, elle a sa valeur.

La thèse de M. Duchesne d'après lequel avant le milieu du IIIe siècle, il n'y aurait eu dans toute la Gaule, qu'un seul évêché constitué, celui de Lyon, est-elle absolument certaine ? Que faut-il penser des origines apostoliques revendiquées par certaines églises ? Tel est l'objet du livre de Mgr Bellet.

Digitized by Google

J'avouerai très simplement que l'argumentation basée sur les listes épiscopales par M. Duchesne, me semble exagérée. Ces listes peuvent servir à établir la succession des évêques, c'est vrai, mais non *toute* la succession, ni *toujours*. Je reconnais, avec Mgr Bellet, qu'en certains cas « les catalogues sont très probablement incomplets, surtout dans leurs premières séries; les catalogues peuvent contenir des interruptions dans la succession des titulaires, sans qu'on soit en mesure de le constater ni même de le soupçonner, les épiscopats sont d'une durée très incertaine ». Quant aux textes généraux auxquels on a recours pour établir l'origine des Églises gauloises avant ou après le IIIe siècle, ils sont assez élastiques, et l'on tire parfois très fort aux deux bouts. Reste l'application locale. Je ne m'aventurerai pas à dire mon avis, n'ayant pas la compétence nécessaire pour trancher des questions de cette importance, ni le temps de faire une étude approfondie du pour et du contre. Qu'il me suffise de dire que l'ouvrage de Mgr Bellet se recommande à l'attention de tous ceux qui s'occuperont de cette question. La question de sainte Madeleine ne me paraît pas tranchée par son mémoire ; si la tradition de Vezelay est bien ébranlée et anéantie, reste la tradition grecque, restent certains petits points de détail dans la tradition provençale qui réclament plus d'éclaircissements. Il y a eu des supercheries au moyen âge, Mgr Bellet ne le conteste pas, mais il a raison de crier contre le procédé, exagéré à coup sûr, d'imputer sans cesse des faux en écriture, des subornations, etc., quand l'histoire ne le dit pas. Un peu plus de réserve sur ce point, à l'occasion même un ton moins alerte, et on supprimera bien des motifs de récriminer contre l'érudition incontestable de ceux qui ne partagent pas l'opinion dite traditionnelle.

Le travail de Mgr Bellet outre l'avant-propos, où il expose l'état de la question, et la conclusion d'ensemble, où il résume ses thèses, comprend six chapitres : 1) Argument des listes épiscopales, son emploi dans l'étude des origines. 2) Les textes d'Eusèbe de Césarée. 3) Les textes de saint Irénée et de saint Cyprien. 4) Critiques de détails. 5) Les traditions de la Provence sur sainte Marie-Madeleine. 6) Les origines chrétiennes à Vienne.

Der heilige Fidelis von Sigmaringen, Erstlingsmartyrer des Kapuzinerordens und der Congregatio de Propaganda fide. Ein Lebens-und Zeitbild aus dem 16. und 17. Jahrhundert. Nach Quellen bearbeitet von P. Ferdinand della Scala, aus demselben Orden. Mainz. Fr. Kirchheim, 1896. XV-255-56, pp. in-8°. Prix : 3 fr. 75.

L'ILLUSTRE martyr S. Fidèle de Sigmaringen a droit à la vénération des fidèles de Belgique : son aïeul appartenait à une famille anversoise du nom de Roy. Le travail que lui consacre le R. P. Ferdinand della Scala répond parfaitement aux exigences modernes : la piété, la dévotion au saint qui en fait l'objet, l'érudition de l'auteur font de cette biographie

Digitized by Google

un récit aussi instructif qu'édifiant. S. Fidèle nous apparaît dans son vrai jour. Aussi, pour replacer le saint dans son véritable cadre historique, l'auteur n'a-t-il épargné aucune recherche dans les archives et les bibliothèques, et il atteint heureusement son but, beaucoup mieux que maint panégyriste à grands effets et à courtes vues.

La vie de S. Fidèle a été divisée en cinq parties : Vie dans le siècle, vie du cloître, vie apostolique, la lutte, le triomphe. C'est un fidèle tableau de la vie religieuse de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, dans un pays divisé par le protestantisme; il met bien en relief le rôle rempli par les capucins pour la restauration du catholicisme dans les contrées infestées par l'hérésie. En appendice l'auteur a reproduit la formule de profession de S. Fidèle, quinze lettres du saint dont plusieurs sont adressées à l'abbé Placide de Mehrerau, et quelques sermons du saint. L'ouvrage est enrichi de vingt gravures.

Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, publié par E. Hautcœur, prélat de la maison de S.S., chancelier des facultés catholiques de Lille. Lille, Quarré, 1894, 2 vol. XXVI-574-1210 pp. in-8°.

Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, par le même. Lille, Quarré, 1895, XVI-480 pp. in-8°.

La publication de l'Histoire et du Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Flines a établi la réputation de l'auteur des trois volumes que nous annonçons. De la part de Mgr Hautcœur on pouvait attendre une édition parfaite du Cartulaire de Saint-Pierre de Lille, comme préliminaire de l'Histoire de cette collégiale. Encore que nous venions après bien d'autres pour annoncer et louer les dernières publications du savant prélat, nous avons du moins l'excuse de pouvoir dire que le succès des travaux de Mgr Hautcœur ne dépendra pas d'une vogue éphémère, mais qu'ils supporteront vaillamment l'épreuve du temps, et qu'ils auront toujours leur actualité.

La collégiale de Saint-Pierre est le noyau de la ville de Lille : c'est autour d'elle que gravite toute l'histoire ecclésiastique de cette ville ainsi qu'une grande part de l'histoire locale. Le Cartulaire de Saint-Pierre est donc une mine précieuse autant qu'indispensable où doivent puiser tous ceux qui s'occupent du passé religieux et civil de Lille et de ses environs. A quoi bon redire ici ce que nous avons écrit, à plusieurs reprises déjà, sur l'utilité des cartulaires ? Nous répéterons avec l'auteur que les documents de ce genre offrent des matériaux « pour la topographie ancienne, pour l'histoire généalogique et l'histoire féodale, pour la connaissance des mœurs et des institutions du passé, l'état de l'agriculture, l'organisation des campagnes, la condition des classes populaires. »

Un mot de la composition de l'ouvrage. Le *Cartulaire de St-Pierre de*

Digitized by Google

Lille comprend la publication intégrale ou l'analyse de tous les documents antérieurs à l'an 1500 : ils sont au nombre de 1553, outre quelques appendices. Le volume se termine par des tables des noms de personnes, de lieux et de matières.

Le troisième volume offre un non moindre intérêt. Nous y trouvons d'abord l'*Ordinaire* ou *Liber ordinarius* de la collégiale d'après un manuscrit de la fin du XIIIe siècle. L'intérêt liturgique de ce document n'échappera à personne. *L'Obituaire* (des XIIIe et XIVe siècles), avec ajoutes postérieures, est suivi d'une énumération des chapellenies, d'une notice sur chacune d'elles, et d'un tableau des fondations pieuses ou charitables ayant une administration distincte. Le *Nécrologe* a été enrichi au cours des siècles : c'est un document de haute valeur pour l'histoire locale. Mgr Hautcœur s'est efforcé d'identifier les personnages signalés dans ce recueil. L'éditeur l'a fait suivre des épitaphes funèbres et des inscriptions votives de la collégiale de St-Pierre. D'excellentes tables terminent le volume.

Nous avons donc les jalons de la future histoire de la collégiale de St-Pierre, que Mgr Hautcœur écrit en ce moment. La solidité des fondements indique assez quelles proportions l'édifice doit prendre. Espérons qu'on ne tardera pas à en contempler la grandeur et la beauté. Le nom de l'architecte est un garant de l'œuvre à élever.

D. U. B.

MONTALEMBERT. *Sa jeunesse* (1810-1836), par le R. P. LECANUET, prêtre de l'Oratoire. Paris, Poussielgue, 1895, in-8° de IV-506 pp.

C'EST une noble et belle figure que celle de Montalembert : plus on la connaît et plus on l'aime. Je crois que tous les lecteurs du travail du R. P. Lecanuet partageront mon avis et le féliciteront de l'intéressant volume qu'il vient de publier. Ce n'est pas que le nom de l'illustre écrivain des « *Moines d'Occident* » et de « *Sainte Élisabeth* » soit oublié, oh ! non ; son nom ne se retrouve-t-il pas à chaque page de l'histoire de nos luttes religieuses en ce siècle; ses écrits ne sont-ils pas de ceux qui défient l'épreuve du temps? Mais on n'avait pas encore assez pénétré dans l'intime de cette âme généreuse, noble, éprise de l'amour de l'Église, entraînée parfois dans son immense désir de servir la cause de Dieu et de son Christ à des illusions, qu'on lui a peut-être trop amèrement reprochées. Le P. Lecanuet a eu à sa disposition de nouveaux et précieux documents : le journal intime de Montalembert, ses lettres inédites à Lamennais, Lacordaire, Gerbet, etc., et il en a tiré un récit plein de charmes. L'auteur aime son héros, et il a raison. Je souhaite à tous ses lecteurs d'être séduits comme lui par la vigueur de la foi, la noblesse du caractère, l'ardeur chevaleresque à combattre le mal sous toutes ses formes qu'il a si bien montrées en Montalembert. Je souhaite surtout que la jeunesse catholique prenne en main ce livre, et qu'elle sente au contact de cette grande âme, dans le commerce avec un écrivain de marque,

Digitized by Google

se raviver son amour de Dieu, des fortes études, de la beauté et de la vérité, qui caractérisent les œuvres de l'Église. Les luttes de 1830 sont peut-être encore celles de demain : les armes de Montalembert peuvent encore être les nôtres, mais sa vie et les années qui ont marché nous ont appris ce que le libéralisme, qui fascina l'illustre orateur, a pu donner : l'anarchie.

C. A.

De Rituum relatione juridica ad invicem, auctore Augustin Arndt, *S. J. Rome, Bureau des Analecta ecclesiastica*, in-8°, 96 pages, 1,25 fr.

PUBLIÉ d'abord dans l'*Archiv für Kath. Kirchenrecht* (1894, liv. mars-avril), cet opuscule, traduit en latin, s'adresse à un plus grand nombre de lecteurs ; de plus l'auteur a pu utiliser les dernières encycliques de Léon XIII sur la question des Grecs. La matière est divisée en trois chapitres : Le 1er traite d'une façon générale de la distinction des rites et de leurs relations ; le 2e, des préceptes spéciaux qui doivent diriger ces relations ; le 3e, de l'organisation ecclésiastique des patriarcats, diocèses, paroisses. Courte et substantiellé, cette dissertation contient d'intéressantes remarques, par exemple les emprunts mutuels que se sont faits les liturgies des deux Église grecque et latine ; les règles de la défense du mélange des rites ; en quelles circonstances on peut recevoir d'un prêtre d'un autre rite les sacrements, principalement de Pénitence et d'Eucharistie, etc., etc. Appuyée sur les principaux documents pontificaux de Benoît XIV, des décisions de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, des encycliques de Léon XIII, la doctrine de ce travail est sûre et peut être d'une grande utilité à ceux qui se livrent à l'étude du droit canonique et de la liturgie.

M.

Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache, par LÉON LAHAYE, conservateur des archives de l'État à Namur. Namur. Douxfils. 1895, XVIII — 510 pp. in-8°.

M. Léon Lahaye, bien connu par son étude sur l'histoire de l'abbaye de Waulsort et ses publications de Cartulaires namurois, vient de rendre un nouveau service à l'histoire de la province de Namur en éditant le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache. Son travail est « l'analyse de tous les dénombrements des fiefs de Poilvache et de tous les actes, reliefs, transports, ventes, constitutions de rentes, etc., qui se rapportent à ces propriétés. » L'antiquité de cette prévôté, le grand nombre de fiefs qui en relevaient font de ce volume une source très riche de renseignements généalogiques.

Digitized by Google

L'HOMÉLIAIRE DE BURCHARD DE WÜRZBURG.

CONTRIBUTION A LA CRITIQUE DES SERMONS DE SAINT CÉSAIRE D'ARLES.

LE jour commence enfin à se faire, en France du moins, sur la méthode à suivre pour reconstituer aussi complètement que possible l'œuvre homilétique de saint Césaire d'Arles. Ce que M. Malnory (1) et M. Lejay (2) ont écrit dernièrement sur ce sujet ne laisse vraiment rien à désirer ; il ne reste plus qu'à appliquer à propos les principes d'investigation si bien formulés par eux. Pour montrer par un exemple combien ces délicates et patientes études sont parfois fécondes en précieux résultats, j'essaierai de décrire ici l'un des plus curieux recueils d'homélies que nous ait transmis l'époque mérovingienne, le *Codex Burchardi*, Mp. th. f. 28 de la bibliothèque de l'Université de Würzburg.

Ce manuscrit a été transmis sous ce nom par la tradition, comme étant un de ceux que l'anglo-saxon Burchard, premier titulaire du siège épiscopal érigé à Würzburg par saint Boniface, légua en mourant à son église, soit qu'il les eût transcrits de sa propre main, soit qu'il en eût fait l'acquisition (3). L'aspect extérieur du manuscrit n'offre aucune particularité qui soit de nature à infirmer cette tradition : c'est un mélange de différentes écritures en minuscule précarolingienne ou demi-onciale dont on ne saurait abaisser la date au-dessous du huitième siècle. Un grand B ornementé, inséré dans le texte du dernier feuillet, et les deux majuscules DB qui se voient à la fin de la même page, étaient encore regardés au siècle dernier comme des indices que le livre avait réellement appartenu à saint Burchard.

---

1. A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*. Paris, 1894. Introd., p. XI-XV.

2. P. Lejay, compte-rendu de l'ouvrage de Malnory dans la 'Revue du clergé français' n° du 15 nov. 1895, t. IV, p. 491 suiv. — Du même, *Notes d'ancienne littérature chrétienne. Les sermons de Césaire d'Arles* dans la 'Revue Biblique' oct. 1895, p. 593-610.

3. Le second biographe de Burchard (Egilward?) mentionne expressément, parmi les objets dont se munit le saint évêque en se retirant à Hohenburg, '*codices* etiam, quos vel ipse conscripserat vel undecunque conquisierat' (Lib. 2, c. 12. MG. Script. XV[1] 59, 24). Ces livres, à ce qu'il paraît, furent plus tard réclamés par le clergé de Würzburg (ibid. l. 3, c. 1. MG. XV[1] 60, 37).

Digitized by Google

Tel est notamment l'avis exprimé par l'érudit J. G. v. Eckhart dans l'appendice du tome Ier de son grand ouvrage *Commentarii de rebus Franciae orientalis*, où il a consacré une dizaine de pages (p. 837-47) à la description de l'homéliaire de Burchard. Cette description est généralement exacte, quoique de place en place l'une ou l'autre pièce soit passée sous silence. Elle se borne presque toujours au titre et à quelques extraits, parfois quelques mots seulement, de chaque morceau. Le texte de deux homélies est donné en entier, mais d'une façon peu propre à satisfaire les exigences des philologues modernes. Si l'on ajoute à cela que les deux in-folios d'Eckhart ne se trouvent guère aujourd'hui que dans les bibliothèques publiques un peu importantes, on comprendra sans peine que l'homéliaire de Würzburg ait peu attiré les regards de ceux qui se sont jusqu'ici occupés des sermons de l'évêque d'Arles. C'est ainsi que M. le Dr C. F. Arnold, dans son récent travail sur Césaire (1), s'étend longuement (p. 458-67) sur les deux manuscrits de Würzburg Mp. th. q. 28b et Mp. th. f. 24, sans même mentionner notre Mp. th. f. 28. Et pourtant, pour tout esprit tant soit peu au courant des habitudes du vieil évêque gaulois, il suffit de jeter un coup d'œil sur la description telle quelle qu'Eckhart a donnée de notre homéliaire, pour soupçonner la part que Césaire a dû avoir dans sa formation.

On me permettra donc d'appeler de nouveau l'attention sur cet intéressant recueil. Je signalerai successivement les différentes homélies qui le composent, avec le titre, les premiers et les derniers mots de chacune d'elles, en y joignant quelques renseignements sommaires sur leur contenu, leur provenance, leur connexion intime avec les autres productions de Césaire.

Le numérotage des pièces est de moi. Quatre d'entre elles seulement sont précédées d'un chiffre dans le manuscrit (fol. 44v. 52v. 58v et 60). Encore ces indications ne concordent-elles qu'assez mal avec le contenu actuel de celui-ci. L'homélie qui commence f. 44v porte le no XXV, tandis qu'en réalité ving-trois pièces seulement la précèdent. Cette différence peut s'expliquer, soit par la lacune que je signalerai plus loin entre les feuillets 6 et 7, soit par une omission du copiste f. 36v-37. Pour le chiffre XXX qui figure en marge f. 52v, il doit y avoir erreur : la pièce ainsi marquée ne vient qu'en quatrième lieu après celle qui porte le no XXV. On sait, du reste, qu'il n'y a pas lieu d'attacher trop d'importance à ces indications numériques, ajoutées souvent après coup et d'une façon distraite par une main étrangère. Il arrive parfois cependant, et c'est peut-être le

1. *Caesarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit.* Leipzig, 1894.

Digitized by Google

cas ici, qu'elles témoignent de l'ordre qu'occupait chaque pièce dans quelque autre manuscrit que l'annotateur avait sous les yeux.

En effet, le recueil de Burchard était si pratique, si bien approprié aux besoins spirituels d'un peuple à peine sorti des erreurs du paganisme, qu'il n'a pas dû demeurer longtemps à l'état d'exemplaire unique. Aujourd'hui même, il existe à la bibliothèque royale de Munich une dizaine de feuillets en onciale du VIIe/VIIIe siècle, qui ont servi jadis à relier le Clm. 14087, et qui, soigneusement détachés et mis en ordre par les bibliothécaires actuels, forment eux-mêmes à présent le Clm. 29047. Or, ces feuillets, qui ont excité à juste titre la curiosité des savants, ne sont que des débris d'une copie de notre homéliaire, plus ancienne encore que celle de Burchard. Les fragments qu'ils contiennent se rapportent aux pièces qui portent ci-dessous les numéros 1. 5. 8. 10. 11 ; les titres correspondant à ces quatre dernières pièces sont plus explicites, et peut-être plus conformes à l'original, que ceux du manuscrit de Würzburg. Je les insérerai à leurs places respectives dans la description que je vais donner de ce dernier.

CONTENU DU RECUEIL.

I. fol. 1. INCIPIT LECTIO DE NATALE DOMINI DICENDA. 'Sanctam et desiderabilem, gloriosam ac singularem... feliciter pervenire. praestante Domino' etc.

Appendice du t. V de saint Augustin, sermon 116. C'est un de ceux que tout le monde s'accorde à restituer à Césaire. Il porte son nom dans plusieurs manuscrits, dont le plus ancien remonte au VIIIe siècle. Les données internes confirment d'un bout à l'autre de la pièce la justesse de cette attribution.

II. fol. 3. INCIPIT DE SANCTO STEPHANO PROTOMARTYRE. 'Beatissimus primus et praecipuus martyr... pristinam revocantur. auxiliante Domino' etc.

En dehors de l'homéliaire de Burchard, je ne connais qu'un seul recueil ancien qui contienne ce sermon : c'est le lectionnaire de Luxeuil étudié par Mabillon dans son *De liturgia gallicana* (éd. Paris 1729, p. 109). Voici de quoi la pièce se compose. D'abord, trois ou quatre lignes du sermon authentique 317 de saint Augustin : c'est là tout ce qui a spécialement trait à la fête du jour. Après cela, nous tombons dans le sermon 225 de l'app. jusqu'à la finale inclusivement. Or, ce sermon 225 est un de ceux que les Mauristes attribuent

Digitized by Google

à Césaire, et à juste titre : il y a peu de productions où son ton, sa manière, ses expressions favorites se retrouvent davantage.

III. fol. 5. DE KALENDIS IANUARIIS. ' Dies kalendarum istarum... Qui enim in istis kalendis '

Appendice 129. Mauristes : *dicendi ratio... Caesarium potius refert.* M. Lejay et M. Malnory le donnent pareillement à l'évêque d'Arles. Je me range volontiers à leur avis, tout en faisant observer que la part originale de Césaire ne commence guères qu'avec le n. 3 : ce qui précède a dû être emprunté par lui à quelque écrivain antérieur.

Entre les ff. 6 et 7 il doit manquer au moins un feuillet, celui qui contenait la fin du sermon sur les calendes de janvier et le commencement du suivant sur l'Épiphanie.

IV. f. 7. '... ipsum audite, praeclarior tamen est secunda quam prima nativitas... corruptione custodiat qui cum patre ' etc.

App. 135. Ce sermon ne rappelle en rien le style de Césaire. Toutefois, il est à remarquer : 1° qu'il figure également dans d'autres collections césariennes pour les fêtes ; 2° qu'un long passage du dernier alinéa a été utilisé dans la pièce VIII de l'homéliaire de Durlach (A. Engelbrecht *Fausti opera*, dans le *C. S. E. L.* XXI, p. 253, l. 17-27), dont la conclusion trahit clairement la touche de l'évêque d'Arles. Ainsi, ce peut être un de ces morceaux assez nombreux que Césaire a fait entrer dans ses recueils, bien qu'ils fussent d'un genre assez différent du sien.

V. INCIPIT SERMO DE DIE DOMINICA ANTE INICIUM QUADRAGENSIMAE DICENDUS. (*Clm. 29047, p. 4 : SERMO DIE DOMINICO ANTE INICIUM QUADRAGINSIMAE*). f. 8 | ' Rogo vos et ammoneo, fratres, ut in isto legitimo... protectione vos perducat : praestante Domino ' etc.

App. 142 ; Engelbr. p. 323. On l'a déjà dit, et les critiques récents sont du même avis : cette pièce est une de celles dont l'origine césarienne peut être considérée comme absolument hors de conteste.

VI. f. 10. INCIPIT DE INICIUM QUADRAG. DICENDA. ' Ecce, fratres kmi, Deo propicio tempus quadragensime inminet... feliciter venietis. Quod ipse praestare ' etc.

App. 140. A l'aide de la critique interne, l'origine césarienne de ce sermon se démontre avec non moins de facilité que celle du précédent. Mais il n'y avait pas lieu jusqu'ici de se prévaloir du témoignage des manuscrits : la pièce n'avait encore été signalée dans aucun des recueils provenant de saint Césaire. Sa présence dans

Digitized by Google

celui que j'analyse en ce moment confirme heureusement le jugement porté il y a deux siècles par les bénédictins de Saint-Maur.

VII. f. 11v. INCIPIT AD COMPETENTES. ' Hodie, dilectissimi, specialiter ad conpetentes... aeterna perveniant. '

App. 267. Les Mauristes l'attribuent à Césaire ; M. Lejay le comprend dans sa liste. L'attribution ne parait pas douteuse, quoique le nom de Césaire ne figure nulle part en tête de la pièce.

VIII. f. 14v. INCIPIT DE CAENA DOMINI. *(Clm. 29047, p. 9 : INCIPIT SERMO SCI AUGUSTINI EPI IN CENA DNI,)* ' Modo, fratres kmi, cum evangelio legeretur, audivimus quia cum surrexisset... suscipere possitis. Quod ipse praestare ' etc.

Cette pièce se compose : 1° du serm. 149 de l'appendice d'Augustin ; 2° de l'admonition ' Ecce fr. dil. iam Deo propitio dies remissionis ' publiée par C. P. Caspari dans son dernier ouvrage *Briefe, Abhandlungen und Predigten*, p. 200 suiv. sous le nom de Césaire. La présomption de l'érudit danois était tout à fait justifiée : ce morceau fort curieux est entièrement l'œuvre de l'évêque d'Arles. Il n'en est pas de même du serm. 149 de l'appendice : Césaire n'en est que le compilateur. Avant de prendre connaissance de l'homéliaire de Burchard, j'avais déjà noté deux recueils césariens dans lesquels le commencement du serm. 149 de l'app. et l'allocution publiée par Caspari se trouvaient joints ensemble à peu près de la même façon qu'ici.

IX. f. 15v. INCIPIT DE I. PASCHA. ' Hodie, fratres dilectissimi, nova lux processit in mundo quia Xpistus dominus vivus exiit de sepulchro... et hominem quem creaverat liberavit. Cui est honor ' etc.

Presque tout le fond de ce discours se compose d'emprunts faits au Pseudo-Eusèbe d'Emèse, qui a fourni à Césaire plusieurs pièces du même genre, notamment pour la solennité pascale. On remarquera que la finale de celle-ci se retrouve presque textuellement dans le serm. 160, n. 5 et dans le serm. 163, n. 1 de l'app. d'Augustin. Or la conclusion du sermon 163, depuis les mots *Nos vero carissimi*, dénote manifestement la main de l'évêque d'Arles.

X. f. 17v. ITEM IN PASCHA LEGENDA DIE II. *(Clm. 29047, p. 14 : INCIPIT HUMILIA DE PRIMO DIAE PASCHAE.)* ' Pascha Xpi regnum est caeli, salus mundi... indulgentiam pervenire. Per Dominum ' etc.

App. 168. Est entré dans un des groupements de Césaire pour les fêtes. Les Mauristes font remarquer que la seconde moitié est tout à fait dans son genre. La pièce à laquelle il a dû emprunter

Digitized by Google

tout le commencement existe encore dans bon nombre de manuscrits. Elle a été publiée par F. Liverani dans son *Spicilegium Liberianum* (Florentiae 1863) p. 22 suiv. et se termine par une formule *Conversi ad Dominum* etc. analogue à celle dont se servait saint Augustin, mais un peu plus courte. On voit ici, une fois de plus, le procédé auquel l'évêque d'Arles recourait d'ordinaire dans ses homélies pour les principales solennités. Se croyant sans doute incapable de trouver en lui-même des accents dignes d'aussi grands jours, il découpait des passages plus ou moins longs de pièces d'un goût assez douteux, et se contentait d'y ajouter, en guise d'exorde ou de conclusion, quelques mots de sa façon. En cela le saint homme avait grand tort : sa prose est de beaucoup supérieure aux tirades ampoulées qui ont souvent surpris son désir de bien faire.

XI. f. 19. INCIPIT DE DIE TERCIA IN PASCHA. (*Clm. 29047, p. 19: HUMILIA SCI AGUSTINI EPI DE D..*). ' Licet nobis omni tempore, fratres kmi, et ad dicendum et ad audiendum suave sit decan(ta *ajouté au-dessus de la ligne*)cio alleluiae... feliciter capietes. praestante Domino ' etc.

Pièce encore inédite, je crois, sur l'Alleluia, et qui ne figure dans aucun autre recueil. Césaire y a mis à contribution les discours d'Augustin sur les fêtes pascales. J'en donnerai le texte à la suite de ce travail, en essayant de préciser ce qui appartient en propre au compilateur et ce qui provient de source étrangère.

XII. f. 20v. INCIPIT SERMO ANTE LETANIAS. ' Ecce, fratres dilectissimi, dies sancti ac spiritales... perveniat ad coronam. '

Append. 173. Fait partie du célèbre recueil des *XLII Admonitiones* (1) ainsi que d'un autre, d'origine pareillement césarienne. C'est une de ces pièces relativement rares où tout, depuis le commencement jusqu'à la fin, est dû à la plume de Césaire lui-même.

XIII. f. 22. INCIPIT DE EO QUOD SCRIPTUM EST IN EVANGELIO : BONUS HOMO DE BONO THESAURO CORDIS SUI PROFERT BONA. ' Audivimus, fratres dilectissimi, cum evangelio legeretur, dixisse Dominum ad turbas... percipite regnum. Ad quod vos Dominus ' etc.

Cette pièce, elle aussi, semble encore inédite, bien qu'elle figure avec quelques variantes parmi les *Omeliae domni Cesarii* du cod.

1. C'est à un exemplaire de ce recueil qu'a appartenu le fragment décrit par M. Carlo Cipolla dans ses *Ricerche sull' antica bibliotheca del monastero della Novalesa* (Torino, 1894), pp. 12-20. Le passage donné en note p 13 suiv., qu'on eût pu croire inédit, fait partie de la pièce XI de la collection, l'homélie aux moines *Sanctus ac venerabilis pater vester*, et correspond au ch. VII, § 14-fin dans la recension de ce texte par C. F. Arnold, *Caesarius von Arelate* pp. 485-90.

Digitized by Google

Vatic. 3539 (VIIIe/IXe s.) ainsi que dans trois autres recueils nommément césariens de la bibliothèque de Bruxelles. En outre, nous la retrouvons jusqu'à deux fois dans le cod. Palat. 430 du Xe siècle : 1° fol. 179, sous le titre *Omilia sancti Cesarii episcopi ad monachos;* 2° f. 159 sans nom d'auteur, mais avec cette rubrique qui explique la place qu'elle occupe dans le recueil de Burchard : *Incipit omelia secunda die rogacionum.* Il se peut que le passage de l'Évangile auquel elle se rapporte (Luc 6, 45) ait fait partie de la liturgie des Rogations, soit à Arles même, soit quelque autre part : rien toutefois ne permet de le conclure avec certitude.

XIV. f. 25. INCIPIT SERMO DE ELIMOSINIS ID EST CAELESTEM MISERICORDIAM, AD QUAM PER TERRENAS MISERICORDIAS PERVENITUR. ' Audivimus cum evangelio legeretur, dilectissimi fratres, inter reliquas beatitudines... percipite regnum. Ad quod vos Dominus ' etc.

Même sujet, mêmes expressions souvent, que dans le sermon 305 de l'App. Les deux pièces sont aussi césariennes l'une que l'autre. Dans la pensée de celui qui a compilé l'homéliaire, celle-ci devait être lue, ainsi que l'évangile correspondant (Math. 5, 7), le second jour des Rogations.

XV. f. 28. INCIPIT DE LECCIONE EVANGELICA UBI AIT : VENITE BENEDICTI, PERCIPITE REGNUM. ' Modo cum evangelica leccio legeretur, audivimus dicentem Dominum, Venite benedicti... recipere quae promittit. regnante Domino ' etc.

Variante du Serm. 77 de l'App., donné sous le nom de Césaire par le ms. Paris 13396, du IXe siècle. Sur le texte Math. 25, 34 suiv. appliqué ici au troisième jour des Rogations.

XVI. f. 30. INCIPIT DE ASCESSIO DOMINI. ' Salvator noster, dilectissimi fratres, ascendit... opera bona concedat. Cui est honor ' etc.

App. 177. Assigné à ce jour dans un autre homéliaire césarien pour les fêtes. Césaire n'a du reste fait autre chose que de coudre ensemble tant bien que mal quelques extraits empruntés à saint Augustin et au Pseudo-Eusèbe. Ici, un nouveau fragment assez long a été intercalé dans le n° 3 de l'imprimé.

XVII. f. 32v. INCIPIT DE QUINQUAGESIMO. ' Hodie, fratres karissimi, omnia quae nobis lecta sunt cum festivitate conveniunt. Psalmus enim... occupatio mundi istius praevalebit. Per Dominum ' etc.

Homélie pour la Pentecôte, publiée par A. Mai, *Spicileg. Rom.* V, 85 et par A. Engelbrecht dans son édition de Fauste p. 337. Il y a plusieurs années déjà qu'après mûr examen des caractères

Digitized by Google

intrinsèques de cette pièce, j'ai proposé de la ranger parmi les compilations césariennes (*Revue Bénéd.*, févr. 1892, p. 60), la manière de l'évêque d'Arles se trahissant nettement dans l'admonition finale. Sa présence dans la série de l'homéliaire de Burchard vient d'une façon inattendue garantir la justesse de cette présomption.

XVIII. f. 34. INCIPIT OMILIA SANCTI AGUSTI EPISCOPI DE REDDENDIS DECIMIS IN NATALE SANCTI IOHANNIS. ' Propitio Xpisto, fratres karissimi, iam prope sunt dies... feliciter venietis. Regnante Domino ' etc.

App. 277. Attribué à Césaire par les Mauristes, il est compté par M. Malnory et M. Lejay parmi ceux dont l'authenticité est certifiée rigoureusement. Un érudit allemand fort bon juge en cette manière m'a bien exprimé quelques doutes au sujet de l'une ou l'autre expression qui lui paraissent peu césariennes. Mais il est facile d'expliquer ces divergences, d'ailleurs peu sensibles, en y voyant l'indice d'emprunts faits par l'auteur à quelque source étrangère.

Cette homélie est la dernière de celles qui se rapportent à la série des fêtes liturgiques. Le compilateur y a joint, comme dans ses autres recueils du même genre, un certain nombre d'instructions sur les devoirs du chrétien.

XIX. f. 36v. SERMO ISTE CONTINET QUALIS XPISTIANI BONI ET QUALES MALI. ' Gaudemus, fratres karissimi, et Deo gratias agimus, quod secundum... suggerere oportet. '

Les sept premières lignes seulement du sermon 266 de l'App., restitué avec raison à saint Césaire par les Mauristes comme par les critiques modernes. J'ignore par suite de quel accident le reste de la pièce fait défaut ici : c'est peut-être simplement le fait de la négligence du copiste.

XX. f. 37. INCIPIT AMMONITIO UT PLUS PRO ANIMA QUAM PRO CARNE LABOREMUS. [Domino suppliciter] ' Nostis, fratres karissimi, omnes homines sanitatem corporis quaerere... aeterna perveniant. Quod praestare dignetur ' etc.

Publié par Mai dans sa *Nova bibl. PP.*, t. I, p. 220 d'après le ms. Vatic. 4951. En le voyant là pour la première fois, il me parut devoir être restitué à Césaire. Depuis, je l'ai trouvé dans trois différents recueils émanant de celui-ci. L'*incipit* de la pièce est partout le même ' Nostis, fratres karissimi ' : je ne sais à quoi se rattachent les deux mots qui précèdent dans le ms. de Würzburg, c'est pour ce motif que je les ai mis entre crochets.

Digitized by Google

XXI. f. 38v. INCIPIT DE HIS QUI FILIOS PER ALIQUAS SAGRILEGAS SUPERSTITIONIS .. BERE VOLUNT. 'Solent, fratres karissimi, aliqui viri vel aliquae mulieres cum se viderint in coniugi(i *au dessus de la ligne)* s positos filios (non *de même*) habere... fiducialiter veniemus. Quod ipse praestare ' etc.

Homélie fort curieuse, dont je ne connais jusqu'ici aucun autre exemplaire. Eckhart l'a publiée en entier, mais en dissimulant, selon sa coutume, bien des incorrections de style. Elle est à joindre aux autres admonitions de Césaire relatives à l'usage du mariage.

XXII. f. 40. OM. DE TEMPLO ET DE... 'Natalem templi, fratres karissimi, hodie cum gaudio caelebramus. Sed templum Dei verum et vivum... sed magis pro bonis possitis ad aeterna praemia pervenire. Praestante Domino ' etc.

Voici encore une des agréables surprises que nous aura causées l'examen de ce vieil homéliaire. Dom Martène avait trouvé dans deux manuscrits liturgiques de Jumièges et de Rouen un sermon sur la Dédicace commençant par les mêmes mots que celui-ci. Il le publia dans son grand ouvrage *De antiq. Eccl. ritibus* l. 2, c. 13 édit. Venise 1783, t. II, p. 282 en émettant l'idée que l'auteur devait être saint Césaire. Or, c'est cette même pièce que nous retrouvons ici, avec quelques variantes, il est vrai, et un peu moins longue vers la fin : elle s'arrête aux derniers mots de l'alinéa 5 de Martène. On voit, par des exemples de ce genre, comment l'analyse des différents recueils sert à confirmer les présomptions basées sur le style de chaque pièce prise séparément.

XXIII. f. 43. INCIPIT DE INDIGNA FAMILIARITATE EXTRANEARUM MULIERUM ET DE SOLEMNITATE MARTYRUM. 'Nemo dicat, fratres, quod temporibus nostris.... sed plures coronas Deo remunerante percipiet . Quam rem vobis Dominus pro sua pietate concedat, qui cum Patre ' etc.

App. 293, mais finit dès le milieu du n° 3. Fait partie de la liste dressée par M. Lejay, et se lit dans un manuscrit de Vienne sous le titre : *Admonitio sancti Caesarii.*

XXIV (*ms. XXV*). f. 44v. AMMONICIO UT FANA DESTRUANTUR. 'Gratum nobis est, fratres dilectissimi, et maximas Domino gratias agimus, qui vos ad aeclesiam.... beatitudinem pervenire: praestante Domino ' etc.

Le texte de cette pièce, qui ne se retrouve nulle part ailleurs, a été édité par Eckhart p. 842. Il suffira d'y jeter un coup d'œil, pour reconnaître une des plus curieuses compositions homilétiques de Césaire.

Digitized by Google

XXV. f. 46. DE PREGNANTIBUS ET NUTRIENTIBUS. ' Scire et intellegere debemus, fratres karissimi, quia xpistianis.... beatitudinem mereantur. Per Dominum ' etc.

App. 75, avec quelques variantes. Les Mauristes, sans attribuer formellement cette homélie à Césaire, avaient exprimé l'avis qu'elle ressemblait fort aux compilations que nous avons de lui. Jusqu'ici toutefois elle n'avait été signalée dans aucun recueil de provenance césarienne. Sa présence dans la collection de Würzburg atteste une fois de plus la sûreté de jugement de l'érudit qui a opéré le discernement des pièces de l'appendice.

XXVI. f. 48v. DE MARTIRIBUS ET DE DE LUNA FECTU (= *de lunae defectu*) ET DE AVORSIBUS VEL FILACTERIIS. ' Sicut frequenter ammonui, fratres karissimi, iterum suggero ut nemo ex vobis credat..... poteritis pervenire. Regnante Domino ' etc.

Eckhart p. 843 suiv. donne un extrait de ce sermon, qu'on ne connaît pas autrement. Après avoir expliqué que les éclipses de lune sont un phénomène purement naturel, Césaire entre dans d'assez longs détails sur le crime de l'avortement, déjà signalé et repris par lui dans les pièces de l'append. 267, n. 3 et 292, n. 2.

XXVII. f. 50v. ITEM OMILIA SANCTI AGUSTINI EPISCOPI. ' Audivimus cum evangelium legeretur, terribilem simul et desiderabilem.... feliciter pervenire. '

Une des variantes du sermon 78 de l'Appendice, que tout le monde s'accorde à restituer à Césaire.

XXVIII *(en marge du ms. XXX)*. f. 52v. DE IGNE PURGATORIO. ' In leccione apostolica quae nobis paulo ante.... possimus redemere. Praestante Domino ' etc.

App. 104. Figure sous le nom de Césaire en tête des deux séries d'*Admonitiones* les plus répandues, celle de Chartres et celle de Laon (Malnory, p. XI). Encore une de ces pièces dont l'authenticité est universellement admise.

XXIX. f. 56. OMILIA DE DIE IUDICII SANCTI AGUSTINI. ' O fratres dilectissimi, quam timendus est nobis dies ille.... ubi nullus est ad confessionem recursus. '

App. 251. Les Mauristes disent qu'il doit être du même auteur que le s. 250, et le style de ce dernier leur paraît se rapprocher beaucoup plus de celui de Césaire que de celui d'Augustin. La présence de ce morceau dans notre recueil permet de supposer que l'évêque d'Arles l'a intercalé lui-même parmi ses propres compositions, bien que sa main ne se révèle guère que dans la finale de l'imprimé : *de qua poena nos pius Dominus*, etc.

Digitized by Google

XXX. f. 57 *(sans titre)* ' CUM ceperit mundi finis ultimus propinquare.... tunc resurgent corpora sanctorum qui dormicionem ceperunt.'

Sur les signes avant-coureurs de l'antéchrist. Il est difficile de dire si ce morceau jeté là sans aucun titre a fait partie du recueil primitif. Du moins peut-on assurer qu'il ne ressemble en rien aux compositions de Césaire. Il est à noter qu'on n'en a pas tenu compte dans le numérotage des pièces.

XXXI *(ms. XXXII)*. f. 58v. INCIPIT SERMO DE CASTITATE. 'Ab inicio mundi castitas Deo placuit.... sine pompa paterna indicat castitatem. '

Ici encore rien de césarien. Mais des extraits hétérogènes du même genre se rencontrent pareillement dans la collection des *XLII Admonitiones :* impossible donc de rien conclure des caractères intrinsèques de la pièce contre son insertion dans l'original dérivé d'Arles.

XXXII *(ms. XXXIII)*. f. 60. ' QUOMODO miles semper excitur ad proelium.... agni Xpisti Ihesu. Cui est gloria '.

App. de saint Jérôme, Migne P. L. t. 30, col. 230 (2e éd.). Aucun indice intrinsèque qui révèle la main de Césaire : mais la pièce se trouve fréquemment jointe à ses compositions, et notamment fait partie du plus important de ses recueils pour les fêtes.

XXXIII. f. 61. ITEM IN EXORDIO. ' Moyses XL diebus.... vivere debeamus. Cui sit gloria ' etc.

Migne P. L. 47, 1142. Comp. la note des Mauristes en tête du s. 144 de l'App. Cette pièce est absolument dans le même cas que la précédente, qu'elle accompagne souvent dans les recueils ou débris de recueils césariens. Dans certains mss. fort anciens, elle est intitulée : *Cuiusdam sapientis sermo.*

XXXIV. f. 62. IN VIGILIA . IN EXODO . QUANDO IN AEGIPTO IMMOLATUR AGNUS. ' Hodie populus Israhel et vere homo..... cingulum habuisse discribitur. '

Cette homélie se lit dans l'app. du tome VI d'Augustin (Migne 40, 1201). Dans plusieurs anciens manuscrits elle porte le nom de saint Jérôme, et en vérité il s'y trouve çà et là des passages qui se rattachent certainement au cycle des catéchèses hiéronymiennes. Elle est souvent jointe dans les recueils aux deux pièces qui précèdent. On remarquera qu'elle est incomplète dans notre homéliaire : le texte s'arrête brusquement vers le milieu de l'avant-dernier alinéa.

Digitized by Google

XXXV. f. 64. ITEM DE PAENITENTIA . SANCTI IOHANNIS OS AUREUM. ' Provida mente et profundo cogitatio = (*cogitatu*)..... promerebitur indulgencia. '

On trouvera le texte de cette pièce dans les vieilles éditions de saint Chrysostome, notamment dans celle de Venise 1549, f. 61v. Ce n'est pas la seule fois qu'elle se rencontre en compagnie de compilations césariennes. Comparer, par exemple, le manuscrit de Corbie (Paris 14086 f. 110) où elle porte le titre caractéristique : *Epistola sancti Ioannis de Paenetentia.*

Les deux fragments chronologiques qui suivent ne se relient en aucune façon à notre recueil. J'en donnerai néanmoins quelques lignes, pour que le lecteur ait une idée complète du contenu de notre manuscrit.

XXXVI. f. 67. RATIO ORBIS EX QUO TERRA CONDITA EST SECUNDUM CIGLUM VICTORI. ' ..... et a resurreccione domini nostri Iesu Xpisti usque ad praesentem anno in quo fuit pascha XI kl. aprls. regnante domno Theoderico rege anno VIII indiccionis septima anni sunt VI centi IIII... '

Ces diverses indications se rapportent bien, en effet, à l'année 604.

XXXVII. ITEM RATIO MUNDI. f. 68. ' ..... et ab ascensione domini nostri Ihesu Xpisti usque ad anno XLII regnum gloriosissimi domini nostri Chlotarii regis anni DCI... Item et ab inicio mundi usque ad anno decimo Seggeberti regis anni V milia DCCCXX.C. IIII. Et remanent dies (= *de*) sexto miliario ut perconpleatur anni C.XXXX tantum. '

Malgré l'inexactitude des chiffres, il est aisé de voir que l'auteur de cette note suit, comme Bède, le calcul d'Eusèbe, d'après lequel le Christ serait né l'an du monde 5200. Par conséquent, la fin du sixième millénaire devait coïncider avec celle du VIIIe siècle.

XXXVIII. INCIPIT HUMILIA DE DIE IUDICII SALAMONIS. ' Bonum est, fratres karissimi, semper orare... divisit sancta crux tua. Qui cum Patre ' etc.

Cette pièce, publiée par Maï *Nova bibl. PP.*, t. I, p. 445, n'a rien qui rappelle l'allure des compositions césariennes : elle se rapproche plutôt du curieux sermon que nous lisons au Bréviaire romain le jour octave des Innocents (App. S. Aug. s. 219). Néanmoins il est à remarquer qu'elle fait partie du recueil exégétique de Césaire sur l'Ancien Testament, dont parle M. Malnory dans son introduction p. XV. Il n'est donc pas impossible qu'elle ait été intercalée ici de même par le compilateur de l'homéliaire.

Digitized by Google

XXXIX. f. 69v. INCIPIT DE CONCORDIA FRATRUM. 'In multis sanctarum scripturarum locis nos admonet Spiritus sanctus de fraterna concordia... et dimittitur vobis. Quod ipse præstare' etc.

En voyant cette pièce pour la première fois, il y a quelques années, dans un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, j'y avais reconnu sans peine une de ces pièces si nombreuses avec fonds augustinien encadré dans un exorde et une péroraison à la façon de Césaire. Sa présence dans l'homéliaire de Burchard vient à propos marquer la place qui lui revient dans l'ordre des groupements formés par l'évêque d'Arles.

XL. f. 72. INCIPIT DE TEMPLO VEL CONSECRATIONE ALTARIS. 'Sicut obtime novit sancta caritas vestra... et dimittitur vobis. Quod ipse praestare' etc.

App. 230. Les Mauristes n'ont pas hésité à le donner à Césaire. Jusqu'ici cependant il ne figurait dans aucun des groupements connus, et c'est pour cela sans doute qu'il est omis dans les listes de MM. Lejay et Malnory. Désormais cette difficulté n'existe plus, et d'ailleurs la pièce porte en elle-même des garanties suffisantes de son authenticité.

Les cinq pièces par lesquelles se termine le manuscrit ne sont probablement que des apports subséquents. Je me contenterai de les signaler brièvement.

XLI. INCIPIT EPISTOLA SANCTI HIEROMINI DE GRADOS CLERICORUM. f. 74v. 'Sufficere quidem fidei tuae arbitror... ut in culmine templi nobiscum permanere mereantur.'

C'est l'opuscule pseudo-hiéronymien *De septem ordinibus ecclesiae.* Migne P. L. 30, 152 (2e édit.) jusqu'au ch. VII exclusivement. Çà et là quelques gloses en vieil allemand (1).

XLII. f. 82. INCIPIT ORDO PASCHE. 'Cum omnes apostoli de hoc mundo transisset, per universum mundum diversa erant inieiunia... pascha nobis iussum est caelebrare.'

1. M. le Dr A. Engelbrecht, dans ses *Patristische Analecten* p. 14, a émis l'idée que les mots 'Ad Rusticum', qui se lisent en tête de la pièce dans plusieurs manuscrits, pourraient signifier, non le destinataire, mais bien l'auteur même de la pièce. Cette supposition n'est pas sans fondement : j'ai relevé en ces derniers temps plusieurs exemples qui semblent de nature à lui mériter crédit. Dans le *Spicilegium Casinense* de Dom A. Amelli t. I, 397 b. 8, le chapitre IV de la Règle bénédictine est cité ainsi : 'Hieronimus in epistola AD BENEDICTUM.' Le catalogue des mss. de Lobbes publié par M. Omont dans le premier no de la *Revue des Bibliothèques* d'après le ms. Roy. 6. A. V. du Musée britannique, offre la double mention qui suit : 'Eiusdem (Origenis) in Numer. omel. XXVIII. AD IERONIMUM translatas. Eiusdem in Iesu Nave omel. XXVI. AD RUFINUM translatas'. Dans le manuscrit Paris B. N. lat. 321 d'où M. Samuel Berger a tiré dernièrement un ancien texte si intéressant des Actes des Apôtres, les titres courants, dans les Épîtres catholiques, sont rédigés d'une façon non moins singulière : AD JACOBI, AD PETRI, AD JOHANNIS, AD JUDE.

Digitized by Google

Cette même pièce se lit dans le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève mentionné plus haut, sous la rubrique *Incipiunt statuta patrum de Pascha.* Il y est question de l'ordre donné par le pape Victor à Théophile, évêque de Césarée en Palestine, de réunir une assemblée d'évêques et de savants pour fixer avec leur concours la date exacte de la Pâque. L'anonyme rapporte ensuite quel fut le résultat de cette consultation.

XLIII. f. 84. INCIPIT EPISTOLA TITI DISCIPULI PAULI. ' Magna est atque honesta pollicitacio divina... in throno eius in aevis aevorum et saecula saeculorum. Amen. *Explicit epistola Titi discipuli Pauli de disposicione sanctimonii.* '

Pièce étrange, entremêlée d'exclamations et de traits fabuleux empruntés à quelque document apocryphe. Le nom de la vierge Thecla y est cité. Je ne vois pas qu'on ait mentionné aucune fabrication de ce genre sous le nom du disciple de saint Paul.

XLIV. INCIPIT EPISTOLA SANCTI IOHANNIS EPISCOPI CONSTANTINOPOLITANI AD EUTHROPIUM CUBICULARIUM CUM PALATIO PULSOS AD ALTARE CONFUGISSIT AECCLESIAE. f. 94. ' Semper quidem sed nunc praecipue conpetenter dicitur vanitas vanitatum .... ibi erunt peccatorum. '

Commencement de l'homélie si connue de saint Jean Chrysostome.

XLV. f. 96. INCIPIT PASSIO SANCTI CRISTOFARI MARTYRIS. ' In illo tempore regnante Tagno in civitate Samon homo venit de insula genus canineorum..... per infinita secula seculorum. Amen. '

Actes fabuleux, édités par les Bollandistes *Acta SS. Iul.* VI, 146; avec eux finit le manuscrit fol. 99v.

En récapitulant ce qui vient d'être dit à propos de chacune des quarante-cinq pièces comprises dans l'homéliaire, nous pouvons les classer de la façon suivante, au point de vue de leurs rapports avec saint Césaire :

1° *Quinze* pièces dont la restitution à l'évêque d'Arles a été proposée : par les bénédictins éditeurs de saint Augustin (6. 40), par les mêmes et MM. Malnory et Lejay (1. 5. 7. 12. 15. 18. 19. 23. 27. 28), par ces deux derniers critiques (3), par D. Martène (22), par G. M. (17). On peut y joindre la pièce 8, dont la seconde moitié a été publiée par Caspari sous le nom de Césaire.

2° *Douze* qui se rencontrent dans différentes collections formées par les soins de celui-ci (4. 8. 10. 13. 16. 20. 32. 33. 38), ou laissent

Digitized by Google

voir dans leur contexture des portions plus ou moins considérables de ses autres compositions (2. 4. 9).

3° *Six* pièces nouvelles, appartenant en propre à ce groupe-ci, mais offrant des particularités si caractéristiques du genre de Césaire, qu'on serait fondé à les lui attribuer lors même qu'elles ne figureraient plus dans les manuscrits qu'à l'état de morceaux isolés (11. 14. 21. 24. 26. 39).

4° Restent *douze* pièces, dont plusieurs peuvent être négligées comme étrangères à l'ordonnance primitive du recueil (36. 37. 42. 44. 45, probablement aussi 41. 43). Les autres (29. 30. 31. 34. 35) ne sont point l'œuvre de Césaire lui-même : rien toutefois ne s'oppose à ce qu'elles aient été intercalées par lui, suivant sa coutume constante dans les collections de cette sorte.

Dans cet état de choses, il est difficile de mettre en doute cette conclusion : que l'homéliaire dit de Burchard n'est qu'une copie plus ou moins déflorée d'une des nombreuses collections de sermons formées par l'évêque d'Arles et répandues par ses soins jusqu'aux extrémités de la Gaule.

En forme d'appendice à ce premier travail, je me propose de publier prochainement le texte de quelques-unes des pièces énumérées ci-dessus qui sont ou complètement inédites ou connues seulement par les extraits qu'a donnés Eckhart.

Mes sincères remerciements à M. le Dr Kerler, bibliothécaire de l'Université de Würzburg, pour l'extrême obligeance avec laquelle il s'est prêté à mon désir d'étudier le précieux manuscrit confié à ses soins.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

BÉNÉDICTINS LIÉGEOIS EN POLOGNE

AU XIIe SIÈCLE.

Il y a quelques années, à propos de la publication du nécrologe de l'abbaye bénédictine de Lubin en Pologne, nous avons soulevé une question qui intéresse directement notre histoire nationale. La présence de deux noms liégeois, ceux de l'évêque Baldéric et de l'abbé Olbert (de Gembloux et de St-Jacques de Liége), étant donné les relations qui existèrent entre Liége et la Pologne au XIIe siècle et l'influence de l'architecture de notre pays sur celle de Pologne à la même époque, avait déterminé l'éditeur de ce nécrologe à croire que les premiers moines de Lubin vinrent de Gembloux. Mais, comme Olbert avait également gouverné l'abbaye liégeoise de St-Jacques, il n'y avait pas plus de motif de se prononcer en faveur de Gembloux que de cette seconde abbaye (1).

Le problème de l'origine des premiers moines de Lubin est de nouveau examiné dans l'étude que le Dr Max Gumplovicz consacre au premier chroniqueur latin de Pologne, qu'il croit être l'évêque Baudouin *Gallus* de Kruszwica (2). La solution désirée n'est pas encore donnée ; toutefois, ce que le Dr Gumplovicz a écrit mérite d'attirer l'attention des lecteurs belges ou bénédictins. Nous nous permettons de donner une analyse de ce travail.

« Les origines de l'historiographie polonaise au moyen âge, dit le Dr Gumplovicz, nous offrent un spectacle tout particulier. Tandis que généralement les premières annotations historiques commencent par de maigres annales, qui se développent peu à peu en chroniques toujours plus considérables et d'une forme plus achevée, nous rencontrons en Pologne, au seuil de l'historiographie, une grande chronique qui fut, par la culture classique de son auteur, sa connaissance exacte des écrivains classiques, et le soin presque critique qu'il met à éviter tous les récits légendaires et superstitieux, pour tous les chroniqueurs polonais un modèle de narration claire et pragmatique

1. *Revue bénédictine*, 1891, pp. 112-116.

2. *Bischof Balduin Gallus von Kruszwica, Polens erster lateinischer Chronist*, (*Sitzungsberichte der Kais. Akad. der Wissenschaften*, Philos-Histor. Classe, Bd. CXXXII. Wien, 1895, n. IX, 36 pp. in 8).

Digitized by Google

qui n'a pas été dépassé avant Dlugosz (1).» C'est le *Chronicon Polonorum* dit *Chronicon Galli*, du lieu d'origine de son auteur ; il embrasse en trois livres l'histoire de Pologne au XIe siècle, mais est consacré plus spécialement à glorifier Boleslas III.

D'où vient l'auteur ? Telle est la première question que pose Gumplovicz. Son nom ne figure nulle part ; il veut même le cacher, en publiant son travail sous le nom des évêques polonais auxquels il le dédie. C'est un moine étranger, « *exul apud vos et peregrinus* » ; il appelle la Pologne un pays septentrional, Boleslas un souverain septentrional, et exprime parfois le vœu de se trouver dans un pays plus beau et moins froid. Quel est donc son pays ? Les avis sont extrêmement partagés. Lengnich, se basant sur une note du manuscrit de Heilsberg, mais d'une main plus récente, où l'auteur est appelé *Gallus*, le dit français, et cette opinion a été suivie par un grand nombre d'auteurs. D'autres, tels que Kownacki et J. V. Bandtkie le croient polonais, pour la raison qu'il désigne la Pologne sous les termes de *nostra patria*, *nostra terra*, raison réfutée par Gumplovicz. Semler, se basant sur le fait que les anciens diplômes silésiens entendent par *Galli* les émigrés allemands, le dit allemand ; George Bandtkie, plus spécialement d'au-delà du Rhin ; Koepke et Szlachtowski le croient italien pour la raison que le chroniqueur se sert des termes de *vastandiones*, *vastaldiones et comites*, où ils pensent retrouver les *gastaldiones* lombards, du mot *potissando* et du mot *Alemanni* pour désigner les Allemands ; c'était donc à tort, selon eux, que l'on avait appelé le chroniqueur : *Gallus*. On a justement fait remarquer que le terme de *guastaldiones* se retrouve en France et en Angleterre, et que les Allemands étaient souvent désignés en France et en Belgique sous le nom de *Alemanni*.

On a dit que *Gallus* rappelait les moines de St-Gilles près de Nîmes, d'où notre chroniqueur serait venu en Pologne, nom qu'on aurait confondu plus tard avec celui de St-Gall. Pure hypothèse : il n'y a jamais eu de monastère de St-Gilles en Pologne, et l'on ne connaît aucune relation entre ce pays et l'abbaye de St-Gall. Qu'en pense Gumplovicz ?

« L'auteur fut réellement français, dit-il ; cela ressort de sa connaissance exacte de la France, à l'occasion de l'ambassade du duc Ladislas Hermann à St-Gilles, lieu qu'il semble au reste lui-même connaître. Son origine française se trahit aussi au contentement qu'il éprouve de la défaite du roi Henri V et de la façon avec laquelle

1. P. 1.

Digitized by Google

il traite les rapports de la Pologne avec l'Empire germanique... Sa manière d'écrire : *Walo*, *Vastandiones*, *Vastaldiones* trahit plutôt le wallon que l'italien ou le français, qui auraient vraisemblablement écrit *Gualo*, *Guastandiones*, *Guastaldiones* (1). Les tournures rappellent de près celles des chroniqueurs de l'école de Liége ; elles offrent quelque ressemblance avec celles du chroniqueur bohémien, Cosmas, qui étudia également à Liége. Il y a donc lieu d'admettre que notre chroniqueur est un Français, plus sûrement un Wallon (2). »

Où la chronique fut-elle composée? Deuxième question. Le chroniqueur dédie son premier livre à l'archevêque de Gnesen, aux évêques de Plock, de Kruszwica, de Cracovie et de Breslau et au chancelier du chapitre de Kruszwica, le second à l'évêque et au chancelier de Kruszwica; le troisième aux chapelains du duc Boleslas III. On peut supposer que la double dédicace à l'évêque et au chancelier de Kruszwica fut faite par une personne de ce diocèse. Ce fait reçoit une confirmation particulière des détails précis qu'il donne sur la ville de Kruszwica et l'intérêt qu'il lui porte, malgré l'éloignement de cette ville et son peu d'importance ; il est le seul auteur qui nous fasse connaître le nom de l'évêque Francon de Kruszwica, que le livre de confraternité de Lubin nous donne comme le prédécesseur de l'évêque Paul ; de plus le silence qu'il garde sur différentes guerres, tandis qu'il raconte en détail ce qui se passe aux frontières de la Poméranie, fait supposer qu'il écrivit dans le voisinage ; on peut donc croire qu'il appartenait au diocèse de Kruszwica. On a supposé qu'il fut également chapelain de la cour de Boleslas III, pour la raison qu'il appelle les chapelains, auxquels il dédie son troisième livre *Fratres carissimi*, et parce qu'il fut témoin oculaire de certains faits. Il est incontestable que notre chroniqueur vécut en relations intimes avec Boleslas III, mais affirmer qu'il fut son chapelain est une pure hypothèse.

M. Gumplovicz continue : « De la nomenclature exacte des pays situés entre l'Italie et la Pologne, on voit clairement que *Gallus* vint en Pologne par Vienne, la Carantanie et la Hongrie, ce qui explique ses relations avec le clergé latin de Hongrie, composé en grande partie d'ecclésiastiques d'origine romane ou germanique.

1. Pp. 7-8.

2. La prononciation de *Vastandiones*, *Vastaldiones* plutôt que *Gastaldiones*, le *V* au lieu du *G*, rappelle la Germanie ou l'ancienne Lotharingie. Wibald de Stavelot, dans une lettre à Manegold de Paderborn, fait remarquer que son nom commence par le *U* (= W), et non par *G*, comme c'est le cas chez les *Galli comati* (epist. 147. P.L. t. 189. col. 1256). Wibald était originaire de la Lotharingie, probablement de la partie wallonne. On sait que les Wallons ont conservé cette particularité de prononciation et que le *W* se retrouve fréquemment chez eux.

Digitized by Google

Cette connaissance des lieux et ces relations durent grandement contribuer à faire de notre chroniqueur français, en sa qualité de chapelain de la cour de Boleslas III, un de ses compagnons de confiance dans son voyage au monastère de Saint-Gilles de Szümegh, dont les moines étaient également d'origine française. Cela ressort clairement de la description exacte du pèlerinage de Boleslas III à Saint-Gilles en Hongrie, où se trouvaient aussi des reliques de saint Gilles apportées de Saint-Gilles de Boucherie, ainsi que du récit des pèlerinages de ce prince aux tombeaux de saint Étienne et de saint Adelbert, voyages pendant lesquels il put servir d'interprète et ainsi acquérir une grande influence à la cour. *Gallus* était moine : il le dit assez clairement dans la lettre qui précède le troisième livre de son travail qu'il a entrepris « *ut aliquem fructum mei laboris ad locum meæ professionis reportarem* » ; par « *locus professionis* » il faut entendre un monastère (1).

Quel est ce monastère ? Rien dans la chronique de *Gallus* ne permet de le conjecturer. Cependant la dévotion particulière qu'il a pour saint Laurent peut être un indice. L'attention spéciale qu'il accorde au Wojwode de Cracovie, Skarbimir, en est un autre. *Gallus* doit appartenir au monastère de Lubin, occupé alors par des bénédictins français du diocèse de Liége. Saint Laurent était grandement honoré dans l'ordre bénédictin, et Liége possédait un monastère de cet ordre placé sous son patronage. Skarbimir fut toujours considéré à Lubin comme un bienfaiteur de ce monastère. Ce monastère existait déjà vers 1084, comme dépendance des Bénédictins slaves de Tyniec près de Cracovie. Ce n'est qu'après l'introduction des coutumes de Cluny à Tyniec par des bénédictins français que le monastère de Lubin leur fut remis (2) et devint un monastère autonome. La tradition de Lubin considère Michel Skarbek, comte de Gora, de la famille des Habdank, comme le fondateur du monastère. Or Skarbimir appartient à cette famille : il doit être le frère ou le fils de ce Michel. Le chancelier Michel, le collaborateur de notre chroniqueur, appartient aussi à cette famille. « Ces relations intimes de notre chroniqueur avec le chancelier Michel Habdank et son frère Skarbimir, seigneur de Lubin, ne permettent pas de douter que *Gallus* ne soit un des moines français appelés par le comte Michel à Lubin. En outre, en sa qualité de

1. Pages 12-13.

2. Les monastères liégeois de Saint-Jacques et de Saint-Laurent avaient adopté les coutumes de Cluny au commencement du XIIe siècle ; des moines de ces deux monastères essayèrent même de les implanter dans l'abbaye de Lobbes vers 1129. (*Gesta abb. Lob.*, ap. *Mon. Germ. hist.* SS. XXI. 321-322.)

Digitized by Google

chapelain du grand-duc, il n'a pu être un simple moine, mais bien l'abbé de Lubin lui-même. Parlant de la pénitence de Boleslas III au sujet du crime commis sur Zbigniew, dont *Gallus* fut le témoin oculaire, le chroniqueur raconte que « *pontifices, abbates, presbyteri* » l'ont aidé de leurs prières. Mais *presbyter* désigne un prêtre séculier, Gallus ne l'était pas ; étant donné qu'il n'ajoute pas *monachi*, il s'en suit qu'il se compte parmi les *abbates*, et, comme il appartenait au monastère de Lubin, il doit donc en être l'abbé !! (1). » On le voit, M. Gumplovicz a l'imagination féconde.

Quand fut composée la chronique? On peut préciser l'époque de sa rédaction et la placer entre la fête de Pâques et l'automne de 1113.

Nous arrivons au nom de l'auteur. Chose étrange, le catalogue des évêques de Kruszwica donne comme successeur de l'évêque Paul, un évêque appelé *Bauduin Gallus*. Ce nom rappelle fortement *Gallus* de Lubin, l'auteur wallon de notre chronique: ce doit être le même personnage! Kruszwica était l'ancienne capitale de Zbigniew : Boleslas III avait intérêt à avoir comme successeur de l'évêque Paul un homme dévoué à sa cause. Or peut-on admettre qu'en 1113, alors que les ecclésiastiques wallons étaient rares en Pologne, qu'il se soit trouvé à Kruszwica, ville perdue dans les bois et les marais, deux prélats wallons du même nom, également influents auprès de Boleslas III (2)? Le nom de l'évêque Baudouin Gallus de Kruszwica trahit bien une origine flamande, et permet de voir en lui l'ancien abbé de Lubin, l'homme de Boleslas III. Dans sa chronique l'auteur fait parfois allusion à la juste récompense qu'il doit en retirer ; or pour un abbé en est-il une autre que l'épiscopat? Boleslas la lui donna cette récompense, en l'élevant au siège de Kruszwica.

1. Page 23.

2. Une tradition, qui nous paraît historiquement prouvée, rapporte que les deux frères Alexandre et Walter, originaires du pays de Malonne (ancien diocèse de Liége), devinrent évêques de Plock et de Breslau vers le milieu du XIIe siècle (cf. Berlière, *Monasticon belge*, I, 141-142). — Le fait ne devait pas être trop rare. On peut rappeler ici que Leuduin, évêque de Grosswardein en Hongrie, au XIe sicle, était originaire du diocèse de Liége (*Neues Archiv. f. aelt. Geschichtskunde*, VIII, 593). — La correspondance de Guibert de Gembloux (XIIe siècle) nous offre un trait de mœurs assez curieux pour son époque. Un étudiant de ses amis, du nom d'Arnoul, ne recevait pas de ses parents l'argent nécessaire pour ses études ; il se fâche et veut quitter le pays pour se rendre en *Pologne*. Guibert le reprend et veut le ramener à la raison: « Vos tantum nichil agatis inconsulte, lui écrit-il ; revertimini et adquiescite consiliis nostris, nec ulterius elongemini a nobis. Insinuatum quippe nobis est quod in *pulania* proficisci et ibi peregrinari disposueritis, si pater et mater non melius deinceps quam hactenus provideant vobis in subministrandis necessariorum expensis. Nolite, obsecramus, nolite incognitum, laboriosum et silvosum iter, eger mente et corpore infirmus, ignarus futurorum, sine viatico et absque viribus attemptare (Bibl. Bruxell. Codex 5535-7, f. 41). Il faut croire qu'en Brabant et au pays de Liége, la Pologne n'était pas précisément un pays inconnu. On sait d'autre part que les marchands du pays de Cologne avaient des rapports très fréquents avec la Pologne et qu'on les rencontre dans ce pays depuis le commencement du XIIe siècle (cf. *Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Köln*. XII, 90-94).

Digitized by Google

Mais ce nom de Baudouin, populaire depuis les croisades, n'est guère connu avant l'an 1000 qu'en Flandre et dans la Basse-Lotharingie. Si ce nom se retrouve ailleurs, c'est qu'il est porté par un flamand ou un lotharingien. Or, on trouve ce nom à Cracovie porté par un évêque ; ce doit être un oncle ou un proche parent de notre chroniqueur (!!), certainement un compatriote. L'évêque de Cracovie avait fait carrière ; le chroniqueur voulut l'imiter. Celui-ci en relève les mérites à plusieurs reprises, sans doute pour appeler l'attention sur l'influence et la valeur de son oncle (!), et aussi sur sa petite personne. Baudouin de Cracovie mourut en 1109, et notre chroniqueur dut patienter quelques années et appeler l'attention de Boleslas III, avant d'obtenir ce qu'il désirait.

Nous sommes arrivés au bout de l'examen du travail de M. Gumplowicz. Qu'y trouvons-nous ? une série d'hypothèses. Il est certain qu'il exista un évêque *Balduinus Gallus* à Kruszwica au commencement du XIIe siècle, et qu'un écrivain, moine d'origine étrangère, composa une chronique de Pologne vers la même époque. Que ce moine appartienne au monastère de Lubin, la chose est possible ; que ce monastère ait été rétabli par des bénédictins, wallons ou français, c'est possible; mais que ce chroniqueur soit un abbé de Lubin, que cet abbé soit devenu évêque de Kruszwica, qu'il soit le neveu de l'évêque Baudouin de Cracovie, qu'il ait visé à l'épiscopat, ce sont là toutes hypothèses qui attendent encore leurs preuves avant de pouvoir passer pour des faits historiques. J'avoue que M. Gumplovicz est doué d'une brillante imagination et d'un rare talent de combinaison, mais que d'autres hypothèses aussi plausibles ne pourrait-on pas émettre en se basant sur les mêmes données !

Espérons que des recherches ultérieures jetteront plus de lumière sur l'action réelle ou présumée des missionnaires belges ou bénédictins en Pologne au XIIe siècle.

D. Ursmer BERLIÈRE.

Digitized by Google

LETTRES DU BRÉSIL.

I.

†
PAX.

Olinda, 15 novembre 1895.

COMMENT est-il possible de rédiger des chroniques, quand on a à peine le temps de respirer? Voilà la première idée qui se présentait à l'esprit de chacun de nous, chaque fois que Dom Prieur, ouvrant une lettre de Maredsous, nous faisait part de l'intérêt que nos frères de Belgique portent à notre œuvre naissante et de l'avidité avec laquelle ils réclament des nouvelles d'Olinda. D'un autre côté, comment nous retrancher tout à coup dans un égoïste silence, quand nos premiers récits ont été accueillis avec tant de sympathie et que, de l'abbaye-mère, nous arrivent de si nombreux témoignages d'affection qui semblent nous dire : « Par delà l'Océan, ne laissez pas se relâcher les liens fraternels qui vous unissent à nous? » Bref, nous étions tantôt assis sous l'arbre à pain qui ombrage nos récréations, lorsque soudain, Dom Prieur, comme St Louis sous le chêne de Vincennes, trancha la question en me lançant cet ordre à brûle-pourpoint :

« Ah! ça, frère chroniqueur, il faudra s'exécuter ; les demandes de nouvelles affluent de plus belle ; ce n'est plus une pluie, c'est un déluge. » Voilà comment, dérouillant ma plume, je m'en vas faisant trouée dans la besogne, pour vous aligner ici les faits principaux qui ont émaillé notre pittoresque existence depuis la fin du mois d'août.

Pour ne pas trop chevaucher par monts et par vaux, prenons un point de repère. Nous sommes moines et quelque peu aussi apôtres. Disons donc d'abord quelque chose de notre vie monastique ; nous parlerons après de nos travaux d'évangélisation. Vous savez déjà que l'office divin a commencé dès le premier jour ; depuis lors, malgré notre petit nombre et les absences forcées de tel ou tel Père appelé au dehors par le ministère, jamais la louange divine n'a été interrompue. Il est vrai que, par mesure de sagesse, Dom Prieur a cru devoir user de ses pouvoirs, pour modifier provisoirement l'ordre du jour. Ainsi, par exemple, nous récitons Matines la veille au soir, et Laudes le matin, comme les anciens moines de Saõ-Bento ; nous n'avons d'office chanté que le dimanche et les jours des fêtes obligatoires. Au reste, ce n'est un secret pour personne que le climat des tropiques impose bien des précautions qui sont inutiles et inconnues en Europe. Il est facile de comprendre que nos six poitrines (rarement même au complet)

Digitized by Google

ne pourraient suffire à la tâche si nous voulions absolument copier les usages européens ; mieux vaut faire bien le peu dont nous sommes capables, que de risquer de nous mettre sur le flanc, en voulant tout embrasser dès avant l'acclimatation nécessaire.

Ce n'est pas que le climat d'Olinda soit mauvais ; loin de là ; il y a beaucoup de pays situés à la même latitude qui sont loin d'être aussi salubres ; mais la chaleur relative qui dure ici toute l'année, fait beaucoup transpirer ; de là une certaine déperdition des forces contre laquelle il faut se précautionner et, quand ce sont toujours les mêmes individus qui doivent se décupler, pour assumer toutes les charges de la maison et pour faire la besogne du dehors, vous comprenez qu'il est impossible de donner à l'office divin tout l'éclat qu'il reçoit dans des monastères bien peuplés. C'est une privation forcée qui nous va au cœur ; aussi attendons-nous avec impatience un bon renfort de voix solides et de bras vigoureux pour nous constituer définitivement sur un bon pied. Pour le reste, notre vie prend peu à peu une physionomie monastique. Dans les premiers jours, entrait chez nous qui voulait ; tout était au large : les portes, les fenêtres et les vastes brèches des murs d'enceinte. Le peuple s'était habitué à considérer notre jardin comme un lieu de passage et notre maison comme un nid à butin ; l'église même n'était pas à l'abri de la rapacité des voleurs ; on pillait tout : il ne reste plus une charnière aux sièges de nos stalles ; de l'orgue, tout a disparu, sauf le buffet vide et un tuyau unique, pour conserver l'espèce ; le vieil abbé d'Olinda nous a raconté qu'il n'était pas rare qu'en se levant le matin, il aperçût par sa fenêtre une bande de gamins s'éloignant en portant chacun son cylindre sur l'épaule, comme une armée d'arquebusiers. « Mais qu'y faire ? ajoutait-il, je suis vieux et j'étais seul ! » Un des premiers soucis de Dom prieur fut de nous renfermer chez nous. Aujourd'hui une solide palissade (en attendant mieux), barre toute entrée aux indiscrets, sauf peut-être aux chèvres du voisinage, qui trouvent encore moyen de se glisser dans leurs pâturages d'antan ; les cloîtres sont fermés ; il manque peu de chose à la clôture définitive. A mesure que nous nous replions, pour ainsi dire, vers le centre de notre forteresse, les étrangers nous quittent à leur tour l'un après l'autre : ce furent d'abord les domestiques blancs, noirs et marrons engagés pour notre service par le R^me^ P. abbé d'Olinda ; grande fut la joie de nos bons Frères convers quand ils purent succéder à ce bataillon de parasites et s'emparer de la cuisine ; grande fut notre satisfaction à tous, quand nous retrouvâmes au réfectoire le service régulier et le silence qui va de pair ; après cela, ce fut l'instituteur primaire, installé dans un bâtiment du monastère vis-à-vis de l'église, lequel déguerpit avec sa volée de moineaux le 1er octobre, laissant la place pour une école de dessin qui va bientôt s'ouvrir et qui promet d'être bien fréquentée ; ce fut un gain pour l'office que cette émigration, car rien n'était moins dévotieux que d'être accompagnés au chœur par cette nuée de pétiots pialliant leurs leçons sur tous les modes.

Digitized by Google

Après deux mois et demi de vie commune, le R^me Père abbé général, ayant réglé notre situation dans des conditions satisfaisantes, est retourné dans son abbaye de Bahia. Ce n'est pas sans émotion que nous vîmes s'éloigner ce saint vieillard qui n'a cessé de nous édifier par toutes ses vertus et surtout par sa bonté caractéristique ; sa santé est ébranlée, il est parti avec une sorte de pressentiment de ne plus nous revoir, ses adieux avaient l'air d'un « *Nunc dimittis* ». Puissent vos prières et les nôtres le conserver à notre affection; mais si Dieu décidait de couronner son fidèle serviteur dans le ciel, il faut avouer que son existence sur terre a été dignement couronnée déjà par l'œuvre grandiose de la restauration de l'ordre monastique, à laquelle il a donné la première impulsion. Dom José Botelho, nommé abbé de Parahyba, occupe actuellement sa nouvelle résidence ; il nous a écrit de là pour nous assurer des sentiments d'amitié et de dévouement qu'il nous conserve. Ainsi, vous le voyez, peu à peu nous arrivons à nous serrer les uns contre les autres, pour former le noyau d'une vraie famille. Il ne reste plus guère dans la maison que quelques rares ouvriers qui achèvent, dans le préau du cloître, le pavillon « des douches ». Des douches ? me demandez-vous, mais c'est du luxe pour des moines ! — En Europe, peut-être ; mais au Brésil, l'eau joue un rôle hygiénique très important. Que diriez-vous, si j'ajoutais que nous possédons sur la plage six cabines de bain et que, chaque jour, ceux d'entre nous qui en sentent le besoin, peuvent se faire fouetter l'échine par les vagues de l'Océan ? « Balneorum usus, quoties expedit, offeratur ». St Benoît a pensé à tout. Pour le reste, sauf les heures de repas, qui sont à 9 h. ¾ m. et à 3 h. s., notre vie de communauté se rapproche assez bien de celle de Maredsous ; nous avons une conférence journalière donnée par Dom Prieur aux Pères et aux novices ; le dimanche et les fêtes la conférence est pour toute la communauté. Quand le noviciat sera définitivement organisé, il y aura une conférence de plus, chaque jour, pour les novices.

En dehors des exercices communs, chacun ..... cumule ses fonctions, tout comme si nous étions ici depuis dix ans. Dom Prieur, qui est en même temps maître des novices, ressemble à une mère-abeille ; non seulement il a sur les bras la direction de la communauté, mais il doit encore débrouiller, rectifier et améliorer l'administration des biens qui nous ont été transmis avec les bâtiments monastiques ; ce n'est pas une petite affaire, ce sont des visites à rendre et à recevoir coup sur coup répétées, ce sont des correspondances à n'en pas finir, des calculs à désespérer l'inventeur de la table des logarithmes. Si seulement il pouvait être déchargé des ouvriers et de la douane, quel soulagement ! Personne ne peut se faire une idée, en Europe, de l'apathie et du caprice de l'ouvrier brésilien. Il ne travaille pas avant 7 h. du matin, finit avant 5 h. du soir et se repose tant qu'il peut, quand il n'est pas sous l'œil du maître. Pour la moindre réprimande ou même sans le moindre prétexte, par pure boutade, ils viennent vous dire : je m'en vais,

Digitized by Google

« voŭ me embóra » ; que de fois avons-nous entendu cette expression consacrée ! Heureux, quand ils n'emportent pas nos outils ! Il y a quelque temps, tout était arrangé pour l'exploitation d'une de nos forêts; les bûcherons déjeunaient chez nous, le matin, avant de partir ; ils recevaient un très honnête salaire au bout de la semaine ; mais on ne pouvait songer à les suivre pour les surveiller ; un beau jour, on s'est aperçu qu'ils trafiquaient de notre bois, et ce qu'on n'a plus aperçu du tout ce sont les haches dont on les avait pourvus ; ainsi nous avons nourri et payé ces gens-là pour réussir à nous faire voler. J'ai dit un mot des ennuis de la douane. Il est à souhaiter que les nouveaux frères, que nous attendons sous peu, se fassent accompagner de beaucoup de bagages personnels et envoient séparément fort peu de colis de marchandises, car il importe d'échapper aux griffes tenaces et rapaces de l'*Alfândega*. L'*Alfândega !* qu'ils retiennent bien ce mot. Cela veut dire : douane ; cela veut dire : torture ; cela veut dire : désespoir.

Voilà trois mois que nous sommes installés ici, et il y a encore dans les magasins de la République un nombre respectable de caisses que nous n'avons pu réussir à retirer. Que de voyages Dom Prieur a dû faire déjà pour soustraire à l'embargo officiel tantôt dix, tantôt cinq, tantôt deux colis. Nulle régularité, nul ordre : tout s'entasse pêle-mêle au fur et à mesure de l'arrivée ; c'est un vrai tas de décombres. Parfois les droits exigés par les cerbères de l'octroi sont d'une exagération renversante. Ainsi, pour un tapis d'église qui coûtait 300 frs, on nous a calculé les droits comme pour un objet de 2500 frs ; pour une caisse de baguettes d'encadrements qui coûtait 120 frs, on demandait 400 frs ; nous eûmes beau réclamer, nous dûmes finir par abandonner cette caisse à l'État, pour être vendue à son profit ; alors les douaniers, doutant du succès, nous offrirent de réduire de moitié la somme exigée. Voilà des détails qui pourront paraître pratiques aux futurs émigrants pour Olinda. Qu'ils prennent soin également de faire emballer solidement toute chose. Presque toutes nos statues ont été brisées. Notre malheureux harmonium, arrivé intact dans une caisse zinguée, a été presque réduit en morceaux, après l'ouverture réglementaire, faite à la douane, par suite des chocs maladroits qu'il a subis ; pour comble d'infortune, laissé à la pluie durant deux jours et deux nuits dans une barque flottante, avant de pouvoir être déchargé chez nous, il fut déclaré hors de service par un accordeur de Récife, qui demandait la bagatelle de 300 frs pour le réparer. Nous avons découvert le dégât intérieur ; en attendant une meilleure réparation (quand notre frère menuisier aura le temps), nous sommes parvenus à remettre en état deux jeux, de sorte qu'on peut tout de même en tirer parti pour accompagner, tant bien que mal, les offices à l'église.

Les autres Pères occupent des charges qui, pour être moins compliquées, n'en absorbent pas moins tous leurs moments. Ainsi, le R. P. Dom Feuillen est à la fois sous-prieur et infirmier, et grand missionnaire

Digitized by Google

devant le Seigneur ; il soigne les âmes et les corps ; toute la banlieue le connaît ; quand on vient le demander, ou quand on parle de lui, on ne lui donne qu'un titre : « *O medico* » ; à moins que parfois on ne le désigne d'une façon autrement flatteuse, comme cette bonne vieille pénitente que Dom Prieur rencontra, l'autre jour, errant dans l'église. Que désirez-vous, ma bonne femme ? — Me confesser. — Eh bien, vous pouvez vous confesser à moi, si vous voulez. — Non, non, je veux *mon* confesseur. — Et quel est votre confesseur ? — *O gôrdo.* (Le gros) ! Dom Denis remplit les fonctions de chancelier, trésorier, cérémoniaire, sacristain, hôtelier et zélateur des novices ; ce n'est pas une sinécure ; rien que de recevoir et d'annoter, à jour fixe, les messes qu'on nous demande, de façon à contenter la dévotion des fidèles, lui prend un temps considérable ; sans compter sa part de ministère. Dom Willibrord est à la fois cellérier, chantre, instructeur des Frères et directeur des Oblats, indépendamment, lui aussi, du zèle qu'il déploie dans la carrière pastorale. Les novices enseignent aux Oblats le latin, le grec, les mathématiques, le portugais, etc. ; un examen public, subi devant les Pères, par nos jeunes étudiants, a prouvé, il y a quelques jours, que ceux-ci profitent consciencieusement des soins qu'on leur donne. Quant à nos bons et courageux Frères convers, chacun, dans son métier, donne l'exemple de l'endurance et de l'entrain calme et fort qui provient d'une conviction profonde et d'une abnégation complète. En somme, pour un commencement, dans un pays si nouveau, Dieu nous fait la grâce, ce nous semble, de ne pas trop nous écarter du type monastique. Et ce que nous pouvons ajouter, sans orgueil, mais avec une profonde reconnaissance envers la bonté divine, c'est que la charité règne entre nous ; nous nous aimons comme de vrais frères et nous sentons nos cœurs d'autant plus unis que nous partageons ensemble les joies austères du sacrifice et les fruits d'un apostolat laborieux. Aussi la note gaie est-elle la note dominante de nos récréations et de nos promenades. Mais aussi quoi de plus pittoresque qu'une petite excursion le long de la mer ou dans les bois voisins ? En voulez-vous un échantillon ? C'était mercredi dernier. Tout le monde se trouvant allègre et les pieds indemnes de *bichos* (nom générique du pulex penetrans), nous avions projeté de chercher, par une vallée qui aboutit au rivage, une nouvelle voie pour nous rendre, sans passer par la ville, au sanctuaire vénéré de Notre-Dame du Mont. C'est un lieu de pèlerinage très fréquenté qui nous appartient. Nous voilà donc en marche sur le sable sans cesse arrosé par les vagues ; les oblats s'amusent à ramasser des coquillages ou des algues marines de toutes nuances ou bien à se faire mouiller jusqu'aux genoux en défiant bravement les ondes ; les Pères et les Novices ont peine à servir les bandes d'enfants qui viennent leur baiser la main, en leur demandant leur bénédiction et « *um santinho*) (une image), ou bien ils s'arrêtent devant les cases de bambou des pêcheurs pour répondre à leurs saluts, leur causer un

Digitized by Google

peu de Dieu et de leurs devoirs et les inviter à envoyer leurs enfants au catéchisme. On arrive ainsi, à petites étapes, à la lisière d'un grand fourré d'où émergent de superbes palmiers; nous enfilons un sentier qui nous paraît conduire droit à la montagne; mais voici bien une autre affaire; à peine avions-nous fait cent pas qu'une rivière sortant de la brousse nous barre le passage : que faire? reculer : c'est manquer notre but et capituler sans gloire; avancer : c'est peut-être s'engager dans une épopée. A la fin on se décide pour l'offensive, et nous voilà, en un clin d'œil, transformés en Bénédictins déchaussés. Les plus hardis marchent en avant pour trouver un gué; au prix de quelques faux pas qui font rire les plus sérieux, on parvient à se frayer un passage, et finalement, à la file indienne, toute la troupe se trouve sur l'autre rive. Rechaussons-nous maintenant, car nous ne pouvons affronter pieds nus les morsures des serpents de toute taille qui foisonnent dans les bois, ni les piqûres brûlantes de certaines herbes dont la semence pointue pénètre les chairs comme une aiguille. Mais où est le sentier? Disparu, resté au fond de l'eau. Nous voilà, qui à droite, qui à gauche cherchant une éclaircie. Peu après, craignant une débandade dans l'inconnu, Dom Prieur nous rappelle autour de lui. Mais où est Dom Feuillen? On se remet en chasse. — Par ici, crie quelqu'un. Nous nous précipitons en essaim serré, au travers des broussailles, et nous tombons sur une hutte indigène. En soulevant la porte de bambou, qui est-ce que nous apercevons? Dom Feuillen, au chevet d'un mourant. — « Attendez un instant, nous dit-il avec calme, je le confesse. » Notre bon Père sous-prieur a le flair de l'apôtre. Tandis que nous cherchions notre chemin, lui avait senti une âme à sauver; se glisser dans cette cabane, entrer en matière avec le malade, le préparer à la mort, l'amener à se confesser, pour lui c'était chose toute simple et l'affaire d'un instant. Cependant la nuit, qui tombe ici presque sans crépuscule, menaçait de nous surprendre. La femme du moribond nous avertit que nous ne pourrions arriver à Notre-Dame du Mont, sans avoir à traverser un vaste marais formé par les dernières pluies. Nous comprîmes que la Providence nous avait conduits là et pas plus loin. Le signal du retour fut donné et nous reprîmes la direction de la plage, en répétant tous ensemble : que Dieu est bon! Voilà un pauvre malheureux qui n'avait plus reçu les sacrements depuis 30 ans, et une main invisible nous conduit, à notre insu, jusqu'à sa hutte perdue dans les bois, juste à temps pour assurer son salut. Mais remarquons, en passant, que la femme du logis portait au cou une médaille de la sainte Vierge : on n'a jamais honoré Marie en vain. — Il fallut de nouveau passer le joyeux cours d'eau *de quo supra*, mais cette fois, cela ne valait plus la peine de se rechausser : la mer était tout près; nous longeâmes le rivage en nous baignant les pieds dans la marée et en admirant... la lune. C'est que réellement, le spectacle était ravissant. A l'horizon, une légère bande de rose réfléchissant les derniers feux du soleil, au loin l'Océan étendant ses eaux tranquilles, à peine

Digitized by Google

quelques flots mousseux battant la grève, de temps en temps une voile attardée rentrant au port, la lune, une lune incomparable, semant une lumière féerique sur ce silencieux tableau et, pour achever, quelques moines cheminant et redisant avec le psalmiste : *Mirabiles elationes maris, mirabilis in altis Dominus.*

Cette petite excursion m'amènerait naturellement à vous parler tout de suite de nos œuvres d'apostolat, mais prenez encore patience un instant et laissez-moi vous dire un mot de la fête de Dom Prieur. Le 3 octobre, nous n'étions guère encore installés ; nous ne pûmes donc donner à ce joyeux anniversaire tout le décor dont nous eussions voulu disposer. Mais la cordialité des sentiments, encadrée dans les circonstances, en fit une touchante fête de famille. Le R^me^ P. Abbé général était encore avec nous, en ce temps-là. Il prit le premier la parole et en termes émus et élevés, il retraça brièvement le caractère grandiose de la mission de Dom Gérard, lui souhaitant, à lui et à ses coopérateurs, plein succès dans son entreprise ; puis il l'embrassa à la brésilienne, en le serrant contre son cœur. Dom Feuillen parla en portugais au nom de la communauté des Pères et des Frères ; chacun des oblats lut un compliment fort bien tourné ; les novices à leur tour récitèrent des compositions flamande et latine, après quoi, on exécuta en chœur, d'après un vieux chant de la Sainte-Chapelle, une séquence arrangée pour la circonstance dont voici le texte :

1. Concordi lætitia — propulsa mœstitia — Gerardi præconia — Recolat familia. — Ste Gerarde.
2. Qui felici gaudio — surgenti cœnobio — Novum genus piorum — attulit monachorum. — Ste Gerarde.
3. Quem concentu parili — chori laudant cœlici — et nos cum cœlestibus — novum melos pangimus. — Ste Gerarde.
4. O tu decus Abbatum — Votis fave precantum — Prioris laboribus — auge vires poscimus. — Ste Gerarde.
5. Gloriosa Trinitas — Indivisa Unitas — Ob Gerardi merita — nos salva per sæcula. — Ste Gerarde.

Dom Prieur trouve des accents paternels pour répondre à tous et à chacun. Mamillo de Saô Payo, notre receveur (pour les loyers), et M. de S. présentent leurs gâteaux et leurs fleurs et font le détail de tous les bouquets envoyés de la ville, de la part de nos connaissances ; il paraît que bien des gens ont regretté de ne pouvoir prendre part à la fête, ignorant la date de la Saint-Gérard. Mais une personne qui n'a pas manqué son coup, fut l'auteur du billet suivant : « Illustrissime et révérendissime Seigneur ; voulant, elle aussi, témoigner à votre paternité sa profonde vénération, votre humble servante vous prie de daigner accepter son cadeau *insignifiant.* » Où est ce cadeau ? dit Dom Prieur, et tout le monde de se regarder, en riant sous cape. — Mais enfin, je désire le voir, pour remercier. Alors, sort des rangs, grave comme un sénateur, le frère Dominique, tenant des deux

Digitized by Google

mains un sac de toile grise... un sac qui se balance. — Mais ouvrez donc. — On ouvre, et qu'en sort-il? Le plus joli cochon de lait qui se puisse rêver. Propret, luisant, noir comme l'ébène, gai et folâtre ; car le voilà qui s'introduit déjà dans les jambes de la communauté entonnant lui aussi sa cantilène. Ce fut le dernier chant du cygne. Il se faisait tellement familier qu'on dut l'expulser malgré lui. Le frère Dominique, qui a une tendresse spéciale pour les animaux dévoués à la boucherie, nous l'escamota en un tour de main et, malgré ses bruyantes protestations, l'emporta sur son épaule. La fête ne pouvait finir avec cet épilogue : il fut donc décidé que Dom Prieur chanterait la grand'messe le lendemain, renouant ainsi la tradition qui, à Maredsous, lui avait garanti le droit d'officier le jour de Saint-Gérard. Je noterai ici quel plaisir nous ont causé les lettres arrivées de nos divers monastères pour cette fête et pour les autres, qui tombaient presque toutes à quelques jours de distance: la Saint-Denys, la Saint-Feuillen et la Saint-Willibrord. Je me fais l'interprète de la communauté en remerciant tous ceux de nos frères qui ont pensé à nous.

Mais je m'aperçois qu'en y allant de ce train-là, je vais tantôt vous fatiguer avant d'avoir rempli mon programme. Vite donc quelques mots sur nos œuvres. Et d'abord le ministère que nous exerçons dans notre église. Dès le lendemain de notre arrivée, nous avions une confession et une communion. Depuis lors la fréquentation des sacrements s'est développée si rapidement que nous ne pouvons plus suffire à la tâche, même avec le concours des novices. La dévotion à saint Maur, qui a ici son autel, prend également de l'extension. Le vendredi, il y a une messe spéciale à l'autel du Sacré-Cœur, pendant laquelle un chœur de congréganistes de la ville s'évertue à nous édifier en remplissant l'église de ses échos puissants. La prédication de la parole de Dieu a commencé dès le 2me dimanche. C'est Dom Prieur qui a ouvert le feu, en développant, devant l'auditoire, le programme que nous venons remplir ici pour répondre aux vues et aux ordres du Souverain-Pontife. Depuis lors, nous prêchons tour à tour, y compris les novices prêtres : nous avons commencé un cours de religion régulier ; il y a des dimanches où l'église est pleine. L'œuvre des catéchismes est établie aussi sur un bon pied. Tous les jeudis et dimanches après vêpres, quatre d'entre nous enseignent la « doctrine » aux petits garçons et aux petites filles, divisés en 4 groupes, et parmi ces petits et ces petites, il y en a, notez-le, qui ont 17 et 18 ans et qui ne se sont même jamais confessés. L'ignorance, l'indifférence, la nonchalance, l'inconstance, sont les principaux défauts que nous rencontrons chez les enfants, comme chez les grands. Seulement les enfants ont cet avantage qu'ils sont généralement innocents et fort dociles. Nous espérons admettre plusieurs de ces enfants à la première communion, après la nouvelle année, et nous ferons à cette occasion une grande fête, pour les aider à apprécier cette grâce insigne.

Le vendredi, tout un collège de garçons vient à l'église prendre des

Digitized by Google

leçons de rubriques et de plain-chant ; quatre d'entre eux servent déjà à la grand'messe le dimanche, en soutane rouge et surplis, sous la direction d'un maître de cérémonies spontané: M. P. de S., ancien étudiant à Louvain qui a fait avec nous le voyage, jusque Pernambouco. Quelques-uns seront dressés également pour chanter à la messe solennelle à la fête de N.-D. du Mont, le 31 décembre. C'est un lieu de pèlerinage où nous possédons une église, plusieurs maisons et une vaste vallée boisée. Les Brésiliens ont une dévotion toute particulière à ce sanctuaire ; les murs sont couverts d'ex-voto ; le dernier jour de l'an, on y compte parfois 30.000 pèlerins. Nous sommes obligés d'y aller dire la messe tous les dimanches et d'y prêcher. Le jour de la fête nous y conduirons une procession solennelle, avec concours de la fanfare (!!) de l'endroit et accompagnement indispensable de pétards et de « *foguetes* » (feux d'artifice). Indépendamment de cette solennité, chaque jour des pèlerins privés montent « ao Monte » pour demander des grâces ou remercier la Sainte Vierge ; ce qui prouve que leur nombre n'est pas petit, c'est que, outre les cierges qu'on y brûle, il en reste toujours assez pour alimenter, l'année durant, le luminaire de tous les autels de notre monastère. — Quatre fois par semaine, nous allons tour à tour, dire la messe chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à 15 minutes de distance; ces bonnes religieuses, au nombre de 12, dirigent un orphelinat de 200 petites filles. — Chaque samedi, notre Père sous-prieur nous quitte pour aller à N.-D. dos Prazeres et y faire le lendemain les offices, le catéchisme et tous les actes du ministère pastoral. C'était une espèce de petit prieuré laissé en legs à Saõ Bento à condition de le desservir les dimanches et fêtes.

Pour répondre au plus pressant, nous comptons ouvrir bientôt un petit externat à Olinda même. La moisson est mûre, mais les ouvriers manquent : *Rogate ergo Dominum messis.*

Depuis une semaine s'est ouvert un nouveau catéchisme, dans une église de confrérie, pour les enfants pauvres ; c'est Dom sous-prieur qui le donne 2 fois par semaine. L'administration des malades met à contribution le zèle de tous les Pères. On sait et on dit bien haut que les moines, eux, n'ont pas peur de se gêner ; aussi vient-on souvent et parfois de loin nous requérir pour porter les derniers sacrements à des moribonds. L'autre jour, Dom Feuillen a dû courir à cheval à 3 lieues d'ici pour aller préparer au trépas un pauvre ouvrier de fabrique qui ne s'était jamais confessé et n'avait jamais communié. Il ne se passe guère de jour qu'on n'ait l'occasion de rendre ce suprême service à quelque âme abandonnée. J'oubliais de vous dire que, chaque 2me vendredi du mois, un Père doit aller au sanctuaire de « Rio doce » à 1 lieue d'ici, confesser, célébrer, prêcher, baptiser, administrer. En somme, nous ne perdons pas notre temps et fussions-nous 10 fois plus nombreux, nous trouverions toujours de bonne besogne. C'est tout de même dommage qu'il fasse si chaud ! Tandis que vous grelottez là-bas dans votre froide Belgique, je vous écris péniblement avec 30 degrés

Digitized by Google

de chaleur sur les épaules. Il faut même que je m'arrête, car je crains que mes pauvres idées ne finissent par se fondre entièrement.

Gedicht,
Uit plicht,
Gelukt niet licht,
Maar hinkt aan ijzren boeien.

Je ne puis cependant terminer cette laborieuse chronique, faite de pièces et de morceaux, sans vous répéter encore combien la petite communauté d'Olinda reste attachée à la grande famille de Maredsous, et combien souvent on en parle et entre nous et avec le bon Dieu. Daignez continuer aussi à nous obtenir les bénédictions d'en haut, dans cette période de débuts ; demandez que le bon Pasteur accroisse notre troupe. Déjà un jeune homme de Récife, orfèvre de son état, vient tous les dimanches prendre des leçons de latin et espère entrer au postulat en janvier, deux autres se sont annoncés ; nous attendons aussi 5 oblats de la province d'Alagoas.

F. J. M.

II.

†

PAX.

Olinda, 7 janvier 1895.

Pour le coup, les événements s'accumulent et se succèdent avec tant de rapidité, qu'il devient impossible au pauvre chroniqueur de Saõ Bento de tout noter et de tout raconter. Le mois de décembre qui est chez nos frères d'Europe, le mois des frimas et des longues veillées, nous a apporté, avec son chaud soleil, un surcroît d'activité, et vous allez voir, par la suite, qu'il ne nous est pas loisible du tout de nous soustraire aux circonstances ; nous avons trouvé une situation faite, il faut bien l'accepter, au moins dans ses grandes lignes, sous peine de sentir le terrain se dérober sous nos pieds et de supprimer, aux yeux de la population, notre raison d'être.

Vous savez, sans doute, que l'Immaculée Conception est la patronne principale du Brésil, c'est en même temps, pour cette année, la patronne de Dom Prieur : le sort, qui n'est pas toujours aveugle, la lui désigna, comme un heureux présage, lors du tirage annuel, à Maredsous. Nous avions donc toutes sortes de raisons de céder aux instances des dames de la confrérie qui vinrent solliciter la permission de faire, dans notre église, la neuvaine préparatoire à la grande fête du 8 décembre. Chaque matin, à 6 h. ½, une messe spéciale était dite, à l'autel de la Sainte Vierge, et si le célébrant n'était pas dévot, c'est qu'il ne voulait pas, car rien ne manquait pour l'émouvoir jusqu'aux entrailles. « Deus in adjutorium » en musique, ci : 3 minutes ; 3 Invocations suivies du chant de l'*Ave Maria*, ci : 8 minutes ; oraison, suivie encore de... quelque chose en mineur, ci : 2 minutes : enfin, la messe hachée par des litanies échappant à toute analyse ; après

Digitized by Google

cela, cantique à 5 refrains, ci : 10 minutes ; puis « Tantum Ergo » sur un air connu, ci : 5 minutes ; après la Bénédiction : « Laudate Dñum omnes gentes » ; enfin, pendant que le prêtre se sauve à la sacristie, le chœur, se sentant maître de la place, s'en donne à loisir et épanche sa dévotion en longs refrains qui ne s'apaisent graduellement que devant les voix graves des moines réunis pour réciter Prime. C'est égal, cette neuvaine de contre-altos, si elle eut son côté typique, ne laissa pas de nous édifier : elle nous révéla la foi naïve et simple de la population féminine d'Olinda ; pour sûr, la Mère de Dieu ne se montre pas difficile quand le cœur est bon, elle aura répondu à tant de ferveur par de nombreuses grâces ; puisse-t-elle transmettre aux hommes quelque chose de la piété des femmes ! C'est hélas ! un préjugé trop répandu que la Religion n'est faite que pour la seconde moitié du genre humain ; aussi est-il bien rare de voir un homme recevoir les sacrements ; combien également qui manquent la messe le dimanche ! Et quand on interroge les ménagères, en les exhortant à pousser en avant leurs maris, on reçoit la sempiternelle réponse : « Que voulez-vous, mon mari n'a pas de goût pour cela. » Et comment en serait-il autrement ? D'un côté, pas de clergé suffisant et, de l'autre, l'action de la Franc-Maçonnerie d'autant plus puissante qu'elle est plus hypocrite. Aussi, serait-ce un bienfait capital pour tout le Brésil, si les évêques parvenaient à organiser sérieusement leur séminaire diocésain. C'est ce que dit bien haut Léon XIII ; c'est ce qu'a compris fort bien Mgr Santos Pereira, Rév^me^ évêque de Pernambuco. A peine étions-nous installés, que ce vénérable prélat nous faisait visite et nous donnait des témoignages de sa haute confiance. Ici, comme dans tout le Brésil, le grand séminaire n'est pas une institution séparée, mais il est réuni au petit séminaire et au collège épiscopal. Vous voyez d'ici la situation. Ce fut dans ces conditions que Monseigneur l'Évêque sollicita instamment aide et secours du monastère de Saõ Bento. Il était clair qu'accepter, c'était répondre aux vœux les plus chers de Notre Saint Père le Pape et remplir un des points principaux de la mission qu'il nous a confiée ; s'il est vrai que le moine est l'homme de l'Église, cette œuvre pouvait s'épanouir dans notre cloître comme une fleur sur sa tige. On entra donc en négociations. Envoyer chaque jour des professeurs là-haut, c'était briser notre petite communauté, et d'ailleurs ces professeurs nous ne les avons pas. Et puis, quelle influence aurions-nous pu exercer avec ce système ? Séparer le grand séminaire et demander des hommes en Europe pour le diriger, ça paraissait possible, mais c'était se mettre dans la nécessité de devoir reprendre le même travail chaque année avec les nouvelles recrues. Après mûre délibération, on s'arrêta de commun accord au parti suivant qui, pour être le plus long, est bien aussi le plus sage : Le 3 février prochain, le monastère de Saõ Bento ouvre dans ses murs un nouveau petit séminaire. On y recevra, pour commencer, une vingtaine de jeunes enfants, n'ayant point fait la première communion et sortant pour la première fois

Digitized by Google

de leur famille. Ces prémices du futur clergé resteront d'abord deux ans dans la maison, car il est impossible de distraire de notre communauté, déjà si clairsemée, un seul des Pères profès. Après ce laps de temps, le séminaire pourra prendre domicile dans un ancien couvent que Mgr l'Évêque met, dès maintenant, à notre disposition ; la Providence se chargera bien de nous envoyer d'ici là les hommes nécessaires. Ainsi, pourra-t-on voir refleurir au Brésil les antiques écoles abbatiales, pépinières fécondes de bons prêtres et de bons moines.

Du côté matériel, tout se présente bien jusque maintenant pour cette grande œuvre : rien ne manquera aux jeunes lévites, pas même une maison de campagne. A 20 minutes de la ville, nous avons découvert dernièrement une vaste propriété qui nous appartient. C'est un parc anglais formé par la nature. Les bois de cachoux, de manguiers, de palmiers y alternent avec de vastes clairières envahies parfois par l'Océan qui les transforme en salines. C'est un séjour frais et pittoresque. Au milieu de la verdure, s'élève un chalet, orné d'un péristyle, à la manière des antiques villas romaines. Quelque peu restaurée, cette habitation offrirait à notre jeunesse de délicieuses vacances. C'est dans ces lieux riants que nous faisons, depuis quelque temps, nos promenades favorites, à la grande joie des oblats, qui grimpent sur les arbres comme des singes et se délectent des fruits juteux du cachoux. Pour le dire entre parenthèse, ce fruit est tout à fait remarquable; au lieu d'avoir son noyau au dedans, il l'a au dehors, de sorte que l'intérieur ne renferme qu'une chair rafraîchissante autant et plus que l'orange, mais d'un goût un peu acide, auquel on s'habitue vite. C'est un préservatif contre la fièvre. Le noyau grillé rappelle le goût de la noisette. Nous avons souhaité maintes fois depuis à notre bon Père Sous-Prieur, d'en avoir fait une ample consommation, peut-être aurait-il été moins éprouvé par la fièvre paludéenne. Hélas ! se dépensant sans compter, pour suppléer à notre petit nombre, Dom Feuillen pensait à tout autre chose qu'à savourer le cachoux ou à se doser de quinine; mais un beau jour la maladie l'arrêta court, il eut de forts accès et durant un mois entier, il dut garder le logis. Dom Willibrord, qui partage son zèle pour l'apostolat, le remplaça *ad interim* près des malades et des mourants, mais déjà surchargé d'avance, il ne pouvait résister longtemps à ce nouveau surcroît de besogne et de fatigue : le lendemain de Noël, il tomba au champ d'honneur, atteint d'un commencement de dyssenterie. J'ai hâte de vous apprendre qu'aujourd'hui, veille de l'Épiphanie, il est déjà sur pied et compte rentrer triomphalement, avec les Rois, dans toutes ses importantes fonctions. Dom Feuillen, lui aussi, a déjà repris l'exercice de son ministère. Au reste, pour sa consolation, ses loisirs forcés n'ont pas été stériles. Il a pu donner la retraite, durant 8 jours, à quatre séminaristes qui se préparaient aux saints ordres. Toute la communauté fut édifiée du recueillement et de la bonne volonté de ces messieurs; pour une fois qu'ils faisaient une retraite, ils la prenaient au sérieux. Le fait lui-

Digitized by Google

même d'avoir choisi le monastère de St-Benoît pour les exercices spirituels est un événement important : il témoigne de la confiance que notre saint Ordre a déjà regagnée ici en quatre mois, il ne laissera pas de faire impression sur le reste du clergé et il fait bien augurer de l'avenir.

Le Curé du lieu, lui-même, prend plaisir à nous montrer combien il estime notre concours; il nous laisse le champ libre; nous y gagnons quelque mérite devant Dieu, beaucoup de sympathie du côté de la population et nous pouvons ajouter : beaucoup de consolations à part nous. Vous connaissez déjà des faits qui montrent que la Providence guide et bénit notre ministère. Nous pourrions encore en citer d'autres arrivés ce mois-ci. En voici un seul, pour ne pas être trop long. Dernièrement Dom Willibrord court à cheval administrer en toute hâte deux hommes. Quand il a fini avec le second, quelqu'un lui dit : « il y a encore ici près, une vieille négresse qui est sur son grabat depuis une vingtaine d'années, mais vous ne tenez sans doute pas à entrer dans ce taudis. — Comment donc ! mais au contraire et tout de suite. Où est-elle ? » — On indique la hutte, notre missionnaire y saute d'un bond; le voilà en présence d'une pauvre créature abandonnée de tous, tout en plaies, repliée sur elle-même, presque sans haillons, attendant la mort qui ne vient pas et ouvrant deux yeux stupéfaits à l'espect de cet envoyé du ciel qui lui crie: « Je suis un moine de St-Benoît : voulez-vous vous confesser? » Un moine... se confesser... il fallait du temps pour rappeler ses souvenirs; quand, depuis tant d'années, cette malheureuse ne connaissait plus du monde que la personne charitable qui lui apportait de temps en temps une croûte à grignoter. C'était une chrétienne. La grâce aidant, elle se remit peu à peu de son émotion et puis, ne se sentant plus de joie, elle se mit à supplier le Père, non seulement de la confesser mais de la communier; elle n'avait plus eu ce bonheur depuis sa jeunesse. Ravi de sa conquête, Dom Willibrord remonte à cheval et rentre en ville pour reprendre le St Viatique et le porter à la malade. Quelqu'un trouvera peut-être le procédé bien brusque. C'était une inspiration. Le surlendemain, repassant par là, le même Père demande des nouvelles de ses administrés. Le premier? — Il va mieux. — Le second? — Il est mort. — Et la vieille négresse, toujours au lit ? — Mais elle est morte aussi, hier matin; c'est Antonia qui est venue avec du linge pour l'ensevelir; voilà bientôt 24 heures qu'elle est enterrée. Ainsi voilà une pauvre vieille esclave qui avait attendu, durant vingt ans, le passage fortuit d'un prêtre pour pouvoir s'envoler au ciel. Il n'y avait qu'à admirer et remercier la Providence. Les cas analogues ne sont pas rares. — J'ai cité Antonia pour pouvoir vous faire faire sa connaissance. Elle aussi est négresse. Mais que de mérites chez cette femme ! Elle sert ses maîtres pour rien, par pure reconnaissance; elle lave tout notre linge d'église, sans vouloir accepter un centime, par amour pour S. Benoît; elle fait partie de je ne sais combien d'œuvres de charité; bien souvent, entre autres, c'est elle qui déniche les

Digitized by Google

moribonds à administrer et qui rend aux plus pauvres les derniers devoirs. Il y a à Olinda quelques âmes dévouées de ce genre, chrétiennes jusqu'à la moelle des os, que nous aimons à comparer aux saintes femmes de Jérusalem. Elles font partie d'une importante confrérie intitulée : *Pia casa de misericordia.* Les vastes bâtiments appartenant à cette confrérie ne renferment plus actuellement que quelques vieilles femmes. S'ils étaient quelque peu restaurés, ils conviendraient fort bien aux religieuses de G***, qui sont toutes prêtes à venir se dévouer ici au service des malades et des pauvres. Or, voyez comme la Providence nous aide en toutes choses. Dom Prieur n'a eu à faire que quelques formalités près du Gouverneur et du Président de la Société de St-Vincent de Paul, pour obtenir l'octroi prochain de cette maison aux susdites Sœurs et, qui plus est, après restaurations faites. Quant aux Religieuses de D***, qui doivent venir ouvrir un pensionnat, elles occuperont l'ancien couvent des Franciscains pendant deux ans, jusqu'au moment où il sera transformé en séminaire ; après cela une autre maison déjà en vue qui leur convient parfaitement sera prête à les recevoir. Ainsi, tout va se développant et s'emboîtant petit à petit. Nous serions même tentés de trouver que les choses vont trop vite, vu notre pénurie d'hommes, si nous ne voyions clairement que la main de Dieu conduit les événements. Que de fois d'ailleurs, nous sommes obligés de refuser nos services, même dans des cas pressants, pour sauvegarder deux points qui sont capitaux pour nous : la vie régulière et la santé des moines. Il est dur de laisser mourir quelqu'un sans sacrements ; nous avons été réduits plus d'une fois à cette extrémité, malgré toutes les instances de braves gens qui avaient fait plusieurs lieues pour venir demander un Père et qui amenaient même un cheval pour l'aider à faire la route. Il faut être sur les lieux pour juger du bien pressant et urgent qui est à faire. Aussi avons-nous reçu tout récemment, avec la plus grande joie, la nouvelle que deux Pères et deux frères allaient nous être envoyés ; un télégramme de Maredsous arrivé aujourd'hui 7 janvier, nous annonce leur prochain embarquement ; il est probable qu'ils seront partis quand vous arrivera cette chronique. Que Dieu leur accorde un heureux voyage comme à nous-mêmes et qu'il soit béni de ce renfort indispensable. Nous allons enfin pouvoir faire les offices d'une façon un peu sérieuse ! Si vous aviez été ici à Noël, vous eussiez dit : Que c'est pauvre, que c'est maigre, quel contraste avec Maredsous ! Jugez-en : D. Feuillen forcément retenu dans sa paroisse de Prazeres et ici 3 Pères et 3 Novices pour figurer au chœur. Malgré cela, notre fête intime a eu le don de captiver le public qui remplissait l'église. A 11 h. soir commencèrent les Matines chantées aussi solennellement que possible ; nous étions en aubes comme à Maredsous, les 3 Oblats en soutanes nous apportaient l'appoint de leurs voix ; l'autel et l'église étaient illuminés *a giorno ;* les beaux ornements achetés à Rome par Dom Prieur resplendissaient au feu des cierges ; malgré une chaleur d'une trentaine de degrés, on arrivait quand même à se

Digitized by Google

faire l'illusion d'un Noël de Belgique. Ce qui nous a surtout consolés, c'est le calme et la piété des fidèles. La grand'messe ne fut finie que vers 1 h. du matin, et durant tout ce temps on n'entendit pas le moindre vacarme. Une dame nous avait pourtant dit d'avance : « Enlevez vos chaises; car elles seront brisées. » Il paraît en effet que dans les autres églises, la messe de minuit n'est qu'un chahut infernal. On y vient pour la musique, et celle-ci concourt de tout son pouvoir à monter les têtes, déjà quelque peu avinées, jusqu'au paroxysme de la frénésie. On parle, on crie, on se dispute, on se bat, les chaises et les bancs volent en éclats. Ici, au contraire, rien que les suaves et tranquilles mélodies grégoriennes et un peuple ébahi qui reste fasciné sans savoir pourquoi. Ce que c'est tout de même quand on laisse agir le Bon Dieu tout seul, dans ses œuvres ! La dame de tantôt n'en revenait pas. « Mais c'est une fête cela au moins ; mais ici au moins on peut prier et on a le cœur content. » Ainsi disait-elle, et c'était bien l'opinion de tous, à voir comme la foule s'écoulait lentement, recueillie et comme retenue sous le charme de cette révélation liturgique.

Ce succès, d'abord problématique, fut pour nous un encouragement. La fête de N.-D. do Monte approchait, et, jusqu'alors, nous ne savions trop si nous pouvions espérer que notre système de célébrer les solennités religieuses serait goûté du peuple. Les années précédentes, la journée et surtout la nuit du 31 décembre avaient donné lieu à de véritables bacchanales. Là-haut, vis-à-vis du vénérable sanctuaire où la sainte Vierge se plaît à accorder tant de faveurs extraordinaires, on courait, on sautait, on hurlait, on dansait, on tenait foire, on faisait orgie, puis on rentrait très tard en ville en repassant par le bois, c'était un vrai scandale ; mais le chemin de fer de Récife faisait des affaires d'or. Cette année, comptant exploiter la naïveté des nouveaux venus, un comité des fêtes s'était formé à notre insu ; il y avait même là-dedans des francs-maçons et des protestants. Un jour, deux délégués arrivent chez Dom Prieur. — « Nous venons, au nom du comité des fêtes, demander à votre Révérence illustrissime de transférer la solennité du Monte au dimanche suivant. — Le comité ? mais quel comité? Je n'ai donné ordre de former aucun comité. Je ne connais d'autre comité que moi-même. — Mais pardon, nous voulons dire notre comité ; voyez : nous voulons concourir à vous faire une fête splendide. Nous payerons la musique, nous payerons la décoration extérieure de l'église, nous payerons les pétards, il y aura foule, vous aurez un succès fou. — Très obligé, Messieurs, de votre aimable initiative, mais nous ne voulons pas d'un succès fou, nous voulons un succès pieux. Nous ne voulons pas de gens qui s'amusent et offensent Dieu en l'honneur de Notre-Dame, nous voulons des gens qui prient. » Pour le coup, messieurs les délégués étaient ahuris, foudroyés ; il fallut bien reconnaître que les moines n'étaient pas des gens pour rire, ils retournèrent à Récife conter leur mésaventure. — Mais on ne se tint pas pour battu, le 31 décembre est la vieille du 1er janvier. Qui sait ? Un déplacement d'un

Digitized by Google

jour paraîtra peut-être inaperçu. Et voilà une nouvelle paire de délégués qui viennent scier les côtes à Dom Prieur. Il finit par en avoir raison en disant : « Je ne puis absolument pas changer la date : Monseigneur et les chanoines sont déjà invités. » — Nouvelle retraite sur Récife. Le lendemain Dom Prieur était, pour affaires, chez Monseigneur. Celui-ci lui lit une lettre de l'administration du chemin de fer le suppliant de changer le jour de la fête; il lui lit également sa réponse dans laquelle il renvoyait la supplique au Supérieur de Saint-Benoît, seul compétent dans la question. Comme le R. P. Gérard venait reprendre le train pour Olinda, il est assailli, dans la gare, par toute l'administration, depuis le chef jusqu'au dernier lampiste, qui lui montrent la lettre de Sa Grandeur.... « Enfin, très illustre et très révérend Père, tout est entre vos mains ; un seul petit jour de retard et vous nous faites un bénéfice énorme. Vous aurez la gentillesse de nous accorder cela. Toute la population de Récife s'y portera. Votre fête sera archi-brillante... etc... » Il n'y avait pas à parlementer. Dom Prieur eut une inspiration : « Messieurs, dit-il, voudriez-vous me dire quel jour tombe la Noël ? — C'est le 25 décembre. — Pourriez-vous me faire le plaisir de la transférer cette année au 26 ? — Ah ! par exemple, cela est impossible. — Eh ! bien, moi non plus je ne puis changer les fêtes de l'Église à mon gré, pour le plaisir de faire gagner de l'argent à une société si respectable qu'elle soit. — C'est vrai, fit un sous-ordre, il ne peut pas faire ce qu'il veut. — On se contenta de l'explication, et Dom Prieur, laissant leur intelligence en suspens devant cette trouvaille, sauta dans un wagon.

Voilà maintenant votre curiosité aiguisée. Comment a réussi une fête qui eut un prologue si intéressant ? En voici le résumé aussi bref que possible. Dès 5 h. du matin, Dom Denys, les novices, quelques Frères, montent au sanctuaire, tandis que les RR. PP. Prieur et Sous-Prieur disent leur messe au monastère. Là-haut, une première messe se dit à 6 h. ½, à laquelle assiste déjà beaucoup de monde, plusieurs se confessent et communient. A 7 h. ½, nouvelle messe pendant laquelle la communauté réunie, sauf Dom Willibrord et deux oblats indisposés, récite l'office de *Laudes*. A 8 h., on annonce déjà la voiture de Mgr l'Évêque. On quitte l'église et on se porte en corps pour saluer Sa Grandeur, qui descend dans une de nos maisons, occupée pour le quart d'heure, par le capitaine Farias. Dom Prieur reste près du vénérable prélat, et nous allons entendre une nouvelle messe à 8 h. ½, pendant laquelle nous récitons les petites heures. Peu à peu l'église s'emplissait. A 10 h., nous allons de nouveau chercher Monseigneur, en procession cette fois, sous un riche baldaquin acheté à Lyon et aux sons de la fanfare d'Olinda, nous arrivons à l'église. Entrée rituelle de l'évêque au chant de l'antienne : *Sacerdos et Pontifex*. Celui-ci prend place au trône, pour assister pontificalement à la grand'messe. C'est un de nos quatre retraitants qui la chante, assisté de ses compagnons et d'un chanoine cérémoniaire ; les autres membres du chapitre entourent le trône épiscopal.

Digitized by Google

Naturellement pas de musique profane ; si peu nombreux que nous soyons, nous ne pouvons céder à d'autres l'honneur de la louange divine ; nous nous en tirons de notre mieux, aidés de quelques voix d'enfants exercés pour la circonstance. Après l'Évangile, monte en chaire l'illustre prédicateur D. Augusto, curé de Boâ Vista à Récife. Il nous fait un long discours sur le culte de la sainte Vierge, considéré comme culte national. Le journal a dit que c'était admirable. D'ailleurs ce morceau d'éloquence sera imprimé, et vous pourrez l'apprécier à loisir. La messe s'achève ensuite tranquillement et, après la bénédiction de l'évêque, les fidèles affluent autour de la crédence pour déposer sur un vaste plateau leur papier-monnaie. — Monseigneur prend congé de nous vers midi ; il est radieux de satisfaction : « Voilà, dit-il, comment on fait une fête religieuse, il y a peut-être moins de monde que l'an dernier, mais tout ce monde prie et honore vraiment Marie. Vous avez aujourd'hui, mes Révérends Pères, fait œuvre d'apostolat ; vous avez réveillé l'esprit chrétien, vous avez détruit un fatal préjugé. Je bénis Dieu de vous avoir amenés dans mon diocèse. » Ce que Sa Grandeur aurait pu ajouter, c'est que sa présence à notre fête était précieuse à un autre point de vue : elle tranchait définitivement, aux yeux du public, un litige soulevé malencontreusement il y a un an ou deux, par un certain *** qui s'était laissé mettre en tête, par un Comité quelconque, d'accaparer à son profit l'église et le pèlerinage du Monte. Excusez du peu. Les aumônes affluaient, il fit faire un chemin rendu célèbre par l'inscription suivante, qui peint bien la naïveté brésilienne : « Commencé le 19 septembre 1892 et interrompu le 20 du même mois, ce chemin a été repris le 25 août 1894 et achevé le 15 juin 1895. Dieu soit béni ! Félicitations aux fidèles ! » Ce pieux *** comptait bien s'intrôniser dans le sanctuaire et s'y retrancher comme dans un fromage. Il fallut employer la force armée pour apaiser un jour une sédition populaire en sa faveur ; sans cet acte énergique, le Monte était pris d'assaut. Aujourd'hui la question est tranchée. Nous sommes paisibles possesseurs de notre bien. Aussi avons-nous pu, sans encombre, achever le programme de la journée du 31. Après un repas frugal chez le sacristain, en présence d'une foule qui envahissait portes et fenêtres pour voir manger des moines, nous chantâmes Vêpres vers 3 h. ½. Puis à 4 h. nous descendîmes en procession vers la ville. C'était une innovation qui fut fort goûtée et surtout fort suivie par un grand nombre d'âmes pieuses, hommes et femmes. Cinq des principales confréries se disputaient l'honneur de porter le dais sous lequel s'avançait Dom Prieur tenant en mains une relique de la sainte Croix ; les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, avec deux longues files d'orphelines habillées de blanc et chantant des cantiques, relevaient beaucoup le coup d'œil et soulageaient nos poitrines fatiguées, enfin la musique donnait un air plus solennel encore à la cérémonie. Dans les rues, silence respectueux et piété générale : voilà surtout ce qui nous a frappés. A 6 h. nous rentrions, et après un *Alma Redemptoris* chanté en guise d'adieu, nous retour-

Digitized by Google

nions souper au monastère. En somme, excellente journée pour la gloire de Dieu, le bien des âmes, le prestige de notre saint Ordre. En rentrant dans notre cellule, j'aperçois de la fenêtre, la mer calme et azurée et au-dessus d'un palmier tout proche, une lune brillante qui invite à la méditation ; j'aurais voulu passer toute la nuit, accoudé là, *per silentia lunæ* à savourer les impressions de la journée. Mais, ô horreur ! *Patatras ! pif... boum !* C'est demain le 1er janvier, de peur qu'on ne l'oublie, Olinda nous condamne aux pétards, aux fusées et au canon jusqu'à l'aurore. Laissez-moi fermer tout et me réfugier sous les draps en vous souhaitant une sainte et heureuse année.

F. J. M.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ESPAGNE. — Nous avons annoncé précédemment le départ du Rme P. abbé de Montserrat, de 7 Pères et de 6 convers pour fonder une mission dans les Philippines. C'est le 16 août que nos missionnaires se sont embarqués à Barcelone sur l'*Isla de Panay*, accompagnés jusqu'à bord du vaisseau par l'élite de la population, un délégué de Mgr l'évêque, et le capitaine général de Catalogne. Une lettre de Montserrat nous apprend que le voyage, d'une durée de 26 jours, s'est heureusement effectué, en dépit des malaises inévitables de la navigation. Arrivés à Manille, les moines furent l'objet d'une réception enthousiaste. A peine arrivés au port de la capitale de l'archipel, ils reçurent la visite du supérieur de la mission que les Pères Jésuites dirigent aux Philippines et celle du gouverneur-général. Sept voitures les attendaient et les conduisirent à la cathédrale, où les attendaient le doyen et le chapitre. Les cloches sonnaient à toute volée. Le Rme P. abbé revêtit la chape et s'avança au chœur ayant à ses côtés deux religieux revêtus de la dalmatique et entonna le *Te Deum*, qui fut aussitôt accompagné par l'orgue. La population avait envahi la cathédrale pour assister à cette scène émouvante. La cérémonie terminée, les missionnaires furent conduits par le chapitre au palais archiépiscopal, où on leur servit à déjeuner. — La mission est en bonne voie : de toutes parts on retrouve des vestiges de la dévotion des Indiens pour le grand patriarche des moines ; ils se font un plaisir de posséder sa médaille. Le Rme P. abbé confère le sacrement de la confirmation dans tous les *pueblos* soumis à la juridiction du monastère. Ce sont partout des réceptions bruyantes, avec bannières, et les cris de Vive la Vierge du Mont-Serrat ! vive saint Benoît ! vive l'Espagne !

FRANCE.— Nous extrayons de *la Croix* le passage suivant: Mgr l'évêque du Mans, qui ne s'attarde jamais dans les questions où la délicatesse des sentiments est en jeu, a voulu offrir au Révérendissime Dom Delatte, abbé de Saint-Pierre de Solesmes et supérieur général de la Congrégation des Bénédictins de France, le titre de chanoine d'honneur de la cathédrale du

Digitized by Google

Mans. Le vénérable chapitre est heureux et honoré de compter au nombre de ses membres un prélat aussi distingué par sa science et ses vertus que par son humble réserve. On sait d'ailleurs toute l'estime et toutes les sympathies que s'est acquises le Révérendissime Abbé de Solesmes partout où il est connu et spécialement dans notre diocèse. *Semaine Religieuse du Mans*, 15 février 1896.

HONGRIE.— Le dernier *Schematismus* de l'archiabbaye de Martinsberg en Hongrie et des abbayes filiales de Tihany, de Dömölk, de Bakonybel et de Zalavàr, nous fournit des renseignements très complets sur l'état de l'Ordre en Hongrie. Les religieux de chœur sont au nombre de 211, dont 7 docteurs en théologie, 9 docteurs en philosophie, 78 professeurs approuvés, et 86 professeurs en fonction.

L'archiabbé est ordinaire d'un diocèse qui compte 15 paroisses d'une population catholique de 24,575 âmes. Si l'on y comprend les paroisses desservies par les moines dans d'autres diocèses, on arrive à un total de 42,077.

C'est surtout à l'enseignement que sont voués les religieux de Martinsberg. Ils dirigent dans l'archiabbaye un lycée, pour les études de théologie et de philosophie, et une école normale pour les professeurs de l'ordre : le nombre des étudiants est de 47. L'archiabbaye possède en outre les collèges de Raab (20 professeurs, 487 élèves), d'Oedenburg (18 prof., 360 élèves), de Gran (14 prof., 366 élèves), de Comorn (9 prof., 185 élèves), de Gunz (10 prof., 159 élèves), de Papan (9 prof., 155 élèves). Un Père est professeur à l'université de Buda-Pest, deux autres occupent des fonctions auprès du cardinal-archevêque de Gran, ancien abbé de Martinsberg.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

En octobre, à Saint-Joseph de Dar-el-Salaam (Zanzibar), le Frère Philippe Knoll, né le 25 février 1869, profès le 1 novembre 1893.

Le 11 décembre, dans le même monastère, le Frère Mathias Schlœsser, né le 20 décembre 1868, profès en 1895.

Le 28 décembre, à l'archiabbaye de Saint-Vincent (Pensylvanie, États-Unis), le Frère convers Casimir, à l'âge de 85 ans.

Le 11 janvier, le frère convers Georges Benoît White, du monastère de S. Edmond, à Douai, dans la 79e année de son âge.

Le 19 janvier 1896, à l'abbaye de Ste-Scolastique de Teignmouth (Angleterre), Dame Marie-Madeleine Mac Donnell, à l'âge de 82 ans, dont 56 de profession ;

Le 22 janvier, à Auckland (Nouvelle-Zélande), S. G. Mgr Edmond Luck, évêque d'Auckland. Né en 1840, Mgr Luck entra en 1859 dans l'ordre de St-Benoît et fit profession l'année suivante avec un de ses frères à l'abbaye

Digitized by Google

de Subiaco. Après avoir pris le grade de docteur en théologie à Rome, il retourna en Angleterre et fit partie de la communauté de St-Augustin de Ramsgate. Nommé, en 1882, évêque d'Auckland, il fut sacré par Mgr Manning le 13 août de cette année dans l'église de Ramsgate. « L'activité de Mgr Luck en Nouvelle-Zélande, écrit le *Catholic Times* du 31 janvier, fut marquée non seulement par son excellente administration financière, en payant les dettes, en multipliant les paroisses, en bâtissant une résidence digne de l'évêque, en achevant la cathédrale, en érigeant un chapitre convenable, mais plus encore par les soins assidus qu'il donna aux visites pastorales dans les stations de mission les plus éloignées, par sa charité envers les membres nécessiteux de son troupeau. C'est à cet effet qu'il appela à Auckland les petites sœurs des pauvres et d'autres religieuses. Il trouva des collaborateurs dévoués pour la mission des Maoris dans les missionnaires de Mill Hill. Mgr Luck eut souvent à combattre les prétentions anglicanes dans les divers journaux de l'île. Ses opinions en matière d'enseignement étaient arrêtées. Bien qu'absolument abandonnées par le gouvernement, les écoles catholiques, écoles libres, se sont maintenues à Auckland. Enfin, brisé par la fatigue et la maladie, Mgr Luck demanda et obtint un coadjuteur. » R. I. P.

Le 4 février, le R. P. D. Dominique Eder, de l'abbaye de Michaelbeuern (Autriche), à l'âge de 35 ans.

Le 17 février, à l'abbaye de Solesmes (France), le Frère Léandre Fonteinne, oblat, à l'âge de 78 ans.

BIBLIOGRAPHIE.

Geschichte der Päpste, seit dem Ausgang des Mittelalters von Dr Ludwig Pastor. Dritter Band. LXVII-888 pp. Herder, Fribourg en Brisgau. 1895. — 11 marcs.

M. le professeur L. Pastor, de l'Université d'Innsbruck, vient de faire paraître le 3e volume de sa magistrale histoire des Papes depuis la fin du moyen âge. La publication en était attendue avec une impatience qu'explique le succès des deux premières parties de l'ouvrage; on peut être satisfait. Le troisième volume ne fait pas tort aux deux autres, et la matière qu'il contient, enveloppée de la façon dont elle l'est, le rend même encore plus intéressant. C'est, en effet, l'histoire des pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI, de l'apparition sur le St-Siège de Pie III et du règne de Jules II que nous avons sous les yeux dans ce troisième volume.

Inutile de redire, ce que savent tous les lecteurs des livres du Dr Pastor. Que son érudition est... mettons formidable, que les sources auxquelles il puise, pures d'hypothèse, ne sont troublées par aucun esprit de parti pris, qu'il est d'une impartialité absolue, et toujours sincère, que son ton reste

Digitized by Google

élevé, grave, calme et sans emphase, enfin (ceci pour les latins), que son style n'est pas trop *germanique*. Tout cela est connu de longtemps. Mais dans une courte préface, M. P. nous dit que pour ce volume il a eu la chance de trouver de nouvelles archives non encore fouillées, et riches de documents inédits. C'est surtout de la correspondance du cardinal Ascanio Sforza, avec son frère Ludovic le More, duc de Milan, que sortent pour la première fois nombre de rayons, éclairant d'un vilain jour la physionomie morale, déjà peu attrayante, du pape Alexandre VI.

A ce propos, un curieux détail : L'historien Gregorovius, un protestant, qui s'est fait l'historien des Borgia, avait eu connaissance de ces archives, mais elles n'étaient pas classées, et il n'avait pas eu le courage de les débrouiller. M. Pastor l'a eu, les catholiques sont, on le sait, très paresseux. La conclusion s'impose : « Tout essai de sauvetage d'Alexandre VI apparaît dès maintenant sans succès. » Une autre collection à laquelle M.P. a largement emprunté, est celle des cartons d'Alexandre VI aux archives consistoriales et aux archives secrètes du Vatican. Les documents qu'ils renferment avaient été soustraits aux recherches historiques depuis trois siècles : Léon XIII les leur a rendus.

On peut donc dire que le troisième volume de « l'histoire des Papes » est un événement historique, amené par des découvertes toutes fraîches et de grande valeur.

Une longue introduction (164 pages) nous met au point et dans le milieu voulu pour étudier les scènes qui suivront. C'est une étude très complète de l'état de l'Italie, lors de la Renaissance. Tout y passe. Depuis les prophéties de Savonarole, et les sermons des prédicateurs du temps, jusqu'aux statistiques les plus minutieuses sur l'état de la bienfaisance. Le bien et le mal sont déclarés ; la corruption des mœurs, même jusqu'à la cour pontificale, n'est pas plus voilée que le grand développement et la splendide efflorescence d'une foule d'institutions pieuses. Le platonicisme non platonique d'une école, dépeint avec la même netteté que les tentatives réformatrices des ordres religieux.

— Ici une parenthèse pour noter en passant l'éloge que fait M. P. de l'influence excellente de la congrégation de Sainte-Justine de Padoue O. S. B. sur la réforme des ordres religieux, même en dehors de notre ordre (p. 127).

Des éléments de sa magistrale introduction, M. P. tire cette conclusion ou cette thèse comme on voudra, que c'est l'excessif développement de l'individualisme, poussé jusqu'à la folie et au crime, qui a été la note caractéristique de ce qu'il appelle « la fausse renaissance » et de ce qu'on baptise souvent bien à tort, du nom de « Renaissance » tout court.

Cet individualisme se personnifie dans Machiavel, dont le portrait brossé en pied n'est pas flatté du tout (p. 116-123). C'était un bien grand talent et un fort triste caractère. Tout autre Savonarole, dont l'introduction nous donne une idée générale (p. 132-155), en attendant qu'un chapitre spécial

Digitized by Google

(le 6e du livre II) soit consacré à ses rapports avec Alexandre VI. Certes M. P. avec raison, nous semble-t-il, est loin de se faire du fameux moine-tribun l'idée que s'en font ses admirateurs, il le blâme et le condamne catégoriquement d'avoir méprisé « le fondement de toute réforme, c'est-à-dire la soumission à l'autorité légitime », mais le dominicain, pour lequel l'auteur nous paraît un peu sévère, était à tout prendre, un noble caractère.

Son fanatisme politique, exacerbé par la persécution, et servi par un enthousiasme populaire, versatile comme tout ce qui vient de la foule, lui fit perdre de vue sa qualité de moine. Il en fut puni, non seulement par l'autorité ecclésiastique, mais par les ennemis de ses théories gouvernementales. Lui aussi souffrait d'excessivité de son individualisme !

L'introduction, sur laquelle nous nous sommes étendus beaucoup, mais pas assez pour en faire apprécier la valeur, est suivie de 3 livres : Pontificat d'Innocent VIII, d'Alexandre VI et de Jules II. Les deux premiers nous montrent le Saint-Siège dans de navrantes conjonctures. Tristes furent-ils, ces temps de népotisme, de simonie et de mondanité ecclésiastique, où le Turc à l'extérieur, les guerres civiles de l'Italie, et les dissensions des princes au dedans, menaçaient de ruiner la Chrétienté, gouvernée par des papes dont un souci majeur était de « bien placer » leurs enfants, et quels enfants : un César Borgia ! (M. P. écrit Borja, pourquoi ?) Mais s'ils furent pénibles ces pontificats, de quels commentaires éloquents n'illustrent-ils pas cette parole de St Léon le Grand que M. P. a donnée pour épigraphe à son livre : « La dignité de Pierre ne défaut jamais, même dans un indigne héritier », et combien ne doit-on pas admirer que la sainte Église catholique, notre Mère, soit sortie de là « sans une tache et sans une ride » ! Combien aussi n'avons-nous pas à remercier Dieu de la voir aujourd'hui telle que nous la voyons, gouvernée par un Pape, digne héritier, lui, de Pierre, et assez convaincu de sa force, pour oser dire : montrez tout, et que de la vérité intégrale sorte la conviction que, si l'Église était humaine, elle serait morte depuis longtemps !

Le Pontificat de Jules II est celui de la Restauration du pouvoir du Saint-Siège. Le cardinal de la Rovère, successeur de Pie III, mort après un court mois de règne, n'avait pas été un prélat modèle, il ne fut pas le plus ecclésiastique des Papes : on lui reprochera toujours son humeur belliqueuse et ses expéditions guerrières, mais encore faut-il reconnaître qu'il fut exempt de népotisme et qu'il marchait, parfois un peu trop militairement, à un but parfaitement noble, mettre les barbares à la porte. Ce qu'il fit.

M. P., qui fait à Jules II un grand mérite du rétablissement de l'État Pontifical, lui en fait un presqu'aussi grand de son heureuse influence sur les beaux-arts. En effet, si Léon X a attaché son nom au siècle qu'ouvre son grand prédécesseur, c'est bien celui-ci qui a « *lancé* » Michel-Ange et Raphaël. Le colossal sculpteur du Moïse surtout, était bien fait pour comprendre le Pape Jules, et fut digne d'être le traducteur en pierre et en fresques de ce

Digitized by Google

Pape, un des plus « *princes* » que l'Église ait eus. M. P. dans les deux derniers chapitres de son 3e livre, étudie spécialement les rapports des deux grands artistes avec Jules II ; on croirait, à les lire, que l'auteur y a mis sa prédilection, et tient beaucoup à son interprétation des peintures de la Sixtine et des Stances. Elle est en tous cas intéressante.

Le livre de M. Pastor est accompagné de documents, de tables, d'index et de listes qui en rendent le maniement très facile.

Pour l'apprécier en un mot, c'est *de la très grande histoire.*

G.

La Divina Commedia di Dante Alighieri con commento del prof. Giacomo Poletto. Roma (Tournai). Desclée, Lefèbvre et Cie, 1894. 3 vol. de XXV-748, 777, 708 + 17 pp. in-8°. Prix : 30 francs.

On peut se demander, si dans nos pays de langue française, Dante occupe la place d'honneur qui lui revient de droit dans l'histoire de la littérature. Les luttes politiques, le tourbillon des affaires, plus encore peut-être les extravagances du goût moderne, mettent à l'arrière-plan les grands génies du passé, dont on ne peut s'approcher sans sentir son intelligence s'éclairer de nouvelles clartés et son cœur s'échauffer des plus nobles aspirations. Dante est le prince des poètes italiens : par le sujet de son poème il est le poète de l'humanité. Homme de science et de foi, il incarne toute une époque, il représente tout un monde. Un illustre écrivain italien a pu dire de lui : « Le lire est un devoir, le relire un besoin, le saisir un présage de grandeur. » Faut-il s'étonner que le grand poète florentin soit l'objet d'une admiration toute particulière de S. S. Léon XIII, en qui le lettré ne le cède pas au pontife, au théologien et à l'homme d'État ? Léon XIII a voulu que Dante fût commenté au séminaire romain, et il y a fondé une « chaire dantesque » ; le cours y est de trois ans. Un des premiers fruits de cet enseignement est le commentaire de la Divine Comédie que vient de publier le titulaire de cette chaire, M. le professeur Jacques Poletto, bien connu dans le monde lettré par son « *Dizionario dantesco* ».

Un nouveau commentaire de Dante ! Mais il y en a déjà tant ! C'est vrai, et cependant il y a toujours lieu de rechercher la perfection dans ce genre de travaux. Dante a été souvent défiguré par ses commentateurs : les uns ne l'ont étudié et expliqué qu'avec leurs préjugés et des systèmes religieux ou politiques préconçus ; d'autres ont cherché à reproduire la pensée de Dante, mais sans partager ses opinions religieuses, philosophiques et politiques, ou sans les saisir. Pour comprendre Dante, il faut connaître sa vie, il faut s'identifier avec lui, reconstituer le monde politique dans lequel il a vécu, son milieu social, l'atmosphère intellectuelle dans laquelle il se mouvait, être animé de la même foi religieuse que lui. Dante doit s'expliquer par lui-même. Telle est la pensée dominante du commentaire du professeur Poletto.

Digitized by Google

Le commentateur ne vise pas à donner du neuf : à quoi bon, quand la vérité est déjà connue, s'évertuer à faire parler Dante autrement qu'il ne l'a fait ? Mais suivre fidèlement la pensée du poète à travers sa vie, ses écrits, les commentaires les plus autorisés ; noter au passage tout ce qui jette le plus de jour sur le texte, la pensée, l'intention de Dante, la beauté de la forme ; signaler tout ce qui a pu servir de source au poète, retrouver en quelque sorte l'aliment intellectuel dont il fut nourri : tel est le but de Poletto. Rien d'étroit, rien de prétentieux : quand le texte s'explique par lui-même, quand l'idée nue semble rejeter toute arrière pensée, il le dit simplement et passe outre. Après une expérience attentive de ce commentaire, je dois déclarer qu'il serait difficile de trouver un guide plus éclairé et plus sûr que M. Poletto dans le pèlerinage dantesque. Quel plaisir n'éprouve-t-on pas à suivre la marche du poète, à saisir sa pensée, éclairé que l'on est par un commentaire net, solide, nourri ! Quelle jouissance de revenir ensuite aux notes abondantes accumulées par un auteur, auquel rien n'a échappé de ce que l'histoire, la théologie, la philosophie, la littérature ancienne peuvent jeter de lumière sur le poème qui cache tant de profondeurs

Sotto il velame degli versi strani.

M. Poletto aime Dante, et il sait faire partager son amour. Seul le catholique sincère peut aimer Dante hardiment, profondément, car avant tout Dante fut un poète catholique : « homo Ecclesiæ sanctæ perstudiosus, tametsi imprudenti iratoque animo nonnulla exciderunt, » comme disait en 1885 S. É. le Cardinal-Vicaire en parlant de la nouvelle chaire confiée au professeur Poletto. Rappelons ici le parti qu'Ozanam a su jadis tirer d'une étude approfondie de Dante, et nous pourrons profiter de l'exemple qu'il nous a donné. Nous faisons le vœu de voir le docte commentaire du savant professeur romain entre les mains de tous ceux qui ont à cœur de comprendre et de goûter le grand poète italien, le théologien des poètes, auquel aucune science ne fut étrangère. La beauté de l'impression est hors pair et fait le plus grand honneur aux presses de la société de St-Jean l'Évangéliste.

C. A.

Biblische Studien, I Bd., 2 Heft : *Das Alter des Menschengeschlechtes nach der hl. Schrift, der Profangeschichte und der Vorgeschichte*, von Dr P. Schanz. Fribourg en Brisgau, Herder, 1896, VII-100 pp. in-8°. Prix : fr. 2-20.

Le problème examiné par le Dr Schanz, professeur à l'Université de Tubingue, est un de ceux qui ne se résolvent que d'une manière approximative. Son importance, pour l'exégèse et l'apologétique, justifie l'opuscule qui lui est de nouveau consacré. L'auteur examine le problème dans l'Écriture sainte et montre que nos Livres saints ne donnent et n'entendent pas donner une chronologie fixe : les textes varient, et leur lacune laisse

Digitized by Google

libre champ à l'exégèse. L'histoire profane offre quelques points de repère, notamment dans la civilisation développée des peuples d'Égypte, d'Assyrie et de Chaldée, qui permettent de fixer à 6000-8000 ans, la période qui a précédé le Christ. La science préhistorique n'offre point de données positives qui contredisent ces données : toutefois le développement normal des races depuis la période paléolithique, jusqu'à un état de haute civilisation, semble réclamer un assez long espace de temps. Cette question de l'âge de l'homme ne touche en aucune façon à l'inspiration de l'Ecriture, à l'infaillibilité de l'Église : l'exégète et l'apologiste peuvent donc et doivent avec discrétion tenir compte des résultats avérés de la science. Tel est en résumé le travail du Dr Schanz : il est écrit avec science et avec prudence, deux qualités qui en recommandent la lecture.

Lettres de l'abbé Henri Perreyve, 1850-1865, avec le portrait de l'auteur. 6e édition augmentée de plusieurs lettres. Paris, Téqui, 29, rue de Tournon, 1896. XVII-507 pp. in-8°. Prix : 4 frs.

HENRI Perreyve est une de ces âmes d'élite comme la France en a tant connu vers le milieu de ce siècle, et dont on aime à garder le doux souvenir : leur contact éclaire et échauffe. L'amitié des âmes privilégiées double leur énergie, en même temps qu'elle nourrit les sentiments les plus généreux, éveille les nobles inspirations et les fortifie pour leur faire produire des fruits. Il y a de grands enseignements dans ces lettres intimes, encore que la faiblesse humaine s'y trahisse à maintes reprises, et des leçons toujours actuelles pour ceux qui aiment l'Église, qui aspirent à l'honneur de la servir. On retrouvera avec plaisir dans ce recueil de lettres des noms vénérés ; ce sera un charme de plus de pénétrer dans le cercle intime des Lacordaire, d'Ampère, d'Ozanam, du card. Perraud.

Eurythmie et Harmonie. Commentaire d'une page de Platon par le cardinal PERRAUD. Paris, Téqui, 1896. VII-93 pp. in-8°.

PLATON a écrit dans son Protagoras : Toute la vie de l'homme a besoin d'eurythmie et d'harmonie. Le cardinal Perraud a donné, en 1895, le commentaire chrétien de cette sentence dans un discours de distribution des prix. Les pensées de ce discours ont servi de trame à l'opuscule que nous annonçons. L'auteur y montre l'importance pédagogique de la musique, en esquissant son rôle dans l'histoire religieuse et sociale, ses relations avec l'auteur de l'ordre intellectuel, moral et religieux. Dieu, qui a fait toutes choses avec poids, nombre et mesure, est le générateur de la beauté : retrouver les radiations de cette beauté, les comprendre, les goûter, c'est se rapprocher de lui.

Digitized by Google

Augustini Wichmans canonici Tongerloensis Epigrammata de viris vitæ sanctimonia illustribus ex ordine Præmonstratensi. Nova editio curante Fr. I. V. S., Accedit Miræi de viris sanctitatis opinione illustribus ex ordine Præmonstratensi. Taminiæ, Duculot, 1895, VIII-31 pp. in-8°.

EN 1615 parut à Louvain un recueil d'*Epigrammata* en l'honneur des saints personnages de l'Ordre de Prémontré publié par J.-B. Wils.

Ce dernier, depuis Carme sous le nom d'Élie de Ste-Thérèse, passa naturellement pour l'auteur de ces poésies. Toutefois, l'exemplaire de la bibliothèque de Tongerloo, qui fut autrefois à l'usage d'Augustin Wichmans, religieux de cette abbaye, porte les mots suivants : *Usu fruitur fr. Augustinus Wichmans Norbertinus ac postea Pastor in Tilburg, atque author horum epigrammatum sub Wilsii nomine.* C'est ce petit recueil que vient de réimprimer le savant et zélé directeur de Soleilmont « de re litteraria candidi ordinis optime meritus ».

Vie du B. Théophile de Corte, prêtre des Mineurs de l'observance de St-François, par l'abbé Abeau. Paris, Téqui, 1896. XXVII-413 pp. avec vignettes. Prix : 5 frs.

L'ÉGLISE vient de placer sur les autels un fils de St-François qui a illustré la Corse, sa patrie, l'Italie, son ordre par l'éclat de sa sainteté. Né le 30 octobre 1676, il mourut le 19 mai 1740. St François revit vraiment dans ce saint religieux, dont la vie fut un exercice continuel des vertus les plus héroïques. M. Abeau, qui a enseigné quelques années dans le petit Séminaire de Corte, ancien couvent de Franciscains où vécut le B. Théophile, a recherché avec amour tout ce qui se rapportait à la vie et au culte du vénérable religieux. Son livre, composé à l'aide des documents authentiques, nombreux et variés, fait parfaitement connaître l'illustre serviteur de Dieu. Il vient à son heure, puisque l'Église, en rendant au B. Théophile de Corte les honneurs d'un culte public, semble inviter les fidèles à tirer profit des exemples de sa sainte vie et à l'honorer d'un culte particulier.

Les statuts de la collégiale Saint-Pierre à Liége, avec une introduction historique, par Joseph HALKIN. Liége, De Thier, 1895, 47 pp. in-8°.

SAINT-PIERRE était un monastère bénédictin fondé par saint Hubert sur le Publemont à Liége. Lors de l'invasion des Normands en 881, le monastère fut saccagé et les moines mis à mort. Relevée au Xe siècle, l'église de Saint-Pierre fut transformée en collégiale et subsista jusqu'en 1797. M. Halkin donne une histoire succincte de cette collégiale et en publie les statuts de 1454, de même que la visite canonique faite par le nonce le 19 mars 1613.

Digitized by Google

Stories of the Bishops of Iceland. London. Basters, 1895. 126 pp. in-8°.

Il est peu d'Églises qui présentent une série d'annales plus intéressantes que celle d'Islande. Malheureusement les « Biskupa Sögur » sont lettre morte pour un grand nombre. Un écrivain anglais vient de publier une traduction des histoires de Thorwald le voyageur, de l'évêque Islief, du Hungrvaka, ou chronique des cinq premiers évêques de Skalholt, enfin de l'histoire de l'évêque Thorlak le saint. C'est dans les Sögur qu'on retrouve le fidèle tableau de l'Église d'Islande du moyen âge et les renseignements les plus intimes sur le monde ecclésiastique de cette époque.

Leo XIII en de H. Thomas van Aquino, door P. Mag. J. V. De Groot, ord. Præd., hoogleeraar te Amsterdam. Amsterdam, van Langenhuizen, 1895, 51 pp. in-8°.

Le R. P. De Groot, professeur de philosophie thomiste à l'université d'Amsterdam, rappelle en quelques pages l'action de Léon XIII sur le renouvellement des études scolastiques à notre époque et le rôle réservé à la philosophie thomiste. S. Thomas est de toutes les époques ; il l'est tout particulièrement de la nôtre. La brochure du R. P. De Groot est écrite avec chaleur ; c'est un nouvel hommage rendu à l'Ange de l'Ecole par un de ses illustres disciples.

L'auxiliaire du catéchiste, dictionnaire des mots du catéchisme présentés en tableaux synoptiques, par l'auteur des « Paillettes d'or ». Avignon, Aubanel. 1896, XXIV-386 pp., in-8°.

« Sous sa forme de *dictionnaire* et de *tableaux synoptiques*, dit l'auteur, ce livre permet de trouver avec facilité la *définition* du mot que le catéchiste doit expliquer, et — pour les mots les plus importants, — il lui présente les principales idées à développer. »

L'auteur a également fait entrer dans son cadre les notions de liturgie que tout chrétien doit posséder. Précision, clarté, doctrine, méthode, telles sont les qualités qui recommandent cet ouvrage à l'attention et à la pratique de tous ceux qui sont appelés à enseigner la doctrine sacrée aux enfants. Je pense même qu'on y trouverait aisément et rapidement la matière nécessaire pour les prônes paroissiaux.

En cette matière aussi le temps est parfois de l'argent.

Digitized by Google

LA
CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DES EXEMPTS DE BELGIQUE.

DANS une série d'articles publiés dans la *Revue bénédictine* en 1894 et 1895 (1), nous avons esquissé dans ses grandes lignes l'histoire de la Congrégation des Exempts de Belgique, communément appelée des Exempts de Flandre. A l'aide de nombreux documents manuscrits, recueillis dans les archives de Belgique et du Nord de la France, nous avons pu rétablir la série de ses chapitres et en reconstituer les Annales jusqu'à l'époque de sa suppression forcée à la suite de l'édit du roi de France de 1768.

Depuis la publication de ce travail, de nouveaux documents sur les Exempts de Belgique ont été découverts : ils font partie du fonds des Archives de l'abbaye d'Eename légués tout récemment par M. Beaucarne, ancien bourgmestre d'Eename, à M. Ferd. Van der Haeghen, bibliothécaire de l'Université de Gand.

Déjà l'obligeant bibliothécaire de Gand nous avait permis d'exploiter cette nouvelle mine de renseignements, quand nous nous aperçûmes que l'*Histoire de l'abbaye d'Eename* (2), écrite par M. Beaucarne et publiée après la mort de l'auteur, reproduisait ou analysait un certain nombre de ces documents. Le travail de M. Beaucarne revêt assez bien la forme d'annales ; c'est une compilation volumineuse de documents de tous genres, une heureuse exploitation des archives recueillies par l'auteur et conservées avec un soin pieux chez lui. La disposition du travail manque de proportion ; il y a des lacunes, mais on y trouve imprimées de nombreuses pièces dont on peut tirer bon parti. C'est ce que nous allons faire pour la Congrégation des Exempts de Belgique.

Nous donnons d'abord un inventaire sommaire, disposé par ordre chronologique, des pièces relatives à cette Congrégation, contenues

1. 1894, 415-424, 433-445, 541-547 ; 1895, 25-32, 144-160.
2. *Notice historique de la commune d'Eename*, 2e partie : *Histoire de l'abbaye d'Eename*, par Edm. Beaucarne, Gand, Van der Poorten, 1895, 520 pp. in-4°.

Digitized by Google

dans le fonds des Archives d'Eename à la bibliothèque de Gand. Nous les avons inventoriées nous-même ; elles formeront une section spéciale dans le classement de ces Archives :

1569. — Procès-verbal du synode tenu en 1569 à Saint-Vaast d'Arras et Statuts de la Congrégation.

1586, 22 février. — Statuts laissés à l'abbaye de Saint-Bertin par le nonce apostolique, Jean-François Bonomo, évêque de Verceil.

1628, 22 mai. — Visite canonique d'Eename par Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast.

1632. — Procès-verbal du synode tenu à St-Bertin, et pièces de convocation.

1633. — Statuts pour l'abbaye de St-Pierre de Gand publiés par l'abbé Gérard Rym.

1636. — Documents relatifs à la réforme de l'abbaye de Saint-Bertin.

1637. — Documents relatifs au synode de cette année ; lettres de l'abbé de St-Amand aux autres abbés.

1639. — Pièces concernant l'exemption d'Eename.

1639-1642. — Item, avec preuves à l'appui.

1639-1640. — Pièces concernant l'état de St-Pierre de Gand.

1642, 29 novembre. — Visite canonique d'Eename par l'abbé Dubois, de St-Amand.

1642-1645. — Correspondance relative aux affaires de Saint-Bertin et de la congrégation, spécialement de l'abbé Dubois de St-Amand.

1645, 6 mai. — Réclamation des vicaires-généraux de Tournai contre la prochaine tenue d'un synode des Exempts.

1646, octobre. — Correspondance de l'abbé Dubois sur l'état de Saint-Bertin, la nécessité de tenir le synode, et affaires disciplinaires.

1647. — Pièces relatives au synode tenu à Valenciennes.

1653. — Pièces relatives aux archives de la congrégation conservées à St-Amand.

1655, 18 avril. — Procès-verbal du synode tenu à St-Bertin.

1655, 28 avril. — Visite canonique de Saint-Bertin par l'abbé d'Eename.

1656, 13 janvier. — Visite canonique de St-Pierre de Gand par l'abbé d'Eename.

1656, 11 octobre. — Visite canonique d'Eename par l'abbé de Lobbes. — Statuts d'Eename approuvés par les supérieurs des Exempts.

Digitized by Google

1657, 9 mars. — Documents relatifs à l'état de Saint-Pierre de Gand.

1668-1669. — Documents relatifs à l'élection de D. Pierre de la Hamaide, abbé de Lobbes.

1695. — Visite canonique de St-Pierre de Gand par les abbés d'Eename et de Baudeloo ; statuts.

1698. — Synode tenu à Haspres.

1704, 22 août. — Visite canonique d'Eename par l'abbé de Saint-Bertin.

1719-1720. — Nombreuses pièces relatives au synode de 1720.

1722, 4 juillet. — Visite canonique de St-Pierre de Gand par l'abbé d'Eename.

1727, 31 août. — Visite canonique de Saint-Bertin par l'abbé d'Eename.

1727, 8 septembre. — Visite canonique de Lobbes par le même.

1729. — Pièces relatives au synode de cette année.

1731. — Visite canonique de St-Bertin par l'abbé d'Eename.

1734. — Actes du synode.

1735, 5 mai. — Visite canonique d'Eename par l'abbé de Lobbes.

1737. — Actes du synode tenu à Saint-Vaast.

1739. 7 juillet. — Visite canonique d'Eename par l'abbé de Lobbes.

1764. — Actes du synode tenu à Lobbes.

1764, 15-17 septembre. — Visite canonique d'Eename par l'abbé de Lobbes.

1768. — Mémoire sur l'origine et la légalité de la congrégation.

1774. — Pièces relatives au synode tenu à St-Pierre de Gand.

1774-1779. — Documents relatifs au maintien de la congrégation.

I.

Projetée dès le 26 octobre 1564, par les abbés de Saint-Vaast, de Saint-Bertin et de St-Pierre de Gand, la congrégation des Exempts fut définitivement constituée le 20 octobre 1569, dans un synode tenu à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, auquel assistèrent les délégués des trois monastères cités plus haut et ceux de l'abbaye de Lobbes. Grégoire XIII en approuva les statuts le 18 octobre 1575. Grâce au zèle déployé par le duc d'Albe et par le nonce apostolique, Jean-François Bonomo, évêque de Verceil, la discipline monastique fut notablement améliorée dans un bon nombre d'abbayes.

L'ordre bénédictin possédait alors dans nos pays quelques abbés

Digitized by Google

d'une valeur exceptionnelle, qui surent lui rendre une nouvelle vie et travaillèrent au maintien de la régularité et au développement des études. La Congrégation tint assez régulièrement ses synodes; on en compte dix de 1569 à 1618.

Ce n'est qu'en 1620 que la Congrégation s'adjoignit un nouveau membre : l'abbaye d'Eename. Ce monastère avait fait partie de la congrégation de Bursfeld ; il s'en détacha sur l'invitation qui lui en fut faite par l'archiduc Albert, le 22 janvier 1618 (1). L'abbé d'Eename, Hugues d'Enghien, récemment installé dans cette dignité, présenta une requête d'admission, datée du 8 mai 1620, aux membres du synode réuni à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. Ceux-ci ne pouvaient s'agréger que des monastères exempts. Or les titres de l'abbaye d'Eename n'étaient pas évidents : l'archevêque de Malines réclamait contre cette prétention, et l'archiduc dans son invitation du 22 janvier 1618 semblait faire une réserve prudente en disant du monastère : « que vous prétendez être exempt ».

La demande de l'abbé d'Eename fut examinée dans la troisième séance du chapitre, et l'on y décida que l'abbé de ce monastère produirait les titres d'exemption de son abbaye et les soumettrait au visiteur. Les moines d'Eename n'épargnèrent aucune peine pour dresser des mémoires sur ce sujet épineux. Nous nous sommes expliqués sur ce point précédemment ; les titres invoqués furent trouvés suffisants, sans doute pour le motif que l'abbaye, depuis son union à la congrégation de Bursfeld, avait été de fait soustraite à la juridiction immédiate de l'évêque de Cambrai, puis de l'archevêque de Malines, mais celui-ci protesta toujours contre le fait accompli.

Cependant l'abbaye de Saint-Amand, qui se trouvait à peu près dans la même situation vis-à-vis de l'évêque de Tournai, avait également reçu de l'archiduc une invitation à s'unir aux Exempts. Ce monastère n'avait jamais été uni canoniquement à la Congrégation de Bursfeld, dont il avait seulement adopté les usages et le cérémonial; quant à la bulle de Martin I, que l'on invoquait pour l'exemption, elle était évidemment fausse. Quoi qu'il en soit, l'abbé Nicolas Dubois, de Saint-Amand, présenta sa requête au synode des Exempts, et il fut admis à en faire partie lors du chapitre tenu à Saint-Vaast en avril 1627.

Nous n'avons pas à revenir sur les troubles survenus à partir de 1632 dans les abbayes de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Bertin, où plusieurs religieux désiraient l'introduction de la réforme de

1. *Revue bénédictine*, 1894, p. 542 ; Beaucarne, p. 281.

Digitized by Google

Lorraine, telle qu'elle était pratiquée dans plusieurs abbayes des Pays-Bas. Ce désir était légitime, mais sa réalisation entraînait la dislocation de la Congrégation des Exempts. Quelque soucieux que fussent les supérieurs de celle-ci de maintenir une exacte discipline dans les monastères confiés à leurs soins, ils durent voir de mauvais œil ce mouvement schismatique : leur irrésolution en faveur de cette réforme, leur désir de sauvegarder leur congrégation amenèrent forcément les religieux de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Bertin à abandonner leur projet. Ce ne fut certes pas au profit de l'ordre.

L'abbé Dubois, de Saint-Amand (1), avait parfaitement saisi la difficulté de la situation. On remarquait dans les monastères belges une tendance à se rapprocher les uns des autres ; mais il y avait trop de groupements particuliers. On y voyait des monastères soumis à la juridiction de l'ordinaire ; tels ceux du diocèse de Liége ; d'autres, affiliés à la congrégation allemande de Bursfeld : Gembloux, Vlierbeck, Saint-André de Bruges, Saint-Trond, Stavelot, jadis Eename et Afflighem ; d'autres, formant la congrégation de la Présentation Notre-Dame : Saint-Adrien de Grammont, Saint-Denis en Broqueroie, Afflighem et Saint-Ghislain. Mais la division affaiblissait le corps entier et le rendait impuissant à résister aux attaques dirigées contre ses membres. Le gouvernement voyait de mauvais œil l'union des monastères belges à la congrégation allemande de Bursfeld : Eename et Afflighem s'en séparèrent. Les archevêques de Malines et de Cambrai prenaient ombrage de la congrégation de la Présentation Notre-Dame ; celle-ci dut succomber après vingt-cinq ans d'existence ; les Exempts étaient exposés aux revendications des ordinaires : Eename et Saint-Amand ne seront jamais à l'abri de leurs réclamations.

Pour mettre fin à ce triste état de choses et assurer le repos de la congrégation des Exempts, l'abbé de Saint-Amand avait résolu de solliciter à Rome la faculté d'unir tous les monastères belges à cette congrégation. Il rédigea donc un mémoire et une supplique en ce sens et l'adressa à Rome en 1636. Il y demandait les facultés

1. L'abbé Dubois, qui gouverna l'abbaye de Saint-Amand de 1621 à 1673, était, malgré certains défauts qu'on lui a amèrement reprochés, un homme de haute valeur. En attendant la biographie de cet abbé que prépare M. l'abbé Jules Desilve, on peut consulter à son sujet le *Gallia christ.*, III, 269-270 ; André Catulle, *Tornacum*, 1652, pp. 128-129, 135 ; pour ses difficultés avec l'évêché de Tournai, les MSS. 802 et 803 du fonds Von Hulthem à la bibliothèque royale de Bruxelles ; Archives du Pas-de-Calais à Arras, Série III, H., 2e partie, H. 5, pp. 40 sqq. ; Bibl. de Cambrai, MS. 1026 (al. 1148) ff. 7-10 ; *Revue bénédictine*, 1895, 145-148. — Le Musée de Tournai possède un portrait de cet abbé peint par J. B. Fauquez (n° 128). — Le *Rhetorum collegii S. Adriani Gerardim. Anagrammata* (1651, pp. 353-254) contient un poème en son honneur. — On trouve deux lettres de cet abbé au Président Roose dans la *Correspondance* des abbés avec ce dernier (Archives du Royaume. Cartul. et MSS. 488, ff. 128, 129)

Digitized by Google

nécessaires pour l'érection d'une seule congrégation, avec communication des privilèges des autres congrégations, telles que celle de Saint-Maur et celle d'Angleterre (1). La Congrégation des Évêques et Réguliers n'y vit aucun inconvénient et répondit (18 avril 1636) que ces facultés pourraient être conférées par bref de Sa Sainteté. On exigea cependant plus tard que les moines accédassent spontanément à l'union (28 août 1643). De son côté la Propagande approuvait la supplique, mais voulait que les droits des ordinaires fussent sauvegardés (11 février 1647) ; c'était le moyen infaillible de faire échouer l'entreprise (2). On en eut bientôt de nouvelles preuves, et l'abbé Dubois en fut la première victime.

Le synode de 1642 s'était tenu à Eename : l'abbé de Saint-Amand, redoutant toujours les revendications de l'évêque de Tournai, avait prié les membres du chapitre de ne pas porter sur lui leurs votes dans l'élection présidentielle : l'immunité de son monastère étant sans cesse contestée, disait-il, il y avait lieu de craindre quelques difficultés dans le gouvernement de la congrégation. Cette déclaration ne fut pas agréée; l'abbé Dubois fut élu, à l'unanimité, Visiteur et Président des Exempts. Sa charge en effet n'avait rien d'enviable : à Saint-Amand il était en guerre avec l'évêque de Tournai au sujet de l'exemption ; Saint-Bertin était troublé au sujet de l'introduction de la réforme de Lorraine; Saint-Pierre de Gand ne l'était pas moins à propos du nouvel abbé que le roi y avait nommé. Le manque d'union entre les monastères empêchait une action commune et paralysait les meilleures volontés. C'est ce que constate fort bien l'abbé de Saint-Trond, Dom Hubert de Sutendael, dans une lettre écrite au président de la congrégation de Bursfeld, Dom Léonard Colchon, abbé de Seligenstadt, ancien moine de Saint-Trond. « Je suis dans l'admiration, lui disait-il le 16 mai 1644, quand je considère la force et la grande union des prélats Prémontrés de Belgique ; la vue de nos monastères, au contraire, me remplit de confusion. A Saint-Bertin, ce monastère jadis si renommé, le schisme divise la communauté : les uns prennent le parti de l'abbé désireux d'embrasser la réforme, les autres celui du prieur qui s'y oppose ; de là des dissensions fâcheuses. A Saint-Pierre de Gand, même spectacle; le roi y a placé un abbé de la stricte observance, celui de Broqueroie ; on a refusé de l'y recevoir (3). A Saint-Amand on est en

1. *Revue bénédictine*, 1895, 145-146.
2. *Ib.*
3. L'abbé Gaspar Vinoq, ancien abbé de Saint-Adrien de Grammont et de Saint-Denis en Broqueroie, avait été promu à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, par l'intervention du président Roose, dans l'espoir qu'il restaurerait la discipline dans ce monastère. Le 30 septembre

Digitized by Google

lutte avec l'évêque de Tournai, qui veut soumettre le monastère à sa juridiction ; déjà l'ordinaire a gagné son procès au grand conseil du roi. Partout les ordinaires veulent mettre la main sur nos monastères, et nos divisions leur en fournissent le moyen. Nos abbés belges apprennent maintenant à leurs dépens ce qu'il leur en coûte de s'être soustraits à notre congrégation de Bursfeld, ou d'avoir négligé de s'y rattacher, ils gémissent sous le joug des ordinaires (1). » Et c'était un abbé de tout point exemplaire qui parlait de la sorte. Hélas ! il avait grandement raison de le faire.

En vertu de son droit de Président et conformément aux statuts, l'abbé de Saint-Amand convoqua le synode triennal pour le 7 avril 1645. Les vicaires généraux de Tournai, ayant eu connaissance de ce document, demandèrent au gouvernement d'interdire cette réunion qui portait préjudice à la juridiction épiscopale. Le roi interdit effectivement l'assemblée et en donna avis aux monastères intéressés. C'était évidemment méconnaître les droits légitimes de la congrégation. Qu'on interdît à l'abbé de Saint-Amand d'assister à cette réunion, cela se conçoit, puisqu'il était en procès avec l'évêque de Tournai au sujet de l'exemption, mais quel titre pouvait-on invoquer contre les autres monastères, et quelle raison plausible avait-on d'interdire le synode triennal ? Il n'y en avait point ; on pouvait laisser l'abbaye de Saint-Amand se tirer d'affaire toute seule. Tel fut le sens de la réponse de l'abbé d'Eename à l'ordonnance royale du 2 mai 1645 (2).

Cependant l'abbé de Saint-Amand tenait à protester contre cette interdiction et contre la négation de ses droits ou privilèges. En 1647, malgré les velléités de résistance des autres abbés, il convoqua le synode pour le 27 octobre de cette année au refuge de son abbaye à Valenciennes. Ce synode, peu fréquenté d'ailleurs, n'eut d'autre résultat que de faire ressortir le pitoyable état de la congrégation. Dubois, lui-même, était absent. Le prieur de St-Pierre de

1642, l'abbé de Saint-Bertin, Antoine Laurin, écrivait au président Roose : « Le désir que j'ay de l'advanchement de l'honneur de Dieu et de la religion en nostre ordre de St-Benoist ma mis la main à la plume sur la réflection de l'Estat de l'abbaye de St-Pierre lez Gand du mesme ordre desoubs les faveurs et bienvoeuliances qu'il a pleu a vostre Srie me tesmoigner luy tracher ce mot pour très humblement d'avoir pour recommandé à la prélature de ladicte abbaye monsieur le prélat de St-Denys le plus vertueux et accomply religieux que je cognois en ces quartiers pour soubz son appuye estayer la Réforme sy nécessaire à la restauration de nostre dict ordre et à l'augmentation du service du Roy en nostre vocation. » *Papiers du chef et président Roose*, correspondance avec les abbés, t. 33, Archives du Royaume, Cartul. et MSS. 488, f. 137.

1. Correspondance de l'abbé Colchon, déposée au Séminaire de Mayence. Voir *Revue bénédictine*, 1891, 160-161.

2. Beaucarne, p. 308.

Digitized by Google

Gand était venu protester contre la nomination abbatiale de D. Gaspar Vincq, et solliciter le concours de la congrégation contre tout essai d'introduction de la réforme de Lorraine qu'on redoutait de la part de cet abbé.

L'abbé Dubois luttait depuis des années contre l'évêque de Tournai. Celui-ci, poussé à bout par cette opiniâtreté, voulut frapper un coup décisif. Il déposa Dom Dubois de sa charge abbatiale, et, le 19 novembre 1653, il alla lui-même installer comme administrateur de l'abbaye Dom Benoît Legrand, auquel il remit la direction du spirituel et du temporel. Cet acte entraînait la déposition de l'abbé Dubois comme président des Exempts. Cette charge revenait de droit à l'abbé d'Eename, en sa qualité de plus ancien des abbés en fonction. Restait un point délicat à régler : les archives de la congrégation se trouvaient à St-Amand, et il fallait les en retirer : ce ne fut pas chose facile. Dom Dubois, se croyant dépossédé à tort, ne voulut pas reconnaître le fait accompli et refusa de livrer les documents. Il fallut de longues négociations avant de le décider à remettre aux députés de l'abbé Eename les actes qu'il avait fait transporter à l'abbaye de St-Martin de Tournai. Un synode ne tarda pas à être réuni à l'abbaye de St-Bertin (18 avril 1655), mais l'ancien abbé de Saint-Amand n'y fut pas convoqué.

Dom Dubois travaillait cependant à rentrer en possession de son abbaye. Se voyant abandonné de ses confrères de la Congrégation des Exempts, il se décida à reconnaître la juridiction de l'évêque de Tournai. C'était enlever à celui-ci tout prétexte contre son éloignement. Mais l'évêque de Tournai maintint sa sentence de déposition ; D. Dubois en appela au gouvernement, et le gouverneur, Don Juan d'Autriche, ordonna son rétablissement par un décret du 3 juin 1658 (1). L'abbé en appela plus tard à Rome ; la congrégation des affaires consistoriales cassa la sentence de l'évêque de Tournai et reconnut l'exemption de Saint-Amand (17 mai 1672) (2).

En vertu de cette décision, l'abbaye de Saint-Amand faisait de nouveau partie de la Congrégation.

Nous n'avons rien de spécial à ajouter à ce que nous avons dit de l'état de la congrégation depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'au synode de 1720.

Cette réunion, tenue à Eename, fut particulièrement importante. Sa convocation avait rencontré de grandes difficultés, tant de la part

1. Beaucarne, 313-315.
2. *Revue Bénédictine*, 1895, p. [illegible]

Digitized by Google

des abbés que des gouvernements de France et d'Autriche, et notamment de l'archevêque de Malines, qui ne s'accommodait pas de l'exemption de fait pratiquée par l'abbaye d'Eename. Nous avons publié la lettre par laquelle le synode des abbés exempts annonçait à l'archevêque de Malines qu'il acceptait la constitution *Unigenitus*.

Une lettre de même teneur fut envoyée au cardinal de Rohan, commendataire de Saint-Vaast. Celui-ci adressa le 5 juin suivant sa réponse à l'abbé d'Eename. Entre autres choses d'intérêt général, nous relevons le passage suivant :

« Je n'ay receu que depuis peu de jours, Monsieur, la lettre que vour m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de votre Congrégation le 27 du mois d'avril dernier. J'y vois avec plaisir la part que vous prenez à la paix prochaine de l'église de France, votre attachement pour la saine doctrine et pour le St-Siège m'étoit connu. Il seroit à souhaiter que tout l'ordre de St-Benoît fût dans les mêmes sentiments que votre Congrégation et qu'il donnât l'exemple dans l'Église de la soumission et du respect dûs aux décrets apostoliques. Quant aux éloges dont vous me comblez dans votre lettre, Monsieur, je n'en recevray que ceux qui tombent sur ma bonne volonté, et sur le désir sincère que j'ay toujours eu de contribuer autant qu'il seroit en moi à la paix et à l'union dans l'Épiscopat, en maintenant l'autorité des décisions de l'Église, et le respect dû au Souverain-Pontife (1). »

Quelques années avant la tenue du chapitre, deux Bénédictins français, bien connus par leurs travaux scientifiques, Dom Martène et Dom Durand avaient fait dans nos pays un voyage d'érudition, et avaient publié le récit de leur excursion sous le titre de « *Voyage littéraire.* » Ce qu'ils avaient dit de l'abbaye de Lobbes, notamment du prieur, et de celle de St-Bertin, était peu flatteur (2). Les membres du synode s'en déclarèrent extrêmement froissés et chargèrent le prieur de Lobbes, D. Joseph Robson, d'exposer au chapitre de la congrégation de Saint-Maur leurs doléances au sujet des discours tenus à leur sujet par D. Martène, des lettres écrites par lui et notamment de son *Voyage littéraire* (3). Nous reproduirons cette lettre en appendice (4).

(A continuer). D. Ursmer BERLIÈRE.

(1) D'après l'original ; cf. Beaucarne, p. 414.
(2) *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 1717, pp. 184, 210.
(3) Procès-verbal du synode de 1720, 3e séance (23 avril 1720).
(4) Annexe II.

Digitized by Google

LE VÉNÉRABLE JEAN ROBERTS, O. S. B.

CHAPITRE VIII.

Travaux et souffrances.

DANS notre dernier chapitre nous avons vu notre héros arriver finalement en Angleterre, précisément au moment où un changement de règne mettait le pays entier dans un état d'extraordinaire excitation. Nos renseignements sur la vie de missionnaire du vénérable Jean Roberts sont, il faut bien l'avouer, assez maigres, mais en réunissant soigneusement toutes les données éparses, nous avons au moins reconstitué le squelette des sept courtes mais fécondes années qu'il eut encore à passer sur cette terre. « Travaillez à la lumière du jour » : telle a été la recommandation du Maître, « la nuit vient où personne ne peut plus travailler », et cet avertissement a dû constamment retentir aux oreilles du jeune moine, si nombreux furent les dangers qui l'entourèrent, si multipliés et incessants furent ses labeurs.

Ce témoignage est unanime ; amis et ennemis s'accordent à le lui rendre. Lewis Owen, après avoir remarqué qu'il a été le premier moine envoyé en Angleterre par le pape et ses propres supérieurs espagnols, va jusqu'à dire que cela « ne l'enorgueillit pas peu, qu'il « serait un second moine Augustin, pour convertir et réconcilier « ses compatriotes à l'antechrist romain (sic). — *Il ne négligea « point les affaires de son Maître et Seigneur, mais s'efforça jour et « nuit de les négocier.* » Nous qui croyons, comme le faisait le martyre, que le pape est le vicaire du Roi des rois, ne devons guère nous inquiéter de rechercher avec trop de curiosité si Owen rapporte les mots « Maître et Seigneur » du jeune moine à Notre-Seigneur ou à son vicaire. Dans les deux cas le témoignage est une preuve suffisante de ses infatigables travaux.

Il est probable qu'il fixa sa demeure à Holborn (où nous le retrouverons plus tard), près des anciennes retraites de sa jeunesse,

Digitized by Google

à l'époque où il était étudiant de l'une des écoles de droit. Ses principaux associés se trouvaient sans doute, comme le dit Owen, parmi les membres du clergé séculier, car il y avait naturellement à cette époque une certaine froideur entre les Jésuites et les hommes aux travaux desquels ils faisaient une si forte opposition. De fait, le premier indice que nous trouvions de lui en Angleterre, nous le montre au milieu d'un entretien intime et familier avec quelques prêtres séculiers des plus connus.

Le récit d'un espion auquel nous avons fait allusion dans notre dernier article, mentionne que John Roberts « est récemment venu d'Espagne», et que d'autres prêtres le rencontrèrent dans « la chambre de M. Bluet ». Cela doit avoir été une cellule de la prison Clink (1), où Bluet et Barneby,qui prenaient part également à la conversation, avaient été confinés. On savait fort bien que ces prêtres appartenaient au parti loyaliste, et ils avaient en effet prêté le flanc aux soupçons avec leurs confrères, parce qu'à la suite d'une entrevue avec la reine en 1601, ils avaient été délivrés de prison, et avaient reçu la permission d'aller à Rome poursuivre leur appel contre l'Archiprêtre. Barneby avait signé la fameuse adresse (2) à la reine en janvier 1603, dans laquelle treize prêtres (à leur tête se trouvait Dr William Bishop,qui devint premier vicaire apostolique en Angleterre) avaient protesté de leur loyauté, protestant que le titre que la reine avait à leur fidélité ne pouvait être écarté « par aucune autorité, cause ou prétexte », pas même par le pape.

Nous citons une partie de ce document, comme témoignage des sentiments de loyauté et de patriotisme qui animaient les hommes au milieu desquels notre héros devait vivre à présent, et dont quelques-uns allèrent jusqu'à sacrifier leur vie pour la foi, flétris du cruel stigmate de trahison.

« Avant tout, disent-ils dans leur protestation, nous reconnaissons et confessons que Sa Majesté la Reine a la plénitude de l'autorité, du pouvoir et de la souveraineté sur nous et sur tous les sujets de ce royaume, autant qu'en a jamais eu aucun des prédécesseurs de Son Altesse. Et de plus nous protestons que nous sommes tout disposés et prêts à lui obéir en toute circonstance et sous tout rapport, autant que prêtres de ce royaume, ou de n'importe quel

1. Cette prison était dans le Southwark, contiguë au palais de l'évêque de Winchester, sur la rive du fleuve. Elle se trouvait donc près de la fameuse église de Ste-Marie Overie, où devait un jour reposer une partie des reliques de notre martyr. — La rue où se trouvait la prison s'appelle encore rue Clink.

2. Imprimée dans Tierney-Dodd, III, p. CXXXVIII, appendice XXXVI.

Digitized by Google

autre pays chrétien sont forcés par la loi de Dieu et la religion chrétienne à obéir à leur prince temporel...

« Secondement, attendu que dans ces dernières années, plusieurs conspirations ont été faites contre la personne et l'État de Sa Majesté, et qu'il a été commis divers attentats violents pour envahir ou conquérir ses domaines, sous l'un ou l'autre prétexte ou avec l'intention de rétablir le culte catholique par le glaive.... Nous faisons savoir à tout l'univers catholique que dans ces cas de conspirations, pour amener la mort de Sa Majesté, d'invasions ou de n'importe quels autres attentats violents, qui pourraient être commis dans la suite par un prélat, prince, ou potentat étranger quelconque,... sous couleur, apparence, prétexte ou intention de restaurer la religion catholique en Angleterre ou en Irlande, nous défendrons la personne, l'État, les royaumes et domaines de Sa Majesté contre tout assaut violent et de vive force et contre toute injure de cette nature..., et en outre non seulement nous-mêmes découvrirons et révélerons toutes conspirations et complots que nous apprendrons être entrepris par quelque prélat, prêtre, ou potentat, contre la personne ou le domaine de Sa Majesté, pour quelque cause que ce soit..., et également y résisterons de tout notre pouvoir, mais encore persuaderons sérieusement, autant qu'il dépend de nous, à tout catholique de faire de même.

« Troisièmement si à propos d'une excommunication portée, ou à porter contre Sa Majesté.... le pape devait également excommunier tous ceux qui, nés dans les domaines de Sa Majesté, n'abandonneraient pas la susdite défense de Sa Majesté et de ses royaumes, et ne feraient pas cause commune avec de tels conspirateurs ou envahisseurs, — dans ces cas, et autres semblables, nous sommes d'avis que nous-mêmes et tous les catholiques laïcs, nés dans les domaines de Sa Majesté, sommes obligés en conscience de ne pas obéir à cette censure ou à toute autre pareille ; mais nous défendrons notre prince et pays, considérant comme notre devoir d'en agir ainsi. »

Les prêtres terminent en se mettant en garde contre toute fausse interprétation de leurs paroles. — « Nous devons humblement supplier Sa Majesté, qu'avec son gracieux congé, dans cette reconnaissance et cet hommage rendu en sa personne au droit de César, il nous soit permis, pour éviter les blâmes et calomnies, de faire connaître également par acte public, qu'en rendant hommage en elle à ses droits, nous ne nous départissons nullement du lien des obligations que nous devons à notre suprême pasteur spirituel.

Digitized by Google

« Et en conséquence nous reconnaissons et confessons que l'évêque de Rome est le successeur de saint Pierre sur ce siège, et qu'il a aussi ample, et non plus grande autorité et juridiction sur nous et autres chrétiens, que celles qu'a données et confiées à cet apôtre le Christ notre Sauveur ; et que nous lui obéirons autant que nous y sommes forcés par les lois de Dieu ; ce que, nous ne doutons pas, se conciliera bien avec l'accomplissement de nos devoirs envers notre prince temporel, conformément à ce que nous avons déclaré plus haut. Car, comme nous sommes tout prêts à verser notre sang pour la défense de Sa Majesté et de son pays, de même nous perdrons la vie plutôt que d'enfreindre la légitime autorité de l'Église catholique du Christ. »

Quand nous aurons à nous occuper plus tard dans le cours de cette histoire du nouveau *Serment de fidélité* projeté par Jacques Ier, nous aurons à revenir sur la question du pouvoir qu'a le pape de déposer. Il suffit de remarquer pour le moment que le principal signataire de ce document fut postérieurement choisi par le pape comme évêque pour toute l'Angleterre, sans aucune mention de rétractation. Parmi les autres signataires il y a d'illustres confesseurs de la foi, tels que Mush et Colleton, l'historien Champney, et en dernier lieu deux confesseurs, non les moindres, que nous verrons bientôt répandre leur sang pour la défense des droits du siège apostolique, Robert Drury, et Roger Cadwallador, également étudiant de Valladolid.

C'est avec ces hommes que se trouva en rapport Jean Roberts aux premiers jours d'avril 1603. La conversation roulait principalement sur les espérances des catholiques sous le nouveau régime, et on exprimait l'espoir de voir s'unir les catholiques et presser la reine d'accorder la tolérance. Élisabeth était morte deux mois après la présentation de l'adresse, mais certainement le nouveau roi, « serait clément,et il était en même temps un grand sage et un prince prudent. L'un d'eux dit : « Que ne ferait pas un prince pour gagner un royaume, car bien qu'il soit protestant en apparence, il est encore catholique d'esprit et de cœur. » — Barneby disait que s'ils avaient un chef, ils pourraient faire quelque bien, mais ils n'en avaient pas, et,malgré tout,les principaux d'entre eux étaient pires que des hérétiques sans aucune constance. »

Le nouvel arrivant ne tarda pas à prendre part à la conversation. « Roberts me dit », écrit l'espion, « qu'aucun Anglais « ne peut venir « en Espagne, sauf muni de lettres de recommandation, soit de la « part de l'archiprêtre,soit de celle du provincial des Jésuites,ou de

Digitized by Google

« l'un des assistants (1), et si quelques-uns arrivaient à « St-Sébastien « ou à quelque autre endroit de l'Espagne, on s'emparerait d'eux et « on les prendrait comme espions ; qu'il avait reçu l'ordre de ses « supérieurs d'en envoyer le plus possible en Espagne et qu'ils y « seraient bien entretenus et bien venus. » — Il disait aussi « qu'un « des trois moines bénédictins est près de Milady Cromwell ; « assurément il était bien vêtu (2) ! » « Qu'étant à dîner à la Clink, « quelqu'un dit : Que Dieu prenne en pitié l'âme de la reine ! mais « M. Wright (3) ne fut pas de cet avis, parce que, disait-il, elle était morte hors de l'Église, et qu'une pareille mort entraînait la défense de prier pour elle. »

Le P. Roberts raconta également à l'espion « qu'il y avait plusieurs prêtres qui devaient sous peu venir d'Espagne, il ignorait combien », et que plusieurs prêtres bien connus étaient retournés depuis une quinzaine de jours dans le pays de Galles, leur terre natale (4).

Ici nous rencontrons une de « ces coïncidences fortuites » qui sont si précieuses pour l'historien, lorsqu'elles prouvent l'authenticité de ses sources. Voici les termes du paragraphe : « Que More qui sert le cardinal à Bordeaux viendra sous peu à Londres, comme il ressort d'une lettre à sa femme ; il y est dit que le roi lui sera maintenant favorable, parce que sa vie était en danger à cause de sa mère. »

Nous ne pouvons douter que ce M. More ne fût le gentilhomme anglais à qui Jean Roberts devait sa conversion, et qui le présenta au cardinal-archevêque de Bordeaux, suivant le récit de Yepes. Il était évidemment alors en exil à cause de ses sympathies pour la cause de Marie Stuart, et c'était à Paris que les partisans de cette reine infortunée avaient leur quartier général. Paget et Morgan et l'archevêque de Glasgow étaient tous constamment à Paris, et More était sans doute leur associé. Le fait qu'il faisait partie de la maison du cardinal explique en même temps pourquoi ce prélat fit connaissance de notre héros : et c'est là, à n'en pas douter, le motif pour lequel Roberts et ses compagnons s'arrêtèrent à Bordeaux à leur retour d'Espagne.

Nous trouvons une mention de ce M. More dans deux papiers du

1. Ils composaient le conseil de l'archiprêtre.

2. Nous avons décrit son costume dans notre dernier chapitre.

3. Le Rd Thomas Wright, un ex-jésuite. Il fut banni avec le Père Roberts au mois de mai de cette année.

4. Parmi eux se trouvaient Jean et Édouard Bennet, deux frères d'une bonne famille gaélique dans le Flintshire. — Édouard devint grand ami des bénédictins, et Jean fut plus tard agent du clergé anglais à Rome. Mush, qui est également mentionné, est le confesseur bien connu et le biographe de la vénérable Marguerite Clitherowe, martyre d'York.

Digitized by Google

Record office (1), qui permettent de supposer qu'il accompagna nos bénédictins de Bordeaux à Paris. — « Qu'il y a deux des Mores arrivés récemment à Paris qui vivent d'une façon très retirée et ne veulent être vus d'aucun anglais. » — « More (2) est un homme grand, de haute stature ; il était jusqu'ici pensionnaire du roi d'Espagne ; il demeura à Milan et retourna ensuite en Angleterre avec promesse de promotion ; mais ses espérances ayant été frustrées, il alla en Flandre,où il servit; il y reçut une autre pension, mais, à la suite d'un mécontentement, il quitta les Flandres et vint à Paris, où dès son arrivée ou immédiatement après, il reçut du clergé cinquante couronnes et se meubla lui-même, et maintenant il est attaché à la maison d'un cardinal. » — Nous ignorons s'il appartenait à la famille du fameux chancelier, mais c'est assez probable, car les descendants du bienheureux Thomas More furent inébranlablement fidèles à l'Église.

Le reste de la conversation rapportée avec tant de minutie ne concerne pas le sujet de cette histoire. Cependant cette délation eut une importance immédiate dans la vie de notre martyr. Nous pouvons croire qu'elle fut cause de sa première arrestation, qui arriva très peu de temps après son arrivée à Londres. Nous savons de plusieurs écrivains qu'il fut arrêté et banni au moins cinq fois, et nous avons à tracer maintenant, aussi bien que possible, l'histoire de ses épreuves. Malheureusement aucun de nos auteurs ne donne guère de détails sur ces différents emprisonnements, et nous avons été forcé de fouiller les papiers d'État et toutes sortes de livres de l'époque, pour trouver la date et les circonstances de chacun d'eux. Une relation française du martyre, cité par Weldon (3), nous rapporte que sa première arrestation eut lieu peu de temps après son entrée dans ce pays, et que ce fut du vivant d'Élisabeth. Ce dernier renseignement est erroné, comme nous l'avons vu, puisque ce fut peu après la mort de la vieille reine que le P. Roberts aborda. Il fut trahi, continue le narrateur, par un de ses parents, qui s'était donné comme catholique, ou disposé à le devenir. Il est possible que ce parent fut le traître même qui avertit le gouvernement de sa conversation avec un moine dans la prison de Clink ; et nous soupçonnons fort que ce personnage n'est autre que Lewis Owen lui-même.

1. Addenda Elizabeth XXXIV, 38, sans date (? Oct. ? 1602). Je crois que la vraie date est mars 1603.

2. *Ibid.*, n° 41.

3. MS. à Douai. Il dit qu'elle a été écrite par un prêtre français avec l'autorisation du P. White (Dom Augustin Bradshaw), et que les détails ont été communiqués par le P. Robert de S. Benoît (Haddock), qui était présent au martyre. Elle fut publiée en 1611 et « autorisée » par le fameux censeur de livres, George Colvenere. Nous n'avons pas réussi à en trouver un exemplaire.

Digitized by Google

Il est certain que cet écrivain était du comté de Mérioneth, et qu'il connaissait J. Roberts assez intimement; et c'est au moins une curieuse coïncidence que la sœur du moine, Blanche, ait été mariée à un homme du même nom (1), également natif du comté de Mérioneth. Si Lewis Owen était parent du pasteur Cadwallador Owen, mari de Blanche Roberts, on s'expliquerait le curieux mélange d'éloge et de calomnie, d'admiration et d'injures qui caractérise le récit du martyre écrit par cet homme. Il le haïssait comme catholique, et néanmoins était fier de son activité et de sa renommée; s'il entend la calomnie, il ne peut s'empêcher de le montrer en somme sous un jour favorable, et il prend soin de s'arrêter à l'ancien et honorable lignage, d'où il était issu. Owen était d'ailleurs bien capable de trahir son plus proche parent, s'il y pouvait gagner quelque chose; sa conversion à la foi n'a certainement pas été sincère. Quoi qu'il en soit, le P. Roberts fut arrêté et mis en prison fort peu de temps après que le gouvernement eut eu connaissance de sa présence dans le pays. Il ne dut pas cependant subir longtemps en cette occasion les rigueurs d'une prison de Londres, car à l'arrivée de Jacques, au commencement de mai, il fut relâché par un de ces actes pacifiques communs au commencement d'un nouveau règne. Le grand nombre de prêtres tenus dans les fers à cette époque, rendit cet acte important. Les portes des prisons furent en effet ouvertes, mais ces courageux confesseurs du Christ virent seulement changer leur punition en une autre plus accablante pour leurs cœurs zélés. Ils furent tous envoyés en exil; en effet, la liberté

1. *Lewis Owen* (suivant la notice donnée de lui par M. A. F. Pollard dans le *Dictionary of National Biography*) naquit dans le comté de Mérioneth en 1572 et était ainsi un peu plus âgé que le martyr. — Il était *peut-être* le petit-fils de Lewis Owen († 1555), baron de l'Échiquier de Carnarvon. (Dwnn, *Heraldic Visitations*, II, 67, 238). Il fut inscrit à Christchurch Oxford, 4 dec. 1590, mais quitta l'université sans grade, et passa les dernières années du règne d'Élisabeth en voyages à l'étranger, surtout en Espagne. Wood (*Athen. Onon*, II, 480), soupçonne qu'il entra dans la Compagnie de Jésus à Valladolid. Son nom ne se trouve pas parmi les étudiants du collège anglais, mais ses livres montrent une liaison intime avec ce collège et les autres séminaires anglais à l'étranger, sauf avec celui de Lisbonne. En 1605, il visita certainement l'Angleterre, car il publia une *Clef de la langue espagnole*, dédiée à trois gentilshommes du Mérionethshire. Mais il était de nouveau à Valladolid en octobre 1605 avec M. Pickering-Woolton, dont il raconte la conversion d'une manière considérablement différente du récit authentique publié par Foley (vol. II, 253-256). Sa notice sur la sainte donna Luisa di Carvajal est une abominable série de calomnies. Il était à Madrid en 1607; en 1609 il publia un volume appelé *Catholic Traditions*, « une œuvre qui ferait supposer qu'il n'avait pas encore pris alors la position absolument anti-romaine qu'il adopta dans la suite. »

En tout cas, en 1610, nous le trouvons à Rome, comme espion du gouvernement; en 1613, il est à Padoue et Venise, et il ne semble pas avoir abandonné cet emploi jusque vers 1620, époque où il retourna en Angleterre et s'y confina dans les travaux littéraires, non sans retomber à l'occasion dans son ancien métier (par ex. en 1628). Son livre *The Running Register*, auquel nous devons tant de nos renseignements sur John Roberts, fut publié en 1626. En 1628, parut « *The unmasking of all Popish priests, friars and Jesuits* »; en 1627, « *Speculum Jesuiticum* ». Nous avons consulté tous ces ouvrages au British Museum.

Digitized by Google

dans leur patrie était liée à une condition que ces hommes fidèles ne pouvaient accepter, c'est-à-dire l'assistance aux offices de l'Église établie. Les prêtres furent arrachés de Framlingham, de Wisbech, de la Tour et des autres prisons, et condamnés à un bannissement perpétuel. Le P. Roberts étant une des dernières captures, fut aussi élargi un des derniers. Il ne fut pas d'ailleurs seul dans son exil, il rencontra parmi ses compagnons un des confesseurs les plus distingués de la foi, le Père William Weston, S. J. (1), qui avait langui en prison pendant dix-sept ans, et dont les quatre dernières années et demie avaient été passées dans une « prison secrète » de la Tour, au prix de grandes souffrances. Sa cellule était si obscure que les efforts faits pour lire le bréviaire l'avaient presque rendu aveugle, l'air était vicié et l'odeur pestilentielle. Pendant ces quatre ans et demi, le vénérable religieux avait été entièrement isolé, il n'avait même pu se confesser ou parler en tête-à-tête avec un ami. Son habitude de prière constante et d'union avec Dieu l'avait seule préservé de devenir fou ; après son élargissement, on eut toujours de la peine à l'amener à faire allusion à cette terrible époque. Le P. Weston quitta la Tour le 13 mai 1603 ; il trouva dans une barque qui l'attendait au quai ses futurs compagnons : le P. Roberts, Thomas Wright, le dominicain André Baily et un prêtre nommé Jacques West, dont le journal de Douai dit : « *lunaticus si non demens* ». (Son esprit a sans doute été troublé par les souffrances.) Une foule de personnes s'était rassemblée au quai de la Tour pour voir le départ des confesseurs : les catholiques tombaient aux pieds du P. Weston, lui baisant les mains, et demandant sa bénédiction avec beaucoup de larmes; car ils savaient qu'ils ne verraient plus son visage. A la fin on dut aider le vieillard à s'embarquer : les autres prêtres avec trois poursuivants royaux comme compagnons de voyage l'attendaient. On partit aussitôt pour Gravesend. Ici abandonnant le fleuve, ils furent dirigés sur Douvres par Cantorbery. Passant par cette ville, le cœur du moine dut s'attendrir au souvenir des gloires évanouies de la cité de saint Augustin. Ce ne fut qu'à leur arrivée à Calais qu'ils furent laissés libres par leurs gardes de suivre leur route. Le P. Weston se rendit droit à Saint-Omer, et le P. Roberts avec les autres à Douai. Plus tard, en 1614, le jésuite devint recteur de l'ancien collège bénédictin à Valladolid, et il est possible qu'il rencontrât le P. Roberts lors d'une des visites de ce dernier en Espagne. Si le moine, ce qui est possible, avait été prévenu contre

1. Voir « *Two missionaries under Elizabeth* », par P. John Morris, S. J., p. 277 et seq.

Digitized by Google

le nom du P. Weston, par quelques-uns de ses amis du clergé séculier, tout sentiment de cette nature a dû rapidement s'évanouir à la vue du vénérable et saint vieillard, qui avait perdu la vue et la force dans les prisons d'Élisabeth.

Dom Roberts arriva à Douai le 24 mai, mais il ne semble pas s'y être arrêté. Il n'a pas pu rester longtemps à l'étranger, attendu que Yepes dit : « A peine l'eut-on relâché de prison, qu'il voyagea en « Flandre, France et Espagne; mais il ne séjourna pas assez longtemps « dans aucun de ces pays pour y réchauffer la terre, tant était grand « le zèle qui le dévorait pour le service de Notre-Seigneur et la con- « version des âmes des Anglais ; il tourna autour de l'île comme « autour de son centre, ne cessant d'y remporter le premier des vic- « toires spirituelles, ramenant bien des âmes dans le sein de notre « sainte Mère l'Église. »

Il y eut une autre puissante raison qui le fit promptement rentrer en Angleterre, ce fut la terrible peste qui, durant l'été de 1603, fit d'épouvantables ravages à Londres et dans les environs. Son zèle pour le ministère des pestiférés forme un des plus brillants joyaux de sa couronne. C'est ce côté surtout que font ressortir tous les écrivains qui ont écrit sur lui, y compris Reyner dans son *Apostolatus Benedictinus*, et Bucelin dans son *Benedictus Redivivus* (1). « C'est lui, s'écrie le dernier, qui regarda le salut du peuple anglais « comme plus précieux que le sang de sa propre vie ; ... homme « de grande constance, remarquable par son zèle et sa charité, « pendant qu'une terrible peste sévissait à Londres, il ne se lassa « pas d'y assister avec la plus persévérante dévotion malades et « mourants, d'administrer les sacrements, et de prêcher la foi pour « la cause du Christ... ; parmi tous les religieux qui ont travaillé « dans cette île, cet homme peut presque être compté comme leur « chef, sous le double rapport du travail et des fruits féconds de « sa prédication. »

Cette peste est constamment mentionnée dans les lettres de cette période. Le couronnement de Jacques fut différé à cause de ses ravages, jusqu'au jour de St Jacques, le 24 juillet. Même alors la peste était si terrible qu'il dut s'enfuir à la campagne le jour suivant, mais la contagion le poursuivait partout où il allait. Luis Munoz, biographe espagnol de Donna Luisa da Carvajal, qui a la plus mauvaise opinion possible du climat anglais et du système anglais en général, dit de Londres : « C'est un endroit misérable « (lugaraço), très cher, et le climat est si épouvantable, qu'il y a

1. Fol. 167, Jesu Xti anno MDCX, S. P. Benedicti MCXXX.

Digitized by Google

« à peine un jour dans l'année où l'on ne puisse se figurer être en « hiver. L'air est si épais et si lourd qu'il produit nombre d'indispo- « sitions. A côté de la grande plaie de l'hérésie, il en a d'autres aussi « nombreuses que celles de l'Égypte. Une peste qu'ils appellent le « fléau revient continuellement. Elle exerça plus ou moins ses ra- « vages pendant les six premières années du séjour de Donna Luisa « en Angleterre (1606-1612). Quand il est violent, il enlève près de « la moitié de la population. Les plus zélés d'entre les Puritains « disent que c'est une grande bénédiction de mourir du fléau et une « marque particulière de la faveur divine ; et si quelqu'un leur de- « mande: « De quoi est mort votre ami? » ils répondent d'une manière « solennelle : « D'une marque de la faveur divine. » — Ils ne pren- « nent aucune précaution contre la contagion, parce que, disent-ils, « si un homme est désigné pour mourir de cette maladie, il est « inutile d'essayer d'y échapper. Tout le monde assiste aux funé- « railles ; ensuite la maison est entièrement fermée avec tous ses « habitants, qu'ils entretiennent à leurs propres frais pendant un « mois. Un vieux malheureux est posté à la porte en guise de gardien, « mais il laisse sortir tous ceux qui veulent lui donner ne fût-ce « qu'un morceau de pain. On vend les habits et literies d'une per- « sonne le jour même de sa mort, et il y a toujours foule d'acheteurs « La folie de ce peuple et de leur gouvernement est incroyable. Et « avec tout cela ils vous racontent que Londres est un paradis « terrestre ! (1) » Cette peinture est sans doute exagérée, mais le fait que le fléau revenait constamment est indubitable. En 1603, 1607 et 1610 il semble avoir été particulièrement désastreux.

Nous trouvons des renseignements constants à ce sujet dans les lettres des ambassadeurs étrangers et ministres à Londres, dont les copies se trouvent au Record office (2). Ainsi, le 31 juillet 1603, Degli Effetti écrit au nonce Del Bufalo en France, que la dernière semaine, 1700 personnes sont mortes de la peste à Londres seul. En septembre, il dit que le fléau étend continuellement ses ravages de plus en plus. Le 20 octobre, nous entendons, écrit-il, que des ministres protestants prêchaient qu'il était contraire à la charité chrétienne de séparer les malades de la contagion des gens bien portants, en sorte qu'il n'y avait rien d'étonnant à ce que le fléau se propageât sans cesse.

C'était dans cet abîme de misère morale et corporelle que le P. Roberts se précipita avec la plus héroïque charité. Toujours martyr

1. Vie de *Donna Luisa de Carvajal*, par Lady Georgiana, Fullerton, p. 228.
2. Roman Transcripts, P. R. O. (Bliss), 1603.

Digitized by Google

de désir, il se plaça devant les yeux l'exemple de ces prêtres d'Alexandrie, morts victimes de leur dévouement aux pestiférés et qui ont recueilli un éloge spécial au martyrologe romain. Il travailla nuit et jour dans les sales et contagieuses ruelles de la grande cité, recherchant les pauvres catholiques qui étaient couchés dans les antres fiévreux de Westminster et de Southwark, et venant à leur secours avec la plénitude d'un dévouement complet, dans l'oubli de soi-même. Grande fut la moisson qu'il récolta; nombreuses furent les âmes plongées depuis longtemps dans la mort de l'hérésie et du péché qu'il rendit à Dieu, nombreux les lits de mort auxquels il apporta les sacrements de force et de consolation, nombreux les pénitents qui lui confièrent la longue et triste histoire de leurs péchés et de leur douleur. Il se multipliait lui-même pour faire face aux besoins des pestiférés, et le souvenir de sa charité est toujours resté vivant parmi les catholiques de Londres.

Le second objet de sa mission n'était pas non plus oublié. C'était, comme nous l'avons entendu dire à l'espion, de trouver des jeunes gens avec une vocation religieuse, et de les envoyer outre-mer faire leur noviciat en Espagne et faire ainsi revivre à son heure l'ordre bénédictin en Angleterre. Il fut excessivement actif et zélé pour cette œuvre, comme nous le montre suffisamment le grand nombre de moines qui firent profession en Espagne.

Owen donne le même témoignage, mais avec la brutalité qui lui est propre : « En peu de temps, avec l'aide des prêtres séculiers et de leurs bienfaiteurs et favoris, il (notre héros) engendra là nombre de prosélytes et de papistes, et les transporta en Espagne pour être formés à l'esprit monacal. »

Une de ses premières conquêtes sous ce rapport fut vraiment très remarquable ; ce fut un jeune homme qui était destiné non seulement à devenir un fervent et saint moine, mais encore à marcher sur les traces de son père spirituel jusqu'au sommet même de son calvaire. William Scott de Chigwell dans le comté d'Essex, diplômé du Collège de la Trinité, à Cambridge, fit la connaissance du P. Roberts (1), au moment où celui-ci sortait de son second emprisonnement. Il fut non seulement reçu dans l'Église par le zélé missionnaire, mais il s'enflamma d'un ardent désir de s'unir au grand ordre auquel l'Angleterre devait sa foi. Il ne fut pas l'unique postu-

1. Aucun écrivain n'a jusqu'à présent identifié le « Père spirituel » du vén. Maur Scott ; mais une comparaison des dates de son entrée dans l'ordre et de son retour en Angleterre, dates qui nous sont fournies par Escalona, chroniqueur de l'abbaye de St-Facond de Sahagun (*Lib. VII*, cap. IV, p. 213), prouve les faits comme nous les avons rapportés.

Digitized by Google

lant qui se présenta durant les quelques mois qui s'écoulèrent entre le retour du P. Roberts et sa seconde arrestation. Ils semblent avoir vécu avec le moine jusqu'à ce que celui-ci put trouver une occasion sûre de les envoyer en Espagne. Les frais de leur entretien étaient couverts par les nombreux amis et admirateurs du P. Roberts. « Il « devint très fameux », dit Owen, « parmi les papistes anglais, et « beaucoup de monde avaient recours à lui, quelques-uns (spé- « cialement ceux de la faction jésuitique) poussés par la curiosité, « pour voir encore une fois un moine bénédictin en Angleterre ; et « d'autres poussés par un zèle aveugle pour sa paternité ; mais tous « du reste aidaient et contribuaient très largement à le secourir « ainsi que le reste des moinillons anglais. »

Ainsi le moine allait bravement de l'avant dans ses rudes travaux, gagnant à Dieu des milliers d'âmes et préparant un grand avenir au saint ordre pour lors presque éteint en Angleterre. Nous ne saurons jamais combien son existence même et sa durée dans ce pays doivent aux infatigables travaux de ce fidèle fils de St Benoît.

(A continuer.) D. BÈDE CAMM.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

NOUS avons signalé dans notre précédent bulletin l'édition critique de la règle de Saint Benoît, par le professeur E. de Woelfflin, de Munich; l'éditeur entendait donner la première recension du texte,telle qu'il sortit des mains de saint Benoît. Le nom de l'éditeur était un garant de la valeur de l'édition. Celle-ci a toutefois rencontré un savant contradicteur, le R. P. Dom Edmond Schmidt, de l'abbaye de Metten en Bavière, pris directement à partie par M. Woelfflin (1). Dom Schmidt est connu par l'édition critique de la sainte Règle publiée en 1880, à l'effet de rétablir la seconde recension du texte de saint Benoît. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette discussion, mais nous ne pouvons nous empêcher d'appeler l'attention sur les remarques du savant moine de Metten, qui sont de nature à éclairer sur les deux rédactions de la Règle et sur leur reconstitution. — On consultera également avec fruit le compte rendu de l'édition de M. Woelfflin donné par M. Paul Lejay dans la *Revue critique* (2).

Nous signalons à l'attention des membres de notre ordre les nouvelles éditions de la sainte Règle en latin et en allemand publiées à l'abbaye d'Einsiedeln. Elles sont destinées à l'usage quotidien des religieux et, à cet effet, rendues très pratiques. Le texte latin est celui de l'édition cassinienne, revu sur les anciens manuscrits, particulièrement sur ceux de St-Gall et d'Einsiedeln. Les changements ne sont pas nombreux et sont justifiés. Le texte de la sainte Règle est suivi d'un choix de prières et de formules d'un usage journalier. Le texte allemand est la 4e édition de la version du R. P. D. Charles Brandes (3). Il se recommande tout particulièrement pour l'usage des moniales et des convers.

---

1. *Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1895, pp. 681-692.

2. 18 novembre 1895, pp. 335-339.

3. *Regula S. P. N. Benedicti.* Editio tertia secundum editionem Congr. Casinensis ad veteres codices, maxime ad Sangallensem et Einsidlensem revisa et emendata. Typis Monasterii Einsidlensis, 1895, 148 pp. in-32; — *Regel des hl. Vaters Benedikt.* Ins deutsche übersetzt von P. Karl Brandes; vierte, verbesserte Auflage. Einsiedeln, 1896, 174 pp. in-32. Le prix de chaque édition est de 60 centimes, port en plus. S'adresser au R. P. D. Fridolin Segmüller à Einsiedeln.

Digitized by Google

M. Ed. de Woelfflin, qui a publié récemment une édition critique de la règle de St Benoît, vient de s'occuper de cette règle dans un travail lu à l'académie de Munich (1). L'auteur y recherche les sources auxquelles a pu puiser St Benoît et essaie d'établir le niveau des connaissances de l'illustre patriarche des moines. Ce second point nous paraît quelque peu risqué, mais enfin, comme l'auteur n'entend pas formuler un jugement infaillible, il y a lieu de se réjouir et de tirer parti du résultat de ses recherches.

St Benoît n'a nullement entendu faire de ses monastères des centres d'études; lui-même avait quitté le monde avant d'avoir achevé le cours normal des études littéraires : « scienter nescius et sapienter indoctus, » dit St Grégoire. Moine avant tout, il pratiqua la prière et le travail. Or la nourriture de la prière, c'est la lecture. Celle-ci est donc accordée aux moines : c'est avant tout la « lectio divina », l'Écriture sainte, et les Pères « nominatissimi, orthodoxi, catholici » (c. 9 et 73). St Benoît en spécifie quelques-uns : les « Collationes », les « Instituta Patrum » de Cassien, les « Vitæ Patrum » de Rufin, la règle de St Basile. St Benoît y a puisé pour sa règle : Il a utilisé en outre St Jérôme, Epist. 22 ad Eustoch., § 34, 36, St Augustin, Epist. 211, serm. 96, De Civit. Dei, XIX, 19; De cons. evang., 8, 13. M. Woelfflin fait remarquer qu'on y rencontre 28 citations de St Matthieu et aucune de St Marc, phénomène analogue à ce qu'on trouve dans Victor de Vite et dans le Pseudo-Cyprien ad Novat. Tantôt il suit la Vulgate et tantôt un texte plus ancien. Pas de citation de classiques, sauf une réminiscence de Salluste « melius est silere », passée en proverbe. S. Benoît savait-il le grec ? question difficile à résoudre. Il avait certainement à sa disposition des traductions de la règle de St Basile et des « Vitæ Patrum »; il cite un texte de Sextius : *Sapiens verbis innotescit paucis*, passé en proverbe; il se sert de la terminologie ecclésiastique riche en mots grecs, et des constructions grecques : *Ad te nunc mihi sermo dirigitur, huic vitio delectari, propter lavare*, fait un emploi voulu du latin vulgaire : *Antefana, senpecta, corpora militanda, reddenda cenandis*, emploie les formes accusatives pour le nominatif; avant tout il voulait être compris, mais il n'est pas le seul chez lequel on remarque ces particularités.

Faut-il admettre un plan absolument régulier dans la règle de St Benoît ? S'il y a des sujets délibérément groupés, on ne peut re-

1. *Benedict von Nursia und seine Mönchsregel* (*Sitzungsberichte der philos.-philol. Kl. der Münchener Akad.*, 1895, pp. 429-454).

Digitized by Google

trouver partout un ordre adéquat. Il est même fort probable que le texte primitif finissait au chap. 66, du portier, qui se termine par l'ordre de lire fréquemment la règle en public. La *Regula magistri* se termine aussi au chapitre du portier, de même que le glossateur allemand de Saint-Gall. Les chapitres 67 et suivants sont des ajoutes qui complètent des prescriptions précédentes. M. Woelfflin reconnaît d'ailleurs à St Benoît une grande largeur de vues qui se manifeste surtout dans le chapitre 73, « qui nous le montre, dit-il, au sommet de sa connaissance intellectuelle ». Quoi qu'il en soit, quand on considère le temps accordé à la lecture par la règle, la multitude des lectures liturgiques et conventuelles, on ne peut s'étonner de rencontrer chez St Benoît une connaissance approfondie des Livres Saints et des Pères ; si sa Règle ne trahit pas plus de sources d'informations, c'est qu'il a voulu écrire un code disciplinaire et non faire œuvre d'érudition. Les fiches de références n'étaient pas encore en usage à cette époque. Et puis il faut croire qu'en homme d'expérience, il avait vu, entendu, saisi et mûri ce qu'il voulait faire : donner à ses moines une règle discrète et pratique. Il faut bien avouer qu'il a réussi.

M. Charles Weyman s'occupe aussi de l'édition de M. Woelfflin et de son travail lu à l'Académie (1). L'érudit philologue rapproche certaines expressions de St Benoît de celles d'autres auteurs. Le texte : « cogitationes malas ad Christum adlidere », lui rappelle St Ambroise, *De pœnit.*, II, 106 (P.L. XVI, 523), ou plutôt St Jérôme, *Epist.* 22; Commentar. ap. Morin, *Anecd. Mareds.*, III, p. 94 sq., Goelzer, *Etude lexicogr... de la... latinité de St Jérôme*, p. 85. Le texte : « voluptas habet pœnam, necessitas parit coronam », appartient à la Passio Irenes, comme l'a montré D. Edmond Schmidt (*Studien aus dem Bened. Orden*, 1884, I, 340 sqq.). Mais cette passion donne « voluntas », et cette variante est plus logique et se justifie aisément (Optat de Milène, VII, 1, p. 160, ed. Ziwsa). De même dans le chapitre 63 le texte : « iuniores priores suos honorent, priores minores suos diligant », comme dans le chap. 4 : « seniores venerare, iuniores diligere », peut supporter un changement : dirigere au lieu de diligere, ce qui est justifié par plusieurs citations analogues.

La « Société de l'histoire de Normandie » vient de publier un volume de *Mélanges* qui nous fournit quelques heureuses contributions (2). Le volume s'ouvre par une traduction en vers français de la Règle de Saint-Benoît (pp. 13-186), tirée d'un manuscrit du XIIIe

1. Tiré à part du « *Wochenschrift für klassische Philologie* », 1896, 13 pp. in-18.

2. *Mélanges-Documents*, publiés et annotés par MM. A. Héron, l'abbé A. Tougard et G. A. Prévost. Paris, Picard, 1895, 424 pp. in-8°.

Digitized by Google

siècle et d'origine normande très vraisemblablement. L'auteur s'appelle « Nichole » ; c'est tout ce qu'on sait de lui. Il devait appartenir à la famille bénédictine, mais à quel monastère? C'est ce qu'on ne sait. Le manuscrit (n° 536 du catal. impr. de Rouen) provient de l'abbaye de Jumièges, où il portait la cote C. 71. La traduction est précédée d'une préface dans laquelle l'auteur fait connaître le but qu'il s'est proposé : permettre aux religieuses qui ont fait profession de la Règle bénédictine de comprendre ce qu'elles entendent lire tous les jours :

La reule oent chascun jor lire
Mès ne sevent que ce veut dire.
En vain ot lire qui n'entent,
Poi en profite et poi en prent.
N'entendent mie bien latin,
Si en meinent plus male fin,
Et s'en pleignent meintes fiées
Que par riens ne sont avoiées.
Jes vois en grant esgarement.
De la pitié que moi enprent
M'est venu de Dieu en corage,
Qui del mult fol set faire sage,
De cele reule translater.
De latin en romanz torner...

v. 23-36.

Le texte de la règle est accompagné d'un bon glossaire.

Suivent trois lettres de Dom Toustain, moine de la Congrégation de Saint-Maur († 1754), adressées à D. Athanase Peristiani, Bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin, de résidence à Saint-Calixte de Rome en 1741 et 1746. Ces trois lettres sont respectables par leur longueur et leur contenu. C'est une véritable chronique littéraire qu'écrit l'excellent D. Toustain, et n'étaient ses sentiments jansénistes peu dissimulés, nous n'aurions qu'à le féliciter de sa correspondance si variée, si riche en renseignements précieux. L'histoire de la Congrégation de Saint-Maur nous promet encore plus d'une révélation curieuse : quand nous fera-t-on connaître le dessous des cartes? Il y en a, c'est sûr. En attendant, celui qui lira les lettres de D. Toustain en trouvera de belles sur la guerre faite aux monastères dans le but d'arrondir les menses épiscopales, sur les travaux de D. Maran, D. B. de Montfaucon, D. Clémencet, sur l'édition de saint Augustin et sur l'édition projetée des œuvres de saint Théodore Studite. Nous souhaitons que le vaillant abbé Tougard nous donne souvent des lettres de ce genre.

Digitized by Google

Dans son opuscule. « *Une esquisse de la vie et mission de saint Benoît* (1) », le R. P. Dom Aidan Gasquet a voulu tracer un rapide tableau de l'histoire du monachisme bénédictin. Ce petit travail est divisé en quatre chapitres : St Benoît, la Sainte Règle, l'extension universelle de l'ordre, l'apostolat de St Benoît. Sur certains faits contestés ou sur quelques dates douteuses, j'aurais voulu plus de réserve de la part d'un auteur aussi distingué que D. Gasquet. Les pages qu'il consacre à l'apostolat bénédictin en Angleterre seront bien accueillies, de même que l'appendice où il donne les noms et la date de fondation des monastères bénédictins de ce pays.

Dom Gasquet, dans l'introduction à la seconde édition de la traduction anglaise des *Moines d'Occident* de Montalembert a esquissé le développement du côté constitutionnel de l'ordre bénédictin. Il a envisagé le monachisme dans son principe et dans les divers modes de régime qui lui ont été donnés depuis St Benoît ; c'est une étude sur l'origine et le développement de l'idée du groupement dans l'ordre monastique, plus particulièrement depuis le XIIe siècle, dans l'ordre de Saint-Benoît.

Le R. P. Dom Beda Plaine prend la défense de la « Vita Mauri » dans son travail « *De l'authenticité de la mission de St Maur en France* »(2)dirigé contre M.Malnory,qui conteste cette thèse.M. Malnory aura sans doute l'occasion d'examiner la valeur des arguments de son contradicteur.

Celui qui chercherait dans les *Mémoires historiques de St Maur abbé, avec notes philologiques* de G. P. Rossi (3), la solution des problèmes que soulève l'histoire du disciple de St Benoît, risquerait d'être fortement désenchanté. C'est un petit opuscule in-32 de 31 pages. manuel de pèlerinage ou livre pour les enfants, résumant en huit chapitres la légende de St Maur. Quant aux notes philologiques, elles contiennent l'explication de certains mots italiens : *venerazione*, *superiore*, *giuocare* qu'il faut remplacer par *giocare*, *indole*, etc .. On nous assure que la brochure n'est pas dans le commerce ; le mal n'est pas grand.

L'ordre bénédictin a la part belle dans le beau travail : *La France chrétienne dans l'histoire* (4) ; c'est que les moines ont largement contribué à la fondation et à la gloire de la Fille aînée de l'Église.

1. *A sketch of the Life and mission of St. Benedict*, by Fr. Aidan Gasquet, O. S. B. Third Thousand. London, John Hodges, 1895. 54 pp. in-8°.

2. *Studien und Mittheilungen*, 1895. 639-646. Le travail est publié en français.

3. *Memorie storiche di S. Mauro abate con note filologiche* dal Sac. G. P. Rossi, Bordighier V. Albertieri, 1895.

4. Voir *Revue bénédictine*, 1896, pp. 76-77.

Digitized by Google

Le vénéré chef des Bollandistes, le R. P. de Smedt, traite de *la vie monastique dans la Gaule au sixième siècle* (pp. 28-43), avec son érudition ordinaire. Je m'étonne qu'on ait exclu du plan du recueil un aperçu sur l'ordre monastique au siècle suivant, celui peut-être où la vitalité du monachisme s'est manifestée avec le plus d'éclat. La vie d'*Hincmar* appartient plus à la vie politique qu'au cloître ; le moine de Saint-Denis, le disciple d'Hilduin, est une des figures les plus marquantes du IXe siècle, la notice est de M. Paul Fournier (pp. 101-120). — *Gerbert*, le premier pape français, l'ancien moine d'Aurillac, a pour historien l'érudit M. Ulysse Chevallier (133-147); *Suger*, M. A. Lecoy de la Marche (148-158). — M. Emile Chénon a parlé de l'*ordre de Cluny* et de la réforme de l'Église (183-194). Cet article nous semble peu nourri : pourquoi l'auteur considère-t-il encore St Grégoire VII comme un moine de Cluny ? — M. Vacandard, naturellement, devait parler de St Bernard (195-205). — Le prince Emm. de Broglie, très bien préparé par ses travaux antérieurs, a écrit quelques pages sur *les Bénédictins français et les services qu'ils ont rendus à la science historique* (448-471). Mais pourquoi a-t-on défiguré la page 457 par une gravure démodée : un beau portrait de mauriste, de Dom Tarisse, par exemple, ou de Denys de Sainte-Marthe, eût fait bonne figure dans le recueil.

Il y a dans les *Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, publiés récemment par les Bollandistes, deux pièces qui concernent notre ordre. La vie de sainte Wivine, fondatrice du monastère de Grand-Bigard près de Bruxelles, au XIe siècle, a été composée vraisemblablement par un moine d'Afflighem (1). Les éditeurs l'ont fait précéder d'une série des prieures et abbesses de Grand-Bigard, jusqu'au XIIIe siècle. Le second document nous donne les miracles de N.-D. de Basse-Wavre, prieuré dépendant de l'abbaye d'Afflighem (2).

Nous sommes heureux de rencontrer dans la deuxième série des *Miscellanea Alsatica*, publiés par M. l'abbé A. M. P. Ingold (3), quelques articles qui intéressent directement l'histoire bénédictine. C'est d'abord une quinzaine de lettres adressées par Schoepflin, le célèbre auteur de l'*Alsatia illustrata* à D. Martin Gerbert, le savant prince-abbé de St-Blaise dans la Forêt-Noire (pp. 11-38). — Les « conjectures sur Pierre l'Ermite et les origines de la maison de Savoie » par le R. P. François Balme (41-55) se rattachent à l'histoire de l'abbaye

1. Bruxelles, 1895, *Société belge de librairie*, pp. 57-79.
2. *Ibid.*, 347-357.
3. Colmar, Huffel (Paris, Picard), 1895, 172, pp. in-8°.

Digitized by Google

de Molesme. — La notice sur « Le Bréviaire de Strassbourg, trois lettres inédites de Grandidier à Dom Berthod » (59-72), donne les réponses aux lettres publiées par M. Ingold dans le n° I des « Correspondants de Grandidier ». — Sous le nom d'« Anecdota Murbacensia » se trouvent réunies une série de notes destinées à compléter l'histoire de l'abbaye de Murbach, publiée l'an dernier par M. Gatrio (87-91).— Enfin dans une petite note intitulée « Sainte Odile était-elle bénédictine ou chanoinesse ? » (133-136), M. Ingold se prononce en faveur de la première supposition. Peut-être y aurait-il ici lieu de tenir compte de l'année véritable de l'introduction de la règle bénédictine à Remiremont. Les communications de M. Ebner, utilisées par M. Ingold à propos de Murbach (p. 89), jettent quelque lumière sur ce point.

Le R. D. Gilbert Dolan consacre aux neuf martyrs anglais récemment béatifiés un petit tract, qui retrace en quelques pages la vie et la mort de sept bienheureux martyrs bénédictins (1).

M. Ethelred Taunton achève son histoire de la congrégation bénédictine d'Angleterre par des notices sur les monastères actuellement existants (2).

Dans la question du monachisme bénédictin de St Grégoire VII, l'inscription gravée sur une ancienne porte de l'abbaye de St-Paul de Rome joue un très grand rôle. Le R. P. Grisar, S. J., a soumis cette pièce à un nouvel examen et montré que l'inscription est incontestablement de la seconde moitié du XIe siècle, et forme conséquemment une preuve complète du monachisme d'Hildebrand (3). Voici le texte de cette inscription en partie détruite aujourd'hui :

✠ Anno millesimo septuagesimo ab incarnatione Dni temporibus Dni Alexandri sanctissimi PP. *Quarti* et Dni Ildeprandi venerabili monachi et archidiaconi constructe sunt porte iste in regia urbe conp. adiuvante Dno Pantaleone consuli qui ille fieri iussit.

Le mot *quarti* est d'une lecture absolument incertaine, et le P. Grisar propose de lire : *cum arte.*

M. José Ignacio Valenti traite d'Urbain II et du concile de Clermont (4).

M. le professeur E. Dümmler consacre une étude bien nourrie au moine Otloh de St-Emmeran, un des écrivains les plus marquants

1. *Nine of our Martyrs recently beatified.* London, Catholic Truth Society, 1895, 28 pp. in-18.

2. *S. Luke's*, 1895, octobre, pp. 217-231 ; novembre, pp. 286-296 ; décembre, pp. 356-367.

3. *Civiltà cattolica*, 12 juillet 1895, p. 205 sqq.

4. *Soluciones Católicas*, décembre 1895, pp. 601-608.

Digitized by Google

du XIe siècle (1). Élève de l'école de Tegernsee, Otloh se fit remarquer par son application au travail et par ses succès dans les études. Il passa de là à Hersfeld, prit plus tard l'habit monastique à Ratisbonne. M. Dümmler traite en détail l'histoire de ce monastère pendant le séjour d'Otloh et donne une intéressante esquisse de ce moine à l'aide des traits épars dans ses œuvres, qui font ressortir sa personnalité et son développement intellectuel.

Le R. P. Dreves, S. J., publie une lettre de Jérôme de Donauwörth, moine de Mondsee († 1475), au moine Chrétien de Tegernsee, d'après le Cod. Palatin. Vindobon., 3604. f. 14 sqq. « Cette lettre, dit-il, est un beau monument, non seulement pour la personnalité de Jérôme, mais aussi pour l'excellent esprit religieux qui régnait alors — quelques dizaines d'années avant la prétendue Réforme — dans les abbayes de Mondsee et de Tegernsee »(2). Sur Jérôme de Mondsee, on peut consulter D. Vincent Staufer : *Mondseer Gelehrten*, Wien, 1864, 15 sqq ; Pez., *Bibl. Ascet.*, II, 171.

Le grand galicien, D. Martin Sarmiento de D. Antolin Lopez Pelaez forme le 39e volume de la *Biblioteca gallega* (3). Fr. Martin Sarmiento, un des plus savants bénédictins espagnols, disciple et ami de D. Feijoo naquit le 9 mars 1695 à Villafranca del Bierzo, et mourut le 7 décembre 1772. Disciple de l'illustre D. Jérôme Feijoo, à l'abbaye de Saint-Martin de Madrid, Martin Sarmiento profita des leçons d'un tel maître, et acquit de si vastes connaissances en tous genres d'études que le célèbre Florez l'appela « une mer d'érudition ». Les écrits de Sarmiento sont très nombreux ; lui-même en a dressé un catalogue soigneux, mais il en est fort peu qui aient vu le jour ; cela ne rentrait pas dans les idées de l'auteur. Le seul ouvrage de Sarmiento qui ait été publié de son vivant, est la « *Demonstracion critico-apologetica del Teatro critico-universal* » (Madrid, 1732, 2 vol. in-8°) ; c'est une défense de D. Feijoo. Les éloges n'ont pas manqué à Sarmiento, et n'eussions-nous que les témoignages de Florez et de Feijoo, c'en serait assez pour lui accorder une place d'honneur parmi les érudits d'Espagne. Mais si son érudition était grande, son originalité ne l'était pas moins. Les plaisanteries et les attaques ne lui furent pas épargnées de son vivant, il le savait, mais il en prenait son parti, et n'en continuait pas moins sa vie de solitude et de travail acharné, évitant avec soin toute

1. *Ueber den Mönch Otloh von St. Emmeran* (*Sitzungsberichte der Kön. preuss. Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, XLVIII, 28 nov. 1895, pp. 1071-1102)

2. *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1896, 179-186.

3. *El gran Gallego, Fr. Martin Sarmiento.* La Coruña, Martinez, 1895. 270 pp. 8°

Digitized by Google

démarche, toute course qui lui eût occasionné une perte de temps. Les dignités claustrales n'étaient pas de son goût, et il les eût sacrifiées volontiers, je crois, pour quelque nouveau livre. Toutefois, en matière d'études, il était toujours prêt à rendre service, sauf aux heures indues, car alors on risquait fort d'attraper de lui quelque bourrade. Nous aurions désiré trouver dans le travail de D. Antolin Lopez Pelàez un tableau d'ensemble de la vie, du caractère et des travaux de Sarmiento. Les matériaux y sont, à notre avis, trop dispersés, et le livre lui-même vise plutôt à établir les rapports du savant moine avec la Galicie qu'à donner une étude d'ensemble sur sa vie et ses œuvres. D'ailleurs l'auteur nous avertit dans sa préface « que les biographies de Sarmiento ne manquent pas ; et qu'il ne vient pas remplir un vide ni satisfaire à une nécessité de la littérature, mais Sarmiento mérite plus qu'un article de revue », et c'est assez pour justifier l'entreprise.

Nous avons publié trois actes de visitation de l'abbaye de Saint-Trond de l'an 1252. Le premier est particulièrement intéressant, parce qu'il contient les statuts donnés par le cardinal Hugues de Sainte-Sabine pour les monastères bénédictins de sa légation (1).

M. le Dr Peters vient de publier un article sur « *l'abbé Rudolphe de Saint-Vanne et la fondation de l'abbaye d'Altmünster à Luxembourg* (2). » Rudolphe était fils de Conrad I, comte de Luxembourg : d'abord moine à Saint-Airy, il fut élevé à la dignité d'abbé de Saint-Vanne en 1075, se distingua par ses vertus et par son attachement à Grégoire VII pendant les luttes contre Henri IV. En 1083, son père fonda l'abbaye d'Altmünster ou de Notre-Dame à Luxembourg, dont le premier abbé, Folmar, fut tiré de Saint-Airy. M. Peters croit que la première idée de cette fondation de Luxembourg fut donnée par un chapitre des abbés de la province de Trèves qui y fut tenu au carême de 1062. C'est là une erreur. Le procès-verbal de ce chapitre, présidé par les abbés de Gorze et de Saint-Mathias à Trèves, a été publié par Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, 1745, II, Preuves, p. CCCXIX-CCCXXII) à la date de 1062. Cette date est fautive, car les statuts de ce chapitre parlent des décrétales et sont basés sur les décrets d'Innocent III, d'Honorius III et de Grégoire IX : ils doivent être de 1262. Le texte de Calmet omet le mot : *ducentesimo*.

1. *Studien und Mittheilungen*, 1895, 590-598.

2. *Der Abt Rudolph von Vanne und die Gründung der Altmünsterabtei in Luxemburg* (*Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, 1895, t. XLIV, 1-27).

Digitized by Google

M. le Dr Doebner publie deux rapports adressés au Souverain-Pontife en 1765 et 1779 par l'évêque Frédéric-Guillaume d'Hildesheim, qui contiennent quelques renseignements sur les monastères bénédictins de ce diocèse (1), de même que la charte de visitation des Bénédictines de Neuwerk à Goslar dressée par l'évêque Henningh d'Hildesheim le 24 août 1475 (2).

Dans un court article intitulé : *Le monastère d'Andain ou la ville de Saint-Hubert d'après les anciens auteurs* (3), M. F. Hallet veut montrer « 1° que d'après les plus anciens auteurs connus, Bérégise a construit son monastère à l'endroit anciennement appelé Andain ou Andage, et 2° que, sauf le petit déplacement vers l'orient au commencement du IXe siècle, il est toujours resté au même endroit, c'est-à-dire, là même où se trouve aujourd'hui la ville de Saint-Hubert. »

M. Magnette s'occupe du prieuré de Muno, plus particulièrement des dernières années de ce prieuré uni depuis le XVIe siècle au collège des jésuites de Liége (4). L'acte d'union de Muno au collège de Liége (1586) portait que ce bénéfice reviendrait à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, s'il cessait d'être dirigé par des jésuites. La perspective de la suppression de la Compagnie porta en 1768 D. Jean François, religieux de la congrégation de Saint-Vanne, à solliciter de Rome la provision de ce bénéfice. Les supérieurs lui en avaient donné l'autorisation. En 1779, l'évêque de Verdun, commendataire de Saint-Vanne, lui suscita un concurrent dans la personne de D. Pierre Tiroux, prieur de ce monastère. Mais le gouvernement impérial refusa de reconnaître leurs prétentions ; malgré les réclamations de la France en faveur de D. Tiroux, il s'empara des biens du prieuré. Ce sont les relations diplomatiques entre les cabinets de Versailles et de Vienne qui sont exposées ici d'une manière fort détaillée.

La Revue de l'Art chrétien (5) publie un extrait du travail de M. Henri Chabeuf sur « *Dijon : monuments et souvenirs* », relatif à *l'église Saint-Bénigne de Dijon.*

M. l'abbé Ch. Métais achève la publication du *Cartulaire de l'abbaye cardinale de Vendôme* (6). Le troisième volume contient les

1. *Zeitschrift des histor. Vereins für Niedersachsen*, 1895. 290-328.
2. *Ibid.*, 329-335.
3. *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. XXX (1895), 26-32.
4. *Le prieuré de Muno et les cours de Vienne et de Versailles (1768 à 1785). (Annal. de l'Institut archéol. de Luxembourg)*, XXX, 33-58.
5. 1895, pp. 392-402.
6. Paris, Picard, 1895. VIII-501, pp. in-8°.

Digitized by Google

chartes du XIIIe siècle et les plus importantes des siècles suivants, jusqu'à la Révolution. L'éditeur a exclu les bulles données depuis l'an 1200 ; il compte publier un nouveau volume sous le nom de *Bullaire* et y joindre entre autres documents, le nécrologe de l'abbaye. Le troisième volume comprend les n°s 637-869. Les actes 840 (28 août 1621), 841 (1 octobre 1621) et 842 (février 1624) sont relatifs à l'occupation de l'abbaye par les moines de la congrégation de Saint-Maur.

Nous avons donné une notice historique sur « la prévôté de Prisches à Battignies-lez-Binche », dépendance de l'abbaye de Marchiennes (1).

M. J. Heilig s'occupe de l'abbaye bénédictine d'Altorf en Alsace, plus particulièrement au point de vue monumental (2).

Le R. P. D. Laurent Wintera a esquissé à grands traits, mais d'après des documents authentiques, l'histoire de l'ancienne abbaye bénédictine de Sàzawa en Bohême, fondée au XIe siècle pour des moines de rite grec (3). Mais en 1056 des moines de Brevnow prirent possession de Sàzawa et y introduisirent le rite latin. En 1421, les Hussites pillèrent et incendièrent le monastère, dont les biens passèrent aux mains de particuliers. Les moines ne purent reprendre possession de leur maison ; ils continuèrent d'administrer la paroisse, et furent plus tard remplacés par des moines de Brevnow ou de Kladrau. L'un d'eux portait le titre honorifique d'abbé. En 1663, l'abbaye fut restaurée par les soins de l'abbé Augustin Seifert de Braunau, qui y envoya une colonie de moines. Joseph II supprima le monastère en 1785. Le monastère comptait, outre l'abbé, 12 prêtres et deux clercs.

M. le Dr Dav. Leistle poursuit son étude sur les travaux scientifiques et artistiques dans le monastère de St-Magnus de Füssen (4). Son article embrasse la seconde moitié du XVe et la première du XVIe siècle. Cet article fournit d'intéressants renseignements sur la discipline et les études monastiques.

Le P. Jean-Clément Fowler continue son étude sur *les Bénédictins à Bath* (5), et traite cette fois leur histoire depuis la suppression du monastère au XVIe siècle. On y trouve quelques détails sur le dernier abbé de Westminster, Jean Feckenham, et sur les rapports des

1. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIV (1895), pp. 154-168.
2. *Mittheilungen der Gesellschaft zur Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler des Elsasses*, XVII (1895), pp. 158-175.
3. *Eine Stätte alter Benediktinerkultur, Kloster Sàzawa in Böhmen*, (*Studien und Mittheil.*, 1895 556-571.)
4. *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner* [illegible] 1895 539-555
5. *Downside Review* 1895 pp 316-337

Digitized by Google

bénédictins anglais avec la ville de Bath depuis le XVIIe siècle.

Le sort des moines de Bath (1), de F.-W. Weaver, peut être considéré comme un supplément à l'article précédent. L'auteur traite des derniers moines de cet insigne monastère au XVIe siècle.

Mgr Antolin López Peláez, professeur au séminaire de Lugo, est un ardent admirateur de l'Ordre bénédictin. Ses derniers travaux, consacrés à rappeler quelques-unes des gloires de l'ordre en Espagne, le prouvent surabondamment. « Les bénédictins de Monforte » (2) est un ouvrage destiné à faire connaître dans ses grandes lignes, l'histoire du monastère de San-Vicente-del-Pino en Galice, dont les origines sont antérieures au IXe siècle et qui, au XVIe, fut uni à la congrégation de Valladolid. On trouvera dans ce livre des détails sur la liste des abbés, la juridiction abbatiale et sur les anciennes archives du monastère. L'auteur s'est attaché à montrer l'invraisemblance de la légende de la mitre de feu, qui a occupé plus d'un romancier moderne. L'introduction qui précède l'histoire de San-Vicente, est un éloge des services rendus à l'Église et à la civilisation par les fils de Saint-Benoît.

M. G. A. Renz continue la publication des Regestes de l'abbaye de Saint-Jacques des Écossais et du prieuré de Weih-St-Peter à Ratisbonne. Les actes analysés vont du 21 mars 1260 au 9 août 1298 (3).

Le Révérend M. Godefroid Vielhaber publie d'après un manuscrit du monastère de Schlägl un rouleau mortuaire de l'abbaye d'Admont de l'an 1390 (4).

Dom Robert Breitschopf, de l'abbaye d'Altenburg, publie le procès-verbal de l'élection de Caspar Hofmann, comme abbé de Melk en 1587 (5).

Nous trouvons dans le *Douai Magazine* une notice remplie de détails curieux sur la situation du monastère de Saint-Grégoire à Douai pendant la Révolution française (6).

M. Jean V. Kirchberger, dans son étude sur *les armoiries des ordres religieux*, parle naturellement de celles de l'ordre bénédictin (celles du Mont-Cassin), et des différents ordres qui professent la règle de saint Benoît et donne des planches coloriées (7).

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Downside Review*, 1895, 266-269.
2. *Los Benedictinos de Monforte.* (Obra premiada en el certamen de dicha ciudad) por el Illmo Sr D. Antolin López Peláez. Coruña. Carré, 1895, 120 pp. in-18°.
3. *Studien und Mittheilungen*, 1895, 574-581.
4. *Studien und Mittheilungen*, 1895, 582-590.
5. *Studien*, 1895, 633-638.
6. 1895. Décembre, pp. 3-21.
7. *Die Wappen der religiösen Orden (Jahrbuch der K. K. Herald. Gesellschaft « Adler »*, Neue Folge Bd. V et VI, Vienne, 1895, pp. 497-505.

Digitized by Google

LITTÉRATURE ANTI-MAÇONNIQUE.

II.

DANS le numéro de février de la *Revue Bénédictine*, nous avons rendu compte de plusieurs ouvrages anti-maçonniques. Cet article est destiné à compléter le premier, et à ajouter quelques renseignements à ceux déjà donnés sur la très actuelle « question du diable ».

Monseigneur Meurin, S. J., archevêque-évêque de Port-Louis, a publié en 1893 chez Retaux, un remarquable ouvrage intitulé *La franc-maçonnerie, synagogue de Satan*. L'auteur, dans son introduction, nous apprend comment, étudiant les anciens livres saints des Indous, il fut frappé de la coïncidence des nombres sacrés des vieilles mythologies, et de ceux employés par la Maçonnerie. Cette première découverte, exploitée, l'amena à étudier la Kabbale juive, qui est, on le sait, une doctrine philosophique des Hébreux hétérodoxes, et le résultat de la confrontation fut « que la Kabbale juive est la base philosophique et la clef de la franc-maçonnerie ». De ce point de départ, Mgr Meurin s'avança d'une façon sûre, à la perquisition des mystères cachés sous les symboles et les rites des frères maçons.

Appuyé sur les révélations encore incomplètes de plusieurs auteurs anti-maçonniques, le vénérable évêque arriva à une remarquable pénétration de la secte, de sa dogmatique complexe, et des multiples interprétations de ses rites, symboles et degrés.

Il conclut avec pleine vérité : la F.-M. est une secte religieuse, elle est un état politique.

Les lignes suivantes que nous empruntons au ch. IVe du VIe livre, résument parfaitement la première partie de cette conclusion, et à la fois, donnent la raison d'être des monceaux d'ordure que doit traverser quiconque veut étudier la *vraie* franc-maçonnerie.

« Toute religion veut établir ou rétablir les relations de l'homme « avec l'Être Suprême. La franc-maçonnerie reconnaît comme Être « suprême ce qu'elle appelle « le Grand Architecte de l'univers ». « Cet Être lui est connu dans les loges ordinaires, sous les divers « noms de « Maître », « Éblis », « Jéhovah » et « Ange de lu- « mière » ; dans les arrière-loges, sous ceux de : « Principe du bien »

Digitized by Google

« et « Lucifer », égal d'Adonaï, qui malheureusement est aussi « Dieu (1).

« Ayant reconnu dans cette doctrine le Manichéisme tout cru, « nous n'avons plus besoin de réfuter cette erreur brutale, réfutée « autant de fois qu'elle a relevé sa tête dans le cours de l'histoire. « Il n'y a rien de plus irrationnel et de plus sauvage parmi toutes les « erreurs qui ont affligé l'humanité, que la doctrine de deux dieux « égaux se combattant de toute éternité.

« Ni l'un ni l'autre n'ayant pu vaincre son adversaire, ni l'un ni « l'autre n'est tout-puissant ; ni l'un ni l'autre n'est infiniment sage, « prévoyant, heureux, présent partout, immuable dans son éternité ; « ni l'un ni l'autre n'est Dieu.

« Pour faire accepter l'insipide fable manichéenne, devenue au- « jourd'hui la légende maçonnique et le dogme de la secte, il a fallu « de tout temps avoir recours aux passions les plus immorales. Four- « nir à la bête humaine un prétexte dogmatique pour le libre cours « de ses passions, voilà toute l'énigme de la puissance de l'ancienne « hydre manichéenne. »

Que la F. M. soit un état politique, ce n'est pas à démontrer.

Il est très curieux, ce livre pénétrant, qui a reçu la plus éclatante des confirmations par les révélations postérieures, surtout celles de Miss Vaughan.

Pourtant il faut avertir le lecteur qu'il est tout scientifique et ne contient pas d' « *histoires* ». Que les hommes d'étude le lisent, mais que les simples curieux ne s'y risquent pas, il n'a pas été fait pour le grand public.

Qu'il soit permis d'ajouter que Mgr Meurin, mort l'an dernier, a été considéré par les frères∴ comme un redoutable ennemi, et tracassé en conséquence. C'était un bon signe de l'excellence de son ouvrage.

***

Le Palladisme, culte de Satan-Lucifer par D. Margiotta (2).

Le commandeur Margiotta, dont nous avons mentionné le premier ouvrage anti-maçonnique, « Adriano Lemmi », dans notre bulletin de février, a fait suivre ce livre très documenté, de celui-ci, qui l'est beaucoup moins. Il a de plus le défaut d'être fort décousu C'est plutôt une série de chapitres détachés, traitant tous d'une question maçonnique mais sans lien entre eux.

Tel quel, écrit, ce semble, au galop, « le Palladisme » fournit des

1. Encyclique d'Albert Pike, souverain pontife des franc-maçons, du 14 juillet 1889.
2. Grenoble, Falque, éditeur, 1895, in-18 de 345 pp. prix 3,50 fr.

Digitized by Google

renseignements à relever, d'abord sur l'auteur, puis sur certaines personnalités italiennes.

Un chapitre explique l'alphabet palladique. Un autre contient, outre plusieurs *varia*, une traduction de l' « hymne à Satan » de Carducci, et un peu plus loin, celle d'un chant palladique célèbre qu'il est nécessaire de ne pas mettre entre les mains des jeunes gens.

Le livre est orné de portraits, ceux reproduits de photographies sont bons, les autres, gravés, médiocres.

***

Miss Diana Vaughan écrit ses « *Mémoires d'une Ex-Palladiste* » qui paraissent mensuellement à la librairie anti-maçonnique Pierret, 37, rue Étienne Marcel, Paris (1). Ces fascicules sont maintenant au nombre de huit, et contiennent les plus intéressantes révélations que nous ayons sur la franc-maçonnerie. Pour bien comprendre leur valeur il faut dire qui est Miss Vaughan.

Dans son premier volume, le Dr Bataille avait raconté l'histoire d'une jeune fille, miss Diana Vaughan, qu'il appelait une indépendante et qu'il considérait comme une étrange et inexplicable exception. Miss Vaughan était chaste, tandis que généralement les sœurs palladistes sont le contraire ; elle était désintéressée, généreuse, loyale, ce qui n'est pas toujours le cas chez les sœurs ; elle n'admettait pas les *ultions*, c'est-à-dire les vengeances maçonniques contre les indiscrets ou les traîtres, et le Dr Bataille, dans son second volume, en a donné une preuve à lui personnelle. Tout cela n'empêchait pas Miss Vaughan, élevée par son père dans le Luciférianisme le plus pur, d'être plus que personne dévouée à celui qu'elle appelait le Dieu-Bon. Seulement avec son tempérament franc et ouvert, elle voulait ouvrir le temple et prêcher tout haut la doctrine.

Quand il s'agit de se faire recevoir Maîtresse Templière, grade féminin supérieur du « Palladisme », elle donna une singulière preuve de son indépendance d'esprit, en refusant absolument de se prêter à une des cérémonies initiatoires de ce rite, et de perforer la sainte hostie, non par respect, mais parce que, disait-elle, ne croyant pas à la présence du Christ dans l'Eucharistie, elle ne voulait pas s'acharner sur un morceau de pain. Là-dessus, grand conflit entre les frères américains, dont elle était l'idole, et les français chez qui la réception avait dû avoir lieu.

1. Abonnement 12 frs par an. Pour le dire en passant, il serait à souhaiter que cette librairie, créée pour combattre la F.-M., soit encouragée par tous les catholiques. Elle vient d'éditer un excellent ouvrage de M. de la Rive sur le Juif dans la F.-M. Il nous est parvenu trop tard pour que nous puissions en rendre compte dans ce numéro.

Digitized by Google

Ici, chez Bataille se plaçait une histoire et une gravure de queue de lion fouettant les ennemis de Miss Vaughan, que celle-ci prit la peine de réduire à sa valeur, dans le livre déjà recensé de M. de la Rive, « La femme et l'enfant dans la franc-maçonnerie ». Ce qui est sûr, c'est que le conflit fut porté à Charleston, par devant Albert Pike, pontife suprême, qui s'en référa à Lucifer en personne, lequel fut assez malin pour se montrer comme un ange de lumière à Miss Vaughan, tandis qu'il était assez sot pour ordonner son admission à la maîtrise. En effet c'était là manquer de clairvoyance, et tout au moins (puisqu'il est certain que le démon, pas plus que les anges fidèles ne connaît l'avenir), ne pas savoir ouvrir les yeux sur les jalons que Dieu mettait le long de la route de Miss Vaughan, et dont le dernier serait tout proche de la lumière de la Foi.

Bref, la favorite de Lucifer, la fiancée d'Asmodée, la possédée en qui se passaient de si merveilleux faits diaboliques, devenue Maîtresse templière et encore quelque chose de plus, continue de plus belle à être fort indépendante de caractère et fort honnête femme aussi, à sa façon naturellement. Quand, en 1893, Adriano Lemmi joua à la Maçonnerie le mauvais tour de se faire élire son chef suprême, les Palladistes se scindèrent : les honnêtes ne voulurent pas de Lemmi pour chef, parce que c'était un fripon : Miss Vaughan se chargea de le démontrer péremptoirement, puis tout en restant ardente Luciférienne, elle devint l'âme et le centre d'un mouvement schismatique.

Cela aussi était un jalon : pendant qu'elle intriguait contre Lemmi, Dieu intriguait contre elle. Elle finit par se faire donner par les Palladistes indépendants, dont elle était à la fois l'Egérie et la bailleuse de fonds, l'autorisation, si longtemps désirée, de prêcher le Luciférianisme et de répandre par la propagande ouverte un Palladisme décrotté et purifié. Aussitôt fait que permis : Miss Diana Vaughan crée un organe mensuel palladiste à Paris, et donne par là même à ses adversaires une arme de choix. De plus, cette publication la force à discuter ses doctrines et la met en rapport avec des hommes de foi. Du reste, les hommes ont fait peu de chose en cette histoire de conversion, au dénouement de laquelle nous arrivons. Depuis plusieurs années déjà, Miss Vaughan, en partie à cause de la publication de Bataille et en partie poussée par ses idées de tolérance ou d'apostolat, s'était mise en rapports, polis toujours, souvent bienveillants, parfois même charitables — elle faisait volontiers l'aumône, même à des œuvres chrétiennes ou soutenues par les prêtres qui discutaient contre elle — avec des catholiques militants et des ecclésiastiques de valeur.

Digitized by Google

C'étaient encore des jalons : Dieu ne dédaigne jamais la droiture d'âme et la charité. Mais comme toujours aussi, ce devait être par Marie que viendrait le salut.

Miss Vaughan aimait Jeanne d'Arc de tout son cœur vaillant : un prêtre s'avisa un jour de lui demander, au nom de Jeanne, de ne plus insulter Marie, ce qu'elle faisait souvent, et Miss Vaughan promit, elle promit cela publiquement, dans sa *Revue luciférienne* : et ce fut le salut : le jour même où elle fit cet acte de générosité, ses yeux virent la lumière et le doute entra dans son âme. Or, quand le doute entre dans une âme droite, entière, loyale, c'est le plus abominable des supplices, et tout est de suite mis en œuvre pour l'enlever et voir clair.

C'est ce que fit Miss Vaughan. Un blâme de ses coreligionnaires, qui la désavouaient, acheva de la bouleverser, et elle alla chercher la paix dans un couvent. Elle y trouva la charité, elle y trouva plus tard la foi complète, elle y trouva le baptême et la première Communion, elle y trouva les inspirations de deux petites œuvres qu'elle a publiées (1), un « hymne à Jeanne d'Arc » et une « Neuvaine pour réparer ».

Maintenant elle est catholique et écrit ses « Mémoires », extrêmement intéressants, malgré quelques longueurs. Elle sonne le clairon contre la Maçonnerie, et malgré quelques bons farceurs qui la voudraient dire hystérique, folle, ou même nient son existence, elle n'a pas l'air de vouloir cesser de sitôt sa belle campagne anti-luciférienne. Ayant connu mieux que personne, tous les dessous de la secte, elle peut, mieux que quiconque, la dévoiler, et malgré les choses inouïes qu'elle nous conte, sa loyauté de jadis et son catholicisme d'aujourd'hui, nous sont garants qu'elle dit la vérité.

Ce qu'il faut le plus admirer en tout ceci, c'est la miséricorde de Dieu.

***

Terminons ce second bulletin de littérature anti-maçonnique par une remarque qui servira de réponse à une objection. Il semble que toute une collection de livres, brochures, journaux, mémoires, etc., qui éclosent ainsi tous à la fois pour ou contre une société quelconque, ont tout l'air d'être les produits d'un coup monté. Parfaitement. C'est le Pape qui a fait cela ! D'abord dans son *Encyclique Humanum genus*, et puis surtout en nous faisant prier tous, tous les jours, pour que, sur l'ordre de Dieu, St Michel repousse en enfer, Satan et les esprits malins qui rôdent dans le monde pour perdre les âmes !

G.

1. Chez Pierret.

Digitized by Google

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ROME. — Le R. P. D. Gasquet, de la congrégation anglaise, a été nommé consulteur de la nouvelle congrégation pour la réunion des Églises.

FRANCE. — L'église d'Arles s'apprête à célébrer le souvenir de la consécration épiscopale de St Augustin de Cantorbéry. On sait que l'apôtre de l'Angleterre reçut de St Grégoire le Grand l'ordre de se rendre à Arles et de s'y faire sacrer évêque par St Virgile. Ce fut le 17 novembre 597 que cette cérémonie eut lieu. « Le successeur de saint Virgile, Mgr l'archevêque d'Aix et d'Arles, regardant le sacre de saint Augustin comme un des souvenirs les plus glorieux pour son Église, se propose d'en célébrer par des fêtes solennelles le treizième anniversaire séculaire dans la même basilique où il eut lieu. Il voudrait même en perpétuer le souvenir par un monument qui rappellerait à la fois deux saints évêques, saint Virgile et saint Augustin, et deux grands papes, Léon XIII et Grégoire le Grand. (*XIIIe centenaire du sacre de saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, dans la Basilique Primatiale d'Arles.* Arles, Jouve, 1895, 8 pp. 18.)

BRÉSIL. — S. G. Mgr l'évêque d'Olinda a adressé à ses diocésains, le 31 janvier dernier, une lettre pastorale pour leur annoncer que le séminaire proprement dit serait à l'avenir séparé du collège diocésain. Pour préparer graduellement cette séparation, le petit séminaire est provisoirement annexé au monastère de St-Benoît et remis à la direction du R. P. Prieur d'Olinda, qui a offert à S. G. de recevoir dans l'abbaye les premiers élèves. Plus tard le Séminaire, tout en restant confié à la direction des moines, sera installé dans son local définitif.

AMÉRIQUE. — Le dernier numéro de l'édition allemande des « Missions catholiques » contient une lettre du R. P. D. Chr. Huegle, bénédictin de Conception (Missouri), sur l'état actuel de la mission bénédictine chez les Indiens Sioux de la Réserve de Standing Rock que nous croyons utile de traduire.

« La Réserve indienne de Standing Rock, située sur la rive occidentale du Missouri, comprend un territoire de 104 kilom. de long sur 112 de large, s'étendant partie sur le Dakota méridional, partie sur le Dakota septentrional, mais dépendant du diocèse de Sioux-Falls dans le Dakota méridional. La principale station de mission fut fondée le 15 août 1876 à Fort Yates, l'agence de la Réserve, et placée sous le patronage de S. Pierre. Tous les Indiens de la Réserve de Standing Rock appartiennent à la peuplade jadis si puissante et si redoutée des Sioux; leur nombre peut être de 4000, dont 2650 catholiques.

Jadis, quand ces Indiens vivaient encore à l'état sauvage, le célèbre missionnaire jésuite, le P. De Smet, les visitait de temps en temps et en avait

Digitized by Google

baptisé un bon nombre. Son souvenir est resté en bénédiction parmi eux.

En 1876, Mgr Marty, alors abbé de St-Meinrad dans l'Indiana, plus tard évêque de Sioux-Falls, eut l'heureuse idée de visiter ces Indiens et d'essayer tous les moyens possibles pour les civiliser et les convertir. Au prix de beaucoup d'efforts, il parvint à les retirer des possessions anglaises et à les habituer à une vie plus paisible. Pour assurer le succès de son entreprise, il bâtit une église, les visita fréquemment et leur donna l'instruction religieuse. Ne pouvant mener seul cette œuvre à bonne fin, il y fonda une petite colonie bénédictine. Depuis l'année 1876 un certain nombre de Pères, de Frères et de Sœurs sont employés à cette œuvre. Depuis dix ans la mission est confiée aux moines de New-Engelberg dans le Missouri. Elle est dirigée par le R. P. D. Martin Kenel, assisté des PP. Bède Marty, Bernard Strassmeier et François Gerschwyler.

Sur le territoire de la Réserve on a érigé cinq églises: St-Pierre, St-Benoît, St-Louis, St-Bède et Ste-Élisabeth. Les églises de St-Pierre et de St-Benoît ont un prêtre attaché à leur service; les autres sont visitées de temps à autre. Comme les distances dans ce pays sont considérables, le prêtre doit parfois faire de 60 à 80, parfois jusqu'à 100 kilom., pour visiter son troupeau et ses brebis dispersées; les courses des missionnaires sont parfois très dures, surtout pendant la période d'hiver très rude au Dakota. L'été a aussi ses difficultés : la chaleur tropicale, les vents chauds et secs, le manque d'eau potable, les affreux mosquitos, le mauvais logement, la nourriture insuffisante et autres incommodités pèsent lourdement sur les hommes et les bêtes. Dans chacune de ces missions, il y a des confréries d'Indiens catholiques, pour les hommes celle de St-Joseph, pour les femmes celle de la Ste-Vierge. Pendant l'année 1894 il y a eu 134 baptêmes, 5,320 communions, 89 premières communions, 25 mariages et 68 enterrements. Le nombre régulier des communiants est d'environ 800 à 900. La confrérie de St-Joseph compte 361 hommes, celle de la Sainte-Vierge 410 femmes. Le nombre des familles catholiques est de 263. Chaque station a sa salle de réunion « meeting-house ».

Deux des grandes écoles gouvernementales pour Indiens, garçons et filles, chacune d'au delà 100 élèves,sont placées sous la direction des Bénédictins et des Bénédictines. Vingt-six Sœurs et deux Frères donnent l'instruction. A Fort-Jates les Sœurs ont une école industrielle et un hôpital.

L'école agricole de la mission de Saint-Benoît est également placée sous la surveillance des Pères et des Sœurs. L'école compte quatre grands bâtiments, outre la grange et autres dépendances. Les enfants apprennent l'agriculture, la manière de conduire et d'élever le bétail, le jardinage, la menuiserie, la ferronnerie, etc.; les filles apprennent à tenir le ménage et à exécuter les différents travaux intérieurs : cuire, faire le pain, laver, coudre, tricoter, etc. La ferme de l'école avec le jardin comprend 115 acres (1 acre = 0,4 hect.).

Digitized by Google

Grand River, la vieille patrie du célèbre et redouté Sitting Bull, qui fut tué le 15 décembre 1890, est actuellement un établissement catholique florissant, qui compte de nombreux et zélés chrétiens, appartenant pour la plupart à la famille de ce célèbre chef. Persévérance de la part des missionnaires, tant des prêtres que des Sœurs, et le concours actif de l'agent des Indiens, Jacques Mac-Langhlin, ont déjà produit d'étonnants résultats pour la christianisation et la civilisation de ces Indiens. Avec le secours de la grâce de Dieu, les travailleurs dans la vigne du Seigneur espèrent encore opérer et voir la conversion totale de toute la réserve. »

PHILIPPINES. — Nous trouvons dans l'édition allemande des « Missions catholiques » des renseignements intéressants sur la mission acceptée par les Bénédictins du Mont-Serrat aux Philippines. L'île de Mindanao et les îles voisines étaient jusqu'ici confiées à la Compagnie de Jésus, qui y avait établi une mission très florissante. Le dernier recensement de 1893-94 donnait pour les chrétiens convertis du paganisme le chiffre total de 208818 répartis en 34 paroisses et 223 visitas (ou stations secondaires). « Nulle part ailleurs, y lisons-nous, l'ancien système des réductions du Paraguay n'a trouvé une si heureuse imitation. Une grande partie de ces réductions, après plus de trente ans d'existence, se sont développées en véritables paroisses. C'est surtout le cas dans le district de Surigao (N.-E. de l'île), qui comptait déjà en 1891-92 dix *misiones* avec 20 *pueblos* (villages entièrement chrétiens), 19 *visitas*, 7 réductions et 9 *rancherias* avec une population de 66.654 chrétiens. Mais comme il reste encore à convertir une grande partie des peuplades sauvages et la majeure partie des Moros mahométans, le Général de la Compagnie a pris la résolution de remettre tout le district de Suriago déjà complètement conquis et organisé aux Bénédictins espagnols de Mont-Serrat. Le ministère pastoral, là où il n'y a pas de motifs particuliers, n'est pas accepté d'une manière permanente par la Compagnie. La remise de ce district fut approuvée à Rome et légalisée par un édit royal du 10 juillet 1895.

Le 15 août, la première colonie des moines de Mont Serrat, sept Pères et sept Frères, sous la conduite du R^me^ P. abbé D. José Deas, s'embarqua à Barcelone, et arriva heureusement le 12 septembre à Manille, où les autorités religieuses et civiles leur firent un brillant accueil ; ils ne tardèrent pas à se rendre dans leur mission. Ils avaient été reçus par le Supérieur de la mission de Mindanao, le R. P. Jean Ricat, S. J., qui les y accompagna et les mit en possession de leur champ d'action. C'est un bel héritage que viennent de faire les fils de Saint-Benoît : un vaste district presque entièrement converti, un système paroissial bien organisé avec maisons de mission, églises abondamment pourvues d'ornements, beaux villages, écoles, et, ce qui est surtout excellent, une nombreuse population chrétienne, qui connaît la foi catholique depuis deux générations, et est pénétrée de respect et d'obéissance pour ses chefs spirituels. Le sol se prête admirablement à la

Digitized by Google

culture : il est très propre aux missions bénédictines. Les moines entrent en outre en jouissance des droits et privilèges paroissiaux. Ce fut, on le pense bien, un sacrifice considérable, tant pour les anciens missionnaires que pour leurs ouailles, et l'on comprend aisément l'impression que cette nouvelle produisit en Espagne. Mais il en résulte pour la Compagnie un grand avantage, c'est que tous les Pères occupés jusqu'ici dans ce district pourront désormais se consacrer aux *misiones vivas*, ou missions parmi les infidèles. » C'est là un noble exemple d'abnégation que donne la Compagnie : que Dieu l'en récompense par l'heureux achèvement de leur sainte entreprise à Mindanao !

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 27 janvier, fr. Conrad Reinbolt, de l'archiabbaye de Saint-Vincent (Amérique), le dernier survivant des Frères convers qui accompagnèrent le P. Boniface Wimmer en 1846, pour l'établissement du premier monastère bénédictin aux États-Unis. Le frère Conrad était né le 12 février 1818 et avait fait ses vœux le 24 février 1848 ;

Le 31 janvier, à l'archiabbaye de Saint-Vincent, le R. P. D. Utton Huber, né à Mittbach (Bavière), le 4 juillet 1819, profès à St-Vincent le 17 novembre 1850;

Le 22 février à l'abbaye de St-John à Collegeville (États-Unis), le frère conv. Laurent Schreiner, né le 11 août 1868, profès le 5 mai 1895 ;

Le 24 février, à l'abbaye de Termonde, le R. P. D. Paul Luyck, né le 15 janvier 1824 ;

Le 28 février, à l'abbaye de Göttweig (Autriche), le R. P. D. Altmann Edlinger, à l'âge de 59 ans ;

Le 5 mars, à l'abbaye de St-Nicolas de Verneuil (France), Dame Thérèse-Aloyse Gastey, à l'âge de 39 ans, dont 15 de profession ;

Le 8 mars, à l'abbaye de la Paix-N.-D., à Liége, Dame Marie-Angélina (Elisa) Raty, dans la 35e année de son âge et la 6e de sa profession.

BIBLIOGRAPHIE.

Memoiren eines Obskuranten. Eine Selbstbiographie von Dr Magnus Jocham. Nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von P. Magnus SATTLER, O. S. B., Prior in Andechs. Kempten., J. Kösel, 1896, VI-853 pp. in-8°.

IL existe des biographies magistralement écrites : la main d'un littérateur de talent a trié avec soin les matériaux destinés à les composer, en a fondu les différentes parties dans une harmonieuse unité et leur a donné ce

Digitized by Google

coloris du style, sans lequel tout tableau reste privé de lumière et de vie. On les admire : les aime-t-on toujours ? Cela dépend du sujet représenté. Je dois avouer que ce n'est pas sans un certain regret que j'ai terminé la lecture des « Mémoires d'un obscurantin ». Étrange titre, dira-t-on ? Soit, mais l'homme qui avait voulu vivre dans l'obscurité n'était pas précisément un ignorant ; il avait beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup appris. Fils d'un pauvre paysan de l'Allgäu en Bavière, Magnus Jocham avait dû mendier le pain nécessaire à sa subsistance pour achever ses études. La Providence raviva et fortifia en lui la foi qu'il avait héritée de parents profondément chrétiens. Appelé à la vie ecclésiastique, le jeune Jocham se fit prêtre pour Dieu et pour le peuple fidèle : il ne s'appartint plus. Vicaire, il eut l'immense avantage d'être guidé par un pasteur aussi expérimenté que pieux ; curé à son tour, il n'eut d'autre ambition que celle de conduire les âmes à Dieu. Homme de ministère, il n'en reste pas moins homme d'étude, et il se prépare ainsi à cette chaire de morale qu'il occupera pendant de longues années à Frisingue. Les « Mémoires » de Jocham ont été écrits pendant la période de sa retraite ; ce sont des souvenirs personnels couchés sur le papier par un vieillard qui aime à revivre du souvenir des années passées.

Sans prétention aucune, écrits avec cet abandon et cette franchise qui le caractérisaient, ils offrent bien des longueurs sans doute, bien des minuties, mais, à part cela, quelle richesse d'expériences, que d'applications de la théologie pastorale, quelles jolies et édifiantes esquisses de prêtres, quelle richesse de renseignements sur l'Église, l'État, le monde ecclésiastique, littéraire et politique depuis 1820 ! Ce qui m'a surtout frappé, c'est la vitalité de la foi catholique, c'est la haute et généreuse idée du sacerdoce dans un grand nombre de prêtres avec lesquels Jocham a été en rapport, c'est le sérieux de leur existence sacerdotale, c'est ensuite le développement religieux de cette belle âme de prêtre, de Jocham lui-même, depuis le jour où il a connu JÉSUS-CHRIST et compris la raison du christianisme. Dès lors la foi l'anime, l'éclaire et l'échauffe, et sa lumière et sa chaleur ne l'ont jamais abandonné. Malgré ses faiblesses, qu'il avoue ingénuement, on aime Jocham, et quand on le quitte au bout de sa volumineuse autobiographie, on se prend à l'aimer comme un vieil ami. — Le R. P. Magnus Sattler, prieur du monastère bénédictin d'Andechs, un ami du défunt, a eu raison de livrer ces pages à la publicité, et on l'en remerciera.

D. U.

La crise religieuse en Angleterre, par le P. RAGEY, mariste. Paris, Lecoffre, 1896, VIII-305 pp., in-8°.

IL est un fait qui s'impose à tout homme non prévenu, c'est que l'Angleterre traverse une crise religieuse. L'anglicanisme reconnaît et déplore de plus en plus sa séparation d'avec le reste de la catholicité, il sent qu'une réunion est dans l'ordre de la Providence. D'un côté il s'opère

Digitized by Google

dans la portion d'élite de l'anglicanisme un retour de plus en plus prononcé vers le catholicisme, tant dans ses doctrines que dans son culte, de l'autre il ne manque pas d'essais et d'efforts pour justifier la position historique de l'anglicanisme, ou du moins pour sauvegarder son indépendance vis-à-vis de Rome. Du côté des catholiques, tant anglais qu'étrangers, on apporte à la cause de l'union un intérêt plus vif que par le passé, une ardeur digne d'éloges à la promouvoir par tous les moyens que suggèrent le zèle de la foi et la charité chrétienne. La parole de Léon XIII porte ses fruits, et le rapprochement s'opère. La réunion est dans l'air, proclame l'archevêque anglican d'York. S'opérerat-elle? Se fera-t-elle en corps? Quand et comment? Quelles sont les chances de réussite? Telles sont les questions que pose nettement et qu'examine avec autant d'indépendance que de largeur le R. P. Ragey. L'auteur est bien au courant de la situation religieuse de l'Angleterre et du mouvement de l'opinion publique. Il examine dans ses grandes lignes le réveil du catholicisme en Angleterre et de l'idée catholique chez les anglicans. Dans cette succession de faits vraiment merveilleux, il montre l'action de la Providence qui se montre à son heure et déjoue souvent les projets des hommes. C'est cette action providentielle que le P. Ragey veut surtout montrer dans l'œuvre de la conversion de l'Angleterre : cette œuvre est celle de la prière. La Providence a ses vues sur le peuple anglais, parce qu'elle veut le faire servir à l'établissement du règne du Christ. La réalisation de ce but ne peut être que le résultat de la prière en faveur de ce peuple. Il y a des signes de retour vers l'Église, mais il y a de grands obstacles. Le P. Ragey les examine successivement, et les pages qu'il consacre à l'esprit anglais, à l'esprit protestant, aux préjugés anglicans, à l'état d'âme du clergé anglican méritent d'être lues avec attention par tout catholique soucieux de s'éclairer sur cette grave question de la réunion des églises. Le P. Ragey a fait un bon livre, parce qu'il a peint une situation réelle, parce que son zèle ne lui a pas fait mettre un voile sur les obstacles existants, parce qu'il donne la clef d'une foule de problèmes qu'on se pose généralement chez nous quand il est question de l'anglicanisme, et qui n'offriront plus de difficulté à celui qui aura pris son livre en mains. Nous souhaitons donc un plein succès au travail du savant mariste.

Les Syndicats industriels, par Charles GÉNART, avocat. Gand, Engelcke, 20, rue des Foulons, — Paris, Larose, rue Soufflot. — Louvain, Ch. Peeters, rue de Namur. — 1896.

NOUS sommes heureux de signaler au public cette nouvelle étude sociale de l'avocat Charles Génart. Disposée suivant un plan méthodique et complet, nourrie de faits, richement documentée, écrite avec une sobriété classique, elle constitue un véritable traité sur la matière.

M. Génart s'occupe dans son travail des syndicats protecteurs. Dans une première partie, passant en revue les principaux syndicats existants, il en

Digitized by Google

examine les statuts et le fonctionnement. Ce sont : les syndicats de chemin de fer, l'association des producteurs de charbon maigre de Charleroi, le syndicat belge des maîtres de forges, les syndicats charbonniers de Westphalie, le syndicat des lamineurs de Silésie, la fédération des brodeurs suisses, la Normirorka des sucres, le Standard oil trust, le Michigan salt association, le Wisky trust, la Compagnie générale des manufacturiers, le projet Elliot.

L'auteur lui-même motive ainsi la place qu'il a assignée à ces monographies : « Dans l'étude des syndicats, dit-il (p. 21), une large part doit être attribuée à la méthode d'observation. Pour une question aussi neuve, et où les données de l'expérience ont une valeur aussi souveraine, rien n'est plus utile que de s'attacher tout d'abord à l'examen des faits. C'est de là qu'il faut déduire la nature, le caractère, les règles, l'efficacité, en un mot, toutes les conditions du développement des syndicats.

« Ce n'est qu'en voyant ce qu'ils ont été qu'on peut espérer découvrir ce qu'ils seront à l'avenir. »

Grâce à la précision des détails, aux tableaux minutieux qui les accompagnent, ces monographies présentent le plus vif intérêt.

Non moins importante est la seconde partie du travail, consacrée à l'étude des syndicats au point de vue économique et juridique.

Nous ne pouvons mieux en donner une idée qu'en empruntant à l'auteur le résumé qu'il en donne au commencement de sa conclusion.

« Le 1er chapitre nous a fait voir, dit-il (p. 215), les formes diverses qu'ont revêtues les syndicats et l'organisation qui doit être considérée aujourd'hui comme préférable, celle du comptoir de vente en commun. En comparant, au chap. II, les avantages et les inconvénients, nous avons pu nous convaincre qu'à tout considérer, au point de vue économique, social et même politique, les griefs qu'on leur adresse, tantôt vrais, tantôt faux, ne sont ni assez spéciaux, ni assez graves, ni assez irrémédiables pour provoquer la réprobation générale d'un organisme certainement efficace et éminemment utile. Ce n'est pas sans hésitation qu'au chap. III nous nous sommes demandé quel était l'avenir réservé aux syndicats ; sans nous hasarder dans les temps plus éloignés, nous avons pu conclure que, actuellement, en dehors de toute transformation radicale, ils continueraient sous leurs formes actuelles les services rendus dans le passé, et ne feraient sans doute que croître en nombre et gagner en influence. Le chap. IV a introduit dans notre matière une question connexe, celle du protectionnisme ; il lui a été attribué sa juste part d'influence dans la multiplication et le développement des syndicats. Et pour terminer, le chap. V n'a été qu'un rapide examen de leur situation en droit pénal et en droit civil. »

Cet examen est des plus détaillés. L'auteur passe en revue pour l'Europe, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, la Russie, le Portugal, la Hollande, le Danemark, la Hongrie et la Suisse ; pour l'Amérique, les États-Unis et le Canada.

Digitized by Google

Dans sa conclusion, l'auteur expose quelques considérations fort sensées sur la manière la plus efficace de réglementer, de contrôler les syndicats.

Un index alphabétique de la bibliographie à consulter sur la matière des syndicats, montre quelles sources nombreuses M. Génart a consultées en composant son ouvrage. Fruit d'un étude approfondie, d'un esprit aussi pénétrant que judicieux, son livre est appelé à faire un bien réel. Nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux qu'intéressent les questions sociales, et nous n'hésitons pas à prédire à l'auteur, à peine sorti des écoles des sciences politiques et sociales de Louvain, un brillant avenir littéraire.

Il est consolant, dans ces temps énervés, de voir des forces jeunes se vouer avec ardeur aux austères travaux de la pensée et de la plume. M. Génart nous permettra de l'en féliciter.

D. L. J.

La question des humanités, par Jules VEREST, de la Compagnie de JÉSUS. Bruxelles, Société belge de librairie, 1896, 382 pp. in 8°.

VOICI un livre destiné à faire sensation dans le monde professionnel. Écrit par un homme de science et d'expérience, sorti d'un ordre voué à l'enseignement, il vient à son heure pour expliquer les véritables données du problème des humanités et en indiquer la solution. Le R. P. Verest pose solidement la base de son travail : quel est le but des humanités ; et, ce but donné, quel est le rôle des classiques anciens, tant grecs que latins. L'auteur rejette absolument la définition allemande des humanités et se prononce catégoriquement contre l'utilitarisme moderne. Il montre clairement et avec de nombreux témoignages à l'appui, que l'enseignement des classiques anciens donne une formation plus large, plus profonde, plus complète que toute autre méthode, que ce sont principalement ces auteurs qui peuvent faire atteindre directement le but des humanités, tel qu'il l'a exposé. Il examine ensuite le système des classiques comparés, en signale les lacunes ou les excès possibles, puis expose avec méthode le programme à suivre dans les humanités pour les rendre réellement fructueuses. Le P. Verest n'est pas exclusif ; il sait faire une part aux productions de la littérature chrétienne ; il a de plus accentué le rôle important qui revient au choix des devoirs pour la formation religieuse et morale de l'élève ; il a montré ce qu'on est en droit d'exiger d'un professeur qui veut être à la hauteur de sa mission. Ce livre aura l'avantage de faire cesser de regrettables malentendus et d'amener une entente sur un terrain où l'on peut se faire certaines concessions légitimes, au seul profit d'une formation plus sérieuse, plus complète et d'une conception plus large de la vie de l'Église.

Digitized by Google

Defensio doctrinæ S. Thomæ Aq. de præmotione physica, seu responsio ad R. P. V. Frins, S. J., auctore P. F.-A.-M. Dummermuth, ord. Prædic. Sac. Theol. Mag. et in coll. Lovan. ejusd. ord. Stud. Reg. — Lovanii, Uystpruyst. — Parisiis, Lethielleux, 1895.

Il y a neuf ans le P. Dummermuth publia un ouvrage considérable intitulé : « S. Thomas et doctrina præmotionis *physicæ*, seu responsio ad R. P. Schneemann, S. J., aliosque doctrinæ Scholæ Tomisticæ impugnatores. » Les lecteurs se souviennent encore, peut-être, de l'analyse détaillée que nous avons consacrée dans cette Revue à la réfutation de la thèse du savant professeur d'Inspruck.

Les répliques ne pouvaient manquer de se produire. Elles vinrent un peu de tout côté et sur tous les tons. Les plus importantes furent une longue note du R. P. De San, le célèbre professeur du collège des Pères Jésuites à Louvain. — Le P. Dummermuth, lui a-t-il bien accordé toute l'attention qu'elle mérite, l'appelant simplement *minoris momenti?* — et un ouvrage *ex professo* du R. P. Frins, S. J. « Sancti Thomæ Aquinatis, O. P. doctrina de Cooperatione Dei, cum omni natura creata præsertim libera, seu S. Thomas prædeterminationis physicæ ad omnem actionem creatam adversarius. — Responsio ad R. P. F.-A.-M. Dummermuth, O. P. »

C'est pour répondre à cet ouvrage, dont le titre à lui seul est assez suggestif, que le vaillant Dominicain a repris la plume.

N'ayant pas offert à nos lecteurs les moyens de défense du R. P. Frins, nous ne pourrions, sans encourir le reproche de partialité, nous étendre une seconde fois sur la thèse du R. P. Dummermuth.

Du reste, — l'aveu nous coûte, — nous craignons fort que ces joutes n'aboutissent à rien. Si encore des deux côtés on concédait quelque solidité aux arguments de l'adversaire, on pourrait espérer un rapprochement. Mais quand on lit sous la plume du R. P. Frins, dans le titre même de l'ouvrage que St Thomas est l' « adversaire » du thomisme, et dans le prospectus que « sans le moindre doute » les anti-thomistes interprètent bien le sentiment de St Thomas dans cette question capitale, le théologien quelque peu versé dans la lecture du maître ne peut s'empêcher de sourire. Et l'on s'étonnera que les disciples portant son nom, attachés à son école, frémissent jusqu'à s'écarter, parfois trop, beaucoup trop, — ceci ne s'adresse pas au R. P. Dummermuth — du calme si admirable dans les écrits de St Thomas lui-même?

Notre conclusion? Elle demeure ce qu'elle était dans notre analyse du premier ouvrage du R. P. Dummermuth. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur.

D. L. J.

Digitized by Google

Iconographie de la basilique de N.-D. de la Treille et St-Pierre (à Lille), par M. Henri DELASSUS. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 5e et 6e liv., 1895.)

MONSIEUR Delassus examine ce que pourrait être l'iconographie dans la basilique de Lille et propose un plan méthodiquement conçu et inspiré des traditions du passé. C'est une idée heureuse que de suggérer de bonnes inspirations. L'auteur a puisé à l'histoire du dogme et fait de larges emprunts à celle des dévotions catholiques et aux traditions locales.

En tout cas on recherchera l'exactitude des faits représentés : je doute fort que saint Fortunat soit l'auteur de l' « Ave Maris stella » (p. 15). Il y a confusion à propos de saint Anselme, qu'une fausse tradition regarde comme l'introducteur de la fête de l'Immaculée Conception : c'est son neveu, bénédictin comme lui, qui en est le propagateur (p. 15).

A travers l'histoire de France. Études critiques, par A. LECOY DE LA MARCHE. Paris, Téqui, 1896, III-440 pp., in-8°, 3 fr.

METTANT à profit nombre de travaux récemment publiés sur l'histoire de France, M. Lecoy de la Marche, bien connu par ses ouvrages antérieurs, a voulu montrer le parti qu'on pouvait et devait en tirer pour avoir une idée juste du passé de son pays. L'actualité, dit-il, a souvent inspiré son choix, mais cependant l'auteur n'a pas été exclusif. « La féodalité primitive y est d'abord envisagée avec le servage et la main-morte ; l'époque brillante de la chevalerie avec Pierre l'Ermite et la première croisade ; le beau siècle de saint Louis avec Blanche de Castille et Louis VIII ; l'âge troublé de la guerre de Cent Ans avec la Jacquerie et Jeanne d'Arc ; l'ancien régime proprement dit avec le cardinal d'Ossat, Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche, dont l'histoire se rattache par plus d'un côté à la nôtre ; enfin le monde contemporain y figure avec Napoléon. Quant à la partie littéraire et artistique, les théologiens et les orateurs sacrés, les chroniqueurs, les grands écrivains nationaux, depuis Joinville jusqu'à Joseph de Maistre, y tiennent la place principale avec quelques aperçus sur l'origine du théâtre moderne et la propagation de l'architecture prétendue gothique. »

Digitized by Google

SIX NOUVEAUX SERMONS

DE

SAINT CÉSAIRE D'ARLES.

VOICI, selon la promesse qui en a été faite, le texte de quelques-unes des pièces contenues dans l'homéliaire de Burchard de Würzburg. Si toutes ne sont pas inédites dans le sens absolu du mot, aucune du moins n'a été publiée jusqu'ici sous le nom de l'évêque d'Arles.

A peine est-il besoin d'avertir le lecteur que le présent travail ne doit être considéré, en aucune façon, comme définitif. On s'est proposé simplement d'offrir aux connaisseurs quelques nouveaux échantillons du genre propre à Césaire, en accompagnant le texte des notes et explications strictement nécessaires pour en faciliter l'intelligence.

I.

Le premier de nos six sermons est assigné au troisième jour de Pâques dans l'homéliaire de Burchard fol. 19. Dans le fragment de Munich (Clm. 29047, p. 19) il est intitulé *Humilia sancti Agustini*, et non sans raison. Presque tout le corps de ce petit discours est emprunté, comme on le verra, aux sermons 256 et 228 de saint Augustin. Mais il est rare que Césaire se contente de transcrire les paroles de ce grand génie : bien souvent il les trouve au-dessus de la portée de son auditoire, et alors il ne se fait pas faute de retrancher, d'ajouter, de substituer des expressions plus familières à ce qui lui semble trop relevé. A ce point de vue, la pièce qui suit est des plus instructives : elle nous permet de prendre, pour ainsi dire, sur le fait l'intrépide faiseur

Digitized by Google

d'homélies. Chaque mot, chaque modification apportée au modèle nous révèle quelqu'une des préoccupations de cette âme avide de faire pénétrer la parole de Dieu jusque dans la portion la plus humble du peuple chrétien. On a mis ici en caractères plus petits les expressions d'Augustin qui n'ont pas subi de retouches.

HOMILIA SANCTI AUGUSTINI DE DIE TERTIA IN PASCHA.

Licet nobis omni tempore, fratres karissimi, et ad dicendum et ad audiendum suavis sit decantatio alleluiae, specialiter tamen in istis diebus dulcius eam audire consuevimus. Alleluia enim interpretatur, Laudate Dominum. Brevis quidem sermo, sed magna laudatio. Et quia, quando alleluia cantamus, Deum laudare cognoscimur, considerare et fideliter observare debemus, ut quod sonat in ore, hoc teneatur in corde : ne forte quando alleluia id est laus Dei ex ore profertur, in corde aut turpis aut impia cogitatio teneatur : ne forte dum lingua nostra Deum laudat, animam nostram cogitatio maligna percutiat. Laudemus ergo Deum, fratres karissimi, ore et corde, vita et lingua, vocibus et moribus. Sic enim sibi vult dici Deus alleluia, ut non sit in laudante discordia. Concordet ergo prius in nobis ipsis lingua cum vita, os cum conscientia, voces et mores : ne forte bonae voces testimonium dicant contra malos mores.

Dies enim isti, fratres karissimi, qui nunc aguntur, sacramentis infantum deputantur. Qui paulo ante vocabantur conpetentes, modo vocantur infantes. Conpetentes dicebantur, quando viscera materna ut nascerentur petendo pulsabant. Infantes dicuntur, quia modo renati sunt in Xpisto, qui prius nati fuerant in saeculo. In illis est vita nova, quae iam in nobis

1 *Homilia s. Augustini*] *Humilia s. Agustini* M (ms. de Munich 29047) ; om. W (homil. de Burchard). Le reste du titre a péri dans M 1 *tertia*] *tercia* W, et très souvent de même dans la suite le *c* remplace le *t* devant *i*. 2 *dicendum*] M ; *discendum* W. 3 *suavis*] *suave* W; *suav* | M. *decantatio*] *ta* ajouté au-dessus de la ligne W. 5 *Dominum*] W; *deum* M. 6 *cognoscimur*] changé en *cognoscimus* W. 10 *animam nostram*] *anima nostra* MW. *maligna*] *g* au-dessus de la ligne W. 11 *percutiat*] *percuciet* W. 13 *Concordet*] *concordit* W.

15 *malos mores*] M continue ainsi (j'indique par des points les lettres qui ont disparu : *Cantemus hinc all. frs kmi..... olliciti ut in caelo possimus... .e securi. Quare hoc solliciti... it scriptum est. temptacio est... minis super terram. Non vis... sollicitus ubi caro concu..... adversus spm et sps adver..... nem. Non ergo sollicitus ubi vidio* | Le reste du manuscrit a péri. 16 *sacramentis*] Aug. s. 228, n. 1 ; *sacramenta* W.

17 *modo v. i. Conpetentes*] ajouté entre les lignes W. 20 *iam*] conjecture; *nam* W.

5. *Brevis q. s. s. m. laudatio*] Cette petite phrase doit déjà appartenir à saint Augustin ; mais je n'ai pu retrouver l'endroit.

11-15. *Laudemus* . *mores*] S. Augustin serm. 256, n. :

14. *ne forte bonae voces t.d.c.malos mores*] Césaire a utilisé ailleurs encore cette sentence expressive, par ex. Append. s. 284, n. 2.

Digitized by Google

debet esse perfecta. Et ideo, qui iam fideles estis, infantibus istis non oportet ut exempla quibus pereant sed quibus proficiant praebeatis. Adtendite enim vos modo nati, quomodo olim nati hoc faciunt. Etiam illi infantes, qui secundum Adam de parentibus carnalibus nati videntur, 25 prius parvuli sunt. Postea vero ubi mores maiorum sentire coeperint, quid imitentur adtendunt : quo duxerit maior, sequitur minor. Sed orandus est Deus, ut per bonam viam praecedat maior : ne forte si eum per malam secutus fuerit minor, pereat et maior et minor.

Itaque, fratres karissimi, qui iam diu in Xpisto renati estis, et per 30 aetatem regenerationis parentes estis illorum, vos alloquor et exortor, ut sic iuste et caste et sobrie vivatis,ut cum eis qui vos imitantur non solum non pereatis, sed magis ad aeterna gaudia feliciter venire possitis. Adtendit modo aliquis in Xpisto renatus nescio quem fidelem iam diu baptizatum et tamen ebriosum.Timeo ne sibi dicat in corde suo : Quare 35 et ego ita non facio ? numquid non et fidelis est ? numquid non ad altare communicat ? et tantum bibit, ut ebrius frequenter appareat. Adtendit alium luxoriosa verba dicentem,cantica turpia vel amatoria proferentem : si eum libenter audire aut imitare voluerit, et digna paenitentia non subvenerit, simul cum illo peribit. Et ideo, fratres 40 karissimi, quicumque per opera iniqua etiam eos qui boni sunt exemplo suo decipiunt, et pro se et pro illis malam rationem reddituri sunt Deo.

Sed iam istos qui modo baptizati sunt alloquamur. Vos ergo ammoneo et exortor, quos gratia Xpisti de paleis in grana mutavit, 45 rogo vos et contestor, ne in vacuum gratiam recipiatis, sed semper grana esse contendite, et paleam, quae vento circumfertur, quantum potestis vitate vel fugite. Nolite sequi malos : si enim eos imitare volueritis, cum ipsis peribitis. Manete in area pondere caritatis, ne vos superbiae ventus velut paleam foris eieciat. Vos ergo fratres, vos filii,

21 *qui iam fideles*] Aug ; *quia infideles* W (*fi* ajouté après coup). 22 *Adtendite — qui secundum Adam*] W ; après *quomodo*, le pronom *hii* a été ajouté d'une façon assez grossière. Le texte est ici fort altéré ; mais il se peut que cette altération soit de beaucoup antérieure à la transcription du manuscrit. Voici la phrase d'Augustin : *Intendunt enim vos modo nati, quomodo vivatis olim nati. Hoc faciunt qui etiam secundum Adam* etc. 25 *parvuli*] *parvoli* W. *sentire*] Aug ; *seniores* W 1 m. Les lettres *o* et *s* ont été ensuite supprimées. 26 *duxerit*] *dixerit* W corr. 27 *malam*] *malum* W. 28 *pereat*] W ; *pereant* Aug. 36 *ut*] *et* W. 37 *amatoria*] *amaturia* W. 43 *istos*] *istus* Wcorr. 44 *gratia*] *gratiam* W. 45 *rogo*] *go* ajouté après coup W. 46 *paleam quae vento*] Aug ; *palea que vent.um* W.

37 suiv. *Adtendit alium* etc.] Le second trait de saint Augustin est dirigé contre les usuriers. Césaire a jugé plus pratique de viser ceux qui profèrent des paroles et des chants contraires à la chasteté et à la bienséance chrétienne. Pour les expressions *luxoriosa verba. . cantica turpia vel amatoria* comp. Append. 277 fin et 303. 3

vos novella germina matris aeclesiae, obsecro et per gratiam quam accepistis adiuro, ut Xpistum, cuius membra esse meruistis, iugiter cogitetis. Xpistum ergo sequimini, qui vocavit vos, qui perditos quaesivit vos. Nolite sectari vias perditorum, in quibus errat nomen fidelium, et in quibus sacramenta Xpisti patiuntur iniuriam. Non quaeritur quid vocentur, sed utrum nomini suo respondeant. Sed et illum, qui neglegenter vivit, alloquor et contestor. Si natus es, ubi est vita bona ? si fidelis es, ubi est fides ? Audio nomen, agnoscam rem. Vos vero filii, vos novella plantatio, elegite vobis quos imitare debeatis : Deum timentes, eclesiam Dei cum timore intrantes, verbum Dei diligenter audientes, memoria retenentes, factis inplentes. Tales elegite quos imitamini. Nemo dicat in corde suo : Et ubi invenire potero tales ? Omnis res similis ad similem cohaeret. Si perdite vixeris, non adiungis tibi nisi perditos. Incipe bene vivere : vides quanti te socii circumdent, de quanta fraternitate gratuleris. Postremum, non invenis quod imiteris ? esto quod alius imitetur.

Haec enim, fratres, si diligenter considerare vultis, exemplum sanctae conversationis omnibus praebere contendetis, et pro vobis et pro aliis aeterna praemia feliciter capietis : praestante Domino nostro Ihesu Xpisto, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

II.

Le second sermon, sur Luc 6, 45, est, comme les trois suivants, entièrement dû à Césaire lui-même. Il nous est parvenu, sous trois formes distinctes représentées, l'une par l'homéliaire de Burchard et le cod. Palat. 430 fol. 179, l'autre par le Vatic. 3539, la troisième enfin par un recueil assez répandu au XVe siècle dans les Pays-Bas. Le texte que je donne ici est celui du Palat. 430 ; je n'ai mis les autres mss. à profit que dans les passages non caractéristiques d'une édition différente.

53 *errat nomen fidelium*] Aug ; *erat nomen infidelium* W. 56 *bona*] W ; *nova* Aug. 60 *imitamini*] W ; *imitemini* Aug. 61 *Et ubi*] Aug ; *ut ubi* W. *cohaeret*] Aug ; *coerit* W. 62 *perdite*] W ; *perditus* Aug. 66 *praebere*] *praeuere* W. *contendetis*] *contendites* W. 67 *capietis*] *capietis* W. *praestante Domino nostro*] *per d. nr.* W.

53. *et in q. sacramenta Xpisti patiuntur iniuriam*] Ce membre de phrase fait défaut dans le sermon d'Augustin ; par contre, il revient fréquemment sur les lèvres de Césaire, par. ex. App. 45, 3 ; 266, 3 et dans le cinquième des sermons publiés ici, l. 23.

65 suiv. *Haec enim, fratres*] Cette petite péroraison est toute de Césaire.

Digitized by Google

DE EO QUOD SCRIPTUM EST IN EVANGELIO :

BONUS HOMO DE BONO THESAURO CORDIS SUI PROFERT BONA.

Audivimus, fratres karissimi, cum evangelium legeretur, dixisse Dominum ad turbas vel ad discipulos suos : *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bona ; malus homo de malo thesauro cordis sui profert mala. Ex abundantia enim cordis os loquitur.* Si diligenter consideratis, fratres, duo genera vel duo loca thesaurorum Xpistus Dominus demonstrat : thesaurum bonum in corde bono, thesaurum malum in corde malo. Itaque, fratres, inspiciamus conscientias nostras, consideremus interiores arcellas animae nostrae, et videbimus cuius ibi reconditum thesaurum habemus : tunc enim scire poterimus ad cuius dominium aut nos aut thesaurus ipse pertineat. Si enim Deo adiuvante semper quae bona sunt cogitemus, et quae honesta sunt agamus, tunc nos thesaurum Xpisti in corde servamus. Si vero cogitationes sordidas vel malignas animus noster fuerit occupatus, ad quem pertineat thesaurus cordis nostri non dicere opus est. Unusquisque enim qualem habuerit thesaurum, talem habebit et dominum. Nam quia in bonis hominibus Xpistus habitat, apostolus testis est : in interiori homine *per fidem habitare Xpistum.* Quod vero diabolus in malis habitat, de Iuda in evangelio legimus : *Cum iam*, inquit, *ascendisset diabolus in corde Iudae ut traderet Dominum.*

Agnoscite ergo, fratres, quia secundum quod unusquisque cum Dei adiutorio praeparare voluerit, aut Xpisti aut adversarii possessio erit ; quia, quod iam diximus : *ex abundantia cordis os loquitur.* Si vis scire quid ab homine habeatur in corde, adtende quid proferatur ex ore. Si enim quae sancta, quae iusta, quae pia sunt loquatur,

3 *evangelium*] V (cod. Vatican. 3539) B (cod. Bruxell. 1927-44); *evangelio* P (cod. Palat. 430, fol. 179) W (recueil de Würzburg). 4 *vel*] P; *et* VB. 6 *abundantia*] *habundantia* VP constamment. 8 *demonstrat*] P; *demonstravit* VB. 10 *videbimus*] PB; *videamus* V. 11 *ibi*] *sibi* P à cause de l's qui termine le mot précédent. *thesaurum*] P insère *bonum*. *habemus*] PB; *habeamus* V. 12 *ad cuius dominium aut nos*] P; *cui domino nos* VB. *ipse*] P; *noster* V. 14 *tunc*] V; om. PB. 15 *Si vero*] PB; *e contrario si* V. *cogitationes sordidas vel malignas*] VP; B a l'ablatif pluriel. 18 *hominibus*] V; *omnibus* PB. 19 *apostolus*] *et apost.* P. *in interiori homine*] P; *in interiorem hominem* VB. 23 *cum Dei adiutorio*] P; om. VB. 24 *adversarii*] P; *diaboli* VB.

6. *loquitur*] Luc. 6, 45.
10. *arcellas animae*] Comp. Append. 12, 4; 89, 1 etc.
19. *Xpistum*] Ephes. 3, 17.
22. *Dominum*] Jean 13, 2. Il est probable que le texte grec sur lequel fut faite la traduction latine que suit ici saint Césaire portait βεβηκότος au lieu de βεβληκότος, d où *ascendisset* pour *misisset*.

Digitized by Google

Xpistus, qui habitat in corde, ipse sonat in ore. Si vero turpiloquia, convicia, maledicta, opprobria, detractiones, murmurationes videas hominem ex ore proferre, quis intus habitet poteris evidenter agnoscere. Ingerunt se enim et offerunt quodammodo duo isti quasi hospites ad ostium cordis tui, hoc est, Dominus tuus et adversarius tuus. Unus exhibet vitam, alius mortem : unus ingerit lucem, alius tenebras : unus infernum, alius caelum. Ita, homo, adiuvante Domino in potestate tua est eligere quod volueris. Sed attende quem recipias, quem repellas: et pro certo cognosce quia quem ex his duobus susceperis in hoc saeculo, ab ipso suscipiendus es in futuro. Si Xpistum susceperis, cum ipso eris regnaturus in caelo ; si vero diabolum, cum ipso demergeris in tartarum.

Omni ergo vigilantia custodite corda simul et corpora vestra, fratres : quia potest fieri ut anima sancta, si neglegens fuerit, repellat a se Spiritum sanctum, et anima peccatrix, si Deum diligat, repellat diabolum. Et ideo nec ille qui sanctus est per superbiam infletur aut securitate aliqua solvatur, nec ille qui peccator est desperatione nimia obruatur ; sed ille qui habet viriliter custodiat, et iste qui perdidit omni virtute reparare contendat. Xpistus enim, fratres karissimi, ut in nobis habitare dignetur, bonis operibus invitatur ; e contrario diabolus, ut peccatrici animae dominetur, malis eius actibus delectatur. Ac sic, quomodo si bona opera in nobis Xpistus non invenerit, cito nos deserit ; sic et diabolus, si malis actibus non pascitur, cito fugatur. Hoc tamen, fratres, scitote, quia nullus homo potest vacuus esse. Nam in unoquoque nostrum aut rex habitat, aut tyrannus. Si per neglegentiam de corde nostro Xpistus repellitur, statim adversario locus datur ; si vero de anima nostra diabolus effugatur, statim Xpistus ingreditur. Qualem convivam habere volumus, tale convivium in corde praeparare debemus.

Et ideo, fratres dilectissimi, Xpisto inspirante, vinum iustitiae, oleum misericordiae, caritatis dulcedinem, adipem pietatis, castitatis aromata, patientiae holocausta in cellario cordis nostri recondere festinemus Talibus et his similibus epulis Xpistus Dominus delectatur : quae si in nobis inesse cognoverit, implet sine dubio quod promisit *Ecce*, inquit, *sto ante ostium et pulso ; si quis aperuerit*

32 *ad ostium cordis tui*] F ; *adsistunt cordi tuo* VB. 34 *homo*] V ajoute *Dei*. 35 *quod*] *quem* P. 37 *susceperis*] P ; *exceperis* VB. *es*] F *eris* VB. 38 *si vero*] VB insèrent *quod absit*. 44 *aut secur.*] PB ; *ut secur.* V. 45 *qui habet*] VP ; *qui Xpistum habet* B. 49 *delectatur*] PB ; *invitatur* V. 53 *neglegentiam*] V ajoute *nostram*. 61 *inesse*] P ; *esse* V. A partir de cet endroit, le manuscrit de Bruxelles n'a plus rien de commun avec VF.

Digitized by Google

mihi, intrabo ad illum et cenabo cum illo, et ille mecum. Beata est anima illa, fratres, quae ita cor suum contendit bonis operibus exornare atque componere, ut ibi Deum convivam mereatur excipere. E contrario quam infelix est anima illa et toto lacrimarum fonte lugenda, quae ita iugiter malis operibus obruitur, malis cogitationibus vulneratur, sordidis ac luxuriosis inquinatur maculis, ut in convivio cordis sui magis diabolum quam Xpistum mereatur excipere. Et ideo, fratres karissimi, si verum in vobis vultis gaudium possidere, hoc in corde debetis reponere, quod ibi iugiter desideratis invenire. Si reposueris in corde tuo amaritudinem, sine causa ibi vis invenire dulcedinem ; si tenebras reconderis, lucem habere non poteris. Denique solent homines mali bona promittere : sed quia illa in cellario cordis sui prius reponere noluerunt, quod promittunt dare non possunt. Nemo enim erogare poterit, quod prius congregare noluerit.

Vos ergo, fratres, quasi boni ecclesiae filii studete in cordibus vestris iugiter opera bona, quae possunt Deo placere, recondere, ut bonum, quod a vobis promissum fuerit ex ore, impleatur in opere ; ut fiat in vobis quod superius Dominus dixit : *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bona : ex abundantia enim cordis os loquitur.* Reficite Xpistum in hoc saeculo bonis operibus vestris, ut ille vos in futuro reficiat muneribus suis. Repudiate diabolum, suscipite Xpistum : contemnite mortem, eligite vitam : proicite trenebras, recipite lucem. Suscipite Xpistum in hac vita laboribus plena, ut ille vos suscipiat in beatitudine sempiterna ; date illi transeuntia, recepturi aeterna : ut cum dies iudicii et tempus reddendae rationis advenerit, securi illam vocem felicem ac desiderabilem audire possitis : *Venite benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi : quia esurivi et dedistis mihi manducare, nudus eram et cooperuistis me.* Tunc enim quando avari, luxuriosi, invidiosi vel superbi, si paenitentia et larga elemosyna non subvenerit, audituri sunt : *Discedite a me maledicti in ignem aeternum,* tunc vos sanctis moribus et bonis operibus adornati feliciter audia-

64 *anima illa*] V ; P om. *illa.* *cor suum*] P ; *se ipsam* V. *exornare*] P ; *ornare* V. 65 *ibi*] om. V. 68 *inquinatur maculis*] P ; *actibus inquinatur* V. 70 *verum*] P ; *vere* V. 73 *habere*] *invenire* V.
76 *nemo*] V ; *non* P. *erogare... congregare*] P intervertit les deux verbes.
80 *fuerit*] P ; *est* V. 81 *Dominus dixit*] P ; *dixi* V (om. *Dominus*).
82 *bona*] V insère *et malus h. d. m. t. c. i. profert mala.* 87 *in beatitudine sempiterna*] *in* avec l'accusatif V. *date i. t. r. aeterna*] om. V. 91 *mundi*] V termine ici par la phrase. *Quod vos Dominus sub sua pr. perd.* etc.

63. *mecum*] Apoc. 3, 20. 94. *aeternum*] Ibid. 41.
92. *cooperuistis me*] Math. 25, 34 suiv.

Digitized by Google

tis : *Venite benedicti Patris mei, percipite regnum.* Ubi vos Dominus sub sua protectione perducat : qui vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

III.

Le troisième sermon n'a pas été signalé jusqu'à présent en dehors de l'homéliaire de Burchard. Le texte en a été publié par Eckhart, p. 840. On trouvera dans ce discours plus d'un trait propre à choquer les susceptibilités de notre génération : l'évêque d'Arles n'avait pas pour habitude de se soucier beaucoup de ces délicatesses de l'auditoire. Il osait tout dire, entrait dans le détail des vices les plus répugnants : et pourtant, même après tant de siècles, il se dégage de ses accents touchants et convaincus je ne sais quel souffle de pure et austère vertu, propre à maintenir dans le devoir les âmes les plus faibles et les plus chancelantes. Au point de vue du style, la décadence se fait naturellement sentir de bien des manières : on remarquera néanmoins que la phrase de Césaire se distingue d'ordinaire par une eurythmie peu commune, et que les règles du *cursus* y sont, en général, fort bien observées.

INCIPIT DE HIS QUI FILIOS PER ALIQUAS SACRILEGAS SUPERSTITIONES HABERE VOLUNT.

Solent, fratres karissimi, aliqui viri vel aliquae mulieres, cum se viderint in coniugiis positos filios non habere, nimium contristantur et, quod peius est, aliquotiens ita praeveniuntur, ut non de Deo sed de nescio quibus sacrilegis medicamentis vel arborum sucos filios se habere confidant. Quam rem quicumque forte aliquo amico diabuli circumventus admisit, cum grandi conpunctione paenitentiam agat ; qui vero auxiliante Domino non admisit, videat ne aliquando com-

1 *sacrilegas*] *sagrilegas* W. 2 *superstitiones*] *supersticionis* W. *habere*] les deux premières lettres ont été effacées. 4 *coniugiis*] le second *i* ajouté au-dessus du mot ; *coniugio* ε (Eckhart I,840). *non*] ajouté au-dessus de la ligne. *contristantur*] W ; *contristari* ε. 5. *ita*] om. ε. 6 *sacrilegis*] il y avait d'abord *sacrileges*. *sucos*] W ; *succis* ε ; Caspari ' Kirchenhistorische Anecdota ' p. 223 note, suggère *succinos* ou *sucinos*. 7 *aliquo*] *ab aliquo* ε. *diabuli*] *diaboli* ε. 8 *cum grandi*] *congrandi* W ; l' *o* a été ensuite changé en *u*. *conpunctione*] signe de l'accusatif sur le dernier *e* W. 9 *non admisit*] *non amisit* W. . *com-nitat*] *omittat* W.

Digitized by Google

10 mittat. Et non solum ipse non faciat, sed quantum potest etiam alios salubri consilio facere non permittat; ut de fideles xpistianos si eis Deus filios dare noluerit, nullum exinde laborem animi patiantur: quia et quando donat Deus filios, gratiae sunt agendae; et quando non donat, nihilominus illi sunt gratiae referendae. Ipse enim melius 15 novit quid nobis expedit.

Multi enim malo suo filios habuerunt, et multi suo bono non habuerunt. Quamvis non hoc omnes faciant, plures tamen sunt qui dum suis filiis in terra nimium thesaurizant, suas animas aeterna mendicitate condemnant; et dum de rapinis ac fraudibus divites 20 filios volunt in hoc mundo relinquere, non solum elymosinas dissimulant erogare, sed etiam res alienas conantur invadere. Et timendum est, ne dum eorum filii de illorum divitiis in saeculo luxoriantur, illi aeterno supplicio consumantur. Quod ita factum etiam in illo divite purpurato, qui fratres suos divites reliquerat, evangelii textus 25 eloquitur. Nam qui in saeculo dives fuerat, et fratribus suis omnem substantiam detulerat, in inferno guttam refrigerii ardens quaerebat et inpetrare non poterat. Illi vero qui filios non habent, aut omnes aut prope omnes, dum non habent quibus terrenam substantiam derelinquant, redemere animas suas elimosinarum largitate non 30 cessant, et securi de hoc mundo ad aeternam beatitudinem transeuntes, ab auditu malo liberati audire merebuntur: *Venite benedicti percipite regnum, quia esurivi, et dedistis mihi manducare.*

Nemo ergo de sterilitate filiorum contristetur aut doleat, cum viderit tantos clericos, iunctos monachos aut sanctimoniales sine 35 carnalibus filiis usque ad vitae suae terminum in Dei servitio permanere. Qui magis ideo maiorem coronam et ampliorem gloriam consequentur, quia carnaliter stereles esse voluerunt, implentes illud quod Xpistus per apostulum clamat: *Superest et qui habent uxores, sint tamquam non habentes. Tempus*, inquid, *breve est, volo vos sine* 40 *sollicitudine esse.* Et ideo qui sterelitatem habent corporum, fecunditatem custodiunt animarum; et qui filios carnales habere non

11 *xpistianos*] l' *e* a remplacé un *i* W. 17 *non hoc*] *hoc non* ε. 20 *elymosinas*] avec *e* cédillé W; *eleemosinas* ε. 22 *luxor.*]*luxur.* ε. 24 *reliquerat*] *relinquerat* W. 25 *dives*] *divis* W corr. 26 *detulerat*] *detolerat* W corr. 29 *redemere*] *redimere* ε. *elimosinarum*] avec *e* cédillé W; *eleemosynarum* ε. 33 *sterel.*] W constamment; *steril.* ε. 34 *tantos*] *tantus* W. *clericos*] *clericus* W corr. 34 *iunctos*] ε joint ce mot à ce qui précède 36 *maiorem*] *magorem* W corr. 38 *apostulum*] *apostolum* ε. *et*] pour *ut*, ou *ut et*? 41 *custodiunt*] W ε, pour le conjonctif?

24 *evangelii l. eloquitur*] Luc 16,19 suiv. 39. *non habentes*] I Cor. 7, 29.
27 *manducare*] Math. 25, 34 suiv. 40. *esse*] ibid. 32.

Digitized by Google

possunt, spiritales generare contendant. Omnia opera bona filii nostri sunt: qui cotidie opera bona faciunt, spiritales filios non desinunt. Isti sunt filii nostri, qui non solum non moriuntur, sed etiam nec parentes suos in aeternum mori permittunt. Nam isti carnales filii, ubi ad aetatem maiorem pervenerint, difficile est ut non plures ex ipsis parentum suorum mortem desiderent. Nec hoc ideo diximus, quod omnes filios malos esse credamus, aut hoc persuadere videamur, ut aliquis in coniugio positus filios habere non vellit; sed sicut iam supra suggessimus, si vellit dare Deus, sive non vellit, ipsi sunt gratiae agendae, qui melius novit quid nobis oporteat.

Et ideo, cui Deus filios dare noluerit, non eos de aliquis erbis vel diabolicis characteribus aut sacrilegis ligaturis habere conentur. Unde ante omnia et decet et expedit xpistianis, ne contra dispensationem Xpisti crudeli et impio ausu pugnare videantur. Sicut enim mulieres, quas Deus vult plures habere filios, nullas potationes debent accipere quas conceptum habere non possint; ita et illae, quas Deus stereles voluit permanere, de solo Deo hoc debent desiderare vel petere, ita tamen, ut hoc divinae dispensationi committant. Et hoc semper in orationibus dicant, ut quomodo illis oportet, sic Deus adnuere pro sua pietate dignetur. Illae enim mulieres, quas Deus vult esse fecundas, quantoscumque conceperint, aut ipsae nutriant, aut nutriendos aliis tradant: quia quantoscumque aut iam conceptos aut iam natos occiderint, tantorum homicidiorum reatu ante tribunal aeterni iudicis tenebuntur. Et quia aliquae mulieres, dum per sacrilegas potiones filios suos in seipsis occidere conantur, etiam ipsae pariter moriuntur, efficiuntur trium criminum reae : homicidae suae, Xpisti adulterae, necdum nati filii parricidae. Unde et illae male faciunt, si eos quibuscumque sacrilegis medicamentis habere voluerint; et illae gravius peccant, quae aut iam conceptos aut iam natos occidunt, vel certe unde non concipiant potiones sacrilegas acci-

43 *filios*] ε insère ici le verbe *habere*. *desinunt*] *desinuunt* W. 46 *difficile*] *dificele* W. 47 *desiderent*] *desiderint* W. 49 *vellit*] W ; *velit* ε. 50 *si vellit*] pour *sive vellit?* 52 *de aliquis*] ε ; *de aliquos* W corr. *erbis*] *herbis* ε. 53 *characteribus*] *charactheribus* W *sacrilegis*] *sacra legis* W. *ligaturis*] *legaturis* W corr. 54 *et decet*] *et decit* W ; *prodest* ε. *xpistianis*] *xpistiani* W. V. homélie suivante, l. 4. 57 *quas*] W ε. 57 *conceptum*] *contemptum* W ε. 59 *committant*] *commitant* ε ; *consitante* W, l' *e* du mot qui suit. 60 *oportet*] *oportit* W. 62 *conceperint*] *conciperent* W ε. 63 *nutriendos*] *nutriendus* W. 64 *reatu*] *reatum* W ε. 65 *quia*] *a* ajouté au-dessus de la ligne W. 67 *homicidae*] *homicidiae* W. *suae*] *ae* ajouté après coup W. 68 *parricidae*] *parrocidae* W. 71 *non*] ajouté au-dessus de la ligne W.

61-65. Césaire exprime les mêmes pensées en termes presque identiques dans le serm. 292 de l'append. d'Augustin, n. 2.

Digitized by Google

piendo damnant in se naturam quam Deus voluit esse fecundam. Quantoscumque filios parere potuerant, tanta homicidia fecisse non dubitant.

75 Et ideo consideremus quod apostulus ait : *Quid oremus, sicut oportet, nescimus.* Semper nos Dei iudicio et divinae misericordiae committamus, nec contra voluntatem illius contendimus habere quod ille vult tribuere, dum terrena filiorum solacia quaerimus, praemia aeterna perdamus. Magis ergo iugiter in oratione dominica
80 toto corde dicamus : *Fiat voluntas tua sicut in caelo et in terra.* Si enim spem nostram in dispensationem Dei voluerimus fideliter ponere, et in hoc saeculo eum poterimus habere propitium, et in futuro in conspectu eius cum bona conscientia fiducialiter veniemus. Quod ipse praestare dignetur, cui est honor et gloria in saecula
85 saeculorum. Amen.

IV.

Si Césaire n'était pas tendre pour les vices opposés à l'usage chrétien du mariage, il ne déployait pas moins de vigueur contre les pratiques païennes qui subsistaient encore de son temps. L'homélie qui suit nous en offre une preuve de plus. Le vieil évêque est inconsolable en présence d'abus de cette nature. Il ne comprend pas qu'on puisse s'opposer à leur répression. Les temples des idoles doivent être détruits, leurs autels mis en pièces, les arbres objets d'un culte sacrilège brûlés jusqu'à la racine. On ne doit pas craindre d'user de rigueur à l'égard de ceux qui se font les défenseurs des antiques superstitions : il faut les admonester durement, les reprendre avec sévérité. Si cela ne suffit pas, qu'on les batte

72 *damnant*] le second *n* de même. *naturam... fecundam*] ces deux *m* galement. 73 *parere*] le premier *e* au-dessus d'une autre lettre grattée. 74 *dubitant*] W ε, pour le conjonctif? 77 *committamus*] W, changé en *comitamus*. *nec contra*] W, pour *ne dum contra*? *ne contra* ε. 78 *ille vult*] il semble que le copiste a oublié la négation ; comp. ci-dessus lignos 4 et 71. 79 *dominica*] l' *o* au-dessus d'une autre lettre grattée.

72. *voluit esse fecundam*] Admonition de saint Césaire aux évêques publiée par A. Malnory, p. 300 : ' Quis est qui admonere non possit, ut nulla mulier potionem accipiat ut iam concipere nequeat, neque *damnet in se naturam, quam Deus voluit esse fecundam* ; quia *quantoscumque concipere vel parturire potuerat, tantorum homicidiorum reatu tenebitur*, et *nisi digna paenitentia subvenerit* (Comp. hom. 1 ci-dessus, l. 38), in gehenna aeterna morte damnabitur ? '

76. *nescimus*] Rom. 8, 26.

80. *in terra*] Math. 6, 10.

Digitized by Google

de verges, qu'on leur coupe les cheveux, qu'on aille, s'il le faut, jusqu'à les charger de chaînes de fer. On voit que Césaire employait, pour convertir et éclairer les gens simples de son temps, des moyens tout autres que ceux qu'on préconise de nos jours. Cette homélie, comme la précédente, a été publiée intégralement par Eckhart p. 842.

AMMONITIO UT FANA DESTRUANTUR.

Gratum nobis est, fratres dilectissimi, et maximas Deo gratias agimus, quia vos ad ecclesiam fidellter venire videmus : quia et re vera hoc decet et expedit xpistianis, ut [ad] matrem suam ecclesiam quasi boni filii cum summo desiderio et vera pietate concurrant. Et licet hinc gaudeamus, fratres karissimi, quia vos ad ecclesiam videmus fideliter currere, contristamur tamen et dolemus, quia aliquos ex vobis cognoscimus ad antiquam idolorum culturam frequentius ambulare, quomodo pagani sine Deo et sine baptismi gratia faciunt. Audivimus aliquos ex vobis ad arbores vota reddere, ad fontes orare, auguria diabolica observare : de qua re tantus dolor est in animis nostris, ut nullam possumus consolationem recipere. Sunt enim, quod peius est, infelices et miseri, qui paganorum fana non solum destruere nolunt, sed etiam quae destructa fuerant aedificare nec metuunt nec erubescunt. Et si aliquis Deum cogitans aut arbores fanaticos incendere aut aras diabolicas voluerit dissipare atque destruere, irascuntur et insaniunt et furore nimio succenduntur ; ita ut etiam illos qui pro Dei amore sacrilega idola conantur evertere, aut caedere praesumant aut forsitan de illorum morte cogitare non dubitant. Quid faciunt infelices et miseri ? Lucem deserunt, et ad

3 *ecclesiam*] *aeclesiam* W, et de même dans la suite. 4 *ad*] ε; om. W. 6 *licet*] *licit* W. 7 *dolemus*] *dolimus* Wε. 8 *antiquam*] *antiqua* W. 9 *sine Deo et sine baptismi gratia*] *sine deum et sine baptismum graciam* Wε. 12 *possumus*] Wε, pour *possimus*. *consolationem*] W om. l'*m*. 13 *paganorum*] *ga* ajouté au-dessus du mot. 14 *destruere*] *distruere* Wε. *quae*] au-dessus de la ligne. *destructa*] *distructa* W. *fuerant*] *fuerent* Wcorr. 16 *aras*] *ara* W. 17 *destruere*] *distruere* W. *et insaniunt*] *et* ajouté au-dessus de la ligne. *nimio*] *nimiu* Wcorr. 18 *evertere*] ε; *avertere* W. 20 *dubitant*] pour le subjonctif, comme homél. précéd. l. 74.

4. *decet et expedit xpistianis*] Comp.hom. précéd. l. 54.

10. *ad fontes orare*] Homélie publiée par Caspari, Kirchenhist. Anecdota p. 222 ' Iterum admoneo vos omnia fana destruere, ubicumque inveneritis. Nolite *ad arbores vota reddere*, nolite *ad fontes orare*. ' Admonition éditée par Malnory, p. 300 : ' Nullus ad arborem vota reddat, nullus auguria observet '. Comp. aussi les sermons de l'Append. 168, 264, 265, 278.

Digitized by Google

tenebras currunt : contemnunt Deum, amplectuntur diabulum : vitam deserunt, mortem sequuntur : Xpistum repudiant, et ad sacrilegia vadunt. Ut quid miseri ad ecclesiam venerunt, ut quid sacramentum baptismi acceperunt, si postea ad idolorum sacrilegia redituri erant ? Impletur enim in illis illud quod scriptum est : *Canis reversus ad vomitum suum, et porcus ad volutabrum suum.* Non timent illud quod dixit Dominus per prophetam : *Sacrificans idolis eradicabitur, nisi Domino soli.* Et in psalmis : *Omnes dii gentium daemonia, Dominus vero caelos fecit.* Et iterum : *Confundantur omnes qui adorant sculptilia, qui gloriantur in simulacris suis.*

Vos ergo, fratres, quicumque estis qui tantum malum Xpisto propitio non fecistis, videte ne aliquando faciatis, videte ne vos circumveniant homines perditi atque perversi, ut post Xpisti sacramenta ad diaboli venena redeatis ; sed magis castigate quoscumque tales cognoscitis, admonete durius, increpate severius. Et si non corriguntur, si potestis, caedite illos ; si nec sic emendantur, et capillos illis incidite. Et si adhuc perseverant, vinculis ferreis adligate : ut quos non tenet Xpisti gratia, teneat vel catena. Fanum ergo reparare nolite permittere ; immo magis ubicumque fuerit, destruere et dissipare contendite. Arbores etiam sacrilegas usque ad radicem incendite, aras diaboli comminuite. Et hoc scitote, fratres karissimi, quia omnis homo quando baptizatur, de grege diaboli et ab exercitu illius separatur. Quod si postea ad ista quae supra diximus sacrilegia celebranda redierit, statim [a] Xpisto deseritur, et iterum a diabulo occupatur. Levius illi fuerat ad Xpistum non venire, quam postea Xpistum deserere, secundum quod de talibus dicit Petrus apostulus : *Melius*, inquid, *illis fuerat non cognoscere viam iustitiae, quam post cognitionem retrorsum converti.*

Nos, fratres, quod vobis expedit dicimus. Quicumque observare noluerit, aeterna illum poena sine ullo remedio cruciabit. Delectat

21 *contemnunt*] *p* ajouté au-dessus de *mn* W. *diabulum*] *diabulo* W corr. 24 *acceperunt*] *acciperunt* W. *redituri*] *reddituri* W corr. 27 *eradicabitur*] *eredicabitur* W. 31 *malum*] *mali* Wcorr. 32 *videte ne aliquando faciatis*] om. ε. 34 *castigate*] *casticate* W. 36 *cognoscitis*] *cognoscites* W. 37 *caedite*] *c*edite* W. 38 *tenet*] *tenit* W. 39 *destruere*] *distruere* W. 41 *incendite*] *n* ajouté au-dessus de l'*e* W. *comminuite*] *com..minuite* W. 44 *celebranda*] le premier *e* cédillé W. *a Xpisto*] la préposition ajoutée par ε, manque dans W. *deseritur*] ε ; *deseretur* W. 50 *sine ullo remedio*] *sine ullum remedium* W. Comp. ci-dessus l. 9 variante. *cruciabit*] *cruciavit* W.

26. *suum*] 2 Pierre 2, 22.
28. *soli*] Exod. 22, 20.
29. *fecit*] Ps. 95, 5.
30. *suis*] Ps. 96, 7.
48. *converti*] 2 Pierre 2, 21.

Digitized by Google

modo aliquos inebriari, adulteria committere, innocentes opprimere; sed postea in aeterna flamma non delectabit ardere. Videte, fratres, custodite quae dicimus, non dicat aliquis se non fuisse ammonitum. Ecce clamamus, ecce contestamur, ecce praedicamus. Nolite contemnere praeconem, si vultis evadere iudicem. Sed credimus de Dei 55 misericordia, quod et vobis qui fideles estis daturus est in opere bono perseverantiam, et eis qui aliqua sacrilegia commiserunt inspirare dignabitur, ut festinent agere paenitentiam ; ut perseverantes in bono et correcti a malo pariter mereantur ad aeternam beatitudinem pervenire : praestante Domino nostro Iesu Xpisto, qui vivit et regnat 60 in saecula saeculorum.

V.

Le cinquième sermon, dont Eckhart n'a donné que des extraits, roule sur les mêmes sujets que les deux précédents. Césaire prend successivement à partie et les Arlésiennes qui s'obstinaient à chômer le jeudi en l'honneur de Jupiter, et ceux qui lors des éclipses de lune s'imaginent soulager l'astre en travail au moyen de démonstrations ridicules, et les femmes qui recourent à des moyens coupables pour ne pas avoir d'enfants ou pour les guérir lorsqu'ils sont malades. A celles-ci il conseille, comme souverain remède, l'Eucharistie et l'huile bénite par les prêtres. La conclusion renferme un détail curieux. Césaire y met en scène une des soi-disant sages et dévotes de son temps, à laquelle la nourrice ou une autre personne propose d'user des moyens de guérison réprouvés par le christianisme. 'Moi, dit-elle, jamais, je ne me mêle pas de choses semblables '. Et pour faire montre de son savoir en fait de religion, elle allègue un texte de l'Écriture qu'elle a entendu lire à l'église. Puis, après toutes ces belles manières, changeant soudain de ton : ' Allons, faites

51 *aliquos*] *aliquis* Wcorr. *inebriari*] *e* cédillé W. *opprimere*] *oppremere* premier *e* cédillé W. 52 *delectabit*] *delectavit* W. 59 *correcti*] *recti* W de 1re main ; *erecti* ε, W au-dessus de la ligne.

56. *evadere iudicem*] Même formule dans la pièce éditée par Caspari, p. 223 suiv. ; dans les sermons de l'Append. 45, 4 et 281, 5 etc. *Sed credimus de Dei misericordia*] Sur le retour fréquent de cette expression dans les sermons de Césaire, voir *Rev. bénéd.*, 1893, t. X, p. 76 suiv.

Digitized by Google

comme vous savez, le cellier fournira ce qu'il vous faut pour la dépense '. Le saint flagelle, comme il convient, ces malheureuses complices de la superstition et du crime.

DE MARTYRIBUS ET DE LUNAE DEFECTU ET DE AVORSIBUS VEL FILACTERIIS.

Sicut frequenter ammonui, fratres karissimi, iterum suggero, ut nemo ex vobis credat temporibus nostris martyres esse non posse. Martyr graecus sermo est, et latine dicitur testis. Sicut enim iam saepe diximus, quicumque testimonium pro iustitia dederit Xpisto, sine dubio martyr erit ; et quicumque defensoribus luxoriae et persecutoribus castitatis pro Dei amore restiterit, martyrii coronam accipiet. Sunt ergo et nostris temporibus martyres : nam et qui male agentes cum iustitia et caritate castigat, qui ammonet non facile iurandum, non periurandum, non detrahendum, non maledicendum, qui pro istis rebus quae Deo placent testimonium perhibet, Xpisti martyr erit. Et ille qui castigat, ut non observentur auguria, filacteria non adpendantur, nec praecantatores vel aruspices requirantur, dum contra istas temptationes diaboli loquitur, pro Xpisto testimonium dare cognoscitur.

Et in hoc, fratres karissimi, adversarii nec parva temptatio est, quando stulti homines dies et calendas, solem et lunam colenda esse arbitrantur. Nam in tantum, quod peius est, verum est quod ammonemus, ut non solum in aliis locis, sed etiam in hac ipsa civitate dicantur adhuc esse aliquae mulieres infelices quae in honore Iovis quinta feria nec telam nec fusum facere vellent. In istis talibus baptismum violatur, et sacramenta Xpisti patiuntur iniuriam.

Et illud quale est, quando stulti homines quasi lunae laboranti

1 *de lunae defectu*] *de de luna fec*(*tu* ajouté au-dessus de la ligne) W. 2 *avorsibus*] les deux premières lettres sont à peu près illisibles ; *sortibus* s. 3 *suggero*] *suggere* W. 5 *graecus*] *grecus* W, le *c* au-dessus d'une autre lettre grattée. 6 *pro iustitia*] *pro iusticiam* W. 8 *restiterit*] leçon conjecturale ; il y avait d'abord *stiterit*, on a ensuite ajouté *ex* au commencement du mot. *martyrii*] *martyri* W. 12 *perhibet*] *perhibit* W. 13 *observentur*] *observetur* 2 *e* cédillé W. 14 *praecantatores*] syllabe *ta* ajoutée au-dessus de la ligne W. 15 *loquitur*] *loquetur* W. 17 *adversarii*] *d* ajouté après coup W. 20 *ammonemus*] *ammonimus* W. 22 *telam*] *tela* W. 24 *quando*] W, pour *quod* ?

3 suiv. *Sicut frequenter ammonui*] Comp. Append. s. 293, 1. 3.

20. *sed etiam in hac ipsa civitate*] Il semble donc que ce discours a été d'abord prononcé à Arles même.

21. *in honore Iovis quinta feria*] L'orateur s'élève contre le même abus dans le serm. 265 de l'App. n. 5.

23. *Xpisti sacramenta patiuntur iniuriam*] V. ci-dessus hom. 1, l. 54.

24. *quasi lunae laboranti*] Même trait dans le passage déjà cité App. 265, 5.

Digitized by Google

putant se debere succurrere, qui eius ignitum globum naturali aeris ratione certis temporibus obductum aut vicino solis occidui ardore suffusum, quasi aliquem contra caelum carminum credunt esse conflictum, quem bucinae sonitu vel ridiculo concussis tintinabulis putant se superare posse tinnitu, aestimantes quod eam sibi vana paganorum persuasione sacrilegis clamoribus propiciam faciant; et cum illa homini rationabili exhibeat Deo ordinante servitium, homo illi ad iniuriam Dei stultum reddit obsequium. Refugiat quaesumus ac detestetur quisque ille sapiens ac fidelis errores, immo furores, ista erubescenda ludibria. Si huius luminaris elementum inferior te, cur metuis ne eam offendas silentio tuo? Si praestantior te est, cur putas quod indigeat auxilio tuo?

Nonne, karissimi, aperte diabulus exercet deceptiones suas, quando aliquibus mulieribus persuadet, ut postquam duos aut tres filios genuerint, reliquos aut iam natos occidant, aut poculum avorsionis accipiant: timentes ne forte si plures filios habuerint, divites esse non possent? Et haec facientes quid aliud credunt, nisi quod illos, quos Deus iusserit nasci, pascere aut gubernare non possit? Et forsitan illos occidunt, qui aut Deum melius servire aut ipsis parentibus perfecto amore potuerant oboedire. Pro qua re sacrilego aut parricidali ritu venenatas potiones accipiunt, ut inperfectam filiorum vitam inmatura morte per viscera materna transmittant. Et per quoddam remedium cum quodam potu crudele bibant poculum orbitatis, lugenda persuasio! alienum a se putant illud quod per earum haustum transit venenum; et nesciunt quia hoc genere dum conceptum in visceribus excipiunt morte, in sterelitate concipiunt. Quod si adhuc infantulus qui possit occidi intra sinum materni corporis non invenitur, non minus est quod ipsa intra hominem natura damnatur.

26 *vicino*] *vicinos* W, à cause du mot suivant qui commence par *s*. *ardore*] *ardoris* W, même cas. 27 *aliquem*] *aliquae* W. 28 *ridiculo*] *ridicolo* W. *tintinabulis*] *tintinabolis* W. 29 *aestimantes*] *stemantis* W. 30 *persuasione*] *persuassione* W. 31 *servitium*] *servicio* W. 33 *ac detestetur*] *de hac testitur* W, inversion analogue à celle du titre ci-dessus. 34 *Si huius*] *siuius* W. *elementum*] *elimento* W. 35 *metuis*] *metues* W. *eam offendas*] *ea offendis* W. 36 *putas*] *potas* W. 37 *exercet*] *exercit* Wε. 38 *persuadet*] *persuadit* Wε. 41 *facientes*] *facientis* W. 44 *Pro qua re sacrilego*] *proquarisacrilego* W en un seul mot; *pro quali sacrilegio* ε. *aut parricidali ritu*] rétabli par conjecture; *aut parra*(un trait sur l'*a*)*dali tumerit ut* W; *aut parram dali sumunt, aut* ε. Comparer homélie 3, l. 68. 45 *venenatas*] *venenatos* W corr. *imperfectam*] W om. l'*m* final. 46 *inmatura morte*] *inmaturam mortem* W. 47 *quoddam*] *quodam* W. 48 *putant*] *potant* W. 49 *transit*] *trans sit* W. 51 *infantulus*] *infantolus* Wε. *possit*] *possint* W. *materni*] *materne* W. 52 *hominem*] *homine* Wε.

52. *natura damnatur*] V. plus haut hom. 3, l. 72.

Digitized by Google

Quid, infelix mater, immo non geniti filii iam noverca, quid medicamenta in perpetuum nocitura de foris requiris? Tecum, si vellis, 55 intra habes salubriora remedia. Vis iam non habere filium? Relegiosum cum viro conscribe pactum: de virtute pudicitiae finem partus accipiat. Fidelissimae feminae sterelitas sola sit castitas.

Illud quoque, karissimi, sicut iam superius diximus, funestum est occulti persequutoris ingenium, quando aliquarum mulierum filii di- 60 versis temptationibus aut infirmitatibus fatigantur, lugentes et adtonitae currunt matres; et quod peius est, non de aecclesiae medicina, non de auctore salutis exposcunt atque eucharistia Xpisti, et sicut scriptum est, oleo benedicto a presbyteris deberent perunguere, et omnem spem suam in Deo ponere. Econtrario faciunt, et dum salutem 65 requirunt corporum, mortem inveniunt animarum. Et atque utinam ipsam sanitatem vel de simplici medicorum arte conquirerent. Sed dicunt sibi: Illum ariolum vel divinum, illum sortilegum, illam erbariam consulamus; vestimentum infirmis ac refecimus cingulum qui inspici vel mensurare debeat. Offeramus aliquos caracteres, 70 aliquas praecantationes adpendamus ad collum. Inter haec una diaboli persuasio est: aut per avorsum occidere crudeliter filios, aut per caracteres sanare crudelius.

Interdum solent aliquae mulieres quasi sapientes et xpistianae, aegrotantibus filiis suis, aut nutricibus aut aliis mulieribus, per quas 75 diabulus ista suggerit, respondere et dicere: Non me ego misceo in istis talibus rebus, quia legitur in aeclesia *Non potestis calicem Domini bibere et calicem daemoniorum; non potestis mensae Domini participes esse et mensae daemoniorum.* Et cum haec quasi excusans se dixerit: Ite et facite vos quomodo scitis, expensa vobis de cellario

53 *Quid*] *qui* Wε. *non*] ajouté au-dessus de la ligne. 55 *intra habes*] conjecture; *intrabis* Wε. *Relegiosum*] Eckhart unit cet adjectif au mot *filium*. 56 *pactum*] *partum* Wε. *pudicitiae*] *pudicicia* W (syllabe *ci* ajoutée après coup); *pudicitia* ε. 57 *accipiat*] *accipiet* Wε. 58 *superius*] *superios* Wcorr. 59 *persequutoris*] *persequutores* W. *ingenium*] *ingenio* Wε. *aliquarum*] *aliquorum* Wε. 60 *lugentes*] *lugentis* W. 61 *matres*] *matris* W. 62 *atque*] *adque* W. *eucharistia*] *eucharisciae* W. 63 *a presbyteris*] *ad prespiteris* W. 65 *atque*] *adque* W corr. 68 *consulamus*] *consolamus* Wε. *ac refecimus*] *acrefecimus* W en un seul mot; *acre facimus* ε. Faut-il lire *sacre fecimus*? 71 *persuasio*] *persuassio* W. *occidere*] *occiderere* W. 72 *caracteres*] *cateracteres* W. *crudelius*] *crudilius* W. 76 *legitur*] *legetur* Wε.

57. *sola sit castitas*] Admonition publiée par Malnory p. 300: 'Mulier, quae iam non vult habere filios, religiosum cum viro suo ineat pactum. Christianae enim feminae sterilitas sola sit castitas'.
63. *oleo benedicto*] Comp. App. 279, 5.
68 suiv. Même sermon, n. 4.
78. *daemoniorum*] 1 Cor. 10, 20 suiv.

Digitized by Google

non negatur. Quasi vero per haec verba possit tam detestabili cri- 80
mine innoxia deteneri. Sed non ita est : nam non solum mater si permanserit, sed etiam alii quicumque consenserint sacrilegii crimen incurrent. Sic enim apostulus ait : *Non solum qui faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.* Haec enim tam viri quam feminae si diligenter vultis adtendere, et omnes insidias diaboli fideliter con- 85
tenditis evitare vel fugere, ad aeternam beatitudinem cum secura conscientia poteritis pervenire : praestante Domino nostro Ihesu Xpisto.

VI.

Il nous reste encore un sermon sur la charité fraternelle et le pardon des injures, un des thèmes sur lesquels Césaire revient avec le plus d'insistance. Comme pour le premier, saint Augustin en a fait presque tous les frais. Tout ce qui a été littéralement transcrit de son sermon 211, n. 1-4 est reproduit ci-dessous en petits caractères. Le compilateur s'est borné à modifier çà et là certaines expressions. Son texte permet d'améliorer une leçon défectueuse adoptée par les Mauristes. Dans le n° 4, au lieu de *Abundant verba ista, utinam illa Deus eradicet*, il faut évidemment lire comme Césaire *Abundat herba ista* etc.

La conclusion, assez courte, est tout à fait caractéristique du genre de saint Césaire. On y remarquera surtout l'allusion au 'fléau que toute la province est obligée de supporter'. Il s'agit probablement, comme dans le sermon 298 de l'Appendice, du siège d'Arles de 507-508 et des misères de tout genre qui en furent les suites.

Je me suis servi, pour éditer ce discours, d'un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève qui offre plus d'un point de ressemblance avec l'homéliaire de Burchard. Il est, si j'ai bon souvenir, du Xe/XIe s. et portait jusqu'en ces derniers temps la cote suivante : D^L petit in-4° mis à l'in-8° 22.

80 *detestabili*] *detestabile* We. 87 *praesum*[illegible] *ignan*[illegible] W[illegible] auie assez fréquente.

84. *facientibus*] Rom. 1, 32.

Digitized by Google

HOMILIA SANCTI AUGUSTINI EPISCOPI DE DILECTIONE FRATERNA.

In multis sanctarum scripturarum locis nos admonet Spiritus sanctus de fraterna concordia loqui vobis, ut si quis habet adversus alium querelam, finiat, ne finiatur. Nolite ista contempnere, fratres mei. Cum enim vita ista mortalis et fragilis est, quae inter tot et tantas temptationes periclitatur, metuendum est ne submergatur; et si non potest esse quivis iustus sine qualibuscumque peccatis, unum est remedium per quod vivere possumus, quia docuit nos dominus et magister noster in oratione dicere: *Dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Pactum et placitum cum Deo facimus, et conditionem solvendi vel ligandi ad invicem subscribimus. Dimitti nobis plena fiducia petimus, si et nos dimittimus. Si autem non dimittimus, qua conscientia dimitti nobis peccata confidimus? Homo si potest fallere, Deus neminem fallit. Humanum est irasci: sed non decet ut fidelis quisquam per iracundium suam in odio malitiae exardescat, quia aliud est ira, aliud odium. Nam saepe etiam pater irascitur filio, et tamen non odit filium: irascitur ut corrigat, amando irascitur. Propterea dictum est: *Festucam in oculo fratris tui vides, trabem in oculo tuo non vides.* Culpas iram in alio, et tenes odium in temetipso. In conparatione odii ira festuca est. Sed festucam si nutrias, trabis erit; si evellis et proicias, nihil erit.

Si advertisti beati Iohannis epistolam cum legeretur, debuit te terrere. Ait enim: *Tenebrae transierunt, lux vera iam lucet.* Deinde secutus adiunxit: *Qui se dicit in lumine manere, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.* Sed forte tales tenebras homo esse putat, quales in carceribus patiuntur inclusi. Utinam tales essent: et tamen in talibus nemo vult esse. In istis enim carcerum tenebris possunt includi et innocentes: in talibus enim inclusi sunt martyres. Tenebrae circumquaque fundebantur, et lux fulgebat in cordibus. In illis enim tenebris carceris oculis corporalibus non videbant, sed animo fraterno Deum videbant. Vultis scire quales sint istae tenebrae de quibus dictum est, *Qui odit fratrem suum in tenebris est usque*

7 *periclitatur*] *perecl.* G (ms.de Ste-Geneviève) 9 *possumus* G; *possimus* Aug. 12 *Dimitti* Aug.; *dimitte* G. 16 *aliud e. i. aliud o.*] *aliut e. i. aliut o.* G. 21 *evellis*] *evellas* Aug. 23 *vera*] *vero* G. 25 *tales... quales*] *talis... qualis* G. *carceribus*] *carcaeribus* G. 26 *tales*] *talis* G. 28 *martyres*] *martires* G. 30 *quales*] *qualis* G.

4-88. S. Augustin serm. 211, n. 1-4.
10. *nostris*; Math. 6, 12.
19. *non vides*; Math. 7, 3.
23. *lucet*] 1 Jean 2, 8.
25. *adhuc*] ibid. 9.

Digitized by Google

adhuc? Alio loco dixit : *Qui odit fratrem suum homicida est.* Qui odit fratrem suum, ambulat, exit, intrat, quasi liber procedit, nullis catenis constrictus, nullo carcere inclusus : reatu tamen ligatus est. Noli illum putare sine carcere esse : cor eius in tenebris est. Cum audis *Qui odit fratrem suum in tenebris est usque adhuc ;* et ne forte contemnas tenebras, adiungit et dicit *Qui odit fratrem suum homicida est.* Odisti fratrem, et securus ambulas, et concordare non vis, non agnoscis quare tibi Deus spatium vitae dederit : ecce iam homicida es, et adhuc vivis. Si Deum iratum haberes, cum oderis fratrem tuum, subito rapereris : parcit tibi Deus, patitur tibi concordare cum fratre tuo.

Aut forte tu vis, et ille non vult ? Sufficit tibi habeas unde illi doleas : te solvisti. Dic, si vis concordare et ille non vult, dic securus : *Dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Forte peccasti in illo, vis cum illo concordare, vis ei dicere : Frater, ignosce mihi quod peccavi in te. Et ille non vult ignoscere, non vult tibi dimittere debitum quod ei debes. Ipse observet, quando habet orare, quando venturus est, qui tibi noluit dimittere quod in eo peccasti, quando venturus est ad orationem, quid dicturus est. Dicit : *Pater noster qui es in caelis.* Dicat, accedat : *Sanctificetur nomen tuum.* Adhuc dic : *Veniat regnum tuum.* Sequere : *Fiat voluntas tua sicut in caelo et terra.* Adhuc ambula : *Panem nostrum cottidianum da nobis hodie.* Dixisti, quid sequitur? Vide, forte vis iam transcendere et aliud dicere : non est qua transire possis, ibi teneberis. Dic ergo. Aut si nullum peccatum habes unde dicas *Dimitte nobis debita nostra*, noli dicere. Et ubi est illud quod idem apostolus dicit : *Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est?* Si vero mordet conscientia fragilitatis, quia in hoc saeculo abundant iniquitates, dic ergo *Dimitte nobis debita nostra.* Sed quod sequitur vide : noluisti enim peccatum dimittere fratri tuo, et dicturus es *Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* An non dicturus es ? Si non es dicturus, nihil es accepturus. Ergo dic, et verum dic. Quomodo dicturus es verum, si fratri tuo noluisti relaxare peccatum ?

Illum admonui, modo te consolor, o quisquis es fidelis qui dixisti fratri tuo : Dimitte mihi quod in te peccavi. Si dixisti ex corde, si vera humilitate et non ficta caritate, quomodo Deus in corde vidit dixisti, sed ille noluit

34 *ligatus*] *legatus* G. 36 *et ne*] Aug. om *et.* 39 *vivis*] *vives* G. 41 *patitur tibi concordare*] *parce tu tibi, concorda* Aug. 42 *Sufficit*] *sufficiat* Aug. *habeas u. illi*] *habes u. illum* Aug. 44 *debitoribus*] *dibitoribus* G. 47 *debes*] *debis* G. 57 *abundant*] *habundant* G. 65 *vidit*] *videt* Aug.

32. *homicida est*] 1 Jean 3, 15. C'étaient là pour Césaire les deux textes classiques touchant ce point de la morale chrétienne. Admonition aux évêques, dans Malnory p. 300 : ' Quis est qui admonere non possit, ut odium vel iracundiam contra vicinum vel proximum non teneat, propter illud quod scriptum est *Qui odit fratrem suum in tenebris est et in tenebris ambulat :* iterum *Qui odit fratrem suum homicida est?* '

49 suiv. Math. 6, 9 etc.

56. *non est*] 1 Jean 1, 8

Digitized by Google

tibi dimittere, noli esse sollicitus : viventes ambo habetis dominum. Conservo tuo debes, et noluit tibi ille dimittere : interpella dominum amborum. Quod tibi dimiserit dominus, si potest exigat servus.

Dico aliud. Admonui eum qui non vult dimittere fratri suo : cum petit
70 ille dimitti sibi, faciat quod orat, ne non accipiat quod desiderat. Admonui et illum qui petit veniam peccati sui a fratre suo et non accipit, et in eo quod non obtinet a fratre suo, securus sit a domino suo. Est aliud quod admoneam. Peccavit in te frater tuus, et non vult dicere, Dimitte mihi quod in te peccavi. Abundat erba ista, et utinam illam Deus eradicet de
75 agro suo, hoc est, de cordibus nostris : quia multi sunt qui sciunt se peccasse in fratribus suis, et nolunt dicere, Dimitte mihi. Non erubescunt peccare, et erubescunt veniam petere : non erubescunt de iniquitate, erubescunt de humilitate. Vos ipsos prius admoneo, quicumque habetis discordiam cum fratribus vestris : revocate vos ad vos, et considerate
80 vosmetipsos, et iustum iudicium ferte in vobis intus in cordibus vestris, et invenietis vos non debuisse facere quod fecistis. Petite veniam fratres a fratribus vestris, quod in eis peccastis : quia confessio de morte liberat. Ecce omnibus dico, viris et feminis, ecclesiasticis dico et mihi ipsi. Omnes audiamus, omnes timeamus, si peccavimus in fratribus nostris.
85 Adhuc indutias vivendi accepimus, nondum damnati sumus : dum vivimus, faciamus quod iubet pater qui erit iudex, et petamus veniam a fratribus nostris, quos peccando in aliquibus offendimus vel in aliquibus laesimus.

Ego, fratres karissimi, dum vobis haec suggero, aput Deum ab-
90 solvo conscientiam meam. Nullus enim ex vobis ante tribunal Xpisti dicere poterit se non fuisse admonitum, nec ad ea quae bona sunt provocatum, nec ab illis quae sunt mala prohibitum. Ego secundum praeceptum domini mei ad mensam cordis vestri profero pecuniam : ille vero, cum venerit, exacturus est usuram. Nam inter
95 omnia mala nullum peccatum gravius admittimus, quam quando inimicitias in corde servamus. Et ideo quicumque se agnoscunt contra aliquos de fratribus suis odium in corde retinere, cito recon-

67 *debes*] *debis* G. 69 *cum petit*] leçon conjecturale ; *conpetit* G ; *cum petat* Aug. 70 *ille*] Aug ; *illi* G. 71 *accipit*] *accepit* Aug. 72 *obtinet*] *optinit* G ; *impetravit* Aug. 72 *a domino*] *de domino* Aug. 74 *Abundat erba ista*] *habundat e. i.* G ; *abundant verba ista* Aug. *illam*] *illa* Aug. *eradicet*] *eradicit* G. 85 *indutias*] G ; *induvias* Aug. 89 *Ego*] conjecture ; *ergo* G.

89. *absolvo conscientiam meam*] Encore une des phrases familières à saint Césaire. V. *Rev. Bénéd.*, 1893, t. X, p. 75 suiv.

90 92. *Nullus enim... mala prohibitum*] Comp. Append. 45, 4 et surtout 281, 5 et 289, 9.

Digitized by Google

ciliare festinent : ne malum, quod tota provincia cogitur sustinere, in illorum videatur anima redundare. Dimittamus ergo fratribus nostris, ut dimittatur et nobis a Domino nostro, quia ipse dixit : 100 *Date, et dabitur vobis ; dimittite, et dimittetur vobis.* Quod ipse praestare dignetur, qui vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

***

Il y a encore, dans l'homéliaire de Würzburg, au moins deux pièces non encore publiées sous le nom de Césaire : les nos 14 et 15 pour les jours des Rogations. Mais comme elles ne sont guères que des variantes de sermons déjà compris dans l'Appendice du tome V d'Augustin, j'ai cru pouvoir m'abstenir de les reproduire ici.

D. G. MORIN.

98 *tota provincia*] *totam provinciam* G corr. 99 *redundare*] *redundari* G. 100 *dimittatur*] *dimitatur* G.

101. *vobis*] Luc 6, 37 suiv.

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE

DES EXEMPTS DE BELGIQUE.

II

Le dernier chapitre, qui réunit tous les monastères de la Congrégation, fut celui de 1764, tenu le 13 mai à l'abbaye de Lobbes. L'abbé Charles Colins d'Eename y fut nommé président. On y décida que la prochaine réunion se tiendrait à Saint-Bertin, le troisième dimanche après Pâques de l'année 1767 (1).

Cependant l'assemblée du clergé de France de 1765 s'était occupée de la réforme des ordres religieux et avait proposé de remettre cette grave affaire aux mains du Souverain-Pontife. Le gouvernement n'avait pas voulu admettre ce recours, et avait nommé une « Commission des réguliers » pour entreprendre la réforme. On sait de quelle manière scandaleuse cette Commission procéda pour porter un coup mortel aux institutions monastiques. Elle avait trouvé des complices dans l'épiscopat.

Dès 1766, l'évêque de Saint-Omer exigeait de l'abbaye de Saint-Bertin une déclaration capitulaire par laquelle on s'engagerait à ne plus envoyer ailleurs les jeunes religieux prendre les ordres sans démissoriales de l'évêque diocésain ; l'abbé ne pourrait plus conférer les ordres mineurs, et il ne serait plus question d'exemption. Le grand-prieur de St-Bertin, D. Pelet, en avertit aussitôt le président de la congrégation, lui remit un mémoire en faveur des privilèges de son abbaye et le pria de le transmettre au Nonce. Charles de Colins s'empressa de mettre ce dernier au courant de l'affaire et lui adressa la lettre suivante :

Monseigneur,

J'ay reçus une lettre de M. le grand prieur de l'abbaye de St-Bertin à S. Omer, dont j'ay l'honneur de joindre ici copie ; votre Excellence y remarquera que la mauvaise humeur de l'évêque de St Omer prend sa source

1. Procès-verbal du synode de 1764.

Digitized by Google

dans la grace quelle a fait aux jeunes religieux de ce monastere de les ordonner, *sede vacante*, et après que l'évêque defunt avoit été trois ans sans donner les ordres. Acquiescer a la demande de l'évêque, c'est autant vaut que renoncer a l'exemption, ce que ni notre congrégation, ni ce grand prieur, n'est en droit ni en pouvoir de faire. La demande qu'il me fait, comme president, de presenter au nom de la Congrégation une supplicque a notre S. pere le pape, me paroit raisonable, mais je ne sais comment m'y prendre, ne connaissant ni la routte, ny le style de ces sortes des choses. C'est pourquoy j'ose a la puissante protection de votre Exellence, qui peut-être par une lettre au cardinal Secretaire d'état ou par quelque autre moyen pouroit faire reussir une chose a la quelle moy je travaillerois inutilement.

Je suis avec le plus profond respect

Monseigneur,

de votre Excellence le tres humble et tres obeissant serviteur,

C. de Colins, abbé d'Eenam, president de la congregation des monasteres exempts des Pays-Bas de l'ordre de St-Benoit (1).

Eenam, le 28/3 1767.

Le nonce se montra très disposé à prêter son concours à la congrégation, comme il résulte de sa réponse à l'abbé de Colins :

Bruxelles, le 30 mars 1767.

Monsieur,

L'affaire, dont vous me parlez, mérite toute notre attention ; c'est pour cette raison que je m'emploirai volontiers a vous y être utile. Entretems, comme la chose est de son ressort tout a fait spirituelle, et que l'évêque de St-Omer prétend, contre tous les principes du droit canon, de soumettre une de vos congrégations aux conditions irrégulières d'elles mêmes et destructives de vos privilèges, auxquels les dits religieux ne peuvent, bien qu'ils le voulussent, y donner la main, mon sentiment est que la congrégation en question dressât un mémoire bien raisonné, en y débattant les prétentions injustes du même évêque, pour être présenté à la S. Congrégation des évêques et réguliers en cour de Rome ; si donc l'on est de cet avis, vous n'aurez, Monsieur, qu'a vous addresser directement à mon auditeur l'abbé Maggiota et lui envoyer les pieces, qu'il aura ensuite soin d'envoyer à un bon agent de la susdite Cour pour en solliciter la réussite ; et je n'en doute pas que la susdite S. Congrégation ne soutiendra fortement vos privileges, et n'obligera l'évêque a retracter des conditions aussi impropres et déplacées. La chose doit aller son train par voie de justice sans être pour cela contentieuse.

1. D'après une copie conservée à Gand.

Digitized by Google

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens de la plus parfaite consideration
Monsieur Vôtre tres humble et tres obeissant serviteur,

Th. Mᵉ Archev. de Rhodes, Nonce aplique (1).

Une nouvelle lettre du grand-prieur de Saint-Bertin au président de la Congrégation nous fait connaître la situation précaire de ce monastère. L'évêque avait le gouvernement pour lui; celui-ci voyait de mauvais œil l'union de monastères français et étrangers en une même congrégation. Nonobstant ce fâcheux état de choses, Dom Pelet crut de son devoir de maintenir les droits de son monastère et ceux de la Congrégation des Exempts approuvée par le Saint-Siège. Voici le texte de sa lettre à l'abbé de Colins :

Monsieur,

Dans les peines où je me trouve, je prend la liberte de m'addresser à votre reverence pour trouver quelques soulagements a mes maux ; Mgr l'eveque de St-Omer continue a nous chagriner : il exige de nous un acte capitulaire par lequel nous luy prometterons de ne plus faire ordonner nos jeunes religieux que par luy ou ses successeurs ; il pretend que nos abbés, dans la suite, ne donneront plus les mineurs, que dans les actes que nous ferons, nous ne parlions plus d'immediation. De plus il veut nous enlever la cure de St-Mommelin, ou s'il nous la conserve, c'est à des conditions des plus onereuses ; le religieux qui vous remettra cette lettre vous en dira d'avantage.

Je prend aussi la liberté de vous addresser un petit memoir sur lequel est appuié le droit que nous pretendons avoir d'envoier nos jeunes gens aux ordres ailleurs *sede vacante*, je vous prie de l'examiner, et de le faire passer à M. le nonce si vous le jugez a propos. Enfin, Monsieur, tout ce que vous ferez, nous le regarderons comme fait pour le plus grand bien de notre maison, et nous vous en aurons des obligations infinies.

Je craint cependant que nous serons obligés de succomber, parce que Mgr l'évêque est authorisé par tous les tribunaux francois ; j'ay consulté bien des avocats à Paris et tout le monde nous condamne, et ce qu'il y a de pir, c'est que M. notre cardinal semble, pour ainsi dire, nous abandonner et pense comme M. l'évêque.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

D. A. Pelet, Prieur de St-Bertin (2).

St-Omer, ce 11 septembre 1767.

1. Cf. Beaucarne, p. 482. Nous reproduisons le texte original de la lettre du nonce.
2. D'après l'original.

Digitized by Google

L'abbé de Colins s'interposa de nouveau en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin et donna au grand-prieur les conseils que lui suggérait la situation. D. Pelet l'en remercia par le billet suivant :

Monsieur,

J'ay suivis les conseils que vous avez eut la bonté de nous donner, et je vous envoie en consequence ce que vous nous avez demandé ; je vous prie, Monsieur, de tenir la main à cette affaire, et de vouloir l'appuier de votre puissante protection auprès du nonce, nous vous en aurons des obligations infinies, et notre reconnaissance ne finira jamais.

C'est dans ces sentiments que j'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur,
votre tres humble et tres obeissant serviteur,
D. A. Pelet, Prieur de St-Bertin (1).

St-Omer, ce 25 septembre 1767.

Une fois en possession du mémoire des religieux de St-Bertin, l'abbé de Colins pria l'auditeur du nonce d'accepter leur procuration et de faire poursuivre l'affaire en cour de Rome. C'est bien à ce personnage, croyons-nous, que fut adressée la lettre suivante :

Monsieur,

En consequence de la lettre que son Ex. Monseigneur le nonce a daigné m'ecrire le 30 mars dernier, en reponse a la mienne du 28 du meme mois, j'avois ecrrit a Mrs le grand Prieur et religieux de l'exempte abbaye de St-Bertin a St-Omer qu'ils auroient dressé un memoire qui contiendroit les griefs pour lesquels ils se plaignent de l'eveque de St-Omer, les titres sur lesquels ils fondent leurs plaintes et une procuration pour vous, Monsieur, pour poursuivre leurs droits devant la S. congregation des eveques et reguliers, avec pouvoir de substituer tel agent que vous jugerez convenir : ils viennent de m'envoyer l'un et l'autre y joint une supplique pour etre presenté a la ditte congregation ; et j'ay l'honneur de vous envoier le tout, vous priant en leur nom de pousser cette affaire avec vigeur, la où des droits : et comme la conduite de l'eveque de St-Omer influe aussi sur le fait de Monseigneur le nonce, de supplier son Excellence de vouloir l'appuier de sa puissante protection. Vous obligerez infiniment cellui qui a l'honneur d'etre avec la plus grande veneration,

Monsieur,
votre tres humble et tres obeissant serviteur,
C. de Colins, abbé d'Eenam, président de la
Congregation des monasteres exempts des pays Bas (2).

Eenam, le 30 septembre 1767.

1. D'après l'original.
2. D'après une copie.

Digitized by Google

Le Synode triennal, comme nous l'avons dit plus haut, devait se tenir en 1767 à l'abbaye de Saint-Bertin. L'abbé de Colins hésitait à le convoquer ; les décisions du gouvernement français au sujet des monastères de ce pays n'étaient plus un mystère pour personne, et c'eût été une imprudence que de réunir en ce moment des monastères placés sous deux dominations différentes. Les abbés de Saint-Vaast, de Lobbes et le grand-prieur de Saint-Bertin étaient de cet avis ; mais les religieux de Saint-Vaast et le grand prieur de Saint-Amand insistaient pour obtenir la prochaine convocation du synode. Entretemps l'édit du roi de France du 26 mars 1768 sur les réguliers avait paru. L'article VI ordonnait aux monastères exempts de se réunir à quelqu'une des congrégations légalement reconnues dans le royaume, sous peine de retomber sous la juridiction des ordinaires. Cet édit mécontenta vivement la cour de Vienne, qui ne tarda pas d'user de représailles. Charles de Colins le savait, et pour se tirer d'embarras, résolut de soumettre l'affaire au gouvernement de l'impératrice. Mais, comme l'abbé d'Eename n'avait pas exposé assez nettement la nature de ses embarras, on le pria de s'expliquer plus clairement :

L'Imperatrice Douairiere et Reine,

Révérend Pere en Dieu très cher et Féal, aiant vu votre lettre du 19 de ce mois relative à l'assemblée ou chapitre que vous dites être à la veille de devoir convoquer en votre qualité de Président de la congrégation dont est votre monastere, et aux embarras dans lesquels vous annoncez d'être par rapport à l'édit du Roi de France, concernant les religieux, Nous vous faisons la présente pour vous dire que c'est notre intention, que vous entriez sur ces objets dans un détail qui Nous mette à même d'apprécier la nature et l'étendue de vos embarras dans les circonstances susmentionnées ; en spécifiant en quoi consiste et sur quoi porte la réunion des differens monasteres qui sont de votre Congrégation, et quels sont tous ces monasteres ; vous détaillerez aussi la nature des embarras dont vous parlez : vous joindrez au surplus l'acte de réunion de ces monasteres en Congrégation. A tant Reverend Pere en Dieu, très cher et Féal, Dieu vous ait en sa Ste garde. De Bruxelles, le 23 avril 1768 (1).

Par ordre de Sa Majesté
P. MARIA.

L'abbé de Colins s'exécuta aussitôt, et remit au gouvernement un mémoire détaillé dans lequel il exposait les origines et l'histoire de la congrégation des Exempts, ses rapports avec le gouvernement

1. D'après l'original.

Digitized by Google

français et l'état actuel des esprits. Le gouvernement français réclamait la communication des statuts ; ceux-ci ne concordaient plus avec les idées dominantes dans ce pays. D'un autre côté, l'abbé d'Eename ne voulait pas modifier des statuts rédigés sous l'ancien régime et encore applicables à la Belgique ; il voulait à tout prix éviter des discussions sur ce point. D'ailleurs l'édit du roi de France interdisait toute association avec des étrangers, et plutôt que de demander au roi de France l'autorisation de rester uni aux monastères de sa domination et de s'exposer à un refus inévitable, il préférait voir ces monastères constituer une nouvelle congrégation (1). C'était clairement indiquer au gouvernement la décision qu'il convenait de prendre. Le 13 juin suivant, l'abbé d'Eename était averti que l'impératrice-reine, ayant pris en considération que dans l'assemblée de la Congrégation dont il était président, et qui devait se tenir à l'abbaye de Saint-Bertin, il pourrait arriver qu'on mît en délibération des objets relatifs à l'exécution de l'édit du roi très chrétien du mois de mars, ce qui ne pouvait en rien concerner les monastères de la domination autrichienne, on le priait de différer la convocation de l'assemblée jusqu'à nouvel ordre (2).

En dépit de cette interdiction et des difficultés qui furent suscitées aux monastères français, l'abbé de Colins continua à leur témoigner la plus vive sympathie. Ces monastères tenaient à rester membres de la Congrégation des Exempts. La lettre suivante de Dom Charles Dewitte (3), de l'abbaye de St-Bertin, adressée à l'abbé de Colins, en fait foi :

Monsieur, et tres honoré Prélat, et Président.

Vivement pénétré tant du zèle que vous voulez bien prendre à soutenir nos intérêts, que de la manière la plus gracieuse avec laquelle vous avez daigné me recevoir, déjà deux fois, chez vous et me combler de mil bons accueils, agréez, je vous supplie, que j'ai l'honneur de vous en réitérer toute l'étendüe de ma gratitude. Monsieur notre grand Prieur et tous nos Mrs à qui j'en ai fait part, n'y sont pas moins sensibles, et ne cessent, ainsi que votre serviteur, de former les vœux les plus sinceres pour vôtre longue et précieuse conservation. La demander ! Oüi, Monsieur, c'est vraïement demander le bonheur et la gloire de toute notre congrégation. Trop heu-

1. Voir *Annexe* III.

2. *Beaucarne*, pp. 487-488.

3. Dom Charles Dewitte, reçu à l'abbaye de St-Bertin le 15 mars 1746, y exerça les charges d'archiviste et de bibliothécaire, puis de secrétaire. Il mourut à Saint-Omer le 30 août 1807, laissant plusieurs travaux historiques de valeur, notamment le grand cartulaire de l'abbaye, conservés aujourd'hui à la bibliothèque de cette ville. (H. de Laplane, *Les abbés de St-Bertin*, II, 444-445.)

Digitized by Google

reux, Monsieur, si, à la reconnaissance éternelle que l'abbaye de St. Bertin vous aura à pouvoir mériter de plus en plus vôtre signalée protection, vous vouliez bien m'accorder la faveur de me croire toute la vie avec le plus profond respect et la plus parfaite vénération (1).

Monsieur, et tres honoré Prélat, et Président

Votre très humble et très obéissant serviteur,
D. Ch. Dewitte.

St. Omer, ce 25-7-1769.

Permettez moi, s'il vous plaît, de joindre ici les assûrances de mon respect pour Monsieur vôtre Prieur.

L'année 1773 parut apporter quelque espoir de voir les monastères français se réunir de nouveau aux monastères belges, mais cet espoir ne tarda pas à être déçu. Dès 1774, des négociations étaient entamées pour réunir les abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Bertin à la congrégation de Cluny ; celle de St-Amand devait se trouver bientôt dans la nécessité de suivre cet exemple ou de se soumettre à l'évêque de Tournai. On pouvait donc considérer les monastères français, comme définitivement séparés de la Congrégation des Exempts. D'un autre côté, le temps de convoquer le synode était écoulé, et il n'y avait plus de motif plausible d'en différer la réunion. Le gouvernement en donna l'autorisation à l'abbé de Colins(2).

La réunion eut lieu à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, le 22 octobre 1774. L'abbaye d'Eename y était représentée par l'abbé Charles de Colins, le prieur D. Maximilien de Waldenbourg et le prévôt D. Jean de Bousies ; celle de Lobbes, par l'abbé Paul Dubois, le prieur D. Hidulphe Masson et le procureur D. Benoît Prumont ; celle de St-Pierre de Gand, par l'abbé Gudwal Seiger, le prieur D. Bonaventure De Clercq, et le chantre D. Henri Baudewyn. L'abbé d'Eename fut réélu président ; celui de Lobbes fut nommé vice-président. Les supérieurs des monastères de St-Bertin, de St-Vaast et de St-Amand, invités à cette réunion, s'étaient excusés de ne pouvoir y prendre part, sur le refus que le gouvernement français leur avait fait de les autoriser à se rendre en Belgique. La situation créée à la congrégation par cette scission forcée, fit l'objet des délibérations du synode. On décida que si cet état de choses se prolongeait, la prochaine réunion aurait lieu à Eename en septembre 1777.

L'abbaye de St-Amand, quoique de fait séparée de la congréga-

1. D'après l'original.
2. *Revue bénédictine*, 1895, 155-157.

Digitized by Google

tion, refusait d'accepter le fait accompli. Le prieur D. Cassiodore De Monchaux étant décédé le 27 février 1775, le choix des religieux se porta sur D. Henri Donné. On demanda à l'abbé d'Eename la confirmation de cette nomination (1); elle fut donnée le 4 avril 1775 (2). Trois ans plus tard, c'est encore à l'abbé d'Eename que le prieur de ce monastère demande la faculté de modifier l'horaire du monastère (3).

Les religieux de Lobbes, pendant la vacance du siège abbatial, crurent utile de prendre certaines dispositions ; ils sollicitèrent également à cet effet l'approbation de l'abbé d'Eename, qui la leur accorda le 8 mars 1778. C'est le dernier acte officiel de la congrégation des Exempts. Le synode de 1777 ne fut pas convoqué ; le gouvernement, qui s'immisçait de plus en plus dans les affaires intérieures des ordres religieux, méditait le projet de grouper tous les monastères belges en une même congrégation. L'édit du 28 novembre 1781, en vertu duquel on devait former une congrégation bénédictine belge, n'eut d'autre résultat que d'anéantir la congrégation des Exempts et de séparer de la congrégation de Bursfeld les monastères belges qui en faisaient partie.

D. URSMER BERLIÈRE.

ANNEXES.

I.

Projet de congrégation belge de l'ordre de St-Benoît (1662).

Une lettre de Dom Pierre Cazier, du 10 juillet 1662, trouvée dans les archives de l'abbaye d'Eename (Fonds de la Bibl. de l'Univ. de Gand), ce qui nous permet de supposer qu'elle fut adressée à l'abbé d'Eename, Dom Antoine de Loose, fait mention d'un projet de congrégation belge pour les monastères bénédictins. A ce titre elle mérite d'être publiée intégralement. Dom Pierre Cazier, abbé de St-Martin de Tournai depuis 1654, était un prélat aussi pieux que savant. Il était licencié en théologie et avait enseigné cette science à Saint-Martin de Tournai, puis à Afflighem, à la demande du prieur, Dom Benoît van Haeften, circonstance qui l'avait mis en rapport avec les réformés de Lorraine (4).

1. Original.
2. Copie.
3. Original.
4. Gilles Duquesne, *De origine... monasterii S. Martini Tornacensis*, MS. II, 366, de la Bibl. de Bruxelles, ff. 208v-209 ; *Registre du chapitre du monastère de S. Martin de Tournai*, aux Archives du Royaume, Cartul. et MS., 788, ff. 66-70.

Digitized by Google

Cette lettre nous montre que les monastères de l'ancienne congrégation de la Présentation Notre-Dame, fondée en 1628 et dissoute en 1653, avaient été pressentis au sujet de l'érection d'une nouvelle congrégation.

Tournay, le 10 de jullet 1662.

Monsieur,

Comme jay recognu par conference familière, que Vre Sry est asse enclin et porté de coopérer a ce que les Abbés voisins fairoient quelque congregation, et que l'affaire se dispose, car pour cest fin les reformez ont differe leur chapitre a la requeste d'aucuns prélats et on juge a propos de faire quelque assamblé pour apercevoir de commune main les moyens d'y parvenir, en quelle effect Monsr de S. Guislin avoit presente sa maison, mais pour ne preferer personne en particulier, lon at trouvé plus convenable de choisir une villè,la où chascun supporteroit ses frais et que cest election, tant du lieu que du iour, comme ausy la convocation se fairoit par les réformez, comme ia constituans un corps, et estans interpellez des aultres, de quoy iay iuge estre de mon debvoire de vous en advertire. Ce saroit ung grandissime bien por l'ordre et de chasques Prélats en particulier que cest affaire reusiroit serieusement, ce que je desire de tout mon cœur, comme ausy de demeurer tout ma vie

Monsr

Vre dédié conf. et humble serviteur
Pierre Abbé de S. Martin.

II.

Protestation adressée au Chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur, au sujet du voyage littéraire de Dom Martène.

(1720.)

Reverendissime in Christo pater coeterique Reverendi Patres Congregationis Sti Mauri in capitulo vestro generali congregati.

Congregatio Exemptorum Monasteriorum Belgicorum ordinis Sti Benedicti ad Capitulum suum generale in Monasterio Eenamensi Sti Salvatoris juxta Aldenardam in Domini Spiritu quae e re Religionis et bonae observantiae suae tractatura conveniens, nequivit diutius dissimulare qua cordis amaritudine perculsa sit ex Rdi Patris Edmundi Martene libro in lucem a paucis annis edito cui titulus : *Voiage litteraire*, etc., in quo Pater ille non veretur aliqua Congregationis nostrae monasteria et personas de Religione bene meritas indigne traducere et gladio linguae ferire. Adeo hujusmodi calomniae ingratae et injustae visae sunt nedum nobis in Domino congre-

Digitized by Google

gatis, sed et omnibus quibus libri textus innotuit, qui et monasteria et personas apprime norunt ut et Capitulum vestrum Generale conveniendum omnino censuerint ad expostulandum adversus praedictum R. P. Martene, quatenus vestra authoritate reprimatur et prout dignum est retundatur et corrigatur calamus non charitative et minus veraciter scribentis.

Non ignorant R^das^ admodum Paternitates Vestrae justam esse nostram adversus hujusmodi librum ejusve Authorem indignationem, nec videmus qua conscientiae teneritudine affici possit Author, dum instar transvolans indiscreta praesumptione Confratres nostros nobis amplius quam ipsi notos carpere, judicare et pinicillo nimis atro depingere sibi licitum existimet. Non ignorant R^das^ admodum Paternitates Vestrae quam suspectos et exosos hic liber reddat his in partibus Vestrae Congregationis religiosos, et nisi serio coerceatur, et injusta labes opportuno modo diluatur, variorum aliorum suspicionem facile parere, et majorem indignationem sibi conciliare poterit. Quam non minuet sed nimium augebit proh dolor! Frater quidam Eligius, vestrae, ut praefertur, etiam Congregationis, hinc inde discurrens, non ad edificationem, sed potius ad destructionem multorum tam in spiritualibus quam in temporalibus, cujus conversatio non adeo regularis sive in opere sive in sermone testimonium satis authenticum quod non sit Christi bonus odor in omni loco. Cujus fama non in benedictione est cum ad hoc videatur natus, ut bene ordinata conturbet, et inordinatis patrocinium impendat. Haec et his similia in grave sacrae vestrae Congregationis detrimentum et dedecus vergere nemo est qui ambigat. Quare salubriter et efficaciter iis medendum confidit Congregatio nostra a R^mo^ Generali universoque capitulo vestro quibus ea qua par est animi veneratione omnimodam a Deo Opt. Max. benedictionem apprecatur.

Datum in Abbatia Eenamensi, 25 aprilis 1720.

De mandato R^mi^ Dñi Praesidis,
totiusque Congregationis... secretarius.

III.

Mémoire présenté au Conseil de S. M. l'Impératrice Marie-Thérèse sur l'origine et l'état de la congrégation des Exempts.

(28 avril 1768.)

Vos seigneuries illustrissimes m'ordonnent au nom de Sa Majesté l'Impératrice douairière et Reine par la lettre qu'elles m'ont fait la grace de m'écrire le 25 de ce mois, que j'entre dans un détail sur les objets repris dans la lettre que j'ay eus l'honneur d'ecrire a son excellence le ministre plenipotentiaire le 19 du meme mois, qui mette vos seigneuries a meme d'apretier la nature des ambarras dans lesquels je me trouve relativement

Digitized by Google

a la convocation du chapitre general de la congrégation dont notre monastere est membre, et dont j'exerce l'office de president de spécifier en quoy consiste et sur quoy porte la reunion des different monasteres qui sont de cette congregation, quels sont tous ces monasteres, de detailler aussi la nature de ces embarras dont je parle et de joindre au surplus l'acte de reunion de ces monasteres en congregation.

Pour y satisfaire je commence par faire connaître le nom et le nombre de ces monasteres : cellui de S. Vaast, situe dans la ville d'Arras, cellui de S. Bertin dans celle de S. Omer, cellui de S. Amand dans celle de ce nom tout trois sous la domination de la France ; cellui de Lobbes diocese de Liege, cellui de S. Pierre a Gand et cellui de S. Sauveur a Eename.

Cette congregation fut formée en 1569 en suite et en execution du concile de Trente par ordre du duc d'Albe, qui avait été envoyez par le Roi catholique, dans ces pays pour y pacifier les troubles ; et y faire executer les decrets de ce concile touchant la reformation des eglises.

Elle fut confirmée en suitte avec les decrets et statuts par le pape Gregoire XIII le 18 octobre 1575.

Pour mettre vos seigneuries plus exactement au fait de tout ce qui concerne cette congrégation et de tout ce qui s'y pratique, j'en ferai un abrege succinct.

Les statuts de cette congregation ne sont autre chose qu'une collection de tous les decrets, reglemens et resolutions des synodes ou Chapitres generaux qu'elle a tenus depuis son etablissement en 1569 concernant les mœurs et la discipline reguliere et monastique, rassemblé dans un manuscrit dont chaque monastere a un exemplaire. Les Synodes ou Chapitres generaux de cette congregation se tiennent ordinairement tous les trois ans, et alternativement dans une des six abbayes exemptes, a moins qu'il y ait quelque empechement occasionné par les troubles des guerres, la difficulte ou peu de surete de chemins ou quelque autre empechement legitime qui le font quelque fois differer. Il ne se traite dans ces assemblées generales d'autres matieres que celles concernant les mœurs et le maintien de la discipline reguliere, on y fixe l'hotorité du president, des superieurs et de la congregation, l'obeissance et la soumission des religieux ; les peines contre les delinquans et la conservation des privileges et droits de l'exemption y entrent pour leur part, ainsi que quelques reglemens generaux, mais toujours relatifs a la discipline, pour l'administration du temporel.

Dans chacun de ces chapitres generaux se fait une election canonique d'un president ou visiteur de congregation, qui est choisi entre les abbés réguliers des ces monasteres, et qui dans le temps que dure son office doit faire une visite canonique dans chaque monastere de la congregation, ce qui s'observe exactement.

Le president dans ces visites apres les [illegible] ordinaires et avoir examine les choses necessaires et de[illegible] l'administration des sacre-

Digitized by Google

mens, la celebration des Sts. misteres, l'office divin et apres avoir entendu chaque religieux en particulier ainsi que le superieur sur l'observance reguliere et sur les abus qui pouroient s'introduire dans la maison, tient un verbal de ce qu'il a remarque de plus essentiel, regle, exhorte, ou ordonne en consequence suivant que les circonstances l'exigent ce qui peut être plus util et plus aventagieu au maintien et progres de la discipline au bien de la maison. Les Verbaux de ces visites se rapportent en suitte au Chapitre general et sont depose dans l'archive de la congregation.

Ce n'est qu'apres avoir obtenüs la permission de leurs majestés l'Imperatrice Reine et des Rois de France, que ces chapitres generaux et visites canoniques se tiennent.

Nos souverains donnaient autrefois de si grandes marques d'estime, d'approbation et de confiance aux assemblees de notre congregation qu'ils y renvoyaient les affaires regulieres pour les quelles on s'étoit pourvus devant eux, comme il est arrivé en l'assemblée qui se tint a St. Amand en 1637 ou fut renvoyez une affaire regardant l'abbaye de S. Bertin.

Voila, Monseigneur, le portrait exact de la congrégation des monasteres exempts des pays Bas, vos Seigneuries verront le but de leur union, en quoi elle consiste, et quelle porte sur l'autorité et l'approbation des deux puissances.

Quant a l'acte de leur reunion, il ne m'est possible de le joindre, ne l'ayant pas, ni ne l'ayant jamais vu ; il repose certainement dans l'archive au secret de la congregation qui se conserve dans l'abbaye de Saint-Amand sous trois clefs differentes. Si cependant vos Seigneuries illustrissimes l'ordonnent, je m'y rendray avec un autre abbé pour en faire l'ouverture et en prendre l'inspection.

Je sais seulement que l'année 1569 est l'epoque de son origine, que les monasteres de Saint-Vaast, Saint-Bertin, Saint-Pierre a Gand, et Lobbes furent les premiers qui la formerent, qu'en 1618 ceux d'Eenam et Saint-Amand recurent l'ordre de nos Serenissimes archiducs Albert et Isabelle de s'unir et qu'ils intervinrent dans le premier chapitre general en 1627, ce qui conste des actes des chapitres tenus en ce tems dont je pourrois aussi envoyer copie.

A present il me reste de detailler a vos Seigneuries les embarras ou je me trouve relativement a la convocation de notre chapitre general et la nature de ces embarras dans les circonstances presentes : pour ce faire il convient de remonter a leur source.

Le 23 de may et 31 juillet 1766, le roi de France rendit deux arrets dans son conseil d'état dont vos Seigneuries voiront le depositif par celui du trois avril 1767 cy joint en copie N. 1° ce dernier fut envoyez aux abbayes de France par l'archeveque de Rhims president du bureau etabli par le Roi joint a sa lettre du 18 avril, 2° cet arret allarment les superieurs, et les religieux de ces monasteres qui trouverent de la delicatesse d'envoier nos

Digitized by Google

constitutions en cour tels qu'ils sont, a cause que la simplicite de l'antiquite, la domination d'Espagne sous laquelle nous vivons, l'enthoüsiasme de la juridiction ecclesiastique et la vigeur de ses loix, y avoient introduit quelques reglements qui ne sont pas du gout d'aujourd'hui et surtout en France; tels que cellui qui defend de communiquer nos statuts a qui que ce fut, qui ne soit pas de la congregation : cellui qui defend aux religieux le recours au tribunaux seculiers dans des affaires regulieres et plusieurs autres qui regardent la juridiction des eveques et le maintien des droits de l'exemption, nom si odieus aujourd'hui aux eveques de France.

En consequence ils me proposerent de faire un nouveau corps des statuts de substituer cellui cy a l'ancien et de l'envoier ainsi aux commissaires du Roi.

Outre qu'en 1766, ce n'etait pas encore le tems de tenir notre chapitre general a qui seul il appartient d'explicquer, d'amplier au d'apporter quelque changement a nos statuts, que cette espece de supercherie ne s'accordoit guerre avec la candeur dont tout corps ou communaute doit faire profession, je prevoiois que les statuts que formeroient les religieux françois, auroient été uniquement proportionné aux usages et mœurs de ce royaume sur les quels ils les rejettent toujours, et peut être contraires aux notres et par consequent nuisibles et impossibles d'etre reduits en pratique dans toute la congregation.

En consequence je ne voulus pas y donner les mains et je laissois les choses dans l'etat ou elles etoient,eux en entier de prendre tels mesures qu'ils jugeroient convenir.

En 1767 tems au quel j'aurois du assembler le chapitre general pour le troisieme dimanche apres paques, j'ecrivis une lettre circulaire datée du 9 fevrier au superieurs et chapitres de chaque monastere de la congregation dont copie N° 3 ; elle expose une partie de mes embarras et laisse entrevoir leur nature.

Les abbes de Saint-Vaast, Saint-Pierre, de Lobbes et le grand prieur de Saint-Bertin convinrent de la solidité de mes reflexions et de mes craintes, et m'ecrivirent qu'il n'auroit pas été prudent de demander la permission de pouvoir s'assembler, que les circonstances etoient dangereuses, qu'il falloit temporiser et attendre des momens plus favorables, il ni eut que le grand Prieur et les Religieux de Saint-Vaast contre l'oppinion de leur abbe qui demanderent qu'on s'assembleroient, mais comme le plus grand nombre etoit pour l'oppinion contraire, l'assemblee neut pas lieu.

L'edit du Roi enregistre en partement le 26 mars de cette annee, cy joint N° 4, a fait revivre le desir de quelque religieux francois et renouvelle mes embarras.

Outre le detail que j'en ai fait a son excellence le ministre par ma lettre du 19, l'experience m'a fait connoitre que rien n'est du gout des Francois qui n'est pas conforme a leurs usages particuliers, et meme de chaque

Digitized by Google

maison ; qu'en arriverat-il dans la prochaine assemblee ? quelle serat infructueuse, que rien ne s'y conclura pour la diversite des opinions et que les eveques emules des exemptions en tireront avantage pour suggerer la destruction de la congregation.

D'ailleurs le dernier edit du Roy ne paroit pas equivoque, l'arcticle trois defend la lieson et association avec les etrangers, quel espoir y a-t-il que les abbes de Saint-Pierre, de Lobbes et moy d'en exercer les fonctions jusqu'a l'election de mon successeur en office ? Le moindre qui peut nous arriver, c'est de nous exposer a un refus presqu'inevitable ; si l'on ne veut plus d'association avec les etrangers, le sens de l'article six de cet edit, devient clair, il faut que nos monasteres de France forment une nouvelle congregation entre eux ou s'unissent a une qui y est deja etabli d'ou suit la desunion, la dissolution de la notre ainsi que l'inutilite de cette derniere assemblée.

Voila Messeigneurs le detail et la nature de mes embarras et de mes craintes, ces considerations m'avoient fait deliberer si je resteroit dans l'inaction, et tranquile spectateur de ce qui se passe en France, jusqu'a ce qu'ayant eus communication des reglemens que le Roi auroit revetu de son autorite on auroit pu voir s'ils etoient de nature a pouvoir etre observe dans tous les monasteres, mais n'ayant osé rien prendre a moy, j'ay pris la respectueuse liberte d'en ecrire a son excellence, resolu de suivre exactement la direction qu'il auroit daigné me donner, et je soumet le tout au lumieres superieures de vos seigneuries illustrissimes.

Je suis avec le plus profond respect

Monseigneur

de vos seigneuries illustrissimes
le tres humble et tres obeissant serviteur

C. De Colins, abbé d'Eenam.

Eenam, le 28 avril 1768.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

BRÉSIL. — Nous extrayons des chroniques mensuelles envoyées, suivant l'usage de notre congrégation, par nos confrères du monastère d'Olinda, les nouvelles qui peuvent présenter quelque intérêt pour nos lecteurs.

4 janvier. — Aujourd'hui entre au port de Récife un grand bateau des Messageries maritimes ayant à bord Sa Grandeur le Révérendissime Archevêque de Rio de Janeiro, Mgr Esbérard. Il a dû faire une cure à Paris pour une maladie de la gorge et il revient à moitié guéri. Dom Prieur le

Digitized by Google

connaît ; il l'a vu l'an dernier au Brésil ; c'est un grand ami de notre saint Ordre ; naguère encore il était évêque d'Olinda, et déclare ouvertement qu'il regrette de ne plus être à la tête de ce diocèse pour avoir la consolation de posséder les fils de Saint-Benoît. Il espère au reste nous voir arriver quelque jour dans la capitale. Toutes les autorités religieuses, y compris Dom Prieur, se rendent à bord pour saluer Mgr Esbérard, qui, dit-on, doit continuer son voyage, après deux heures d'escale. Mais quelle n'est pas la joie de tous, quand on apprend que Sa Grandeur veut descendre à terre et passer quelques jours parmi ses anciens diocésains ! Il descend chez son ami intime, le vénérable curé de la paroisse de Bôa Vista, notre grand prédicateur de Notre-Dame du Mont. Dom Prieur assiste au dîner d'honneur qui est offert à l'éminent prélat et s'assied à sa droite. Notre saint Ordre, en effet, est estimé de plus en plus par le haut clergé du diocèse. Pendant le repas, Sa Grandeur Mgr Esbérard promet à Dom Prieur, de ne pas quitter Récife sans nous faire une visite d'ami.

6 janvier. — La fête des Rois se célèbre avec un nombreux concours de fidèles. Nous trouvons, en entrant à l'église, l'Enfant JÉSUS debout dans sa grotte. Une main pieuse s'était chargée de réparer notre oubli. C'est en effet une coutume dans ce pays, de dresser l'Enfant JÉSUS le jour de l'Épiphanie. Nous recevons aujourd'hui une lettre très encourageante du Révérendissime Père Abbé Primat, qui nous annonce l'arrivée prochaine des RR. PP. Ulrich et Placide et de deux Frères convers. *Deo Gratias !*

7 janvier. — Télégramme de Maredsous confirmant la bonne nouvelle d'hier et fixant la date du départ au 21 courant. Toute la communauté est en liesse. On commence à aménager la partie sud du monastère, le long de l'église, pour le petit séminaire qui s'ouvre le 3 février.

9 janvier. — A la nuit tombante, arrive à l'improviste en voiture, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Rio de Janeiro. L'heure est insolite; nous croyons que Sa Grandeur vient passer la nuit sous notre toit. Mais il n'en est rien. Il vient seulement d'apprendre, trois jours après son débarquement, la mort de son Père, qu'on lui cachait depuis deux mois, et il doit immédiatement quitter Récife pour rentrer dans son diocèse. Cependant, il ne veut pas partir sans nous tenir parole et profite des dernières heures qui lui restent pour nous faire en voiture une visite coûteuse. Ce digne prélat est d'une amabilité et d'une bonté ravissantes. Il est, comme on dit, le fils de ses œuvres. Né d'une famille pauvre de Rio, il a gravi un à un tous les degrés de la hiérarchie, grâce à ses mérites. Détail intéressant pour nous : c'est l'abbé du monastère de Saint-Paul, au Brésil, qui lui a donné sa première soutane. Nous aurions voulu posséder de longues heures parmi nous Mgr Esbérard, mais il doit absolument nous quitter ce soir même pour rentrer à Récife, dans la nuit. Il bénit toute la communauté et prend congé de nous en nous disant : au revoir !

19 janvier. — Dom Prieur reçoit aujourd'hui deux premiers oblats d'en-

Digitized by Google

viron 8 ans. Ce sont les prémices d'un futur noyau de jeunes enfants qui seront élevés ici en vue d'en faire plus tard de bons moines, si Dieu le veut. C'est le seul élément sur lequel on puisse fonder des espérances ; encore faut-il les prendre fort jeunes, car dans ce pays, les enfants sont précoces. L'un de ces deux petits a été élevé par sa marraine, à défaut de sa mère. Cette bonne vieille chrétienne amenant l'enfant nous dit : « J'ai pris de lui jusqu'aujourd'hui un soin jaloux, maintenant que ce dernier rejeton de la famille est en si bonnes mains, je puis mourir. » De fait, le surlendemain elle tombait malade, et, dans la huitaine, elle était allée chercher sa récompense au ciel.

28 janvier. — Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Pernambuco vient au monastère avec son vicaire-général et un chanoine, pour tenir une conférence décisive sur la question du Séminaire. L'excellent prélat est toujours en parfaite concordance de vues avec Dom Prieur, même dans les détails. Il assiste au repas commun de 10 heures matin et se déclare très édifié du silence et de tous les exercices réguliers. Il va adresser une circulaire à ses diocésains pour leur recommander le nouveau séminaire.

2 février. — Nous renouons aujourd'hui les traditions du passé en faisant dans les cloîtres la procession avec les cierges bénits, avant la grand'messe.

8 février. — Ce matin en sortant de Laudes, nous entendons une voix plaintive dans l'église, c'est comme le chant lugubre d'un oiseau auquel on aurait arraché ses petits. En prêtant l'oreille, nous reconnaissons un cantique aux refrains mélancoliques qu'une pauvre femme offre à la Ste Vierge, au pied de son autel. C'était vraiment touchant : sans doute une mère de famille demandant la guérison d'un enfant. Ce fait n'est pas rare dans le pays ; les Brésiliens, qui ont la piété expansive, promettent parfois à la Ste Vierge des litanies ou une prière chantée quelconque, tout comme, dans notre pays, on promet un ex-voto.

Dimanche 9 février. — Journée remplie d'événements. A 6 h. ½ matin, les enfants du catéchisme font leur première communion. L'église est remplie : jamais en effet les habitants d'Olinda n'ont assisté à une cérémonie de ce genre. Généralement un premier communiant se contente de se confesser et de se glisser incognito à la table sainte, au milieu de la foule. Aussi ce jour ne laisse guère d'impression. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi des nôtres ; ils ont persévéré durant 5 mois (chose remarquable !) à fréquenter le catéchisme et se présentent aujourd'hui avec de sincères sentiments de piété au banquet divin. La cérémonie fut touchante ; quand on vit s'avancer, au milieu des enfants blancs, 3 pauvres négrillons, pieux comme des anges, bien des yeux se mouillèrent de larmes en songeant à la miséricordieuse étreinte que JÉSUS préparait à leurs âmes. *Unus est bonus, Deus.* Après la messe, chacun vint prononcer, la main sur l'évangile, le renouvellement de ses vœux de baptême. Le soir, après Vêpres, à l'issue d'un beau sermon de

Digitized by Google

Dom Denis, il y eut consécration à la Ste Vierge, tout à fait suivant les usages de la Belgique. Pour une première fois, la fête nous parut très réussie ; nous pensons que les enfants, les parents et le peuple en auront emporté la plus salutaire impression.

Dès le matin, après la messe conventuelle, Dom Prieur va attendre à Récife le débarquement de nos Frères d'Europe ; déjà le vaisseau a jeté l'ancre devant le port, mais il ne pourra y entrer qu'à marée haute, encore doit-il cet avantage à la faiblesse de sa calaison. Vers 3 h. nous étions tous réunis au réfectoire pour le dîner, quand tout à coup Dom Prieur fait son entrée suivi de nos chers Pères Ulrich et Placide et des frères Benno et Daco, tous les quatre rayonnants de santé, après 18 jours de traversée ! Toute la communauté se lève d'un bond pour les saluer et les accueille du sourire le plus fraternel. Après le repas, on fait connaissance et on se trouve vite en famille : il semble que les nouveaux venus nous reviennent d'une simple promenade. Le voyage a été long mais très heureux ; sauf 3 jours, la messe a pu se célébrer quotidiennement à bord. L'équipage était très convenable, respectueux même. Peu s'en fallut que nos 4 voyageurs fussent seuls en 1re classe, le nombre des passagers de 1re n'était que de 6 ; aussi étaient-ils tout à fait à l'aise. — Après les 1res Vêpres de Ste Scholastique, les deux candidats brésiliens, les Senhores d'Outra et de Lima, reçoivent le saint habit suivant le Rituel Monastique et les trois postulants Moreau, Van Emelen et Dias sont reçus au noviciat ; Dom Prieur leur donne respectivement pour patrons St Martin, St Maur et St Léon le Grand ; les 2 premiers en souvenir de l'Abbaye-mère de Beuron et le 3e en souvenir du Pape Léon XIII ; ce sont en effet les 3 points de départ de la fondation d'Olinda.

10 février. — Le matin à la messe de Dom Prieur, les 3 novices de chœur reçoivent la coule et communient. On achève la fête dans l'allégresse, et déjà l'appoint de deux nouvelles voix donne au chœur un regain d'ardeur et de courage.

12 février. — Voici les modifications apportées dans les divers offices de la maison. Dom Ulrich est nommé Sous-Prieur et Instructeur des Frères convers; Dom Feuillen devient maître des novices et reste infirmier; Dom Placide est nommé 2e chantre, cérémoniaire et zélateur des novices; Dom Denys reste sacristain, trésorier et succède à Dom Feuillen comme curé de Prazeres; Dom Willebrord reste cellérier, 1er chantre, bibliothécaire et devient préfet du séminaire et des oblats.

En finissant cette rapide chronique, j'ose recommander spécialement à nos Frères d'Europe les deux œuvres susdites du séminaire et des oblats ; elles demanderont beaucoup de patience et de dévouement et offriront du travail à beaucoup d'hommes de bonne volonté, si Dieu nous en envoie. — Adieu ; l'hiver a commencé, il pleut à torrents.

Digitized by Google

ITALIE. — Les journaux de tous pays ont longuement parlé, au début du mois d'avril, de la rencontre de l'empereur d'Allemagne et du cardinal de Naples. C'est là un fait qui nous touche de près : l'archevêque de Naples est fils de S. Benoît, et, à ce titre, le souvenir de cette entrevue mérite d'être conservé dans nos Annales. En dehors du côté historique de cette rencontre, il y a là un ensemble de circonstances qui ne peuvent manquer de frapper un esprit sérieux. Deux hommes se rencontrent dans un cloître solitaire et s'entretiennent des plus hauts problèmes de la religion et de la vie sociale: hier, ils ne se connaissaient que de nom, aujourd'hui ils se trouvent unis par les liens d'une amitié sincère. L'un d'eux est ce jeune souverain d'Allemagne, dont l'âme est ouverte aux grandes aspirations, aux pensées nobles et généreuses, qui se sent responsable devant Dieu des peuples qui lui sont confiés, qui sait reconnaître la force de la religion, et qui en maintes occasions a témoigné à l'ordre de S. Benoît des marques spontanées d'une vive sympathie ; l'autre est le fils d'une antique famille napolitaine, qui a fui les honneurs et les richesses pour s'enfoncer dans les profondes solitudes de Cava et y revêtir l'humble livrée des fils de S. Benoît. Sa science, sa piété l'ont désigné au choix du vicaire du Christ, et le moine est monté sur le siège archiépiscopal de Naples et n'a pas tardé à être revêtu de la pourpre des princes de l'Église. Lui aussi est pasteur des peuples, et il les conduit vers le Christ. Son peuple l'aime, car il sait son dévouement inébranlable, il n'a pas oublié la charité dont son pontife a fait preuve au milieu de ses malheurs. Dans cette entrevue, d'abord dans l'humble cellule de Camaldoli, puis dans le salon du *Hohenzollern* sur lequel le jeune empereur aime à parcourir les mers, il y a un caractère de grandeur qui fait songer aux siècles passés, témoins de l'union intime du sacerdoce et de l'Empire.

AUTRICHE.— Pour répondre aux désirs de la population, le gouvernement vient enfin d'ériger le gymnase inférieur de l'abbaye de St-Paul en Carinthie en gymnase supérieur, et facilite ainsi aux étudiants de la Basse-Carinthie la fréquentation de cette école qui jouit d'une excellente réputation. Le gymnase inférieur comptait jusqu'à présent 180 élèves.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 17 février, le frère conv. Lambert Bliem, de l'archiabbaye de St-Vincent (États-Unis), à l'âge de 57 ans, dont 40 de profession.

Le 22 février, au monastère de l'Immaculée-Conception de Ferdinand (Ind., États-Unis). S. M. Vincentia Becher.

En mars, le R. P. D. Léonard Tièze, vicaire de Pulkau, de l'abbaye des Écossais de Vienne, à l'âge de 30 ans.

Le 10 mars, au presbytère de N. D. à Knaresborough, le R. P. D

Digitized by Google

Grégoire Smith, profès du monastère d'Ampleforth, dans la 60e année de son âge et la 37e de sa profession.

Le 15 mars, le R. P. D. Berthold Kumer, de l'abbaye de St-Paul en Carinthie, à l'âge de 31 ans.

Le 23 mars, le R. P. D. Gilbert Hirschmann, de l'abbaye de Melk (Autriche), à l'âge de 60 ans.

Le même jour, S. Marie-Béatrice Moereman, converse de l'abbaye de Sainte-Godeliève à Bruges, à l'âge de 45 ans.

Le 4 avril, le R. P. D. Bennon Scheitz, de l'abbaye de S. Paul en Carinthie, à l'âge de 74 ans.

Le 5 avril, le R. P. D. Otto Ziereis, de l'abbaye de S. Étienne d'Augsbourg (Bavière), à l'âge de 74 ans.

BIBLIOGRAPHIE.

Tractatus de gratia divina. Auctore Petro EINIG, S. Theologiae et Philosophiae doctore, ejusdem S. Theologiae in Seminario Treverensi Professore. Treveris, ex officina ad S. Paulinum, 1896, VIII-210 pp. in-8°.— Fr. 3,50.

MALGRÉ le grand nombre de livres qui ont été écrits sur la théologie, il faut avouer qu'il est très difficile de trouver un manuel vraiment adapté aux besoins d'un cours de séminaire. D'un côté la somme de saint Thomas ou les grands volumes des scolastiques ne sont pas toujours à la portée du séminariste, et ils demandent de la part du professeur une exposition et un commentaire que ceux-là seuls qui ont passé de longues années dans l'enseignement de la théologie sont à même de donner. D'un autre côté la plupart de nos manuels sont trop sommaires, ils se bornent presque exclusivement à l'exposition et à la démonstration des grandes thèses de chaque traité, en négligeant les nombreuses questions scolastiques qui découlent du dogme, et qui forment la véritable fleur de la théologie.

Le traité du Docteur Einig « *De gratia divina* » nous semble admirablement adapté à l'enseignement de la théologie dans nos séminaires. C'est un petit volume de 210 pages qui contient beaucoup de matière. L'exposition de la doctrine est si claire, les divisions sont si nettes, et les emprunts à la scolastique si abondants et si bien choisis, que le traité est vraiment très complet, et contient, outre le côté positif, beaucoup d'érudition théologique. « Aucune question importante, nous dit l'auteur, n'a été omise; l'exposition de la doctrine catholique a été faite le plus souvent dans les termes mêmes des grands docteurs de la science sacrée, sans négliger toutefois ce que les recherches modernes ont apporté de lumière, ou soulevé de difficultés; chaque thèse a été clairement exposée et solidement démontrée. »

Digitized by Google

Nous signalons spécialement à l'attention du lecteur les « *Scholia* » qui se trouvent à la fin des thèses. Ils contiennent une exposition succincte et très claire des principales questions scolastiques qui se rattachent au dogme.

Bien que nous ne partagions pas les vues de l'auteur sur la nature de la grâce efficace (le savant professeur s'attache aux systèmes de Molina et de Suarez), notre admiration pour son ouvrage n'en est pas diminuée pour cela. Pour nous, comme nous trouvons la « grâce suffisante » des Dominicains très insuffisante, nous croyons aussi la « grâce efficace » de Molina et de Suarez très peu efficace, et les arguments de notre auteur n'ont pas réussi à changer notre opinion. Il nous a toujours semblé que cette question n'a jamais été résolue, et qu'elle ne saurait l'être ici-bas. Les innombrables traités écrits sur ce sujet par les grands maîtres de la théologie, et les interminables discussions restées sans résultat nous confirment dans cette idée. En effet pour résoudre cette question il faudrait comprendre la nature de l'action divine, en avoir une idée *propre*. Or l'action de Dieu, n'étant pas en réalité distincte de Dieu lui-même, ne nous est connue que d'une façon analogique et très imparfaite, et tout effort tenté pour la réduire au niveau de nos conceptions doit nécessairement échouer. Quand on a dit que l'action de Dieu est tellement adaptée aux exigences de chaque nature qu'elle produit ses effets infailliblement, sans violenter cette nature en aucune façon, il nous semble qu'on a atteint la limite de la connaissance humaine en cette question. Le Docteur angélique n'a pas poussé l'investigation plus loin. Quoi qu'il en soit, celui qui veut étudier le traité de la grâce ne peut pas se dispenser d'une étude sérieuse de cette controverse fameuse entre les Dominicains et les Molinistes. Il trouvera dans le traité du Dr Einig une exposition très claire et assez complète de la question. Bien que l'auteur dans cette controverse s'attache à l'opinion qu'on est convenu d'appeler *non-thomiste*, il s'inspire dans tout son traité des pensées du grand docteur, et il emploie constamment ses paroles.

Le Dr Einig nous annonce quatre autres volumes qui paraîtront sous peu. Si les autres sont à la hauteur de celui sur la grâce, nous aurons un excellent cours complet de théologie que nous recommandons à tous ceux qui s'occupent de l'enseignement de la science sacrée.

D. C. M.

Métrique de V. Hugo, par l'abbé A. J. Theys. Liége, Jacques Godenne, 1896, in-8° de 271 p.

Ce livre s'adresse aux professeurs et aux amateurs de poésie — nous n'osons pas dire aux élèves, il nous semble, pour cela, trop savant et trop volumineux. — C'est à propos des vers de V. Hugo, une sorte de philosophie complète du vers français. Il renferme, avec les vues personnelles de l'auteur, tout ce que les Th. de Banville et les Becq de Fouquières ont

Digitized by Google

écrit de plus judicieux sur le sujet, dans ces derniers temps. Un chapitre fort important, sur la poésie et la versification, établit d'abord une utile distinction entre la poésie de l'émotion et la poésie de l'expression et condamne les libertés excessives aussi bien que les excessives rigueurs de certaines écoles contraires. Puis, l'auteur expose en détail ses théories, qu'il appuie de l'exemple de son poète préféré : la rime, le rythme, l'harmonie, la période mélodique, tout le mécanisme du vers, l'ode même et la ballade, le poème et le sonnet — puisque V. Hugo a fait un sonnet, — y sont tour à tour étudiés, approfondis, minutieusement observés. Les analyses trop subtiles ont un écueil : on y voit souvent... ce qu'on y veut voir. Ici, les lois du rythme, longuement expliquées, sont mathématiquement démontrées. M. Theys semble espérer beaucoup de l'hendécasyllabe, que le « Maître » n'employa jamais ; d'autre part, il ne nous dit rien de l'opinion de M. J. Abrassart sur la non-élision de la syllabe semi-muette, à la césure médiane de l'alexandrin. Nous aurions désiré l'entendre discuter aussi ce point, qui doit d'autant plus l'intéresser qu'il ne contrarie nullement son système. Enfin, il y aurait bien des choses à dire sur ce paradoxe de Hugo, qu' « il n'y a aucune incompatibilité entre l'exact et le poétique », sur cette confusion assez commune qui attribue au poète ce qui revient à l'artiste, sur tant de vers durs et rocailleux, où l'on est cahoté plutôt que porté. Sachons gré à l'auteur d'avoir, en plusiers endroits de son ouvrage, fait des réserves sur le goût faux ou douteux qui égare trop souvent le Cyclope de la poésie romantique. Une seconde édition fera aisément disparaître quelques négligences de style, quelques superfluités et simplifiant un peu ce beau travail, le rendra accessible à tous.

D. A. D.

R. M. J. Poirel, *De utroque Commonitorio Lerinensi*, dissertatio inauguralis. Nanceii, 1895, 255 pp. in-8°.

Il y a à la fin de ce livre un appendice sur les manuscrits et les éditions du *Commonitorium*, qui pourra être de quelque utilité. Quant au corps de l'ouvrage proprement dit, nous regrettons de dire que l'auteur s'est fait complètement illusion sur la valeur de l'hypothèse, objet de son travail. D'après lui Marius Mercator et Vincentius Peregrinus ne sont qu'un seul et même personnage. L'auteur, à notre avis, s'abuse étrangement en essayant de montrer que la première de ces paires de noms correspond étymologiquement et mystiquement à la seconde (p. 81 suiv.). Dans le dernier chapitre, amené à examiner la valeur de l'opinion d'après laquelle le symbole dit d'Athanase serait l'œuvre de Vincent de Lérins, M. P. s'attarde à rompre une lance en faveur du pape Anastase II, et s'appuie à ce sujet sur l'autorité d'un de nos confrères, lequel a depuis déclaré la thèse en question inacceptable.

Digitized by Google

Dell'Unione delle chiese. Risposta al Patriarca greco di Costantinopoli. Seconda edizione, con ritocchi e giunte. Roma, 1896 — Direzione ed amministrazione della *Civiltà cattolica.*

SI l'appel à l'union parti du Vatican ne pouvait rester sans écho, la première réponse des représentants officiels du schisme, vu l'état des esprits, ne pouvait guère être meilleure que ce qu'elle a été. La « lettre encyclique patriarcale et synodale », que le Patriarche grec de Constantinople a adressée, en date du 12 octobre dernier, aux très saints et chers frères dans le Christ, les Métropolitains et Évêques, à leur saint et sacré clergé, et à tout le pieux et orthodoxe troupeau du très saint et apostolique trône de Constantinople ", est, hélas ! un factum de grec, bien difficile de prendre pour une œuvre de bonne foi.

Non seulement le Patriarche refuse de tendre la main au Pape, mais il falsifie un passage important de ses lettres, et, sur cette base, établit une défense surannée du schisme de Photius.

Il importait de condenser en quelques pages une réfutation solide de la lettre d'Antime. Le R. P. Brandi, le vaillant collaborateur à la *Civiltà cattolica*, vient de remplir cette tâche avec un rare talent. Il suffira d'indiquer les grandes lignes de son travail pour en faire ressortir l'utilité et le mérite.

Après avoir flétri la falsification du texte pontifical,— le Patriarche traduit « maximes dogmatiques et canoniques », là où Léon XIII parle seulement d' « usages et formes liturgiques (!) — le P. Brandi établit que l'Église, pour être indéfectible, n'est pas immuable, sans évolution dans l'intelligence et l'expression de ses dogmes. Cela posé, il lui est aisé de légitimer l'introduction du *Filioque* dans la formule du symbole de Nicée, la définition de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité Pontificale. — De la doctrine, l'auteur passe aux usages liturgiques qui diversifient le rite latin du rite grec: le baptême par ablution, le pain azyme, la forme de la consécration, la communion des fidèles sous une seule espèce ; suit l'examen de deux questions dogmatiques : le purgatoire et la primauté pontificale. Sur le premier point, d'importance secondaire, le P. Brandi montre l'accord fondamental existant entre les deux Églises. Le second point est le point capital. L'auteur lui consacre une part considérable de son travail, et fait voir comment, dès les origines de l'Église, la doctrine de la primauté de Pierre est reconnue en Orient non moins qu'en Occident (1).

Telles sont les grandes lignes de cette excellente dissertation. Le meilleur témoignage de sa valeur se trouve dans la satisfaction toute spéciale avec laquelle Léon XIII lui-même l'a accueillie. D. L. J.

1. Nous relevons avec plaisir l'éloge que le P. Brandi fait de l' « eccellente lavoro » de Dom Chapman sur le fameux texte de St Irénée (*Revue Bénédictine*, fév. 1895).

Digitized by Google

Fr. Gerardi de Fracheto ' Vitae fratrum ordinis Praedicatorum ' recognovit Fr. P. B. M. Reichert, O. P. Lovanii, 1896. — In-8° de XXIV-362 pp. et une phototypie (6 fr.).

L'ORDRE dominicain se distingue entre tous à notre époque par son zèle à remettre en lumière les documents relatifs à l'histoire et à la discipline de ses commencements. Après le recueil des constitutions, les livres liturgiques, et les vies des saints principaux, voici qu'on nous donne une édition critique du célèbre ouvrage de Gérard de Frachet, les *Vitae fratrum*. Gérard est le Césaire d'Heisterbach des Frères-Prêcheurs : curieux et crédule comme lui, il nous révèle maints côtés intéressants de la vie ecclésiastique et religieuse au treizième siècle. Le travail du P. Reichert paraît digne de tous éloges : le texte a été constitué avec un soin qui pourra parfois sembler exagéré pour un écrit de cette nature. Les notes qui l'accompagnent témoignent d'une étude approfondie de tout ce qui concerne le sujet. La préface, écrite par le P. Berthier, nous offre réunis dans un tableau plein de vie et d'intérêt, les traits caractéristiques de l'ordre à ses débuts.

La lecture de l'ouvrage aurait été rendue plus attrayante et plus facile, si l'on eût pu éviter ces chiffres de renvois qui arrêtent la vue et distraient l'attention presque à chaque mot du texte. On remarquera aussi des fautes d'impression assez nombreuses, notamment dans les tables qui terminent le volume. Mais ce sont là de petits détails. L'éditeur des *Vitae fratrum* nous fait part dans l'Introduction de son dessein de publier un jour une Chronique encore inédite du même Gérard de Frachet.

G. M.

Die Abendländische Messe vom fünften bis zum achten Jahrhundert, von Prälat Dr Ferd. Probst. Munster, Aschendorff, 1896. XV-444 pp. in-8°. Prix : 12 fr.

LORSQU'IL y a trois ans Mgr Probst publiait sa « Liturgie du IVe siècle », et annonçait son dessein de terminer ses travaux liturgiques par une étude sur la messe occidentale du Ve au VIIIe siècle, on formula de différents côtés l'espoir bien fondé que le vétéran des études liturgiques en Allemagne conserverait assez de force pour mener à bonne fin son entreprise. Le public lettré n'a pas été déçu, et l'octogénaire professeur de Breslau nous apparaît dans son dernier travail aussi vigoureux, aussi solide que jamais.

Le volume sur la messe occidentale termine une série de travaux sérieux entrepris depuis plus de vingt-cinq ans sur la Liturgie chrétienne. Ce sont : « la Liturgie des trois premiers siècles chrétiens, Tubingue, 1870 », « les anciens Sacramentaires et Ordines romains, Munster, 1892 », « la Liturgie

Digitized by Google

du IVe siècle, Munster, 1893 », auxquels il faudrait joindre les autres publications sur la prière liturgique et l'homélétique publiés antérieurement.

On ne peut pas dire que nous ayons dans les travaux de Mgr Probst une histoire systématique de la Liturgie chrétienne ; ce livre fait encore défaut, on possède bien des parties, mais jusqu'ici le livre d'ensemble nous manque. Peut-être l'heure n'est-elle pas encore venue d'écrire ce livre et faut-il que des travaux spéciaux viennent encore jeter plus de jour sur les points les plus obscurs de ce domaine trop peu exploré. Pour les temps primitifs de l'Église, c'est dans les ouvrages des Pères qu'il faut rechercher les vestiges de la liturgie des premiers siècles ; et ce n'est pas une mince besogne que celle de parcourir ces nombreux in-folios, et de noter, la plume à la main, toutes les traces des rites sacrés ou toutes les allusions qui y sont faites. Pour dégager un texte sûr ou une allusion certaine, il faut que celui qui se livre au dépouillement des ouvrages patristiques possède à fond l'histoire de la liturgie. Sous ce rapport, Mgr Probst a rendu à tous les liturgistes d'incontestables services : il a mis à leur disposition des matériaux trop peu remarqués, et contribué de la sorte à poser les bases d'une histoire de la liturgie, étayée sur les monuments primitifs de la littérature ecclésiastique.

Jusqu'au milieu du quatrième siècle, l'unité liturgique la plus parfaite règne dans toute l'Église. Le pape saint Damase développe l'année ecclésiastique et lui accorde une influence décisive sur la liturgie: une dans son essence, celle-ci se modifie dans ses rites, et cette division s'est perpétuée à travers les siècles dans les liturgies occidentale et orientale. L'Orient ne connaît pas dans sa liturgie eucharistique l'action du cycle liturgique ; il conserve pour toutes ses messes le même formulaire. Toutefois il n'a pu se soustraire à certaines modifications : la messe des catéchumènes a disparu faisant place au petit et au grand Εἴσοδος, la longue prière d'action de grâces s'est notablement raccourcie.

La liturgie occidentale est, depuis la fin du quatrième siècle, sous l'influence du cycle annuel ; ce sont les sacramentaires qui diversifient la liturgie quotidienne et lui donnent sa physionomie particulière. La « missa quotidiana », supposée par les sacramentaires, et utilisée par eux pour les jours laissés libres n'est pas l'ancien formulaire adopté auparavant dans toute l'Église, c'est un formulaire de messe modifié par la réforme de saint Damase et dont l'existence se déduit de la messe milanaise, du missel irlandais de Stowe et du codex Mutinensis, publié par Muratori.

C'est à l'aide de cette « missa quotidiana » qu'on peut exposer la liturgie de la période du Ve au VIIIe siècle ; ce n'est que plus tard que le canon de la messe, ou la majeure partie de l' « Ordo missae », disparut de ce recueil pour entrer dans les sacramentaires. Mgr Probst retrouve la « missa quotidiana » romaine en grande partie dans le missel de Stowe. Pour les Gaules on en retrouve des traces dans les messes de Mone et dans les lettres de saint Germain.

Digitized by Google

Le livre de Mgr Probst se divise en cinq parties : Messe milanaise, liturgie irlandaise, messe romaine, messe gallicane, messe espagnole. Chacune de ces divisions comprend une partie historique proprement dite, puis un commentaire développé des différentes parties de la liturgie de la messe.

Il y a peu de choses à dire sur la réforme liturgique de saint Ambroise : les formulaires du IVe siècle ont disparu. Toutefois à l'aide de ses écrits et des documents liturgiques postérieurs, on peut reconnaître un travail identique à celui du sacramentaire léonien.

Le savant professeur de Breslau s'occupe longuement du missel de Stowe. Ce précieux document liturgique a fait l'objet des recherches du R. P. Grisar, S. J., et de notre regretté confrère, Dom Suitbert Baeumer. Après avoir exposé l'origine de la liturgie irlandaise et du développement progressif, Mgr Probst donne une description du manuscrit de Stowe, puis le texte lui-même de la messe, enfin le commentaire. Voici quels sont ses résultats : « le missel irlandais est la « missa quotidiana » de la liturgie romaine au temps du pape Célestin, que saint Patrice introduisit en Irlande en 437. La première main a réformé cette messe d'après le sacramentaire grégorien ; le patriote irlandais Moel Caich, qui vivait au VIIIe siècle, restaura au contraire dans ses ajoutes, à peu d'exceptions près, l'ancienne messe irlandaise ou de saint Patrice, de sorte que le missel de Stowe forme la « missa quotidiana » aux sacramentaires léonien et gélasien et en partie au grégorien ».

La messe romaine occupe une bonne partie du volume. Cette section comprend deux chapitres : la messe avant saint Grégoire, la messe grégorienne. Ici Mgr Probst renvoie à son travail antérieur sur les anciens sacramentaires et ordines, qui fournit les renseignements nécessaires sur les sources de la liturgie romaine, auxquelles il puise pour reconstituer la messe avant saint Grégoire et en donner un commentaire substantiel. Il procède de même pour la réforme de saint Grégoire et pour la messe issue de cette réforme.

La liturgie gallicane fait l'objet de recherches spéciales : l'auteur y traite de l'origine (romaine) de cette liturgie et de ses particularités, de son ordonnance aux IVe, Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles. La liturgie espagnole fait l'effet d'un travail analogue, mais moins développé.

Telle est, dans ses grandes lignes, la marche du travail de Mgr Probst.

Dans son ensemble, c'est un ouvrage d'une valeur incontestable et qui rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de la liturgie. On pourra discuter certaines opinions de l'auteur, rejeter quelques-unes de ses idées, mais on ne pourra lui dénier une solide érudition patristique et liturgique, ni une connaissance approfondie du sujet. Si son travail n'est pas définitif, il aura largement contribué à faire avancer les études liturgiques. Le nom de Mgr Probst reste attaché à ces études, et l'on ne pourra jamais oublier les services signalés qu'il lui a rendus.

C. A.

Digitized by Google

Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois. (Patris, Trésor historique, N° I), par Edgar de Marneffe. Bruxelles, Cordemans, 1896. 55 pp. in-8°.

M. EDGAR de Marneffe vient d'étudier un point de chronologie très important pour l'étude des chartes de notre pays. Quels étaient au point de vue du style et de l'indiction, les usages suivis à Liége avant la Noël de 1333? Jusqu'ici on croyait, sur la foi d'un passage de Hocsem, que le style de la Nativité n'a été employé à Liége que depuis cette date, et qu'auparavant on y suivait toujours le style de Pâques. Voici quelles sont les conclusions du mémoire de M. de Marneffe : « Le style de Pâques n'était employé à Liége que depuis environ un siècle à l'époque du changement indiqué par Hocsem. Au XIe et au XIIe siècle, et pendant les trente premières années du XIIIe, on y employa le style de la Nativité. Rétabli le 25 décembre 1333, ce dernier style continue à être suivi jusqu'à la fin de l'ancien régime » (pp. 9-10). — « L'indiction romaine changeant le 1er janvier, fut employée à Liége concurremment avec le style de la Nativité, au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle. Elle y fut remplacée pas l'indiction de Bède, durant le temps qu'on suivit le style de Pâques. Reprise quand l'emploi du style de la Nativité fut rétabli, elle changea le 25 décembre » (pp. 10-11). Le travail est très bien documenté.

Le bon métier des vignerons de la cité de Liége et le métier des vignerons et cotteliers de la ville de Namur, par JOSEPH HALKIN. Liége, Vaillant, 1895 127 pp. in-8°.

M. HALKIN, déjà bien connu du public par plusieurs travaux d'histoire, notamment par son étude historique sur la culture de la vigne en Belgique, nous donne une excellente monographie du métier des vignerons à Liége et à Namur. Il en étudie l'origine et la constitution, le rôle politique, les offices, les composants, la possession du métier, les assemblées, les armoiries, insignes, halle, les recettes et dépenses. L'auteur n'a pas oublié d'étendre ses recherches à Huy et à Visé. Cette monographie est très nourrie et repose sur un grand nombre de documents manuscrits que l'auteur a eu la patience de dépouiller et le talent d'utiliser.

Digitized by Google

JEAN ADAM MOEHLER

LE 6 mai dernier, la faculté théologique de Munich faisait célébrer dans son église de St-Louis un service solennel, en souvenir du centième anniversaire de la naissance d'un des plus illustres théologiens que l'Allemagne catholique ait produits en notre siècle. Le nom de Jean Adam Moehler a franchi les frontières de sa patrie, car il fait époque dans l'histoire de la théologie catholique. Le respect dont sa mémoire est entourée, la sympathie qu'éveille toujours le souvenir de ses mérites, l'incontestable portée de son activité littéraire justifient pleinement le regain de vénération dont il est l'objet à l'occasion de ce centenaire. Profitant de cette circonstance propice, le Dr Knoepfler, deuxième successeur de Moehler dans la chaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Munich, a voulu retracer en quelques pages bien nourries le tableau de la vie si féconde de l'illustre auteur de la « Symbolique » : il y a mis en relief les traits saillants de son caractère et de son esprit, et fait saisir les ressorts intimes de ce puissant génie mis au service de l'Église (1).

L'esprit de Moehler fut un esprit catholique, catholique par l'intelligence profonde qu'il eut de l'œuvre du Christ et de son Église, catholique par son attachement inviolable à cette même Église, catholique par le dévouement sans bornes qu'il mit au service des intérêts de cette institution divine, catholique par l'idée surnaturelle qu'il avait du sacerdoce et de sa mission d'enseignement. Les ouvrages de Moehler resteront une des sources les plus pures où le prêtre et le catholique iront puiser l'intelligence et l'amour de la vérité révélée ; ils ouvrent aux regards les vastes horizons du monde surnaturel ; ils excitent à scruter et à pénétrer plus avant dans ce monde merveilleux des idées et des faits, qui ne se révèle dans toute

1. *Johann Adam Möhler. Ein Gedenkblatt zu dessen hundertsten Geburtstag* von Alois Knopfler, Dr der Theol. und der Philos. o. ö. Prof. der Kirchengeschichte an der Univ. München. Munich, Lentner. 1896, IX-149 pp. in-8° avec un portrait de l'auteur. Prix. 3 fr. 20. — Nous recommandons cet ouvrage à tous ceux qui veulent se rendre un compte exact de la vie et des opinions de Moehler ; il a une teinte quelque peu apologétique, car, sur plusieurs points, il rectifie les biographies antérieures, notamment celle du professeur vieux-catholique J. Friedrich, publiée en 1894.

Digitized by Google

sa richesse et sa beauté qu'à ceux qui cherchent avec ardeur, avec foi et avec sincérité. Moehler mourut à la fleur de l'âge, dans sa quarante-deuxième année, alors que son génie, mûri par l'étude et la réflexion, allait donner sa pleine mesure, et cependant, bien qu'enlevé par une mort prématurée, le docte professeur de Munich a exercé une action considérable sur l'Église en Allemagne ; son enseignement à Tubingue et dans la capitale de la Bavière, ses travaux littéraires ont eu une influence aussi sérieuse que durable sur le développement de la science catholique. Ses ouvrages sont de ceux qui restent et qui gardent toujours leur actualité et leur valeur.

Jean Adam Moehler naquit le 6 mai 1796 à Igersheim, à quatre kilomètres de Mergentheim, en Wurtemberg, d'une famille d'honnêtes ouvriers. Son père, boulanger de son métier, tenait une auberge, où le jeune enfant, privé de sa mère dès l'âge de douze ans, trouva trop d'occupations pour pouvoir suivre l'attrait qui le portait vers l'étude. De bonne heure il fit l'expérience de la vie : la perte de sa mère enlevée si tôt à son affection, la violente suppression par Napoléon Ier de l'ordre teutonique, auquel appartenait le district de Mergentheim, l'invasion du roi Frédéric de Wurtemberg, les manifestations du peuple en faveur du rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement et leur sanglante répression par les troupes wurtembergeoises durent produire une profonde impression sur le jeune Jean porté de nature à la réflexion.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de quatorze ans, son père l'autorisa à fréquenter les cours du lycée de Mergentheim, qu'il quitta quatre ans plus tard, après s'être décidé à embrasser l'état ecclésiastique, pour se rendre à la faculté d'Ellwangen. Il y suivit pendant deux années des cours de philologie et de philosophie dans l'ancien lycée érigé en 1728 par les jésuites, puis passa à l'académie proprement dite, en l'automne de 1815, pour y faire sa théologie. La formation du clergé allemand est assez différente de celle de nos pays ; à part quelques diocèses, c'est aux universités que se forment les aspirants au sacerdoce. A l'époque où le jeune Moehler vint s'asseoir sur les bancs de l'université, Ellwangen n'était pas sans offrir des difficultés sérieuses pour une éducation vraiment sacerdotale. Sans parler de l'esprit rationaliste et joséphiniste de l'époque, qui avait déteint assez généralement sur les maîtres et sur les manuels mis aux mains des élèves, on peut dire que la liberté de sortir en ville laissée aux étudiants, les rapports avec le monde pouvaient offrir des dangers pour la vertu des étudiants aussi bien qu'un obstacle au développe-

Digitized by Google

ment et au bon ordre des études. En automne de 1817, la faculté de théologie catholique fut transférée à Tubingue, au grand avantage des étudiants et des professeurs, qui allaient trouver dans cette ville plus de moyens de se perfectionner dans leurs études. Moehler accepta de bon cœur ce déplacement et n'hésita pas plus tard à en reconnaître les grands avantages. L'isolement, le manque de ressources littéraires sont les pires ennemis de la véritable formation scientifique : « Rarement des petites institutions isolées, écrivait-il en 1825, il est sorti quelque chose de remarquable. Il y manque l'union, l'alimentation des forces vivifiantes, l'exercice des forces individuelles ; c'est une médiocrité perpétuelle, et en quelque sorte un dépérissement permanent. Il n'y a rien qui porte davantage les forces intimes de l'esprit humain à l'activité, comme d'être transporté dans une grande et active communauté : l'individu est porté par la masse. C'est par cent canaux à la fois, qu'il aspire une nouvelle vie et de nouvelles forces ; l'activité ardente qui se déploie autour de lui, les efforts si variés tentés pour atteindre les buts les plus élevés de la vie, saisissent comme une force invisible l'homme endormi et le tirent de son sommeil, comme la nature qui, au printemps, surprend le voyageur au sein d'une riche et fertile contrée. » Un nouveau champ d'action, de nouvelles et fécondes inspirations, une plus grande extension du plan d'études sous la direction de nouveaux professeurs, tels furent les premiers résultats du séjour de Tubingue.

Après avoir terminé ses cours de théologie, Moehler entra le 1 novembre 1818, au séminaire de Rottenbourg, pour s'y préparer directement à la réception des ordres sacrés. Le 18 septembre 1819, il recevait l'onction sacerdotale et ne tardait pas à être employé dans le ministère en qualité de vicaire, d'abord à Weilderstadt, puis à Riedlingen. Prêtre exemplaire et dévoué, il se consacra à son humble et laborieuse mission, sans toutefois abandonner les études pour lesquelles il montrait un goût extraordinaire et des aptitudes toutes particulières. Les études privées devaient peu à peu combler les lacunes de sa première formation et lui donner une idée plus juste du dogme et de l'histoire du catholicisme.

Moehler se sentait plutôt attiré vers l'enseignement que vers le ministère. Dès la fin d'octobre 1820, il fut appelé à Tubingue pour se préparer à cette carrière, et, le 4 janvier 1821, fut nommé répétiteur d'histoire ecclésiastique au Wilhelmstift, puis l'année suivante professeur à l'université. Le gouvernement lui accordait en outre une bourse pour lui faciliter un voyage littéraire dans les principales

Digitized by Google

universités du pays et de l'étranger. Pendant près de sept mois, le jeune prêtre suivit les cours des plus célèbres professeurs à Iena, Leipzig, Halle, Goettingen, Berlin, Breslau, Vienne et Munich, mettant à profit les entretiens privés qu'il eut avec eux, se rendant compte de leurs méthodes, de leur enseignement, de leurs moyens d'action. Les leçons de Planck et de Stäudlin sur l'histoire de l'Église lui ouvrirent un horizon non soupçonné jusque-là, mais ce n'était encore que la surface du sujet qu'il effleurait. C'est à Berlin qu'il entrevit la véritable méthode à suivre dans son enseignement, et c'est Neander qui la lui révéla, Neander lui en imposa par son profond sentiment religieux, son étude consciencieuse des sources, par la vie qu'il savait mettre dans son exposition, le relief qu'il donnait aux personnages marquants d'une époque et par l'impartialité de son jugement. « Les cours de Neander seront inoubliables pour moi, écrivait-il alors, ils auront une influence décisive sur mes travaux d'histoire ecclésiastique. » Neander admettait le côté surnaturel du christianisme dans son origine et dans son essence. Les rapports de Moehler avec les savants protestants témoignent dès ce jour de ses dispositions pacifiques, de son amour de la vérité et de la justice : s'efforcer de mettre en relief les points de contact, tel sera son objectif.

Rentré à Tubingue pour y commencer son cours du semestre d'été 1823, Moehler rapportait de son voyage une riche moisson d'expériences et d'idées. Il voyait clairement le but à atteindre, les moyens d'y arriver, et, par le fait même, l'insuffisance de ses connaissances actuelles. Toutefois, doué comme il l'était, épris d'un saint enthousiasme pour la science, il tâcha de combler les lacunes de sa formation par un labeur assidu. Son jugement droit et solide, son amour inébranlable de la vérité, son sens éminemment catholique, sa persévérante volonté firent dès lors présager le brillant avenir qui l'attendait. L'étude fortifia rapidement son esprit et lui découvrit bientôt les grandes lignes et les incomparables proportions de ce majestueux édifice qui s'appelle l'Église. Ses idées devinrent de plus en plus nettes, plus claires, plus précises ; l'histoire, selon son propre témoignage, lui donna la conscience de ce qu'il portait en lui à son insu.

Qu'était-ce donc à ses yeux que l'Église, qu'était-ce que l'histoire de l'Église qu'il était appelé à enseigner ? L'Église était-elle le résultat fortuit de combinaisons humaines, son histoire un amas de faits chronologiquement disposés, n'ayant d'autres liens entre eux que les imprévus du hasard ou les mystérieux ressorts d'une inéluc-

Digitized by Google

table fatalité? Une étude approfondie des sources, c'est-à-dire des documents irrécusables du passé, lui avait fait saisir avec une force irrésistible le fait historique du christianisme, dans son origine et sa fin divines. C'est cette idée qui est la base de tout son enseignement; c'est d'elle qu'il tire la lumière, dont il va éclairer l'histoire des siècles passés et les raisons intimes et dernières des événements contemporains; c'est d'elle qu'il s'inspire pour remplir son rôle de prêtre auprès des âmes confiées à ses soins ou de celles qu'il aspire à mener vers Dieu.

La créature vient de Dieu et retourne à Dieu; l'histoire a donc Dieu pour cause première et pour cause finale. Par la création, Dieu a voulu glorifier son être et manifester sa bonté. L'homme, qui devait être le centre de la création et le moyen par lequel toutes les créatures rendraient gloire à Dieu, avait été enrichi de dons surnaturels, qui le mettaient en rapport avec la fin surnaturelle que Dieu lui avait assignée. L'humanité entière, appelée à l'héritage de ces glorieuses prérogatives accordées à nos premiers parents, devait ainsi à travers les siècles procurer la gloire de Dieu jusqu'au jour où il plairait au Très-Haut de compléter le nombre des êtres appelés à jouir de sa gloire dans le ciel. Mais Dieu a subordonné ses bienfaits à la liberté de l'homme. L'homme succombe; l'adoption divine, en vertu de laquelle il avait droit par sa naissance à la fin surnaturelle, a cessé d'être. Toutefois, dans sa bonté, Dieu n'abandonna point la créature coupable; le Fils de Dieu lui-même réhabilitera l'homme par son Incarnation et restaurera l'ordre divin troublé par le péché. En proie à la triple concupiscence que le péché a laissée dans son être, l'homme s'éloigne graduellement de Dieu et s'égare dans un dédale d'erreurs, qui peu à peu obscurcissent en lui jusqu'à la notion de la divinité et du devoir. Dieu voulait lui faire sentir l'impuissance où il était, de se relever par lui-même et de retrouver sa dignité et sa force premières. Dieu eut pitié de l'humanité et lui donna son Fils, dont la venue annoncée après la chute, avait été prédite, était attendue, désirée au sein des nations.

Dieu, qui est le principe et la fin de l'histoire, l'est donc par son Christ, qui doit lui procurer la glorification la plus digne de lui, puisqu'elle sera infinie comme lui, dans l'établissement de son royaume sur terre. Le Christ rend la paix au monde; en le ramenant à Dieu, il dissipe les ténèbres des intelligences, par sa loi il redresse les cœurs et les volontés. L'histoire est donc la réalisation dans le temps du dessein que Dieu a conçu de toute éternité de se procurer par le Christ un culte et un hommage qui fussent dignes

Digitized by Google

de lui et qui eussent leur source dans la liberté de l'homme. Le Christ est le centre de toute l'histoire. Le Christ vit en elle et vivra en elle jusqu'à la fin des temps par l'Église, qui est son royaume ici-bas. Les temps, qui l'ont précédé, ne s'expliquent que par lui : sa venue leur donne leur signification, leur lumière, leur entière réalité. Le temps qui le suit, en d'autres termes l'établissement du christianisme termine et achève la plénitude de la Révélation. C'est le Christ qui en sera la fin, au sein de la gloire éternelle, au jour où le nombre des élus complétera son corps mystique.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'idée que Moehler s'est faite de l'histoire de l'Église. On aurait tort de croire que cette admirable synthèse de l'histoire était chez le savant professeur de Tubingue, l'exposé d'idées préconçues d'après lesquelles il allait traiter les faits. Loin de là, Moehler visait avant tout à l'objectivité la plus absolue. Pénétrer la vie d'une époque, vivre de cette vie, saisir l'état de la société, ses nécessités, ses grandeurs et ses faiblesses, la juger par elle-même, sans exclusivisme, en dehors de nos idées modernes, tel était son but. Mais une telle méthode réclamait le secours d'une vaste et solide érudition. Aussi ne négligea-t-il rien pour acquérir cette connaissance approfondie des sources de l'histoire, en dehors de laquelle on peut devenir un beau discoureur, un rhéteur peut-être, mais jamais un historien digne de ce nom. Le défaut de sens critique, le parti pris ont fait et font malheureusement encore un tort immense à la cause de l'Église. C'est de là que sont sortis ces pitoyables ouvrages de vulgarisation, qui perpétuent parmi nous des erreurs depuis longtemps réfutées, et ce ton de dédaigneuse suffisance qui se dispense d'une étude sérieuse, et décourage ceux qui ont l'ambition de servir l'Église par une recherche consciencieuse et scrupuleuse de la vérité.

A côté de l'étude approfondie des sources, Moehler exigeait de l'historien de l'Église le sens chrétien, l'esprit de l'Église, qui saisit la raison d'être des faits et leur harmonie dans le plan divin. C'est là un des traits saillants de ses œuvres et de son enseignement. Il élève l'âme, il nourrit l'intelligence, il communique une chaleur vitale à tout ce qui l'approche, il inspire l'amour de Dieu et de son Christ. Prêtre, et parlant à des jeunes gens qui se destinent au sacerdoce, il leur rappelle que le prêtre est le ministre et l'apôtre de l'Église, qu'il doit savoir rendre compte des destinées de son Église et saisir ses nécessités présentes. L'histoire du passé est la meilleure école de l'expérience, comme aussi l'arsenal le mieux fourni de l'apologétique.

Digitized by Google

Une grande idée domine toute l'œuvre de Moehler, c'est celle de l'Église : institution divine, organisme vivant sans cesse animé par le Christ, unifié par l'Esprit de Dieu et par la charité qui découle de lui dans les fidèles : unité interne d'abord, mais qui se manifeste au dehors, et prend une forme déterminée dans la hiérarchie. Plus cette unité interne est pure et forte, moins marquante est sa forme extérieure. Telles furent les pensées que le jeune professeur de Tubingue développa dans son premier ouvrage : *L'unité dans l'Église ou le principe du catholicisme exposé dans l'esprit des Pères des trois premiers siècles* (1). La thèse de ce travail pouvait se résumer en ces mots : la vérité et la charité sont les fondements de la société chrétienne : de là une double division du livre. Dans la première partie, l'auteur montrait le triomphe de la vérité, comme doctrine, sur toutes les hérésies ; dans la seconde, il exposait comment la charité unissait entre eux les membres de l'Église, bannissant de son sein toute division et tout schisme. On a fait à ce travail de Moehler le reproche de manquer parfois de précision et de méconnaître la véritable portée de la doctrine catholique sur la primauté. Le professeur vieux-catholique Friedrich soutient même que Moehler ne reconnaissait pas l'institution divine de la primauté ni sa nécessité. L'auteur lui-même était loin de méconnaître les défauts et les lacunes de ce premier ouvrage ; une étude des Pères plus approfondie et menée avec une persévérance admirable corrigera ses défauts, élargira ses concepts et lui donnera bientôt une idée positive et claire de l'organisme de l'Église. Plus il apprend et plus il se défie de lui-même ; plus il se rend compte de la vie de l'Église, et plus il est pénétré de ses droits et de son autorité en matière d'enseignement. Désormais l'Église est son guide, et, ce qu'il dit de saint Athanase, dont l'imposante figure le fascinait, peut aisément et justement s'appliquer à lui : « il tenait à l'Église par toutes les racines de sa vie, aussi profondément et aussi loin qu'elles pouvaient s'étendre : il ne se voyait qu'en union avec l'Église et avec son passé. Car il enseignait que le Christ s'était uni étroitement à l'Église comme à l'humanité avec laquelle il ne fait qu'une personne, de sorte qu'elle est semblable au Christ lui-même. » Moehler reconnut pleinement la nécessité de la primauté, non comme développement naturel d'un fait historique, mais comme une institution divine attachée à la personne de Pierre et à ses successeurs, et, en tant que partie de l'organisme vivant de l'Église, ayant des droits et les

1. *Die Einheit der Kirche, oder das Princip des Katholicismus, dargestellt im Geiste der Kirchenväter der drei ersten Jahrhunderte.* Tübingen, Laupp, 1825 ; 2 Aufl., 1843.

Digitized by Google

exerçant d'une manière légitime, dans la mesure que les temps semblent réclamer d'elle.

Deux ans plus tard, paraissait sa belle étude sur saint Athanase, dont la vie et les écrits l'avaient transporté d'admiration (1). La vie du grand évêque d'Alexandrie n'a été qu'une lutte pour la vérité catholique : l'étudier de près, suivre les controverses excitées par l'arianisme, c'était étudier l'histoire du dogme de la Trinité pendant les trois premiers siècles, dogme qui trouva son développement complet et son expression définitive au Concile de Nicée. Ici encore l'histoire devenait le point de départ et restait la base des études dogmatiques du savant professeur de Tubingue.

Ce n'étaient là que les travaux préparatoires à une œuvre autrement importante. Dominé par l'idée de l'unité de l'œuvre du Christ, Moehler souffrait de voir la chrétienté divisée en plusieurs camps, et surtout sa patrie partagée en deux confessions nettement opposées. En étudiant la vie de saint Athanase, il avait pénétré l'esprit de son temps, saisi ces contrastes frappants dont cette époque est pleine et pénétré les ressorts intimes des partis qui ébranlèrent alors le monde chrétien. Les temps actuels lui offraient le spectacle des mêmes luttes, résultant au fond des mêmes causes. Là l'arianisme, ici le protestantisme se dressant en face de la vérité catholique garantie par la tradition des siècles. Il se mit à étudier à fond les systèmes protestants et à établir leurs points de différence avec la doctrine catholique. Où était la véritable doctrine du Christ au milieu de tant d'opinions qui divisent les esprits en Allemagne, sur quels fondements s'appuie le catholicisme, quels arguments peut-il faire valoir en sa faveur? Certes il n'a pas manqué à l'Église de vaillants et solides apologistes pour montrer l'origine divine et la tradition apostolique de ses dogmes et de ses institutions ; aucun n'avait essayé jusque-là un groupement systématique des nouveautés du XVIe siècle. Au moment où le luthéranisme reprenait vigueur, il importait aux catholiques de dessiner clairement leur position et de montrer la part qu'ils font à la liberté et à la grâce, au divin et à l'humain dans leur religion. L'étude des grands problèmes de la foi abordée par des esprits élevés ne pouvait que contribuer à la paix religieuse, d'autant plus qu'on éviterait d'une manière absolue toute personnalité et qu'on rechercherait la vérité des choses elles-mêmes. Hélas! on n'en était pas là, et les protestants, s'éloignant

1. *Athanasius der Grosse und die Kirche seiner Zeit, besonders im Kampfe mit dem Arianismus*, 2 Theile. Mainz, Kupferberg, 1827 ; 2e Aufl. 1844 ; trad. française, Bruxelles, 2 vol. 1841-1842.

Digitized by Google

sans cesse de leurs anciens symboles, glissaient de plus en plus sur cette pente du rationalisme, et ne justifiaient plus leur nom que par leurs incessantes protestations contre l'Église et la Révélation.

Ce fut en 1832 que parut la première édition de la « Symbolique », ouvrage que l'auteur, d'une manière plus ou moins consciente, annonçait déjà dès 1826, et qui rendit son nom célèbre dans toute l'Europe. Les neuf éditions qui s'en firent, dont cinq revues par l'auteur lui-même, et les traductions en langues étrangères, témoignent de l'immense succès de ce travail.

Grand fut l'émoi que cet ouvrage causa au sein du protestantisme, qui se voyait combattu par ses propres armes. Qu'était-ce donc que la « Symbolique » ? Rien d'autre que l'exposé des symboles des diverses confessions protestantes confrontés entre eux et avec eux-mêmes, pour en montrer l'antagonisme, l'incohérence et la contradiction avec l'Écriture ou la raison, et d'un autre côté pour faire ressortir l'unité merveilleuse et rationnelle de la foi catholique. Moehler laissait de côté l'enseignement théologique des protestants ; il n'admettait comme base de discussion que les symboles officiels.

Les répliques ne se firent pas attendre : de différents côtés on prit à partie soit la thèse du professeur de Tubingue, soit des détails de son œuvre. La faculté protestante de Tubingue entra en lice avec le travail de Chrétien Baur sur « l'antagonisme du catholicisme et du protestantisme d'après les principes et les dogmes fondamentaux des deux confessions » (1833). L'auteur y défendait la doctrine de Calvin, mais la saturait d'une forte dose de panthéisme et de rationalisme ; le côté historique de la mission divine du Christ y était nié. Les contradictions les plus flagrantes, les attaques les plus injustes contre l'Église se coudoyaient dans ce livre destiné à combattre un ouvrage écrit avec une modération, une dignité et une science au-dessus de tout éloge. On ne s'arrêta pas en si beau chemin, surtout après la magistrale réplique que Moehler fit au livre de Baur dans ses « Nouvelles recherches sur les contrariétés dogmatiques entre catholiques et protestants » (1) ; l'on suscita toutes sortes de difficultés au professeur catholique et on lui fit comprendre qu'il y avait lieu de chercher fortune ailleurs.

Déjà, dès 1828, le gouvernement prussien avait essayé d'attirer Moehler à Breslau, mais celui-ci avait décliné cette proposition.

1. *Neue Untersuchungen der Lehrgegensätze zwischen Katholiken und Protestanten. Eine Vertheidigung meiner Symbolik gegen die Kritik des Herrn Prof. Dr Baur in Tübingen.* Mainz, 1834 ; 2e édit. 1835.

Digitized by Google

Deux ans plus tard, on lui fit de nouvelles offres pour Bonn, mais les démarches des Hermésiens firent échouer ce dessein. De son côté Döllinger cherchait à le gagner pour l'université de Munich ; la première démarche tentée dans ce but, en 1828, auprès de l'évêque Sailer de Ratisbonne, devait aboutir, en 1835, à la suite de la situation fâcheuse créée à Moehler par la publication de sa «Symbolique». La nature délicate de Moehler répugnait à la lutte sourde et cachée, et son cœur de prêtre souffrait des entraves apportées à son ministère.

Malgré de violents efforts sur lui-même pour surmonter cette crise, Moehler ne put arriver à supporter cette contrainte trop forte pour lui ; il ne tarda pas à aller trouver son ami Döllinger et négocia avec lui son départ pour Munich. Après les Pâques de 1835, Moehler quitta Tubingue et arriva à la fin d'avril à Munich, avant même que sa nomination ne fût signée par le roi. La Prusse ne l'avait pas oublié, et, à la condition qu'il s'abstînt de traiter certaines matières dans ses cours, on ne demandait pas mieux que de l'attirer à Bonn. Cette proposition révolta le digne prêtre : « Plutôt de la bonne bière catholique de Bavière, que le plus vieux vin prussien du Rhin — et son voisin, celui du Neckar y compris, » écrivit-il à Döllinger ; il choisit Munich.

Ce changement, après lequel Moehler soupirait, lui fit un grand bien ; il se trouvait en pays catholique, au milieu d'hommes distingués, animés d'un zèle sincère de servir l'Église et la science. Döllinger s'était montré d'une générosité et d'une affabilité extrêmes à son égard en lui cédant la chaire d'histoire ecclésiastique. L'ancien professeur de Tubingue arrivait donc plein d'espérance et d'ardeur. Malheureusement il se crut bientôt un étranger dans le nouveau milieu universitaire. La tournure d'esprit des professeurs ses collègues lui était peu sympathique. Une forte attaque d'influenza, la pénible impression que firent sur lui les événements de Cologne et les attaques dirigées contre les droits sacrés de l'Église, l'isolement dans lequel il vécut, ne tardèrent pas à abattre son moral. Dès le 25 mai 1837, il se vit dans la nécessité de solliciter un congé de quelques mois et partit pour Meran dans le Tyrol. Il se refit quelque peu dans ce climat plus doux et dans le commerce des bénédictins de Marienberg, qui y dirigent un gymnase, illustré alors par des hommes tels que Beda Weber, Pie Zingerle et Albert Jäger. En janvier 1838, il put reprendre ses cours, mais, au bout d'un mois, ses forces le trahirent. Il dut se résigner à quitter sa chaire et la carrière de l'enseignement qu'il aimait avec tant de passion. Lors-

Digitized by Google

que le roi Louis Ier en eut connaissance, il lui conféra aussitôt la place vacante de doyen du chapitre de Wurzbourg. Moehler ne devait jamais en prendre possession : la maladie s'aggrava soudain ; le 11 du mois d'avril, il reçut pour la dernière fois les saints sacrements ; la mort n'était plus éloignée. Le 12, vers une heure de l'après-midi, il sembla sortir un instant de son léger sommeil, et plaçant ses deux mains sur la tête : « Ah! maintenant j'ai vu, s'écria-t-il, maintenant je sais, maintenant je voudrais écrire un livre, ce serait un livre, — mais maintenant c'est passé ! » Il devint alors tranquille ; à mesure que le moment de son départ approchait, sa physionomie s'éclairait davantage et ses traits devenaient plus paisibles et plus aimables. Une heure et demie plus tard, son âme s'envolait vers son Dieu, et le 14, sa dépouille mortelle était conduite au cimetière du Sud, où ses amis et admirateurs lui ont élevé un monument digne du maître et du grand écrivain que l'Allemagne catholique venait de perdre.

Moehler occupe une place marquante dans la littérature catholique contemporaine : comme savant et comme penseur, il peut rivaliser avec les plus célèbres écrivains de notre siècle. Mais c'est surtout dans le domaine de l'histoire qu'il s'est fait un nom, bien qu'en apparence ses œuvres se rapportent davantage à la théologie. Le fond de sa culture intellectuelle est historique ; le côté dogmatique et spéculatif est déterminé par les résultats de ses recherches historiques. S'il sait exposer sous un jour lumineux les liens intimes et l'harmonie du dogme, il le fera autant que possible en se rattachant à des faits et à des dates qui marquent pour ainsi dire les étapes de sa spéculation. De là le caractère positif, éminemment objectif de ses travaux, de là cette force de persuasion qui s'empare du lecteur et qui le courbe devant une autorité extérieure, qui n'est après tout que celle de la Tradition vivante de l'Église. Sous ce rapport, Moehler n'a pas eu de rival, et les protestants eux-mêmes ont dû avouer qu'aucun de ses adversaires n'a pu produire quelque chose d'égal à sa « Symbolique ».

Il est plus difficile de dire comment Moehler eût traité l'histoire ecclésiastique. Les fragments qui restent de lui et qui ont été publiés sous son nom à l'aide des cahiers de ses élèves ne donnent qu'une faible idée de sa méthode et de ses résultats. Toutefois ses monographies sur St Athanase et sur St Anselme permettent de deviner la largeur de vues et l'érudition avec lesquelles il eût traité ce sujet. Dans les derniers temps de sa vie, un sujet le passionnait extrêmement, c'était l'histoire du monachisme :

Digitized by Google

son origine, ses transformations, sa position dans l'Église. Plus il y pensait et plus il se sentait attiré vers cette étude. « Si j'étais moins âgé et moins souffrant, disait-il un jour au Dr Reithmayr, je chercherais volontiers la solitude du cloître. » Il rêvait d'écrire l'histoire du monachisme occidental ; il en étudiait les documents, et quelques semaines encore avant sa mort, il s'entretenait avec ses amis de son sujet de prédilection. Les pages qu'il consacra en 1836-37 aux origines du monachisme et qui ont été publiées plus tard, font vivement regretter que la mort soit venue si tôt enlever à la science et à l'Église un homme dont elles pouvaient attendre de si grandes choses.

Moehler était un noble caractère ; quoique vif de nature et facile à exciter, il savait se dominer par l'énergie de sa volonté. D'une profonde humilité, dégagé de toute prétention et de toute ambition, il savait reconnaître le mérite là où il le rencontrait, même chez des adversaires. Cet esprit d'équité et de modération lui conquérait l'estime et le respect. Il ne cherchait que la vérité, en dehors de tout parti pris. L'innocence de l'enfant, la simplicité et la droiture du fils du peuple ravissaient son âme. Une seule pensée le préoccupait: la vérité, et le triomphe de la vérité dans l'unité de l'épouse du Christ, l'Église.

Z.

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE

DE LA PRÉSENTATION NOTRE-DAME

1628-1654.

LES premières années du dix-septième siècle furent signalées par un merveilleux réveil de l'esprit religieux au sein de l'ordre de St-Benoît. Les efforts tentés au XVe siècle pour relever les antiques monastères de l'ordre avaient produit d'admirables résultats en Italie et en Allemagne, mais la Lorraine et la France, si l'on excepte la congrégation de Chezal-Benoît dans la première période de son existence, étaient restées en grande partie étrangères à ce mouvement de réforme. Le mal était invétéré ; la situation semblait tellement désespérée que l'on doutait même dans certains milieux de la possibilité de remédier à ce regrettable état de choses. C'est alors que Dieu suscita un saint moine, que tout historien de l'ordre doit nommer avec respect et reconnaissance. Dom Didier de la Cour releva de ses ruines morales l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, illustre à plus d'un titre dans les annales bénédictines, et devint en 1604 le fondateur de la fervente et puissante congrégation des SSts-Vanne et Hydulphe, qui devait un peu plus tard donner naissance à un rejeton plus célèbre et plus fécond encore, la congrégation de Saint-Maur.

Le merveilleux développement de la congrégation de Saint-Vanne, les fruits de sainteté qu'elle produisait au sein des monastères qui lui étaient unis, ne tardèrent pas à porter au loin le bon renom de vertu de la réforme de Lorraine. Les relations étroites qui existaient entre la Belgique et ce pays firent bientôt connaître l'œuvre du vénérable Dom Didier de la Cour. Deux abbés belges, ceux de Saint-Hubert en Ardenne et de Saint-Denis près de Mons en Hainaut, conçurent le projet d'introduire l'observance de Lorraine dans leurs monastères, et même, si le gouvernement n'y mettait pas obstacle, de les unir à la congrégation de Saint-Vanne. Ce projet devait forcément échouer devant l'opposition du gouvernement et

Digitized by Google

des évêques. Ne pouvant s'adjoindre à une congrégation étrangère, ces deux abbés songèrent à ériger une congrégation belge, basée sur les principes de celle de Saint-Vanne, et régie d'après les observances de celle du Mont-Cassin, mais avec les modifications nécessaires que réclamait la perpétuité des abbés reconnue et pratiquée aux Pays-Bas. L'abbé de Saint-Hubert se heurta à l'opposition systématique de l'évêque de Liége; celui de Saint-Denis, plus heureux, put fonder la congrégation belge de la Présentation Notre-Dame, qui comprit les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Adrien de Grammont, d'Afflighem et de Saint-Ghislain.

Cette congrégation, qui n'eut malheureusement qu'une courte existence, a passé presque inaperçue dans les annales de l'ordre ; ce que le traducteur français de Yepez et Helyot en ont dit, renferme assez d'inexactitudes ; l'appellation elle-même de congrégation de Saint-Placide, qu'ils lui ont donnée, est absolument fautive (1).

Nous avons relevé ces erreurs dans un article détaillé que nous avons publié en 1886 (2). Les nouveaux documents que des recherches ultérieures nous ont fait découvrir, le désir de rendre plus accessible dans notre pays une étude publiée en allemand, et de la compléter par de plus amples renseignements, justiferont ce nouveau travail, qui forme un intéressant chapitre de l'histoire de l'ordre bénédictin en Belgique.

Les sources auxquelles nous avons puisé pour écrire cette histoire sont assez nombreuses. Pour éviter les redites au cours de notre travail, nous en donnons ici la nomenclature et les classons d'après les monastères qui firent ou devaient faire partie de la congrégation.

A) Sur l'abbaye de Saint-Hubert, nous possédons, outre les *Antiquitates ecclesiae Andaginensis* publiées par le baron de Reiffenberg, et les relations de Rethelois, Helyot et Robeaulx de Soumoy (3), un mémoire contemporain sur la réforme établie dans ce monastère par l'abbé Nicolas Fanson. Le manuscrit original est conservé à la bibliothèque de Namur. Nous avons utilisé la copie complète qu'en a faite M. le chanoine Joseph Barbier et que son frère, M. le chanoine Victor Barbier, a bien voulu remettre à l'abbaye de Mared-

1. *Chron. génér. de l'ordre de S. Benoît*, trad. par Dom Martin Rethelois. Toul, 1648, t. IV, 190 sqq. ; Helyot, *Hist. des ordres religieux et milit.*, VI, 298-303 ; *Histoire du vénérable Dom Didier de la Cour*, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (D. Charles Haudiquier). Paris, Quillau, 1772, pp. 228-229.

2. *Die belgische Benedictiner-Congregation von der Opferung Mariä* ap. *Studien und Mittheil. aus dem Benedictinerorden*, 1886, pp. 414-432.

3. Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Luxembourg et Hainaut*, VIII, 1-62 ; Rethelois et Helyot, l. c. ; Robeaulx de Soumoy, *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert*. Bruxelles, 1847, 188-190.

Digitized by Google

sous. Ce manuscrit, qui va jusqu'en 1636, contient l'histoire complète, enrichie de tous les documents désirables, de la réforme introduite par l'abbé Fanson. L'auteur ne doit pas être du nombre de ceux qui embrassèrent la réforme, car on constate aisément dans le cours de son travail, la modification de ses appréciations, qui, de bienveillantes d'abord, deviennent assez aigres à la fin. En outre, les pièces nombreuses des moines opposants qu'il transcrit dans son recueil, ne permettent pas de croire qu'un des réformés ait pu être si bien mis au courant des procès et des délibérations faites en dehors du monastère. D'ailleurs le ton général du travail, qui consiste à mettre en relief les torts de l'abbé Fanson, ne laisse pas soupçonner d'autre auteur qu'un opposant.

L'auteur ne se nomme pas expressément dans ce travail, toutefois, en parlant de l'élection de l'abbé Fanson, il se dit être le plus jeune de ceux qui prirent part au vote. Le procès-verbal de cette élection (*Archives de l'État à Arlon*, Fonds de St-Hubert, L. I) nous révèle son nom, c'est D. François Laurenty, qui devint dans la suite prieur de Malmedy et se fit connaître par ses travaux d'histoire monastique (Cf. Ars. de Noue, *Les MSS. de François Laurenty*, ap. *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 2e série, (XXI), I, 574-611 ; P. Bergmans, *Biographie nationale*, t. XI, 455). D. Laurenty se rendit en 1617 à Rome au nom des opposants, et de retour en 1618 fut envoyé à l'université de Douai, où il prit le grade de licencié en théologie. En 1623, il était de retour à Saint-Hubert et avait même embrassé la réforme introduite par l'abbé, sous la forme approuvée par l'évêque de Liége. L'abbé n'ayant pas tenu sa parole, D. Laurenty partit en août 1624 pour Liége, puis pour Malmedy. En 1627, il retourna à Rome pour y défendre les droits des anciens et de l'évêque; il rentra à Liége le 12 avril de l'année suivante, puis se fixa au monastère de Malmedy, dont il devint prieur en 1645, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue le 24 juin 1650. Les bons rapports que ce moine eut avec les deux partis expliquent la nature de son travail, la sûreté de ses informations, la richesse de documents dont il disposait. C'était un homme droit et sincère qui dut vivement regretter la conduite ambiguë de l'abbé Fanson.

Malgré le caractère d'hostilité qui se manifeste au cours de l'ouvrage vis-à-vis de l'abbé de Saint-Hubert et dont il faut se défier dans une certaine mesure, ce recueil est important et précieux pour l'histoire du monastère, car il contient tous les documents relatifs à la réforme : brefs du pape, lettres de cardinaux, du prince-évêque de Liége et de ses vicaires-généraux, de l'abbé et des moines, ainsi

Digitized by Google

que les procès sans fin que les deux partis eurent à soutenir. — A ce recueil manuscrit, il faut ajouter les imprimés suivants : 1°) *Status monasterii S. Huberti in Ardenna ordinis S. Benedicti post ejusdem reformationem auctoritate Pauli V Pontificis maximi factam, anno reparatae salutis brevissima delineatio Sanctissimo ac Beatissimo Patri D. N. Urbano pp. VIII, pro ejusdem reformationis benedictione et confirmatione apostolica imploranda, dicata et consecrata.* Anno Christi Domini MDCXXIV, et reformationis praedictæ VI ; 4 ff., 39 pp. 4° (de Theux, *Bibliogr. liégeoise*, 2e édit., Bruges, 1885, col. 1338). Cet opuscule contient les pièces officielles favorables à la réforme, le règlement du noviciat, la formule de la profession, l'accord signé avec les religieux en 1622, l'apologie de certains points de la profession et du serment qui l'accompagnait. — 2°) *Epiphania seu Manifestatio reformationis nuper introductae per D. Nicolaum Fanson abbatem monasterii S. Huberti ad declinandam jurisdictionem principum ac Episcoporum Leodiensium.* Haud pridem a diserto oratore, ac Smi Ferdinandi Principis et Episcopi Leodiensis, syndico Joanne Lintermans, ad sedem apostolicam directa. S. l. n. a. (de Theux, *Bibliogr. liég.*, 138). Ce mémoire, écrit pour prouver les droits de juridiction de l'évêque de Liége, fait l'historique de la réforme de Saint-Hubert, dans un sens défavorable à l'abbé Fanson, qu'on accuse d'ambition et de simulation.— 3°) *Regula sanctissimi patris Benedicti cum declarationibus et constitutionibus Cassinensibus, prout servantur in monasterio Sancti Huberti in Ardenna.* Namurci. Ouwerx, 1631, 151 ff. in-12° (Bibl. Univ. de Liége).

B) De l'abbaye d'Afflighem nous avons deux chroniques composées au XVIIe siècle ; la première, qui a pour auteur D. Odon Cambier († 18 mai 1651), est conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles (MS. 13550, ff. 140-144) ; la seconde, de D. Hubert Phalesius († 15 août 1638), se trouve également dans ce dépôt (MS. 7040, ff. 262-322). L'*Affligenium illustratum* du dernier prévôt d'Afflighem, D. Bède Regaus, qui se conserve manuscrit à l'abbaye de Termonde, contient peut-être aussi des renseignements sur cette réforme, mais nous n'avons pu le constater. Nous aurons l'occasion de parler plus tard d'un opuscule du prévôt d'Afflighem, D. Benoît Haeften, en faveur de la réforme de Lorraine.

C) L'historiographe de Saint-Ghislain, Dom Pierre Baudry, a traité en détail l'histoire de la réforme de son abbaye. Les *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* ont été publiées jusqu'à l'an 1604 par le baron de Reiffenberg (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Luxembourg et Hainaut*, VIII, 201-835) ; la suite,

Digitized by Google

restée manuscrite, est conservée à la Bibliothèque de Mons, avec la continuation de Dom Augustin Durot jusqu'en 1756 (MS. 312, t. II, P. II, pp. 92-109). Nous avons eu jadis à notre disposition la minute de Dom Baudry, que M. Pétillon, curé de Saint-Ghislain, avait bien voulu nous communiquer (MS. in-fol., N. IV, pp. 101-119). La continuation de l'ouvrage de D. Baudry doit être éditée prochainement par le R. P. Albert Poncelet, bollandiste, dans les publications du Cercle archéologique de Mons.

D. Baudry avait à sa disposition les riches archives de son monastère, notamment les matériaux réunis par Dom Simon Guillemot et transcrits par D. Antoine Bouzé († 14 septembre 1736), et les *Mémoires* de l'abbé Jérôme Marlier. Une partie de ceux-ci est conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles (MS. II, 655, pp. 6-12).

D) Pour l'abbaye de Saint-Denis, outre la chronique de l'abbé Gaspar Vincq et les annales d'un anonyme, toutes deux du XVIIe siècle (Reiffenberg, *Monuments*, VII, 437-581, 581-637), nous avons la vie contemporaine de l'abbé Vincq : *Historia vitae admodum Reverendi et venerabilis Domini Domini Gasparis Vincq abbatis alias S. Adriani, S. Dyonisii et denominati S. Petri in Blandinio* (MS. 198 de la Bibl. de Mons, 78 ff. 8°) ; l'autobiographie de cet abbé : *Historica narratio deplorandae tragœdiae excitatae in monasterio S. Petri in monte Blandinio prope Gandavum contra personam Rdi admodum D. Gasparis Vincq ex abbate S. Dionisii prope Montes Hannoniae dicti monasterii S. Petri abbatis a rege catholico nominati* (MS. 205 de la Bibliothèque de Mons, 49 ff., gr. in-8°) ; en outre une *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Denis en Brockeroye* (Archives du Royaume, Cart. et MSS. 780, 15 ff., in-folio), qui nous fournit la série des profès depuis la réforme ; l'*Apologie de la Congrégation de la Présentation de N.-D.*, écrite à la demande de l'abbé de Grammont par D. Walbert du Verbois, moine de Saint-Denis (Bibl. de Mons, MS. 171, t. I, ff. 1-10^v ; Bibliothèque de Bruxelles, MS. 21477 ff. 4^v-22) ; les *Histoires de nostre temps*, écrites par D. Gérard Sacré, profès de Saint-Denis, et qui contiennent le récit de l'essai de réforme à Saint-Bertin (Bibliothèque de Mons, MS. 178, ff. 66-84 ; publié par Arthur Dinaux, *Archives historiques du Nord de la France*, 1842, t. IV, 306-332) ; enfin l'important *Journal* de l'abbé Martin Gouffart († 1669), conservé dans la Bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles.

E) Les archives de l'ancienne abbaye de Grammont (Archives de l'État à Gand), nous ont fourni un certain nombre de documents, notamment la série des procès-verbaux des chapitres annuels de la

Digitized by Google

congrégation. Toutefois, à côté des affaires d'intérêt général, on n'y a transcrit que les passages relatifs à l'abbaye de Grammont (Reg. 216, ff. 1-57), et la matricule des religieux admis à la profession depuis la réforme (ff. 213-237). On y trouve aussi une chronique de l'abbaye en flamand, de la fondation à l'an 1695 (Reg. 217).

La bibliothèque de l'abbaye d'Averbode possède un exemplaire des *Constitutiones* imprimées de cette congrégation.

CHAPITRE I.

La réforme de Lorraine en Belgique.

§ 1. Réforme de l'abbaye de Saint-Hubert.

Au moment où les monastères de Lorraine voyaient la discipline refleurir dans leurs murs sous l'heureuse influence de Dom Didier de la Cour, les monastères de Belgique vivaient, les uns d'après les coutumes de Bursfeld, soit qu'ils fussent directement affiliés à cette congrégation, soit qu'ils en eussent simplement adopté l'observance, les autres d'après les statuts de la congrégation des Exempts, d'autres enfin d'après des règlements approuvés par l'Ordinaire.

Le mouvement réformateur parti de Lorraine eut son contre-coup dans notre pays. Dès 1609, on vit l'abbé Henri de Buzignies, de Saint-Adrien de Grammont, tenter d'introduire dans son monastère les constitutions de la congrégation de Valladolid par l'intermédiaire des Bénédictins anglais de Douai (1).

Toutefois c'est à l'abbaye de Saint-Hubert que revient l'honneur d'avoir inauguré le véritable mouvement de restauration monastique sur les bases de la réforme de Lorraine. Une poésie latine d'un élève du collège bénédictin de Grammont, adressée à l'abbé Nicolas Fanson, le rappelait expressément :

Hinc belgicorum quotquot in optimo
Vitæ instituto claustra monastica
Vigent reformatæ fluenta,
Fonte tuo pariter biberunt (2).

A l'époque où cet abbé introduisit chez lui les usages lorrains, on ne peut pas dire que l'abbaye de Saint-Hubert fût en décadence. Ce monastère, placé sous la juridiction des évêques de Liége, obser-

1. *Annales S. Dionis.*, ap. Reiffenberg, VII, 624.
2. *Rhetorum collegii S. Adriani Gerardimont. Poesis anagrammatica.* Antverp., 1651, p. 276.

Digitized by Google

vait les statuts que ces prélats lui avaient donnés. Au commencement du XVIe siècle, Erard de la Marck y avait relevé la discipline par l'envoi de quelques moines de l'abbaye de Saint-Jacques de Liége (1). La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, constatait en 1562 que les religieux vivaient fort régulièrement et qu'il y avait parmi eux beaucoup de gens de bien (2). En 1572, l'abbé travaillait à l'érection d'une congrégation ou union des monastères liégeois, mais sans pouvoir mener à bonne fin cette œuvre, qui contrecarrait les vues de l'évêque diocésain (3). Malgré les ruines accumulées par les guerres et l'incendie (4), notamment par la captivité de l'abbé Jean de Masbourg, emmené prisonnier par les Hollandais (5), l'abbaye occupait encore une place honorable dans la société ecclésiastique et religieuse. Toutefois la discipline avait subi plus d'un adoucissement, que certaines âmes, avides de revenir à un idéal plus élevé de la vie religieuse, désiraient voir abroger. Ce désir était partagé par deux moines de l'abbaye, Dom Nicolas Fanson et Dom Louis Viset.

Nicolas Fanson, né à Andenne en 1575, était attaché au service de l'abbé de Saint-Hubert, quand l'exemple de la vie régulière de cet abbé et de ses religieux le détermina à solliciter en 1608 son admission dans la communauté. Une fois lié par les vœux de religion, Fanson se fit remarquer par sa régularité, son amour de l'étude et de la solitude. En peu de temps il acquit de solides connaissances et fut ordonné prêtre. Chargé alors des archives et nommé receveur, il étudia toutes les chartes du monastère, remit les documents en bon ordre, se rendit compte des biens et revenus de la maison et fit rentrer bien des fonds négligés par ses prédécesseurs. Toutefois, désireux de mener une vie plus austère, Dom Nicolas songea à passer aux chartreux et écrivit dans ce but au prieur de la chartreuse de Mont-Dieu (6), et, le 10 avril 1610, au général de l'ordre. Dans l'assurance d'une réponse favorable, il fit part de son projet à un de ses confrères, Dom Louis Viset. Celui-ci le désapprouva complètement et l'engagea à ne point quitter l'ordre bénédictin sous prétexte d'une

1. *Epiphania*, pp. 4-5; *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belg.*, I^e Série, IX, 90.
2. Gachard, *Correspond. de Marguerite d'Autriche avec Philippe II*, t. II, 318.
3. Cf. *Statuta monastica sive ordinationes a Rev. Præsulibus O. S. B. Leodiensis diœcesis pro felici suorum monasteriorum regimine anno MDLXXII concepta*. Luxemburgi, 1603, præfat.
4. En 1585, le nonce Bonomi sollicitait à Rome l'exemption de taxes pour la confirmation de l'abbé Jean Balla ; on fit remise de la moitié de la taxe (Eheses et Meister, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 1585-1590, I. *Die Kölner Nuntiatur*, I. Paderborn, 1895, p. 141).
5. *Annales eccl. Andagin.*, l. c., pp. 37-38.
6. Entre Mouzon et Rethel à quatre lieues de Sedan.

Digitized by Google

vie plus parfaite, puisque Dieu pouvait relever leur monastère et lui fournir l'occasion de satisfaire son désir par une réforme salutaire. Lui aussi, ajoutait-il, désirait cette réforme et songeait à passer dans la congrégation lorraine de Saint-Vanne. Dom Louis Viset s'empressa d'écrire au nom de la communauté au prieur de Mont-Dieu, pour lui représenter les suites funestes qui pourraient résulter du départ de Dom Nicolas, vu l'état malheureux auquel était réduit le temporel du monastère. La réponse du général des chartreux ne fut pas ce qu'en attendait le receveur de Saint-Hubert. Frustré dans son attente, Dom Fanson accueillit avec joie le projet de son confrère, qui avait déjà mis les Pères de Saint-Vanne au courant de l'affaire et en avait reçu une réponse favorable. D. Nicolas sollicita de son côté auprès du président de la congrégation de Lorraine son admission dans la Réforme.

Sur ces entrefaites, l'abbé de Saint-Hubert, Jean de Masbourg, mourut inopinément le 29 janvier 1611, et, lors de l'élection qui eut lieu le 5 février, Dom Fanson fut choisi pour lui succéder. Le lendemain, le nouvel élu, qui n'avait pu se soustraire à la charge abbatiale, allait se présenter à Liége devant le chapitre et le prince-évêque pour prêter le serment de fidélité.

Dès son retour, l'abbé mit une main vigoureuse au gouvernement de sa maison. L'état du monastère s'améliora, l'affaire de l'avouerie de Mirwart, si longtemps débattue entre l'abbaye et la maison d'Arenberg, se termina en faveur du monastère ; les revenus augmentèrent à la faveur de la paix qui régnait alors en Belgique. L'abbé s'occupa de remettre les biens en ordre, à l'aide surtout de Dom François de Grupont, prieur de Cons en Lorraine (1), homme prudent et excellent économe. En peu de temps, les loyers furent régularisés, les serviteurs inutiles écartés et les dépenses restreintes.

Le 1 septembre 1611, Dom Fanson recevait de Rome sa bulle de confirmation avec dispense des annates ; il partit aussitôt pour Liége, afin d'y recevoir la bénédiction abbatiale. Rentré à Saint-Hubert, il y trouva réunis tous les administrateurs des prieurés, qu'il avait convoqués pour un chapitre général. Il y donna clairement à entendre qu'à l'avenir il voulait l'entière observation de la règle de S. Benoît. Dès lors, il retrancha peu à peu certains abus qui subsistaient encore, et, dans le dessein d'introduire la réforme qu'il méditait, il envoya au commencement de 1612, son ami intime, Dom Louis Viset, alors diacre, à Saint-Vanne de Verdun pour s'y instruire de l'observance de Lorraine. Les moines furent assez scan-

1. Prieuré dépendant de Saint-Hubert.

Digitized by Google

dalisés de ce départ, parce qu'ils croyaient que Dom Louis les quittait pour toujours. Mais grande fut leur surprise, quand, au bout de neuf mois, ils le virent revenir à Saint-Hubert, recevoir l'ordination sacerdotale aux Quatre-Temps de la Pentecôte de 1613 et nommer sous-prieur le 14 août de la même année. Ils soupçonnèrent alors les véritables intentions de l'abbé.

Les difficultés ne tardèrent pas à surgir, on le comprend aisément. Au lieu de gagner doucement le cœur de ses religieux et de les amener graduellement par la bonté et la prudence à l'admission d'une nouvelle observance, l'abbé Fanson agissait avec trop de précipitation et à la dérobée; il croyait que la force aurait raison des résistances. Ce fut pour son malheur, car, si dès le début il avait avoué franchement son but à l'évêque diocésain, celui-ci, qui voyait de bon œil la restauration projetée par Fanson, lui aurait prêté un concours efficace et aurait donné à son projet l'appui de son autorité.

Pour couper court aux difficultés, le nonce apostolique Antoine Albergati, vint faire le visite de l'abbaye en octobre 1613 et y laissa une série de statuts. L'interprétation de ce règlement donna lieu à de nouvelles contestations. D. Fanson en informa le nonce,et celui-ci, par une lettre du 20 avril 1614, engagea l'abbé à éloigner dans les prieurés ceux de ses religieux qui se montreraient le plus opposés à la réforme, et à appeler à Saint-Hubert quelques moines réformés pour y instruire les novices. Le prince-évêque de Liége vint à son tour à Saint-Hubert le 26 de ce mois et tâcha d'y rétablir la paix.

Après son départ, l'abbé voulut mettre à exécution l'avis du nonce; il écarta quelques religieux, et reçut quatre postulants qu'il confia à Dom Viset. Son désir eût été d'obtenir des maîtres de novices de la congrégation de Saint-Vanne, mais c'eût été contrevenir au règlement du nonce. Cependant l'abbé tenait beaucoup à cette mesure; il résolut de s'adresser directement à Rome, pour obtenir un bref du pape en faveur de la réforme et obtint l'appui du cardinal Bellarmin (1).

1. Nous donnons ici le texte de la lettre de Bellarmin :

Admodum R. D. Abba. — Non respondi hactenus ad litteras R. P. V. quoniam, qui eas mihi dederunt, et quibus obtuli operam meam, si qua in re necessaria esset, non amplius ad me redierunt, si forte redeant, et opera mea opus habeant, non permittam, ut frustra me interpellent; ego enim nihil magis cupio, quam Reformationes Monasteriorum et totius Ecclesiæ. Itaque laudo consilium R. P. V., cujus erit merces apud Dominum magna nimis, et de me R. P. V. omnia sibi polliceatur, quæ de quocumque intimo familiari suo sibi polliceri posset. His valeat R. P. V. mei memor in sanctis precibus suis. Datum Romæ die 18 Novembris 1614. — Admodum R. P. V. uti frater addictissimus. — Robertus Cardinalis Bellarminus. — Post has litteras scriptas, dum quæro per quam viam illas mittam, rogatus sum ab Agente, ut porrigerem S^mo Pontifici libellum supplicem pro Brevi Apostolico, quod statim feci, et S. Sanctitas laudavit propositum vestrum et jussit expediri Breve (MS. de Namur).

Digitized by Google

Le bref de Paul V, daté du 11 avril 1615, louait le dessein de l'abbé, et lui accordait libre recours au Saint-Siège contre quiconque oserait lui susciter des empêchements. Bellarmin en avertit aussitôt l'abbé et lui exprima son regret de n'avoir pu obtenir une bulle comminatoire « cum pœna excommunicationis » contre les opposants (1). Voici le texte du bref pontifical :

PAULUS PP. V.

Dilecti fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Cum sicut accepimus, tu pro incumbentis tibi officii debito Monasterium tuum reformare et ad primitivæ regularis observantiæ normam reducere intendas, Nos tuum laudabile consilium hujus modi plurimum in Dno commendantes ad alacriter et constanter exequendum, quod proposuisti in Domino hortamur, quem ut suo tibi auxilio præsto sit, tuumque opus promoveat, precamur. Et licet nequaquam dubitemus, quin causa ipsa, quæ tam justa est, satis per se effectura sit, ut qui salubribus monitis ac mandatis tuis obedire debent, hilari ac prompto animo partes suas in benedictione impleant, ac nemo tibi non faveat et opem ferat ; tamen tibi significandum duximus, ut si quis te impedire præsumperit Apostolatum nostrum certiorare non differas, ut prout in Dno iudicabimus oportune providere valeamus.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die 11a Aprilis 1615, Pontificatus nostri anno decimo.

S. S. Cobellutius.

Dilecto filio Nicolao Fanson, Abbati Monasterii S. Huberti Ordinis S. Benedicti, loci de Sancto Huberto, Leodiensis diœcesis (2).

Muni de ce bref, Dom Fanson crut le succès de son œuvre assuré; malheureusement il lui donnait une portée qu'il n'avait pas en réalité. Le pape approuvait la réforme, mais n'entendait nullement supprimer les droits de l'Ordinaire sur l'abbaye ni accorder l'union à une congrégation étrangère, sous le prétexte que c'était le moyen d'assurer le succès de cette réforme. Ce fut une faute grave et la cause d'une foule de difficultés.

L'abbé de Saint-Hubert fit donc prompt usage du bref de Paul V. Il envoie bon nombre de religieux dans les prieurés et prie le président de la congrégation de Lorraine de venir avec D. Pierre Roset, abbé de Saint-Airy de Verdun, pour introduire la réforme à Saint-

1. Admodum Reverende Dne Abba. — Tandem impetravi a Summo Pontifice litteras Apostolicas in forma Brevis, quibus etiamsi non potui obtinere ut sub pœna excommunicationis prohiberentur omnes impedire tam sanctam reformationem, tamen impetravi, ut laudaretur reformatio et exterrerentur, qui conarentur impedire; Admodum R. P. V. recipiat conatum meum et meminerit orare pro me.

Datum Romæ 14 Aprilis 1615. — Admodum R. P. V. Frater in Christo. — Robertus Cardinalis Bellarminus (MS. de Namur).

2. Cf. *Status monasterii*, p. 4; *Epiphania*, p. 7.

Digitized by Google

Hubert (1). C'était trop de précipitation. L'abbaye n'était point exempte de la juridiction épiscopale ; les moines n'étaient pas tenus conséquemment d'accepter de nouvelles constitutions ; en tous cas, il eût fallu prendre les mesures nécessaires pour éviter tout malentendu et tout froissement. Or ce sont ces deux points qui compromirent sans cesse la réforme.

Les moines lorrains arrivèrent à Saint-Hubert dès le commencement de juin. Avertis de ce fait, les anciens revinrent des prieurés et parlementèrent avec les réformateurs. Ce manque d'union prouva assez aux Bénédictins de Saint-Vanne, qu'on ne pouvait songer pour le moment à l'introduction de la réforme et ils retournèrent en Lorraine. De son côté l'abbé comprit la difficulté et l'impossibilité de rejeter du sein de la communauté un grand nombre des anciens religieux qui, d'après les lois canoniques, avaient le droit d'en demeurer membres et d'user de tous leurs privilèges. Aussi, par une déclaration du 4 juillet 1615, s'engagea-t-il à conserver à tous les profès leurs droits de voix active et passive, ainsi que le libre retour à l'abbaye, quand la guerre ne permettrait point de séjourner dans les prieurés. La réforme ne serait obligatoire qu'à partir du noviciat (2). Dom Louis Viset fut en même temps nommé prieur de Cons, dans le but secret de servir d'intermédiaire entre l'abbé et les Pères de la Congrégation de Saint-Vanne.

Ces mesures ne reçurent pas l'approbation des anciens, qui y voyaient une dérogation aux statuts prescrits par les princes-évêques dans leurs diverses visitations. C'était donc à l'autorité de l'Ordinaire qu'on faisait appel. Cette démarche fit comprendre à l'abbé qu'il était de son intérêt de s'assurer le concours du prince-évêque. Il prévint donc ses moines et fit appel à la protection de l'Ordinaire. Le prince loua fort son zèle, et chargea le vicaire-général, Jean Chapeaville, de le remplacer dans cette affaire, de corriger les abus et de statuer ce que bon lui semblerait, insinuant dans sa lettre à l'abbé qu'il aurait pu éviter tout conflit avec ses religieux, en s'adressant directement à lui avant la publication de la réforme. Malheureusement l'abbé ne comprenait pas cette dépendance vis-à-vis du prince-évêque ; le fait qu'il voulait s'affilier à une congrégation exempte, prouve assez qu'il désirait l'exemption de son monastère. Le but pouvait être louable dans l'intérêt général de l'ordre, parce qu'il en pouvait résulter l'érection d'une congrégation belge des monastères bénédictins. Mais Rome n'avait point parlé en ce

1. *Epiphania*, pp. 7-8.
2. *Epiphania*, pp. 8-9

Digitized by Google

sens : la question de fait était là, et il fallait en tenir compte.

L'intervention directe du prince-évêque marque une nouvelle phase dans l'œuvre de la réforme de Saint-Hubert. Le prince désirait vivement le succès de cette entreprise, mais sous la condition expresse de maintenir sa juridiction sur l'abbaye. Son suffragant, Étienne, évêque de Dyonisie, ne lui était pas moins favorable et exprimait même, le 15 février 1617, l'espoir de voir la réforme de Saint-Hubert devenir le point de départ d'un mouvement de restauration pour les abbayes du pays de Liége et de la Belgique (1). Ce que D. Fanson voulait, c'était l'établissement d'un noviciat sous la direction des Pères de Lorraine, et, puisque les anciens religieux de séjour à l'abbaye pouvaient être un obstacle à la réussite de ce projet, il proposait de l'ériger au prieuré de Cons en Lorraine. Les anciens ne voulaient pas changer les anciennes coutumes de l'abbaye; toutefois ils consentaient à voir les novices soumis à une nouvelle discipline, au choix des supérieurs, pourvu que leur direction ne fût pas confiée aux Réformés de Lorraine, vu que l'abbé entendait introduire certaines modifications à l'observance des moines de Saint-Vanne (2). Le prince-évêque approuvait l'érection du noviciat, mais ne désirait pas le voir placé en dehors du pays. Après des négociations de tous genres avec les anciens, au cours desquelles ceux-ci se déclarèrent prêts à accepter de suite l'observance de Liessies ou même celle de Bursfeld (3), l'abbé, grâce à l'intervention du nonce et des archiducs, obtint l'appui de Rome contre les anciens et le consentement de l'ordinaire pour l'érection du noviciat. Le prince prêta un concours actif à l'abbé (4), et, le 21 avril 1618, lors d'une vi-

1. « Optamus vehementer negotium hoc bene succedere: si enim ita Deo opitulante fiat, speramus ex unius vestri monasterio reformatione, multorum hujus patriæ et Belgii reformationem Deo quoque adjuvante bene sequuturam » (MS. de Namur).

2. Lettre de D. Martin Fanchon, de Saint-Hubert, à son frère Jean, chanoine de St-Denis à Liége, du 13 juin 1617 (MS. de Namur).

3. *Epiphania*, pp. 9-10.

4. Voici le texte du bref que Paul V adressa au prince-évêque de Liége au sujet de la réforme de Saint-Hubert :

Paulus PP. V,

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Mandavimus dilecto filio Cameræ Apostolicæ auditori, ut in negotio Abbatis monasterii S. Huberti in Arduenna, Leodiensis tuæ diœcesis, de quo nuper ad nos scripsit fraternitas tua, se ad tuam conformaret voluntatem. Nihil, ut par est, ardentius cupimus, quam ut reformentur ubi necessarium est, Cleri mores et disciplina regularis conversationis Religiosorum, cum in his maxime consistat instauratio atque incrementum divini cultus, et catholicæ religionis. Fecisti quidem quod decebat tuam pastoralem vigilantiam, cum de impedimentis nos admonueris, quibus dilectus filius Abbas monasterii S. Huberti, ab ejus pio oportunoque consilio perficiendo prohibebatur, et propterea zelum et diligentiam tuam in hoc negotio laudamus, et cum omni charitatis affectu, nostram tibi Apostolicam benedictionem impertimur, Deum orantes ut incremento suæ sanctæ gratiæ pastorales labores tuos benignus sublevet.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris 14 cal. decembris 1617, Pontificatus nostri anno 13° (MS. de Namur).

Digitized by Google

sitation faite à Saint-Hubert, les commissaires envoyés par l'évêque, le suffragant, l'abbé de Saint-Laurent de Liége, les prévôts d'Hildesheim et de Bonn et Pierre Stevart, vicaire-général de Liége, purent fixer les clauses d'un accord entre l'abbé et la communauté. Le noviciat serait érigé dans l'abbaye sous la direction des Pères de Lorraine et suivant le manuel de Dom Philippe François. Les anciens continueraient de vivre selon leur discipline, mais en éliminant les abus qui pourraient s'y être glissés ; ils conservaient leurs droits et privilège. Il leur était permis de se retirer dans les prieurés, où l'abbé leur fournirait une honnête pension, ou de rester dans le monastère ; toutefois ceux qui prendraient ce dernier parti seraient tenus, au bout d'un an, à suivre l'observance de la réforme.

Voici le texte de cet accord :

Nos Stephanus, Episcopus Dionysiensis, Suffraganeus Leodiensis, Arnoldus a Bocholtz, Præpositus Hildesiniensis, Ogerus Loncinus, abbas S. Laurentii, Joannes Cholin, Præpositus Bonnensis, et Petrus Stevartius, Vicariatus Leodiensis administrator, vigore commissionis specialis nobis datæ a Ser^mo^ et R^mo^ Ferdinando Archiepiscopo et Electore Coloniensi ac Episcopo et Principe Leodiensi, etc. — de data 14 aprilis anni præsentis, et partibus infrascriptis specialiter convocatis et congregatis, prælectæ et ostensæ deputati ad Reformationem et Novitiatus reformati erectionem in Monasterio S. Huberti in Arduenna ; visis et diligenter examinatis actis quæ circa difficultates et controversias, inter abbatem, ex una, et Priorem et Conventuales, ex altera partibus habita fuerunt, nec non præmisso serio et diligenti examine, etiam in prædicto loco, tum Abbatis quam Conventualium specialiter convocatorum et comparentium, uti etiam diversorum testium, dictisque partibus simul et seorsim in suis rationibus auditis et omnibus mature discussis, habito etiam judicio Clar^mi^ D^ni^ Godefridi Attenhoven, dicti Ser^mi^ consiliarii et advocati fiscalis, Dei gloriam et dicti Monasterii bonum, singulorum salutem præ oculis habentes, et collapsæ disciplinæ regularis restitutionem, formam Reformationis et Novitiatus in prædicto Monasterio observandam decrevimus et decernimus, cujus executionem dicto Dño Abbati pro tempore committimus et demandamus, prout sequitur :

1° Erigatur quamprimum Novitiatus sub directione Patrum Reformatorum, juxta eorum disciplinam et exercitia pro Novitiis gallico idiomate conscripta, et apud acta exhibita, et Novitii post Novitiatus sui tempus, prædictam disciplinam et exactam S. Benedicti regulam facta ejus rei promissione in professione observent, absque adjunctione ad ullam Congregationem Regularium, sed si perpetua abstinentia a carnibus successu temporis reperiatur nimium difficilis, erit in arbitrio Superiorum in eo puncto dispensare.

Digitized by Google

2° Magistri Novitiatus ex alienis Monasteriis adsciti, nunquam mittentur ad Prioratus extra Monasterium sitos.

3° Dñs Abbas conformabit se disciplinæ prædictæ etiam in abstinentia a carnibus, quantum patietur necessariorum hospitum ratio.

4° Permittetur ut Religiosi professi, juxta antiquam consuetudinem vivant, eliminatis tamen abusibus et pravis consuetudinibus regulæ contrariis, salvo quod qui in Monasterio remanere vel post annum quandocumque a Prioratibus ad Monasterium redire maluerint supradictæ Reformatorum disciplinæ, qualis tunc observabitur, se conformare tenebuntur, et antequam dicti Patres advenerint, modeste et religiose se habebunt in omnibus.

5° Nihilominus hactenus professi, ubicumque fuerint, gaudebunt voce activa et passiva, et ad eum effectum convocabuntur in electionibus Prælatorum, et aliorum graviorum, quæ de jure et Regula requirunt convocationem ejusmodi : salvo tamen quod hæc non præjudicent Reformationi.

6° Et providebit eis D. Abbas in Prioratibus de honesta sustentatione juxta Ordinarii Episcopi judicium.

7° Dñs Abbas reponet documenta in Archivio, data una clave diversa fido Religioso, qui ad jussum Abbatis sit paratus et promptus ad aperturam Archivii convenire pro usu necessariorum documentorum.

8° Dñs Abbas semper meminerit se Patrem ac proinde absque læsione disciplinæ erga Religiosos omnes erit mitis, et charitatis ac pietatis officia magno affectu præstabit, sicut vicissim Religiosi pari affectu tanquam filii obedientes se exhibebunt, et dicto Abbati amorem et reverentiam ex animo deferent, nec ullam occasionem rigoris exercendi ei dabunt.

9° Religiosi in posterum gravamen prætendentes contra Dñm Abbatem, poterunt petita prius licentia a dicto D. Abbate, et negata, conqueri scripto apud Superiorem Ordinarium, vel præsentialiter cum facultate Ordinarii, ita tamen, ut si temere conquesti fuerint, pœnitentiæ ab eodem superiore injungendæ subjaceant.

10° Dñs Abbas singulis quadrimestribus reddit rationes coram duobus conventualibus, sed generales rationes singulis annis tam de sequentibus, quam de præteritis coram Priore duobusque conventualibus ac duobus Prioribus externis.

Actum in præfato Monasterio S. Huberti die 21 aprilis anno 1618, præsentibus pro testibus Dño Guilhelmo Tilmanni et D. Nicolao Keppine sacerdotibus specialiter assumptis, ac præsentibus Dño Abbate, D. Priore et omnibus conventualibus, ægrotis et excusatis exceptis, et in testimonium veritatis has signavimus et pro majori rei gestæ robore, nobiscum per dictos Keppine et Altenhoven signari fecimus in aula superiore ante prandium.

Digitized by Google

Stephanus Strechæus, Suffrag. Leod.
Arnoldus Bocholtz, Præp.
Ogerus Loncinus, Abbas S. Laurentii.
Joannes Cholin, Præp. Bonnensis.
Petrus Stevartius...

Et quia præmissis cum sic fierent et agerentur, una cum præfatis Dominis Commissariis adhibiti fuerimus ideo has die, mense, anno et loco, signavimus.

Godefridus Altenhoven, Nicolaus Keppine.

Le prince-évêque ratifia cet accord et engagea l'abbé à s'en tenir exactement à ce règlement. Le jour de l'Ascension fut fixé pour l'adoption du Bréviaire monastique revu par Paul V. Deux Pères de Lorraine arrivèrent pour cette fête, et le 14 juin, six postulants reçurent l'habit de la réforme.

(A continuer.) D. URSMER BERLIÈRE.

Digitized by Google

LE VÉNÉRABLE JEAN ROBERTS, O. S. B.

CHAPITRE VIII.

(SUITE.)

Travaux et souffrances.

AU milieu des inquiétudes de ses travaux, le cœur du missionnaire était attristé par les événements politiques, événements pleins de sinistres présages pour les catholiques persécutés. Jacques, bien qu'il eût promis de remettre les cruelles amendes exigées des récusants, ne tint pas sa parole. A son arrivée à Londres, il ordonna, sur l'avis de Cecil, de continuer à les percevoir. Si les catholiques, disait-il ouvertement, étaient d'une autre religion que la sienne propre, ils ne pouvaient être de bons sujets. Cecil était en grande faveur, et cela seul signifiait que les catholiques n'avaient à espérer aucun allègement. Le désappointement de quelques-uns les fit tomber dans une regrettable erreur. Un prêtre, nommé William Watson, considérait la conduite du roi « presque comme une injure personnelle. Il allait devenir la risée des jésuites pour avoir cru aux promesses mensongères d'un roi protestant. Sa première pensée fut de gagner la faveur du gouvernement en trahissant ses rivaux. Mais il ne savait rien d'important (1). » — Son fol entêtement et sa vanité blessée l'amenèrent à tramer un complot pour se saisir de la personne du roi et le retenir dans la Tour jusqu'à ce qu'il eût promis de redresser les griefs des catholiques. Jamais complot plus insensé ne fut inventé, et il eut sa conséquence naturelle. Watson et ses compagnons furent punis comme traîtres. Cependant pour les catholiques en général, ce complot apporta un soulagement. L'archiprêtre parvint à le connaître, et il donna ordre à Barneby, toujours prisonnier dans le Clink, d'en donner connaissance au gouvernement par l'entremise de l'évêque de Londres. Si l'archiprêtre n'avait pas agi

1. Gardiner, *History*. I, 109. Watson était allé rendre visite au roi pendant son retour d'Écosse et il assura ses amis que Jacques lui avait donné les promesses les plus satisfaisantes de tolérance et même de faveur pour les catholiques persécutés.

Digitized by Google

si promptement, le provincial des jésuites l'aurait prévenu. Le P. Gerard, suivant le désir de Garnet, envoya au gouvernement un message pour lui révéler le complot, mais ce message ne parvint jamais, Cecil ayant déjà reçu la dénonciation de Barneby. C'est ainsi que les prêtres remplissaient leur promesse de révéler toute conspiration qui arriverait à leur connaissance. Jacques fut frappé de la loyauté du parti catholique, et, grâce au chaud plaidoyer de sir Thomas Tresham, qui avait subi pendant 21 ans des amendes et de l'emprisonnement, et à une députation de catholiques notables (17 juillet 1603), il consentit à leur faire grâce des amendes « aussi longtemps qu'ils se comporteraient en loyaux sujets ». Mais, comme le remarque l'historien protestant, « aucune remise d'amende ne pourrait être considérée comme durable si elle était basée sur l'idée erronée que la tolérance n'était qu'un premier pas vers une conversion hypocrite : » et c'était là l'idée-mère de Jacques, qui ne pouvait comprendre la noble constance d'hommes tels que Tresham (1).

La paix insolite qui suivit pour les catholiques, donna l'occasion au Père Roberts de travailler avec plus de zèle au salut des âmes et à la consolation du peuple accablé par le fléau, et provoqua en général une grande reprise d'activité parmi les catholiques. En moins de neuf mois depuis la mort d'Élisabeth, pas moins de 140 prêtres abordèrent en Angleterre, y compris nos bénédictins, et il y eut de très nombreuses conversions (2). Les retours officiels de récusants augmentèrent beaucoup le nombre des catholiques. Tout cela ennuyait le roi ; et peu de temps après éclata une fois de plus l'orage de la persécution.

Le 22 février 160 ¾, il lança une proclamation bannissant tous les prêtres du royaume : ils devaient avoir quitté le pays pour le 19 mars, jour fixé pour l'ouverture du parlement, sous menace de nombreuses pénalités.

Ce fut précisément vers ce temps, alors que de noirs et orageux nuages s'amoncelaient de nouveau à l'horizon, que le Père Roberts fut arrêté une seconde fois.

Nous avons raconté qu'il devait se rendre en Espagne et assister

1. Tresham écrivait à Howard : « J'ai maintenant achevé dans une absolue adversité mon triple apprentissage de 21 années, et je serai heureux de consacrer un apprentissage d'égale durée, plutôt que de perdre ma chère, belle et gracieuse Rachel : car il me semble que ce n'est que peu de jours à cause de l'amour que j'ai pour elle ».

2. Dec. 13/23 P. R. O. Roman Transcripts (Bliss).

Il y avait 10,000 catholiques de plus la seconde année de Jacques qu'il n'y en avait lors de son avènement. Ce seul fait vaut des volumes.

Digitized by Google

au chapitre général de sa congrégation, qui devait se tenir à Pâques, et où devaient se discuter les affaires de la mission anglaise.

Il semble que le Père Roberts s'embarqua en janvier avant la publication de l'édit : il était accompagné de quatre de ces nouveaux postulants, parmi lesquels se trouvait sans doute le futur martyr William Scott. Ils étaient sur le quai d'embarquement d'un port de mer au moment de mettre le pied sur le navire, quand ils furent saisis, comme suspects de catholicisme et jetés en prison sans autre forme de procès.

Nous ne savons à quel port eut lieu cette arrestation, mais il paraît que ce fut loin de Londres, car on ne reconnut ni ne soupçonna même pas le caractère sacerdotal du P. Roberts. On pensa probablement qu'il était en route pour un des séminaires étrangers, et son air de jeunesse, dont parlent ses amis, a sans doute provoqué cette heureuse méprise. Le résultat en fut qu'après quelques mois de détention il fut remis en liberté; et, dès la première semaine d'avril, nous le retrouvons reprenant son voyage vers l'Espagne.

En route, il s'arrêta à Paris, où il eut une entrevue avec le nonce Mgr Bufalo, lequel communiqua aux autorités de Rome quelques-uns des renseignements reçus. Ils se rapportaient surtout au récent édit de bannissement, qui naturellement était fort discuté à Rome. Écrivant le 6 avril au cardinal Pietro Aldobrandino, le nonce dit (1) : « Il est passé ici, ces jours derniers, en route pour l'Espagne, un prêtre anglais de l'ordre de St-Benoît (2), qui venait d'Angleterre et allait faire visite à son général; il m'a rapporté que quand l'édit contre les prêtres, leur ordonnant de quitter le royaume, fut publié à Londres, et affiché sur une place publique de la ville... il se trouva le lendemain matin que tous les paragraphes relatifs à l'affection que Sa Majesté porte à Sa Sainteté avaient été grattés, aussi bien que la phrase importante à propos du concile; à ce qu'on disait, la première clause avait été effacée par les puritains, la seconde par les protestants, l'un et l'autre de ces partis ayant formulé publiquement de grandes plaintes de ce que de pareilles énonciations eussent été exprimées dans cet édit. »

« Le dit prêtre anglais, qui a été élevé dans un de ces séminaires d'Espagne, m'a raconté qu'en Angleterre il fréquentait beaucoup la maison de l'ambassadeur Tassi (3), qui lui avait dit qu'il s'était plaint

1. *Roman Transcripts* (Bliss.) Archivio vaticano. — Nunziatura di Francia. Vol. 49, fol. 73.

2. Il est cependant possible que ce prêtre soit D. Augustin Bradshaw, et non D. Jean Roberts.

3 Don Juan de Taxis, comte de Villa Medina, ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

Digitized by Google

au roi et à la reine de la publication de cet édit, et que tous deux s'étaient excusés, disant que le conseil avait exercé sur eux une telle pression, qu'ils n'avaient pas pu faire autrement; mais que l'édit ne serait pas rigoureusement exécuté; et de fait, le dit prêtre m'a informé quequelques-uns des prêtres, qui s'étaient opposés aux jésuites, avaient déjà reçu la permission de demeurer. — (Il m'a dit encore) que le roi ne s'occupe pas à proprement parler d'affaires, mais est toujours à la chasse, tandis que la reine ne s'inquiète que de bals et de vanités; que la paix avec l'Espagne reste ferme, et que les lords du conseil ont commencé à tenir complètement le roi sous leur pouvoir, et qu'il était douteux s'ils n'essayeraient pas de nouveau d'extorquer des catholiques cette taxe que jusqu'à présent ils avaient été exemptés de payer. »

Voici le texte du passage tant incriminé de la proclamation royale: « Parmi lesquelles puissances étrangères, bien que nous nous « reconnaissions nous-mêmes si redevables envers l'évêque actuel « de Rome (Clément VIII) pour ses bons offices, et sa conduite « temporelle privée vis-à-vis de nous en maintes choses, comme nous « serons toujours prêts à son égard à lui rendre la pareille (comme « évêque de Rome, dans sa qualité et condition de prince séculier), « cependant, si nous considérons et observons la marche et la « prétention de ce siège, nous n'avons aucune raison de supposer « que des princes de notre religion et confession puissent s'at- « tendre à ce qu'aucune assurance puisse durer longtemps, à moins « qu'il n'ait été convenu, grâce à la médiation d'autres princes chré- « tiens, que quelque bien pourrait en résulter (par un concile œcu- « ménique librement et dûment assemblé) pour enlever ces racines « de dangers et de jalousies qui poussent pour cause de religion, « aussi bien entre princes et princes qu'entre eux et leurs sujets, et « pour rendre manifeste que nul état ni puissance n'a, ni ne peut « réclamer de pouvoir pour disposer de royaumes ou de monarchies « terrestres, ou pour dispenser des sujets d'obéissance envers leurs « souverains naturels. A laquelle charitable action, il n'y a aucun « vivant, qui sera plus disposé que nous ne serons, à prêter son con- « cours, même avec tout ce que nous avons de pouvoir, non seule- « ment à cause d'une disposition particulière à vivre en paix avec « tous les états et princes de la chrétienté, mais parce que une « amitié ainsi établie pourrait, par une union dans la religion, « être établie entre les princes chrétiens, de manière à nous rendre « tous capables de résister à l'ennemi commun. »

Digitized by Google

C'étaient de belles paroles, mais, comme le remarque Tierney (1), pour faire voir leur nature hypocrite, il suffit d'observer que le pape avait déjà dans deux brefs commandé au clergé de s'abstenir, et d'amener les autres à s'abstenir de toute attaque contre le gouvernement; qu'il avait actuellement ordonné au Dr Gifford, doyen de Lille, de se rendre chez le roi, lui offrant de faire partir du royaume tout prêtre qui pourrait être un objet de péril ou de soupçon. Finalement, douze jours seulement avant la proclamation de l'édit, le roi lui-même avait non seulement avoué qu'il détestait absolument la superstitieuse religion des papistes, mais il avait encore donné ordre aux juges « de veiller à ce que les lois fussent promptement exécutées en toute rigueur ». De fait, il avait ouvertement déclaré qu'il était si loin de favoriser le catholicisme, qu'il préférerait voir son fils et héritier brûlé devant ses yeux que de savoir qu'il accorderait tolérance aux papistes après qu'il s'en serait allé. Le Père Roberts avait trop de raisons de craindre que le faible et perfide fils de Marie Stuart ne livrât les catholiques à la haine féroce du conseil; comment un homme qui n'avait pas remué un doigt pour sauver sa mère de ses assassins, aurait-il risqué quelque chose pour le salut de ceux dont le crime capital avait été la fidélité à la cause pour laquelle cette mère avait souffert ?

Quant aux cruelles amendes le roi avait déjà déclaré qu'elles étaient un trop précieux appui pour son trésor épuisé pour cesser d'être prélevées. Il avait, disait-il, donné aux catholiques « une année d'essai », mais on ne pouvait attendre plus de sa clémence.

Néanmoins pas plus tard qu'en septembre dernier, le roi avait répété ses assurances à une députation de catholiques, qu'il tiendrait parole et que ces ruineuses amendes ne seraient pas exigées (2).

Quant au concile général, c'était une des idées favorites du roi. Le nombre croissant des récusants l'avait alarmé (3), ainsi que la découverte que la reine elle-même était secrètement catholique, et en communication avec le pape (4), et il était prêt à tout projet, quelque extravagant et impraticable qu'il fût. En mai il s'adressa à la chambre des communes ; comment, demandait-il, le pape pouvait-il refuser son consentement à la réunion d'un concile général, auquel toutes les Églises seraient représentées, et auquel, comme le remar-

1. Tierney Dodd, IV, p. 9.
2. Gardiner, *Op. cit.* I, 141.
3. En mai 1604 on dit que le nombre des convertis s'est élevé à 10,000. S. P. Dom. VIII, 30; de janvier à août, dans le seul diocèse de Chester, leur nombre s'accrut de 2400 à 3433. — S. P. Dom. IX, 28. Voir dans Peacock " *Catholics of Yorkshire in 1604.* "
4. Gardiner, *Op. cit.* I, 142.

Digitized by Google

que caustiquement M. Gardiner, « lui-même se serait sans aucun doute attendu à exercer une influence prédominante? » Le pape d'ailleurs n'était guère disposé à admettre un concile général qui aurait été une sorte de conférence de Hampton Court, « dans laquelle les évêques assemblés seraient dans une admiration muette pour donner leur consentement empressé aux vues du royal théologien » ; de son côté, le peuple anglais, comme nous l'avons vu, ne partageait pas son admiration pour le projet.

Sur ces entrefaites le parlement était en train de forger de nouvelles armes contre les malheureux catholiques, et nous allons bientôt en entendre parler davantage.

Mais pour le moment, retournons au Père Roberts, qui poursuit tranquillement son voyage vers l'Espagne.

Le chapitre général se tenait au temps pascal, et, comme le dimanche de Pâques tombait cette année le 18 avril, il n'a dû arriver que juste à temps pour assister à ses sessions. Nous pensons qu'il sera arrivé au moins pour la dernière partie de la réunion car son influence semble clairement reconnaissable dans les mesures prises par les abbés pour promouvoir le bien-être de leurs sujets anglais. Ce chapitre fut en réalité très important pour l'avenir des Bénédictins en Angleterre. Comme nous l'avons vu, durant les quelques derniers mois, les postulants avaient afflué, tant d'Angleterre que des séminaires anglais du continent, dans les abbayes bénédictines d'Espagne. La mauvaise santé générale de leurs nouveaux postulants ne laissa pas que d'inquiéter les supérieurs ; ils consentirent alors à ce « que tous ou la plus grande partie des Anglais fussent placés en une ou deux abbayes dans une partie tempérée de l'Espagne, la mieux appropriée à leur nature et complexion. Une de ces abbayes était celle d'Onia, située dans le royaume ou la province de la Vieille Castille près des montagnes des Asturies ou de Biscaye, d'où l'on continua pendant nombre d'années d'envoyer en Angleterre les moines bien formés, et où l'on recevait à leur place d'autres étudiants qu'on jugeait convenir le mieux (1). »

Si nous en croyons Yepes, voici ce qui arriva : les abbés, tout en continuant à recevoir des novices dans les différentes abbayes, consentirent à envoyer les jeunes gens aussitôt après leur profession faire leurs études dans ces deux monastères. La congrégation espagnole avait plusieurs de ces collèges monastiques pour les jeunes moines, et il semble que deux alors étaient réservés

1. *Running Register.*

Digitized by Google

pour les Anglais. Yepes dit en effet que le chapitre *fonda* ces nouveaux collèges, « l'un pour les arts et l'autre pour la théologie pour les Anglais seuls, leur assignant des professeurs et lecteurs, pour les instruire dans la controverse, etc., » mais il ne veut pas dire par là, je pense, que ces monastères furent de nouvelles fondations, mais qu'ils furent alors assignés à ce nouvel usage. Le chapitre décida donc, dit-il, avec l'assentiment du pape Clément VIII, d'envoyer plus de moines en Angleterre. Nous pouvons nous imaginer avec quelle ardeur le P. Roberts plaida pour eux ; ses travaux et ses souffrances dans le champ apostolique doivent avoir été plus éloquents que ses paroles. Avant de quitter, il remit les postulants qu'il avait amenés à leurs nouveaux foyers monastiques. C'est ainsi que William Scott reçut le saint habit dans la fameuse abbaye de Saint-Facond de Sahagon, le 4 août 1604 (1). Nous savons en effet, par une lettre de sa main, qu'il n'avait jamais étudié à aucun des séminaires, mais qu'il était venu tout droit d'Angleterre à son monastère (2). Il est probable qu'il ne revit pas son père spirituel avant son retour en Angleterre en 1610, et leur entrevue fut alors étrange et pénible. C'est certainement un des plus brillants fleurons de la glorieuse couronne de notre martyr, car non seulement il donna sa propre vie pour le Christ, mais il fut le père et le guide d'autres martyrs.

C'est sans aucun doute en partie avec l'intention d'avoir des rapports avec les jeunes étudiants en droit, que le Père Roberts avait sa cellule ou chambre dans la maison d'un certain notaire M. Knight, tout au bout de Holborn, tout près de la ruelle de la chancellerie (3).

Malheureusement, comme nous verrons, il n'en était pas locataire. Pendant un an environ tout alla bien, et tandis que les nuages devenaient toujours plus noirs et plus menaçants à l'horizon pour les catholiques, le moine continuait à travailler avec humilité et courage au service de son Maître. « Et à la longue », écrit Owen, « ayant obtenu, ou au moins pris (car c'était un esprit ambitieux), le titre de provincial de tous les moines bénédictins résidant en Angleterre (qui n'étaient pas nombreux alors), il devint très fameux parmi les papistes anglais. »

Le Père Roberts n'a naturellement jamais porté le titre qu'Owen lui accorde. C'est Dom Augustin Bradshaw qui était le vicaire-général ou supérieur des Bénédictins espagnols en Angleterre,

1. Escalona, *loc. cit.*
2. Challoner s'est donc trompé en supposant qu'il était étudiant d'un des séminaires espagnols.
3. *Running Register.*

Digitized by Google

tandis que les Cassiniens avaient naturellement leur propre supérieur. Cependant, plus tard, le Père Roberts paraît avoir été de fait supérieur en Angleterre, à cause de l'absence de Dom Augustin, et il y a d'amples preuves qu'il était généralement considéré comme ayant cette position, bien qu'il ait nié à son procès avoir jamais eu une fonction officielle de supérieur. Il était naturellement le conseiller de confiance et le bras droit de Dom Augustin, et la rare force de son caractère faisait impression sur tous ceux qui s'approchaient de lui.

Hélas ! il ne devait pas travailler longtemps en paix. Les temps devenaient de plus en plus mauvais; la recrudescence de cruauté dans la persécution en poussa malheureusement quelques-uns à des mesures désespérées. On avait tout espéré de ce roi, et maintenant tandis qu'Élisabeth les avait châtiés avec des fouets, il les châtiait avec des scorpions. L'ambassadeur de France rapportait que les catholiques étaient « poussés au désespoir » (1), et un regard sur la marche des événements de l'époque nous montre qu'ils n'en avaient que trop de motifs. La persécution se déchaîna dans toute sa furie en juillet 1604, peu de mois après le départ du Père Roberts d'Angleterre. A son retour, elle sévissait plus que jamais. Le parlement avait passé un acte confirmant toutes les lois cruelles d'Élisabeth, et les augmentant même par de nouvelles vexations. Il était rendu impossible aux infortunés catholiques de faire l'éducation de leurs enfants aussi bien au delà des mers que chez eux. Ceux qui avaient reçu leur éducation à l'étranger étaient déclarés incapables d'hériter, d'acheter, de jouir d'aucune terre, d'annuités, de biens, de legs ou de sommes d'argent dans le royaume ; ceux qui les transporteraient au delà des mers, seraient punis sévèrement, tandis que s'ils restaient dans le pays, aucun précepteur ne pouvait être employé à leur donner l'enseignement qui n'y aurait pas été autorisé par l'ordinaire, sous peine d'une amende de deux livres par jour à faire payer tant par le chef de famille que par le précepteur.

Durant cette triste année, les tourments des catholiques augmentèrent donc de jour en jour. Pétition sur pétition était présentée au roi, exposant les services qu'ils avaient rendus à la cause de sa mère, protestant de leur loyauté, rappelant à Jacques ses promesses réitérées de tolérance, offrant de combattre « aux premiers rangs de la bataille » contre toute invasion de leur patrie, renonçant à toute autorité temporelle autre que celle du roi, et offrant même

1. Jardiner, *History of the Gunpowder Plot*, II, 23.

Digitized by Google

d'engager « vie pour vie » pour la fidélité de leur clergé (1) ; mais tout fut vain : on ne tint compte ni des prières ni des promesses.

Les martyrs devinrent nombreux une fois de plus (2). En septembre 1604, vingt et un prêtres furent embarqués pour un bannissement perpétuel, et le 15 février 1605 quarante-neuf catholiques furent traduits en justice aux audiences tenues dans le seul comté de Middlesex. La même chose se passait partout dans le pays; par exemple, dans les comtés de l'Est, 700 recusants furent conduits devant le juge, de ce nombre 200 étaient des nouveaux convertis depuis l'été de 1604 : de ces 700, *deux* seulement « se conformèrent », c.-à-d. consentirent à se rendre au service protestant, et l'un d'eux « est retombé depuis et s'est retiré de l'Église ». Dans l'Ouest de l'Angleterre, 924 furent mis à l'épreuve ; parmi eux 564 étaient nouvellement convertis, et le recueil des retours officiels que nous citons, ajoute : « Les informations renseignent un beaucoup plus grand nombre de récusants dans ces comtés, mais ils ne sont point encore poursuivis, pour le motif que les officials des évêques, spécialement de Sarum et d'Exeter, n'ont point exhibé leurs présentations (3). »

Il ressort de tout cela qu'il y eut pour toute l'Angleterre 6126 récusants traduits en justice cette année, et parmi eux un grand nombre étaient de nouveaux convertis.

Quant aux pénalités qui leur furent infligées, nous avons déjà parlé des écrasantes et terribles amendes qui les réduisaient rapidement à la mendicité. Mais une autre cruelle indignité allait être introduite par Jacques. Ses favoris écossais étaient pauvres et rapaces ; il trouva un plan remarquable pour satisfaire leur avidité. « Chaque individu recevait ordre de rechercher le plus de catholiques possible, et de choisir parmi les plus riches les plus propres à répondre à son dessein. Le roi alors dans sa bonté le « substituait » à ces personnes, c.-à-d. qu'il transportait sur lui tous les titres que la couronne possédait, ou pourrait posséder dans la suite contre eux en vertu des amendes de récusation, et l'autorisait, ou à faire un procès pour recouvrer les amendes, ou à accepter une concession d'argent par manière de composition pour le montant. » Les « Écossais affamés » s'attachèrent comme des vampires à leur proie. Les papiers d'État sont remplis de ces concessions aux favoris de la Cour.

1. Une de ces pétitions est imprimée dans Tierney Dodd, IV, appendice X. Une autre est analysée dans Butler, *Memorials of English Catholics*, II, 84-87.

2. La première exécution eut lieu le 16 juillet 1604 : ce fut un prêtre et un laïque, « ce dernier fut pendu pour avoir assisté » un prêtre.

3. Tierney Dodd, IV, appendice XIV.

Digitized by Google

C'est ainsi, par exemple, que nous trouvons qu'un ami du Père Roberts, M. Draycot de Draycot dans le Staffordshire, a été livré le 5 mars 1607 à un certain William Hickes, qui devait jouir « du bénéfice de sa récusation » selon la teneur de la phrase. De nouveau le 31 décembre 1609, le même intrépide confesseur avec plusieurs autres, fut donné à un certain Thomas Lloyd (1). En 1606, nous rencontrons une liste de récusants dont le roi prit deux tiers de la propriété (2). Elle renferme les noms de Sir Thomas Arundel, John Townley, John Talbot de Grafton, Richard Cotton de Warblington, et d'autres gentilshommes catholiques bien connus ; leurs terres et biens furent concédés à Lord Hay, le chef des courtiers écossais. Ceux d'autres furent attribués à Sir Roger Aston, Sir James Simple, M. Robert Douglas, et à l'infâme favori du roi, Robert Carr. Dom Gasquet, qui a étudié les listes des non-conformistes avec tant de patience et de manière à épuiser le sujet, nous raconte dans une récente publication (3), que « tout un volume pourrait être composé des propositions variées, suggérées par les officials affamés s'ingéniant à extraire le plus possible pour le royal trésor des terres des récusants. Un document donne des détails d'après lesquels une propriété louée 2210 livres, 4 shillings, 3 pence pouvait arriver à produire 5779 livres, 8 shillings, 9 pence..... Les sommes constatées dans les livres de comptes officiels de l'échiquier, comme ayant été confisquées, devinrent si énormes qu'on hésite presque à les croire. » A la fin du règne d'Élisabeth, les amendes des non-conformistes montaient jusqu'à peu près 13,395 livres par an ; mais Jacques n'avait pas encore régné neuf ans, qu'elles étaient montées au chiffre énorme, presque incroyable, de 371,060 livres, ce qui représenterait aujourd'hui 4,452,720 livres !

Dom Gasquet dit qu'il ne peut pas y avoir de doute raisonnable sur ces chiffres ; et ils suffisent pour montrer l'intolérable tyrannie, sous laquelle gémissaient les malheureux catholiques, dont le seul crime était la fidélité à la foi de leurs pères. A cela doit s'ajouter, comme on l'adit, les vexations intolérables d'une vile troupe de limiers et de chasseurs de prêtres qui faisaient sans cesse irruption dans les maisons catholiques, les rançonnant et les pillant sous prétexte de rechercher des prêtres ou des livres religieux et objets de dévotion. Personne n'était en sûreté dans sa propre demeure, ni de jour ni de nuit : ceux qui logeaient un prêtre, devaient vivre dans un état de constante terreur.

1. S. P. Dom., XXVI-70 — and L. 94.
2. S. P. Dom., XXIII, 37.
3. « Hampshire Recusants » (London, 1895), p. 43.

Digitized by Google

Il est évident qu'un petit nombre seulement pouvait continuer à payer longtemps ces exorbitantes amendes; une chose avérée, c'est que les registres annuels sont pleins de longues listes de mauvaises dettes reconnues par les récusants qui n'ont plus rien pour les acquitter. Les pauvres gens qui n'avaient pas de propriété à confisquer, étaient souvent « vendus »; tous leurs biens meubles étaient évalués et vendus au profit de la couronne : même si, dans certains cas, ils recevaient la permission de les racheter au prix de l'évaluation officielle, ils avaient, au dire de Dom Gasquet, à rester sous cette écrasante impression que tous leurs biens fonciers étaient propriété notoire de la couronne et demeuraient exclusivement à la merci d'un official de district. « Il ne faut plus à présent aucune demande pour la vente de chaque pièce du mobilier, et même pour celle du foyer domestique, quand il s'agit d'une famille connue comme récusante (1). »

Qu'y a-t-il d'étonnant si au commencement de l'année 1605, des pensées de désespoir, de sinistres projets de vengeance commencent à fermenter dans le cœur de quelques gentilshommes catholiques ; qu'y a-t-il d'étonnant si, avant la fin de l'année terrible, l'Europe est terrifiée par la découverte d'un complot, qui, toujours depuis, a été reproché aux catholiques anglais, bien que la culpabilité en retombe au premier chef sur ses impitoyables persécuteurs ?

D. BÈDE CAMM.

(A suivre.)

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ROME. — S. G. Mgr Hedley, O. S. B., évêque de Newport et Menevia (Angleterre), a publié dans le « *Ampleforth Journal* » une intéressante description du collège international de Saint-Anselme à Rome, actuellement presque achevé, et dont la fondation, comme on le sait, est due à la munificence de Léon XIII et à son amour pour la science : « La première fois que j'aperçus le collège bénédictin, écrit S. G., ce fut des bords du Tibre, en passant le long de la Marmorata, derrière le cimetière anglais et le tombeau de Cestius, sur la voie de Saint-Paul. Au sommet de la colline escarpée, où jusqu'à présent le regard ne découvrait que la villa des chevaliers de Malte, s'élève maintenant un vaste édifice, dont les lignes sont brisées par l'abside d'une église et par un campanile romain. Je le vis de nouveau du Palais des Césars, c'est-à-dire du côté tout à fait opposé. Des ruines du Palatin, en regardant à travers la vallée, nous aperçûmes sur

1. Ibid., p. 30.

Digitized by Google

l'Aventin, près du campanile bien connu de Sainte-Sabine, les vastes toits et les lignes des fenêtres du monastère, où le Saint-Père espère, avant la fin de cette année, réunir les enfants de Saint-Benoît. La majeure partie de ces constructions se groupe autour d'un cloître central de 180 pieds sur 100. Une rangée de colonnes court autour des quatre côtés; une autre colonnade la croise par le milieu et la divise ainsi en deux cours, ayant chacune sa fontaine au centre. Ces colonnes soutiennent une galerie ouverte. L'église occupe un côté de ce quadrilatère; elle a 140 pieds de long sur 60 de large. Deux rangées de piliers de granit la divisent en trois nefs. Dans le sanctuaire, il y a place pour les grandes fonctions liturgiques. Les stalles du chœur pour la communauté iront jusque dans la nef, laissant le reste et les bas-côtés accessibles au public. L'église communique avec le chemin public par une cour ouverte, ayant, elle aussi, sa rangée de colonnes : c'est l'atrium que l'on retrouve dans toutes les anciennes basiliques de Rome ; au milieu, selon l'ancienne tradition, il y aura une fontaine. D'un des côtés de l'atrium, à travers les arcades, on jouit d'une vue splendide sur la Ville éternelle.

Laissant l'église à gauche, nous pénétrons dans la sacristie — une belle et spacieuse salle. La colossale statue en marbre de Léon XIII s'y trouve déjà — c'est un don du St-Père lui-même. Voici l'inscription qui y est gravée : « *Leo XIII collegii Benedictinorum Anselmiani Conditor.* » — Nous parcourons successivement les salles situées dans le cloître, la grande salle de récréation ou chauffoir de 90 pieds sur 25, la bibliothèque, le scriptorium, la salle académique, le réfectoire, etc. Toutes ces salles sont bien proportionnées et sont pavées de mosaïques. Montons au cloître supérieur. Voici les cellules : chambres et chapelle de l'abbé, appartements pour cardinal, cellules des professeurs et des élèves. La plus étroite a 14 pieds sur 12, la hauteur est de 18 pieds. Comme les murs extérieurs ont au moins 5 pieds d'épaisseur, il y fera chaud en hiver et frais en été. Du reste chaque cellule est pourvue d'un calorifère à air chaud. On y fera usage de la lumière électrique. Le second étage contient d'autres cellules, la salle de lecture, etc. Au bout du corridor central du premier étage, il y a une vaste *loggia* ouverte avec colonnes ; de là on jouit d'une vue magnifique sur Rome et les environs... St-Anselme pourra contenir 100 étudiants environ. C'est un cas, rare en nos jours, d'une grande œuvre entreprise et achevée d'un seul jet. Les dépenses qu'elle a nécessitées, — en laissant de côté l'achat du terrain, — doivent être considérables. La construction est extrêmement bonne et solide ; et tout y est modeste ; point de marbres coûteux, ni de sculptures, peu d'ornementation ; l'église et le collège — c'est évident — ont été construits pour durer. Tous savent que la plus grande partie de la dépense a été défrayée par Sa Sainteté. — Lorsque, il y a 5 ans, je fus admis en audience, le St-Père me dit qu'il était sur le point de donner un million de lires pour le collège international bénédictin. Il a tenu parole, et a fait

Digitized by Google

davantage même. On ne peut l'entendre parler, ou l'observer quand il est question de St-Anselme, sans remarquer combien cela lui tient à cœur. Lors de mon audience, le 23 février de cette année, Léon XIII me dit avec une expression de spéciale et toute paternelle tendresse que cela serait très coûteux, puis il ajouta aussitôt : « Nous souhaitons que l'Ordre de St-Benoît en retire beaucoup de fruits et que ce soit une source d'unité, de réforme, de mouvement scientifique et de dévouement au St-Siège. » L'union des Bénédictins a toujours été une idée caressée par le St-Père. De fait tous les ordres, — à différents degrés, — ont été réorganisés ou stimulés par ses paroles et ses bienfaits. Il est probable qu'avant peu la grande famille de St-François — Observantins, Réformés, Récollets, Alcantarins, Capucins, — aura un général unique. Quant aux Bénédictins, il serait impossible d'agir avec eux comme avec les autres Religieux mendiants et les Jésuites. Chaque monastère bénédictin est et doit être une famille. Quel que soit le genre de travail auquel le moine est appelé, pour lui, la règle est toujours de vivre dans son propre monastère. Ce serait se tromper que d'engager dans le cloître bénédictin quelqu'un à qui il serait impossible de vivre avec amour dans le monastère de sa profession, et d'y persévérer coûte que coûte, et même jusqu'à la mort, dans la pratique de la Règle et le saint labeur de la psalmodie. C'est pourquoi toute tentative d'union doit être subordonnée à ce premier principe de la stabilité. On ne peut nier cependant qu'il ne puisse provenir un grand bien de cette communion et de l'existence d'une juridiction suprême ou d'appel en dehors du monastère. La création de l'abbé Primat par le Souverain-Pontife, il y a deux ans, était destinée non à briser la famille bénédictine ou à convertir tous les Bénédictins en une machine, mais à protéger l'idéal bénédictin, à maintenir la règle, à corriger les abus, à donner des conseils, à stimuler l'observance et l'étude. — En réalité, c'était nommer un Visiteur apostolique perpétuel, et un Procureur *in Curia Romana*.

Pour un prêtre et un religieux, les avantages d'une formation à Rome sont évidents. Le premier, c'est qu'il y suit des cours de philosophie et de théologie, non pas abrégés ou adaptés aux exigences de tel ou tel collège et monastère, mais complets et en règle. Le 2e est d'y entendre les meilleurs professeurs. Le 3e est de se pénétrer de ce que Rome seule peut donner, savoir les traditions romaines du culte catholique. A côté de cela, il s'instruit dans l'archéologie sacrée et profane, il acquiert des connaissances qui doivent donner de la couleur à sa vie, il s'initie dans une certaine mesure aux affaires des S. Congrégations, enfin il apprend des langues étrangères. Pour quelques-uns même, le séjour à Rome est plus fécond encore. Il est certain que toute province ecclésiastique, que tout ordre religieux, qui reste quelque temps sans relations avec Rome, s'isole, diminue de vigueur et de fécondité, et est en danger de perdre la sève catholique. En ce moment, les écoles ecclésiastiques à Rome sont plus nombreuses même qu'avant

Digitized by Google

l'invasion de 1870. La Ville éternelle semble fourmiller de séminaristes. Depuis le matin, où vous les rencontrez se rendant en *camerata* à leurs cours, jusqu'au soir, où ils retournent en corps de leur promenade de l'après-midi, les rues en sont rarement dépourvues. Entre le grave habit noir du collège anglais et le rouge écarlate du collège germanique, il y a bien des nuances et des formes diverses de costume et de fascia. Jamais personne ne les insulte, personne ne s'arrête à les considérer, sinon peut-être un touriste anglais, le Bœdeker à la main, qui ne peut se débarrasser de cette idée que cela est contraire à la loi. Tous ne suivent pas les mêmes cours. Les Jésuites professent au Collège Germanique ; il y a la Propagande, et d'autres encore. — Le St-Siège a récemment établi que le cours de philosophie avant les quatre ans de théologie serait de trois ans. Dans beaucoup de ces collèges nationaux, comme par exemple le collège des États-Units, *via del Umiltà*, et celui du Canada, *via delle quattro Fontane*, la plus grande partie des étudiants sont prêtres; ils y refont une seconde fois et avec soin leurs études théologiques, afin de devenir capables d'enseigner dans leur patrie. Il va de soi que les élèves de St-Anselme suivront les cours de professeurs bénédictins dans le collège même.

Comme il y a toujours dans un monastère ou l'autre de l'ordre des hommes de première force dans quelque branche de la science sacrée, les étudiants bénédictins jouiront d'un enseignement de premier ordre, combiné avec une initiation graduée dans cet esprit de l'amour de la science pour elle-même, qui est une des plus précieuses traditions de l'ordre. Une grande institution comme St-Anselme est sûre d'attirer à elle des hommes éminents et des influences puissantes. En Italie et à Rome, il y a un amour traditionnel pour S. Benoît. Dans aucune maison religieuse du pays, ses savants, — historiens, archéologues et poètes — n'ont été plus chez eux que dans les grands monastères bénédictins. Saint-Anselme, si Dieu bénit et fait prospérer l'œuvre de son vicaire, est sûre de devenir un centre de perfection bénédictine et d'idéal bénédictin — théologie, Écriture sainte, érudition, sciences, missions, — quelle force il y a là dans tous ces champs d'action, partout où nous trouvons des Bénédictins en Europe et en Amérique. S'ils peuvent organiser leurs forces, donner ici quelque chose, l'accepter là, fourbir à neuf leur vieille armure, sentir et comprendre, comme nous tous le sentons invinciblement avec nos compagnons autour de nous, l'énergie de volonté que les temps réclament de nous, en peu d'années on parlera de nouveau de l'influence bénédictine dans l'Église et le monde chrétien. »

Italie.— Le 4 avril dernier, le R. P. Dom Silvain De Stefano, prieur claustral de l'abbaye de Cava, a été promu à la dignité d'abbé de St-Pierre de Savigliano (Piémont) et a reçu l'investiture de S. É. le cardinal de Naples. Le nouveau prélat a pris une part active à la publication du *Codex diplomaticus Cavensis*,

Digitized by Google

en collaboration avec le défunt abbé de Cava, le R^me^ D. Morcaldi, et D. Maur Schiano.

***

Le R^me^ D. Dominique Serafini, procureur-général de la congrégation de Subiaco, a été nommé consulteur de la congrégation des Évêques et Réguliers.

Brésil.— Le petit séminaire diocésain a été inauguré à l'abbaye d'Olinda en février dernier : 13 élèves y suivent les premiers cours de latin avec les 15 oblats du monastère. — Sept religieuses de Gysegem se sont embarquées le 10 mai à La Rochelle en destination pour Olinda. — Le chapitre général de la congrégation bénédictine du Brésil s'est ouvert le 26 avril dernier.

Angleterre. — La sacrée congrégation de la Propagande, à la demande des évêques d'Angleterre, a autorisé les jeunes gens catholiques à fréquenter les universités du pays. Un comité composé de notabilités est chargé de sauvegarder les intérêts des jeunes catholiques ; le R. P. Dom Gasquet en fait partie. C'est le R. P. Dom Cuthbert Butler, du prieuré de Downside, qui a été choisi comme « lecturer » auprès de l'université de Cambridge. L'érudit bénédictin de Downside va bientôt publier dans les « Texts and Studies » de Cambridge une étude sur Palladius et le monachisme en Égypte.

***

Les journaux ont parlé à plusieurs reprises de la mise en vente au prix de 131,250 francs d'un psautier de 1459, provenant, disait-on, de l'abbaye de St-Jacques ou de St-Vincent de Metz. Il s'agit du fameux psautier de Mayence, imprimé pour l'usage privé de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques de Mayence, dont on ne connaît que douze exemplaires (Cf. Bernard Quaritch, *Bibliotheca Liturgica*, novembre 1895, n° 158).

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 25 mars, S. M. Hildegarde Grimming, au monastère du S. Cœur, Sud-Dakota (Amérique).

Le 5 avril, le R. P. D. Bonaventure Hunfalvi, de l'archiabbaye de Martinsberg (Hongrie), dans la 50e année de son âge et la 30e de sa vie religieuse.

Le 8 avril, à Rio de Janeiro (Brésil), le R. P. D. Emmanuel de Ste-Catherine Furtado, dans la 61e année de son âge et la 46e de sa profession.

Le 12 avril, à l'abbaye de St-Meinrad (États-Unis), le R. P. D. Charles Baumann, né à Lauf (Bade) le 15 octobre 1865, profès le 28 juillet 1886.

Le même jour, à l'abbaye d'Admont (Styrie), le R. P. D. Urbain Poeltl, doyen du canton, dans la 56e de son âge et la 35e de sa profession.

Le 17 avril, le fr. convers Fortuné Schuhbauer, de l'archiabbaye de St-Vincent (États-Unis), dans la 74e année de son âge et la 44e de sa profession.

Digitized by Google

Le 23 avril, à l'abbaye de Laach (Prusse rhénane), le R. P. D. Anselme Schott, dans la 53e année de son âge et la 29e de sa profession, bien connu par l'édition de la *Bible de Tournai*, qu'il publia lors de son séjour à Maredsous en 1881, son *Missel* et son *Vespéral* pour laïques publiés chez Herder à Fribourg.

Le 27 avril, à Naples, le R. P. D. Laurent De Ruggiero, profès de l'abbaye de Farfa (Italie), le 19 mars 1842, puis agrégé à l'abbaye de Cava.

Le même jour, le R. P. D. Léonard Gergye, profès de l'archiabbaye de Martinsberg (Hongrie), professeur au gymnase supérieur de Gran, dans la 38e année de son âge et la 19e de sa vie religieuse.

Le 29 avril, à l'abbaye de Laach, le frère Benoît de Schorlemer, novice, profès au lit de mort, dans la 51e année de son âge.

Le 6 mai, à l'abbaye de Fiecht (Tyrol), le R. P. D. Georges Stautner, né à Schwaz le 26 mai 1811, entré dans l'ordre le 21 septembre 1831, profès solennel le 28 septembre 1834.

Le 16 mai, à l'abbaye de Delle (France), le R. P. D. Alphonse Studer, dans la 51e année de son âge et la 34e de sa profession.

Le même jour, à l'abbaye d'Ottobeuron (Bavière), le Fr. convers Martin Schaefstoss, dans la 74e année de son âge et la 39e de sa profession.

Le même jour, à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse), le R. P. D. Joachim Bachmann, dans la 86e année de son âge et la 66e de sa profession.

BIBLIOGRAPHIE.

La Tribune de St-Gervais. — Bulletin mensuel de la *Scola cantorum* etc., 16 pages gr.in-8°. Prix le n°, 50 c., l'abonnement sans encartage de musique, 5 fr. pour la France et les colonies, 6 fr. pour l'Étranger ; avec encartage de musique, 8 fr. pour la France et les colonies, 10 fr. pour l'Étranger.

LA *Tribune de St-Gervais* s'est fait connaître dès son 1er numéro, paru en janvier 1895, comme une des plus sérieuses revues de musique d'église qui paraissent en ce moment. D'ailleurs le nom de la *Société de St-Gervais* ou « scola cantorum », à laquelle son titre la rattache et dont elle est l'organe, suffirait seul pour en garantir la valeur et la vitalité. Cette société existe depuis deux ans, et déjà elle a déployé une activité des plus fécondes, et s'est acquis, surtout par la culture particulière de la musique palestrinienne, un renom bien mérité. Son comité se compose de musiciens distingués sous la présidence de M. A. Guilmant, et ce n'est pas son moindre mérite que d'avoir su gagner à la collaboration de la revue des hommes de valeur comme D. Pothier, le P. Lhoumeau, etc., etc.

Le but de la société, qui détermine aussi le plan des travaux de la revue, ne se limite pas seulement à la musique palestrinienne, mais embrasse toute la musique d'église. Elle veut particulièrement « *encourager* » et

Digitized by Google

promouvoir « *l'exécution du plain-chant selon la tradition grégorienne, la remise en honneur de la musique palestrinienne, la création d'une musique religieuse moderne, l'amélioration du répertoire des organistes* ». Ainsi qu'on le voit, aucune branche de la musique d'église n'y manque, et nous sommes heureux de constater que toutes ont eu une large part dans les travaux de cette première année du journal, que nous avons sous les yeux.

En voici un court aperçu.

Pour commencer par le *chant grégorien*, nous rencontrons quatre études de D. Pothier sur les différents genres et modes de composition du chant grégorien ; plusieurs articles du P. Lhoumeau sur le chant grégorien mis en rapport avec la musique, — études et articles auxquels le nom de leurs auteurs suffit comme recommandation. Nous remarquons encore deux articles pratiques — toujours bien à leur place dans une revue de la tendance de « la Tribune » —, le premier sur « l'exécution du chant grégorien » au point de vue du texte, par Dom Bourrigaud de Marseille, l'autre intitulé « Essais sur l'interprétation du chant grégorien,» par Dom Parisot de Ligugé. Enfin J. Cambarieu présente une remarquable étude archéologique, dans laquelle il revendique *définitivement*, ce nous semble, à M. Edm. de Coussemaker, contre Th. Nisard, l'honneur d'avoir le premier *publiquement* affirmé la véritable origine des neumes comme émanant des accents grammaticaux.

En fait de *musique palestrinienne* ou *polyphone*, le lecteur voit avec satisfaction une série d'intéressantes études principalement historiques : d'abord les « *Notes sur l'histoire du Motet* » et une notice historique sur « l'*Oratorio* » par M. Brenet, avantageusement connu par ses articles publiés dans le *Courrier de St-Grégoire* de Liége, sur des matières analogues ; puis un remarquable travail sur *Palestrina* et son œuvre, par C. Bellaigue. — Dans un autre article l'Espagnol F. Pedrell (traduit par Bourret) cause avec une certaine complaisance du « *Siècle d'or de la Musique espagnole* », tandis que J. Tiersot —dans son étude «*Le chant populaire dans la musique religieuse aux XVe et XVIe siècles* », explique et justifie à certains points de vue, l'emploi d'airs populaires, même profanes, comme thèmes dans les compositions polyphoniques du moyen âge. Les grandes altérations, dit-il, tant tonales que rhythmiques que les chansons subissaient dans ce procédé, les rendaient méconnaissables au point de ne plus rien offrir de très choquant (1). — Plusieurs articles très instructifs de A. Pirro

1. En voici une preuve bien curieuse. « Le thème le plus célèbre et le plus fréquemment employé dans les anciennes Messes polyphoniques » — Tiersot en compte jusqu'à 21 du XVe au XVIe siècle — est la chanson de l'*Homme armé*, laquelle sert de thème aussi à deux Messes de Palestrina. La 1re est la Messe à 5 voix du 3e livre, enregistrée comme appartenant à ce motif par M. Haberl, le moderne éditeur des œuvres de Palestrina. L'autre est une Messe à 4 voix du 4e livre, intitulée *missa quarta*. Elle aussi est « entièrement composée, cela est indubitable, sur le thème de l'*Homme armé* ». Cependant ici M. Haberl, « si compétent en toutes les matières qui touchent à la musique religieuse », n'a pas su le reconnaître : il « a pris le chant de l'*Homme armé* pour un choral grégorien : « La Missa..., dit-il en termes exprès, a emprunté son thème au choral grégorien ».

Digitized by Google

mettent le lecteur laïque au courant de la *Notation proportionnelle* du moyen âge. Enfin l'éminent directeur du chœur de St-Gervais, Ch. Bordes, en traitant de « *L'emploi de la musique figurée dans les offices liturgiques* », en détermine le caractère essentiel et expose les règles de son exécution, tout en fixant les limites dans lesquelles elle pourrait, d'après lui, s'associer au chant grégorien. — Nous lui devons aussi les excellents « *Conseils d'exécution* » relatifs aux morceaux de musique palestrinienne, offerts dans l'encartage musical de la revue et tirés le plus souvent de « *L'Anthologie des maîtres religieux primitifs* », éditée par lui.

Les « *Conseils d'exécution* » pour les morceaux *d'orgue*, présentés aussi quelquefois dans l'encartage-supplément, sont dus à M. A. Guilmant, dont on imprime le discours prononcé au congrès musical de Rodez en la même année sur « *Le rôle de l'orgue dans les offices liturgiques* ». Les indications un peu rapides données sous forme de causerie valent tout un programme. L'éminent artiste et maître-compositeur insiste avec énergie pour que le style de la musique d'orgue soit d'accord non seulement avec le lieu saint, mais encore, d'une manière toute particulière, avec les chants qu'elle est appelée à encadrer.

La musique d'orgue est encore l'objet d'un bon travail du P. Lhoumeau, « *Le plain chant à l'orgue* », dans lequel l'auteur montre d'abord le parti que les grands maîtres d'orgue, surtout Bach dans ses « chorals », ont su tirer des thèmes du plain-chant, en les adaptant librement à leurs idées harmoniques ; il propose ensuite à nos artistes un nouveau procédé : « celui de l'orgue traitant un thème de plain-chant, en lui conservant sa physionomie (rhythmique), autant qu'il est possible de le faire dans une composition de ce genre ».

A côté de ces travaux d'un caractère didactique, nous devons signaler encore divers comptes rendus de congrès, dont la sobriété contraste étrangement avec certains articles tapageurs d'autres revues, et d'importants documents, émanés d'autorités diocésaines, mais appelés, ce semble, à exercer une grande influence bien au delà du cercle restreint pour lequel ils ont été écrits.

Ainsi qu'on le voit, le chant grégorien, la musique palestrinienne, la musique d'orgue ont tous leur part dans les travaux de cette première année de « *La Tribune de St-Gervais* ».

Quant au quatrième but indiqué dans le programme de la société, « *la création d'une musique religieuse moderne* », il n'a nullement été oublié. Naturellement, il doit être l'objet d'essais pratiques plutôt que d'exposés théoriques.

Cependant les avis, les indications de nature à diriger ce travail ne manquent pas dans la revue. Ainsi Ch. Bordes, dans l'article déjà mentionné sur l'emploi de la musique figurée, émet le principe que les motets modernes — qui pourront trouver leur place surtout dans les saluts — doivent

Digitized by Google

être respectueux du texte et de la règle liturgique. Sous ce rapport, il propose aux musiciens français comme modèles les « œuvres innombrables » du « *Caecilienverein* » allemand, lesquelles pour être « souvent assez pauvres d'invention, sont cependant toujours liturgiquement conçues ». L'auteur voudrait faire naître en France « une musique religieuse plus musicale, si on peut dire, que la musique du « *Caecilienverein* », moins *formulaire*, plus *sentie* et tout aussi liturgique ». Si nous comprenons bien, cela ne veut pas dire que la musique religieuse allemande pèche en prenant pour point de départ la formule, ce qui nous paraît plutôt bon et une sauvegarde contre le mondanisme, mais qu'elle pèche par excès, par pédantisme et en *asservissant* le génie et le *sentiment* à la formule, au lieu de faire servir la formule au sentiment et à l'inspiration du génie. Si c'est là la pensée de l'éminent directeur de St-Gervais, nous nous déclarons entièrement de son avis et nous applaudissons de tout cœur à ses nobles et légitimes aspirations.

Cependant le but proposé, on le conçoit, ne peut être atteint que par des efforts *pratiques* sérieux et bien dirigés. A cet effet un concours mensuel pour des compositions de musique vocale et d'orgue, est ouvert et annoncé dans la Revue qui en publie ensuite les résultats. La direction en est confiée à M. l'abbé Perruchot. Dans les débuts, les efforts tentés ont peu satisfait le jury; rien d'étonnant à cela, c'est dans la nature des choses. Cependant, dans le cours de l'année, divers prix ont été remportés. Un des travaux primés, motet pour 3 voix d'hommes sur le texte *Ego sum panis vivus*, par M. l'abbé Boyer, ayant été publié dans le supplément du journal, le lecteur peut se rendre compte et du mérite du concurrent et de la parfaite compétence du jury.

Avant de terminer, n'oublions pas de signaler deux rubriques dont l'une est régulièrement remplie, sous les titres « *Curiosités musicales* » et « *Mois musical* ».

En voilà assez pour permettre au lecteur de juger de la valeur de « *La Tribune de St-Gervais* ». Pour nous, il nous semble évident que le travail qui s'y fait, ne peut manquer de produire des fruits sérieux et durables pour la restauration de la musique d'église et d'intéresser à ce titre quiconque aime le service divin.

D. HUGUES GAISSER.

Le Juif dans la Franc-Maçonnerie, par A. DE LA RIVE. Paris, librairie antimaçonnique A. Pierret, 37, rue Étienne Marcel, in-12° de 430 pp., prix : 3,50 fr.

M. de la Rive est un persévérant chercheur de documents : son beau livre : *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie*, en était une preuve. Le nouvel ouvrage, que nous signalons ici, le démontre encore.

Cette « étude préliminaire », comme l'appelle l'auteur, n'est autre chose qu'un recueil de documents relatifs à l'histoire des Juifs depuis la Révolution Française, date de leur entrée dans la vie civile officielle, et à l'histoire

Digitized by Google

de la Franc-Maçonnerie considérée dans ses rapports avec les Israélites.

M. de la Rive détermine le but de son livre ainsi : « Nos vœux seront « exaucés si nous parvenons à démontrer, déjà par ce volume, les rapports « intimes et séculaires qui existent entre les Juifs et les Francs-Maçons, et « à établir avec quelle habileté les premiers se servent des seconds pour « accomplir leurs basses œuvres aussi cabalistiques que sataniques. »

Il faut convenir que ce but n'est pas entièrement atteint, et qu'on ne voit pas dans ce livre comment les Juifs sont les auteurs primordiaux des œuvres maçonniques secrètes. M. de la Rive nous en instruira probablement dans une étude ultérieure. Ce qu'il fait dès maintenant et très bien, c'est nous montrer que nombre de Juifs sont Maçons des Loges ordinaires, où ils revêtent souvent de hauts grades, tout en étant sans doute pour la plupart, membres de l'Association secrète et spéciale aux Israélites, des « Bnaï-Bérith ».

Ce point serait, semble-t-il, digne d'exercer la sagace perquisition de M. de la Rive, et il y aurait grand intérêt à ce qu'il nous donnât une liste des loges *Israélites* françaises, avec, si possible, indication de leurs membres. On verrait alors la connexion entre ces loges et les ateliers de la Maçonnerie ordinaire. La nature même du livre très documentaire de M. de la Rive exigerait une disposition typographique un peu autre que celle adoptée : il y a telle page où trois ou quatre documents s'enfilent sans qu'à première vue, on puisse se rendre compte qu'ils ne concernent pas le même sujet; un blanc, ou un signe typographique remédierait à ce léger inconvénient et mettrait de l'air dans ce touffu buisson de curieux renseignements.

L'ordre chronologique que l'auteur suit, pourrait peut-être être indiqué en haut des pages comme il l'était très bien dans le précédent volume. Les sommaires de l'ouvrage, placés tous ensemble avant le premier chapitre, forment une excellente table des matières, qui facilite fort les recherches. En un mot, M. de la Rive a fait de nouveau œuvre d'historien.

L'éditeur du « *Juif dans la Franc-Maçonnerie* » a donné au livre un excellent aspect, et il faut le féliciter de continuer contre la secte malfaitrice une œuvre de combat qui doit lui attirer toutes les sympathies catholiques, en échange des avanies qu'il ne manquera pas de récolter d'ailleurs.

G.

Biblische Studien. III. Die Selbstvertheidigung des heiligen Paulus im Galaterbriefe (1, 11 bis 2, 21), von Prof. Dr J. Belser. Freiburg im Br. Herder, 1896, 149 pp. in-8°. Prix : fr. 3,75.

LES fascicules des *Études bibliques* publiées sous la direction du Dr Bardenhewer se succèdent assez promptement. Le troisième est consacré à une question exégétique du plus haut intérêt : le sens, la portée et l'époque de la défense personnelle de St Paul dans l'épître aux Galates (I, 11 — II, 21), et son débat avec St Pierre au sujet des observances mosaïques. L'auteur, M. Belser, établit d'abord d'une manière très nette, quels sont les Galates

Digitized by Google

auxquels l'apôtre adresse sa lettre, puis fait l'exégèse des textes en question, précise l'argumentation de St Paul, sa véritable portée, et met ainsi dans son vrai jour le récit des actes sur le concile des Apôtres à Jérusalem. M. Belser a utilisé les travaux récents sur cette question si agitée actuellement des origines chrétiennes, reconnaît la valeur des variantes du Codex Bezae et rejette l'opinion de Zahn, d'après lequel le débat entre St Pierre et St Paul aurait précédé le concile de Jérusalem. Tout ce travail témoigne des excellents principes qui dirigent l'exégète de Tubingue, auquel la théologie, la philologie et l'histoire sont également familières.

Exposition théologique et mystique des Psaumes, par Mgr Ch. GAY, évêque d'Anthédon. Paris et Poitiers, Oudin, 1896, 295 pp. in-8°.

MGR GAY, un des maîtres de la vie spirituelle à notre époque, commença un commentaire des Psaumes en 1858, après avoir prêché ses principales stations de Carême et d'Avent. Les autres ouvrages, entrepris d'après les nécessités de son ministère, ne lui permirent pas de poursuivre ce travail ; il n'eut l'occasion que de traiter neuf psaumes : 1, 2, 5, 6, 10-14. On retrouve dans ce commentaire toute la profondeur théologique, toute l'ampleur doctrinale, toute la chaleur communicative qu'on admire tant dans les ouvrages ascétiques de l'illustre coadjuteur de Mgr Pie. Quel magnifique exposé du plan de la création, particulièrement de la royauté du Christ dans les pages qu'il consacre aux deux premiers psaumes ! Quelles vues élevées sur la vie chrétienne ! Sans doute l'auteur use librement de la lettre du psaume ; le sens allégorique l'attire davantage. Toutefois il n'y a pas lieu de s'en plaindre trop, et l'on regrettera que ce travail n'ait pas été achevé ; il eût été en France ce que le « *Psallite sapienter* » de Dom Maur Wolter est pour l'Allemagne, une des lectures favorites des âmes qui aiment à chercher dans l'Écriture sainte et dans la prière de l'Église leur plus solide nourriture.

Méditations avant et après la sainte Communion d'après un ancien auteur, publiées par le P. INGOLD. Paris, Poussielgue, 1896, 302 pp., in-24.

NOUS ne pouvons mieux faire connaître l'auteur et l'esprit de cet opuscule qu'en donnant l'extrait suivant de l'avant-propos de l'éditeur. « Les Méditations dont nous publions une nouvelle édition, qui est, croyons-nous, la vingtième, — car peu de livres de ce genre ont été aussi souvent réimprimés que celui-ci, — sont l'œuvre du R. P. Edme Cloyseault, prêtre de l'ancien Oratoire de France, vicaire-général et supérieur du Grand Séminaire de Châlon-sur-Saône pendant près de 50 ans. Nous avons édité les œuvres principales de ce vertueux prêtre, mort en odeur de sainteté, et déjà une première fois (en 1884) ces Méditations sur la sainte Eucharistie. Rapidement épuisées sous leur forme primitive de méditations spécialement destinées aux prêtres, nous croyons bien faire en les éditant sous cette nouvelle forme, les modifiant de façon à les rendre plus universellement pratiques, et accessibles non seulement aux prêtres, aux religieux, mais encore aux laïques. » Qu'il nous suffise d'ajouter que la piété la plus solide a inspiré ces méditations et qu'elles sont de nature à nourrir la vraie dévotion envers le St-Sacrement, en donnant l'intelligence de ce grand mystère et en montrant les dispositions avec lesquelles il faut s'en approcher.

Digitized by Google

NOTE SUR UNE LETTRE

ATTRIBUÉE FAUSSEMENT À AMALAIRE DE TRÈVES

dans le manuscrit lat. 21568 de Munich.

LE Bulletin de l'Académie de Bruxelles de 1843 P. I, p. 156 suiv. contient une notice du baron de Reiffenberg sur divers manuscrits, et entre autres sur un fragment d'une lettre sur le Baptême adressée à Charlemagne. Ce fragment fait partie du ms. Brux. 17349-17360, recueil moderne formé par C. F. de Nélis, dernier évêque d'Anvers, et qui plus tard est entré dans la bibliothèque de Van Hulthem. C'est une des pièces transcrites au XVIIe siècle pour le jésuite Alexandre Wiltheim sur divers mss. de S. Maximin de Trèves, de Stavelot et d'Echternach.

M. Jostes est revenu dernièrement sur ce fragment dans le *Zeitschrift für Deutsches Altertum* XL (1896) p. 186 suiv. Il lui semble que la lettre est postérieure au couronnement de Charles (800), mais antérieure à la grande assemblée tenue à Aix-la-Chapelle en octobre 802. Celui qui l'a écrite y parle de ses suffragants : ce ne peut donc être qu'un archevêque. Quelques mots, qu'on dit être saxons, insérés dans le texte, font naturellement songer à Cologne ou à Mayence ; M. Jostes incline pour le titulaire de ce dernier siège.

Dans une note insérée au *Neues Archiv* XXI (1896) p. 783, M. Ernest Dümmler essaie de remettre les choses au point. « Cette lettre, dit-il, ne provient ni de Cologne ni de Mayence ; elle a pour auteur l'évêque Amalaire de Trèves, et se trouve tout au long fol. 79 du manuscrit de Munich 21568 (XIIe s.) qui vient de Weihenstephan. »

Il y a plusieurs années déjà que j'ai entre les mains une transcription de la lettre contenue dans le ms. signalé par Dümmler. J'en suis redevable à l'obligeance de mon excellent ami le Dr Odilon Rottmanner, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Boniface de Munich. Plus récemment, j'ai revu et collationné moi-même le manuscrit ; et j'ai le regret de ne pouvoir partager ni l'opinion de M. Jostes

Digitized by Google

sur la date de ce document, ni celle de M. Dümmler sur sa provenance.

Avant d'exposer mon avis sur la question, je crois bien faire de mettre sous les yeux du lecteur le texte complet de cette pièce d'ailleurs assez courte.

Ammolarius treuerensis episcopus.

DOMINO MEO KAROLO serenissimo imperatori augusto, a deo coronato, magno et pacifico, regi francorum et longobardorum ac patricio romanorum.

GRAtias etenim agimus deo omnipotenti, qui tantam sapientiam cordi uestro inspirare dignatus est, ut semper sanctam ecclesiam defendere et seruientes ecclesiis nullo tempore admonere desistitis. Uenit enim nobis epistola serenitatis uestrae, in qua scriptum erat qualiter nos uel suffraganei nostri in ecclesiis dei presbyteros et populum nobis a deo commissum docuissemus. Nos uero Deo adiuuante in quantum ualuimus secundum traditionem patrum et antecessorum nostrorum ecclesiasticorum uirorum responsum dare satagimus.

Primitus enim paganus caticuminus fit. Caticuminus enim instructus uel inbutus dicitur. Accedens ad baptismum ut renuntiet maligno spiritui et omnibus damnosis eius et pompis. Pompas autem nos dicimus siniugel pardo sinen uuillen. Tunc fiunt scrutinia, ut exploretur saepius an post renuntiationem satanae sacrae uerba data fidei radicitus corde defixerit, sicut in sacramentorum libro continetur. Simbolum autem nos dicimus collationem uerborum, sicut apostoli nos docuerunt, siue signum, ut alii dicunt. Et interrogabunt illum patrinum. Credis in deum patrem omnipotentem creatorem caeli et terrae? ℟. Credo. Et in Ihesum Xpistum filium eius natum et passum? Credo. Et in Spiritum Sanctum, sanctam ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem et vitam aeternam amen? ℟. Credo. Deinde exsufflatur etiam, ut fugato diabolo Xpisto deo nostro paretur introitus. Exorzizatur id est coniuratur malignus spiritus, ut recedat et exeat dans locum deo uero. Accipit caticuminus salem, ut putrida et fluxa eius peccata sa-

VARIANTES (M = ms. de Munich; B = fragment donné dans le Bulletin de l'Académie de Bruxelles; A = Alcuin, lettre au prêtre Oduin sur les cérémonies du baptême, éd. Dümmler. MG. Epist. t. IV, p. 402; N = traduction latine de la formule de Nicée. Hardouin I, 311.

1 *Ammolarius treu. ep.*] om. B. 2 *a deo*] *acto* B. 5 *cordi*] *corde* M. 6 *uestro*] *uestri* B. 7 *admonere*] *ammonere* B. 8 *uestrae*] *uestre* M, je ne noterai plus à l'avenir cette particularité. 13 suiv. *caticuminus*] *catecuminus* B. 15 *siniugel p. s. uuillen*] *sin uigelp ardasinem uuillon* B. 16 *saepius*] A; *seruus* M. 17 *sacra*] BA; *sacre* M. *datae*] A; *data* MB. *defixerit*] *defixerint* B. 18 *libro*] om. B. *continetur*] Avec ce mot finit le fragment du recueil de Bruxelles. 20 *interrogabunt*] *interrogabant* M 1 m.; la lettre *u* a été ajoutée au-dessus du mot. 27 *et fluxa*] A; *exfluxa* M.

Digitized by Google

pientiae sale diuino munere mundentur. Tanguntur et nares, ut quamdiu spiritum trahat, in fide accepta perduret. Pectus quoque eodem perungitur oleo, ut signo sanctae crucis diabolo claudatur ingressus. Signantur et scapulae, ut undique muniatur. Item in pectoris et scapulae unctione signatur fidei firmitas et bonorum operum perseuerantia. Et sic in nomine sanctae trinitatis trina submersione (fol. 79ᵛ) baptizatur id est in nomine patris et filii et spiritus sancti. Tunc albis induitur uestibus, propter gaudium regenerationis et castitatem uitae et angelici splendoris decorem. Tunc sacro crismate caput perungitur et mistico tegitur uelamine, ut intellegat se diadema regni et sacerdotii dignitatem portitare iuxta apostolum : Uos estis genus regale et sacerdotale : offerentes uosmetipsos deo uiuo hostiam sanctam et deo placentem. Sic corpore et sanguine dominico confirmatur, ut illius capitis sit membrum qui pro nobis passus est et resurrexit. Nouissime autem per impositionem manus a summo sacerdote septiformis gratiae spiritum accipiat, ut roboretur per spiritum gratiam uitae donatus aeternae.

Nos itaque credimus et sic docemus in ecclesiis a deo nobis commissis, sicut inferius scriptum tenetur, exemplum fidei nicaeni concilii cccᵗᵒʳ x et VIII patrum.

Credimus in unum deum patrem omnipotentem, omnium uisibilium et inuisibilium factorem. Et in unum dominum nostrum Ihesum Xpistum, natum ex patre unigenitum, hoc est ex substantia patris, deum ex deo, lumen ex lumine, deum uerum de deo uero, natum, non factum, ὁμοουσιον hoc est eiusdem patre ex substantiae, per quem omnia facta sunt quae in caelo et quae in terra. Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de caelo, incarnatus est et homo factus est. Passus est, et resurrexit tertia die, ascendit in caelos. Inde uenturus est iudicare uiuos et mortuos. Et in Spiritum sanctum. Eos autem qui dicunt, erat tempus quando non erat, et prius quam nasceretur non erat, et quia nullis subsistentibus factus est, aut ex alia substantia uel essentia dicunt esse, τρεπτον hoc est conuertibile atque mutabile filium dei, hos anathematizat catholica et apostolica ecclesia.

J'ai dit que la date assignée par M. Jostes à ce document (avant 802) ne me paraissait pas probable.

En effet, il est clair que nous avons ici une des réponses à la circulaire sur le Baptême adressée par Charlemagne en 811/812 aux

29 *perungitur*] A ; *pertingitur* M. 31 *unctione*] *unctionei* M. 47 *in unum*] *in. I.* M. 50 *non factum*] N ; M om. la négation. 51 *eiusdem patre*] ces mots ajoutés après coup au-dessus de la ligne M. *ex substantiae*] M ; *eiusdem cum Patre substantiae* N. 57 *aut*] N ; *autem* M. 58 *conuertibile 'a. mutabile*] *conuertibilem aut commutabilem* N.

Digitized by Google

métropolitains de son empire (1). Il n'y a, pour s'en rendre compte, qu'à comparer ligne par ligne les deux documents. C'est ce que je ferai brièvement, en désignant par D les demandes de Charles (MG. Leg. I, 171) et par R les passages correspondants de la pièce contenue dans le manuscrit de Munich.

D. Qualiter tu et suffraganei tui doceatis et instruatis sacerdotes Dei et plebem vobis commissam de baptismi sacramento. — R. ci-dessus, lignes 8-10.
D. Cur primo infans catecuminus efficitur, vel quid sit catecuminus. — R. l. 13-14.
D. De scrutinio, quid sit scrutinium. — R. l. 16-17.
D. De symbolo, quae sit eius interpretatio secundum Latinos. — R. l. 18-20.
D. De credulitate, quomodo credendum sit in Deum patrem omnipotentem, etc. — R. l. 20-24 et 44 — fin.
D. De abrenuntiatione Satanae... vel quae opera eius diaboli et pompae. — R. l. 14-16.
D. Cur insufflatur, vel cur exorzizatur. — R. l. 24-27.
D. Cur catecuminus accipit salem. — R. l. 27-28.
D. Quare tangantur nares, pectus unguatur oleo, cur scapulae signantur. — R. l. 28-31.
D. Quare pectus et scapulae liniantur. — R. l. 31-32.
D. Cur albis induitur uestimentis. — R. l. 34-35.
D. Cur sacro crismate caput perunguitur, et mystico tegitur uelamine. — R. l. 36-39.
D. Cur corpore et sanguine dominico confirmatur. — R. l. 39-41.

Si je suis d'un autre avis que M. Jostes pour ce qui est de la date du document, je me retrouve en parfait accord avec lui touchant sa provenance. L'auteur doit être un des trois métropolitains, Riculf de Mayence, Hildebald de Cologne, ou Arn de Salzbourg : ce n'est sûrement pas Amalaire de Trèves.

Quel motif avons-nous donc de rejeter l'indication du manuscrit de Munich ?

C'est que la réponse authentique d'Amalaire nous a été conservée (Migne 99, 893). Or, cette réponse n'est pas, comme l'autre, un écrit impersonnel, qu'on puisse indifféremment attribuer à n'importe quel titulaire d'un siège archiépiscopal.

1. Sur cet acte impérial et les réponses auxquelles il a donné lieu, voir : J. F. Böhmer, *Regesta Imperii* I (1889), p. 191 suiv. — F. Kattenbusch, *Das apostolische Symbol* I, 177 etc.

Digitized by Google

D'abord, elle n'est pas isolée, mais enchâssée dans une série de pièces dont l'ensemble et la disposition constituent déjà une garantie exceptionnelle: 1° Lettre de l'abbé Pierre de Nonantule à l'évêque Amalaire pour lui demander entrè autres choses l'Explication des cérémonies du baptême, qu'il a écrite sur l'ordre de Charles de pieuse mémoire ; 2° Réponse d'Amalaire à l'abbé Pierre, annonçant l'envoi de l'ouvrage demandé, ainsi que des deux lettres de l'empereur, sa circulaire et son approbation ; 3° Copie de la circulaire de Charles destinée à Amalaire, et identique à celles qu'il adressa aux autres métropolitains ; 4° Opuscule composé par Amalaire en réponse aux questions posées dans la circulaire ; 5° Lettre de Charles à l'évêque Amalaire de Trèves, pour accuser réception et répondre à une question particulière posée par le prélat à la fin de sa lettre sur le baptême.

Il convient de remarquer que dans la plupart de ces documents le nom d'Amalaire fait partie du texte même, et non pas simplement d'une rubrique de copiste, comme dans le manuscrit de Weihenstephan *(Amalario praesuli almo... Amalarius exiguus... Amalario venerabili episcopo)* ; que la lettre de l'abbé Pierre contient une allusion explicite à la mission diplomatique à Constantinople dont lui et Amalaire avaient été chargés par l'empereur ; que, dans la dernière lettre, celui-ci mentionne expressément le siège de Trèves, occupé par Amalaire lors de l'envoi de la circulaire sur le baptême *(De episcopis suffraganeis ad ecclesiam Treforum, in qua Domino annuente te praesulem esse volumus)*.

Enfin, la réponse jusqu'ici connue d'Amalaire est tout à fait ce qu'on pouvait attendre d'un personnage aussi passionné pour les études liturgiques : elle est assez étendue, docte, munie de citations des Pères, d'un mysticisme parfois exagéré ; surtout, l'on y trouve mentionné ce fameux *Ordo Romanus* auquel l'auteur avait voué un attachement qui lui attira dans la suite des déboires de tout genre.

Il en est tout autrement de la pièce contenue dans le manuscrit de Munich. A part les quelques lignes du commencement, lesquelles d'ailleurs n'offrent rien de remarquable, tout le reste est d'une sécheresse et d'une pauvreté pitoyable. Comme l'auteur anonyme de la réponse publiée par Martène (Migne 98, 938), et plus hardiment que lui encore, le nôtre s'est permis de copier presque mot à mot la lettre écrite vers 798 par Alcuin à son disciple Oduin sur le même sujet : tout le corps de l'opuscule *Primitus enim paganus... uitae donatus aeternae* (lignes 13-43) provient de cette source. Le reste n'est qu'une ancienne traduction latine du symbole de Nicée.

Digitized by Google

Bref, je ne doute pas que l'inscription du manuscrit de Munich ne soit fautive. Une table ajoutée postérieurement en tête du volume contient au sujet de notre lettre cette remarque intéressante :

> 5° Epistola uel liber Ammolarii Treuerensis episcopi ad Karolum regem magnificum de institutione catechisandi uel baptizandi. Utrum autem propter hoc totum opus huius libri sibi intituletur, in dubium uertitur, quia nullibi de hoc fit mentio per aliquem prologum aut rubricam praeter hoc loco.

L'auteur de cette note se trompe, et je suis fort tenté de croire qu'il faut prendre tout juste le contrepied de son raisonnement. Le traité par lequel s'ouvre le manuscrit est un certain *Liber sacramentorum*, intitulé à la marge du fol. 1 LIBER AMULARII. C'est, en effet, le grand ouvrage d'Amalaire sur les divins offices (Migne 105, 993). Il se peut que la présence justifiée de ce nom au commencement du volume ait porté quelque copiste à l'insérer pareillement au début de la lettre sur le baptême. Mais nous sommes trop bien renseignés aujourd'hui sur la réponse authentique d'Amalaire au questionnaire de Charles, pour nous préoccuper outre mesure de cette lubie d'un scribe du douzième siècle. La pièce qu'il lui a plu de mettre sur le compte de l'évêque de Trèves est à joindre aux opuscules anonymes sur le même sujet que nous possédons déjà ou qui restent encore à découvrir (1).

D. G. MORIN.

1. Outre celui qu'a publié Martène, il y en a un autre, édité par Baluze et reproduit pareillement dans Migne 98, 939. Le manuscrit 94 d'Orléans, fol. 20v, en contient un troisième, déjà signalé à diverses reprises, mais non encore publié; il commence par les mots *O serenissime atque piissime Aguste, precepit nobis dignitas uestra* (Léop. Delisle, Notice sur plusieurs mss. de la bibliothèque d'Orléans, p. 10).

Digitized by Google

L'ABBAYE ET LES SEIGNEURS D'EGMOND

DU XIVe AU XVIe SIÈCLE.

A la mort de l'abbé Hugues d'Assendelft († 31 juillet 1367) toutes les voix, à l'exception de cinq, s'étaient réunies sur le moine Jean De Weent, alors en Italie (1). Mais, par suite de la pression exercée par Thierry Naghel, issu d'une illustre famille de Hollande, ancien moine d'Egmond, mais à cette époque abbé de Vlierbeek (près de Louvain), c'était le sacristain Jean van Hillegom, qui avait reçu la mitre. Les moines ne lui pardonnèrent jamais son intrusion ; aussi, pour trouver quelque appui, se crut-il obligé de se tourner entièrement vers le monde du dehors, et fut-il l'ami constant des seigneurs des environs. De cette manière, il évita du moins des ennuis de la part des châtelains et il put vivre en paix avec les seigneurs Jean Ier et Arnould. Après sa mort (29 nov. 1381), Jean de Weent, pour lors prieur du monastère, réunit de nouveau la majorité des voix et reçut la bénédiction abbatiale le 23 novembre 1385. Il est possible que les premières années de son gouvernement se soient encore passées tranquillement, du moins on ne trouve aucune trace de difficulté. Mais bientôt les luttes des Hameçons et des Cabillauds, en se réveillant, ne tardèrent pas, elles aussi, à exercer leur influence funeste à Egmond. L'appui que le seigneur Arnould d'Egmond prêta au duc Albert lors des désordres qui éclatèrent à la Haye dans la nuit du 21 septembre 1393, lui valut la reconnaissance de ce prince.

Se sentant sûr de ce côté, le seigneur d'Egmond commença à sévir cruellement contre l'abbé et sa communauté. Un fait surtout détermina le prélat à porter plainte devant le duc. C'était en 1394. Un cordonnier, de naissance illégitime, nommé Trudenzoon, venait de mourir à Egmond. Le bailli du village, Albert van Schoorl, s'était aussitôt mis, au nom de l'autorité, en possession de son héritage. Il va sans dire que ce magistrat n'agissait que par ordre du seigneur Arnould. Or, d'après le droit coutumier, l'héritage des bâtards, morts sans héritiers directs, revenait à celui qui possédait la haute et la

1. Voir *Revue bénédictine*, 1893, pp. 198-212 ; 348-357.

Digitized by Google

basse juridiction. Jamais, jusqu'alors, un seigneur n'avait été mis en possession de cette juridiction ; c'était donc une grande injustice, de la part d'Arnould et de son bailli, que de vouloir se l'approprier en ce moment (1). Aussi l'abbé s'en plaignit-il amèrement au duc, et celui-ci s'étant trouvé au monastère, le 10 août de la même année 1394, confirma de nouveau les privilèges de l'abbaye.

Ceci, cependant, ne suffit pas pour maintenir la paix. En 1396, donc moins de deux ans après (2), le duc dut une seconde fois intervenir entre les deux partis, et à cette occasion l'abbé Jean lui remit une pièce énumérant tous ses griefs contre l'avoué. L'abbé y prouvait que la haute et la basse juridiction lui appartenaient entre Aremerswet et Winnemerswet, de même que tout le terrain, cultivé ou non, s'étendant entre ces deux limites. Par conséquent tout ce que le seigneur Arnould s'arrogeait entre ces limites, sans autorisation du monastère, il le faisait d'une manière illégitime. De plus, puisque tout le terrain entre Aremerswet et Winnemerswet était propriété du monastère, et que le château d'Egmond-op-den-Hoef, était compris dans cette délimitation, il en résultait que cette propriété appartenait également au monastère. Le seigneur Arnould, continuait le prélat, s'était approprié d'une manière illégitime l'enclos d'une dame, nommée Diedwyns (Veren Diedwyns) et y avait planté un verger. Les habitants d'Egmond avaient élevé un moulin, à proximité du château, sous prétexte que celui du monastère avait été détruit par l'incendie. Arnould occupait aussi dix-neuf prairies, appelées *Zuytmade*, et des terres nommées *Sliklanden*, le tout appartenant à l'abbaye. Il avait refusé de payer des dîmes imposées sur des propriétés près de son château, et s'attribuait également les dunes, sans le moindre droit. Il avait en outre obligé des habitants, qui, à raison d'un cens annuel, s'étaient bâti des maisons sur des terres de l'abbaye, à démolir ces maisons, avec menace d'y mettre le feu, prétendant que toutes ces terres, propriétés de l'abbaye, depuis nombre d'années par suite de la munificence des comtes de Hollande, lui appartenaient. Il avait ensuite établi un maître d'école, défendant à qui que ce fût d'envoyer ses enfants chez celui du monastère, et cela malgré l'usage, établi de temps immémorial, que l'abbé nommât le maître d'école à Egmond. Il ne laissait échapper aucune occasion d'exciter les habitants d'Egmond à refuser à l'abbé et aux religieux les services qu'ils étaient habitués à leur rendre. Enfin, il avait refusé de payer au monastère

1. *Matth.*, p. 234.
2. Joh. de L. cap. 63.

Digitized by Google

trois livres et dix-huit deniers, représentant le cens annuel d'une pièce de terre, nommée Aeltrudenland, et cela bien que ce cens n'eût plus été payé depuis 52 ans.

Le duc Albert, dans le but de mettre fin à ces luttes, se rendit à Egmond en 1396, et promit de faire droit aux justes réclamations des religieux (1). Alors l'abbé Jean et ses moines, désireux d'en finir en une fois, offrirent, le 29 avril de cette même année 1396, la haute juridiction d'Egmond au duc, en sa qualité de comte de Hollande, à la condition que le pape y donnât son approbation, en exceptant toutefois le droit d'ériger un moulin et celui de nommer le juge et en réservant tout le terrain cultivé situé entre Aremerswet et Winnemerswet ; de son côté, le duc promettrait de défendre l'abbaye en qualité d'avoué. Le duc accepta cette offre et ces conditions, par un acte donné à La Haye, le 6 mai 1396.

Tout s'annonçait donc pour le mieux et promettait une heureuse issue, quand tout à coup l'affaire échoua du côté où l'on s'y attendait probablement le moins. Le pape ne voulut pas consentir à cet arrangement. Ce refus excita la colère du duc, qui, du reste, se sentait assez porté, comme nous l'avons déjà dit, pour Arnould d'Egmond à cause des services qu'il en avait reçus. Dans un accès de colère et sans le consentement de l'abbé et des moines, il offrit à ce seigneur l'autorité sur Egmond ; et Arnould se maintint dans cette position jusqu'au temps de Guillaume, fils d'Albert, comme nous le verrons dans la suite. Malgré le chagrin que l'abbé et ses moines durent ressentir par suite de cet injuste arrangement du duc, les annales nous apprennent cependant que quelques jours plus tard la paix fut rétablie entre lui et le monastère.

Interrompons ici un instant le récit des événements pour donner la parole à M. Swalue, cet auteur que nous avons déjà eu si souvent l'occasion de trouver en défaut : « Le nouvel abbé Jean van Weent (2), dit-il, se vit forcé d'offrir la haute juridiction d'Egmond au duc Albert, sous condition cependant que le pape l'autorisât : *on supposait probablement que cette autorisation ne serait jamais accordée*, et l'événement justifia cette supposition (3). Le duc Albert, mécontent, donna alors la seigneurie en toute propriété à Arnould d'Egmond, *ce qui porta à l'autorité du pape aussi bien qu'à celle de l'abbé un coup*

1. *Ibid.*, cap. 64.

2. Il y a Jan van Weert. Probablement une faute d'impression. *l. c.*, pag. 424.

3. ... « Goedkeuring welke men waarschijnlijk wel wist dat niet volgen zou ; gelijk de uitkomst bevestigde. »

Digitized by Google

sensible, dont Guillaume, fils d'Albert, ne réussit qu'en partie à faire disparaître les suites (1). »

Nous n'avons voulu rapporter ces paroles que pour montrer comment cet auteur cherche, presque à chaque page de son travail, à insérer quelque phrase désobligeante à l'adresse des pontifes romains. Car nous ne pouvons expliquer autrement l'interprétation donnée par cet auteur. Comment en effet supposer sérieusement qu'une affaire de si peu d'importance, en elle-même, ait pu diminuer l'autorité du pape ? Pour ce qui regarde l'abbé, nous admettons que son autorité et celle de ses successeurs a pu souffrir par suite de la décision du duc ; car il est certain que ce fait dut servir de prétexte à d'autres du même genre, qui se produisirent au siècle suivant, et il n'est pas improbable que les quelques années durant lesquelles Arnould d'Egmond put agir comme véritable seigneur d'Egmond, aient été invoquées dans la suite par ses successeurs pour devenir en réalité des seigneurs entièrement indépendants de l'abbaye, et même acquérir le titre si longtemps ambitionné de comtes.

Gérard d'Ockenberg, successeur de Jean de Weent, dut affronter des luttes non moins terribles que ce dernier. Le duc Albert étant mort vers ce même temps, le parti des « Hameçons » revint au pouvoir à l'avènement du duc Guillaume VI, fils d'Albert. Arnould d'Egmond, en sa qualité de « Cabillaud » décidé, dut se retirer de la cour. Alors le nouvel abbé, jugeant le moment opportun pour rentrer en possession des droits seigneuriaux sur Egmond, se rendit auprès du nouveau duc (2). Il en fut reçu avec bonté, et le duc, après l'avoir entendu, déchira la lettre par laquelle Jean de Weent avait conféré la haute juridiction au duc Albert, et en remit les morceaux au nouveau prélat, en signe de renoncement à cette donation. En outre le duc lui remit une nouvelle charte dans laquelle, après avoir rappelé les bienfaits dont ses ancêtres, les comtes et comtesses de Hollande, avaient constamment favorisé le monastère, et après avoir exprimé son désir de continuer pour sa part cette bienveillance à l'égard de cette vénérable institution, il déclarait que l'accord conclu entre son père et l'abbé Jean de Weent était rompu et réduit à néant (3).

1. En 1406, le duc Guillaume rendit la haute juridiction au monastère (v. Mieris, *Charterb.*, IV, p. 43-44). Mais des décisions de l'année 1411 (*Ibid.*, IV, 179-181) et 1415 (IV, p. 328-329) prouvent qu'il conservait l'autorité suprême tout en laissant subsister les droits de l'abbé et du seigneur.

2. J. de L., cap. 66.

3. Ce fut cette lettre que quelques années plus tard le seigneur d'Egmond arracha de force à l'abbé Guillaume de Matthenes, pendant qu'il le tenait prisonnier dans son château de Rozendaal en Gueldre.

Digitized by Google

Le duc Guillaume ne s'en tint pas là : à cette charte il en ajouta encore une autre, par laquelle il prenait le monastère d'Egmond et ses habitants sous sa protection toute spéciale et confirmait solennellement les anciens privilèges de cette abbaye.

Les choses allaient donc au gré de l'abbé, et il semble que durant les quatre premières années de son gouvernement il n'eut pas à regretter d'hostilité de la part du seigneur d'Egmond. Mais des circonstances imprévues allaient changer l'état des choses.

En 1408, les Liégeois se révoltèrent contre le prince-évêque Jean de Bavière. Le duc Guillaume résolu de voler au secours de son frère, jugea qu'il était nécessaire d'arranger, avant son départ, les différends qui existaient entre lui et plusieurs seigneurs du pays, au nombre desquels Jean d'Arkel et Arnould d'Egmond se trouvaient au premier rang. Il chargea donc son conseil de nommer des arbitres pour trouver un accommodement avec ce dernier, et voici les conditions qui furent acceptées de part et d'autre. Le duc rendrait d'abord au seigneur d'Egmond les seigneuries de Huysduynen et de Warmenhuysen qu'il lui avait enlevées. Quant à celle d'Egmond « quamvis Dominus Egmondensis non potest demonstrare se habere aliquod jus ad dominium Egmondense (1) » et, bien que du temps de l'abbé Jean De Weent, par suite du renoncement de cet abbé, il eût été statué que la seigneurie d'Egmond ne serait jamais séparée du comté de Hollande, chose qui ne put se réaliser à cause du refus du Saint-Siège, cependant, le duc accordait la seigneurie d'Egmond en fief héréditaire, sauf le droit de s'approprier les épaves, réservé au duc, et la défense faite au seigneur de recevoir des bannis en son château de Rynegom. Le seigneur devait aussi respecter les propriétés de l'abbé et du couvent, et payer ses dettes au monastère. Il devait en outre promettre, par écrit, en son nom et au nom de ses successeurs, de ne jamais inquiéter les religieux. A ce prix il serait délivré, ainsi que ses complices et ses serviteurs, des peines et censures portées contre eux. » Puis viennent des arrangements pécuniaires entre le duc et le seigneur.

Ceci se passait en la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin) de l'année 1408. On s'étonne de voir de la sorte le duc, après avoir déchiré la lettre de Jean de Weent et renoncé entièrement à la seigneurie d'Egmond, en faveur de l'abbé Gérard, la conférer, sans autre formalité, à Arnould d'Egmond. Celui-ci cependant ne jouit

1. Joh. a L., cap. 67.

Digitized by Google

pas longtemps de sa victoire. Il mourut l'année suivante (10 avril 1409), laissant, comme successeur, son fils Jean II (1).

Ce seigneur, que la *Chronique* nous représente comme « beau de stature, agréable à ung chacqun, mais d'ung caractère si violent que quant il estoit courouché, ses cheveulx dressoient sur sa teste comme ceulx d'ung griffon », fut un des plus terribles guerriers de son temps. « Quant il alloit en guerre, ajoute la *Chronique*, il portoit toujours sa ceinture plaine de sonnettes d'argent y pendant allentour de son corps, affin que l'on le puisse oyr recognoistre; car il estoit bien aymé de tous gens de guerre pour ses prouesses et vertus, et partant l'appelloit-on Jehan aux Sonnettes *(Jan met de Bellen)*. » C'est avec cet homme terrible que l'abbé Gérard allait devoir se mesurer. Il est probable que dès les premiers jours de son gouvernement, ce fougueux chevalier ait suscité des difficultés, car, déjà en 1411, le duc Guillaume fut obligé d'intervenir dans la querelle (2). Le duc, se basant sur l'autorité des deux lettres dont nous avons parlé plus haut, dont chacun des deux partis avait reçu copie, et où il se trouvait, dit que le seigneur d'Egmont donnerait satisfaction à l'abbaye, pour autant que le duc le jugerait convenable, rendit, en qualité d'arbitre, la décision suivante datée de Schoonhoven, le 3 octobre 1411 :

1°) Quoique des pièces authentiques des premiers comtes de Hollande, principaux protecteurs de l'abbaye, il résulte clairement que tout le terrain entre Aremerswet et Winnemerswet, appartient à l'abbaye, cependant le seigneur d'Egmond tiendra, comme fief héréditaire, de ce monastère l'enclos où s'élève son château, de sorte que, par droit de succession, cette propriété s'étendant à l'ouest jusqu'à la première des deux rivières susdites, ne reviendra plus jamais à l'abbaye;

2°) Le seigneur d'Egmond possédera en outre la haute et basse juridiction entre Aremerswet et Winnemerswet comme fief héréditaire, sans que jamais ce droit puisse revenir, par droit de succession au duc ou à ses descendants;

3°) L'abbé, de son côté, nommera entre ces deux limites un magistrat *(Meyer)*, chargé de veiller sur ceux qui seraient récalcitrants à rendre au monastère les services consacrés par le droit et l'usage,

1. *Chron.*, p. 51. « Arnould fut en son temps grand bâtisseur. Il répara fort Egmont sur la mer, aussi Egmont Bynnen, il fit faire de grands fossetz allentour du chasteau d'Egmont, et ung pour aller à Alcmaer; il feit faire une grande église paroissiale à Egmont sur la mer, il feit ronpre la chappelle devant le chasteau que son prédécesseur Wallengier avait faict faire et en feit faire une aultre plus belle et plus grande. »

2. Joh. a L., cap. 67, 68.

Digitized by Google

tels que d'apporter le poisson de mer, ou de charrier tout ce qui devrait être transporté pour l'abbé ou ses moines, entre Wyk, Alkmaar et Hargen. Ce magistrat sera en outre chargé de faire payer les débiteurs, de délimiter les propriétés en cas de querelles entre voisins, d'inspecter les prairies, les routes et les sources en même temps que le bailli *(Schout)* et d'en avoir soin ;

4°) Le seigneur d'Egmond n'aura aucune juridiction sur les serviteurs de l'abbaye, ni sur ceux que l'abbaye entretiendra complètement, à moins qu'ils ne commettent quelque méfait dans le village ; en ce cas le seigneur ne pourra pas les emprisonner, s'ils fournissent caution. A l'intérieur du monastère et de l'hôpital, le seigneur n'aura pas de juridiction sur ceux qui y commettraient des méfaits, à moins que l'abbé ne l'appelle à son secours. Il ne forcera pas les serviteurs de Saint-Adalbert à lui rendre des services ou à lui payer de l'argent, si ce n'est en cas de méfait prouvé devant le tribunal, ou pour le mariage d'un fils ou d'une fille du seigneur, ou bien encore à l'avènement d'un nouveau seigneur ; et alors ces serviteurs payeront dans la même proportion que les hommes libres ;

5°) Jamais le seigneur ne succédera dans l'héritage des bâtards qui auraient été les « proprii ministeriales » de Saint-Adalbert ; le monastère aura ces biens parce que ces bâtards sont les hommes propres du monastère ;

6°) Le seigneur aura l'usage des terrains incultes nommés communément les dunes *(Duynland)*, depuis le château jusqu'à Bachem, afin d'y élever des lapins ; mais il ne pourra pas les louer, ni avoir en cet endroit un chasseur, ni exercer quelque droit de propriété ; l'usage se réduira exclusivement à élever des lapins. L'abbé pourra faire de ces terrains ce que bon lui semblera et le seigneur, par compensation, procurera chaque année à l'abbé et aux moines, entre la Toussaint et le Carême, chaque fois et autant de fois que le messager du monastère lui en fera la demande, des lapins non éventrés et recouverts de la peau, au maximum de deux cents couples par an ;

7°) L'abbé seul aura le droit de nommer le maître d'école du village, comme étant seul collateur des bénéfices ecclésiastiques, parmi lesquels on doit compter la place de maître d'école ;

8°) Le seigneur aura en bail emphytéotique la terre de dame Aeltrude *(Veren Aeltrudenlant)*, à raison de trois livres quinze deniers par an *(Heerengeld)*, et à condition de payer les baux arriérés depuis vingt-cinq ans et montant à 168 livres, huit schillings et neuf deniers à payer *in secundo festo omnium sanctorum ;*

Digitized by Google

9°) L'abbé pourra faire élever un moulin à l'endroit où se trouvait l'ancien ou à proximité de là. Tous les habitants d'Egmond ou de Rynegom devront y chercher leur farine, sans que le seigneur ou ses descendants puissent aucunement le défendre. Les autres habitants du voisinage et les étrangers pourront également s'y fournir.

Les cinq articles suivants énumèrent les terres, dîmes, etc., que le seigneur d'Egmond tient en bail de l'abbaye, et insistent sur l'obligation qu'ont, lui et ses descendants, de respecter les droits du monastère.

En cas de contravention de l'une des parties aux conditions stipulées dans cet acte, le coupable payera, *toties quoties*, une amende de mille couronnes de France, au duc ou à ses descendants.

On voit que d'après cet acte le seigneur était en possession de la haute et basse juridiction entre Aremerswet et Winnemerswet, avec droit de transmission à ses héritiers ; le droit de leur transmettre son château comme fief héréditaire lui était aussi assuré, bien que, d'après les chartes du monastère, ces droits et propriétés eussent toujours appartenu à celui-ci. On serait tenté de croire que Jean d'Egmond dut se sentir heureux d'un tel succès, et que, n'ayant plus rien à désirer, il allait laisser l'abbé et ses moines vivre en paix à l'intérieur de leur cloître. Hélas ! il n'en fut rien. Les hostilités ne venaient que de commencer, et depuis l'époque de la signature de cet acte (3 octobre 1411), jusqu'à celle de la mort de Jean *met de Bellen* (1451), de déplorables désordres allaient encore se passer et le sang allait même couler à l'intérieur du monastère.

A peine l'acte était-il signé, que Jean d'Egmond avait l'audace d'attaquer à ce sujet en public le duc Guillaume. Mais celui-ci, en ayant été averti, résolut de tirer vengeance de ces propos calomnieux. Il fit examiner l'affaire et, le 2 février 1413, en présence des membres de son conseil, il cita Jean d'Egmond à comparaître devant lui, avant le dimanche de Lætare (2 avril 1413), pour se disculper des propos injustes qu'il avait tenus ; s'il ne comparaissait pas, la décision du 3 octobre 1411 resterait en vigueur.

Au jour fixé personne ne s'étant présenté, la décision fut maintenue. En outre le duc Guillaume confirma solennellement à La Haye cette décision, le 2 avril 1415, et déclara la maintenir, en présence de Philippe, Burggrave de Leyde ; de Walrame de Brederode ; de Jean de Kulenbourg ; du Burggrave de Montfort ; de Henri de Lek ; de Jean de Heemstede ; de Henri de Naaldwyk ; d'Arnould de Leyenbourg ; de Gérard de Zyll ; de Berthold d'Assendelf ; de Jean, bâtard de Bloys, et de Guillaume Eggart, seigneur de Purmerend et trésorier de Hollande.

Digitized by Google

Entretemps Jean d'Egmond ne cessait de calomnier le duc et de le contrarier de toutes façons. Mais au premier dimanche du carême de l'année 1416, le prince se plaignit, dans une assemblée des grands du pays et des membres de son Conseil, de l'infidélité et des trahisons de Jean d'Egmond (1). Il l'accusa d'avoir tramé en secret contre lui, seigneur héréditaire du pays. Il rappela aussi les querelles de ce seigneur avec l'abbé d'Egmond, querelles que ni les chartes signées à Geervliet, ni celles de Schoonhoven, n'avaient pu éteindre, à cause du mauvais vouloir de Jean d'Egmond, qui prétendait partout, et à chaque occasion, que le duc avait rendu une décision inique et qu'il n'était pas obligé à s'y soumettre. Puis, après avoir montré ces chartes aux seigneurs réunis, il leur demanda ce qu'ils en pensaient. Tous répondirent que la décision était juste et équitable. Là-dessus on introduisit Jean d'Egmond dans la salle. On lui rappela tout ce qui avait été fait et dit antérieurement; on lui montra la pièce munie de son propre sceau ; et néanmoins celui-ci eut encore l'audace de déclarer en public que la décision du duc était injuste, et qu'il ne lui avait jamais promis de s'y conformer. Mais immédiatement on lui prouva le contraire. Le duc alla plus loin. Afin de lui enlever toute raison de se plaindre, le duc fit convoquer une autre réunion pour traiter des arrangements à prendre entre l'abbé et le seigneur d'Egmond. On fit une nouvelle enquête, et Eggart, trésorier de Hollande, fut même envoyé, pour dresser une liste exacte des terres et revenus sur lesquels portait la discussion. Puis le duc, après mûre délibération et afin d'éviter jusqu'au soupçon de vouloir faire tort au seigneur d'Egmond et à ses partisans, leur accorda plus qu'ils ne pouvaient exiger, à tel point que dans la suite le prince en éprouva un grand scrupule de conscience.

Survint la guerre du duc Guillaume contre Renauld, duc de Gueldre. Se prévalant de ses rapports de famille avec ce dernier (2), le seigneur d'Egmond non seulement ne voulut pas participer à la guerre, en accordant de l'argent, des munitions et des hommes, mais il refusa même de se déclarer contre le duc de Gueldre, alors que tous les barons et grands seigneurs de Hollande et Zélande s'empressaient de répondre à l'appel de leur souverain. Comme le duc Guillaume s'étonnait grandement d'une telle manière d'agir, un de ses amis intimes vint, après la conclusion de la paix, le trouver, et l'avertit de se tenir sur ses gardes contre quelques ennemis secrets, qui se cachaient dans son propre pays. Il lui certifia que certains de

1. Joh. a L., cap. 69.
2. Le Duc de Gueldre était l'oncle de la femme du seigneur d'Egmond.

Digitized by Google

ses sujets en voulaient à sa vie. Le duc ne savait qui soupçonner. Une autre fois, se trouvant hors de ses domaines, un grand personnage, que les chroniqueurs ne désignent que sous le nom de « quidam magnus princeps », lui fit la même révélation, en ajoutant qu'un certain Henri, fils de Hugues de Haarlem, pourrait le mettre complètement au courant du complot qui se tramait.

De plus en plus étonné, et ne sachant que penser, mais rapprochant ensemble le nom de Henri, fils de Hugues de Haarlem, et ses démêlés avec le seigneur d'Egmond, puis l'attitude que celui-ci avait prise du temps de la guerre contre la Gueldre, le duc Guillaume commença à soupçonner que ce seigneur pourrait bien être le vrai coupable. Ces soupçons se changèrent bientôt en certitude, quand un prince étranger lui fit annoncer que le seigneur d'Egmond voulait le trahir. Un jour, ajoutait le messager, ce seigneur s'était mis en embuscade entre Beverwijk et Sparendam afin de s'emparer de la personne du duc pendant qu'il serait à la chasse, et de le faire transférer par eau dans la Veluwe ou à Harderwijk, et de l'y faire jeter en prison. Le duc ne voulut cependant pas encore agir, de crainte d'exposer à la vengeance des partisans du seigneur d'Egmond ceux qui l'avaient prévenu du danger, mais il fit emprisonner Jean d'Arkel, l'ami intime du seigneur d'Egmond, et sut tirer de lui jusqu'aux moindres détails du complot.

Alors le seigneur d'Egmond, se voyant entièrement découvert, offrit de se disculper. Le duc lui accorda un sauf-conduit pour comparaître devant le Conseil de Hollande ; mais comme il ne comparut pas au jour marqué, le duc le bannit du pays et confisqua tous ses biens.

Les choses en étaient là quand tout à coup, en 1417, la nouvelle de la mort du duc Guillaume, laissant sa fille Jacqueline héritière de ses possessions et notamment du comté de Hollande, se répandit dans le pays. Les difficultés que cette malheureuse princesse eut avec son oncle et tuteur Jean de Bavière, élu de Liége, sont trop connues pour que nous nous y arrêtions ici. Mais il nous importe de savoir que Jean d'Egmond, s'étant mis du côté du dernier, en fut largement récompensé, et arriva au comble de la puissance. Il en profita pour persécuter avec acharnement l'abbé et les moines; à tel point que le prélat reçut avis que, s'il ne se retirait pas précipitamment du monastère, il serait assassiné par les sicaires du seigneur. Afin de prévenir un tel crime, Gérard van Ockenbergh s'enfuit du monastère, le 30 avril 1419, et se retira à Utrecht, suivi d'un grand nombre d'amis intimes. L'abbé, avant son départ, avait

Digitized by Google

institué, comme administrateur des biens du monastère, le moine Jean Bartholomeesz ; mais celui-ci se fit bientôt connaître comme une créature du seigneur. Le cartulaire d'Egmond assure qu'il fit porter hors du monastère une grande caisse remplie d'objets ; il administra si mal les propriétés, que l'abbé le somma de rendre compte de son administration. Sur son refus, l'abbé le déposa et le remplaça par le prieur du monastère, Jean Aelwin (1).

Alors, pour venger l'ancien receveur, un certain Malhugo (Malle Huig) et un autre individu, nommé Troestgen (Troostje) vinrent, le jeudi après Pâques (18 avril) de l'année 1420, avec leurs complices à l'abbaye et s'y tinrent quelque temps tranquilles ; ils y prirent leur nourriture avec les moines, puis, sortant tout à coup du quartier des religieux, ils poursuivirent deux serviteurs du monastère jusque dans les fossés, puis essayèrent d'incendier le moulin de l'abbaye. Ils enlevèrent ensuite les vêtements du portier, d'une valeur de vingt livres, et les vendirent à Rynegom. La nuit suivante ils escaladèrent les murs du monastère, entrèrent dans le verger des moines, en enlevèrent des linges avec beaucoup d'autres objets. Dans la nuit du vendredi suivant, Malhugo et ses complices, après avoir fracturé à coups de marteau les barreaux d'une des fenêtres de la salle abbatiale, y pénétrèrent. Puis, montant à la chambre située au-dessus de cette salle, ils y tuèrent le portier, dont nous avons parlé plus haut, après lui avoir enlevé quelques florins d'Arnhem. Ils blessèrent, en outre, deux serviteurs de l'abbaye, et firent un tel vacarme, que tous les moines, réveillés en sursaut, accoururent pour voir ce qui se passait. Quand ils parurent, les malfaiteurs se jetèrent sur eux, blessèrent grièvement D. Walter et D. Guillaume Simonsz van Mathenes, et se mirent à la poursuite des autres, puis fracturèrent les armoires et les caisses de l'abbé avec leurs instruments, et en enlevèrent plusieurs bijoux. A la chambre abbatiale ils enlevèrent une mitre ornée de pierres précieuses, plusieurs ornements sacrés, plusieurs bons livres, des tuniques, des manteaux, du drap. Dans une autre chambre, située également dans le quartier abbatial, ils prirent soixante paires de draps de lit, cinquante-trois nappes de table, soixante coussins, plusieurs lits, tous les instruments de cuisine, et différents bijoux. Puis l'épée à la main, ils se dirigèrent vers le chœur, du côté où se trouvaient les reliques de St Adalbert, croyant que les moines s'étaient cachés en cet endroit. Malhugo, n'ayant trouvé personne, se retira enfin avec ses gens du monastère.

1. Joh. à L., cap. 70. — H. Jan Bartholomeesz heeft een blockist vol goets uten cloester doen dreghen. (*Cart. Egm.*, fol. 107 v°).

Digitized by Google

En l'an 1423, à la mort de Renaud, duc de Gueldre, Arnould, fils de Jean d'Egmond, alors âgé d'environ quatorze ans, hérita de la couronne ducale de son grand-oncle, tout en restant sous la tutelle de son père. Cet événement si heureux pour la famille d'Egmond, ne changea cependant en rien les dispositions de l'avoué vis-à-vis de l'abbé. Celui-ci mourut en exil, ayant vu, avant de mourir, son siège occupé par l'intrus Gisbert van Vliet.

Après la résignation de ce dernier, Guillaume Simonsz van Mathenes prit le titre d'abbé. Aussitôt après sa nomination, il dut s'enfuir avec son prieur, et plusieurs serviteurs à Utrecht, emportant avec lui les archives du monastère. Dès que Jean d'Egmond eut appris cette fuite, il lança à leur poursuite plusieurs hommes armés, qui ne tardèrent pas à rejoindre les fuyards. Il n'est pas possible de décider si ce fut immédiatement après la déposition de l'abbé Gérard, ou après la mort de celui-ci, que cette fuite eut lieu, mais nous savons que les malheureux prisonniers passèrent trois mois dans une étroite prison au château de Rosendaal, en Gueldre, les pieds enfermés dans des pièces de bois, souffrant de la faim, de la soif et de beaucoup d'autres incommodités. Le seigneur d'Egmond leur enleva tous les privilèges de l'abbaye qu'ils portaient sur eux, les déchira ou les mutila selon qu'il le jugeait bon. Il déchira entre autres le privilège que le duc Guillaume avait accordé à l'abbé Gérard, en 1404 (1). Après toutes ces vexations, l'abbé et le prieur purent sortir de prison, mais ils furent forcés d'acheter, à prix d'argent, la liberté de leurs serviteurs.

L'abbé reçut peu après, la bénédiction abbatiale, mais il attendit encore bien des années avant d'oser habiter son monastère. Ce ne fut qu'en 1436 que le duc Philippe de Bourgogne, devenu comte de Hollande, en 1433, après l'abdication de Jacqueline de Bavière, et ému des plaintes réitérées du malheureux prélat, prit le monastère d'Egmond et ses moines sous sa protection (2). On fit alors un accord à l'amiable entre l'abbé et le seigneur; mais, comme certains moines ne voulaient pas l'accepter, il fut convenu qu'on réclamerait l'entremise du Saint-Siège.

Le pape Eugène IV, par une bulle datée de Ferrare le 21 mars 1437, remit l'examen de cette affaire entre les mains de l'abbé prémontré de Middelbourg (3). Cette bulle recommandait de s'en

1. Joh. a L., cap. 66.
2. *Ibid.*, cap. 72.
3. *Ibid.*, cap. 73. C'était l'abbé Nicolas van der Colster (1427-1438). Cf. *Bijdragen van Haarlem*, XV (1888), 2e afl., p. 189.

Digitized by Google

tenir surtout à la décision que rendrait le duc de Bourgogne. Ce prince rendit l'accord suivant (1). Après avoir dit que l'abbé Guillaume Van Mathenes, son prieur Jacques Celman et le moine Élie Van Alkemade, représentant le monastère, et le seigneur d'Egmond avec ses amis sont convenus, sous peine d'une amende de 4000 couronnes pour le délinquant, de se soumettre à la décision qui va être portée, et que le seigneur de Santes avait examiné les plaintes et arguments des deux partis, le duc décide :

1° Que dorénavant le seigneur d'Egmond tiendra comme fief de l'abbaye la seigneurie d'Egmond et l'avouerie du monastère, avec tous les droits qui en découlent, comme sont les services de transport (wagendienst) à Egmond et Rynegom, avec le produit d'autres droits nommés *landwinningen*, les impôts sur les héritages et les baux emphytéotiques, le poivre, les poules, les œufs, la vaisselle, etc., sauf quelques rentes de maisons ou propriétés appartenant à l'abbaye ou à l'hôpital, et quelques rentes provenant de la tante d'Ysbrand Van Schoten, près de Lis, que le seigneur devra restituer au monastère. Les propriétés et biens meubles de l'abbaye ne seront jamais du ressort du tribunal séculier du seigneur d'Egmond. L'abbé conservera ses maisons situées dans la seigneurie; mais ses propriétés en terres il devra les vendre. Jamais le seigneur ne pourra se mêler de ce qui se passe à l'intérieur des murs de l'abbaye ou de l'hôpital. Il devra protéger les moines autant qu'il lui sera possible et rendre les privilèges et lettres de propriété qui ne seront pas en désaccord avec ce contrat; les autres perdront *ipso facto* leur valeur. » Cet accord fut signé par les religieux et le seigneur, le 24 septembre de l'année 1437.

Cette pièce une fois signée, l'abbé de Middelbourg, Pierre, en sollicita la confirmation à Rome (2), et après l'avoir obtenue, il en envoya une copie à l'abbé d'Egmond; mais comme il restait encore plusieurs points à régler entre les deux partis, ce dernier fit prier l'abbé Pierre de retarder encore quelque temps l'exécution, jusqu'à ce qu'il aurait pu le renseigner complètement sur les droits et privilèges de l'abbaye.

L'abbé de Middelbourg le promit. Mais avant que celui d'Egmond eût eu le temps de lui envoyer les renseignements, Jean Nek, prieur des Dominicains de La Haye, et surnommé le Grand-Prieur, vient tout à coup le trouver à Middelbourg et lui présente quelques points sur lesquels, assure-t-il, on serait parvenu à mettre d'accord l'abbé

1. Van Ryn place à tort cet accord en 1426.
2. Cap. 74.

Digitized by Google

et le seigneur, le priant en même temps d'obtenir pour cet accord l'assentiment du pape. Sur la réponse de l'abbé Pierre qu'il ne pouvait le faire, parce qu'il n'avait pas encore pris entièrement connaissance des privilèges du monastère d'Egmond, le prieur répondit qu'il pouvait, en toute conscience, affirmer que ces articles étaient conformes au droit. L'abbé alors n'hésite plus à les confirmer en sa qualité de délégué du pape. Ceci se passait en l'année 1439. Muni de cette pièce le prieur retourna à La Haye, où l'abbé Guillaume et ses moines, ainsi que le seigneur d'Egmond furent aussitôt cités à comparaître, apportant leurs sceaux avec eux. Après la lecture de la pièce, comme quelques-uns y donnaient leur consentement, mais que la plupart s'y refusaient, on dut remettre l'affaire à plus tard.

Or quelques jours après, le sceau de l'abbaye fut enlevé de la caisse où il était renfermé et dont on avait forcé la serrure, et porté à La Haye. Là-dessus les arbitres, nommés par les deux partis, présentèrent à ceux-ci une boîte fermée, renfermant, disaient-ils, leur décision ainsi que la confirmation papale, les priant d'attacher leurs sceaux aux rubans qui sortaient de la boîte. Après que les arbitres y eurent aussi attaché les leurs, la boîte fut ouverte en présence de tous, et lecture fut donnée de la lettre scellée qui s'y trouvait. Grande fut la douleur de l'abbé, car il venait d'entendre proclamer la perte définitive pour l'abbaye de la seigneurie d'Egmond et d'autres possessions et revenus. La mauvaise foi avec laquelle on avait agi en cette circonstance était manifeste, et l'abbé, après avoir entendu la lecture, fondit en larmes. Il prétendit que s'il avait su que de l'arrangement pris par les arbitres il allait résulter une perte pour l'abbaye, il n'aurait jamais voulu s'y soumettre. Il lui fut répondu qu'il n'avait qu'à prendre patience pour le moment, et le prieur des Dominicains ajouta qu'il ne convenait pas qu'un prélat eût une seigneurie séculière.

Voici quels furent les biens ou droits que l'abbaye perdit en cette occurrence et qui revinrent dans la suite aux seigneurs d'Egmond (1).

1° La haute et basse juridiction.

2° Les dunes, qui rapportaient annuellement, sans compter les lapins, 200 livres.

3° La servitude appelée « de hofvisch », c.-à-d. que le monastère recevait de chaque bateau de pêche, arrivant d'Egmond un poisson, ce qui suffisait pour approvisionner de poisson de mer, l'abbé et ses moines durant toute l'année.

4° Le moulin d'Egmond.

1. Joh. a L., cap. 75.

Digitized by Google

5° Les terres nommées *Sliklanden*, rapportant annuellement 200 couronnes de France.

6° L'obligation, pour les habitants de Rynegom et Egmond-op-de-Hoef, de charrier au profit du monastère (wagendienst), ce qui valait environ 70 couronnes par an.

7° 19 pièces de terre, nommées *hofvennen* (tourbières) rapportant 20 couronnes.

9° Les dîmes de Wimmenum et d'Egmond-op-de-Hoef, valant 35 couronnes. De même celles de tout le terrain cultivé ou non, entre Aremerswet et Winnemerswet; c'était le don que Thierry II avait fait à l'abbaye, et ces terres avaient été louées, depuis lors, par les abbés à différentes personnes pour les redevances en argent, poivre, chapons, vaisselle ou autres objets pour une valeur de 75 couronnes. Les habitants d'Egmond avaient payé ces redevances, sans interruption, jusqu'en 1418. Les seigneurs reçurent alors aussi le produit des impôts sur les héritages, ce qui rapportait environ 25 couronnes annuellement.

— Vint l'année 1444 (1). Tandis que Goswin de Wilde était gouverneur de Hollande, il se trouvait à Alkmaar un capitaine du nom d'Albert Van Raephorst qui devint plus tard bailli de Waterland. Cet homme ne contribua pas peu à rendre la situation de l'abbé, déjà si précaire, de plus en plus difficile. Il prit d'abord sous sa protection quatre moines, dont malheureusement on ne cite pas les noms, qui refusaient de se soumettre à l'abbé. Peu après, il pénétra avec 13 hommes armés dans le cimetière de l'abbaye. Là ils trouvèrent le moine Nicolas de Leyde, et, si ce religieux ne se fût en toute hâte enfui vers la porte de l'abbaye, où ses frères l'attendaient, il aurait certainement été massacré. Les meurtriers, voyant leur victime leur échapper, essayèrent d'ouvrir, à coups de marteaux et d'autres instruments la porte de l'église, mais ayant remarqué qu'à l'intérieur on était prêt à la défense, ils retournèrent au château d'Egmond. Plus tard cependant ils se repentirent de leurs méfaits et implorèrent leur pardon de l'abbé.

Le 8 octobre suivant (2), le messager du seigneur d'Egmond, nommé Henri Westphalen, vint à l'abbaye et présenta à l'abbé une lettre du Conseil du duc de Bourgogne. Malgré le respect avec lequel ce prélat reçut le messager, cet insolent osa lui dire : « Abbé ou Mabbé, prieur ou mijeur, vous tous vous cherchez à chasser mon seigneur d'Egmond et à causer sa ruine; mais vous n'aurez pas tant

1. *Ibid.*, cap. 78.
2. Cap. 79.

Digitized by Google

de puissance (1) ! Et comme on lui représentait qu'il n'était qu'un messager et qu'il devait parler avec plus de déférence, on entendit le bailli d'Egmond, Gisbert Van der Heul, et sa suite, auxquels on avait interdit l'entrée du monastère, vociférer au dehors que si le messager ne revenait pas vers eux ils enfonceraient la porte. Les moines alors laissèrent sortir Henri Westphalen par la petite porte conventuelle, et non par la grand' porte de l'abbaye, devant laquelle se trouvaient les autres ; ce forcené aurait, si les assistants ne l'eussent empêché, percé de son couteau un moine à l'église. Arrivé auprès de ses compagnons ceux-ci voulurent le faire rentrer par la porte de l'abbaye. Mais, n'ayant pu atteindre leur but, le bailli fit sonner la cloche, comme pour l'office. Aussitôt les habitants du village coururent aux armes, et, se servant du chariot du monastère comme d'un bélier, ils enfoncèrent la porte de l'abbaye, puis la porte de la grande salle,poursuivirent l'abbé et les siens jusque dans une chambre du premier étage où ils décochèrent à travers les carreaux des flèches pour blesser mortellement l'abbé, tout en criant qu'ils allaient mettre le feu à l'abbaye. Là-dessus ils prirent et détruisirent tout ce qui leur tombait sous la main. En ce moment les serviteurs de l'abbé voulurent se servir de leurs armes, mais le prélat les retint. La fatigue seule obligea les forcenés à cesser leurs pillages.

Après leur départ, l'abbé et ses moines se plaignirent au gouverneur et au Conseil du tort qui venait de leur être fait, et le résultat de cette démarche fut que les coupables durent remplacer la porte brisée par une nouvelle et venir, un jour de fête, demander pardon à l'abbé à genoux et dans le chœur de l'église avec des cierges allumés en main.

Le seigneur d'Egmond, entretemps, ne cessait d'insister pour obtenir la réforme du monastère (2). En 1450, le duc accorda enfin à l'abbé de St-Maximin de Trêves, l'autorisation de faire la visite canonique de l'abbaye et d'y rétablir la discipline.

Avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de traduire ici ce que van Ryn, le commentateur de van Heussen et aussi janséniste que lui, dit de cette réforme si ardemment désirée par le seigneur d'Egmond. « Je veux bien croire, écrit-il (3), qu'on trouve à redire sur la vie des moines et que la réforme ou l'amélioration des mœurs venait à propos ici aussi bien qu'ailleurs. Mais que les choses aient été en aussi grand désordre que les prétendus réformateurs voulaient

1. « Of gij Abt of Mabt, Prioor of Mioor, gij lieden zoekt mijn Heer van Egmond te verjagen en te verderven ; maar gij lieden zult zooveel macht niet hebben » (V. Herk, p. 170).

2 Joh. de Leyde, Cap. 80.

3 *O. V. Kemml.*, p. 526, sq.

Digitized by Google

bien le faire croire, je suis porté à en douter. Du moins personne ne doit l'accepter sur l'affirmation du plus grand ennemi qu'ils avaient au monde. Il ne m'appartient pas de décider s'ils avaient tort ou raison dans leurs disputes avec les seigneurs d'Egmond. Mais tort ou raison, c'étaient leurs ennemis, et des ennemis qui méprisaient souvent toutes les règles chrétiennes et n'écoutaient la voix ni de la raison, ni de l'Évangile, s'ils trouvaient l'occasion propice d'inquiéter les moines. Il est vrai que Nicolas de Cuse, ce grand zélateur pour la discipline et la vie chrétienne, voulut aussi qu'on mît la main à l'œuvre de la réforme; mais, 1° je ne veux pas dire qu'il n'y avait rien à réformer. Je ne veux pas dire que les moines vivaient comme des saints; mais je doute qu'ils fussent aussi méchants et aussi dissolus dans leur manière de vivre qu'on le prétendait. 2° Un homme vertueux qui ne songe continuellement qu'à réformer, et qui, pour ainsi dire, ne songe qu'à cela, nuit et jour, qui, dans ce but, parcourut l'Allemagne du nord au sud, un tel homme ne peut-il pas, en entendant les ennemis du monastère et tous ceux de leur parti faire si grand tapage au sujet de l'indiscipline des moines, et cela partout où il allait et se trouvait, avoir été trompé et avoir cru que quelque chose se cachait là? 3° Est-ce que le duc Philippe, tandis qu'il voyait presque tout le monde déterminé à commencer une réforme, le pape avec une bulle en main, le cardinal de Cuse venu dans le pays dans ce but, aurait-il donné tort à ses plus fidèles amis, les « Cabillauds », et surtout les Egmond, les Heemskerk, etc., pour le plaisir d'une troupe de moines indisciplinés, téméraires et vicieux, et s'être posé lui-même contre ses meilleurs amis, contre les cardinaux et contre le pape? Et cela d'autant plus que la réforme devait être exécutée par un étranger, par un abbé de Saint-Maximin de Trèves. Quand le duc Philippe accorda la réforme et voulut la faire appliquer aux moines d'Egmond et aux moniales de Rijnsburg, pourvu qu'elle se fît par un homme du pays, pourquoi ne poursuivit-on pas alors cette réforme? Pourquoi n'en parla-t-on plus dans la suite? Cela ne laisse-t-il pas à penser que ces réformateurs présumés ne voulaient pas confier leur affaire à tout le monde et désiraient jouer eux-mêmes le premier rôle dans cette réforme? Mais toutes ces preuves sont superflues. Il suffit que des ennemis aient fait valoir la nécessité de la réforme, que le prince, quoique leur meilleur ami, les ait empêchés de l'exécuter et que l'histoire donne le motif de cette réforme, à savoir, qu'on ne tendait qu'à éloigner du pouvoir l'abbé et quelques moines, et même à les mettre hors du monastère.

Digitized by Google

« Nous disons donc que Guillaume de Mathenes, voyant ce qui se passait, et que le seigneur d'Egmond n'avait en vue que de le faire déposer, eut recours à Philippe le Bon. Et celui-ci, voyant probablement qu'il s'agissait d'autre chose que du désir de la discipline monastique, écrivit au seigneur d'Egmond de suspendre ses mesures, et l'œuvre de la réforme en resta là pour le moment. »

Mais nous avons devancé la marche des événements. En 1450, le duc Philippe venait de donner son consentement. Or, voici que le 4 janvier 1451 le seigneur Jean d'Egmond vint à mourir. Il fut enterré dans la chapelle de son château où il avait érigé un chapitre de six chanoines, et eut pour successeur Guillaume, son second fils (1), qui, par ses grandes richesses et ses brillantes relations de famille, compta parmi les hommes les plus puissants du pays. Il reçut, le jour de la Conversion de saint Paul (25 janvier), l'inféodation des mains de l'abbé Guillaume dans la forme et selon les termes de la décision rendue par le duc de Bourgogne. Dans le courant de la même année il obtint du pape Nicolas V (2) une bulle l'autorisant à faire la réforme du monastère. Son but, dit le chroniqueur, était de chasser l'abbé Guillaume et quelques autres moines de l'abbaye. Le cardinal de Cuse, arrivé sur ces entrefaites dans le pays, s'intéressa aussi grandement à l'affaire; il ne se rendit cependant jamais en personne à Egmond. En même temps circulait le bruit que Jacques van Poelgeest, abbé de Saint-Paul d'Utrecht, allait devenir abbé d'Egmond pour y introduire la réforme.

En présence de cette situation, Guillaume van Mathenes réclama de nouveau l'appui du duc de Bourgogne, et ce prince, contrairement à ce qu'il avait ordonné l'année précédente, défendit, par une charte datée du 4 mai 1451 (3), de faire exécuter la bulle de Nicolas V, par l'entremise de l'abbé de Saint-Maximin de Trèves. Dans cette charte le duc proteste, entre autres, que si, au lieu de l'abbé susdit, celui de Saint-Bavon à Gand, ou le prieur, ou quelque autre de ses domaines, eût été désigné comme visiteur, il ne s'y serait pas opposé.

En cette même année 1451 (4), le mardi après l'Assomption de la sainte Vierge, fut terminée, par l'entremise du chevalier Gisbert van Vianen, seigneur de Noordeloos, d'Otton de Meerensteyn, de Gérard van Uittenhove et de Gisbert van der Heul, la fameuse querelle

1. Son fils aîné Arnold était devenu duc de Gueldre.
2. J. à L. dit par erreur Martin V.
3. *Nederl. Arch. voor Kerkl. gesch.* van Kist en Royaards, I, 466-470. — *Bourg. Chart.* par M. P. van Limburg-Stirum (Amst. 1869), p. 100.
4. J. à L., cap., 80.

Digitized by Google

qui subsistait depuis des années entre l'abbé et le seigneur au sujet de l'église paroissiale, et de celle d'Egmond-sur-Mer. Ces mêmes arbitres décidèrent aussi que le terrain situé entre le cimetière et le village d'Egmond et nommé « het Kryt » serait un fief du seigneur d'Egmond, sauf qu'il ne pourrait pas y bâtir des maisons, ni y creuser des fossés, ou planter des arbres. Ils décidèrent également que l'abbé ne pourrait pas fermer le chemin nommé « Zuydlaan » et longeant le côté sud du monastère, de sorte que tout le monde pourrait y passer avec chevaux et voitures.

Après la mort de l'abbé Guillaume (1458),son successeur Jacques van Poelgeest, élu par l'influence du duc de Bourgogne et du seigneur d'Egmond, ne fut pas inquiété par ce dernier. Son cousin et successeur Gérard van Poelgeest, loin de se laisser inquiéter, prit au contraire une attitude menaçante et fit si bien, que dans les nombreux procès qu'il eut à soutenir contre le seigneur d'Egmond et son chapitre d'Egmond-op-de-Hoef, il sortit toujours vainqueur.

Mais à sa mort le seigneur d'Egmond releva la tête. L'abbé Nicolas van Adrichem, nouvellement élu à l'unanimité des voix, se vit disputer le siège abbatial par Jean, bâtard de Bourgogne. Or, comme les moines faisaient à ce dernier une opposition énergique, il fut forcé de se retirer du monastère, où il était parvenu à entrer avec l'aide de Louis van Herthuisen, gouverneur de Hollande, et de Jean d'Egmond.Ce dernier promit alors au Bâtard d'arranger ses affaires. A force de pression et de menaces et assisté de Jean van Meerensteyn, il réunit dans les environs des forces assez considérables pour assiéger formellement l'abbaye,de telle sorte que personne ne pouvait y entrer ou en sortir. Les habitants du pays cependant ne l'aidaient que malgré eux; ils craignaient, dit le chroniqueur, Dieu, saint Adalbert et les foudres de la sainte Église. A cela vint s'ajouter que Thierry van Riedwijk, qui dirigeait les opérations du siège, tomba bientôt malade et expira dès qu'on l'eut emporté chez lui.

Le but principal du seigneur était assurément de s'emparer de la personne de l'abbé; mais celui-ci réussit heureusement à s'échapper du monastère et à s'enfuir dans la Frise Orientale, en compagnie du moine Gisbert van Boetselaar, et de son cousin Germain Florent de Roode; ils emportaient avec eux tous les bijoux et objets précieux de l'abbaye, en même temps que les chartes et les privilèges, afin de les soustraire aux ennemis.

Dès que le bruit de cette fuite se fut répandu au dehors, les ennemis levèrent le siège. Jean le Bâtard cependant ne cessa de dresser toutes sortes de pièges à l'abbé, soutenu qu'il était par son frère, le

Digitized by Google

duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et les seigneurs susdits. Il s'appropriait partout où il le pouvait les biens et les revenus de l'abbaye. Inutile de dire que ces procédés iniques causèrent d'énormes dommages aux religieux.

L'abbé entretemps, après avoir passé le Zuiderzee, était arrrivé d'abord à Sloten, puis à Sneek, où il resta caché dans un monastère de moniales jusqu'à ce qu'il eut reçu sa confirmation de Rome. Alors ses compagnons de route retournèrent en Hollande, mais lui, travesti en marchand, se rendit par mer à Kampen; puis, traversant la Veluwe, il arriva d'abord à Naarden, au sud-est d'Amsterdam, et enfin à Beverwijk, non loin du rivage de la Mer du Nord, où il se tint aussi quelque temps caché, dans la maison de son père Simon van Adrichem.

Craignant d'y être tôt ou tard découvert et enlevé par ses ennemis, il s'enfuit durant la nuit, et alla se cacher, pendant cinq semaines, dans le couvent des Carmes, à Haarlem, où il fut traité avec la plus grande charité. Dans ce même monastère se cachait également Florent de Roode, cousin de l'abbé, parce qu'Adrien Drabbe « captivandorum procurator totius Hollandiæ », à l'instigation du bâtard Jean de Bourgogne et du parti des Cabillauds, cherchait, comme il le reconnut lui-même dans la suite, par tous les moyens, à s'emparer de la personne de ce Florent et de le tuer, à moins que l'abbé élu ne renonçât à son poste (1).

Quand de bonnes nouvelles furent arrivées de Rome, l'abbé et son cousin sortirent du monastère des Carmes la veille du nouvel an, avec l'intention de rentrer à Egmond. La nuit suivante ils arrivèrent de nouveau chez le père de l'abbé, Simon van Adrichem, à Beverwijk, où ils restèrent quelques jours. Sur ces entrefaites se répandit tout à coup le bruit de la mort du duc Charles le Téméraire ; il venait d'être tué à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477. Alors l'abbé n'hésita plus ; il vint à Egmond, où il fut reçu par ses moines, avec les plus grandes démonstrations de joie. Vers le commencement du carême il se rendit à Berch (Rymbergh), dans le diocèse de Cologne, afin d'éviter la rencontre de son ennemi David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, et muni de lettres apostoliques, il reçut en cet endroit la prêtrise des mains de l'évêque de Cologne.

Il rentra enfin dans son abbaye comme en triomphe et à la grande joie de tous ses religieux, parmi lesquels on cite comme étant ses plus intimes amis, le moine Thierry van Wesel, Jordan van Driel,

1 Ioh. a L. cap. 85.

Digitized by Google

Thierry van Brakel, Pierre van Slingeland et son neveu Jean van Bloys. Les vers suivants célèbrent cet heureux retour :

Legibus injustis quateris De Adrichem Nicolae,
Regius es Abbas Rege Christo, non tibi quævis,
Obfuit fraus texta Domini quis facta retardet.

Depuis ce temps l'abbé Nicolas, jusqu'à la fin de sa vie, ne fut plus inquiété par le seigneur d'Egmond. Après sa mort (1481), ce fut Jourdain van Driel qui monta sur le siège abbatial. Si déjà l'élection de cet abbé fut une cause de division entre les moines, puisque Jean van der Does, après avoir réuni sur lui les voix des plus jeunes, obtint autant de suffrages que Jourdain pour lequel avaient voté les plus anciens, et que le Conseil de Hollande dut intervenir pour faire pencher la balance en faveur de ce dernier, Jean de Leyde n'hésite pas à dire que durant tout son gouvernement loin de faire quelque chose de bon, il laissa au contraire tomber la discipline et s'attira la haine de ses moines, au point qu'il n'osait plus venir à l'office à moins d'être accompagné d'une nombreuse suite (1).

Guillaume d'Egmond était mort en 1483. Son fils Jean, qui fut créé, le 12 novembre 1486, premier comte d'Egmond par Maximilien d'Autriche, lui succéda. Rempli d'une généreuse ardeur, dit Jean de Leyde ou son continuateur, le comte d'Egmond résolut de poursuivre activement la réforme monastique que son père avait si ardemment désirée. Van Ryn, que nous avons déjà entendu mettre en doute les bonnes intentions du père, ne semble pas non plus aussi convaincu de celles du fils que l'auteur des Annales. Voici ce qu'il dit : « Je ne veux pas y contredire, et, vu que la discipline du monastère était tellement déchue, personne ne peut trouver à redire à ce qu'on travaillât à rétablir l'ancienne discipline. Mais le comte fut-il réellement excité à cette réforme par inspiration divine et par la voix de sa conscience, comme l'auteur des Annales le croit si dévotement, pour ma part j'en doute, et je pense qu'on peut sans grande irrévérence se demander si Jean d'Egmond n'ambitionnait pas autre chose que le rétablissement de la discipline. Quoi qu'il en soit, la réforme fut entreprise, et cela sous la direction d'un étranger, chose à laquelle Philippe de Bourgogne n'aurait pas consenti. Le comte d'Egmond réforma à sa manière, c'est-à-dire en guerrier (2) »

Ce seigneur envoya donc à Rome, en 1490, un frère prêcheur

1. J. De Leyde, cap. 89.
2. *Oudh. v. Kennemerl.*, p. 531.

Digitized by Google

nommé Gérard Ridder, avec mission d'obtenir d'Innocent VIII l'autorisation de réformer le monastère d'Egmond. Le pape confia cette mission le 7 octobre 1490 aux présidents du chapitre provincial de Cologne et aux abbés de St-Pantaléon et de St-Martin de Cologne. Cette visite, présidée par les abbés de St-Martin et de St-Pantaléon de Cologne, ainsi que par celui de St-Martin de Trèves, eut lieu au commencement de l'année suivante (1).

Ils y arrivèrent vers le 25 janvier 1491. Mais les moines ayant appris leur arrivée, fermèrent portes et fenêtres, et refusèrent aux délégués l'entrée du monastère. Là-dessus le comte fit savoir aux moines que s'ils refusaient d'ouvrir les portes et de laisser l'entrée libre, il les ferait ouvrir de force. On obéit alors sur-le-champ ; et les délégués entrèrent, suivis du comte d'Egmond. Ils réunirent immédiatement la communauté, donnèrent communication de leur mandat et conseillèrent aux moines d'accepter la réforme. Personne ne voulut suivre ce conseil, alors le comte, sur l'ordre des délégués les fit tous enfermer dans un petit cellier, situé entre le réfectoire et le grand cellier, après leur avoir fourni de la nourriture et de la boisson. Les délégués, de leur côté, voyant qu'il n'y avait rien à faire, résolurent de remplacer les anciens moines par des religieux réformés. Ils firent inviter les abbés de St-Paul d'Utrecht et de St-Laurent d'Oostbroek, à envoyer quelques-uns de leurs moines réformés à Egmond. Le premier envoya son prieur avec deux autres moines, et le second trois moines de chœur et deux frères convers. Avec eux vinrent aussi deux autres moines de St-Mathias de Trèves. Tous ces religieux partirent ensemble d'Utrecht, le lendemain de la fête de la Purification (3 février), et arrivèrent à Egmond le jour de la fête de Ste-Agathe (5 février) vers le milieu du jour. Les anciens moines, entretemps, se trouvaient toujours enfermés dans le cellier. Le lendemain, les délégués se rendirent au chapitre accompagnés des moines d'Utrecht, de deux autres dont l'un venait de Werden et le second de Laach, du comte d'Egmond, de notaires et d'un grand nombre de personnages importants, tant ecclésiastiques que séculiers. Quand tous furent réunis, l'abbé de St-Martin s'adressant à l'assemblée, expliqua d'abord les intentions du pape et la portée de sa bulle ; puis il nomma les nouveaux officiers du monastère. Pierre Thierry Bosman devint prévôt, Jacques Oudewater, d'abord prieur de St-Paul, devint prieur d'Egmond, Jérôme de Groningue, cellérier, Simon van Huysduinen, sacristain, et ainsi de suite.

1. *Abbreviatura Bullarii Cassino-Bursfeldiensis*, par Olivier Legipont MS. de l'abbaye de Melk, f. 163

Digitized by Google

Le prévôt promit obéissance aux délégués, et tous les autres officiers et moines promirent obéissance au prévôt selon la règle ; de sorte que tous les nouveaux venus se trouvaient incorporés à Egmond.

Après cela les délégués essayèrent de gagner par la douceur les anciens moines ; mais, comme ceux-ci persistaient dans leur refus d'accepter la réforme, les délégués leur donnèrent à tous, selon les dispositions de la bulle d'Innocent, des lettres dimissoriales et assignèrent à chacun une rente annuelle de cent florins, pour pouvoir se retirer dans quelque maison religieuse ou université.

Poursuivant leur œuvre, ils invitèrent amicalement par lettres fermées l'abbé Jourdain à venir auprès d'eux, lui promettant liberté pleine et entière de venir et d'aller, vu qu'ils n'avaient d'autre but que de l'amener à accepter la réforme. Mais l'abbé « tanquam aspis surda », comme s'exprime le chroniqueur, loin d'écouter, ne voulut ni se présenter en personne, ni envoyer un procureur ; bien plus, il ajouta l'injure à la désobéissance. Alors les délégués, voyant qu'il n'y avait rien à faire, résolurent de le poursuivre juridiquement. Ils le citèrent trois fois, selon l'usage ; et comme, après la troisième sommation il n'avait pas comparu, ils le suspendirent de ses fonctions et l'excommunièrent même. Ils confièrent en même temps l'administration temporelle de l'abbaye au nouveau prévôt Thierry Boschman (1).

Furieux de se voir ainsi dépossédé, l'abbé envoya immédiatement un messager à Rome, et obtint de la curie romaine, sous toutes sortes de faux prétextes, des commissaires qui lui étaient favorables, et qui avaient pour mission d'expulser d'Egmond les moines réformés et d'y introduire des religieux de St-Jacques de Liége (2). Il obtint aussi de Philippe de Bourgogne des lettres défendant aux tenanciers et débiteurs de l'abbaye de payer quoi que ce fût aux moines réformés et ordonnant à ceux-ci de quitter le monastère. Le duc défendait, en outre, sous peine de mort, au comte d'Egmond de se mêler, en n'importe quelle manière, de ce qui se passait dans l'abbaye.

Les moines eurent alors beaucoup à souffrir. Ils se voyaient cités tantôt devant le tribunal ecclésiastique, tantôt devant le tribunal

1. Olivier Legipont (*MS. de Melk*, f. 180) place l'excommunication de l'abbé Jourdain, du prieur Oedserus (van Kralingen) et des moines rebelles au 27 janvier 1491. Il est probable qu'ils furent suspendus et excommuniés une première fois le 27 janvier, et que plus tard les délégués confirmèrent encore solennellement cette première sentence. — Le prévôt Thierry venait de St-Martin de Cologne (Ziegelbauer, *Hist. litt.*, *O. S. B.*, I, 506 ; III, 205-210).

2. Voyez sur la réforme sortie du monastère de St-Jacques à Liége la « *Revue Bénédictine* », 1894, pp. 5-10.

Digitized by Google

séculier ; mais ils se maintinrent néanmoins dans leur position, soutenus surtout par le comte, que ni les menaces du duc Philippe, ni celles du duc Albert de Saxe, alors tout-puissant à la cour, ni les promesses d'argent ou de cadeaux qui lui étaient faites par l'abbé Jourdain et ses partisans, ne purent jamais faire dévier de sa ligne de conduite. Il soutint de ses propres deniers les moines réformés, qui sans cela n'auraient pu se maintenir.

L'abbé Jourdain, entretemps, ne cessait de mettre tout en œuvre pour faire réussir sa cause. Il était parvenu, à force de présents, à engager Henri de Berghes, archevêque de Cambrai et principal conseiller du duc Philippe, à venir à Egmond chasser les nouveaux religieux et à rétablir les anciens. Dès que ce prélat fut arrivé à La Haye, muni de lettres du prince, l'abbé Jourdain s'y rendit avec tous les anciens moines ; le prieur de Liége y vint aussi avec les siens ; tous étaient persuadés qu'ils allaient rentrer à Egmond avec le secours de l'évêque. Mais d'un autre côté les abbés Jacques de Saint-Paul et Albert d'Oostbroek, remplaçant les deux délégués dont nous avons parlé, et le prévôt Thierry d'Egmond, accompagné d'un jurisconsulte de Beverwijk, du nom de Martin Visscher, s'y rendirent en même temps. Quand il vit ces derniers réunis autour de lui, l'évêque, après leur avoir fait connaître les intentions du duc Philippe, leur dit d'un ton de plus en plus courroucé : « Répondez sur-le-champ : voulez-vous, oui ou non, obéir aux ordres du prince ? Si vous ne le voulez pas, je vous ferai jeter en prison ! » M. Visscher, prenant la parole, répondit au nom des moines, avec calme et dignité : « Seigneur évêque, ces révérends Pères ne sont pas soumis à votre juridiction ; par conséquent ils ne sont pas tenus de vous obéir, et vous ne pouvez ni les mettre en prison, ni les punir d'aucune autre manière. »

Ce jour-là donc, il ne fut rien décidé ; mais le lendemain l'évêque fit louer toutes les voitures qu'il put trouver à La Haye, pour se rendre à Egmond ; il allait y faire exécuter les ordres du prince, c'est-à-dire chasser de l'abbaye les moines réformés, et y réintroduire les anciens. Dès que le comte d'Egmond et son frère le seigneur d'Ysselsteyn eurent appris cette nouvelle, ils se rendirent auprès de l'évêque, et le comte, le frappant doucement sur l'épaule, lui dit d'un ton menaçant : « Seigneur évêque, j'apparaîtrai demain à Egmond, comme seigneur d'Egmond. » A quoi le seigneur d'Ysselsteyn ajouta : « Je préférerais laisser verser mon sang, que de permettre de telles choses. » Là-dessus le comte arma, en toute hâte, 50 hommes, et il se disposait à retourner à son château, quand

Digitized by Google

l'évêque, voyant que l'on prenait la chose au sérieux, lui dit : « Seigneur comte, je vous en prie, ne vous fâchez pas ainsi ; essayons de nous entendre, et d'arranger les affaires à l'amiable. »

Les délibérations durèrent plusieurs jours. A la fin, on convint que le prévôt et ses moines recevraient annuellement 2200 florins, et qu'ils posséderaient en outre le grand verger et tous les lieux conventuels ainsi qu'une chambre hors du quartier abbatial. L'abbé conserverait les autres revenus. Cinq d'entre les anciens moines resteraient auprès des réformés ; mais Dieu sait dans quel but, ajoute le chroniqueur. L'abbé conserverait auprès de sa personne le reste des anciens moines, dont chacun recevrait 60 florins par an. Un seul aurait 100 florins, comme il avait été convenu la première fois ; c'était le moine Gisbert van Boetzelaar, qui n'avait pas voulu comparaître à La Haye, lors des délibérations.

Les moines réformés restèrent fidèles à cet arrangement, jusqu'à la mort de l'abbé Jourdain. Celui-ci cependant ne voulut jamais se rapprocher d'eux ; au contraire, suivant de mauvais conseils, il leur suscita à toute occasion et partout où il le put, de grandes difficultés. Aussi, dans la crainte d'être mis en prison par le comte d'Egmond, alors gouverneur de Hollande, il se retira avec ses moines dans un château près de Bréda, en Brabant, où il finit ses jours. La réforme une fois assurée à Egmond, l'on songea à unir l'abbaye à la congrégation de Bursfeld. Le Chapitre annuel de Bursfeld y consentit à la condition que le comte d'Egmond accordât des lettres promotoriales, ce qui fut fait dans le courant de l'année 1492 (1), et, qu'on y envoyât des moines instruits et que l'administrateur constitué par les visiteurs comparût au chapitre suivant (2). Le prévôt Thierry comparut personnellement au chapitre de 1493 (3). Depuis lors les abbés d'Egmond prirent une part active aux assemblées de l'union de Bursfeld. C'est de ce monastère que vinrent les moines chargés d'introduire la réforme de Bursfeld à Afflighem en 1519 (4), et à Eename en 1524 (5).

Depuis ce temps jusqu'à la ruine de l'abbaye (1573), on ne voit plus que les seigneurs se soient encore mêlés des affaires de l'abbaye. Les seigneurs Jean (fils de Jean le premier comte), Charles et surtout le malheureux Lamoral d'Egmond étaient trop mêlés à

1. MS. de Melk, f. 165.
2. *Recessus capit. annal. Bursfeld.* MS. de l'abbaye de Beuron, p. LXIbis.
3. *Ib.*, p. LXVI.
4. Miræus, *Opp. dipl.*, III, 456 ; Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland*, II, 2, p. 189.
5. Berlière, *Documents inédits*, I, 130-132.

Digitized by Google

la politique du temps, pour s'inquiéter de ce qui se passait à l'intérieur des murs de la vénérable maison, à laquelle ils étaient en grande partie redevables de leur puissance. Le château d'Egmond-op-de-Hoef lui-même fut livré aux flammes le 7 juin 1574, par les soldats du trop fameux Thierry Sonoi et sur l'ordre du prince d'Orange, afin d'empêcher les Espagnols de s'y retirer. Un seul pan de muraille indique l'endroit où s'élevait jadis ce splendide édifice(1).

Dom Willibrord VAN HETEREN.

1. Sur les dernières années de l'abbaye, voir *Revue bénédictine*, 1890, 404-405.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

L'HISTOIRE du monachisme primitif attire toujours l'attention des historiens. On se souvient des nombreux écrits publiés il y a quelques années sur ce sujet. Cette fois, nous pouvons encore signaler deux travaux également intéressants, ceux de Wendland sur les Thérapeutes et de Grützmacher sur S. Pachôme et le monachisme primitif.

Après les récents travaux de Massebieau et de Conybeare, nous avons une nouvelle défense du traité de Philon par Paul Wendland (1). Après avoir défendu la tradition philonique du traité « de la vie contemplative », l'auteur montre que la description des Esséniens, à laquelle se rattache ce traité, n'est pas celle du « Quod omnis probus liber », mais celle de l' 'Απολογία ὑπὲρ Ἰουδαίων, d'où Eusèbe (*Præpar. Evang.*, VIII, 11) l'a tirée. Cette Apologie, d'après lui, est identique avec les Ὑποθετικά (*Præp. Evang.*, VIII, 6-7). La « vie contemplative » serait donc une partie d'un écrit apologétique et polémique en faveur du judaïsme contre le paganisme. Wendland tire ensuite un argument en faveur de la paternité de Philon de la langue et du style du traité; il décrit ensuite la vie des Thérapeutes et étudie leur origine. D'après lui, les Thérapeutes seraient une association de savants juifs occupés de l'étude de la loi,peut-être portés à cette séparation d'avec le monde par l'exemple des prêtres de Sérapis. Cette hypothèse n'est guère admissible, car les observances des Thérapeutes s'écartent trop des prescriptions judaïques. M. Wendland rejette absolument le caractère chrétien attribué par Lucius à cette institution. Il y a quelques années, Nirschl a défendu la thèse du christianisme des Thérapeutes, en admettant l'origine philonique du traité. Lucius l'admettait également, mais reportait la composition du traité à deux siècles en arrière.

La publication de documents coptes sur St Pachôme et son disciple Théodore faite par M. Amélineau dans le tome XVII des « Annales du Musée Guimet » (1889) ont fourni de nouveaux élé-

1. *Die Therapeuten und die philonische Schrift vom beschaulichen Leben. Ein Beitrag zur Geschichte des hellenistischen Judentum* (Tiré-à-part du 22e suppl. du *Jahrb. f. class. Philologie*, pp. 695-772). Leipzig, Teubner, 1896, in-8°.

Digitized by Google

ments à l'histoire du célèbre fondateur de Tabenne. M. Grützmacher a essayé de tirer parti de ces nouveaux documents et d'en préciser la valeur critique (1). On aurait tort de négliger pour cela les documents grecs : il y a du bon des deux côtés; pourvu qu'on apporte un peu de discernement dans l'examen de ces sources, il y a moyen d'y retrouver une tradition historique. La chronologie doit être fixée, d'après Grützmacher, comme suit: St Pachôme, 285-345; Théodore, 313-368. Ces données peuvent être contestées, et l'ont déjà été par M. Hans Achelis, qui fixe la mort de St Pachôme au 9 mai 340, sa naissance en 280, son service militaire dans une expédition contre les Perses en 298, et admet pour la mort de Théodore le 27 avril 363 (*Theol. Literaturzeitung*, 1896, n° 9, col. 242-243). Tout en reconnaissant que le culte de Sérapis avec son monachisme tant exalté jadis par Weingarten, n'a exercé qu'une influence extérieure et formelle sur l'institution de St Pachôme, M. Grützmacher admet que le monachisme pachomien repose sur les principes du christianisme. L'auteur traite ensuite de la position de Pachôme vis-à-vis de la vie érémitique et du clergé, de ses conceptions théologiques et du développement de son œuvre, à laquelle il reconnaît une haute influence, même au point de vue social.

M. Ed. Wölfflin s'occupe de *la latinité de St Benoît de Nursie* au point de vue philologique, et tient surtout compte du Codex d'Oxford, dont la langue incorrecte diffère notablement des récensions postérieures (2).

Nous recevons de Rome une nouvelle édition de la vie et de la règle de St Benoît (3). Le texte latin de la vie est le même que celui de D. Martène, la traduction anglaise est celle de 1638. Le texte de la règle est celui du Mont-Cassin publié en 1659 ; la traduction anglaise, celle de 1638, rééditée en 1875 par un père de St-Michel d'Hereford.

Dans *Saint-Benoît et Grottaferrata* (4) on donne la traduction anglaise d'une vie de St Benoît par D. Tosti et une notice sur le monastère basilien de Grottaferrata d'après un travail italien de D. Jacques Sciommari publié à Rome en 1728.

Nous trouvons dans la *Semaine catholique du diocèse de Luçon*

1. *Pachomius und das älteste Klosterleben. Ein Beitrag zur Mönchsgeschichte.* Fribourg en Br. Mohr, 1896, 143 pp. in-8°.

2. *Archiv fur lateinische Lexikographie und Grammatik*, t. IX, (1896), pp. 493-521.

3. *The Life of our most holy father S. Benedict being the second book of the dialogus of St. Gregory the great with the Rule of the same holy Patriarch.* Rome, 1895 (Desclée), 257, pp. in-8°.

4. *Saint Benedict and Grottaferrata.* Rome, 1895. (Desclée et Cie), 56 pp. in-8°.

Digitized by Google

(7 décembre 1895) (1), un long article de M. l'abbé H. Boutin sur St Martin de Vertou que l'on fait vivre au IVe siècle.

Dans la séance de la Société de l'École des Chartes du 27 février de cette année, M. A. Giry a fait une communication sur la vie de saint Maur mise sous le nom de Fauste, et qui corrobore la thèse de M. Malnory, dont nous avons parlé précédemment. En attendant le travail d'ensemble que l'auteur se propose de publier sur la mission de saint Maur, nous signalerons ici les points saillants de sa communication. La vie de saint Maur est étroitement apparentée à celle de saint Sévérin d'Agaune, attribuée à un disciple du Saint du nom de Fauste. La marche générale des deux récits est identique, le style pareil, l'introduction du même caractère. Cette vie de saint Séverin a été composée au début du IXe siècle à Château-Landon ; elle a donc dû servir de modèle à celle de saint Maur (2).

Le Dr O. Seebass publie, d'après le Codex 231 des archives de Cologne, un fragment de règle pour moniales, du VIIe siècle, dont la seconde partie est citée par saint Benoît d'Aniane sous le titre de « regula patrum » (*Concordia regularum*, cap. 25, n. 5) ; mais cette seconde partie se rattache étroitement à la première, qui est certainement une règle pour des moniales (3). »

M. Egli publie une nouvelle recension de quelques passages d'une *Vita S. Galli*, qu'il croit pouvoir placer dans la première moitié du VIIIe siècle, et rapporter à la période irlandaise du monastère de St-Gall. Le contenu ne modifie pas le texte de Wetti ; il lui donne plus de valeur historique (4).

M. G. Calligaris consacre une notice à « saint Grégoire le Grand et les frayeurs de la fin du monde au moyen âge » (5). — M. Niemann s'occupe de Castus, abbé de Wisbeck au IXe siècle, et de l'introduction du christianisme en Oldenbourg (6). — M. Charles Hampe fournit une bonne contribution à l'histoire d'Eginhard en fixant d'une manière plus précise la date d'un certain nombre de ses lettres (7).

Paschase Radbert occupe une place importante dans le développement du dogme eucharistique. Ses traités eucharistiques, si for-

1. Pp. 1197-1210.
2. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1896, 149-152.
3. *Fragment einer Nonnenregel des 7. Jahrh.* ap. *Zeitschrift f. K. Gesch.* de Brieger, XVI, 465-470.
4. *Neues Archiv*, XXI, 361-371.
5. *San Gregorio Magno e le paure del prossimo finimondo nel Medio Evo* (*Atti della real. acad. delle scienze di Torino*, XXXI, 4 (1895-1896), pp. 264-286).
6. *Jahrbuch f. d. Geschichte des Herzogthums Oldenburg*, t. IV, 1895.
7. *Neues Archiv*, XXI, 601-631.

Digitized by Google

mels sur l'identité du corps du Seigneur, si réalistes dans leur manière d'expliquer la présence du corps du Seigneur sous le voile du mystère, furent l'objet d'une violente controverse à laquelle prirent part Raban Maur et Ratramne. M. le Dr Joseph Ernst vient de faire de la doctrine du célèbre abbé de Corbie l'objet d'un travail très minutieux (1). L'auteur a divisé son travail en deux parties : la première expose la doctrine de Paschase Radbert, la seconde la position prise par Raban Maur et Ratramne vis-à-vis de cette doctrine.

L'exposition de la doctrine de Radbert est minutieuse et soignée : caractère sacramentel de l'Eucharistie, matière du sacrement, présence de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, preuves de la présence réelle tirée des paroles du Christ, des symboles et des Pères, mode de la présence réelle, ministre de l'Eucharistie, mode d'existence du Christ dans l'Eucharistie, réception de l'Eucharistie ; condition pour une réception digne, nécessité de sa réception, effets de la sainte communion pour l'âme et pour le corps, l'Eucharistie comme sacrifice. On le voit, le développement du sujet ne laisse rien à désirer. Le livre de Paschase Radbert « *De corpore et sanguine Domini* » fait époque dans l'histoire du dogme : c'est lui qui le premier a tenté l'exposé complet de la doctrine eucharistique. L'essai laissait parfois à désirer pour la précision des termes et la nature de certains développements : rien d'étonnant à une époque où la langue théologique n'était pas encore suffisamment arrêtée. De là les attaques auxquelles l'auteur fut en butte, et qui eurent pour résultat de serrer de près la doctrine catholique et de l'exposer avec une plus grande netteté.

A citer sur St Pierre Damien une thèse russe de M. A. Viazigin (2). — Lambert de Hersfeld fait l'objet d'un travail de M. A. Eigenbrodt, qui prend sa défense contre les récentes critiques soulevées contre cet annaliste (3). Il est également question de Lambert dans un travail de W. Gundlach (4).

M. H. Böhmer publie une satire poétique du XIIe siècle contre l'abbé Ives de St-Denis, dont Mabillon avait déjà donné des fragments dans les *Annales O. S. B.* (V, 652), d'après un MS. du XIIIe

1. *Die Lehre des Hl. Paschasius Radbertus von der Eucharistie.* Mit besonderer Berücksichtigung der Stellung des Hl. Rhabanus Maurus und des Ratramnus zu derselben. Fribourg en Brisgau. Herder, 1896, 136 pp. in-8°. Prix : frs 2,75.

2. *Petr. Damiani, boretsa tserkovno-obchtchestrennyra preobrazovanitia XI vieka.* Kharkov. Silberberg, 1895. 44 pp. in-8°.

3. *Lampert von Hersfeld und die neuere Quellenforschung.* Cassel, Hühn, 1896, 137 pp. 8°.

4. *Der Sang von Sachsen-Krieg*, 167 sqq.

Digitized by Google

siècle actuellement conservé à Berlin. Il s'agit de l'abbé Ives qui gouverna de 1071 à 1094 (1).

M. L. Denis donne une notice sur : *Don Jehan Bondonnet, moine bénédictin de Saint-Vincent du Mans, prieur de Sarcé* (2).

La vie de la bienheureuse Jeanne Marie Bonomo, moniale bénédictine de St-Jérôme de Bassano (3), est tirée en grande partie de la vie détaillée publiée en italien par le R. P. D. Léon Bracco en 1883. On a cependant utilisé les anciens documents cités par cet écrivain ; une visite à Bassano a permis de se rendre compte de l'état du monastère, des reliques de la bienheureuse et du culte qu'on lui rend. Cette vie abrégée donne une très bonne idée de la carrière de l'illustre bénédictine de Bassano et de sa vie spirituelle si merveilleuse.

La vie d'Hélène Lucrezia Cornaro Piscopia, oblate de l'ordre de St-Benoît et docteur de l'Université de Padoue (4), publiée par la communauté anglaise de St-Benoît à Rome, est racontée d'après de nombreux documents tant imprimés que manuscrits. Elle retrace la vie d'une jeune patricienne de Venise, aussi distinguée par ses vertus que par sa science, née le 5 juin 1646, décédée le 26 juillet 1684 (Cf. *Revue bénédictine*, 1888, 512-515). Hélène Cornaro est certainement l'une des figures les plus attachantes de l'Italie au XVIIe siècle, et l'on comprend aisément le pieux enthousiasme qu'elle excita parmi ses contemporains. Lors de son passage à Venise, Dom Mabillon alla visiter la demeure de cette femme si remarquable, que l'ordre de St Benoît se glorifie de compter parmi ses membres. Ce volume est richement illustré de portraits de la célèbre oblate bénédictine et autres photogravures qui rehaussent la valeur de cette intéressante biographie.

M. Seebass s'occupe des deux manuscrits de St Colomban de la bibliothèque nationale de Turin (5). Signalons en même temps les communications du même auteur sur les anciens manuscrits de Bobbio (6).

M. I. Giorgi fait l'histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Nonantule, publie un catalogue des livres acquis sous l'abbé Raoul I

1. *Neues Archiv*, XXI, 761-769.
2. *Revue histor. et archéol. du Maine*, 1896, 1er sem., 2e liv.
3. *The life of blessed Joanna Mary Bonomo, benedictine nun in the Monastery of St-Jerome Bassano.* St Benedict's Rome (Desclée et Cie), 1896, 243 pp. 8°.
4. *The life of Helen Lucretia Cornaro Piscopia, oblate of the Order of St-Benedict and doctor of the University of Padua.* St-Benedict's Rome, 1896, 128 pp. 8°.
5. *Neues Archiv*, XXI, 739-746.
6. *Centralblatt f. Bibliotheh-Wesen*, XIII, 57 sqq.

Digitized by Google

(1003-1035), et donne une édition plus correcte du catalogue de 1166 donné par Maï et Becker (1).

M. Léopold Delisle réimprime le catalogue des manuscrits de Saint-Martial de Limoges publié en 1730 et l'accompagne d'une notice préliminaire sur les copistes des bibliothécaires (2); — M. Louis Guibert traite des anciennes confréries de la basilique de Saint-Martial (3).

D. Gabriel Willems, de l'abbaye d'Afflighen, publie d'après le MS. 13552 de la Bibliothèque royale de Bruxelles le travail composé par D. Odon Cambier, bénédictin d'Afflighem († 1651) sur les écoles bénédictines (4). Nous en reparlerons plus tard, quand la publication sera plus avancée.

M. Holder-Egger poursuit ses études d'historiographie thuringienne et examine la chronique des moines de St-Pierre d'Erfurt et de Reinhardsbrun (5).

Sur l'organisation, développement ou transformation des domaines monastiques et les droits féodaux des anciennes abbayes, nous signalerons les travaux de MM. H. Baumont pour Luxeuil (6), Mare pour Saint-Seine (7) et Martiny pour Corbie aux IXe-XIe siècles (8).

M. l'abbé Pierre Bonnin, curé d'Ablon-sur-Seine, publie sous le titre de : *Principaux droits de l'abbaye de Saint-Germain des Prés en Seine-et-Oise* (9) un inventaire chronologique des actes qui se rapportent aux propriétés et droits du célèbre monastère bénédictin de Paris dans les paroisses du département actuel de Seine-et-Oise. L'auteur en donne presque toujours le texte accompagné d'introductions, et l'accompagne des notes nécessaires à l'identification des noms de lieu ou à l'explication des termes techniques. A l'aide de cet inventaire, on peut se rendre compte de l'étendue et de l'importance des propriétés d'une grande corporation monastique au moyen âge et des vicissitudes qu'elles ont subies au cours des siècles. Ce recueil sera utile à tous ceux qui s'occupent de l'histoire

1. *Revista delle biblioteche e degli archivi*, VI, 54 sqq.
2. *Bullet. de la Soc. archéol. et histor. du Limousin*, t. XLIII (1895), pp. 1-60.
3. *Ib.*, 198-330.
4. *Studien und Mittheil.*, 1896, 59-77.
5. *Uber die Cronica S. Petri Erfordensis moderna und verwandte Erfurter Quellen* (*Neues Archiv*, XXI, 443-546 ; 687-735).
6. *Étude historique sur l'abbaye de Luxeuil*, 598-1790. Luxeuil, Marcel Pattegay 1895, 114 pp. in-8°.
7. *Contributions à l'étude du régime féodal sur le domaine de l'abbaye de Saint-Seine* (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. VI, n° 1 (1896).
8. *Der Grundbesitz des Klosters Korvey in der Diocese Osnabrück* (*Mitthell. des Vereins f. Geschichte und Lande Kunde von Osnabruck*, t. XX (1895), 294 sqq.)
9. Lille, Société de St Augustin Desclée, 1896, 336 pp. in-8°.

Digitized by Google

de ces localités. L'ouvrage est accompagné de trois vues de l'abbaye en 1368, 1410 et 1640.

M. P. Mitzschke publie le cartulaire de la ville et du monastère de Bürgel. La première partie contient les documents de 1133 à 1454 (1); on y trouve une liste des abbés de Bürgel, des prévôts et des prieurs de Remse, monastère de bénédictines qui dépendait de Bürgel et fut supprimé en 1533, sept ans après le monastère de Bürgel. — M. A. Erb s'occupe du monastère de Rheinau et de la révolution suisse; c'est un chapitre fort triste (1798-1803) de l'histoire de cet illustre monastère, qui devait succomber définitivement en 1863, sous les coups des libéraux et protestants de Zürich (2).

M. J. Depoin a donné l'an dernier le premier fascicule du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, 137 chartes ou extraits de documents (3). L'histoire de cette abbaye a été écrite au XVIIe siècle, par Dom Claude Estiennot (MS. à la bibliothèque municipale de Pontoise), et par Dom Robert Racine (MS. à la bibliothèque Mazarine). — M. Augustin Chassaing donne le *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire en Velay*, prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre. L'introduction et les tables sont de M. Antoine Jacobin (4). — M. Pfannenschmid publie un mandement de l'empereur Frédéric II pour le prieuré de Saint-Pierre à Colmar, du 29 avril 1236 (5).

M. Alphonse Dopsch s'occupe longuement des faux diplômes carlovingiens de Saint-Maximin de Trèves, sujet qui avait déjà été touché au XVIIe siècle, et plus récemment par Bresslau et Sickel (6). Dopsch place la falsification au XIIe siècle, entre 1132 et 1137, tandis que Bresslau la fixait au Xe siècle.

M. Widmann publie une série de documents de l'abbaye des bénédictines de Nonnberg à Salzbourg, 50 n^os de 1033-1311 (7). — Le R. P. A. Vogel publie une nouvelle édition des diplômes d'Engelberg (8); — M. Edgar de Marneffe donne le second fascicule

1. *Urkundenbuch von Stadt und Kloster Bürgel.* Gotha. Perthes, I. Teil. 1133-1454, XXXVI-365, pp. (*Thüring-sächs. Geschichts-Bibliothek.*, Bd., III).

2. *Das Kloster Rheinau und die helvetische Revolution (1798-1803, resp. 1809).* Zurich. Keller, 1896, 248, pp.

3. Pontoise, Bureaux de la Soc. hist. du Vexin, 1895, VIII-112, pp. in-4°.

4. Paris, Picard, 1895, XIV-208, pp. in-8°.

5. *Zeitschrift der Gesch. der Oberrheins*, 1895, 4^e livr.

6. *Die falschen Karolinger-Urkunden für St-Maximin (Trier)* ap. *Mittheil. des Instituts für oesterr. Geschichtsforschung*, XVII (1896), 1-34.

7. *Mittheil. der Gesellschaft f. Salzburg. Landeskunde*, XXXV (1895).

8. *Geschichtsfreund*, XLIX, 233, sqq.

Digitized by Google

du *Cartulaire d'Afflighem* (1), qui comprend les chartes de 1150 à 1185 (chartes 82 à 178).

M. Otto Hafner publie un traité de confraternité entre les monastères de Hirsau, Saint-Blaise et Muri, conclu entre le 12 octobre 1086 et le 5 juillet 1091 et accompagné de renseignements sur cette sorte d'actes (2).

Le Dr Dav. Leistle continue son étude sur l'activité scientifique et artistique du monastère de Saint-Magnus à Füssen (3), M. G. Renz son inventaire chronologique des actes relatifs à l'abbaye des Écossais de Saint-Jacques et du prieuré de Weih-Saint-Pierre à Ratisbonne (4); ces actes vont du 20 mars 1303 au 20 mai 1350. —

M. J. Neuwirth publie un catalogue des moines de Brewnow du XIIIe siècle (5).

Le R. P. Dom Godefroid Friess, de l'abbaye de Seitenstetten, a publié l'histoire détaillée de l'ancien monastère des Bénédictines de Traunkirche dans la Haute-Autriche (6) et l'a fait suivre des regestes et du Nécrologe de cette maison.

(A continuer.)

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

BRÉSIL. — Nous empruntons aux lettres de nos confrères d'Olinda les passages suivants : « Sa Grandeur Mgr l'évêque ne manque aucune occasion de nous donner des preuves de son affection. Cette année, il a voulu faire les offices de la semaine sainte, non à Récife, où il réside, mais dans sa cathédrale d'Olinda. Tous les prêtres du monastère furent invités par lui à officier à la cérémonie de la bénédiction des saintes huiles et à y faire entendre les mélodies grégoriennes, suivant la méthode de notre congrégation. Monseigneur est grand amateur de la réforme du plain-chant; il a déjà sollicité de Dom Prieur un professeur pour son grand séminaire. Nous attendons d'Europe l'homme le plus apte à cette fonction. Que de raisons possède Sa Grandeur pour appeler de tous ses vœux la restauration du chant sacré dans son diocèse ! Nous pûmes en juger, le jeudi-saint. Les musiciens ordinaires avaient envahi le jubé avec flûte, violon et trombone ; sans égard pour la sainteté du lieu ni pour les prescriptions de la liturgie, ils exécutèrent

1. *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de la Belgique*, 2e section (4 mai 1896) pp. 127-254.
2. *Studien und Mittheilungen aus dem Bened. Orden*, 1896, 1-14.
3. *Studien und Mittheil.*, 1896, 14-29.
4. *Ib.*, 29-40.
5. *Mittheil. des Vereins f. Gesch. der Deutschen in Böhem.* Bd. XXXIV, p. 93.
6. *Geschichte des ehemaligen Nonnenklosters O. S. B. zu Traunkirchen in Oberösterr.*, ap. *Archiv f. österr. Geschichte*, 1895, 181-326.

Digitized by Google

une messe, genre Mercadante, du plus bruyant effet. Où étaient, hélas ! la piété et le touchant symbolisme que cette messe du jeudi-saint offre aux fidèles dans nos églises d'Europe ? Au lieu de cesser après le *Gloria in excelsis*, le tintamarre redoubla et continua crescendo jusqu'à la fin. Il fallut se résigner à ne point placer le moindre bout de plain-chant, sauf quelques strophes de l'hymne de la procession, après la bénédiction des saintes huiles. Mais enfin les réformes, même les plus urgentes, ne se font pas en un jour. Monseigneur saura être patient. — Nous venons d'apprendre que Sa Grandeur a décidé de venir habiter Olinda. Tout dernièrement il a fait une visite à son palais épiscopal devenu inhabitable ; il le fait maintenant restaurer et bientôt il y transférera son domicile : la cathédrale, déserte et silencieuse, reverra messieurs les chanoines qui y célébreront l'office divin. Non loin de là, Monseigneur a destiné, sur la demande de Dom Prieur, le couvent de la Conception, aux bonnes religieuses de la Charité de Gyseghem, qui viennent de nous arriver. Ce couvent n'est plus habité que par une demi-douzaine de sœurs, mi-laïques, dont deux sont entrées ailleurs, deux manifestent le désir de se joindre à leurs nouvelles compagnes et les deux autres, qui sont vieilles, se retireront dans un quartier séparé de la maison, pour y achever en paix leur pieuse existence.

Les offices de la semaine-sainte ont pu s'accomplir dans notre église avec un caractère tout autrement religieux qu'à la cathédrale ; le peuple y assista nombreux et recueilli ; le samedi-saint, la bénédiction de l'agneau, qui était une nouveauté pour le pays, eut le don d'exciter au plus haut point la curiosité et l'intérêt des fidèles : mais aussi, comme cette innocente victime représentait bien notre divin Sauveur, marchant tranquillement, sans pousser une plainte, jusqu'à l'autel du sacrifice, où le menaient trois petits enfants ! Le jour de Pâques, au moment de la grand' messe, une pluie torrentielle vint à tomber tout à coup : l'église n'était pas comble, ce fut toute perte pour ceux qui restèrent chez eux ; l'office en effet fut splendide. Pour la première fois nous avions trois prêtres à l'autel, deux chantres en chapes, un cérémoniaire, plusieurs frères convers en surplis, et une douzaine d'enfants en soutanes rouges et noires, avec rochets. Au sortir de la messe, il pleuvait toujours. Soudain, nous entendons une clameur générale devant l'église. Qu'était-il arrivé ? Était-ce un malheur ? On court à la porte : c'était le peuple tout entier qui criait tout d'une voix : « Saint Vincent Ferrier, donnez-nous du beau temps pour la procession ! » En effet, le jour de Pâques, il y a ici grande procession de la paroisse, et saint Vincent Ferrier, dont la statue se trouve également sur un de nos autels, est un protecteur invoqué avec beaucoup de confiance par les Brésiliens. La foi naïve et franche de nos concitoyens ne fut pas trompée : à peine dix minutes étaient écoulées, que le plus brillant soleil, dissipant les nuages, sécha les rues et mit le peuple au comble de la joie. Aux vêpres et à la bénédiction, grâce au beau temps, l'église regorgeait de monde. Mais ce qui nous consola bien

Digitized by Google

plus encore que l'affluence des fidèles, ce fut l'attitude générale qui devient réellement pieuse. Quelle différence avec le premier jour où nous célébrâmes la sainte messe conventuelle, alors que la foule la plus indiscrète envahissait le chœur et refoulait presque les moines sur les degrés de l'autel ! Quelle différence surtout avec le spectacle dont nous avons été dernièrement les témoins attristés à la fête de Notre-Dame de Prazeres !

Prazeres est un endroit historique, à cinq lieues environ d'Olinda. C'est là que les Hollandais perdirent la dernière bataille d'où dépendait le sort de leur colonie brésilienne. En reconnaissance de leur victoire définitive, les Portugais élevèrent, en l'honneur des allégresses de la sainte Vierge, une jolie église à deux tours qui fut confiée dès lors au monastère bénédictin d'Olinda, avec les biens y afférents, à charge d'y célébrer la sainte messe, les dimanches et jours de fête. Aujourd'hui la localité ne compte plus guère qu'une vingtaine de maisons, y compris le presbytère, qui est un palais à côté du reste. Mais le sanctuaire est resté le centre d'un pèlerinage fameux. Chaque année, le lundi de *Quasimodo*, de nombreuses caravanes arrivent de Récife et des environs et gravissent, dès l'aurore, la colline boisée qui mène à l'église. Cette foule n'est malheureusement pas ce qu'il y a de plus édifiant au monde. Si, cette année, on n'avait pas pris la précaution de faire patrouiller sur les lieux un peloton de soldats, nous aurions assisté, comme dans le passé, à des scènes de sauvagerie et de meurtre. C'était bien assez au reste de subir l'indescriptible brouhaha qui commença dans l'église dès avant l'office et ne finit que longtemps après. Ici les baïonnettes furent impuissantes. La nef et le jubé regorgeaient de monde, surtout de femmes: jamais halle aux poissons ne retentit d'échos aussi puissants ; nous dûmes chanter l'office et célébrer la grand' messe au milieu du vacarme. On dit que le R. P. Capucin qui s'escrima à lancer un sermon à cette foule houleuse a perdu un poumon à la joute. Il méritait pourtant un autre sort, car si nous pouvons juger de son discours par les quelques paroles que nous saisîmes, il parla admirablement des joies de la sainte Vierge. Nous regrettions sincèrement de ne pas avoir possédé ce prédicateur pour la Saint-Benoît : il aurait pu célébrer la gloire de notre saint Patriarche, sans donner des ruades à l'histoire. A propos de cet incident, il paraît que la métaphore est contagieuse parmi la gent savante au Brésil. Pour faire chorus avec notre panégyriste, que vous connaissez, voici ce qu'écrivait le *Jornal do Brazil*, à peu près à la même heure : « Aujourd'hui, dans notre ville de Rio, le monastère de Saint-Benoît célèbre avec la pompe la plus solennelle, la fête du grand fondateur de l'Ordre. Saint Benoît naquit en 480, dans l'Ombrie : il appartenait à l'illustre et très noble maison des Comtes de Lombardie. Il fréquenta les cours de l'Université de Padoue et y conquit le grade de docteur en droit canonique et en droit romain. Il fut appelé à Rome et reçut du Pape le titre de protonotaire. Ordonné prêtre ensuite, il quitta la cour pontificale et se retira à l'hôpital de Vicence. Là il se con-

Digitized by Google

sacra, avec une affectueuse charité, au soin des pauvres et des malades ; en même temps il s'adonnait avec le plus grand zèle à la conversion des âmes; il réussit à en faire entrer un grand nombre dans le sein de l'Église catholique, ce qui lui mérita le surnom de *Chasseur des âmes*. Mais sa ferveur religieuse et son dévouement extrême pour le prochain ne se sentant pas satisfaits, il se retira au Mont-Cassin, avec d'autres compagnons qui lui obéissaient en tout comme des disciples soumis, et fonda l'ordre des Bénédictins, lequel, répandu dans le monde entier, a rendu tant de services à tous les pays et mérite particulièrement la reconnaissance du Brésil. » Je vous fais grâce du reste, le morceau est assez gros pour être savouré à loisir.

Revenons à Prazeres. Après la grand' messe, nous réussîmes à faire trouée dans les rangs serrés des fidèles, pour organiser une petite procession. Ici le spectacle changea d'aspect, à notre grande édification. Les pèlerins se précipitaient au devant de la statue de la sainte Vierge, portée par nos séminaristes ; ils l'invoquaient à haute voix, lui criaient tous les sentiments de leur cœur, faisaient toucher à sa robe des objets de piété, des rubans, voire des herbes, quand ils n'avaient rien d'autre. Cette explosion de foi soulagea nos âmes ; fasse Marie Immaculée que le peuple brésilien laisse éduquer et discipliner sa foi et il redeviendra vraiment catholique ! Malheureusement les prêtres et les missionnaires manquent, et d'un autre côté les ministres de l'erreur et la mauvaise presse multiplient leurs efforts, pour ravager le troupeau des enfants de l'Église. Si seulement les vides causés par la mort dans les maisons religieuses étaient rapidement comblés par de nouvelles recrues !

La congrégation Brésilienne vient de faire une nouvelle perte : le R^me^ P. Dom Furtado de Santa Catharina, ancien abbé du monastère de Rio de Janeiro, est mort quelques jours après la fête de saint Benoît, où il devait prêcher. C'était un des plus jeunes survivants de la Congrégation. Les voilà réduits à neuf pour tenir le chapitre général qui s'ouvre le 3 mai. Ils ont dû demander à Rome une autorisation spéciale qui vient de leur être accordée. Le R.P. Prieur d'Olinda en fait partie ; il arriva le 27, à bon port, à Bahia, après deux jours de traversée.

Notre vénéré Prieur se porte mieux qu'on aurait pu le prévoir. Il faut qu'il soit soutenu par la Providence pour suffire à l'énorme besogne qui l'accable et aux multiples sollicitudes qui l'assiègent.

Je vous ai déjà parlé maintes fois de serpents et autres animaux ; il faut cependant que je vous dise un mot des grenouilles de tout genre que nous ont amenées les pluies torrentielles de cette saison. On se croirait au temps des Pharaons. Il y en a qui aboient comme des chiens, tout à fait comme celles dont parle Chateaubriand, dans son voyage en Amérique ; mais les plus intéressantes sont celles qui disent : *Oui, oui*. Rien n'est plus curieux : vers le soir, pour peu qu'on s'arrête dans sa besogne, on entend ce sempiternel refrain :

Digitized by Google

Oui..., oui..., oui..., oui...; oui..., oui...,oui...,oui. C'est peut-être flatteur de rencontrer de bonnes bêtes qui soient toujours d'accord avec vos pensées intimes, mais à condition qu'on n'ait pas l'envie de dormir, car alors on souhaiterait vingt fois d'en être encore au moyen âge, alors que de fidèles serfs battaient les fossés, durant la nuit, sous les fenêtres des châteaux, en chantant : « Pâ, pa, rainettes, pâ ; — Messire est là. » Comment suis-je tombé de Dom Prieur aux grenouilles? Je n'en sais rien. Pardonnez au vagabondage d'une plume fatiguée, et remontons à la communauté. Elle vient de s'accroître, du moins pour quelques semaines, de deux membres nouveaux. Dom Vittorio nous est arrivé du Mont-Cassin, le 26; et Dom Oswald de Fort-Augustus, le 30. Les vétérans continuent leur office comme par le passé; le ministère extérieur seul est quelque peu réduit. Toutefois Dom Feuillen a encore de temps en temps l'occasion d'offrir à Notre-Seigneur quelque grosse conquête ; telle une femme de soixante ans qui, malade, se confessa la semaine dernière, communia, pour la première fois en sa vie et mourut le lendemain. Mais c'est Dom Willibrord qui rencontre le plus souvent dans son apostolat les incidents les plus pittoresques. En voici un pour finir. Il était à Rio-Doce, pour la dévotion du Sacré-Cœur,le deuxième vendredi du mois. C'était à une heure de la nuit ; les étoiles brillaient silencieuses au firmament; la mer était calme; et le Père, étendu, dans la sacristie, sur son grabat... songeait éveillé... en repoussant du pied les assauts des chauves-souris. Tout à coup, il entend une suite de cris mystérieux : « Hou !... hou, hou, hou !... » — « Qui est là ? » fait une voix sonore. — « Devotas do Sagrado Coração. » « Des dévotes du Sacré-Cœur », répond un chœur de femmes. En effet, c'étaient de courageuses chrétiennes qui avaient fait trois lieues à pied, pendant la nuit, profitant de la marée basse pour passer le fleuve à gué et qui se présentaient au logis commun, pour y attendre l'heure d'assister à la sainte messe et de recevoir les sacrements. Sur cinquante pénitents environ que confesse habituellement Dom Willibrord, il y en a toujours un bon nombre qui viennent de loin ; ce sont des gens du « Matto » (de l'intérieur) qui ont conservé une foi beaucoup plus robuste, plus simple et surtout plus pratique que les citadins. Les dames Ramos d'Olinda, qui passent nuit blanche dans une vaste cabane pour y attendre les pèlerins attardés et pour préparer les repas du Père, ouvrirent donc aux trois voyageuses nocturnes, qui possédaient le mot de passe, et tout rentra dans le silence. Mais l'aurore n'avait pas paru que le confessionnal était déjà assiégé; il fallut absolument contenter la piété de ces braves gens, avant la messe, à laquelle tous communièrent. Le saint sacrifice était à peine achevé, qu'un courrier arrive en toute hâte : « Vite, Père, il y a là, au delà du fleuve, une malade qui se meurt. » Il fallut remettre à plus tard trois ou quatre baptêmes qui attendaient et courir au plus pressé. Au reste la marée montait et grossissait le « Rio » ; il fallait le passer, sans tarder. Malheureusement le cheval du missionnaire n'osait

Digitized by Google

s'élancer à l'eau. « Suivez-moi, Père,» crie quelqu'un. C'était un paysan qui s'en retournait sur son coursier, avec sa femme en croupe. Dom Willibrord pique des deux et s'avance à la queue leu leu. Chemin faisant l'indigène lui dit : « Mais, Père, vous devriez nous donner une médaille de Saint-Benoît : on dit qu'elle opère tant de miracles. » « Bien volontiers, cher ami », et le moine pousse son cheval pour accoster son guide. Mais au moment où il s'approche, le bidet de l'autre se met à hennir, mais d'une façon si fiévreuse, que son maître lui lance un coup de pied dans les flancs et s'enfuit en criant, de terreur : « Je n'en veux plus, je n'en veux plus ! » Et notre moine, resté de planton, de rire aux éclats, devant cette fugue inattendue ! Et tout cela, au milieu de l'eau ! Quel beau sujet d'aquarelle ! — Le peuple est très superstitieux. Un prêtre obtient difficilement un cheval en location, parce que « le cheval qu'un prêtre a monté, se dessèche. » Notre homme aura cru sans doute que, tout en cherchant une médaille dans sa poche, Dom Willibrord était en train de lancer « le mauvais œil » à sa monture, ou de lui administrer quelque secret sortilège. En tout cas, instruit par l'expérience, le curé de Rio-Doce résolut, séance tenante, de servir à ses paroissiens nomades, un sermon vigoureux contre la superstition. Après cette morale, il fut confesser en toute hâte la malade, laquelle le reçut comme un sauveur. Puis il revint au galop pour repasser le fleuve : il était plus que temps, l'eau lui montait jusqu'aux genoux. Sur l'autre rive, les femmes de la veille, qui n'avaient point de cheval, faisaient de grands gestes de désespoir ; elles durent attendre de nouveau la tombée de la nuit pour trouver un gué. Ah ! si nos paysans d'Europe, si bien fournis de prêtres et de secours religieux, savaient imiter le courage et le zèle pieux de ces pauvres femmes du Nouveau-Monde ! Pour employer utilement leur loisir forcé, elles s'emparèrent de la chaussure et des bas trempés de D. Willibrord et les hissèrent séparément sur quatre longues perches, qu'elles fichèrent dans le sable du rivage, afin que le grand vent de la mer les séchât plus rapidement. Le héros du jour dut se résigner à chausser les bas et les souliers secs d'un pêcheur, pour aller baptiser et faire une première communion à l'église, non sans se retourner de temps en temps pour admirer le trophée de ses exploits. Cette première communion était bien touchante. Un enfant de dix ans qui s'était confessé le mois précédent mais s'était enfui de peur au moment de communier, revenait cette fois, amenant avec lui sa mère. Tous deux avaient été mieux préparés par une pieuse dame et tous deux reçurent ensemble leur Dieu, pour la première fois. »

***

Le chapitre général de la congrégation brésilienne s'est terminé au monastère de Saint-Benoît de Bahia le 24 mai dernier. Voici le résultat des élections du chapitre :

Abbé-général : le R^me^ D. Dominique Machado (de résidence à Bahia) ;
Abbé de Rio de Janeiro, D. Jean Ramos ;

Digitized by Google

Abbé de Parahyba, D. Joseph Botelho;
Abbé de Saint-Paul, D. Pierre Moreira;
Abbé de Graça, D. Thomas Calmon;
Abbé d'Olinda, D. Gérard van Caloen;
Maître des novices, D. Feuillan Lhermite;
Secrétaire de la congrégation, D. François Carneiro da Cunha, prieur de Bahia;
Président de Santos, D. Joachim da Monte Carmelo.

Parmi les substituts des définiteurs élus à d'autres charges figurent les RR. PP. DD. Feuillan Lhermite et Ulric Sonntag.

ANGLETERRE. — Le R^me^ P. D. Augustin O'Neill, président de la Congrégation bénédictine anglaise, a été désigné par le Saint-Siège pour le siège épiscopal de Port-Louis dans l'île Maurice. Ce siège était occupé, il y a quelques années, par un autre bénédictin, Mgr Scarisbrick, archevêque de Cysique, i.-p.

BAVIÈRE. — Le 2 juin, le R. P. Dom Rupert Metzenleitner, directeur du petit séminaire de Scheyern, a été élu à l'unanimité abbé de ce monastère, en remplacement du R^me^ D. Rubert Mutzl. *Ad multos annos!*

***

ITALIE. — Le chapitre général de la Congrégation de Subiaco s'est tenu à Subiaco du 27 mai au 3 juin: 14 abbés, les consulteurs du général et un délégué des cinq provinces y ont pris part. Le R^me^ D. Dominique Serafini, procureur-général, a été élu abbé général.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés:

Le 15 mars, à Lukuledi (Zanzibar oriental), le frère convers Léonard Lingenhoel.

Le 28 avril, S. Walburge Mac Fadden, au monastère de l'Adoration perpétuelle à Clyde (Missouri).

Le 3 mai, au prieuré de N.-D. à Allegheny (Pensylvanie, États-Unis d'Amérique), le R. P. D. Lambert Kettner, né à Kochenthal (Bavière) en 1831, profès à l'archiabbaye de St-Vincent le 26 juillet 1857.

Le 7 mai, S. Willelmine Gerber, au monastère de l'Immaculée-Conception à Ferdinand (Indiana, Amérique).

Le 11 mai, S. Dominique Shouter, au monastère de Clyde (Amérique).

Le 20 mai, le R. P. D. Lambert Gröblinger, de l'abbaye d'Admont (Styrie), né le 18 juin 1840, profès le 9 mars 1862.

Le 23 mai, le R. P. D. Benoît La Via, né à Palerme en décembre 1809, profès de l'abbaye de Monreal (Sicile) en 1830, où il séjourna jusqu'à la suppression du monastère en 1866.

***

Digitized by Google

L'antique abbaye de Scheyern a été récemment plongée dans le deuil par la perte successive, à deux jours de distance, de son abbé, le R^me P. D. Rupert Mutzl, décédé à l'âge de 62 ans, dont 39 de profession et 24 de gouvernement abbatial, et de son vénérable prieur, le R. P. D. Pie Bayer.

Le R^me D. Rupert, né à Landshut le 14 janvier 1834, prit l'habit de Saint Benoît à l'abbaye de Scheyern, à l'âge de 22 ans et y fit profession le 30 août 1857. Ses manières douces et affables lui acquirent bientôt l'estime de ses supérieurs qui lui confièrent différentes charges où il se fit remarquer par un grand sens pratique. Il fut successivement professeur au petit séminaire diocésain annexé à l'abbaye, vicaire, puis curé de l'importante paroisse de Scheyern. Nommé abbé le 13 décembre 1872, il gouverna sa communauté avec une grande sagesse, qui lui valut une haute réputation dans son pays. Il consacra tous ses soins à la restauration de l'église abbatiale et du monastère, n'épargnant ni fatigues ni argent à cet effet. Il agrandit le petit séminaire avec une générosité extraordinaire, consacrant une somme de près de 300,000 francs pour le développement de cette pépinière du clergé de l'archidiocèse de Munich. Par cet acte vraiment admirable, l'abbé et son monastère ont grandement mérité des populations catholiques de la Bavière. La charité du vénérable prélat était proverbiale ; on recourait à lui de tous côtés, et innombrables sont les aumônes qu'il versa dans le sein des pauvres. Aussi sa mort inopinée, après trois jours de maladie seulement, causa-t-elle une grande émotion dans le pays : des milliers d'hommes accoururent à Scheyern le lundi de la Pentecôte pour lui rendre les derniers hommages et assister aux funérailles présidées par Mgr l'archevêque de Munich. Les pauvres sans nombre qu'il avait consolés, les amis nombreux qu'il s'était faits par l'aménité de ses rapports, pleurèrent sur la tombe de cet homme de bien.

Le R. P. D. Pie Bayer, décédé le 23 mai, dans la 73e année de son âge et la 47e de sa profession religieuse, consacra presque toute sa vie à l'éducation de la jeunesse. Pendant dix ans, il dirigea avec un talent vraiment supérieur l'institut royal de Munich, connu sous le nom de *Hollandeum*, qui subsiste encore aujourd'hui sous la direction de prêtres séculiers. En 1887, il fut placé à la tête du prieuré conventuel de Schaeftlarn, auquel il donna une nouvelle vie. De retour dans sa chère abbaye de Scheyern, il fut frappé d'une cruelle maladie qui le fit beaucoup souffrir. Mais sa patience et sa confiance en Dieu ne se démentirent jamais, et ce fut vers la fin du mois de Marie, qu'il aimait d'un amour filial, que le bon vieillard s'endormit paisiblement du sommeil des justes.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Un apôtre français au Tonkin, Mgr Puginier, par C. D'ALLENJOYE. Paris, Téqui, 1896, in-12. Prix : 2 fr.

LA vie de Mgr Puginier est l'histoire de la prédication évangélique au Tonkin et aussi, en quelque sorte, celle de la colonisation française de ce pays. Né en 1835 à Saïx (Tarn), Mgr Puginier entra en 1854 au Séminaire des Missions étrangères, et partit en 1858 pour Saïgon. Trois ans plus tard il pénètre au Tonkin, en devient provicaire en 1865, coadjuteur de l'évêque, puis supérieur de cette mission où il mourut en avril 1892. Sa vie retrace les innombrables persécutions dont furent victimes les catholiques annamites, et fait bien ressortir les grandes qualités administratives du vaillant missionnaire, qui, sans négliger un seul instant le bien de son troupeau, sut rendre d'éclatants services à son pays natal. Ce petit livre se recommande à raison de son actualité perpétuelle : la colonisation du Tonkin occupe toujours les esprits en France.

Un mot sur les Visions, Révélations et Prophéties, par le R. P. POUPLARD, S. J. Paris, Téqui, 1896, 176 pp. in-12. Prix : 1 fr.

NOS incroyants modernes ont beau nier le surnaturel ; dès qu'un phénomène de vision ou de prophétie se produit, toute la presse est en émoi. Le fait de la rue de Paradis à Paris l'a assez mis en relief dans les derniers temps. On discute le cas, comment le juger sans connaître les principes de la théologie catholique? On trouvera dans l'opuscule du R. P. Pouplard les renseignements nécessaires tirés des meilleurs auteurs, sur l'illuminisme, le rationalisme, les visionnaires et les voyants, de même que les règles à suivre pour discerner la véritable nature de ces phénomènes.

Le R. P. Henri Chambellan, de la Compagnie de Jésus (1834-1892), par le P. CHARRUAU. Paris. Téqui, 1896, 288 pp. in-12. Prix : 3 frs.

ÉDIFIANTE biographie d'un vénérable religieux de la Compagnie, décédé le 12 août 1892. Religieux exemplaire, le P. Chambellan ne tarda pas à être investi des charges les plus importantes dans son institut, dans la situation critique provoquée par les fameux décrets du 29 mars. L'auteur, tout en faisant les réserves nécessitées par la vérité, sait relever le côté surnaturel de cette vie, et met bien en lumière l'apostolat du P. Chambellan comme directeur des âmes. Les pages qu'il consacre à ce sujet, sont documentées à l'aide de nombreux extraits de la correspondance de ce Père, qu'on lira avec autant de profit que d'édification.

Digitized by Google

NOTES

D'ANCIENNE LITTÉRATURE ECCLÉSIASTIQUE.

1. Quel est le *vir inter pastores eximius* cité par Niceta de Remesiana dans son opuscule ' De vigiliis servorum Dei ' ?

LES deux petits traités ' De vigiliis servorum Dei ' et ' De psalmodiae bono ' publiés par L. d'Achery sous le nom de Nicetius de Trèves et reproduits dans la Patrologie latine de Migne t. 68, col. 565 suiv., sont, en réalité, d'un évêque Niceta ou Nicetas, d'après le témoignage des manuscrits signalés par Labbe, Holstenius et Tommasi. A la suite de ces trois savants, j'ai cru que ce Niceta devait être identifié avec l'évêque de Remesiana mentionné par Gennade (1). Me trouvant dernièrement à Paris, j'ai tenu à examiner le manuscrit de Saint-Germain dont s'est servi d'Achery. Il est encore, si je ne me trompe, conservé à la Bibliothèque nationale, sous la cote lat. 13089 (Sangerm. lat. 591. 3). C'est un recueil de fragments de manuscrits de diverses époques. Le ' De vigiliis ' commence au fol. 129v, l'écriture est du XIe siècle. A la marge supérieure, on lit ces mots : *Editus in Spicilegio.* Le nom de l'auteur n'est donné qu'une seule fois, dans la rubrique mise en tête du premier traité :

INCIPIT TRACTATUS NICETI/ EPISCOPI DE VIGLIIS SERVORUM DEI

Il est à remarquer que le scribe avait d'abord écrit NICETI : c'est seulement après coup qu'il a ajouté le second I, lequel par suite se trouve très resserré entre le premier I et l' E initial du mot suivant.

J'ai vu trois autres manuscrits des mêmes traités à la Bibliothèque nationale. L'un d'eux, le lat. 12233, est moderne, c'est la copie préparée par Holstenius pour l'impression : elle porte l'*imprimatur* du Maître du sacré Palais, dans tous les titres on lit NICETAE EPISCOPI. Au fol. 56v, l'éditeur a réuni quelques textes de saint Paulin et du martyrologe romain, sous la rubrique : *De Niceta Dacorum episcopo veterum testimonia.*

1. *Revue Bénéd.*, févr. 1894, p. 63.

Digitized by Google

Un autre codex, du Xe s. (lat. 10604), vient du mont Saint-Michel, et contient le ' De psalmodiae bono ' sous le titre SERMO SANCTI NICETII EPISCOPI.

Enfin, le plus ancien manuscrit, IXe siècle, provient de l'abbaye de Cluni (N. a. lat. 1448, fonds de Cluni 33). C'est un recueil d'opuscules et de sermons de saint Augustin. La table des *capitula* au fol. 1 mentionne entre autres les articles suivants :

> XII De vigiliis servorum dei tractatus nicetae episcopi
> XIII De psalmodiae bono tractatus eiusdem nicetae

Ces deux pièces figurent dans le volume fol. 145v et 148v. En tête de la première, dans le titre écrit en rouge, la dernière ou les deux dernières lettres du nom de l'auteur ont été grattées. Aux fol. 148v et 151v on lit :

> Incipit de psalmodie bono. eiusdem NICETE
> Explicit de psalmodiae bono nicete episcopi

Ces quelques renseignements paléographiques donnés en passant, j'arrive au point que j'avais particulièrement en vue.

Vers la fin du premier traité (Migne 370 c), Niceta confirme par le témoignage suivant son exhortation à ne point trop s'adonner à la bonne chère :

> Dixit namque vir quidam inter pastores eximius : ' Sicut fumus, inquit, fugat apes, sic indigesta ructatio avertit et abicit Spiritus sancti charismata '.

Dans la remarquable étude qu'il vient de publier sous le titre de ' Nouvelles contributions à l'histoire du symbole apostolique ', Neue kirchl. Zeitschrift 1896, M. le professeur Dr Th. Zahn fait observer (p. 110, note) qu'il serait intéressant de savoir quel personnage notre auteur a ici en vue. Ce détail a également piqué ma curiosité. Il m'a semblé d'abord qu'il pouvait être question d'Ambroise de Milan. J'ai cherché de ce côté, mais en vain. Tout dernièrement une autre pensée s'est présentée à mon esprit : ce modèle des pasteurs ne serait-il pas le grand Basile de Césarée ? En effet, quelques instants de recherches ont suffi pour retrouver le passage visé par Niceta. Il se lit vers la fin de la première homélie sur le jeûne, Migne P. G. 31, 184 b :

> Καπνὸς μὲν γὰρ ἀποδιώκει (quatre mss. φυγαδεύει) μελίσσας, χαρίσματα δὲ πνευματικὰ ἀποδιώκει κραιπάλη.

Cette constatation ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt, en nous permettant d'ajouter une citation de plus aux emprunts faits

Digitized by Google

par Niceta aux sources orientales. M. Kattenbusch n'a pas encore renoncé à trouver en Gaule le siège épiscopal de celui-ci. Tout en respectant sa conviction, force m'est d'avouer que ses arguments, plus je les examine, me semblent faciles à résoudre, tandis que l'opinion qui identifie notre Niceta avec l'évêque des Daces, ami de Paulin de Nole, touche de très près à l'évidence.

2. La prétendue ' epistola Fastidii ad Fatalem ' éditée par le cardinal J. B. Pitra.

Parmi les fragments latins donnés par J. B. Pitra dans ses ' Analecta sacra et classica ' Paris 1888. part. I, p. 134-6, se trouve une lettre commençant par les mots *Timeo amatores offendere* et publiée par l'éditeur sous le nom de FASTIDIUS BRITANNICUS EPISCOPUS. Il dit qu'il l'a tirée *ex cod. Vossiano*, sans spécifier lequel. Dans ce codex, la pièce était intitulée *Incipit epistola Fatavi ad Fautalem*, inscription qu'il a cru devoir modifier ainsi, en suivant les indications de Gennade c. 56 : *I. e. Fastidii ad Fatalem*. Il insinue cependant que la leçon du manuscrit pourrait bien représenter la forme primitive de ces noms irlandais, naturellement fort barbares.

En fait d'autres annotations, il n'y a à signaler que celle qui a trait à ces mots : *Dicite mihi quot anni sunt ex quo regenerati sumus in Christo*. L'éditeur pense qu'il s'agit ici de la conversion de l'Irlande par saint Patrice, et qu'à l'aide de cette donnée on parviendrait aisément à déterminer en quelle année la lettre fut écrite.

Je ne m'arrêterai pas à discuter le valeur de ces diverses hypothèses. Il suffira de dire qu'on ne voit nulle part que Fastidius ait appartenu ' à la haute école Irlandaise '. Gennade le qualifie simplement de *Britannorum episcopus*.

Quant au document lui-même, il n'est rien moins qu'inédit : c'est un exemplaire très incomplet et fautif de l'apocryphe hiéronymien *Qui Aethiopem invitat ad balneas* qui se trouve au tome 30 de la Patr. Latine col. 239 (al. 247) sous le titre AD PAMMACHIUM ET OCEANUM EXHORTATORIA. Cet apocryphe est certainement ancien, puisqu'il figure déjà parmi les lettres de saint Jérôme dans le ms. du neuvième siècle XVI. 14. du chapitre de Vérone (1). On y reconnaît dès le début et de place en place quelques tournures familières à ce Père : mais l'ensemble de la pièce est tel qu'il est difficile d'y voir autre chose qu'un pastiche plus ou moins habilement arrangé.

Par quelle coïncidence les extraits du cod. Vossianus auront-ils

1. Reifferscheid, Bibliotheca Patrum Ital. I, 79.

Digitized by Google

été mis sous le nom de Fastidius ? Le dernier alinéa commence par ces mots : *Multa sunt quae dicantur : sed Fastidio tuo quod aspera et inculta fuit oratio, et labori meo finem imponit membranae conditio* C'est bien ainsi dans l'édition de Pitra : *Fastidio*, quoique la majuscule soit de trop, évidemment : *fastidio tuo* est corrélatif de *labori meo*. Il n'est pas impossible que ce contre-sens soit déjà ancien et ait occasionné l'attribution en question : mais il reste alors à expliquer pourquoi le scribe a mis en tête *epistola Fatavi* et non *Fastidii*.

3. Reticius d'Autun et ' Beringer '.

Avec toute la révérence due à un si grand savant, je me permettrai de signaler une méprise assez curieuse dans l'ouvrage, d'ailleurs admirable,de M. le Dr Ad. Harnack, ' Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius '.

A la page 752, parlant des quelques fragments qui nous ont été conservés de l'évêque Reticius d'Autun, le célèbre professeur transcrit la phrase de Tillemont, Mém. H. E. VI, 29 : ' Nous n'avons plus rien de tous ses ouvrages, hors ce qu'en cite S. Augustin, et un endroit de son commentaire sur les Cantiques conservé dans l'apologie d'un Beringer. '

Tillemont donne l'indication exacte du passage de St Augustin, mais il n'en fait pas autant pour l'apologie de Beringer. M. Harnack s'est efforcé de suppléer à cette lacune. Il a donc cherché dans l'*Apologia pro christianis Gallis religionis evangelicae*, c'est à dire l'apologie du protestantisme français, écrite en latin par Innocent Gentillet, Genève 1588. ' Il semble bien, ajoute-t-il, que c'est là l'Apologie de Beringer, et pourtant je n'ai pu y trouver le passage en question. '

Ce n'est pas merveille. Le Beringer de Tillemont est antérieur de plus de quatre cents ans à l'apologiste Gentillet : il s'agit de l'écolâtre Pierre Bérenger, disciple d'Abailard, qui écrivit en faveur de son maître une Apologie où l'on trouve, en effet, le passage suivant (Migne P. L. 178, 1864 b. Cf. Pitra, Spicil. Solesm. I. p. XXXV et 170) :

> Unde Retii *(sic)* Augustodunensis aurea sic depromit camena : ' Mos est, inquit, generosae materiae observandus, sponsi sponsaeque tripudia festiva tuba persultent. Neque enim in funera fas distrahi animum, quoniam ad exponendum cantica nuptiarum invitat alacritas convivarum. Sed quoniam tantae facultatis ratio in nobis vel nulla est vel admodum orba, eius innitar gratiae, qui

Digitized by Google

per evangelium suum sonat *Sine me nihil potestis facere.* Neque certe mihi deficiet transitorium verbum, cum credam in Verbum quod est in principio apud Deum.' O vox catholico digna doctore, etc.

Espérons que ce commentaire de Reticius, encore connu et utilisé au douzième siècle, pourra être un jour identifié avec quelqu'un des nombreux traités anonymes sur le Cantique qui gisent inexplorés dans la poussière des bibliothèques.

4. Un ἄγραφον de la Διδαχή dans la vie de saint Hubert par Jonas.

Dans son beau travail sur les *Agrapha* (Texte und Untersuchungen zur Gesch. der altchristl. Literatur, t. v. part. 4. p. 111), A. Resch mentionne comme Logion 35 le texte suivant qui fait partie de la Διδαχή 1, 6 :

> ἀλλὰ καὶ περὶ τούτου δὴ εἴρηται· ἱδρωσάτω ἡ ἐλεημοσύνη εἰς τὰς χεῖράς σου, μέχρις ἂν γνῷς τίνι δῷς.

La même sentence a été signalée dans trois écrivains latins du moyen âge : Cassiodore, Pierre Comestor et saint Bernard. En voici un quatrième, Jonas, évêque d'Orléans, dans sa Vie de saint Hubert, écrite entre 825 et 831 (Act. SS. Nov. I. 809, col. 1. a.) :

> Sed et quocumque pedem ferre libuisset, in manu illius elemosyna desudabat, quousque pauper occurreret, cui eam tamquam Christo committeret.

On a beaucoup épilogué sur la véritable signification du mot ἱδρωσάτω, *desudet* (Resch, p. 212-215, 288 suiv. et 464). Dans la pensée de l'hagiographe, c'est bien l'argent destiné à l'aumône qui, comme personnifié, est impatient, s'agite, fait des efforts pour s'échapper, au point d'en répandre de la sueur.

5. Une sentence sur la 'foi romaine' attribuée à saint Augustin.

Dans un document émané du siège apostolique, il y a quelques jours seulement, on met dans la bouche de saint Augustin ce témoignage, assurément fort remarquable, en faveur de la primauté doctrinale de l'Église romaine : NON CREDERIS VERAM FIDEM TENERE CATHOLICAE, QUAE FIDEM NON DOCES ESSE SERVANDAM ROMANAM. Au bas du texte, on renvoie au sermon CXX, n. 13.

Digitized by Google

Cette brève indication pourra dérouter plus d'un lecteur désireux de vérifier une si importante citation. La plupart iront voir, tout naturellement, au sermon 120 du tome V, dans l'édition des Mauristes ; mais il n'y a là rien de semblable. Il s'agit des sermons publiés sous le nom de saint Augustin par le cardinal A. Mai, au tome Ier de sa *Nova Patrum Bibliotheca*. La phrase utilisée dans la lettre pontificale se lit en gros caractères au milieu de la page 273, vers la fin d'un discours intitulé ' De accedentibus ad gratiam '.

Je me suis beaucoup occupé de ce discours CXX, l'un des plus beaux de cette volumineuse collection. Voici les conclusions de mes recherches : je ne puis que les indiquer brièvement ici, espérant trouver quelque occasion de traiter le sujet plus au long :

1° Les sermons CXX et CXIX, qui portent le même titre, sont certainement aussi d'un même auteur, ainsi que le sermon CXXI ' De tempore barbarico '.

2° De la même source doivent provenir les pièces suivantes des tomes VI et VIII de saint Augustin dans l'édition des Mauristes :

a. Le sermon aux catéchumènes sur le Symbole *Sacramentorum rationem sive transactae noctis* (Migne P. L. 40, 637).

b. Sur le même sujet *Sacramentum symboli quod accepistis* (ibid. 651).

c. Sur le même sujet *Dum per sacratissimum crucis signum* (ibid. 659) : on en lit le commencement au bréviaire romain la veille de la Pentecôte.

d. Aux catéchumènes sur le cantique nouveau *Omnis qui baptismum Christi desiderat* (ibid. 677).

e. Aux mêmes pour le dernier mercredi avant le baptême *Caelesti gratiae et spiritali pluviae* (ibid. 685).

f. Aux mêmes ' De cataclysmo ' *Quoniam in proximo est dies redemptionis vestrae* (ibid. 693).

g. Sermon ' De tempore barbarico ' *Admonet Dominus Deus noster non nos debere negligere* (ibid. 699).

h. Traité ou plutôt sermon ' Adversus quinque haereses ' *Debitor sum, fateor, non necessitate cogente* (Migne 42, 1101).

i. Sermon sur le Symbole, contre les juifs, les païens et les ariens *Inter pressuras atque angustias praesentis temporis* (ibid. 1117).

3° L'auteur de ces différentes pièces n'est pas saint Augustin, mais un autre évêque africain du Ve siècle, peut-être le Voconius mentionné par Gennade ch. 78.

Digitized by Google

6. Un sermon ancien pour la fête de la Chaire de saint Pierre.

Les sermons vraiment anciens pour la fête de la Chaire sont relativement rares. On ne connaît guère jusqu'ici que les deux petits discours de l'appendice de saint Augustin s. 190 et 191, dont l'un se lit au bréviaire romain le 22 février, et un troisième attribué faussement au pape saint Léon (Migne 54, 505).

J'ai eu l'occasion d'en signaler un autre assez important, dans l'appendice du tome Ier des 'Anecdota Maredsolana' p. 409. Il est encore inédit, à l'exception des premières lignes, publiées par Caillau d'après deux manuscrits de Florence ('S. Aurelii Augustini sermones inediti' Paris 1842 in-fol. supplem. III. class. III. serm. 63).

En voici le texte complet d'après deux manuscrits du Musée britannique, provenant l'un et l'autre de l'abbaye de Silos : le cod. Addit. 30853 fol. 30v, recueil d'homélies destinées à être lues à la messe, et le cod. Addit. 30844 fol. 143v, portion de sacramentaire wisigothique comprenant les principales solennités depuis la fête de la Vierge en décembre jusqu'à celle de l'Ascension. Ces deux recueils semblent avoir été transcrits à peu près à la même époque, XIe/XIIe siècle ; dans les variantes, le premier est désigné par la lettre H, le second par S.

SERMO IN CATHEDRA SANCTI PETRI.

Natale cathedrae sancti Petri primi apostoli est, quod pia devotione sancta celebrat ecclesia. Attamen prius credere quam scire nos convenit, quia omne quod catholica fides suscepit venerandum, in nullo otiosum, sed est semper in omnibus fructuosum. Ille enim, cui a Christo claves datae sunt regni caelorum, cui ligandi solvendique potestas a Deo commissa fuit, tam magnum privilegium specialiter in sua persona suscepit, ut tamen hoc generaliter in Dei ecclesia sua virtute transmitteret. Unde diem, quo apostolatum vel episcopatum ore Christi indeptus est, hunc esse, quo ei cathedra commissa est, non inconvenienter accipimus. Cathedra quoque ista non est illa pestilentiae, sed sanae doctrinae : ex qua crediturí vocantur ad fidem, ex qua morbidi percipiunt sanitatem, ex qua dissoluti disciplinam, et ex qua

1 *cathed.*] *cated.* codd. HS constamment. 2 *Natale*] *natalem* H corr. *cathedrae s. P. primi apostoli*] HS; *primae cathedrae s. P. apostoli* Caill. 3 *Attamen*] *adtamen* HS. 5 *claves*] *clabes* HS ; je négligerai dans la suite cette particularité. 8 *ecclesia*] *aeclesia* HS ; *ecclesiam* Caill. *quo*] *qua* H. 9 *indeptus*] HS et les mss. de Caillau ; celui-ci a corrigé *adeptus*. *quo*] *quod* S. 11 *illa*] mot omis par Caillau et un de ses mss. 12 *percipiunt*] *recipiunt* Caillau. *dissoluti*] Caillau répète *recipiunt*. *et ex*] Caill. om. *et*.

Digitized by Google

discipuli vivendi suscipiunt normam. Ex hac cathedra nostrae ecclesiae, id est, catholicae prolatam institutionem cognoscimus, congaudemus, credimus et confitemur. 15

Hic namque beatissimus Petrus, ex captura piscium electus, ad homines salubriter capiendos adsumitur. Beati illi, qui de nefandis saeculi actibus tamquam de maris fluctibus liberati, in huius evangelicae praedicationis rete conprehensi, ad aeternae quietis litora pertrahuntur. O admiranda captura, quae, quoscumque concluserit, liberos reddit! o multum laudanda sagena, 20 quae non inlaqueat, sed absolvit potius conprehensos! Miserunt enim apostoli hoc evangelicae praedicationis rete in mare totius mundi, et quicumque tunc capti sunt, vel ab eorum successoribus usque nunc capiuntur, ad mensam regis aeterni producti, cibus Domini esse meruerunt. Aut non illi eius epulum merito conprobantur, in cuius corpore fide cotidie transferuntur, 25 quibus ab apostolo dicitur ' Vos estis corpus Christi et membra de membro '? Donet Dominus, ut adhuc plurimi, qui in flagitiorum profundo gurgite conversantur, et male liberae voluntatis arbitrio fluctuosi aequoris mobiles et incertas praesentis vitae perambulant semitas, hoc apostolicae doctrinae... conclusi malae consuetudini renuntiantes, in se quodammodo 30 moriantur, et in eius, qui vere vita est, membris translati ' Vivo autem iam non ego, vivit vero in me Christus ' cum eodem apostolo dicant.

Ecce in universo orbe urbs prima vel maxima pauperculo homini a Christo specialiter regenda committitur. Ligno crucis regalia sceptra subduntur, et imperiales purpurae Christi et sanctorum martyrum sanguini subiugantur. 35 Fulgenti conspicuus diademate, et innumerabili vallatus exercitu princeps piscatoris muniri se precibus postulat, eiusdemque meritis magis quam circumfluentibus gemmis se potius ornari deposcit. Quod est hoc investigabile arcanum sapientiae Dei? quaenam haec inmutatio dexterae Excelsi? Egenorum meritis divites locupletari se postulant, et ignobilium sanctorum tu- 40 mulis generosi proceres prosternuntur. Viventes defunctos ad auxilium invocant; et ut in perpetuum vivant, eos, qui pro Christo sunt mortui, patronos habere desiderant. Reconditi corpore in sepulcris, viventes sentiuntur in beneficiis; et quorum membra in se condita humus contegit, horum suffragia mundus exposcit. Quis haec in his operatur? quis in his talibus mira- 45 bilibus semper apparet invictus? quis in vasis fictilibus tales et huiuscemodi thesauros conlocavit? Nonne ille, qui stulta mundi elegit ut confundat sapientes, et infirma mundi elegit ut confunderet fortia, et ignobilia et con-

16 *Hic*] S Caill. ; *hinc* H. 17 *adsumitur*] Ici s'arrête le fragment édité par Caillau ; un de ses mss. ajoute encore quelques mots de la phrase suivante. 19. 21 *conprehen.*] *conpraeen.* HS. *pertrahuntur*] *pertrauntur* HS. 22 *hoc*] *hanc* H corr. *rete in*] *retem* H 1 main. 24 *producti cibus*] *perductibus* S. *Aut non*] pour *annon* ? 25 *epulum*] *e* cédillé HS. 33 *volunt.*] *volumt.* HS. 28 *aequoris*] *æcoris* S. 30 Après *doctrinae* il doit manquer un mot, *rete*? 33 *homini*] *omnia* H 36 *conspicuus*] conjecture ; *conspicuo* HS. 39 *Excelsi*] *exelsi* H.

Digitized by Google

temptibilia et ea quae non sunt ut ea quae sunt incomparabili virtute de-
50 strueret, ut 'qui gloriatur, non in semetipso, sed in Domino glorietur'? Ecce elatis humilia praeminent, et excelsioribus ima praepollent, et magnificis minima praeferuntur. Versutia simplicitate devincitur, et per stultitiam praedicationis mundi sapientia debellatur.

Nos autem, fratres karissimi, in huius...vocati, et per haec a malis salvante
55 Domino segregati, gaudeamus in Christo, qui talem sua electione ducem contulit nobis : in cuius lacrimis inveniunt lapsi recuperationem, cuius confessione vocati erudiuntur ad fidem, quo solvente solvuntur vincti, quo docente instruuntur ignari, quo orante reviviscunt mortui, quo obumbrante revalescunt infirmi, cuius martyrio accenduntur sancti, cuius patrocinio
60 universi muniuntur populi christiani. His ac talibus sanctorum ornamentis ecclesia catholica declaratur, talibus remediis fidelium multitudo fovetur, talibus signis spes credentium ad invisibilia aeterna bona perducitur. Oremus itaque piissimum Dominum, ut hunc electum, quem adsumpsit ex nobis, precantem dignetur exaudire pro nobis : ut, qui per nostram fragilita-
65 tem frequenter deliquimus, per huius orationes saepius corrigamur, ut ad aeternum regnum inlaesi perveniamus. Praestante Domino nostro Iesu Christo, qui vivit.

Caillau a cru que ce discours était vraiment de saint Augustin, dont il porte le nom dans les deux manuscrits de Florence. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette opinion : elle est absolument insoutenable.

L'illustre J. B. de Rossi, dans la conférence d'archéologie chrétienne du 4 décembre 1892, a fait sienne l'hypothèse émise dans les 'Anecdota' que ce sermon pouvait avoir été prononcé le 22 février 450, en présence de l'empereur Valentinien III et de sa cour. De plus, l'illustre archéologue a proposé de l'attribuer au pape saint Léon lui-même.

C'est bien, en effet, à quelque circonstance de ce genre que parait se rapporter cette composition. Néanmoins il ne faudrait pas trop insister : beaucoup dépend du sens à donner aux lignes 36-41, et il se peut que ce passage ne fasse pas sur tout le monde la même impression que sur de Rossi. Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'examen du style ne permet, ni de songer à saint Léon, ni d'abaisser la date de notre sermon beaucoup au-dessous du Ve siècle. Valentinien III n'est pas le seul prince qui vint à Rome à cette époque : sous le pape Hilarus, successeur de Léon, l'empereur Anthème s'y

49 *destr.*] *dextr.* H. 50 *semet*] *semed* H. 54 Après *huius* il manque de nouveau un mot, probablement le même que ci-dessus, *retia*. 55 *sua electione*] *suam aelectionem* H. 58 *reviviscunt*] *revibescunt* H.

Digitized by Google

rendit en 467 ; il y était déjà, semble-t-il, dès le 15 février de cette année (1), et y résida depuis habituellement. Il n'est pas impossible que le discours publié ci-dessus ait été prononcé durant son séjour dans la ville.

7. La provenance des sermons pseudo-augustiniens 'ad Fratres in eremo'.

Dans la seconde partie, tome II des 'Institutiones Patrologiae' de Fessler-Iungmann, il y a, p. 446 suiv., une note où l'on me fait dire ce qui suit : 1° le 60e des sermons soi-disant de saint Augustin 'ad Fratres in eremo' *Frequenter diximus, semper christiani persecutionem patiuntur* est du même auteur que le reste de cette collection apocryphe ; 2° cet auteur n'est autre que saint Jérôme ; 3° je prépare une édition de ces sermons.

Autant d'assertions, autant d'erreurs. Le regretté professeur n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son travail, autrement il se fût vite rendu compte qu'il y avait là un malentendu. J'ai écrit à M. Iungmann que le sermon 'De persecutione' qui figure dans les recueils de saint Césaire a été façonné à l'aide du sermon 60 'ad Fratres in eremo'; que ce sermon 60 se rattache aux improvisations homilétiques de saint Jérôme ; que je prépare une édition des dites improvisations, nullement des sermons 'ad Fratres in eremo'. On voit que ce n'est pas la même chose.

Les Mauristes avaient déjà remarqué que les pièces I-XLIV, XLVI-XLVIII et LV de la collection 'ad Fratres in eremo' étaient toutes de même style ; le reste, selon eux, a été pris çà et là dans divers manuscrits, parfois assez anciens. Ainsi, ils ont rappelé que le sermon 60 faisait partie de l'homéliaire de saint Césaire d'Arles dans la Bibliothèque des Pères ; mais en même temps, ils ont constaté dans les manuscrits des variantes considérables, dont il leur était impossible de préciser l'origine. La raison de ces variantes, la voici : le manuscrit de Fleury qu'ils ont suivi représente la forme primitive, celle de l'improvisation hiéronymienne ; l'autre famille de manuscrits reproduit la rédaction altérée que Césaire a fait entrer dans ses recueils.

Quant à ces quarante-huit pièces qui constituent proprement la collection 'ad Fratres in eremo', aucun critique qui se respecte ne devrait plus y mêler le grand nom d'Augustin. C'est déjà trop qu'on les mette parfois sur le même pied que les sermons de l'appendice du tome V : il n'y a rien de plus méprisable dans les bas-fonds de la littérature apocryphe.

1. Tillemont, Emper. VI. 343 suiv.

Digitized by Google

J'ai déjà dit que bon nombre de morceaux de cette triste compilation paraissent avoir été composés par un ecclésiastique belge du XIIe siècle (1). Deux manuscrits de Toulouse du XIVe siècle nous donnent des renseignements curieux sur les supercheries auxquelles on eut recours pour leur assurer la faveur du public dévot.

Le premier, ms. 169 (I. 181), contient la collection à peu près complète. On lit en tête fol. 22 le long titre suivant :

> Liber aurelii augustini yponensis episcopi ad fratres in heremo apud yponem de vita heremitica et solitaria ex margaritis regularis institutionis sermo primus. qui quidem liber inventus fuit in abacia sancti dyonisii in francia qui scriptus fuit a presbitero Iohanne capellano ecclesye sanctorum gervasii et prothasii tempore regis pipini et est in libraria dñi ppe rom. in avinione in quodam volumine sermonum beati augustini.

L'autre ms. 175 (III. 19, tome 2) renferme une copie du 'Milleloquium' de Barthélemy d'Urbin. Au feuillet 225v on lit la note suivante :

> Incipit sermo sancti augustini epi et doctoris egregii de obediencia et de statu fratrum heremitarum et suo ante episcopatum factus per eundem ad presbyteros yponenses. qui quidem sermo est antiquissimus et in libris antiquissimus *(sic)* abbassie sci dyonisii dioc. paris. inventus anno dni millesimo cccmo quadragesimo septimo.

Vient ensuite la pièce *In omnibus operibus vestris, sacerdotes dei altissimi*, la 5e de la collection apocryphe. Le scribe y attachait tant de prix, qu'il a voulu la faire suivre de cette apostille (fol. 227v) :

> Inventus fuit hic sermo in libraria abbassie sci dyonisii dyoc. paris. distante a civitate paris. per duas parvas leucas. fuit autem inventus deo revelante et ordinem heremitarum sci augustini ut evidenter patet singulariter diligente ac ipsum sui piissima misericordia iugiter promovente, et eiusdem gratia uti fidentissime speramus promoturo, per cancelarium parisiensem qui eum cum multis aliis sermonibus eiusdem beati augustini de quodam antiquissimo libro extraxit et in opere sermonum beati augustini quod compilat posuit et ordinavit (2).

On voit, par de tels exemples, combien peu l'on avait cure de la vérité historique, dans cette société ecclésiastique du XIVe siècle, surtout quand il s'agissait de défendre les intérêts et de relever le prestige d'une corporation religieuse.

D. G. MORIN.

1. *Rev. Bénéd.*, 1893. X. 36.
2. Il s'agit de la collection de Robert de Bardi. Voir Maï 'Nova PP. Bibl.' I. 431 suiv.

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DE LA PRÉSENTATION NOTRE-DAME
1628-1654.

§ 2. La réforme à Saint-Denis et à Saint-Hubert.

TANDIS que l'abbé Fanson travaillait de tout son pouvoir à introduire la réforme de Lorraine dans son monastère, un autre prélat belge, l'abbé de Saint-Adrien de Grammont, essayait de relever l'état de sa maison par l'adoption des constitutions de Valladolid, qu'il avait appris à connaître par l'intermédiaire des Bénédictins anglais de Douai (1). Dom Henri de Buzignies, issu d'une noble famille de Mons en Hainaut, possédait les qualités voulues pour mener cette œuvre à bonne fin : à la piété et à la science, il unissait un grand talent d'administration et une rare prudence. Les circonstances fâcheuses au milieu desquelles s'écoula son abbatiat ne lui permirent pas de voir la réalisation de son dessein (2). Dieu allait faire germer la réforme dans un terrain mieux préparé. Dès le 24 janvier 1613, sept ans à peine après son installation à Grammont, D. Henri de Buzignies était appelé à recueillir la succession de l'abbé de St-Denis de Broqueroie près de Mons, D. Jean Deschamps. Ce monastère, où il avait autrefois exercé la charge de prieur, avait, dans le cours du XVe siècle, adopté les constitutions de Bursfeld, mais au siècle suivant, la faiblesse d'un abbé ayant causé un certain relâchement, on y réclamait la présence d'un homme énergique autant que discret. L'abbé de Buzignies résolut de mettre sérieusement la main à l'œuvre de la réforme, mais sans rien précipiter. Il sonda le terrain, prépara les esprits, et composa dans le

1. *Annales S. Dionysii*, p. 624.

2. Sur l'abbé de Buzignies, voir *La vie et martyre de S. Adrien, titulaire de la ville de Grammont*, par D. Benoit Ruteau. Ath, Maes, 1637, pp. 230-232 ; Berlière, *Monasticon belge*, t. 239. — Dom Berthod, dans son *Voyage littéraire* aux Pays-Bas, cite à propos des ouvrages de D. Bède Regaus, prévôt d'Afflighem et du chapitre de la Présentation N.-D. de 1639, un travail manuscrit de Dom Ruteau sur l'histoire de cette réforme (*Documents inédits sur l'hist. de la Franche-Comté*, 454). Nous ne savons ce qu'est devenu ce manuscrit.

Digitized by Google

calme de la réflexion les constitutions qu'il voulait faire accepter de ses religieux. Il les fit imprimer en 1620 et revêtir de l'approbation du visiteur envoyé par l'archevêque de Cambrai (1). Pénétrant de jour en jour davantage ses religieux de l'esprit qui avait présidé à la rédaction de ces déclarations sur la règle bénédictine, il put, par sa discrétion et sa prudence, introduire dans son monastère les changements que l'abbé de St-Hubert n'avait établis que par la violence et non sans une forte opposition (2). Le 22 novembre 1622, le pape Grégoire XV lui accorda communication de tous les privilèges et des faveurs dont jouissait la Congrégation du Mont-Cassin (3).

La discipline de l'abbaye s'améliorait sans cesse, et le jour était proche où la majorité des religieux se déclarerait ouvertement disposée à accepter la réforme de Sainte-Justine de Padoue. C'est alors que D. Henri de Buzignies, mis au courant des efforts tentés à Saint-Hubert par l'abbé Fanson, y envoya deux de ses religieux, notamment D. Benoît Ruteau, pour s'y rendre un compte exact des observances pratiquées sous la direction des moines de Lorraine. La régularité et le zèle des religieux réformés fit sur les deux moines de Broqueroie une telle impression que, de retour dans leur abbaye, ils racontèrent avec enthousiasme, qu'ils avaient vu à St-Hubert non des hommes, mais des anges revêtus d'une chair mortelle «spiritu ambulantes et inenarrabili dilectionis dulcedine in asceterio observantiae rigidioris currentes» (4). Peu de temps après, l'abbé Henri envoya dans le même but son prieur Dom Jean Bourgeois, et, croyant le moment venu de faire le pas décisif, il revêtit l'habit de la réforme de Lorraine à la Pentecôte de 1623 et déclara les constitutions et le cérémonial de Lorraine obligatoires pour son monastère. Il obtint un certain nombre de moines de l'abbé de St-Hubert pour établir cette observance à Broqueroie sous la direction de D. Mathias Potier (5). Mais l'abbé Henri ne devait pas voir l'achèvement de son œuvre ; Dieu le rappela à lui le 24 septembre suivant, à l'âge de 47 ans (6).

On eût pu craindre que cette mort n'entraînât la ruine de la réforme entreprise par l'abbé ; il n'en fut rien. L'esprit que l'abbé de

1. *Regula sanctissimi Patris Benedicti annotationibus illustrata.* Montibus, ex officina Michaelis. MDCXX, 288 pp. in-16. La règle et les déclarations finissent p. 208. Suit: *Exercitium spirituale patrum ordinis divi Benedicti.* 40 ff. non chiffrés. La dédicace est signée : F. H. D. B. (Fr. Henricus de Buzignies) (cf. Rousselle, *Bibliogr. montoise*, n° 137, p. 195).
2. *Annales*, 624-625.
3. Cartul. de St-Denis, MS. in-4°, aux Archives de l'État à Mons, pp. 461-464.
4. *Annales*, 625.
5. *Annales*, ib.
6. *Monasticon belge*, I, 239.

Digitized by Google

Buzignies avait su implanter dans sa communauté était trop solide, pour céder aux influences étrangères peu favorables à la nouvelle observance. L'archevêque de Cambrai, François van der Burch, jeta les yeux sur un bon religieux, Dom Michel Mauret, assez peu porté en faveur de la discipline de Lorraine : il espérait ainsi faire triompher à Broqueroie les statuts de Liessies qui avaient sa préférence. Mais l'infante Isabelle, cédant en cela aux conseils de son médecin, André Trevisius, ami de l'abbé défunt, n'entra pas dans ces vues et se décida, après de longues délibérations, à nommer l'abbé de Saint-Adrien de Grammont. Dom Mauret s'était parfaitement rendu compte de l'état des esprits dans son monastère ; et, lorsqu'il eut compris que son nom n'était mis en avant que pour arrêter l'œuvre de la réforme, il déclina toute candidature (1).

Gaspar Vincq, né à Vaux, près de Tournai, le 5 janvier 1575, était entré, en 1599, à l'abbaye de St-Adrien de Grammont, où il fit profession le 24 mai de l'année suivante. Il y avait exercé successivement les charges de maître des novices, de sous-prieur et de prieur, quand il fut élu abbé en 1613, en remplacement de Dom Henri de Buzignies, nommé à Saint-Denis de Broqueroie. Vincq partageait les vues de l'ancien abbé, et, lorsque celui-ci laissa l'abbaye de Saint-Denis vacante, personne ne parut plus apte à continuer son œuvre que son successeur à Grammont. Il fut donc désigné pour le remplacer et nommé par l'infante Isabelle le 27 février 1624 (2).

Revenons à Saint-Hubert (3). Le noviciat de la réforme y était canoniquement érigé et admis par la communauté tout entière.

1. Vincq, *Chronicon S. Dyonisii*, 578 ; *Annales*, 627-628.

2. *Chronicon S. Dyonis.*, Contin., 579-580 ; *Historia vitæ*, ff. 5-10v ; Berlière, *Monasticon belge*, I, 239.

3. Depuis la publication de notre premier article, nous avons trouvé aux Archives du Royaume à Bruxelles un autre manuscrit fort important concernant la réforme de Saint-Hubert. On peut le considérer, sinon comme la première rédaction de l'histoire de D. Laurenty, du moins comme le recueil des pièces officielles à l'aide desquelles elle a été composée. Ce manuscrit a appartenu à la bibliothèque de sir Philips, et, à Cheltenham, il portait le n° 6527 et le titre : Visitatio monasterii S. Huberti (*Cf. Archiv. f. aelt. deutsche Gesch.*, IX, 501). Il est actuellement aux Archives du Royaume à Bruxelles, classé dans les cartulaires et mss. sous le n° 226 bis et le titre récemment donné : Documents relatifs à la réforme de Saint-Hubert sous l'abbé Nicolas Fanson. A part quelques notes sur la fondation et la réforme de 1507, ce manuscrit de 591 pp. in-folio sur papier, comprend les pièces relatives à la réforme de l'abbaye de 1614 à 1628, groupées dans l'ordre chronologique et reliées par une sorte de chronique, où il n'est pas difficile de retrouver le style et la main de D. François Laurenty. Les deux recueils se complètent mutuellement ; l'« Histoire » rédigée avec plus de soin et avec une connaissance plus parfaite des événements fournit plus de détails précieux sur la marche des affaires, bien qu'elle ne reproduise pas certains procès-verbaux donnés intégralement dans les « Documents ». Le recueil est précédé d'une table des matières de 11 pages. — Aux sources citées plus haut, nous ajouterons : *Histoire du monastère de St-Hubert*, par D. Romuald Henkart, un de ceux qui embrasserent la réforme de l'abbé Fanson, dont une copie existe à la bibliothèque des Bollandistes, mais elle contient peu de renseignements sur le développement de la réforme (pp. 493-591).

Digitized by Google

L'abbé Fanson en éprouva une grande joie, mais elle fut de courte durée. Les anciens religieux, qui n'avaient pas accepté l'observance de Lorraine, avaient été dispersés dans les prieurés dépendant de l'abbaye (Cons, Sancy, Prix, Château-Porcien, Evernicourt et Bouillon) et supportaient assez difficilement leur éloignement de l'abbaye. Il leur semblait avoir remarqué dans les moines de Lorraine un désir secret d'unir Saint-Hubert à la congrégation de Saint-Vanne, et la conduite de l'abbé Fanson n'était pas de nature à tranquilliser leurs appréhensions. Une correspondance échangée entre Dom Fanson et les moines des prieurés permet même de supposer que l'annonce de la profession de quatre novices de la réforme allait donner lieu à une explosion de mécontentement, au cas où les anciens rentreraient à l'abbaye pour prendre part aux délibérations préliminaires. L'abbé les prévint, et la cérémonie se fit avec calme en présence du suffragant de Liége.

Cette cérémonie elle-même donna lieu à une difficulté plus sérieuse, car elle força l'abbé à déclarer nettement sa pensée. A la formule ordinaire de profession basée sur le texte de la règle de Saint Benoît, Dom Fanson avait ajouté un serment relatif à la nouvelle discipline. Les néo-profès promettaient solennellement « de régler leur vie et leurs mœurs suivant le règle bénédictine interprétée par les Pères de la congrégation de Sainte-Justine de Padoue ou du Mont Cassin, telle qu'elle était observée jusqu'à ce jour dans la la congrégation des SSt-Vanne et Hydulphe ; » ils promettaient en outre « de ne poser aucun acte, direct ou indirect, qui fût de nature à porter préjudice à la réforme et déclaraient finalement que si, dans la suite, il plaisait aux supérieurs, pour le plus grand bien et l'observance de la discipline régulière, d'unir ce monastère à une congrégation, ils ne feraient rien pour empêcher cette union, mais se soumettraient en tout aux vues des supérieurs (1). »

Cette clause était manifestement opposée à la volonté du prince-évêque de Liége, qui avait autorisé l'érection du noviciat de la réforme, mais sans adjonction à quelque congrégation régulière. Dom Louis de Visé, le premier auteur de la réforme, et le suffragant protestèrent contre cette clause. L'abbé eut une explication avec le prince-évêque ; on supprima la clause, et deux des anciens religieux Dom Louis de Visé et Dom Martin Fanchon embrassèrent la réforme et émirent une nouvelle profession. Néanmoins les doutes sur l'intention de l'abbé et des moines lorrains n'avaient pas disparu ; ces deux anciens croyaient avoir surpris des machinations

1. MS. de Namur, *Documents*, 132, *Epiphania*, pp. 13-14.

Digitized by Google

secrètes dans le but d'unir Saint-Hubert à la congrégation de Saint-Vanne et en avaient informé le prince-évêque. Sur ces entrefaites les directeurs du noviciat s'étaient rendus au chapitre général de leur congrégation, tenu à l'abbaye de Saint-Mihiel, et leur départ n'avait fait que donner une nouvelle apparence de réalité au dessein qu'on leur supposait (1). L'abbé Fanson en avertit le suffragant et lui fit connaître le véritable motif de leur départ. De son côté, Dom Potier obtint que le chapitre général écrivît au prince et au suffragant pour leur déclarer nettement qu'il n'était nullement question de réunir Saint-Hubert à la congrégation de Lorraine (2).

Malgré ces explications, le prince-évêque, qui avait décidé une nouvelle visite canonique de l'abbaye, se crut obligé de faire la lumière sur ce point, et, le 1er mai 1621, le suffragant arrivait à Saint-Hubert avec le conseiller de la Roche. Grande fut sa stupéfaction de voir que, malgré son ordre, les anciens n'avaient pas été convoqués. Interrogé le lendemain sur ses intentions, Dom Fanson déclara qu'il ne songeait nullement à l'union. Cette visite le vexait, et, comme le suffragant exigeait un acte signé de sa main, par lequel il s'engageait à ne point s'unir à la congrégation de Lorraine, il refusa de le donner ; bien plus, il déclara que la discipline n'avait jamais été plus florissante dans l'abbaye, que les évêques de Liége n'avaient jamais visité le monastère de Saint-Hubert immédiatement soumis au Saint-Siège que sur une demande expresse, que douze religieux déjà avaient prêté le dit serment, et qu'on ne pouvait l'annuler sans dispense ; il demanda en outre qu'on lui fît connaître les auteurs de la dénonciation et requit des commissaires un acte par lequel ils déclaraient que leur visite ne dérogerait pas aux privilèges du monastère.

A ces prétentions imprudentes, le suffragant répondit par un monitoire spécial sous peine d'excommunication à encourir « ipso facto » si, dans le délai d'une demi-heure, il n'acceptait pas la visite canonique. L'abbé dut céder, et le suffragant s'étant rendu au chapitre, cassa le serment ajouté à la profession et affirma les droits de l'ordinaire sur l'abbaye (3). Dom Fanson refusa d'admettre ce décret.

La lutte était ouverte entre l'abbé et l'autorité diocésaine. Se voyant privé de tout secours de ce côté, Fanson crut pouvoir trouver quelque sympathie dans l'ordre et obtenir une justification de

1. MS. de Namur; *Documents*, 141-150.
2. MS. de Namur ; *Documents*, 161-162. *Epiphania*, pp. 15-16.
3. *Documents*, 164-183 ; MS. de Namur.

Digitized by Google

sa conduite, mais les consultations qu'il sollicita de théologiens de l'ordre, notamment du célèbre Dom Léandre de Saint-Martin, prieur de Douai et professeur à l'université de cette ville, lui donnèrent complètement tort (1).

Une nouvelle visite s'imposait : les anciens, qui avaient obtenu des docteurs de Douai une condamnation de la conduite de l'abbé, la réclamaient du prince-évêque pour définir nettement leur situation (2). Le prince-évêque l'autorisa par une lettre du 17 juillet 1623 (3) ; l'abbé, qui avait eu le temps de reconnaître son imprudence, s'en montra satisfait et déclara dans une lettre datée du 24 de ce mois, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il reconnaissait la juridiction de l'ordinaire. La visite dura du 6 au 18 août (4). La conclusion en fut que l'abbé avait voulu se soustraire à la juridiction épiscopale et unir son monastère à une congrégation étrangère, qu'il avait continué d'exiger le serment supplémentaire dans les professions, et qu'il avait encouru l'excommunication. A la vue des accusations qui pesaient sur lui, Dom Fanson offrit sa démission (5). Il n'en fut pas question. Le 18, on signa de part et d'autre un accord dont voici les principales clauses.

1° la réforme paraissant suffisamment établie, il n'y aura plus qu'un Père de Lorraine pour diriger les anciens qui désireraient rentrer et embrasser la réforme (6) ;

1. *Epiphania*, pp. 17-18 ; *Documents*, 187-188.
2. *Epiphania*, p. 18.
3. *Documents*, 219-220.
4. *Ib.*, 281-284.
5. Au cours des visites faites à Saint-Hubert, il fut plusieurs fois question du corps du saint patron de l'abbaye. L'abbé Fanson était accusé de l'avoir fait transporter en dehors du monastère. Voici un extrait du procès-verbal de la visite du 7 août 1623 : « Ad primum D. Abbas dicit non fuisse translatum corpus S. Huberti sed bene ornamenta precipua, quæ cum consilio sui conventus timore Mansfeldii curavit vehi Namurcum loco ut existimavit tutissimo, unde postea cessante periculo curavit huc revehi nonnulla, aliis adhuc ibidem apud episcopum existentibus. Ad quod responderunt Religiosi, nominatim D. Franciscus Laurentii se intellexisse ex abbate du Jardinet, quod præfatum corpus vidisset in cista apud Rmum dnum Namurcensen, demonstrata sibi ab eodem eño ipsa cista, et quod non debuissent illa extra diocesim exportari. Ad quod dns abbas replicavit se fidem facturum de contrario quod scilicet dictum corpus non fuerit translatum, licet forsan ipse Rmus Namurcensis et alii fuerint ita opinati. »
6. Les anciens demandaient toujours le départ de D. Potier. Dans une lettre écrite par eux le 5 avril 1623, au suffragant de Liége, on dit de lui : « Unica est radix omnium difficultatum, qua evulsa, querelæ arescent. Illa radix est P. Matthias Potiers, qui cum sit Lotharingicæ Congregationis secretarius, se priorem monasterii nostri dicit, et eo titulo totum monasterium cum abbate ad nutum dirigit et gubernat ; causat difficultates contra Serenissimum Principem, quia sub spe unionis monasterii præfati ad suam congregationem dissuadet abbati ne principi sive Ordinario subditum se agnoscat ; causat difficultates contra seniores religiosos tam reformatos quam alios, impediendo ne D. abbas ullum permittat ad monasterium regredi, ne videlicet supremum ejus regimen ab aliquo notetur. Optimum erit remedium, si ille cum suis remittatur et nostri in disciplina reformata jam bene versati, ex congregatione Lotharingica revocentur. » Les anciens auraient voulu une abstinence mitigée ; D. Potier prit la défense de l'usage lorrain et sut imposer sa conviction à l'abbé Fanson. D. Calmet (*Bibl. de Lorraine*, Supp. p. 75) et après lui Ziegelbauer (*Hist. rei litt. O. S. B.*, III, 667), citent parmi les MSS. de S. Airy un travail de D. Mathias Potier en faveur de l'observance de St-Hubert : *Vindiciæ Reformationis Huberto-Benedictinæ sive Responsio brevis ac dissolutio argumentorum ab adversariis positorum contra abstinentiam a carnibus*. C'était un abrégé de l'*Epistola ad Sagienses* de Charles Fernand, moine de la congrégation de Chezal-Benoît.

Digitized by Google

2° on rappellerait de Lorraine le religieux de Saint-Hubert qui s'y trouvait encore (D. Benoît Morimont) ;

3° les anciens pourraient rentrer au monastère à condition d'accepter la réforme ;

4° ils y resteraient un an sous la direction du maître des novices, mais en portant l'habit des réformés profès et en observant les exercices de ces derniers ;

5° au bout d'un an, ils feraient entre les mains de l'abbé la promesse d'observer la réforme et ne pourraient plus quitter ;

6° l'abbé ne ferait aucun nouveau statut sans l'approbation de l'ordinaire ;

7° les profès réformés feraient le plus tôt possible, les novices lors de leur profession, la promesse de ne point s'unir à une congrégation.

Les autres décrets assuraient le maintien de la réforme et donnaient à l'abbé plus de facilité pour l'administration des affaires intérieures du monastère, sans devoir recourir sans cesse aux votes des anciens retirés dans les prieurés.

La communauté comprenait alors 39 conventuels. Le conseil fut composé de D. Louis de Visé et D. François Laurenty, anciens réformés, de D. Jacques de Genalle et D. Luc de Fleru, profès de la réforme, et des anciens D. François de Grupont et D. Georges Goffart ; les commissaires épiscopaux leur adjoignirent D. Martin Fanchon et D. Benoît Morimont. La paix était faite, et le prince-évêque, oubliant les torts de l'abbé Fanson, donna sa pleine approbation aux décrets du 18 août (1).

Si l'abbé de Saint-Hubert avait voulu agir en toute loyauté et s'en tenir strictement à l'observation des statuts de la visite canonique, la réforme eût été d'autant plus affermie et assurée, qu'il aurait pu compter sur l'appui des anciens religieux. Il n'en fut rien. Craignant bientôt que la présence de deux anciens dans le Conseil ne portât préjudice à la réforme, il voulut éluder ce contrôle et recourut à des mesures sournoises. Agissait-il de sa propre autorité, emporté par son caractère soupçonneux, ou était-il poussé à prendre ces mesures par une influence étrangère, on ne saurait le dire, mais il y aurait assez lieu de croire que les moines de Lorraine, dont l'ascendant devait être considérable sur l'abbé Fanson, furent pour quelque chose dans ces regrettables manœuvres. Dom Fanson trouvait toujours le moyen d'éveiller les soupçons et d'exciter la susceptibilité

1. *Documents*, 219-253 ; MS. de Namur ; *Epiphania*, pp. 19-22.

Digitized by Google

de ses anciens confrères. Pour contrebalancer les effets du conseil nommé par les commissaires, il établit pour doyens de la maison des jeunes réformés et se composa un conseil dans lequel entrèrent les officiers du monastère (tous réformés) et les doyens. Cette mesure était une violation manifeste des statuts approuvés par l'évêque et une atteinte portée aux droits des anciens. Ceux-ci protestèrent, mais l'abbé déclara que les décrets des commissaires étaient contraires à la réforme et en appela à Rome. Le premier résultat de la conduite de l'abbé fut le départ de D. Louis de Visé et de D. François Laurenty, qui mirent aussitôt le suffragant au courant de l'infraction des statuts de la part de D. Fanson et de Mathias Potier (1). De son côté, l'abbé envoyait à Rome un des réformés, D. Luc de Fleru, pour y défendre ses intérêts et y négocier l'affaire de l'exemption du monastère (2).

D. Luc travailla effectivement dans ce but, mais l'agent du prince-évêque de Liége agit dans le sens contraire et réussit à faire insérer dans la bulle pontificale une clause relative aux droits de l'ordinaire. La bulle d'Urbain VIII, datée du 12 avril 1625, confirmait l'œuvre de la réforme, mais sous la réserve de la juridiction épiscopale. En voici le texte :

Urbanus episcopus, servus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam. — Cœlestis Patris immensa providentia, a qua omnia pia et salutaria procedunt opera, ea in suorum fidelium animis frequenter ingerit, quæ ad monasteriorum et aliorum regularium locorum quorumlibet et personarum sub regularis disciplinæ observantia in eis Altissimo famulantium felicem et strictiorem vitæ statum, directionem et manutentionem, divinique cultus et devotionis incrementum, necnon animarum salutem dignoscuntur profutura. Unde nos in supremo Apostolicæ dignitatis solio, eadem providentia collocatus, his quæ propterea ab ipsis fidelibus proinde facta et ordinata fuisse dicuntur, ut firma et illibata persistant, libenter cum a Nobis petitur Apostolici mandamus adjici muniminis firmitatem, prout rerum, temporum et locorum qualitate diligenter pensata prospicimus salubriter expedire. Exhibita siquidem Nobis nuper pro parte dilecti filii Nicolai Fanson, Abbatis monasterii S. Huberti in Ardenna, ordinis S. Benedicti, Leodiensis diœcesis, petitio continebat, quod alias dictus Nicolaus Abbas, ex incumbentis ei officii debito, dictum monasterium reformare, et ad pristinam S. Benedicti regulam reducere cupiens, fœlicis recordationis Paulum Papam V, Prædecessorem nostrum, desuper consuluit, obtentoque Brevi Apostolico, quo dictus Prædecessor animum prædicti Nicolai Abbatis commendans, eum ad alacriter et constanter exequendum, quod proposuerat, hortatus sit, tan-

1. *Documents*, 308, 347 ; *Epiphania*, p. 32.
2. *Documents*, 347, 359 ; *Epiphania*, p. 23.

Digitized by Google

dem superatis variis difficultatibus, ac monachis antiquis, qui reformationem acceptare recusaverant, certis pensionibus annuis assignatis, reformationem in dicto monasterio ad instar Congregationis Monasterii Montis Cassinensis, seu Sanctæ Justinæ de Padua, jam a sexennio vel circa introduxit, ac in prædicto Monasterio nonnullis monachis Congregationis Sanctorum Vitoni et Hydulphi in Lotharingia, ad instar prædictæ congregationis, jam pridem canonice institutæ convocatis, et eidem Nicolao Abbati assistentibus Noviciatum instituit, prout in dicto Brevi et diversis scripturis desuper confectis plenius dicitur contineri. Quare pro parte ejusdem Nicolai Abbatis asserentis viginti monachos vel circa strictioris vitæ ac juxta hujusmodi instituta, in primo dicto Monasterio de præsenti professos reperiri, Nobis fuit humiliter supplicatum, quatenus reformationem et institutionem præfatas pro illarum firmiori observantia approbare et confirmare, aliisque in præmissis oportune providere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos igitur qui strictiorem vivendi modum vigere, ac divini cultus augmentum, animarumque salutem propagari sinceris desideramus affectibus, prædictum Nicolaum Abbatem a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure vel ab homine, quavis occasione vel causa, latis, si quibus quomodolibet innodatus existit, ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutum fore censentes, necnon Brevis et scripturarum hujusmodi tenoris, præsentibus pro expressis habentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, ex voto Congregationis venerabilium Fratrum nostrorum S. Romanæ Ecclesiæ cardinalium negotiis Regularium Præpositorum, reformationem et institutionem præfatas, ac prout illas concernunt scripturas desuper confectas, et in eis contenta atque inde legitime secuta quæcumque, licita tamen, et honesta ac sacris canonibus conciliique Tridentini decretis, necnon ordinis S. Benedicti et Congregationis SS. Vitoni et Hydulphi hujusmodi regularibus institutis minime contraria Apostolica auctoritate, sine præjudicio quorumcumque jurium moderni et pro tempore existentis Episcopi Leodiensis, tenore præsentium, perpetuo approbamus et confirmamus, omnesque et singulos tam juris quam facti, ac solemnitatem quarumcumque de jure, usu, consuetudine, aut alias quomodolibet requisitarum vel necessariarum, ac quosvis alios quantumvis substantiales defectus, si qui desuper quomodolibet intervenerint in eisdem supplemus; decernentes reformationem et institutionem ac scripturas hujusmodi perpetuo validas et efficaces esse, et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac ab omnibus ad quos nunc, quomodolibet spectat et spectabit in futurum firmiter observari et adimpleri debere. Irritum quoque et inane si secus super his a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, necnon primodicti Monasterii ac ordinis hujusmodi juramento confirmatione Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis

Digitized by Google

quoque indultis et litteris apostolicis illi ejusque conventui, aliisque superioribus et personis, sub quibuscumque tenoribus et formis, ac cum quibusvis etiam derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus et insolitis clausulis, irritantibusque et aliis decretis in contrarium forsan quomodolibet in genere vel specie concessis. Quibus omnibus etiamsi de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa et individua ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales idem importantes, mentio seu quævis alia expressio habenda, aut aliqua alia exquisita forma ad hoc servanda foret, illis alias in suo robore permansuras, hac vice duntaxat specialiter et expresse harum serie deroganius, cœterisque contrariis quibuscumque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ absolutionis, approbationis, confirmationis, defectuum suppletionis, decreti et derogationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Romæ apud S. Petrum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo vigesimo quinto, Pridie Idus Aprilis, Pontificatus nostri anno secundo (1).

Les anciens, craignant de voir aboutir les démarches de D. Luc, réclamèrent l'intervention du prince-évêque et sollicitèrent une nouvelle visite canonique ; ils l'obtinrent (2). D. Fanson, se croyant peut-être assuré de voir ses plans agréés en cour romaine, sollicita le secours de l'infante Isabelle et une troupe pour garder l'entrée du monastère. Il protesta en outre contre la visite annoncée, et écrivit (27 mai) aux commissaires épiscopaux une lettre menaçante : « Je conjure, disait-il en terminant, ciel et terre, contre vous tous, Jésus-Christ et sa saincte Mère, notre glorieux patron St Hubert, et tous les sainctz protecteurs de ceste dévote mayson, interpellantz vos consciences d'adviser à ce qu'elles vont faire, les sommant et citant au tribunal de la justice de Dieu, où vous tous et nous debvons tost ou tard comparoistre pour rendre compte et rayson de tout ce que vous nous faictes et de tous les malheurs qui sensuiveront de cest attentat qu'entreprennez, contre lequel je proteste dez maintenant comme pour lors, avec intention de m'en plaindre formellement et faire redresser où il conviendra, priant Dieu cependant, Messieurs, vous ouvrir les yeux et vous toucher le cœur pour laisser vivre en paix et repos ceux qui (sans préjudice du droict d'autruy) ne cherchent que Dieu et leur salut (3). »

Le grand prévôt de Bocholt, à qui cette lettre était adressée,

1. *Documents*, 436-438 ; MS. de Namur.
2. *Documents*, 352-358, 362-384.
3. *Ib.*, 371.

Digitized by Google

s'étonna grandement du zèle excessif de l'abbé ; il lui fit part des bonnes intentions du prince et des commissaires et l'engagea à reconnaître son erreur (1). Les commissaires arrivèrent à Saint-Hubert le 11 juin et trouvèrent la porte gardée par des soldats. A leur demande d'entrer, on répondit par un refus formel. En vain, le lendemain, sommèrent-ils l'abbé de leur ouvrir sous peine d'excommunication et d'interdit ; celui-ci s'entêta dans son refus. L'interdit fut donc lancé sur l'abbaye et le décret affiché à la porte de l'église. D. Fanson protesta aussitôt à sa façon contre ces mesures en faisant sonner les cloches et toucher les orgues. La lutte était ouverte ; elle ne pouvait se terminer que par l'intervention de Rome (2).

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Documents*, 373.
2. *Documents*, 417-430.

Digitized by Google

LA DÉPORTATION ECCLÉSIASTIQUE SOUS LE DIRECTOIRE (1).

SOUS ce titre, M. Victor Pierre a fait paraître, l'an dernier, une collection de « documents inédits recueillis et publiés pour la Société d'histoire contemporaine ». Ces documents illustrent le remarquable ouvrage du même auteur : *La Terreur sous le Directoire*, paru en 1887 : ce sont les matériaux dont a été construite une grande partie de ce livre, révélateur d'une époque généralement peu connue et mal jugée.

Le Directoire, par le fait d'arriver après le régime qui le précéda, bénéficie d'une indulgence qu'il n'a guère méritée, et dont la cause réelle est le soulagement que l'on ressent de n'avoir plus à se révolter des sanglantes scènes d'horreur terroristes, qu'il eut la prudence intéressée de supprimer. Au fond, le jacobinisme n'avait fait que changer d'habits, et sous les chapeaux à panaches des directeurs, les bonnets rouges coiffaient encore des têtes de sectaires. M. Victor Pierre, avec une sobriété et une impartialité grandes, l'a montré très clairement. Nous avons cru qu'une analyse de ces ouvrages serait agréable aux lecteurs de la *Revue Bénédictine*, mais nous l'avons restreinte à ce qui concerne la Belgique, dont la part de souffrances a été assez large sous le gouvernement du Directoire, pour fournir la matière d'une bonne partie des documents cités par l'auteur.

Un autre ouvrage, également remarquable, paru l'an dernier, chez Plon, nous a fourni de nombreux renseignements sur le sujet à traiter, c'est l'histoire de *La domination française en Belgique*, par M. L. de Lanzac de Laborie, dont il a été rendu compte en son temps dans notre *Revue*, et dont l'éloge n'est plus à faire.

***

Durant l'été de l'année 1794, les armées de la Convention, commandées par Jourdan et aiguillonnées par Saint-Just, infligèrent aux armées alliées de l'Autriche et de la Prusse, une série de défaites, dont la principale, subie près de Fleurus (26 juin), mettait les provinces belges au pouvoir de la France. Un mois après, le 28 juillet,

1. Paris, Alph. Picard et fils, rue Bonaparte, 82, 1895, in-8°, XXXIX-488 pages.

Digitized by Google

Robespierre et ses amis, vrais ou supposés, étaient guillotinés, et les deux jours qui suivirent, la Commune et le tribunal révolutionnaire étaient décapités à leur tour dans la personne de quatre-vingt-deux de leurs membres. Ce fut la dernière fournée sanglante. Désormais l'on ne coupa plus guère de têtes, mais en revanche, on fusilla beaucoup. Pendant une année, la Convention, mutilée et réactionnaire contre elle-même, prépara la nouvelle Constitution, celle de l'an III, mise en vigueur le 27 octobre 1795, et qui organisait le nouveau système de gouvernement, composé d'un Directoire de cinq membres, et de deux Conseils.

Le premier jour de ce même mois d'octobre 1795, la Convention avait voté l'annexion à la France des provinces belges, conquises sur l'Autriche, et de la principauté de Liége. Cette annexion faite sans intervention d'aucun traité avec l'Autriche, avait pour prétexte de satisfaire aux vœux des populations : prétexte absolument mal fondé d'ailleurs.

Les provinces annexées furent divisées en neuf départements correspondant dans leurs grandes lignes aux provinces belges actuelles, et dont il est nécessaire de connaître les désignations, empruntées pour la plupart à la géographie physique locale. Les *Départements réunis* étaient donc les suivants :

Dyle,	avec Bruxelles	pour chef-lieu,	(Brabant).
Escaut,	Gand	»	(Flandre Orientale).
Forêts,	Luxembourg	»	(Luxembourg belge).
Jemappes,	Mons	»	(Hainaut).
Lys,	Bruges	»	(Flandre Occidentale).
Meuse Inférieure,	Maestricht	»	(Limbourg belge).
Deux Nèthes,	Anvers	»	(Anvers).
Ourte [1],	Liége	»	(Liége).
Sambre et Meuse,	Namur	»	(Namur).

Dans ces nouveaux départements, il fallait organiser l'administration et mettre en vigueur les lois françaises. Cette seconde opération dura en théorie, un an et plus : en pratique, elle ne fut jamais bien complète. La première, de son côté, rencontra de nombreuses difficultés. Il s'agissait précisément de mettre en œuvre dans toute la France, la nouvelle constitution, qui attribuait toutes les fonctions, tant exécutives que délibératives à des conseils composés de plusieurs membres. Or ces conseils devaient être élus (au

1. C'était l'orthographe usitée généralement alors.

Digitized by Google

moins dans les communes de plus de cinq mille âmes), et il arriva souvent qu'en Belgique ces élections, ou bien ne parvinrent pas à se faire, ou bien ne se firent qu'à rebours des vues du gouvernement, représenté dans chaque département, canton ou commune, par un commissaire, autrement dit, un surveillant ! Ce fut un grief souvent articulé à la charge des ecclésiastiques proscrits, qu'ils empêchaient les élections de se faire *patriotiquement*.

Pendant que la Belgique s'organisait de si mauvaise grâce selon le système directorial, le Directoire, se sentant mal affermi, craignant la majorité modérée des deux Conseils, et feignant de croire à un complot dont ses agents étaient en réalité seuls auteurs, s'épurait lui-même ainsi que les deux assemblées, et envoyait à la Guyane les membres retranchés de sa communion. Puis il s'en prenait aux journalistes, et les déportait aussi, excellent moyen pour faire l'unanimité de l'opinion de la presse, enfin glissait dans sa loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) deux petits articles contenant en germe toute une postérité de persécutions possibles. Les voici :

Art. XXIII. La loi du 7 de ce mois, qui rappelle les prêtres déportés, est révoquée.

Art. XXIV. Le directoire exécutif est investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique.

En effet, depuis que les élections avaient amené aux conseils une majorité modérée, un mouvement pétitionnaire général, très accentué en Belgique, avait réclamé et obtenu, le 7 fructidor (24 août 1797), le retrait des mesures vexatoires et tyranniques qui pesaient sur le clergé depuis 1792, et que le Directoire avait reprises pour son compte. Celui-ci avait laissé faire, mais quinze jours plus tard, après son coup d'état du 18 fructidor, il défaisait la loi du 7 de ce mois par les articles cités plus haut et qu'il convient d'examiner un moment.

Le premier (art. XIII) révoque la loi rappelant les prêtres déportés : or, s'ils étaient nombreux en France, où, depuis 1791, le clergé avait été en butte à tous les systèmes de persécution, il n'en était pas de même en Belgique, d'où le nouveau régime n'avait eu ni la maladresse ni le temps de déporter beaucoup d'ecclésiastiques. Par contre, l'article XXIV allait trouver beaucoup plus de matière à mise en application dans les *Départements réunis* qu'ailleurs, puisque le clergé belge était presque tout entier resté dans le pays, et que les motifs pour accuser quelqu'un de « troubler la tranquillité publique dans l'intérieur » n'étaient pas difficiles à trouver, étant

Digitized by Google

donné le vague de la formule. Aussi la persécution directoriale sévit-elle surtout dans nos provinces.

A la vérité, il fallait contre chaque prêtre « qui troublerait la tranquillité publique » un arrêté individuel, et de plus motivé, formalité qui semblait devoir détruire l'arbitraire à craindre de la part des Directeurs, lesquels, on le voit, attiraient à eux toute juridiction et renouvelaient à leur profit les lettres de cachet.

Ces deux garanties données aux citoyens et à la légalité furent purement illusoires. Et d'abord, concernant l'individualité de l'arrêté : la loi était datée du 19 fructidor an V, c'est-à-dire du 5 septembre 1797, et le *premier* arrêté contre un prêtre que nous trouvions dans la collection de M. Victor Pierre l'est du deux vendémiaire an VI, soit du 23 septembre 1797, dix-huitième jour après la publication de la loi : il est bien individuel, mais reproduit *textuellement* avec les mêmes motifs, exposés dans les mêmes termes, pour quinze autres proscrits. Les noms seuls étant changés, cela devenait une simple affaire de copiste ! Du reste, ce respect purement pharisaïque de la légalité ne dura pas longtemps, et dès le mois suivant, le Directoire lança des arrêtés collectifs contre des séries de quinze, trente-neuf, quatre-vingt-dix-neuf prêtres. En Belgique tout spécialement, les arrêtés collectifs, donc illégaux, furent fréquents : nous y reviendrons plus loin.

Quant à motiver leurs arrêts, les Directeurs n'y manquèrent point; mais c'est avec une profonde stupeur, à laquelle doit se mêler souvent un sourire, qu'on lit ces raisons, assez graves pour envoyer un homme en prison ou en exil. La grotesque emphase et le vague des mots creux de la phraséologie du temps, ne fait que mieux ressortir l'inanité des motifs allégués.

En somme, il y en avait un, toujours le même, sous diverses formes, qui sans cesse revenait sous la plume des proscripteurs : le *fanatisme* des proscrits, et l'on sait ce que veut dire fanatisme dans la langue des hommes *modérés* de toutes les époques ! « Pour les « Directeurs, comme pour les philosophes du XVIIIe siècle, dit « excellemment M. V. Pierre, tout acte de religion était réputé fana- « tisme, dire la messe, prêcher, recommander aux fidèles la pratique « de leurs devoirs religieux, les y rappeler au besoin, administrer « les sacrements. Incriminer par leur nom ces légitimes cérémonies « du culte, on ne l'osera pas ; mais on les qualifie de fanatisme, mot « courant de la langue, mot favori des incrédules, mot qui répand la « suspicion et la défaveur, et le délit est trouvé. »

Une autre imputation que nous rencontrons dans les arrêtés de

Digitized by Google

déportation, c'est « le mépris des lois et des institutions républicaines ». Il faut avouer que nombre de lois et d'institutions républicaines méritaient fort bien le mépris, et qu'il eût été très difficile à un prêtre catholique, soucieux de rester fidèle à sa conscience, de ne pas, dans la pratique de la vie, le manifester parfois. Entendons-nous, il ne s'agit pas de la stérile expression verbale ou écrite d'un sentiment d'hostilité vis-à-vis des institutions de l'État, mais de l'impossibilité pour les prêtres catholiques de leur prêter leur concours ; exemple : un individu divorcé, conformément à la loi, demande au prêtre de bénir une union qui devant l'Église ne sera pas légitime, tout en étant légale. Le prêtre doit refuser — mépris des lois ! et dans maint cas de même nature, où la loi ecclésiastique sera en contradiction avec les lois républicaines, il y aura matière à accuser le ministre de l'Église d'être contempteur des institutions de son pays.

Une troisième accusation, moins fréquente que les deux précédentes, et qui pourrait paraître plus grave, est celle que l'on trouve parfois formulée contre des prêtres : l'immoralité. Seulement il faut bien tenir compte du langage de l'époque, et malgré que la chose puisse paraître ridicule, savoir que cette grave imputation caractérisait simplement un mode quelconque d'infraction, si petite soit-elle, à une loi arbitraire, quelle qu'elle fût, et pas le moins du monde un acte contraire aux mœurs. C'était une qualification, où une certaine dose de calomnie se mêlait à l'ordinaire imprécision des motifs de peine. En fait, si on passe en revue les 9563 individus frappés d'arrêtés de déportation dont nous parle M. V. Pierre, et qui, à une infime minorité près, sont tous des ecclésiastiques, il s'en rencontre *UN*, à qui la qualification d'immoral dans son sens naturel peut s'appliquer : ajoutons-y quatre ou cinq «prêtres mariés» qui d'ailleurs ne furent pas condamnés de ce chef, plutôt honorable selon les Directeurs, et c'est tout.

De ce qui précède, il résulte donc que les articles XXIII et XXIV de la loi du 19 fructidor an IV, furent simplement des moyens pour le Directoire de satisfaire ses rancunes jacobines ou ses haines anti-religieuses, et ce, d'une façon rendue de suite absolument illégale.

Qui donc étaient ces Directeurs, ces hommes vertueux qui avaient horreur du sang, et remplaçaient le couperet par la « guillotine à sec », comme un des leurs appelait la déportation ?

Au bas des arrêtés, on trouve successivement et alternativement ces noms : Reveillère-Lépeaux (1), Barras, Merlin, Reubell, Treilhard,

1. C'est la signature donnée sous le Directoire par le célèbre conventionnel. Sous la monarchie il avait signé de la Réveillère de Lépeaux.

Digitized by Google

et Siéyès. Tous les six étaient des Conventionnels, tous les six des « régicides », tous les six ont mérité une triste célébrité ; mais deux d'entre eux surtout étaient animés d'une véritable passion anti-catholique : Merlin de Douai, l'éhonté palinodiste, courtisan de tous les pouvoirs, en qui la haine des émigrés eut seule de la constance, et Réveillère-Lépeaux. Celui-ci, malingre, bossu, rêveur sentimental, inventeur d'un culte nouveau, qui partageait ses soins avec l'amour des fleurs et de la botanique, vrai type de l'homme sensible et vertueux à la Jean-Jacques, était un de ces théoriciens tenaces, qui facilement deviennent les pires des monstres et les plus impitoyables des persécuteurs contre ceux qui n'admettent pas leurs idées. C'est à lui que notre pays doit la plupart des arrêtés de déportation contre ses prêtres. En vérité, le théophilanthrope n'aimait pas autant les hommes que les boutures, et la vie des 8046 prêtres catholiques qu'il condamna à la déportation lui était bien moins précieuse que celle de cet arbre à pin qu'il se sentait si heureux de pouvoir envoyer à la Guyane en compagnie d'une bande de déportés. Ces malheureux assoiffés, voyaient tous les jours arroser copieusement l'arbuste qu'ils avaient l'honneur d'escorter à Cayenne, comme on disait. Car en réalité ce n'était pas sur Cayenne même, où le climat est relativement sain, que les déportés étaient dirigés, mais bien sur Sinnamari ou sur Conanama.

De ces deux endroits, le dernier avait été désigné, sur les indications d'un certain Lescallier, comme très sain. Ce géographe en chambre s'était trompé : c'était la plus misérable situation possible; les autorités militaires et géographiques de Cayenne consultées, il fut constaté que Conanama était une région « *qui n'avait jamais été reconnue ni même relevée* », et de fait elle était parfaitement inhabitable. Aussi, quand, malgré les efforts de l'agent directorial lui-même, le gouvernement eut fait transporter dans cet enfer cent soixante-et-un déportés, prêtres pour la plupart, ces malheureux, débilités par le voyage, attaqués de toutes les maladies du climat, mal soignés, sans secours d'aucune sorte, moururent avec une telle rapidité que force fut de les emmener ailleurs. En quatre mois, du 5 août au 4 décembre 1798, soixante-neuf avaient payé de leur vie l'erreur du géographe directorial. Le Directoire fut informé, mais il ne donna pas signe de vie, et si les déportations à la Guyane ne continuèrent pas, ce fut parce que la croisière anglaise rendait trop difficile l'expédition des vaisseaux français aux colonies. Les Anglais, en effet, surveillaient les côtes de France, et plus d'une fois mirent à mal ou capturèrent des navires chargés de prisonniers en route pour Cayenne.

Digitized by Google

Le Directoire dut donc chercher un autre mode d'envoyer « au delà des mers » les victimes de sa tyrannie. Ce furent les îles de Ré et d'Oléron qui devinrent les prisons des déportés.

A la fin de janvier 1799, il y avait à l'île de Ré six cent quatre-vingt-seize déportés. L'encombrement devenant à craindre, en février des convois furent dirigés sur Oléron, qui, jusqu'en novembre de cette même année, reçut deux cent cinquante prisonniers. A Ré, les convois devenaient moins fournis, et de février à décembre, on n'y vit plus venir que trois cent vingt-et-un déportés. La très grande majorité étaient des prêtres.

Voici, du reste, le résumé du tableau par départements qu'a dressé M. V. Pierre des prêtres proscrits par le Directoire.

A la Guyane 232 prêtres français.
30 » belges.
1 prêtre des provinces rhénanes.

Total 263

A l'Ile de Ré 697 prêtres français.
222 » belges.
1 prêtre des provinces rhénanes.

Au total 920, auxquels il faut ajouter 23 prêtres sauvés par les Anglais, qui capturèrent le vaisseau les menant à Cayenne.

A Oléron 66 prêtres français.
126 » belges.

Total 192

Additionnons, nous arrivons au chiffre de 1375 prêtres qui ont *subi* la déportation. Dans ce nombre, 476 étaient frappés par arrêtés émanant en ligne droite des Directeurs. Le plus grand nombre, à peu près les deux tiers, le furent à la suite d'arrêtés pris par les administrations centrales des départements, investies par le Directoire du droit de déporter. On voit de suite à quelles conséquences devait mener ce pouvoir, et combien dans tous les coins du pays, les sous-tyrans départementaux purent exercer leurs haines ou leurs inimitiés personnelles. D'ailleurs le Directoire avait assumé la responsabilité de ces proscriptions locales, en se faisant adresser dans les vingt-quatre heures, par les commissaires, toutes les mesures prises relativement aux ecclésiastiques.

Il est, du reste, à remarquer que le nombre de prêtres qui ont

Digitized by Google

vraiment subi la déportation est relativement minime par rapport à celui des condamnés à cette peine, qui y échappèrent. Le nombre de ces échappés est de 8553 ; un certain nombre d'entre eux furent incarcérés en Belgique ou en France,— il y en eut environ 200, presque tous belges, — le reste échappa par émigration, ou grâce à la connivence des habitants, comme ce fut souvent le cas pour notre pays. Il n'en reste pas moins vrai que près de dix mille prêtres furent, sous le Directoire, nominalement condamnés par décret à la déportation.

(A continuer.) G.

Digitized by Google

LA CAPPELLA ANTONIANA.

PADOUE a célébré avec enthousiasme, l'an dernier, le septième centenaire de son *Santo*. Parmi les hommages rendus en cette circonstance à la mémoire de l'illustre patron, il nous tarde de signaler l'étude historico-critique publiée par Giovanni Tebaldini, maître de chapitre de la basilique Antonienne, sous le titre : *L'archivio musicale della cappella Antoniana in Padova* (1).

L'auteur est bien connu dans le monde musical par ses compositions, d'un excellent style d'église, et plus encore peut-être par son ardeur à promouvoir, en Italie, le retour aux saines traditions de l'art religieux, toujours méconnues, hélas ! au profit d'un art baroque et théâtral. Il y a quelques semaines à peine il publiait dans la *Rivista musicale italiana* un vigoureux article : *La riforma della Musica sacra in Italia, dopo il decreto ed il regolamento del luglio 1894*, appel vibrant, qui constitue un acte de courage, si l'on considère combien le mouvement de réforme, encore si plein de promesses il y a trois ans, a subi d'épreuves, par suite d'une lamentable coalition et d'une opposition d'autant plus funeste, qu'elle est moins ouverte et de sa nature plus invulnérable.

Dès la préface de son travail sur l'*Archivio dell' Antoniana* — travail entrepris par ordre de la présidence de la *Veneranda Arca*, et mené à terme avec un zèle d'érudition et un soin typographique dignes de tous éloges — l'auteur dévoile ses préférences pour les grandes traditions palestriniennes. Il se place franchement au nombre de ceux qui souhaitent le retour aux vieux maîtres, aux préraphaélites en peinture, aux palestriniens en musique. Une citation suffira pour rendre toute sa pensée.

« Les noms de Raphaël et de Michelange, dit-il (2), de Paul Véronèse et du Titien, du Tintoret, de Tiepolo et du Corrège, ces grands maîtres de la couleur, sont demeurés vénérés sur les lèvres des générations même les plus cultivées. Mais aujourd'hui, sans que pâlisse le moins du monde l'admiration pour les œuvres grandioses

1. *Illustrazione storico-critica con cinque eliotipie*. Padova, tipografia e libreria Antoniana, 1895, prezzo : 6 lire. (Gr. in-4°, I-IX, 175 pp.).

2. P. V, sq.

Digitized by Google

de ces pinceaux illustres, aujourd'hui d'autres noms, d'autres œuvres occupent avec plus d'amour, avec plus d'enthousiasme peut-être notre cœur et notre esprit...

« Qu'on ne trouve donc pas étrange si nous affirmons qu'un phénomène semblable, plus absolu encore peut-être, s'est produit pour la musique sacrée. Les conceptions pittoresques des XVIe et XVIIe siècles se conservent à l'admiration de quiconque aime les grandes lignes, la lumière, la couleur ; mais les compositions sacrées des musiciens appartenant à la seconde moitié du XVIIe siècle, et à tout le XVIIIe, ont désormais perdu pour nous tout leur charme. Il nous faut remonter bien plus loin pour trouver dans les compositions écrites pour l'Église cette spiritualité sans laquelle toute conception, asservie à des formules vides, devient à bref délai à peu près inanimée. »

Après avoir fixé en quelques pages vigoureuses le point de vue auquel il s'est placé, M. Tébaldini parcourt les diverses périodes de l'histoire de la *Cappella Antoniana*.

L'introduction (p. 1-19) nous fait assister à la formation de l'école, depuis la nomination de Frate Antonio de Naples (2 juillet 1487), premier maître de la chapelle, jusqu'à celle du P. Costanzo Porta (9 janvier 1565), avec lequel s'ouvre sa plus glorieuse période. Les détails les plus intéressants abondent dans cette exposition. On y voit l'institution prendre peu à peu les développements qui la rendront un jour rivale des chapelles de Bologne, de Venise et de Milan. Çà et là, un trait piquant peint les mœurs de l'époque. Une anecdote suffira.

Le 4 juin 1561, cédant aux vives instances des religieux du couvent, l'administration licencie le chantre Antoine Fornaro, appelé la basse, pour avoir, le dimanche des Rameaux, à l'issue des vêpres : « *preso la barba e sputato in faccia del Rev. P. Guardiano* ».

Le 8 mai 1563, la chapelle subit une suppression provisoire, par mesure économique ; dès le 16 décembre 1564, elle était rétablie.

Avec le P. Costanzo Porta, nous l'avons dit, la chapelle de Padoue vit s'ouvrir pour elle une ère illustre, sous l'influence de l'école romaine, ou plutôt de l'école-mère des Pays-Bas, à laquelle Porta se rattachait par son maître Adrien Willaert. Condisciple de Zarlino, ami intime de Claude de Corrège, — ce musicien mécène, qui mettait tout son bonheur à publier et à louer les œuvres de ses rivaux, — le maître de la *Cappella Antoniana* compte parmi les meilleurs compositeurs de son époque. Ses introïts, ses antiennes, ses psaumes, ses hymnes, ses nombreuses messes, sans oublier ses madrigaux,

Digitized by Google

dénotent un talent à la fois souple et sévère. Aussi Claude de Corrège, en dédiant au chapitre de la cathédrale de Padoue un recueil d'introïts du P. Porta, recommande-t-il : « *Hanc Constantii Portæ, Cremonensis, musici peritissimi et præstantis ingenii... musicam dulcissimam et jucundissimam* », et ailleurs, il dédie au général des Camaldules un autre recueil de Porta en ces termes : « *La musica fatta sopra gl' Introiti delle Domeniche dal molto eccellente et carissimo amico mio Fr. Costanzo Porta Cremonese ; si come è rara, ed d'huomo che nella sua professione ha pochissimi pari, cosi deve da me essere intitolata a V. P. Reverendissima.* »

Nous rencontrons deux fois le P. Porta dans la charge de maître de la chapelle *Antoniana*. En 1567, il se démit, sur les instances de son ami le cardinal Jules de la Rovere, qui le voulait, en la même qualité, à la cathédrale de Ravenne. Ce fut assurément une grande perte pour Padoue; mais les musiciens qui lui succédèrent : le P. Bonifazio Pasquali, le P. Ludovico Balbi et le P. Orazio Colombani, se maintinrent dans le sillon tracé par leur devancier.

Contrairement à ce qu'avance Fétis, le P. Bonifacio Pasquali demeura longtemps à Padoue, depuis 1567 jusqu'à sa mort, survenue en 1585. A l'issue de chaque terme de trois ans, il avait été, grâce à son mérite, maintenu en charge ; et lorsque, en 1584, laplace de maître de chapelle lui fut offerte à la cathédrale de Plaisance, il préféra ne pas quitter l'*Antoniana*. On ne possède de lui qu'un recueil de psaumes à cinq voix.

L'élection du P. Ludovico Balbi, alors maître de chapelle des Frati à Venise, ne fut pas sans provoquer quelques difficultés. Balbi postulait la place, mais ne se présenta pas au concours. Après un premier échec, il finit par remporter tous les suffrages. Du reste l'ordre ne semble pas avoir été le fort du P. Ludovico. *La Presidenza dell' Arca* dut intervenir souvent pour maintenir la discipline dans la chapelle. Comme compositeur, Balbi le cède de loin à Porta ; son talent manque d'inspiration, de spontanéité.

Le P. Orazio Columbani entra en charge vers le milieu de 1592 et l'occupa durant trois ans, au cours desquels il y eut une seconde suppression, mais plus courte encore, de la chapelle *Antoniana*. Voici en quels termes, après deux mois de vacance à peine, le décret du 23 février 1594 en motive la reconstitution :

« *È indubitato che dall' haver buona et accomodata cappella del glorioso Santo Antonio ne risultano diversi buoni effetti con essa dandosi laude al Sor Dio con maggior maestà, e si fa intender che conosciamo la gloria et meriti del Santo, et se invitano molti alla frequentia della chiesa, et devotion di detto glorioso Santo : però, etc.* »

Digitized by Google

La nouvelle chapelle, composée de 15 membres, dont un honoraire, à raison de ses longs services, comprenait, outre le maître et les musiciens ou chantres, deux joueurs de trombone, un organiste de concert et deux violonistes. Nous verrons plus loin dans quel but.

Le 1er avril 1595, le P. Costanzo Porta fut préposé à la direction de l'*Antoniana* pour la deuxième fois. Il mourut à Padoue — et non à Lorette, ainsi que le dit Fétis, à la suite de Gerbert — le 26 mai 1601. Durant la gestion de son successeur, le P. Bartolomeo Ratti, la chapelle fut une troisième fois supprimée (1er avril 1606), peut-être à cause des abus entraînés par le peu de soin que ce maître, toujours en quête de congés, mettait à l'accomplissement de sa charge.

Un mois ne s'était pas encore écoulé que la Présidence songea à la rétablir. Giulio Belli succéda à Ratti; mais il ne dirigea l'*Antoniana* que pendant deux années. Avant de venir à Padoue, il avait été maître de chapelle à la cathédrale d'Imola et de Forli. Son œuvre est considérable, depuis ses *Canzonette*, jusqu'à ses applications de la basse continue et ses règles de contrepoint. Après sa démission en 1608, il disparaît de la scène et ne laisse plus de lui aucunes traces.

Le P. Ratti reprit jusqu'en 1613 la charge de maître de l'*Antoniana*. Sa seconde direction ne fut pas plus heureuse que la première, au point qu'il fut contraint de résigner.

Une décision du 13 novembre 1608 nous explique le rôle des instruments adjoints à la chapelle : ils n'y servent que pour soutenir les voix et pas encore à titre d'orchestre. Ratti mourut en simple moine au couvent de Padoue en 1634. Son œuvre dénote de l'ampleur, de la sonorité; mais dans l'ensemble elle manque de variété et de richesse.

Le P. Antonio da Cento ne resta guère plus d'un an à la tête de la chapelle. Nommé le 25 février 1614, il mourait à Padoue vers le milieu de 1615.

Pendant la direction de son successeur, le P. Alvise Balbi, l'*Antoniana* fut une fois de plus supprimée, du mois de juin 1617 au mois de juillet 1619; puis, après quatre mois de restauration, supprimée de nouveau, y compris le *maestro* lui-même.

Le P. Ghizzolo, successeur de Balbi, ne passa à Padoue qu'une seule année (du mois d'août 1622 au 23 août 1623). C'était un compositeur fécond, mais déjà imbu du goût de la décadence et très éloigné du style de son maître Costanzo Porta.

De 1630 à 1631, année visitée par la peste et la guerre, l'*Anto-*

Digitized by Google

niana eut à subir une nouvelle suppression, sous le maître de chapelle P. Leandro Gallerano.

Les Pères André (1631), Della Tavola (1635), Ant. Vannarelli (1674), Felice Arconati (que Fetis fait mourir en 1657, alors qu'il n'entra en fonction qu'en 1674), Giuseppe Natali (1679) et Gius. Ant. Ferrari se succèdent dans la charge de maître de l'*Antoniana* enrichissant ses traditions et le trésor de ses archives.

Mais il nous faut abréger. Trois noms dominent tous les autres dans la série des *maestri* au cours du XVIIIe siècle : le P. Calegari (1703-1727), le P. Vallotti (1730-1780), et le P. Sabbatini (1786-1809).

Fetis semble avoir confondu le P. Calegari, qui dirigea la maîtrise jusqu'en 1727, année où il démissionna pour retourner à Venise, avec Antonio Calegari, qui la dirigea au commencement de ce siècle. Le P. Calegari était un original, à en juger par ses correspondances avec le P. Martini. Ce dernier, fort désireux d'obtenir quelque traité de son confrère, célèbre théoricien, lui envoyait volontiers quelques petits cadeaux par l'entremise de frate Cavallini; sans grand succès toutefois, comme on peut en juger par le début du billet écrit par ce dernier, en date du 1 mars 1738 : « *Consegnai a questo P. M. di Cappella la sua lettera col rosoglio e saponette; ma parmi vedere che queste ultime serviranno per lavare la testa all' asino, poichè quest' uomo è si storto di cervello come lo è di vita.* » Mais cet original était un vrai musicien, plus théoricien cependant que compositeur.

La même observation s'applique au P. Vallotti, l'une des figures les plus marquantes de son temps. Il jouissait de l'estime singulière de l'électeur Palatin Charles-Antoine, ainsi qu'il résulte de sa correspondance avec l'abbé Vogler, l'illustre maître de Weber et de Meyerbeer, et, selon quelques-uns, élève lui-même de Vallotti et de Tartini.

Ce Giuseppe Tartini, le plus habile violoniste du siècle, ne contribua pas peu à augmenter l'éclat de la maîtrise de Padoue, non moins que Giuseppe Saratelli, organiste virtuose de la *Cappella del Santo*. Nous regrettons de ne pouvoir dans cette courte esquisse suivre M. Tibaldini dans l'étude qu'il consacre à ces divers personnages. Mieux vaut y renvoyer le lecteur, car le travail du *maestro* actuel de l'*Antoniana*, est de ceux qui méritent de trouver place dans toute bibliothèque artistique.

Une réflexion s'impose ici. N'est-il pas intéressant de voir la branche franciscaine des Conventuels fournir un nombre si consi-

Digitized by Google

dérable de musiciens distingués? Et ce n'est pas la chapelle de Padoue seulement, ce sont encore celles des Frati de Venise, de St-François de Bologne et de Milan, de la cathédrale de Ravenne, de Forli, d'Osimo, des douze apôtres de Rome, de St-François d'Assise, et surtout la chapelle de Lorette, fondée par le P. Costanzo Porta lui-même, qu'ils alimentent sans s'épuiser jamais. Sans doute ces Frati maîtres de chapelle, eurent leur part de responsabilité dans la décadence de la musique d'église, après avoir contribué à ses gloires. Comme tout le monde à cette époque, ils ont cédé au fatal courant. Cependant, si ce n'est pas pour sauver la chapelle *Antoniana* que l'ordre des Conventuels fut supprimé en 1814, leur retour en 1826 valut à Padoue le P. Anselme Marsand, le plus marquant des *maestri* de la première moitié de ce siècle.

A cet aperçu historique critique — nous glissons sur le XIXe siècle — M. Tibaldini ajoute une série de tables, énumérant par ordre alphabétique les productions contenues dans les archives musicales de la chapelle de St-Antoine : 1° musique religieuse, 2° musique profane, 3° ouvrages théoriques, manuscrits, correspondances.

Quelques autographes, reproduits en héliotypie, sont adjoints à ces *elenchi ;* ce sont : le responsorium *o lingua benedicta*, du P. Vallotti ; une lettre de l'abbé Vogler au P. Vallotti et la réponse de celui-ci ; une lettre de G. Sarti au P. Vallotti ; la préface du P. Martini au troisième livre du traité du P. Vallotti; un brouillon des *Canzoncine sacre* de G. Tartini.

Un index analytique et une table alphabétique rédigés avec soin permettent au lecteur de s'orienter facilement dans cet important travail, qui honore à la fois la *Presidenza dell'Arca* et le *Maestro della Cappella del Santo.*

Puisse M. Tibaldini se vouer longtemps à faire refleurir l'*Antoniana* et lui rendre l'esprit dont l'anima jadis le P. Costanzo Porta !

D. L. J.

Digitized by Google

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ANGLETERRE. — La consécration épiscopale du Rme P. D. Augustin O' Neill, président de la congrégation anglaise de l'ordre de St-Benoît, appelé par S. S. Léon XIII au siège épiscopal de Port-Louis dans l'île Maurice, a eu lieu le 29 juin dernier dans l'église cathédrale de St-Michel à Belmont (Hereford). Le nouvel élu est né à Liverpool le 22 décembre 1841. En 1855, il entra au collège bénédictin de Douai, où il resta jusqu'en 1860. Il entra alors au noviciat de Belmont, fit profession le 10 décembre 1861 et retourna quelques années plus tard à Douai, où il remplit la charge de sous-prieur. En 1878, il fut rappelé à Belmont en qualité de professeur de philosophie. En 1888, il fut élevé à la dignité de président de la congrégation et d'abbé titulaire de St-Alban. Son caractère aimable lui a concilié l'affection et l'estime de tous ceux qui l'ont connu. La consécration fut accomplie par S. É. le cardinal Vaughan, assisté de deux prélats bénédictins, Mgr Scarisbrick, archevêque de Cyzique i. p., ancien évêque de Port-Louis, et Mgr Hedley, évêque de Newport. Mgr Ilsley, évêque de Birmingham, était également présent. Le clergé officiant était entièrement bénédictin, car le siège de Newport étant toujours occupé par un moine de St-Benoît, le chapitre de la cathédrale est formé de bénédictins.

Les prieurs de Douai (frère de l'élu), de Downside, d'Ampleforth et bon nombre de membres de la congrégation anglaise s'étaient rendus à Belmont pour la circonstance. Le nouvel évêque de Port-Louis quittera l'Angleterre le 10 août et sera accompagné de quelques membres de la congrégation anglaise. Nous prions le Seigneur de bénir ses travaux apostoliques dans un terrain qui n'est pas exempt de ronces, et de lui donner la force nécessaire pour y travailler à l'extension du règne de Jésus-Christ.

ITALIE. — Le choix des capitulaires de l'archiabbaye du Mont-Cassin dans l'élection abbatiale qui vient d'avoir lieu pour donner un remplaçant au Rme D. Nicolas d'Orgemont décédé, s'est porté sur le R. P. D. Joseph Quandel. L'élu est né à Naples le 22 août 1833 et a fait profession le 26 décembre 1865. Fils d'un officier suisse au service du roi des Deux-Siciles, il entra, lui aussi, dans l'armée et occupait le grade de capitaine du génie lors du siège de Gaète. Sa brillante conduite en cette occasion lui valut une promotion au grade de major. Après la prise de cette forteresse, il échangea l'uniforme contre la robe du moine et entra au Mont-Cassin. Il y fut chargé de la direction du collège annexé à l'archiabbaye.

***

L'attention publique est toujours éveillée en Lombardie sur la restauration éventuelle de l'abbaye historique de Pontida. Nous en avons une nouvelle preuve dans le télégramme de félicitation adressé au nom des catholiques de Châtillon par le Dr Secomandi à S. É. le cardinal Agliardi, origi-

Digitized by Google

naire du diocèse de Bergame ; on y exprime le désir de voir le nouveau prince de l'Église prendre sous sa protection la restauration de l'antique monastère bénie et approuvée par S. S. Léon XIII.

AMÉRIQUE. — Le 11 juin dernier a été un jour de grande joie pour tout l'Ouest des États-Unis, qui célébrait en ce jour le vingt-cinquième anniversaire d'un événement, destiné par la Providence à marquer le commencement d'une ère de prospérité pour le catholicisme dans le Kansas. Ce jour est celui de la consécration du R. P. D. Louis Fink, O. S. B., comme coadjuteur de Mgr Jean Miege, S. J., vicaire apostolique du Kansas. Le sacre de Mgr Fink a été un événement de la plus haute importance pour l'histoire de l'Église catholique dans l'Ouest ; sa vie est intimement liée à l'origine, au développement, à la prospérité de la foi dans cette contrée.

Le vicariat du Kansas, créé en 1851, embrassait un immense champ d'action comprenant les territoires de Kansas, Nebraska, Colorado et le territoire indien. Mgr Jean Miege, S. J., sacré évêque de Messene, i. p., le 15 mars 1851, travailla avec un zèle vraiment apostolique à l'établissement du catholicisme dans ces pays. En 1870, brisé par l'âge et les travaux, il sollicita de Rome pour coadjuteur et successeur le R. P. Dom Louis Fink, prieur du monastère bénédictin d'Atchison; sa demande fut agréée, et le 11 juin 1871, Mgr Fink, préconisé évêque d'Eucarpia, i. p., reçut la consécration épiscopale.

Michel Fink était né à Triftsberg (Bavière) le 12 janvier 1834. De bonne heure il montra une inclination décidée pour l'état ecclésiastique et entra dans ce but au gymnase de Ratisbonne. Déjà alors le désir de travailler au bien des âmes dans les missions d'Amérique s'était emparé de son âme. Disant donc adieu à ses parents et à ses amis, le jeune étudiant de dix-huit ans s'embarqua pour l'Amérique. Dieu l'appelait à lui dans l'état religieux. Il alla se présenter au monastère bénédictin de St-Vincent en Pensylvanie et fut reçu avec bonté par D. Boniface Wimmer, qui, le premier, six ans auparavant, était venu implanter l'ordre de St-Benoît aux États-Unis. Le jeune novice fit son noviciat de la manière la plus exemplaire et fit profession le 6 janvier 1854, sous le nom de frère Louis-Marie.

Ordonné prêtre le 28 mai 1857, le P. Louis fut aussitôt chargé du ministère pastoral, auquel il ne cessa de se dévouer depuis lors. Envoyé successivement à Belmont (Pa.), à Newark (N. J.) et Covington (Ky.), il remplit avec courage dans ces divers postes les différentes charges que l'obéissance lui avait confiées.

En 1861, il fut nommé prieur de la maison de Saint-Joseph à Chicago, qu'il gouverna jusqu'en 1868. Son passage fut marqué par des œuvres remarquables. Il y érigea une magnifique église et bâtit une école admirablement organisée. Son cœur était avec le peuple, et dans toutes ses entreprises il ne rencontra que la plus généreuse coopération. Dès qu'il s'agissait de l'honneur de Dieu et du bien de l'Église, le prêtre et son peuple ne faisaient qu'un.

Digitized by Google

A cette époque, le Kansas n'avait rien qui pût attirer à lui un jeune missionnaire occupé dans le ministère parmi les populations de l'Est. Au contraire, le sauvage Ouest repoussait plutôt qu'il n'attirait. Mais il y avait là des âmes à sauver, et rares y étaient les ouvriers dans la vigne du Seigneur. Aussi, dès que la voix de son supérieur l'appela en 1868 à quitter Chicago pour se rendre dans l'Ouest, le P. Fink s'empressa-t-il de résigner sa charge et de partir pour le nouveau champ d'action qui lui était assigné. Arrivé au Kansas, il fut établi prieur du monastère d'Atchison et président du collège de St-Benoît, en même temps qu'il recevait la direction de la paroisse de St-Benoît.

Il y avait treize ans que le premier bénédictin, le R. P. Dom Lemke, avait pénétré dans le Kansas, et groupé autour de Doniphan les quelques catholiques établis dans les environs. A la demande de Mgr Miege, le supérieur de Saint-Vincent ne tarda pas à y envoyer quelques moines, qui y établirent un collège en 1858. Les circonstances déterminèrent le supérieur à transférer le siège du monastère et du collège à Atchison, localité qui semblait appelée à une plus grande prospérité que Doniphan. La besogne ne manquait pas, et, quand au bout de la semaine, les professeurs auraient dû prendre quelque repos, on les voyait se disperser à de grandes distances du monastère pour porter aux catholiques les secours de leur ministère. Les privations de tous genres y attendaient le missionnaire. Un des premiers moines envoyés de Saint-Vincent avait reçu l'ordination sacerdotale aussitôt après son arrivée au Kansas. Il devait célébrer sa première messe à Doniphan. N'ayant pas d'autre prêtre auprès de lui, il dut se dispenser de toute pompe extérieure. Après la messe, pas de déjeuner, pas même un verre d'eau. Force lui fut de descendre à la rivière et d'y faire une tasse de café froid pour accompagner sa tartine. Les œuvres de Dieu s'établissent dans la pauvreté et la privation. Tel était le champ d'action remis aux soins du P. Fink.

Reconnaissant la nécessité des maisons d'éducation dans l'Ouest, le nouveau supérieur s'efforça d'élever le niveau de son collège. Ses efforts réussirent, et le collège de Saint-Benoît prospéra sous sa direction. L'habileté qu'il avait déployée dans les charges qu'il avait remplies jusque-là, ne se démentit pas au Kansas. Aussi, quand, en 1870, le vénérable Mgr Miege exprima le désir de résigner, le nom de Dom Louis se présenta-t-il naturellement à son esprit, comme l'homme le plus capable de continuer le grand travail qu'il avait commencé. L'esprit d'initiative et de travail persévérant était ce qui caractérisait le prieur d'Atchison ; que fallait-il de plus pour diriger d'une main sûre le vicariat du Kansas ?

Le R. P. Dom Louis Fink fut sacré le 11 juin 1871, par Mgr Foley, dans cette église de Saint-Joseph de Chicago, qu'il avait construite quelques années auparavant. En 1874, Mgr Miege résigna et Mgr Fink devint vicaire-apostolique du Kansas. Trois ans plus tard, Leavenworth était érigé en siège épiscopal et Mgr Fink en devenait le premier titulaire.

Digitized by Google

Ce diocèse, un des plus petits à son début, ne comptait que 8000 âmes, abstraction faite des Indiens ; il ne tarda pas à devenir un des plus importants. Grâce aux démarches de l'évêque, de nombreux immigrants catholiques cherchèrent un nouveau foyer dans le Kansas ; de nombreuses colonies s'établirent sur de larges espaces de terrain, de sorte qu'à l'heure présente, la contrée compte de nombreux districts presque entièrement catholiques. Ce groupement facilita le développement de la vie catholique. On y plaça des prêtres à résidence fixe, on bâtit de solides églises, des écoles dirigées par des sœurs ; la prospérité matérielle marcha de pair avec la prospérité religieuse. Avec les années la population prit un tel développement que Mgr Fink, voyant que les intérêts de la religion réclamaient une division de son diocèse, sollicita à Rome l'érection de nouveaux sièges dans le Kansas. Cette demande fut bien accueillie du Saint-Siège, qui créa en 1887 les deux sièges de Concordia et de Wichita : cette division ne laissait à l'ancien évêché que la moitié de son ancien territoire. En 1891, le siège du diocèse fut transféré de Leavenworth à Kansas City.

Les faits montrent mieux que les paroles les merveilleux progrès que la religion a faits sous la sage direction de Mgr Fink. Lors de sa consécration épiscopale, il n'y avait dans le Kansas que 17 prêtres séculiers, 18 religieux, 33 églises, 2 collèges, 4 pensionnats, 14 écoles paroissiales, 1 hôpital et 8000 catholiques, sans compter les Indiens ; à présent il y a 112 prêtres séculiers, 65 religieux prêtres, 285 églises, 14 chapelles, 2 collèges, 5 pensionnats, 70 écoles paroissiales, 2 orphelinats, 4 hôpitaux et 70,000 catholiques ; là où il n'y avait qu'un vicariat apostolique se trouvent actuellement trois évêchés.

Les nombreuses lettres pastorales publiées par l'évêque de Kansas, sur les affaires les plus importantes de l'heure présente ont toujours attiré l'attention du monde religieux en Amérique. Celle de 1896 a été particulièrement remarquée par la presse des États-Unis. Il a également publié une série de catéchismes pour les écoles de son diocèse.

Les fêtes du jubilé ont commencé le 7 juin à l'abbaye d'Atchison, où Mgr Fink s'était rendu pour administrer le sacrement de confirmation. Les catholiques de la ville s'unirent aux moines et aux élèves pour présenter à S. G., leurs chaleureuses félicitations. Le 16 une messe solennelle a été célébrée dans la cathédrale de Leavenworth en présence de plus de cent prêtres venus de tous les points du Kansas et du Missouri.

(*Abbey Student*, d'Atchison, 1896, n° 5.)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 30 mai, à l'abbaye de Mont-Serrat (Espagne), le R. P. D. Maur Canudas y Canellas, né le 9 juillet 1817, profès le 25 juillet 1832 ;

Le 4 juin, à l'abbaye de Zalavar (Hongrie), le R. P. D. Georges Garath, à l'âge de 52 ans, dont 31 de vie religieuse;

Le même jour, au monastère des Bénédictines de la rue Tournefort à Paris, Sœur Marie de Ste-Marthe (Sidonie Magonet), converse, à l'âge de 75 ans, dont 52 de profession ;

Le 10 juin, à l'archi-abbaye de St-Vincent (États-Unis), le Fr. convers Burchard Class, à l'âge de 80 ans, dont 30 de vie religieuse ;

Le 18 juin, au monastère d'Andechs (Bavière), le R. P. D. Augustin Gluns, à l'âge de 64 ans, dont 27 de profession ;

Le 1 juillet, à l'abbaye de Seitenstetten (Autriche), le R. P. D. Louis Deboys, sous-prieur, à l'âge de 71 ans, dont 35 de profession et 46 de prêtrise;

Le 2 juillet, à l'abbaye de Sainte-Cécile de Solesmes, Dame Bénédicte, née princesse de Loewenstein-Wertheim-Rosenberg, à l'âge de 36 ans, dont 10 de profession.

Le R^me^ P. D. Nicolas d'Orgemont de la Fontaine.

Une fois de plus le deuil s'est abattu sur la vénérable abbaye de Mont-Cassin. Le R. P. Dom Nicolas d'Orgemont de la Fontaine a rendu sa belle âme à Dieu le 23 juin dernier. Bien qu'attendue depuis des mois, tellement la souffrance et la faiblesse avaient épuisé le digne vieillard, cette mort a profondément affligé la double famille du monastère et du diocèse, que le défunt, Père et Pasteur modèle, gouvernait depuis un quart de siècle en qualité d'abbé-ordinaire. Nul doute que la perte d'un prélat aussi distingué ne soit vivement sentie dans l'ordre bénédictin tout entier. Dom Nicolas d'Orgemont naquit à Naples le 22 juin 1826. Son père, le général baron Vincent d'Orgemont de la Fontaine, commandait le fort St-Elme. Sa mère, Marie-Antoinette Dusmet, marquise de Smours, lui communiqua dès l'enfance la piété solide et profonde, héritière dans sa famille. D'abord destiné à poursuivre, dès l'âge de dix ans, son éducation au royal collège militaire de la Nuntiatella de Naples, il obtint, à force de prières et de larmes, de pouvoir entrer dans l'alumnat du Mont-Cassin. Cette forteresse de la paix monastique avait bien d'autres attraits pour son âme contemplative. Revêtu, en 1837, des livrées de St-Benoît, il brilla au premier rang des élèves par ses aptitudes intellectuelles et son travail non moins que par son angélique piété. Aussi est-ce avec les sentiments d'une sainte allégresse qu'il se voua au Seigneur, comme fils du glorieux Patriarche, le 22 juillet 1847. A la fin de l'année suivante, le 23 décembre 1848, la grâce ajouta le fleuron du sacerdoce à sa couronne monastique.

Digitized by Google

Les temps étaient difficiles. Mais de quels dangers ne triomphent pas les âmes grandes une fois qu'elles se sont données sans réserve à Dieu ? Dom Nicolas était de ce nombre. La maturité de son savoir et de ses vertus le firent discerner entre tous ses confrères. Dès l'année 1850, nous le trouvons attaché, en qualité de secrétaire, à la personne du R^me^ Dom Michelange Celesia, aujourd'hui cardinal-archevêque de Palerme. En outre, il était maître des cérémonies et professeur de mathématiques et de philosophie. Cette dernière science avait des attraits particuliers pour son esprit souple et pénétrant. Il y excella au point d'attirer sur lui les regards de juges éminents du dehors. Grégorovius, entre autres, se plut à rendre hommage au jeune bénédictin.

Mieux que par le talent, toutefois, Dom Nicolas charmait par sa candeur, sa modestie, par ce je ne sais quoi de distingué et de contemplatif qui rapproche des anges et provoque les saintes amitiés. Cet ascendant surnaturel captiva le jeune Henri Perreyve, lorsque âgé de dix-neuf ans à peine, mais déjà voué au sacerdoce par le cœur, il visita le Mont-Cassin. C'était en avril 1850.

Que ne puis-je transcrire ici la longue lettre qu'il écrivit à son père en descendant de la sainte Montagne (1) ! « Mont-Cassin ! Voici la plus belle journée de mon voyage, et je t'assure qu'il s'en est peu fallu que votre Henri ne soit resté en route dans quelque cellule de ce magnifique monastère. » Du moins me reprocherais-je de ne pas reproduire en entier le passage consacré à Dom Nicolas. « J'ai connu aussi, poursuit-il, au Mont-Cassin, un jeune moine nommé Nicolas d'Orgemont, à peine âgé de vingt-six ans (2), plein de science, de hauteur intellectuelle et de force sous le voile d'une pieuse humilité. Quelques pensées échangées à la hâte nous avaient fait sentir la conformité de nos cœurs, je lui ressemblais comme un pauvre enfant avide de science et de vertu peut ressembler à une âme qui les a depuis longtemps possédées l'une et l'autre. Je n'ai vécu qu'un jour avec lui, assez pour que son souvenir demeure immortel au fond de mon âme. Qu'est-ce qu'une vie d'homme par rapport à l'éternité ? Infiniment moins d'un jour. Cependant nous avons foi que nous aimerons dans la vie future ceux-là que nous aurons aimés sur la terre toute notre vie. Moi, j'ai foi qu'il y a des affections fécondes et immortelles qu'un seul jour de la terre aura vues naître et s'épanouir.

« Je ne voulus pas le quitter sans qu'il me donnât un souvenir. Heureusement je portais sur moi une petite *Imitation de* JÉSUS-CHRIST, dont Charles Perraud m'avait fait présent avant mon départ : je priai le P. d'Orgemont de m'écrire son nom sur une page blanche; il me la rendit avec ces vers charmants de notre poète Lamartine :

1 *Lettres de l'abbé Henri Perreyve*, 6e édition, 1896, p. 11.

2. Il n'en avait que vingt-quatre

Digitized by Google

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde.
Nautoniers sans étoile, abordez, c'est le port.
Ici l'âme se plonge en une paix profonde,
Et cette paix n'est pas la mort...,

Comme un homme éveillé longtemps avant l'aurore,
Jeunes, nous avons fui dans cet heureux séjour.
Notre rêve est fini, le vôtre dure encore.
Éveillez-vous. Voilà le jour.

Cœurs tendres, approchez. Ici, l'on aime encore,
Mais l'amour épuré s'allume sur l'autel,
Tout ce qu'il a d'humain à ce feu s'évapore,
Tout ce qui reste est immortel.

« Nous nous embrassâmes longtemps sur le seuil du monastère. Dans mes yeux roulaient de grosses larmes, je le quittai.... je redescendis la montagne.... Pauvre âme de l'homme, combien tu es plus féconde pour la souffrance que pour le bonheur !

« En m'éloignant, je ne cessais de me retourner et de contempler, si près du ciel, ce bel édifice qu'éclairaient les premiers feux du jour et qui m'apparaissait élevé dans le monde spirituel comme dans le monde de la nature. Adieu... adieu... Je n'ose espérer la grâce du retour ! »

Pauvre abbé Perreyve, quinze ans plus tard il se consumait de zèle, « mort dans la fleur de la foi, de la jeunesse et de la vertu (1) ».

Dom Nicolas grandissait en mérites. Bientôt Recteur du Séminaire et maître des novices, il devint, en 1863, vicaire général du R^me^ abbé de Vera pour l'administration du diocèse du Mont-Cassin, charge doublement difficile depuis la suppression des ordres religieux survenue en 1866. C'était encore trop peu cependant pour son zèle. Nommé en outre prieur claustral, il était non seulement le bras droit de son abbé, mais encore, durant la maladie de ce dernier, on peut dire que le poids du diocèse et du monastère reposait, en grande partie, sur ses épaules. On comprend dès lors qu'à la mort du R^me^ De Vera, le R^me^ P. Dom Nicolas d'Orgemont fut aussitôt appelé, par bref du 24 décembre 1871, à lui succéder dans la dignité d'abbé ordinaire du Mont-Cassin.

Il faudrait ici redire ce qu'il fut comme père de son monastère, comme pasteur de son diocèse. Oh ! que l'abbé Perreyve eût été heureux de le revoir dans cette double qualité. Les aptitudes qu'un jour avait suffi pour lui faire deviner, il les aurait trouvées dans la plénitude de leur épanouissement. Et malgré les années, malgré la vieillesse venue avant l'âge, provoquée en quelque sorte par les austérités et les angoisses d'un zèle consciencieux jusqu'à l'excès, il aurait reconnu, dans son ami d'alors, pour les aimer davantage, cette aménité humble et pieuse, ce recueillement timoré qui inspiraient à quiconque approchait l'abbé Nicolas, un respect profond pour

1. Guizot, séance publique de l'Académie française du 8 mai 1866.

Digitized by Google

le moine, un intérêt singulier pour l'homme. On ne s'y pouvait méprendre. Cet homme souffrait beaucoup, ce moine était de la race des saints. Une atmosphère de prière semblait l'envelopper ; son regard et son sourire plus diaphanes encore que sa blanche tête émaciée, venaient de loin et de haut. L'avoir vu une fois, c'était ne l'oublier plus jamais. Vingt ans bientôt me séparent de la première audience dont il m'honora ; il semble qu'elle ne date que d'hier.

Père de ses moines, Dom Nicolas d'Orgemont l'était par sa bonté, son amour de la discipline, son assiduité à l'office divin, son enthousiasme pour l'ordre monastique. Les fêtes du centenaire, illustrées par les travaux artistiques de la Torretta, le millénaire de St-Bertaire, etc., etc., sont dues en grande partie à son zèle. Dirai-je la vénération qu'il professait pour le premier primat de l'ordre, son désir de voir prospérer le collège international de St-Anselme ? Plus encore que sa fraternelle dilection pour le R^me^ P. Dom Gaetano Bernardi, si tôt ravi à ses travaux, l'intelligence élevée des besoins de la famille bénédictine stimulait son admiration et sa générosité pour l'œuvre naissante.

Pasteur de ses ouailles, le R^me^ Dom Nicolas, par ses nombreuses visites canoniques à son troupeau, par sa sollicitude pour les intérêts du diocèse, par les prodiges de sa charité, sut conquérir l'amour de toutes les familles. Trois fois, en 1882, 1886 et 1893, l'épidémie du choléra affligea la ville de Cassin. L'abbé d'Orgemont se prodigua comme un autre Borromée, et, par son dévouement infatigable, s'acquit un renom de sainteté auprès des populations reconnaissantes. Je n'oublierai jamais le *Requiem* solennel célébré à la fin d'octobre 1893 dans la cathédrale de Cassin pour les victimes du fléau. Avec quelle vénération, dans la vaste église toute comble, tous les regards ne se portaient-ils pas sur le pasteur ému et tremblant ! Sa santé resta altérée par les émotions et les fatigues de cette longue crise. Dès lors on pressentait sa fin prochaine.

Durant la dernière période de son gouvernement, le regretté prélat trouva sa plus grande consolation, dans le séminaire diocésain qu'il avait ouvert le 1er décembre 1889 aux jeunes lévites sous le patronage de saint Joseph. Comme le dit fort bien la chronique mortuaire dont ces lignes s'inspirent, son principal désir était accompli. Il pouvait chanter son *Nunc dimittis*.

La perte de plusieurs moines tendrement aimés, en particulier celle de l'abbé président Dom Bernardi, et récemment les fatigues de l'ouverture de la visite générale, achevèrent de ruiner ses forces. Entouré de ses fils, réconforté par la bénédiction du Saint-Père, et le secours des saints Sacrements, Dom Nicolas d'Orgemont, l'âme heureuse et sereine, s'envola vers la patrie meilleure, le 23 juin 1896. Il venait, tout juste la veille, d'achever sa soixante-dixième année.

Les funérailles du pieux abbé furent dignes de sa mémoire. Le R^me^ P. abbé primat Dom Hildebrand de Hemptinne, en termes émus, déposa un

Digitized by Google

tribut d'hommages sur la tombe trop tôt ouverte de son vénéré ami. Qu'il repose dans la paix du Christ !

Aux grands deuils, Dieu, dans sa bonté, ménage les grandes consolations. Les larmes du monastère et du diocèse furent bientôt adoucies par la nomination du R^me^ P. Dom Joseph Quandel, moine de l'archi-abbaye, et confident du défunt prélat, à la dignité d'abbé ordinaire du Mont-Cassin. Puisse le nouveau titulaire poursuivre avec succès la tâche de son vénéré prédécesseur. Ses éminentes qualités sont le meilleur garant de ce vœu presque filial et des espérances de l'ordre monastique.

D. L. J.

BIBLIOGRAPHIE.

De sponsalibus et matrimonio prælectiones canonicæ, par le chan. De Becker, prof. à l'Université catholique de Louvain, in-8°, 548 pag. Bruxelles. Société belge de librairie, 1896. Relié, 10 fr. — Broché, 8 fr.

NOMBREUX sont les travaux parus sur la question du mariage : les noms de Feye, de Gasparri et de tant d'autres illustres représentants de la science canonique sont connus de tous, et cependant les derniers ouvrages sont toujours les bienvenus. En cela rien que de légitime. Tandis que le dogme demeure immuable et ferme, la législation disciplinaire, soumise aux vicissitudes des temps, des lieux et des circonstances, subit des modifications, dont il est nécessaire de tenir compte dans une matière aussi pratique et aussi journalière que celle du mariage ; témoins les solutions importantes apportées sur la valeur du mariage civil par les immortelles encycliques de Léon XIII.

A ce titre l'ouvrage de M. le chan. De Becker est particulièrement bienvenu : il suffit de lire en tête de chacune des sections de son traité l'indication des sources et des auteurs à consulter pour se convaincre du consciencieux et persévérant travail du docte professeur de l'Université de Louvain.

L'ouvrage s'ouvre par des Prolégomènes, où il nous donne une sorte d'histoire du droit : ses sources sont le décret de Gratien et les Décrétales, le Concile de Trente, les décisions des Congrégations romaines, les Constitutions pontificales. On le remarque dès les premières lignes, ce n'est pas un traité de dogme non plus que de morale, c'est un traité de droit canon. Dix sections divisent cette vaste matière, si clairement condensée dans cet ouvrage. I. Les fiançailles. II. Le mariage considéré en général. III. Les empêchements dirimants. IV. Les empêchements prohibitifs. V. Les dispenses matrimoniales. VI. Les devoirs du curé et ceux du confesseur. VII.

Digitized by Google

Les effets du mariage. VIII. Les secondes noces. IX. Les divorces. X. La procédure juridique en matière de fiançailles et d'épousailles. L'addition de modèles de suppliques à adresser aux officialités ou aux congrégations en cas de dispenses à solliciter est chose fort utile. Enfin un index alphabétique clair et bien ordonné termine ce travail sérieux et vraiment scientifique, qui assure à M. le chan. De Becker une place de marque parmi les canonistes de notre époque. Une critique de détail : pourquoi dans un travail si excellent, et d'une impression si remarquable, pourquoi, dis-je, tant d'errata ?

Écrites pour le public restreint d'étudiants en droit canonique, ces « prælectiones » auront leur place dans la bibliothèque des pasteurs qui y puiseront une doctrine sûre et y trouveront la solution de ces doutes nombreux qu'ils rencontrent si souvent au cours de leur ministère. Ce sera un succès d'autant plus mérité que la modestie de l'auteur semblait ne pas l'ambitionner.

D. P. B.

Études philosophiques et religieuses sur les écrivains latins, par M. Morlais, professeur aux facultés libres des Lettres de Toulouse, in-12, Poussielgue, Paris, 1896. 3 fr. 50.

DANS une première série d'études, M. Morlais a esquissé la physionomie morale des grands représentants de la littérature romaine ; aujourd'hui, dans un volume consacré à Cicéron et à Senèque, à Lucrèce et à Virgile, à Lucain et à Juvénal, il juge et apprécie leurs opinions sur Dieu, la Providence et la destinée de l'homme. C'est une critique saine et sérieuse des divers systèmes philosophiques, suivis par ces illustres écrivains. Nous signalerons à l'attention des professeurs de littérature latine, les chapitres consacrés à Virgile et à Senèque et, à propos de celui-ci, M. Morlais fait bonne justice de son prétendu christianisme, ainsi que de l'influence des épîtres de St Paul sur les maximes du philosophe.

A côté du philosophe et de l'historien, il y a dans l'éminent professeur des facultés libres de Toulouse, un humaniste délicat et judicieux, une simple phrase lui suffit en passant pour caractériser la forme artistique des pensées et des croyances ; il sent les beautés de cette civilisation antique, qui, encore qu'imparfaite, ne peut être négligée sans une criante injustice. Le développement et les transformations de la pensée religieuse à travers les âges y sont exposés d'une manière claire, digne et pleinement satisfaisante pour celui qu'intéresse l'histoire des religions. Certes une conclusion logique et irréfragable s'imposera à son intelligence, conclusion que M. Morlais voudrait voir partagée par tous : c'est que le christianisme a mis en pleine lumière les vérités essentielles que les poètes et les philosophes n'avaient

Digitized by Google

fait qu'entrevoir. Cette simple remarque suffit à elle seule pour juger de l'élévation d'esprit et d'âme de ces études, dont le succès, nous osons l'espérer, ne sera pas moindre que celui des précédentes.

D. P. B.

Magnificat. — Commentaires et élévations par le P. Le Tallu, S. J. — Paris, Arthur Savaète, éditeur, 79, rue des Saints-Pères, 1895.

Le cantique immortel de la Vierge-Mère a déjà inspiré bien des orateurs et des écrivains sacrés. L'auteur de ce commentaire s'attache à montrer dans le *Magnificat* l'hymne de l'espérance chrétienne. Il accomplit sa tâche avec onction et chaleur. Sa parole plaît toujours, alors même que la pensée qui la guide s'impose moins à l'esprit. On pourrait certes discuter plusieurs points dans ce travail. Déjà la division du cantique nous paraît manquer de simplicité. Pourquoi vouloir trouver une partition aussi nette, là où le cœur déborde de lyrisme ?

A la p. 106 je lis : « Quand même on aurait le droit de désespérer de l'âme d'un peuple déchu, on n'aurait pas le droit de désespérer du cœur d'un Dieu qui a battu dans la poitrine d'un homme. » Voilà une opposition de mots plutôt que d'idée, oui même une opposition de mots nuisible à l'idée. On pourrait dire, en parlant du Sauveur, que le cœur d'un homme a battu dans la poitrine d'un Dieu ; le contraire manque de logique ; car enfin le cœur de Jésus ne serait pas le cœur d'un Dieu, s'il n'avait battu que dans la poitrine d'un homme ; et c'est uniquement parce que cet homme était Dieu que son cœur est le cœur d'un Dieu ; la divinité de l'homme précède donc logiquement la divinité du cœur ; l'antithèse dès lors, loin de servir l'idée, la heurte, l'arrête et la combat.

Du reste les derniers chapitres, où l'auteur applique le *Magnificat* à la France, perdent à passer la frontière. Ils ne sont pas écrits pour être lus par des catholiques allemands, par exemple.

A ces quelques réserves près, nous reconnaissons volontiers les mérites de ces pages ; éloquentes et pieuses, elles ne peuvent que faire aimer davantage l'une des plus belles prières du trésor liturgique.

L'exécution typographique de cette élégante plaquette est digne de tous éloges.

D. L. J.

Apologie des Christenthums von Dr Franz Hettinger. Zweite Band : *Der Beweis des Christenthums, zweite Abtheilung*, herausgegeben von Dr Eugen Müller. Freiburg i. Br. Herder, 1896, 510 pp. in-8°. Prix : br., 5 fr. ; relié, 7,25.

Nous avons annoncé précédemment la réédition de l'*Apologie du Christianisme* du Dr Hettinger, ouvrage de main de maître, qui restera classique en Allemagne. Le second volume vient de paraître ; il comprend la suite des preuves du christianisme divisée en neuf chapitres : les

Digitized by Google

et mystère, la nécessité de la révélation, la voie de la foi raisonnable, miracle et prophétie, la véracité de l'histoire évangélique, la divinité de l'histoire évangélique, prophétie et réalisation, paroles et œuvre du Christ, la personne de JÉSUS-CHRIST.

Saint Frédéric, évêque de Liége (1119-1121), par P. MAGNETTE (Extrait du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. IX). Liége. Grandmont, 1895, 38 pp. in-8°.

ON fait de la bonne besogne au cours pratique d'histoire de M. le professeur Kurth à l'université de Liége, et l'on peut espérer de posséder un jour la série complète des Régestes des évêques de Liége Nous en avons un bon spécimen dans le travail de M. Magnette. L'épiscopat de S. Frédéric est court ; nous n'avons donc que vingt actes de lui. Par contre, l'auteur de ce travail nous donne une bonne monographie de ce saint évêque, aussi fidèlement et complètement que les sources le permettent.

Étude biographique et bibliographique sur Bernard Guidonis, évêque de Lodève, par l'abbé Arbellot. Limoges, Ducourtieux, 1896, 41 pp. in-8°.

LE vaillant président de la Société archéologique du Limousin nous donne dans ces quelques pages une substantielle étude sur le célèbre dominicain, inquisiteur de Toulouse de 1307 à 1323, évêque de Tuy, en 1323 et de Lodève en 1324, où il mourut le 30 décembre 1331. De larges emprunts sont faits aux travaux du savant M. Delisle ; que pouvait-on dire de mieux sur Bernard Guy ? Au reste, M. l'abbé Arbellot a rendu justice à son illustre devancier et lui a même dédié son travail.

Programm des K. K. Ober-Gymnasiums der Benedictiner zu Seitenstetten, 1896.

LE R. P. D. Ambroise Sturm continue dans le programme du gymnase bénédictin de Seitenstetten son étude sur le problème de Délos.

Cette fois il examine la manière dont le problème a été traité à l'époque d'Alexandre, par Eratosthène, Apollonius, Nicomède, Diocles, Pappos, (pp. 57 97). — Le R. P. D. Charles Puschl y donne un travail sur les gaz et leurs solutions (16 pp).

Digitized by Google

SAINT IGNACE D'ANTIOCHE
ET L'ÉGLISE ROMAINE.

M. le professeur Harnack vient de publier un travail sur les expressions employées par St Ignace en parlant de l'Église romaine (1) ; d'après lui, elles ne contiennent aucun témoignage en faveur de la primauté de cette Église. Il me semble, au contraire, que la traduction qu'il donne des paroles de saint Ignace, ne comporte pas les explications qu'il y ajoute, et qu'il n'a point fait disparaître ce témoignage traditionnel. Déjà, dans un article publié l'an dernier dans cette revue, en étudiant le témoignage de saint Irénée sur le même sujet (2), j'ai fait remarquer que la restitution du texte grec par Harnack est absolument la même que celle qu'avait déjà proposée un catholique en faveur de cette même prérogative que le savant professeur de Berlin avait cru détruire. Si donc je me propose ici de combattre cette traduction, ce n'est point par esprit de controverse, c'est la langue grecque plutôt que le Saint-Siège que je compte défendre.

Les passages en question se trouvent dans la fameuse lettre de saint Ignace aux Romains, où l'auteur a donné un libre cours à son ardent désir du martyre, et où la langue, tout incorrecte qu'elle est, prend des accents que n'a pu trouver l'éloquence calculée des plus savants rhéteurs.

Voici l'adresse de la lettre :

Ἰγνάτιος, ὁ καὶ Θεοφόρος, τῇ ἐλεημένῃ ἐν μεγαλειότητι Πατρὸς ὑψίστου καὶ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ μόνου υἱοῦ αὐτοῦ, ἐκκλησίᾳ ἠγαπημένῃ καὶ πεφωτισμένῃ ἐν θελήματι τοῦ θελήσαντος τὰ πάντα ἃ ἔστιν κατὰ (πίστιν καὶ) ἀγάπην Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν, ἥτις καὶ προκάθηται ἐν τόπῳ χωρίου Ῥωμαίων, ἀξιόθεος, ἀξιοπρεπής, ἀξιομακάριστος, ἀξιέπαινος, ἀξιεπίτευκτος, ἁγίαγνος, καὶ προκαθημένη τῆς ἀγάπης, χριστόνομος, πατρώνυμος · ἣν καὶ ἀσπάζομαι ἐν ὀνόματι Ἰησοῦ Χριστοῦ υἱοῦ Πατρός · κατὰ σάρκα καὶ πνεῦμα ἡνωμένοις πάσῃ ἐντολῇ αὐτοῦ, πεπληρωμένοις χάριτος Θεοῦ ἀδιακρίτως καὶ ἀποδιυλισμένοις ἀπὸ παντὸς ἀλλοτρίου χρώματος, πλεῖστα ἐν Ἰησοῦ Χριστῷ τῷ Θεῷ ἡμῶν ἀμώμως χαίρειν.

1. *Sitzungsberichte der K. Preussischen Akad. der Wissensch.*, 6 février. 1896, VII.
2. Février 1895, pp. 49-64.

Digitized by Google

J'en donne ici une traduction, que je tâcherai de justifier au cours de cet article :

« Ignace, dit Théophore, à l'église qui a reçu miséricorde dans la majesté du Père très haut et de Jésus-Christ son fils unique, — église aimée et illuminée par la volonté de celui dont la volonté est souveraine, selon (la foi et) l'amour de Jésus-Christ notre Dieu, — église qui a le siège de sa présidence dans la ville même des Romains, digne de Dieu, digne d'honneur, digne de bénédiction, digne de louange, digne de succès (?), digne dans sa pureté, présidant à l'unité chrétienne, ayant la loi du Christ (?) et le nom du Père, — laquelle je salue au nom de Jésus-Christ, le Fils du Père, — à ceux qui sont unis en chair et en esprit à tous ses préceptes, qui sont remplis inséparablement de la grâce de Dieu, et purifiés de toute couleur étrangère, — salut abondant et sans blâme en Jésus-Christ notre Dieu. »

Pour comprendre le caractère particulier de cette introduction, il faut la comparer avec les adresses des autres épîtres du martyr.

Celle de la lettre aux Éphésiens est un écho de l'épître de saint Paul :

« Ignace, appelé aussi Théophore, à celle qui a été bénie dans la grandeur de Dieu le Père en plénitude, à celle qui a été prédestinée avant les siècles à une gloire sans fin ni changement, à celle qui est unie et élue dans la vraie Passion, par la volonté du Père et de Jésus-Christ notre Dieu, à l'église digne de bénédiction qui est à Éphèse, en Asie, salut abondant en Jésus-Christ et en joie sans blâme. »

A Magnésie, ville peu importante, il a peu à dire :

« Ignace, dit aussi Théophore, à celle qui est bénie par la grâce de Dieu le Père en Jésus-Christ notre Sauveur, en qui je salue l'église qui est à Magnésie sur le Méandre, et je lui souhaite salut abondant en Dieu le Père et en Jésus-Christ. »

Aux Tralliens et aux Philadelphiens, il dit un peu plus :

« Ignace, dit aussi Théophore, à la bien-aimée de Dieu le Père de Jésus-Christ ; à l'Église sainte qui est à Tralles, en Asie, élue et digne de Dieu, qui a la paix en chair et en esprit (et) en la Passion de Jésus-Christ, qui est notre espoir dans notre résurrection pour être avec lui ; laquelle je salue dans la plénitude divine selon la coutume apostolique, et je lui souhaite santé abondante.

« Ignace, dit aussi Théophore, à l'église de Dieu le Père et du Seigneur Jésus-Christ, qui est à Philadelphie, en Asie, qui a reçu miséricorde et qui est établie dans la concorde de Dieu, et qui se réjouit dans la passion de Notre-Seigneur inséparablement, et dans sa résurrection, qui est pleine-

Digitized by Google

ment remplie en toute miséricorde, laquelle je salue dans le sang de Jésus-Christ, qui est ma joie éternelle et permanente, surtout s'ils sont unis à l'évêque et aux prêtres, etc. »

A l'église de Smyrne, dont saint Polycarpe était évêque, il parle avec affection :

« Ignace, dit aussi Théophore, à l'église de Dieu le Père et de Jésus-Christ le bien-aimé, qui a reçu miséricorde en tout don de la grâce, remplie de foi et de charité, que ne manque aucun don de la grâce, vénérable et portant des trésors, qui est à Smyrne, en Asie, salut abondant dans l'Esprit immaculé et le Verbe de Dieu. »

L'adresse de l'épître aux Romains, si elle offre certains points de ressemblance avec les autres adresses, en diffère cependant d'une façon assez notable. Non seulement elle est deux fois plus longue, mais de plus, le saint qui a donné de si belles épithètes aux autres églises semble épuiser son vocabulaire à l'égard de celle de Rome. La langue grecque ne lui suffit pas ; il faut que dans son enthousiasme il forme de nouveaux mots, et qu'il les entasse les uns sur les autres, sans égard pour la construction grammaticale, dans le dessein de relever le nom de cette église au-dessus de toutes les autres.

Cette introduction se divise naturellement en cinq propositions, que nous examinerons séparément.

I. — Τῇ ἐλεημένῃ ἐν μεγαλειότητι Πατρὸς ὑψίστου etc. Plus d'un commentateur a remarqué que l'allusion à la majesté de Dieu semble provenir de l'idée de la majesté de l'Église. C'est là, en effet, une expression plus énergique que εὐλογημένη ἐν μεγέθει κ. τ. λ. appliqué à la fameuse église apostolique d'Éphèse.

II. — Ἐκκλησίᾳ ἠγαπημένῃ (comme celle de Tralles) καὶ πεφωτισμένῃ ἐν θελήματι τοῦ θελήσαντος τὰ πάντα ἃ ἔστιν κατὰ (πίστιν καὶ) ἀγάπην (1) Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν.

La traduction que donne Harnack est certainement fausse. « Ce n'est que de l'Église romaine qu'il est dit qu'elle connaît la volonté de Dieu et qu'elle met en pratique cette illumination selon la forme de la charité du Christ. » Si telle avait été la pensée de saint Ignace, il aurait plutôt dit πεφωτισμένῃ ἐν ἐπιγνώσει, ou εἰς ἐπίγνωσιν τοῦ θελήματος... εἶναι κατὰ ἀγάπην, (cf. *Col.*, I, 9), ou quelque chose de semblable. Mais on ne peut admettre que πεφώτισμαι ἐν θελήματι, soit l'équivalent de *illuminor ut sciam voluntatem*, ni que κατὰ ἀγάπην

1. Je pense que Funk a tort d'unir κατὰ ἀγάπην avec ἃ ἔστιν, " omnia quæ sunt secundum caritatem " ; il omet ainsi que Harnack πίστιν καὶ adopté par Lightfoot.

Digitized by Google

signifie *ut agat secundum caritatem.* Il est clair que ἐν θελήματι veut dire *selon*, ou *par la volonté*, comme dans l'adresse aux Éphésiens : ἐν θελήματι τοῦ Πατρός, κ. τ. λ. où le sens est certain par le rapprochement avec saint Paul (*Eph.*, I, 5), κατὰ τὴν εὐδοκίαν τοῦ θελήματος αὐτοῦ (cf. I, 9, 11). Comparez aussi *Trall.*, 2. ὃς παρεγένετο θελήματι Θεοῦ... ἐν Σμύρνῃ, et saint Paul, *Rom.*, I, 10, ἐν θελήματι Θεοῦ.

Quant à κατὰ ἀγάπην, Lightfoot dit aussi : « La préposition κατὰ donne la règle ou la norme d'après laquelle leur conduite est dirigée. » Toutefois il ne s'agit pas de conduite, mais d'illumination ; *illuminata secundum fidem et amorem*, veut dire « illuminée d'une science (pas d'une conduite) selon la foi et l'amour de Jésus-Christ (1) ».

III. — Ἥτις καὶ προκάθηται ἐν τόπῳ χωρίου Ῥωμαίων. Nous devons comparer avec ce passage la manière d'introduire le nom de l'église dans les autres épîtres : τῇ οὔσῃ ἐν Ἐφέσῳ τῆς Ἀσίας, — τὴν ἐκκλησίαν τὴν οὖσαν ἐν Μαγνησίᾳ πρὸς Μαιάνδρῳ, — ἐκκλησίᾳ ἁγίᾳ τῇ οὔσῃ ἐν Τράλλεσιν τῆς Ἀσίας, — ἐκκλησίᾳ... τῇ οὔσῃ ἐν Φιλαδελφίᾳ τῆς Ἀσίας,— τῇ οὔσῃ ἐν Σμύρνῃ τῆς Ἀσίας.

Il ressort clairement de ces textes que saint Ignace a l'habitude : *a)* de donner toujours le nom de la ville à laquelle il écrit, *b)* d'ajouter la province ou une autre indication spéciale, *c)* d'employer simplement le verbe οὔσῃ.

Donc dans l'adresse aux Romains : *a)* ἐν τόπῳ χωρίου Ῥωμαίων ne sera pas autre chose que la ville elle-même, *b)* la province ne saurait être nommée, quand il s'agit de la capitale du monde, *c)* οὔσῃ est représenté par προκάθηται.

Il faut donc absolument rejeter l'idée de Zahn que χωρίον Ῥωμαίων veut dire l'empire romain, puisque dans ce cas il n'y aurait aucune mention de la ville. D'ailleurs χωρίον veut dire un endroit, et ne saurait être employé de tout un pays, encore moins du monde romain. De plus, la correction de Zahn, ἐν τύπῳ, *comme exemple*, ne peut pas être acceptée, quand la construction donnée par les manuscrits et les versions n'est pas évidemment insoutenable. Il faut aussi rejeter l'interprétation, « qui préside dans la région de Rome » comme église principale de cette région ; « de même qu'on pourrait dire de l'Église de Jérusalem, προκάθηται ἐν τόπῳ χωρίου Ἰουδαίων ». (Lightfoot, vol. II, p. 191). Lightfoot supposait que St Ignace avait ici abandonné sa manière ordinaire de s'adresser à une église, afin de

1. Ceci gâte la « belle gradation » que Harnack croyait trouver : ἐκκλησίᾳ ἠγάπημένῃ, — ἐκκλησίᾳ πεφωτισμένῃ κατὰ ἀγάπην Ἰησοῦ Χ., — ἐκκλησίᾳ ἥτις καὶ προκάθηται τῆς ἀγάπης.

Digitized by Google

faire plus d'honneur à Rome. Mais ce ne serait pas là un très grand honneur, s'il ne s'agissait que d'une primauté sur quelques églises voisines; Antioche, l'église en Syrie, avait assurément mieux que cela.

Harnack admet que ἐν τόπῳ ne marque pas les limites de προκάθηται, mais bien le lieu d'où l'église exerce cette « présidence »; Nirschl et d'autres sont de cet avis. Pour l'explication de τόπῳ χωρίου, il accepte l'opinion de Lightfoot, qui le considère comme un pléonasme syriaque. Il pense que la signification exacte est probablement quelque chose de plus que la ville ; mais cette interprétation est entièrement contraire à l'analogie des autres adresses. Il vaut mieux dire que St Ignace s'exprime par une périphrase, parce qu'il ne peut pas dire ἐν Ῥώμῃ τῆς Ἰταλίας, et qu'il veut exprimer l'importance du lieu par un pléonasme emphatique : ἐν τόπῳ χωρίου, dans l'endroit du lieu des Romains, dans le lieu même des Romains. Toute la terre appartient à ce peuple, et c'est une gloire pour les citoyens des villes les plus célèbres de pouvoir s'appeler Romains ; un lieu cependant leur est propre, et, comme tel, est le centre du monde. Sans doute l'addition du mot syriaque qui répond à τόπῳ serait souvent sans force spéciale ; mais ajouté à χωρίου il y a là un pléonasme qui semble exiger une interprétation telle que celle que je viens de proposer.

Qu'est-ce donc que προκάθηται qui n'a pas ici de complément? M. Harnack nous dit qu'il faut chercher plus loin. En effet, après six adjectifs interposés, nous trouvons καὶ προκαθημένη τῆς ἀγάπης. Ces paroles, selon lui, reprennent le verbe personnel précédent pour l'expliquer d'une façon très usitée dans le grec sémitique, et il en donne des exemples. En voici le plus connu : οἱ Ἰουδαῖοι ἀντέλεγον τοῖς ὑπὸ τοῦ Παύλου λεγομένοις ἀντιλέγοντες καὶ βλασφημοῦντες (1). Il faut donc considérer le sens des deux mots pris ensemble.

2. Quant à la signification des six épithètes qui suivent, ainsi que des deux autres, χριστόνομος, πατρώνυμος, on peut se demander si les Romains qui reçurent cette lettre les auront toutes comprises. En général elles témoignent du désir de St Ignace de rehausser la dignité de l'Église par tous les moyens que lui fournissait son vocabulaire. Sans doute chacune d'elles répondait dans son esprit à une idée précise, mais nous ne saurions la saisir avec certitude.

3. Προκαθημένη τῆς ἀγάπης.

Il y a eu jusqu'ici deux manières principales de traduire ces mots. Beaucoup de Protestants les ont expliqués en ce sens que l'Église

1. *Act. Apost.*, XIII, 45, d'après Étienne, Tisch. D, mais les trois derniers mots sont omis par ϰ ABC Lach. Treg. Westcott et H.

Digitized by Google

de Rome était la première en charité, en comparant le témoignage donné à la générosité de cette église « depuis le commencement » par St Denys de Corinthe (ap. *Euseb.*, *H. E.* IV, 23). De l'autre côté, Funk, Duchesne et d'autres catholiques traduisent par : « présidant à la fraternité chrétienne », prenant ἀγάπη dans un sens concret pour « l'union des frères », l'ensemble des églises (1).

Cette seconde interprétation vient d'être déclarée « absurde » par le Dr Bright, professeur d'histoire ecclésiastique à Oxford (2), et elle n'a pas même reçu de mention de la part du grand commentateur de St Ignace, le Dr Lightfoot, qui ne semble pas s'imaginer qu'on puisse trouver quelque difficulté dans la première traduction. Il ajoute à la citation de St Denys la remarque que l'épître de Clément est un bon exemple de cet esprit de charité (3).

Cependant cette traduction soutenue avec tant de confiance est-elle admissible? Est-ce que « présidant à l'amour », c'est-à-dire « ayant le premier siège au-dessus de la charité » peut être une périphrase pour « la première en charité » ? Voici ce que le Dr Funk écrivait à ce sujet contre Langen en 1882 (4) :

« On soutient contre les derniers commentateurs catholiques des lettres de St Ignace, que chez l'évêque d'Antioche, tant dans cet endroit que dans les textes parallèles, le mot ἀγάπη ne veut dire autre chose que charité. Il faudrait du moins admettre qu'on peut entendre différemment le sens de ce mot. Par contre, il n'y a point de doute quant à la signification de l'autre mot. Partout où l'on rencontre le mot προκαθῆσθαι, il a la signification que les catholiques lui donnent. Le mot n'est pas rarement employé, soit qu'il s'agisse du rang d'une des églises patriarcales d'Orient, soit de celui de l'église-mère. Mais Pearson n'a pas su apporter un seul passage où le mot pourrait signifier « être remarquable par... » ou « se distinguer par », comme cette explication l'exigerait. Et l'exégèse protestante n'a fait aucun progrès depuis lors, quoiqu'elle ait eu près de deux cents ans à sa disposition pour ses recherches. La thèse protestante repose donc sur ce qu'on attribue à προκάθηται un sens que ce mot n'a nulle part dans l'ensemble de la littérature. L'explication catholique, au contraire, laisse à ce mot son sens ordinaire, et prend le mot ἀγάπη dans un sens qui est tout à fait en harmonie avec les habitudes de l'évêque d'Antioche. Voilà l'état de la question. Dans ces circonstances, aucun homme exempt

1. Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques, Églises séparées*, 1896, p. 128.

2. *The Roman See in the early Church*, 1896.

3. Cependant il se contredit lui-même. « Il y a sans doute ici une allusion à προκάθηται ; l'Église de Rome, comme elle est la première en rang, est aussi la première en charité ». Mais à la page précédente il avait expliqué προκάθηται d'une simple présidence dans la campagne de Rome.

4. *Hist risch-Pol. Blatter*, vol. 89, 10, 1882, p. 731.

Digitized by Google

de préjugés ne peut avoir le moindre doute sur l'explication à laquelle il doit donner la préférence ; sinon, il faut admettre que la règle d'exégèse, d'après laquelle on doit expliquer ce qui est obscur et ambigu par ce qui est clair et précis, et non pas à rebours, n'est plus en vigueur. Il y a donc lieu de s'étonner de voir comment Langen est arrivé à dire que l'explication catholique est dictée par des raisons de controverse (*tendentiös*), puisqu'il ne pouvait pas plus que les Protestants citer un seul endroit de la littérature grecque où προκάθημαι a le sens qu'il lui prête. En réalité les raisons vraiment déterminantes pour Langen étaient tout autre chose que des raisons d'étymologie. Il écrit que προκάθημαι pourrait en effet s'expliquer facilement de la primauté de l'Église romaine, si, dans les dix ou vingt premières années du deuxième siècle, quand la lettre fut écrite, il existait déjà une organisation de l'Église universelle aussi complète qu'il faudrait la supposer d'après cette interprétation. Donc, c'est simplement l'impossibilité de se figurer la primauté de l'Église romaine au commencement du deuxième siècle, qui doit être le motif d'enlever à des mots leur sens naturel, et de leur prêter un sens qu'ils n'ont point d'après l'usage bien établi. »

M. Harnack a vu les difficultés de cette explication, et en a proposé une autre : προκάθημαι ne veut pas seulement dire *présider*, mais aussi *protéger*. Il dit que προκαθίζω et προκαθέζομαι sont employés dans le même sens. Il compare προκαθεζόμενος τῆς ἀληθείας (Ps-Clém. Ep. ad Jac. 2 et 17), qu'il traduit « protecteur, gardien de la vérité ». Ce sens n'est pas mauvais, cependant il y a deux raisons qui, prises isolément, suffiraient pour le rendre impossible.

a. On ne rencontre pas, semble-t-il, προκαθίζω et προκαθέζομαι dans le sens de protéger. Pour le premier mot Harnack nous renvoie à Polybe, se fiant sans doute au « lexicon Polybianum ». Cependant il paraît plus probable que dans les endroits cités dans le « lexicon » ce mot est employé dans les sens primitifs de « s'asseoir devant » ou « d'occuper avant » (1). D'ailleurs cela importe peu ; car, pour προκαθέζομαι du moins, il n'est pas ordinairement employé pour « protéger ». Dans le sens de « présider » le mot est très fréquent. Dans *Clem. Al.* 418, le sens est « occuper avant », et non pas « assiéger », comme le disent les lexiques. — La même remarque s'applique à un autre passage d'Artapanus, ap. *Euseb. Præp. Evang.*

1. *Polyb.*, X, 49. 1. προκαθίζεσθαι φυλάττοντας serait un pléonasme, si le premier mot n'est pas littéralement « s'asseoir devant ». De même, *Fragm.* 67, προκ. ἐπὶ τῆς διαβάσεως, ou le mot suivant, διαφυλάξαι, *explique* le sens. En deux autres endroits, XX, 3, 3, et XX, 6, 8, le sens est « s'asseoir devant » pour protéger, et non pas simplement protéger. Dans les vieilles éditions du dictionnaire de Liddell et Scott ces passages sont traduits « occuper le premier », ce qui est moins probable. Dans la dernière édition, les passages sont omis, cependant le sens de protéger n'est pas attribué à προκαθίζω.

Digitized by Google

432. D. Il existe sans doute d'autres exemples ; mais dans le sens de « protéger », je n'en connais pas. Si même M. Harnack pouvait en trouver un ou deux (ce que je ne pense pas), cela ne lui suffirait pas ; car il faudrait que l'expression fût très commune et très connue avant qu'elle pût être employée dans un sens métaphorique.

b. Dans le pseudo-Clément le mot *προκαθέζομαι* s'emploie maintes fois dans le sens de « présider » : III, 66. *ὁ προκαθεζόμενος Χριστοῦ τόπον πεπίστευται · διὸ ἤτοι τιμὴ ἢ ὕβρις τοῦ προκαθεζομένου εἰς Χριστὸν φέρεται*, dit de Zachée, auquel St Pierre confie l'épiscopat d'Antioche. Voici les deux endroits où l'on trouve le complément *τῆς ἀληθείας* :

a. Ep. ad Jac. 2. *Ἀυτοῦ οὖν ἀκούσατε, ὡς γνόντες ὅτι ὁ (τὸν) τῆς ἀληθείας προκαθεζόμενον λύπων εἰς Χριστὸν ἁμαρτάνει καὶ τὸν Πάτερα τῶν ὅλων παροργίζει · οὗ εἵνεκεν οὐ ζήσεται, καὶ αὐτὸν οὖν δεῖ τὸν προκαθεζόμενον ἰατροῦ τόπον ἐπέχειν*, etc. Ici *προκαθεζόμενος* est absolu la seconde fois, et il faut bien le traduire par « présidant » ; donc il fallait faire de même la première fois.

Au chapitre XVI, nous avons *Ἑκάστῳ κατὰ τὸ δύνατον προκαθέσθητι βοηθός*, où le sens est « présider », et au chapitre suivant se trouve le second passage, où il faudra évidemment traduire de même : *τῷ προκαθεζομένῳ ἀληθείας κατὰ πάντα ὑπείξατε, τοῦτο εἰδότες, ὅτι ὁ τοῦτον λυπήσας Χριστὸν οὗ τὴν καθέδραν πεπίστευται, οὐκ ἐδέξατο*, etc. M. Harnack a raison de dire que « présidant à la vérité » strictement pris serait un non-sens. Cependant l'intention de l'auteur reste assez claire. St Pierre confie à Clément sa chaire doctrinale (c. 2, *καθέδρα τῶν λόγων*) ; St Jacques se réjouira en apprenant que cette chaire du docteur (*καθέδρα τοῦ διδάσκοντος*, c. 19) ne sera pas occupée par un ignorant qui ne connaît pas les paroles de la vie ni la règle de l'Église. Pierre lui-même fut établi le fondement de l'Église à cause de sa vraie foi et du fondement très solide de sa doctrine (c. 1). St Clément a été son compagnon depuis le commencement jusqu'à la fin, et il a par conséquent entendu tous ses discours (c. 2). Il devient maintenant son successeur, et par là « président de la vérité », comme on dirait « président de la foi ». Il en est le prédicateur autorisé comme héritier et représentant de Pierre, dont la foi fut louée par le Christ lui-même (c.1). On ne dit rien du devoir de protéger la foi contre les hérétiques ou contre le *πονηρός* (c. 4), et l'épithète, si elle peut s'appliquer à tous les évêques, s'entend surtout du successeur de Pierre (1).

1. J'ai discuté assez longuement cette matière, parce que Harnack s'est appuyé beaucoup sur ce parallèle, et parce que l'endroit est assez intéressant en lui-même. En effet on y trouve

Digitized by Google

Il est donc clair que προκαθεζόμενος ἀληθείας ne veut pas dire « protecteur de la vérité ». Mais pour προκαθημένη τῆς ἀγάπης le cas serait-il différent ? En admettant que προκαθίζω et προκαθέζομαι ne veulent pas dire protéger, on objectera peut-être que προκάθημαι est constamment employé dans ce sens. Harnack cite six endroits de Polybe, et un de St Grégoire de Nazianze (1). Même dans les historiens classiques, Hérodote, Thucydide, Xénophon, on rencontre cet usage (2). C'est une idée militaire ; une armée qui « s'assied devant » (comme προκαθίζω) un endroit pour le protéger ; mais quoique l'on puisse traduire simplement par « protéger », le sens originel ne se perd pas complètement, en sorte que le mot n'est pas usité dans un sens transféré ou métaphorique, mais toujours à propos d'une armée. Ce serait une expression assez dure et étrange de dire qu'une église « s'assied devant » la charité pour la protéger.

Cependant, même si on pouvait trouver quelque exemple de προκάθημαι dans le sens de *procurare*, cette traduction ne serait aucunement admissible ici, car προκαθημένη doit avoir le même sens que le προκάθηται qui précède.

C'est ce qu'avoue M. Harnack lui-même : « Effectivement, dit-il, si nous lisions, ἥτις προκάθηται ἐν τόπῳ χωρίου Ῥωμαίων (καὶ) προκαθημένη τῆς ἀγάπης, qui ne se croirait ici en présence d'une double proposition ? Eh bien, les six adjectifs composés ne sont qu'un long *epitheton ornans* intercalé, qui ne change pas la construction de la phrase ». Je réponds que sans doute le participe reprend et explique ce qui a précédé ; mais que ce verbe personnel puisse être limité jusqu'à changer de signification par un complément qui n'arrive qu'après deux lignes, cela est absolument impossible ; car, selon

affirmées les prérogatives de St Pierre et le rôle de président de la foi reconnu à son successeur par un écrivain du troisième siècle. Jacques est pour lui le Pontife suprême ; cependant il désirait rehausser la dignité de Pierre, afin de déprimer Paul. Mais il n'aurait pas tant appuyé sur sa primauté (ὁ τῶν ἀποστόλων πρῶτος, ᾧ πρώτῳ ὁ Πατὴρ τὸν υἱὸν ἀπεκάλυψεν), si cette croyance n'était pas déjà ancrée dans la foi des fidèles. La manière dont il laisse Clément dépositaire de sa doctrine, semble un écho des paroles de Tertullien : « Ista quam felix ecclesia, cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt » (*Præsc.*, 32). Les papes se sont toujours dits les héritiers de sa foi : « ἃ παρειλήφαμεν παρὰ τοῦ μακαρίου Πέτρου τοῦ ἀποστόλου, ταῦτα καὶ ὑμῖν δηλῶ (*Julius ad Eusch.*, 22 ap. S. Athan. apol.) : « Beatus Petrus in successoribus suis quod accepit hoc tradidit » (*Xystus III ad Joan. Ant.*). De même St Jean Chrysologue dit : « Beatus Petrus, qui in propria sede vivit et præsidet, præstat quærentibus fidei veritatem » (*Ep. ad Eutych.*). Avec καθέδρα τῶν λόγων ou τοῦ διδάσκοντος, cf. « Cathedram Petri, id est sedem fidei » (Bachiarius, *De fide*), « Qui Petri fidem et sedem tenes », (*Pelag. lib. fidei*, inter opp. St. Aug. vol. X, app.), etc. Donc St Clément était réellement « πάσι τῆς τοῦ μακαρίου Πέτρου φωνῆς ἑρμηνεὺς καθιστάμενος » (*Epist. synodi Chalced. ad S. Leonem*).

1. *Polyb.*, II, 24, 25 et 26 ; III, 110 ; V, 59 ; VIII, 3.
2. Par ex. *Thuc.*, VIII, 70 ; *Hérod.*, VIII, 36, etc.

Digitized by Google

Harnack, προκαθημένη a le sens de « protégeant » fixé par son complément, tandis que προκάθηται aura certainement été déjà compris dans le sens de « présider ». Le complément s'est fait trop longtemps attendre. Quel est le lecteur qui va garder son esprit en suspens entre les deux sens supposés possibles de προκάθηται, pendant que les six adjectifs se déroulent devant lui ? Mais M. Harnack répondra que *a)* les deux significations sont très près l'une de l'autre ; d'abord on prendra un sens général, qui subira ensuite une modification très légère *b)* ; qu'on est forcé d'attendre le complément, parce qu'on ne saurait employer προκάθηται d'une manière absolue.

Je réponds *a)* que les deux significations dépendent de deux métaphores différentes. Dans le sens de présider προ-κάθημαι = s'asseoir au premier rang ; dans le sens de protéger προ-κάθημαι = s'asseoir devant pour protéger. Les deux sens ne peuvent pas se réunir en un sens général.

b) προκάθημαι peut s'employer sans que l'on exprime à quoi on préside. M. Harnack dira que dans ce cas on doit pouvoir le sous-entendre ; comme dans « προκαθημένου τοῦ ἐπισκόπου εἰς τύπον Θεοῦ, καὶ τῶν πρεσβυτέρων εἰς τύπον συνεδρίου τῶν ἀποστόλων, et puis τῷ ἐπισκόπῳ καὶ τοῖς προκαθημένοις. » (Magn. 6.) Mais si St Ignace ne précise pas la limite de la présidence, c'est qu'il suppose que cela est connu; il peut donc attendre pour s'expliquer davantage, jusqu'à ce qu'il ait épuisé son éloquence en adjectifs composés.

Nous avons vu que ἥτις προκάθηται correspond au simple οὔσῃ des autres lettres. Cela suffirait presque à établir que προκάθηται est employé dans un sens absolu (1). Le désir de saint Ignace de mettre toute l'emphase possible dans son adresse saute aux yeux. Il ne veut pas dire : « l'église qui est à Rome » ; cette église ne « réside » pas, elle « préside », — et le lieu n'est pas Rome, mais « l'endroit du lieu des Romains ».

C'est comme si je voulais dire « Le roi d'Italie demeure au Quirinal », et je l'exprimais ainsi : « Humbert de Savoie règne dans le palais même des Papes ». Personne ne serait surpris que je n'exprime point sur quoi il règne, on le sait déjà. D'un autre côté, si je disais : « Léon XIII règne au Vatican », on pourrait me comprendre de deux manières : ou bien le pouvoir temporel du Pape a été réduit aux limites de son palais, ou c'est du Vatican qu'il exerce son pouvoir spirituel œcuménique. D'ailleurs le mot προκάθηται n'est pas même rare sans complément, par ex., τοὺς

1. Comme προΐστάναι ou comme *praesse* et *praesidere* en latin peuvent être absolus.

Digitized by Google

προκαθημένους ἀρχοντας, *Polyb.*, XII, 16, 6 ; et au chapitre V, 63, 7, où le mot garde le sens étymologique, « s'asseoir » en audience.

Il faut ajouter que pour la prééminence d'une ville le mot est particulièrement fréquent. Lightfoot cite *Dion. Chrys.*, Or. XXXV, p. 68, Joan. Malal., *Chron.*, IX, p. 216, et quatre autres endroits pour προκαθέζομαι dans le même sens ; Funk ajoute τῆς οἰκουμένης προκαθῆσθαι πάσης, *Chrys. in Matt.*, VII, 7 (116), P. G. 57, p. 81. M. Rivington (*Primitive Church*, p. 30), compare *Théodoret*, *Ep.* 113, ad Leon. P. G. 83, p. 1187 (1313). On retrouve dans le grec moderne la même expression, *e. g.* : St Jean Damascène πατρίδα ἴσχε τὴν τότε περιφανῆ καὶ λαμπρὰν καὶ τῆς ἰώας προκαθημένην Δαμασκόν (1).

Je regrette au point de vue controversiste qu'il faille rejeter si complètement cette opinion de Harnack.

Selon lui St Ignace pensait très probablement à la lettre de St Clément, qui avait enseigné la charité à l'église de Corinthe. Ce serait donc le devoir et l'habitude de l'Église de Rome comme *procuratrix caritatis*, de s'immiscer dans les affaires de toutes les autres églises pour arrêter leurs divisions ou leurs querelles. Cela indiquerait sans doute une « juridiction ordinaire » sur toutes les églises ; tandis qu'à mon avis, St Ignace dit tout simplement qu'elle est la première en rang des églises, et qu'elle est la présidente de la fraternité des Chrétiens.

En effet, pour ce qui est du mot ἀγάπη, si προκαθημένη veut dire qu'elle préside, ἀγάπης exprime sur quoi elle préside.

Nirschl l'a expliqué de la charité comme qualité. « La présidence de l'église romaine s'étend sur l'étendue entière de la charité et de la bienfaisance des chrétiens ; elle se tient avec autorité comme guide et directrice au sommet de la bienfaisance collective des fidèles ». (Cf. Harnack, p. 124, note).

Nous avons vu que le Dr Funk prend ἀγάπη dans un sens concret pour « l'union des fidèles », *Liebesbund.*

Il est de toute évidence que le mot pourrait comporter cette signification. La question est de savoir s'il l'a dans St Ignace.

Il y a sept endroits où le cas est possible.

1. *Rom.*, IX, 3. Ἀσπάζεται ὑμᾶς τὸ ἐμὸν πνεῦμα καὶ ἡ ἀγάπη τῶν ἐκκλησιῶν τῶν δεξαμένων με εἰς ὄνομα Ἰησοῦ Χριστοῦ.

2. *Trall.*, XIII, 1. Ἀσπάζεται ὑμᾶς ἡ ἀγάπη Σμυρναίων καὶ Ἐφεσίων.

3. *Philad.*, XI, 2. Ἀσπάζεται ὑμᾶς ἡ ἀγάπη τῶν ἀδελφῶν τῶν ἐν Τρώαδι.

4. La même phrase, Smyrn., XII, 1.

1. Papadopoulos, Συμβολαὶ εἰς ἱστορίαν τῆς παρ' ἡμῖν ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς, p. 156.

Digitized by Google

Ces expressions ont été autrefois expliquées par Pearson et depuis par Jacobson comme une sorte de compliment, analogue au *caritas vestra* des sermons de St Augustin et de tant d'autres. Lightfoot et Harnack s'accordent à dire qu'il y aurait là un anachronisme. On peut très bien traduire avec eux, « l'affection de cette église vous salue ». Cependant le sens « la fraternité de l'Église » = l'Église semble du moins également facile à supposer (1).

5). Trall., III, 2. τὸ ἐξεμπλάριον τῆς ἀγάπης ὑμῶν. Harnack accepte l'explication de Lightfoot : (basée sans doute sur Eph. II, ἐξεμπλάριον τῆς ἀφ' ὑμῶν ἀγάπης) : « Polybe, évêque de Tralles, était un exemple de leur affection pour le martyr », mais ici nous n'avons pas ἀφ' ὑμῶν, et cette traduction ne donne pas de sens. Voici le contexte : De même, que tous respectent les diacres comme Jésus-Christ, et l'évêque aussi, qui est le type du Père, et les prêtres comme le conseil de Dieu et le collège des apôtres. En dehors de ceux-ci il n'y a pas même le nom d'une Église. Et *je suis persuadé* que vous observez toutes ces choses, *car j'ai reçu un exemple de votre charité* et je l'ai avec moi en votre évêque », qui était venu jusqu'à Smyrne saluer St Ignace. Polybe ne pouvait pas être un exemple du respect que les Tralliens avaient pour leur évêque et ses prêtres, mais il était bien un exemple de leur ferveur en général. Leur affection pour le martyr n'entre pas du tout dans la question. Il faut absolument y trouver « un exemple de vous » ou « de votre église ». Si donc ἡ ἀγάπη ὑμῶν n'est pas tout simplement « vous », il faut que ce soit « votre communauté ».

6) *Rom.*, IX, 1, sera discuté plus tard.

7) *Mart. Ignat.*, V, 3. On raconte que saint Ignace désirait débarquer à Pouzzoles, afin de marcher jusqu'à Rome sur les traces de saint Paul. Mais le vent ne le permettant pas : μακαρίσας τὴν ἐν ἐκείνῳ τῷ τόπῳ τῶν ἀδελφῶν ἀγάπην, οὕτω παρέπλει. Lightfoot traduit : « He commended the love of the brethren of that place », « il loua la charité », ce qui n'a pas de sens. Comment en effet le Saint pouvait-il louer l'affection envers lui-même d'une église dont il avait seulement vu le joli promontoire, lorsqu'il passait dans la baie, sans pouvoir s'arrêter ? D'ailleurs μακαρίζω signifie plutôt *gratulari* que *commendare*, et le sens est clair : « Beatam prædicavit caritatem fratrum illius loci » (Funk) ; « il bénit ou félicita la communauté

1. Pour cet emploi d'un mot abstrait dans un sens concret on peut comparer, par exemple, (entre une infinité d'autres), l'usage de σύνδεσμος ἀποστόλων, par *Trall.*, III, 1, avec la note de Lightfoot sur ce passage, et sur St Paul, *Coloss.*, III, 14. Ce mot veut dire d'abord le lien, ensuite ce qui est lié. Ἀγάπη est aussi un lien (σύνδεσμος τῆς τελειότητος, *ibid.*), et pourrait être transféré à ce qui est lié.

Digitized by Google

des frères de cet endroit », de ce qu'ils avaient eu l'honneur de recevoir autrefois saint Paul, « et sic præternavigavit ». Si ce passage n'est pas de saint Ignace, ni même d'un contemporain, du moins est-il écrit sur son modèle, dans son style et son esprit. Le désir de saint Ignace est exprimé, *Eph.*, 12, de marcher sur les traces de saint Paul, et l'incident caractérise si bien le Saint qu'on voudrait y croire. L'expression *τὴν ἐν ἐκείνῳ τῷ τόπῳ τῶν ἀδελφῶν ἀγάπην* est tout à fait dans son style, et nous montre que l'auteur prenait *ἀγάπη* dans les lettres du Saint dans le sens de « communauté ».

IV. *Κατὰ σάρκα καὶ πνεῦμα ἡνωμένοις πάσῃ ἐντολῇ αὐτοῦ, πεπληρωμένοις χάριτος Θεοῦ ἀδιακρίτως, καὶ ἀπδιυλισμένοις ἀπὸ παντὸς ἀλλοτρίου χρώματος.* Voilà encore trois qualités attribuées aux Romains. Ils sont unis en chair et en esprit à toute ordonnance de Jésus-Christ. Sans doute cela ne s'explique pas de la perfection personnelle des fidèles, mais en général du bon ordre de l'Église, qui est soumise à l'autorité, et sans souillure d'hérésie, puisqu'elle est « remplie inséparablement de la grâce de Dieu », et « pure de toute couleur étrangère ». Il appartient à l'Église qui préside à l'unité des fidèles d'être elle-même sans discorde, et surtout d'une doctrine inébranlable. Aussi saint Ignace ne lui donne-t-il aucune instruction, aucune recommandation. Selon M. Sohm cela lui aurait semblé une impertinence.

V. Enfin voici quelques autres passages de la lettre aux Romains que M. Harnack a annotés.

c. 3. *οὐδέποτε ἐβασκάνατε οὐδεν, ἄλλους ἐδιδάξατε. Ἐγὼ δὲ θέλω ἵνα κἀκεῖνα βέβαια ᾖ, ἃ μαθητεύοντες ἐντέλλεσθε.* « Jamais vous n'avez porté envie à personne, mais vous avez enseigné les autres ; et moi je désire que ce que vous enseignez à vos disciples soit observé. » Il s'agit sans doute de préceptes sur le martyre; mais il est à remarquer que l'Église de Rome a des disciples (*μαθητεύοντες ἐντέλλεσθε*) qui ne peuvent être que les autres églises (1).

c. 4. *οὐκ ὡς Πέτρος καὶ Παῦλος διατάσσομαι ὑμῖν.* Il est naturel que saint Ignace n'omette pas ces deux noms en écrivant à Rome.

1. M. Duchesne traduit ce mot *ἐβασκάνατε*, d'un sens assez obscur, par: vous n'avez jamais trompé personne, et il ajoute: « De quel enseignement, de quelles prescriptions est-il question ici? A peine peut-on songer à la lettre aux Corinthiens; c'est un cas trop particulier; il n'est même pas bien sûr que cette démarche ait été dans le cercle visuel d'Ignace. on ne le trouve pas en rapport avec Corinthe. Du *Pasteur* d'Hermas? Mais il est fort douteux que ce livre eut été déjà publié. Ce qu'il y a de plus simple, c'est d'admettre d'autres actes, d'autres documents, dont le souvenir était encore vivant au temps d'Ignace et s'est perdu depuis. En tout cas, la façon dont il parle de l'autorité de l'Église romaine en matière d'enseignement, et des prescriptions qu'elle adressait aux autres églises, est tout à fait digne d'être signalée. » (*Autonomies ecclésiastiques, Églises séparées*, 1896, pp. 128-129.)

Digitized by Google

c. 9. Μνημονεύετε ἐν τῇ προσευχῇ ὑμῶν τῆς ἐν Συρίᾳ ἐκκλησίας, ἥτις ἀντὶ ἐμοῦ ποιμένι τοῦ Θεοῦ χρῆται· μόνος αὐτὴν Ἰησοῦς Χριστὸς ἐπισκοπήσει καὶ ἡ ὑμῶν ἀγάπη. Ce passage, dit Harnack, est le plus important :

« Dans toutes ses lettres, Ignace demande pour sa communauté abandonnée les prières des églises sœurs (SS. *Magn.*, 14). « Rappelez-vous dans vos prières de l'église en Syrie », « afin qu'il soit donné à l'église en Syrie d'être rafraîchie par la rosée de votre ferveur »; et *ad Polyc.*, 7, il va jusqu'à écrire : « Puisque l'église d'Antioche est en paix, comme il m'a été annoncé, par vos prières (1). » Seulement le passage de notre lettre semble avoir une portée toute différente : « Seul Jésus-Christ en sera l'évêque, et votre charité. » L'église d'Antioche est ici confiée aux soins de celle de Rome. Cette charge est décrite comme épiscopale, et elle est nommée immédiatement après et à côté de celle de Jésus-Christ ! A coup sûr il ne faut pas affaiblir ces faits. »

Jusqu'ici rien de mieux, mais la dernière phrase paraît être un voile destiné à préparer le lecteur à « l'affaiblissement » du passage qu'il va en effet essayer :

« Seulement, dit-il, il faut en même temps remarquer par quels moyens l'ἐπισκοπή de l'Église romaine sur celle d'Antioche doit s'accomplir. « Rappelez-vous *dans vos prières* de l'église en Syrie, qui se sert de Dieu au lieu de moi comme pasteur ». Il ne demande que la prière; il n'y est pas question de l'envoi d'un messager, beaucoup moins d'un administrateur; il n'est pas même fait mention d'une lettre, qu'on doive adresser à Antioche; Ignace s'imagine plutôt l'ἐπισκοπή de l'Église romaine aussi idéale (dans son sens propre, vraiment réelle), que celle de Jésus-Christ. L'ἀγάπη de l'Église romaine est ici, comme dans l'adresse, la chose importante. Ignace a demandé des prières pour la communauté d'Antioche dans toutes ses lettres, et il a vu dans ces prières une force immense; mais ce n'est que dans la lettre aux Romains qu'il parle d'un ἐπισκοπεῖν. Si on ne veut pas considérer ce fait comme quelque chose d'accidentel (et ce n'est peut-être pas le cas), il s'ensuit qu'il a attribué aux prières de l'Église romaine, comme protectrice de la charité, une importance particulière. »

Nous avons déjà dû apprécier la traduction que donne Harnack de " προσ. τῆς ἀγάπης ". Donc s'il a raison de dire que l'expression ἐπισκοπήσει n'importe qu'une grâce particulière attribuée aux prières des Romains, il faudra en chercher l'explication dans la primauté de cette Église. Mais ne serait-ce pas déjà un affaiblissement assez notable de ce que Harnack a dit d'abord ? Le savant professeur a compliqué la matière par des suppositions assez inutiles. Personne n'a jamais supposé que l'Église de Rome dût être littéralement

1. Cf. *Smyrn*, 11. Il attribue aussi le même fait aux prières des Philadelphiens. *Phil.*, 10.

Digitized by Google

évêque de celle d'Antioche. Personne n'a pensé à l'envoi d'un administrateur, car aussitôt après le martyre de St Ignace il devait y avoir un nouvel évêque. Quant à un messager ou à une lettre, St Ignace ignorait encore, quand il écrivait de Smyrne aux Romains, que la persécution fût finie. Ce n'est qu'à Troade, avant d'écrire aux Philadelphiens et aux Smyrnéens, qu'il connut cette nouvelle, et qu'il pria ces églises d'envoyer des ambassadeurs pour féliciter « l'église en Syrie » de la fin de ses souffrances. Il avait entendu également, que les églises plus proches avaient déjà envoyé leurs évêques ; d'autres, des prêtres et des diacres (1).

Dans le mot ἐπισκοπήσει, on trouvera donc une simple référence à la juridiction de l'Église qui présidait à l'unité chrétienne ; et cette référence, il la donne comme une raison que leurs prières devraient être plus ferventes. L'église d'Antioche n'a plus d'évêque que Jésus-Christ, la tête suprême de l'Église, et l'église romaine qui le représente sur la terre. Donc les Romains devront plus de prières que d'autres à cette église veuve de son pasteur.

M. Harnack fait remarquer que l'évêque de Rome n'est pas mentionné. Évidemment on n'en peut pas conclure qu'il n'y en eût pas alors ; pas plus qu'il ne s'ensuit qu'il n'y eût point de prêtres ni de diacres. « Sans l'évêque il n'y a pas même le nom d'une église ». Mais M. Harnack veut dire que c'est l'église qui est importante, et non son évêque. A cela on n'a qu'à opposer la pensée de St Ignace, que l'évêque est le centre, le recteur et le représentant de son église. Si l'église a quelque autorité, l'évêque en est le dépositaire. Mais on dira que, selon la croyance catholique, c'est de son évêque, qui est successeur de St Pierre, que l'église de Rome tire son importance. Sans doute ; mais on peut tout aussi bien dire le contraire ; le pape est successeur de St Pierre, parce qu'il est évêque de Rome, parce qu'il occupe ce siège que Pierre a choisi pour être le centre de la catholicité. Il s'ensuit que tout ce que St Ignace dit de la primauté de l'église de Rome, se rapporte à l'évêque de Rome, qui tient en elle la place de Dieu le Père (2). La raison qu'il n'est pas nommé peut bien être le danger qu'il courait. C'est peut-être la même raison pour laquelle St Clément ne donne pas son nom. St Cyprien écrit au siècle suivant, que Dèce aurait préféré voir un empereur rival

1. C'est là une nouvelle indication (pour ajouter à l'expression « l'église en Syrie »), de l'importance de l'église d'Antioche. On dirait que son influence, ou sa primauté, s'étendait jusqu'à l'Asie-Mineure. Ce ne serait donc pas la célébrité personnelle de ce saint, si fervent mais si simple, qui réunissait les églises et appelait les évêques sur son chemin, et qui l'autorisait à donner des instructions, mais l'autorité de son siège quasi-patriarcal.

2. *Eph.*, 6 ; *Magnal.*, 3 ; *Tral.*, 3 ; *Phil.*, 9 ; *Smyrn.*, 8 ; *Polyc.*, 6.

Digitized by Google

que l'élection d'un nouveau pape. L'évêque de Rome aurait été une proie plus grande encore que l'évêque d'Antioche ; et jusque-là tous les papes avaient été martyrs.

M. Harnack, après avoir résumé son article en 7 thèses, auxquelles nous croyons avoir suffisamment répondu, conclut en ces termes :

« La communauté romaine du temps d'Ignace ne possédait encore aucune importance et aucun droit qu'elle ne dût aux relations naturelles de sa position et de sa grandeur, et à sa sollicitude écuménique des autres communautés. Elle était incontestablement la première église de la Chrétienté. Ignace a rendu, sans le vouloir, un service important aux prétentions postérieures de l'Église romaine, car il a choisi ses paroles de telle sorte que, séparées de leur contexte, et au point de vue d'une époque postérieure et appliquées au pape et non à l'Église, elles peuvent paraître des témoignages pour une phase très développée de la Papauté. »

Effectivement c'est un malheur pour les Protestants que St Ignace et St Irénée aient si bien choisi leurs paroles, que les Protestants, même en faisant violence aux lois ordinaires du langage, ne parviennent pas à se débarrasser de leur témoignage !

D. Jean CHAPMAN.

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DE LA PRÉSENTATION NOTRE-DAME.

(SUITE.)

§ 3. Tentatives d'union.

LA bienveillance manifeste que l'Infante Isabelle, protectrice déclarée de la réforme de Lorraine aux Pays-Bas, avait témoignée à l'abbé de Saint-Hubert faisait retomber sur cette princesse les conséquences fâcheuses de la conduite de Dom Fanson. On savait qu'elle appuyait les réformés auprès du Pape, et que son crédit était puissant en Cour de Rome. Mander, l'agent du prince-évêque, écrivait à la date du 14 juin : « L'arrogance du prélat de St-Hubert se montre et se remarque journellement de plus en plus. L'Infante de Bruxelles le soutient et le recommande très fort, pour le zèle de sa piété et religion (1). » Le seul moyen d'arrêter le conflit était d'éclairer la princesse, en lui faisant connaître le véritable état des choses. Le suffragant et le conseiller Gaspar de la Roche lui furent donc députés, mais, ne pouvant avoir d'audience de la princesse alors à Breda, ils lui firent remettre un mémoire au nom du prince-évêque (2). Le Conseil privé fut saisi de l'affaire. De son côté l'Infante s'empressa de faire savoir à l'évêque de Liége qu'elle n'entendait nullement, ni elle, ni Sa Majesté catholique s'opposer à sa juridiction ecclésiastique ni l'empêcher dans sa possession (s'il en avait une), mais comme l'abbé de Saint-Hubert réclamait contre cette juridiction et que Sa Sainteté prenait des informations à ce sujet, elle n'avait pu refuser ses bons offices à ce prélat.

A Rome les agents des deux parties se multiplièrent pour hâter la solution de l'affaire. L'appui que prêtait l'Infante à Dom Fanson fut sans doute cause de l'obtention d'une nouvelle bulle, datée du 21 juillet, qui privait les anciens religieux de toute voix active et passive. C'était un rude coup porté aux décrets du prince-évêque. Voici la teneur de cet acte :

1. *Documents*, 421 ; MS. de Namur.
2. MS. de Namur.

Digitized by Google

URBANUS PAPA OCTAVUS.

Ad perpetuam rei memoriam. Nuper pro parte dilecti filii Nicolai Fanson, abbatis monasterii S. Huberti in Ardenna, Ordinis S. Benedicti, Leodiensis dioecesis, Nobis exposito, quod ipse ex incumbentis sibi officii debito, dictum monasterium reformare, et ad pristinam S. Benedicti regulam reducere cupiens, tandem variis superatis difficultatibus ac monachis antiquis, qui reformationem acceptare recusaverant, certis pensionibus annuis assignatis, reformationem in dicto monasterio ad instar congregationis monasterii Montis Cassinensis seu S. Justinæ de Padua introduxerat, ac in primodicto monasterio nonnullis monachis Congregationis SS. Vitonis et Hydulphi in Lotharingia, ad instar primodictæ Congregationis jam pridem canonice institutæ convocatis, et eidem Nicolao assistentibus Novitiatum instituerat. Nos supplicationibus ejusdem Nicolai, ea in parte inclinati, de venerabilium fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium negotiis Regularium præpositorum consilio reformationem et institutionem prædictas sub certis modis et forma tunc expressis approbavimus et confirmavimus, prout in nostris desuper sub plumbo expeditis litteris, quarum tenorem præsentibus pro expressis volumus, plenius continetur. Nunc autem, ne tam sancti hujusmodi instituti executio ob nonnullorum forsan primodicti monasterii monachorum minorem partem (qui reformationem prætactam amplecti recusarunt) ut accepimus, constituentium impedimentum, retardetur, quantum cum Dño possumus, providere volentes, de eorum Cardinalium consilio, motu proprio, et ex certa scientia ac matura deliberatione nostris, quod de cœtero perpetuis futuris temporibus, ii tantum primodicti monasterii monachi, qui reformationem prætactam amplexi fuerint, vocem activam et passivam, tam in ipsius monasterii abbatis electione quam etiam in omnibus et singulis aliis actis capitularibus habere possint, et habeant Apostolica auctoritate, tenore præsentium statuimus et declaramus, decernentes præsentes litteras validas, firmas et efficaces existere, et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac ab omnibus ad quos spectat, et in futurum quomodolibet spectabit, firmiter et inviolabiliter observari, sicque et non aliter per quoscumque judices ordinarios et delegatos quavis authoritate fungentes, etiam causarum Palatii Apostolici auditores judicari et diffiniri debere, ac irritum et inane quidquid secus super his a quoquam, quavis authoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Quocirca dilecto filio moderno et pro tempore existenti nostro, et Apostolicæ sedis in partibus Inferioris Germaniæ Nuncio per præsentes litteras, et in eis contenta quæcumque ubi et quando opus fuerit, ac quoties et pro parte dicti Nicolai moderni, et pro tempore existentis dicti monasterii abbatis et monachorum prætactorum fuerit requisitus solemniter publicans, eisque in præmissis efficacis defensionis præsidio assistens faciat authoritate nostra easdem præsentes litteras, et in eis contenta hujusmodi observari, non permittens abbatem hujusmodi et monachos desuper a quoquam quo-

Digitized by Google

modolibet indebite molestari, contradictores quoslibet et rebelles, per sententias, censuras et pœnas ecclesiasticas, aliaque oportuna juris et facti remedia, appellatione postposita compescendo, etc.

Romæ, 11 Cal. julii 1625. Pontificatus nostri anno 2° (1).

Toutefois la bulle n'obtint jamais son effet, car le Nonçe de Cologne, qui avait été chargé de la publier, prit au préalable l'avis du prince-évêque, et ce dernier celui des anciens moines de Saint-Hubert.

La congrégation des Évêques et Réguliers, informée des difficultés que la bulle devait susciter, réclama de plus amples informations. Dom François Laurenty partit pour Rome et mena vigoureusement les négociations. En fin de compte, la congrégation déclara qu'il ne constait point de l'exemption de Saint-Hubert ni des attentats de l'abbé et demanda que celui-ci fût relevé des censures portées par l'évêque (2).

Pendant qu'à Saint-Denis la réforme de Lorraine s'implantait solidement et sans difficultés et que l'abbé de Saint-Hubert tâchait de sortir de la situation fâcheuse dans laquelle il se trouvait, un troisième monastère belge adoptait les usages de Lorraine, celui de Saint-Adrien de Grammont. C'est de ce monastère, comme nous l'avons vu, qu'avaient été appelés les abbés de Broqueroie, Dom de Buzignies et Dom Vincq. Le nouvel abbé de Saint-Adrien, Dom Martin Lebrun, ancien curé de Roucourt et chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, était entré peu de temps auparavant à l'abbaye de Grammont. Les conseils de l'abbé de Saint-Denis le déterminèrent facilement à embrasser la nouvelle observance. Avec le consentement de l'archevêque de Malines, il envoya son prieur Dom Romuald Dathis, Dom Maur Van der Elst, Frère Placide Olivier avec cinq novices à l'abbaye de Saint-Denis pour y suivre les exercices de la Réforme. Le 21 février de l'année suivante, de retour dans leur abbaye, ces religieux faisaient avec leur abbé profession de la nouvelle observance, en présence de Mgr Boonen, archevêque de Malines, du prévôt d'Afflighem, Dom Benoît Haeften, et d'André Trevisius, médecin de l'Infante (3). Le prévôt d'Afflighem méditait, lui aussi, d'introduire l'observance lorraine dans son monastère.

Les relations étroites qui s'étaient établies entre les abbés de Saint-Hubert, de Saint-Denis et de Saint-Adrien de Grammont, l'espoir fondé de gagner prochainement à la Réforme l'abbaye d'Afflighem,

1. *Documents*, 442, MS. de Namur.
2. *Documents*, 464 sqq. ; MS. de Namur.
3. Ruteau, p. 235 ; Vincq, *Historia vitae*, ff. 13-14v.

Digitized by Google

firent naître le désir et nourrir l'espoir d'ériger une congrégation belge. L'Infante approuvait cette idée, qui d'ailleurs rentrait bien dans les vues du gouvernement. Déjà en 1522, lorsque Charles-Quint avait autorisé l'abbaye d'Eename à s'affilier à la congrégation de Bursfeld, il y avait mis une restriction, l'obligation de s'en séparer, du jour où les abbayes réformées pourraient constituer un chapitre général particulier (1).

En 1569, une congrégation s'était formée sous le titre de Congrégation des Exempts de Belgique, elle trouva un appui dans le gouvernement (2). L'archiduc Albert usa même de son initiative pour obtenir l'érection d'une congrégation de tous les monastères belges (3) et fit entrer en 1618 et 1622 ceux d'Eename et de Saint-Amand dans celle des Exempts. L'Infante, conseillée par son médecin Trevisius, donnait ses préférences à une observance plus austère que celle des Exempts et favorisait de tout son pouvoir celle de Lorraine.

Vers la fin de juillet 1627, l'orateur du roi d'Espagne remit à Sa Sainteté, au nom de l'Infante, une supplique rédigée par les trois abbés de Saint-Hubert, de Saint-Denis et de Saint-Adrien de Grammont.

Dans cet acte ces abbés rappelaient comment ils avaient introduit dans leurs monastères la réforme de Sainte-Justine, telle qu'elle se pratiquait dans la congrégation de Saint-Vanne. L'isolement des abbayes, disaient-ils, pouvait être un obstacle au maintien ou au développement de la réforme : l'union remédierait à cet état de choses en procurant à ces maisons les bienfaits des chapitres géné-

1. « Nihilominus volumus et declaramus quod si in posterum plura monasteria dicti ordinis reformata esse contingat, adeo quod per se in istis nostris partibus possint constituere capitulum generale et facere congregationem, quod non obstante concessione et indulto nostro ac unione Bursfeldensi predictis, dictus abbas Eenhamensis successoresque sui ac religiosi pro tempore existentes tali congregationi faciende, Bursfeldensi dimissa, se unire et incorporare teneantur » (Acte du 27 novembre 1522, ap. Berlière, *Documents inédits*, I, 131).

2. Voir *Revue bénédictine*, 1894, 415-422.

3. C'est ce qui ressort du bref suivant de Paul V, tiré des Archives secrètes du Vatican, (Brev. Pauli V, ann. 7, p. 102b, n° 259), que nous devons à l'obligeance de notre confrère, le R. P. Dom Bruno Albers, de l'abbaye de Beuron :

« Dilecto filio nobili viro, Alberto Archiduci Austriae Paulus PP. V.

« Dilecte fili, etc. Magno solatio nos affecerunt literae Nobilitatis Tuae, quibus a nobis postulasti, ut ad instaurationem antiquae disciplinae monasticae in Belgio, monasteria omnia ibidem constituta in unam congregationem auctoritate nostra Apostolica redigantur. Gavisi quidem plurimum in Domino sumus, quia nobis iterum praebes occasionem laudandi zelum pietatis tuae et Nobilitatem tuam hortamur, ut hoc studio quod profiteris divini honoris et ecclesiastici decoris perseveres Religionis Catholicae reparationem adjuvare. Nos interim diligenter considerabimus quae de hoc negocio ad nos scripsisti, ut quid expediat, opportune decernere possimus. Nobilitati tuae divinae gratiae incrementum optamus et benedictionem nostram Apostolicam peramanter impertimur. Datum apud S. Petrum, XII cal. febr. 1612. Pontif. nostri anno septimo. »

Digitized by Google

raux et de la visitation annuelle. Ils sollicitaient donc du Saint-Siège l'autorisation de pouvoir ériger une congrégation belge sous le patronage de la sainte Vierge, sans préjudice des droits des ordinaires sur ces trois monastères ou sur ceux qui pourraient lui être affiliés dans la suite. Le chapitre se composerait d'un certain nombre de définiteurs; les abbés resteraient perpétuels, mais seraient soumis à la correction du chapitre et pourraient, au besoin, être déposés; quant aux supérieurs des monastères en commende ou unis à une mense épiscopale, — (le cas se présentait pour Afflighem) — ils seraient amovibles au gré du chapitre annuel ou établis pour trois ou quatre ans. Les moines non-réformés perdraient toute voix active et passive — (faveur réclamée par l'abbé de Saint-Hubert); — le président serait élu pour cinq ans, les visiteurs pour deux. Ils demandaient enfin la concession des privilèges, faveurs, indulgences de la congrégation de Sainte-Justine.

Nous croyons utile de donner ici le texte complet de cette requête, car elle permet de se rendre un compte exact des intentions et des vues des abbés réformés, ainsi que des difficultés pratiques contre lesquelles ils se heurtaient.

BEATISSIME PATER,

Superioribus annis, divini numinis providentia ac solerti cura et diligentia devotorum S. V. oratorum Nicolai de Fanson et Gasparis Vinck ac Martini Le Brun, S. Huberti in Ardenna et S. Dionysii in Brocqueroia, necnon sancti Adriani de Gerardimonte monasteriorum, ordinis S. Benedicti, Leodiensis et Cameracensis ac Mechliniensis respective dioecesium Abbatum, pristina S. Benedicti regularis disciplina et observantia in dictis monasteriis pene collapsa, restaurata et in iisdem reformatio observantiae regularis juxta instituta et constitutiones congregationis Montis Cassinensis, seu S. Justinae de Padua introducta, posteaque apostolica auctoritate approbata et confirmata fuit, in eisdem de praesenti ad instar congregationis SS Vitonis et Hydulphi in Lotharingia observatur. Cum autem, Pater sancte, dicta monasteria de se separata et distincta esse, ac ab invicem distare reperiantur, verendumque magnopere sit, ne propterea temporum progressu (si diutius ita permaneant) primaevus regularis hujusmodi disciplinae multis restaurata laboribus fervor refrigescat, illiusque progressus, novis supervenientibus impedimentis et difficultatibus impediatur, proindeque si dicta reformatio annuis visitationibus per superiores illius observantiae faciendis excoleretur, procul dubio divinus illius progressus novum dietim incrementum sumeret, omnesque abusus qui hominum malitia et temporum injuria in illam irrepere possent, obtruncarentur. Cumque ad visitationes hujusmodi faciendas deveniri non possit, nisi monasteria ipsa in congregationem,

Digitized by Google

in qua superiores deputentur, qua visitandi et alia ad dictae regularis disciplinae observantiam promovendam et conservandam, necessaria munia, juxta dispositionem S. Concilii Trid., Sess. 25, c. 8, de Regul., exercendi, habeant, redigantur ; quod sane medium, cum sacris conciliis et canonibus non modo receptum, quinimmo praeceptum sit, nullum praesentius et oportunius tam ob fovendam quam ad propagandam regularem disciplinam et reformationem hujusmodi adhiberi potest, prout experientia docuit, in dictis Montis Cassinensis et annis proxime praeteritis, in S. Vitoni et Hydulphi in Lotharingia, necnon in S. Mauri in Galliis, per foelicis recordationis Clementem VIII et Gregorium XV^mum^ Romanos Pontifices Praedecessores vestros erectis et constitutis congregationibus, in quibus pristina Benedictini instituti vitae norma restituta, sacrum suae religionis odorem, longe lateque diffundit. Ne igitur Provinciae Belgicae, multis celebratisque ordinis Benedictini monasteriis refertae, in hujusmodi reformationis conservatione excludantur, illaque majus incrementum sumat, supplicant humiliter Sti V. tam dicti oratores quam devota etiam illius oratrix Ser^ma^ Belgii Principissa Isabella ab Austria, quatenus ipsos specialibus favoribus et gratiis prosequendo, congregationem perpetuam Beatae Virginis Mariae nuncupandam, primodictorum trium monasteriorum ad instar congregationis Montis Cassinensis seu S. Justinae de Padua, auctoritate apostolica, absque tamen praejudicio jurium episcoporum dioecesanorum, illis super tria primodicta monasteria, et alia in futurum unienda competentium, dummodo tamen ipsi in iis, quae observantiam regularem constitutionesque ac congregationis per praesentis erectae regimen et gubernium quomodolibet concernunt, nullo modo se immiscere aut ingerere possint, etiamsi dicti episcopi possessionem vel quasi, sive etiam aliquam in Curia vel extra litispendentiam, quo minus hujusmodi erectio debitum et plenum suum sortiatur effectum nullo praetextu, causa, colore, vel ingenio, impedimento esse possit et debeat circa dictam regularem observantiam disponendi, praetenderent seu praesumerent, perpetuo erigere et instituere : ita quod illa sic erecta et instituta, illius Patres Capitulum generale in loco ad id congruo et oportuno celebrandi, in quo sex vel plures aut pauciores diffinitores, prout necessitas exiget, ex illis qui vocem activam et passivam habent, eligantur, qui pro faelici et salutari Congregationis successu, ordinationes et statuta, tam circa declarationes in regulam quam constitutiones regiminis ac comitiorum, aliaque omnia et singula Congregationis et regulae hujusmodi in spiritualibus et temporalibus statum concernentia, et indemnitatem etiam circa divini officii directionem et ordinationem, absque tamen variatione substantiae vel effectus ipsius regulae ac etiam interpretationem seu declarationem quomodolibet concernentia condendi, interpretandi, ordinandi, declarandi, illaque sic condita, interpretata, ordinata, declarata, in toto vel parte, pro rerum, locorum et temporum necessitate amovendi, alterandi et in melius corrigendi vel commutandi, plenam, liberam et

Digitized by Google

omnimodam facultatem habeant, sequutaque erectione congregationis hujusmodi, abbates monasteriorum, quae regum et principum denominationibus subjacent, aut sub concordatis nationis Germaniae cum privilegio liberae electionis, quae postea, ut solet, per sedem Apostolicam confirmari debeant, compraehenduntur, ut antea denominentur et eligantur, eademque denominationis et electionis norma intacta et illaesa, ac in suo robore et viridi observantia, perinde ac si dictae congregationis erectio nunquam emanasset, remaneat, illaque inviolabiliter observetur, et abbates ipsi etiam ut prius perpetui habeantur et existant. Quo vero ad alios superiores, nominatim priores monasteriorum commendatorum, et mensis episcopalibus unitorum, ordinationibus et constitutionibus ac statutis dictae congregationis Montis Cassinensis, in suis robore et observantia remanentibus, ita ut ad nutum capituli praefati annis singulis amoveri, seu ad triennium vel quadriennium, si ita capitulo hujusmodi visum fuerit in officio retinere, ipsisque officio perfunctis, alii in eorum locum per capitulum suffici possint, non liceat tamen abbatibus perpetuis hujusmodi dictae reformationis jugum et observantiam a seipsis, minus vero a suis monasteriis abdicare, aut quovis praetextu, colore vel ingenio dispensationem a sede apostolica seu quovis alio, super illius relaxationem aut alterationem petere et obtinere, nec ipsi illa petita et obtenta uti possint, quinimo illam arctissime observent, et a religiosis suae curae commissis, curent observari, capitulis generalibus pro tempore faciendis, nisi legitimis de causis cum eis a capitulo dispensatum fuerit, personaliter intersint, eorumque decreta suscipiant et exequantur. Casu vero, quo negligentes aut pervicaces, sive, quod absit, incorrigibiles fuerint, auctoritate apostolica gravi animadversione per capitulum coerceantur et puniantur, causae cognitione desuper omnibus aliis penitus interdicta, quatenus vero propterea amotioni aut privationi locus fuerit, per capitulum praefatum absque alio strepitu et figura judicii, appellationibus et oppositionibus quibuscumque nequaquam obstantibus, etiam invocato ad hoc, quatenus opus fuerit brachii saecularis auxilio, amoveantur et deponantur, ac eorum loco, servatis tamen quoad electionem, confirmationem, sive denominationem in dignitatem abbatialem hujusmodi vacatione de more servandis et hactenus servari solitis, sufficiantur et subrogentur. Denique, quod in monasteriis sub dictis concordatis compraehensis vacatione similium dignitatum quovis modo occurrente eorumdem concordatorum et constitutionis faelicis recordationis Gregorii XIV Praedecessoris Vestri desuper editae, forma servari et juxta illam procedi debeat, assistente tamen in hoc et praesidente, ac omnia et singula circa dictas electiones dirigente dictae Congregationis Praeside cum uno saltem Visitatorum, aut in eventum, quo dictus Praeses assistere non poterit, duobus Visitatoribus vel alio cum uno eorundem Visitatorum, seu si pariter neutri Visitatorum interesse licebit duobus aliis ab eodem Praeside designandis et illud idem in monasteriis, quorum Abbatum nominatio ad Reges aut Principes, spectare digno-

Digitized by Google

scitur, observabitur, in quorum electione dictae Congregationis Praeses, cum alio seu aliis, ut supra ab ipso deputatis una cum Regum aut Principum hujusmodi commissariis intererit, qua electione adimpleta, eidem Praesidi seu alteri ab ipso deputando ad curiam Principis, ad quem talis nominatio spectabit, mittere, eaque omnia quae circa similem electionem necessaria fuerint, de jure et laudabili consuetudine fieri debent et solent adimpleri facere onus incumbet, proptereaque abbates, sic ut praemittitur electi suorum monasteriorum jura integra, et illaesa conservare teneantur, nihilque contra moliri aut machinari audeant seu praesumant, ac si forte aliqui in eorundem monasteriorum et privilegiorum damnum et praejudicium attentaverint, non solum illud ipso facto irritum et inane habeatur, sed etiam tales abbates sic delinquentes, per capitulum usque ad eorum e dignitate abbatiali amotionem, casu contumaciae et incorrigibilitatis, ut praemittitur, severe puniantur. Et quia in dictis monasteriis et aliis in futurum aggregandis reperiri possunt monachi ante hujusmodi reformationis introductionem professi, qui eandem acceptare recusent, periculumque evidentissimum sit, ne similes monachi perturbationum et scandalorum causas praebeant, et subministrent, quod ii tantummodo monachi, qui dictam reformationem susceperint et in ea perseveraverint, ac dictae Congregationi reformatae sese associaverint et aggregaverint, tam in electionibus praefatis quam etiam in omnibus aliis actibus capitularibus, tam in capitulis generalibus quam privatis, in loco suae professionis ac residentiae faciendae, vocem activam et passivam habere possint et debeant, aliis monachis non reformatis penitus exclusis, perpetuoque eis indicto silentio, et quamvis omnes ac singuli monachi reformati ad chorum professi, in quocumque Congregationis sic creatae monasterio fuerint, voce passiva gaudere debeant, nihilominus illi soli in dictis electionibus vocem activam habeant,qui tempore electionis praefatae in monasteriis quorum vacatio occurrerit, conventuales actu residentes reperiuntur.Quodque postremo capitulum generale Praesidem dictae Congregationis ad quinquennium, visitatores vero ad triennium si ita expedire videbitur, continuare, vel ab eorum muneribus absolvere, secutaque absolutione hujusmodi, eadem et officia, ante finem capituli restituere possit et valeat, non obstante constitutione et consuetudine, quibus cavetur, quod dicti ordinis superiores et officiales, annis singulis ab eorum muneribus et officiis absolvi debeant concedere et indulgere ac respective decernere. Et insuper eidem Congregationi per praesentes erectae et institutae omnia et singula privilegia, gratias, indulgentias, immunitates, exemptiones, libertates, favores et indulta Congregationis Montis Cassinensis, seu S. Justinae de Padua praefatae, illiusque singulis monasteriis et personis per quoscumque Romanos Pontifices et Sedem Apostolicam aut alias quomodolibet concessa, et in futurum concedenda concedere pariter et impertiri, ac omnibus et singulis dictorum trium monasteriorum personis, Praesidentibus ac Visitatoribus, et aliis superioribus, ut illis uti, potiri et gaudere, necnon

Digitized by Google

alia quaecumque monasteria illarum circa partium ejusdem ordinis quorum conventus et monachi regularis disciplinae observantiam seu reformationem hujusmodi acceptare, illamque subire voluerint, eidemque Congregationi per praesentes erecta, aggregare illisque omnia et singula privilegia, gratias, immunitates, exemptiones, libertates, favores et indulta ei concessa et concedenda communicare libere et licite valeant pariter indulgere, praesentes quoque et desuper conficiendas litteras etiam ex eo quod quicumque in praemissis interesse habentes seu habere putantes praemissis non assenserint, nec ad ea vocati fuerint, seu alias ex quocumque alio capite et causa quantumvis legitima, et juridica de subreptionis vel obreptionis seu nullitatis vitio notari, impugnari, retractari, annullari vel invalidari in jus vel controversiam vocari, ad viam jurisque terminos reduci, seu adversus illas quodcumque juris, gratiae vel facti remedium impetrari aut concedi nullatenus unquam posse, sed illas semper et perpetuo validas atque efficaces esse fore suosque plenarios et integros effectu sortiri et obtinere, neque sub quibusvis similium vel dissimilium gratiarum revocationibus, suspensionibus, limitationibus aut aliis contrariis dispositionibus, et per S. V. et successores suos Romanos Pontifices pro tempore existentes, aut sedem praefatam ex motu proprio et consistorialiter, ac alias sub quibuscumque tenoribus et formis, ac cum quibusvis etiam derogatoriis, aliisque efficacioribus efficacissimis et insolitis clausulis irritantibusque et aliis decretis pro tempore factis et concessis comprehendi vel confundi, sed semper ab illis excipi, et quoties illae emanabunt, toties in pristinum et validissimum statum restitutas, repetitas et plenarie reintegratos, et de novo etiam sub quacumque posteriori data per dictos trium monasteriorum abbates, pro tempore existente, eligenda, concessas esse et fore, sicque ab omnibus et singulis censeri, et ita per quoscumque judices et causarum Palatii apostolici auditores ac S. R. E. Cardinales, etiam de latere legatos et Sedis Apostolicae nuncios sublata indicari debere. Irritum quoque decernere dignemini, de gratia speciali, non obstantibus quibusvis, in dicta curia vel extra eam forsan circa praemissa litispendentiis ac foelicis recordationis Bonifacii papae praedecessoris vestri, de una et concilii generalis, de duabus dietis, dummodo non ultra tres dietas ac illis constitutionibus et ordinationibus apostolicas, necnon praefatis et aliis dicti ordinis, ac dictarum congregationum statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis, ac litteris apostolicis sub quibuscumque tenoribus et formis, ac cum quibusvis clausulis et decretis in genere vel in specie quomodolibet concessis, approbatis et innovatis, quibus omnibus etiamsi de illis specialis, specifica, expressa et individua, non autem per clausulas generales idem impertientes, mentio seu quaevis alia expressis habenda foret, illorum et singulorum tenores, praesentibus pro expressis habentibus, illis alias in suo robore permansuris, hac vice duntaxat specialiter et expresse derogare placeat, caeterisque contrariis quibuscumque. Quam Deus, etc. (1).

1. MS. de Namur ; Archives de Saint-Adrien de Grammont aux Archives de l'État à Gand, farde 204.

Digitized by Google

Ce document, rédigé avec beaucoup d'habileté, avec trop d'arrière-pensées peut-être, était évidemment rédigé de façon à servir de base aux bulles que l'on sollicitait de Rome. On sauvegardait bien les droits des ordinaires, mais ce ne pouvait être là qu'une mesure provisoire et temporaire. On tâchait de régulariser la position de l'abbé de Saint-Hubert, en le tirant de l'impasse où il s'était fourvoyé ; on organisait un système de congrégation sérieusement constituée, et on lui facilitait l'accès dans la plupart des abbayes du pays.

Malheureusement cette demande fut vivement combattue par les évêques intéressés. L'évêque de Liége, sentant bien que la réserve du maintien de sa juridiction dans la supplique des trois abbés n'était qu'une pure formule illusoire, comme il le dit lui-même, protesta à Rome contre la demande de l'abbé de Saint-Hubert. Celui-ci, disait-il, n'appartenait pas aux Pays-Bas, mais en sa qualité de feudataire de l'évêque de Liége, comme premier pair du duché de Bouillon, il devait prêter obéissance au prince-évêque. On s'attendait à de semblables réclamations de la part des archevêques de Malines et de Cambrai. D'un autre côté l'Infante laissait entendre qu'elle n'avait pas demandé elle-même la présentation de la supplique. Les anciens religieux avaient pris recours auprès de l'ambassadeur de France et tâché d'assurer leur position en réclamant l'occupation des prieurés de Cons, de Prix et de Bouillon (1). Le prince-évêque appuyait les anciens et adressa au comte de Béthune, orateur du roi de France, la lettre suivante :

J'ay coynu par les effects estre véritable ce qu'avant la réforme au monastère de St-Hubert je tenois pour calomnies, que l'abbé dudict lieux soubs prétext de réforme voulloit se tirer de mon obéissance. Car tout aussy tost icelle introduicte, il s'est imaginé d'avoir acquis une liberté de pouvoir renverser et contrevenir à tout ce que de ma part avoit esté faict, et par luy accepté à l'introduction, si avant que de fermer la porte et de chasser ignominieusement les commissaires que j'avois députez pour visiter le monastère, se servant a cest effect des armes et soldatz du Roy d'Espaigne, auquel il attribue la protection de son monastère, jacoit que de tout temps la dite protection ait appartenu au Roy Treschrestien. Pour quelle occasion ayant esté excommunié, il s'est porté pour appellant en la Cour de Rome, et soubs prétext de litispendance, continuant sa rébellion, il n'a cessé d'exercer contre mes subjetz toutes les injustices à luy possible, les travaillant d'arrest de leur bien par voyes de représailles, jusquez à ce qu'à la fin, voyant l'apparance de sa condemnation en ladite cour de Rome, et qu'il seroit forcé d'obéir à mes ordonnances, il auroit tasché par aultre voye indirecte les mettre à néant, sollicitant diverses bulles du S. Siège, l'une pour

1. MS. de Namur.

Digitized by Google

exiger une congrégation nouvelle de son monastère et quelques aultres étrangers, soubs la direction des Supérieurs de l'ordre, l'aultre pour assigner aux anciens religieux de sa maison certaines pensions pour les deschasser des Prieurez qui leur estez assignez, tant par mon commandement, comme par accord solennel faict avec ses dicts religieux, intérimé en divers ressorts. Et bien que je m'assure que Nostre St Père dueument informé du faict, n'accordera audict abbé telles requestes iniques, j'ay estimé estre à propos de vous faire ce mot pour information du faict, vous priant, si comme par le passé, vous n'avez voullu employer le crédit du Roy, sans avoir entendu ceux de mon conseil de par de là, et les anciens religieux intéressez, de même voullussiez continuer pour l'advenir, et leur donner croiance en ce qu'est de cest affaire. A tant Dieu vous conserve en sa grâce et prospérité. De Bonne le 20e de décembre 1627. (S.) Ferdinand (1).

La sentence des cardinaux auxquels le pape remit l'affaire, rendue le 22 décembre 1627, était en faveur du prince-évêque. Lorsque l'agent du prince, Mander, et le Père Laurenty arrivèrent à Liége pour rendre compte de leur mission, les commissaires nommés par l'évêque pour entreprendre une nouvelle visite de l'abbaye de Saint-Hubert avaient déjà été désignés. Partis de Liége le 24 avril, ils avaient été reçus à l'abbaye le 26 et avaient procédé de suite à la visite de la maison. L'abbé Fanson était évidemment en faute : c'était lui seul qui avait toujours fait avorter les concordats signés avec les anciens et qui avait entraîné les jeunes réformés dans sa révolte contre l'ordinaire. Les commissaires songèrent à le déposer, mais comme on ne pouvait nier que la maison ne fût bien administrée tant au spirituel qu'au temporel, on passa outre et on ne demanda de D. Fanson qu'une soumission complète au prince-évêque. Un accord, signé le 3 mai 1628 entre l'abbé et les anciens, régla définitivement les droits de ces derniers (2). Le prince-évêque ratifia cet accord, qui reçut aussi une confirmation d'Urbain VIII le 28 août 1629. La paix fut rétablie : l'abbé put maintenir la réforme de Lorraine, assurer le choix d'un coadjuteur pris parmi les moines réformés, et les anciens n'eurent plus à se plaindre d'être exclus de leur monastère de profession (3). La discipline régulière se maintint à Saint-Hubert (4), mais l'abbé dut pour toujours renoncer à la pensée d'unir sa maison, soit à la congrégation de Saint-Vanne, soit à cette congrégation belge, dont il s'était fait le promoteur, et qui ne devait pas tarder à se constituer sans lui.

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

1. MS. de Namur.
2. *Documents*, 476 sqq. ; MS. de Namur.
3. *Ibid.*
4. Voir (Second) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, pp. 132-147.

Digitized by Google

LE VÉNÉRABLE JEAN ROBERTS, O. S. B.

CHAPITRE IX.

« La prison de « Gatehouse ».

NOUS n'avons heureusement pas besoin d'entrer dans les détails de la conspiration des Poudres, puisque cet événement ne concerne en rien notre héros. La découverte de cette conjuration eut pourtant un résultat important sur son sort, comme nous allons le rapporter.

Quand Cecil eut suffisamment ourdi sa trame, il laissa découvrir le complot de la manière qui est connue de tous (1). Son instrument dans toute cette affaire semble avoir été Thomas Percy, l'un des conspirateurs. Cet homme était un gentilhomme pensionnaire à la Cour, et un familier du comte de Northumberland. Il avait mené une vie dissipée auparavant, et quoique à cette époque l'on assurât qu'il était devenu catholique et avait fait une sincère pénitence, il y a de graves raisons pour douter de sa sincérité.

Lorsque le complot fut découvert, Percy s'échappa et alla se réfugier au nord de l'Angleterre ; mais dans les recherches qu'on fit pour découvrir sa retraite, on visita naturellement sa maison à Holborn. On y trouva sa femme, qui assura n'avoir plus vu son époux depuis plusieurs mois.

Il règne quelque mystère sur les relations conjugales de Percy ; en fait, il paraît qu'il ait eu à la fois deux femmes. Celle dont les droits furent injustement violés, est, d'après Jean Roberts lui-même, « la *première* femme de Percy » (2). Elle était donc, à n'en pas douter, son épouse légitime ; cependant il avait en même temps une autre femme, dans le comté de Warwick. Cette personne était Marthe, sœur de Christophe et de Jean Wright de Ploughland Hall, dans le

1. Nous acceptons ce que le P. Gérard, S. J., a suffisamment prouvé dans ses récentes et complètes recherches, sur l'histoire de la conspiration des Poudres, c'est-à-dire que ce fut là une de ces trames ténébreuses, par lesquelles Cecil, comme Walsingham avant lui, s'efforça sans cesse de conduire les catholiques à leur propre perte et d'envelopper les innocents dans une même ruine avec les instruments de ses sourdes menées.

2. Dans son interrogatoire en présence de l'évêque de Londres, le 21 décembre 1607 (document en possession de l'ancienne confrérie du clergé séculier).

Digitized by Google

Holdernesse, tous deux associés de Percy dans la conspiration des Poudres. Ayant été arrêtée à Lapworth, dans le comté de Warwick, et avec elle Dorothée et Marguerite, femmes de ses deux frères, ainsi que d'autres parents des conspirateurs, elle fut envoyée à Londres par les juges du comté, le 12 novembre, comme nous l'apprenons par leur lettre conservée au *Record Office*.

C'était une jeune femme d'environ vingt-cinq ans, mariée à Percy, depuis une douzaine d'années. Il est intéressant de rappeler qu'elle était la tante de la célèbre et vénérable Marie Ward, et cette pieuse vierge, dans ses confessions, rapporte que son père avait eu l'intention de la marier elle-même à Percy. Heureusement, sa jeune tante avait attiré l'attention de ce dernier, et Marie, qui déjà avait donné son cœur à son céleste fiancé, put échapper à ce danger. Les ferventes actions de grâces qu'elle rendit à Dieu pour cette faveur eussent été peut-être plus profondément senties encore, si elle eût pu savoir quel scélérat était Percy, et se douter qu'il avait déjà une femme légitime (1). Marthe Wright vécut tranquillement à Londres dans la plus grande retraite après la mort tragique du traître Percy.

Nous ne savons rien de l'histoire de l'autre femme de ce misérable ; elle semble avoir été entièrement abandonnée par son mari ; mais le fait que Dom Roberts fut son ami intime, montre qu'elle devait être une fervente catholique.

L'arrestation fut faite par le juge Grange, qui en fit aussitôt rapport à Cecil (2). Voici le texte complet de sa lettre :

Très honorable M., — L'homme que vous désirez voir arrêté possède une maison dans la partie la plus reculée d'Holborn, dans la paroisse de Saint-Gilles des Champs; sa femme s'y trouve à présent. Elle dit que son mari n'est point avec elle, mais qu'étant de la suite du très honorable comte de Northumberland, il est sans doute avec lui, et habite sous son toit. Elle ne l'a pas revu depuis l'été ; elle vit très retirée et élève ses enfants. J'ai donné ordre de surveiller la maison, et de ne pas perdre de vue cette femme, jusqu'à ce que Votre Seigneurie ait fait connaître son bon plaisir à ce sujet. Me disant toujours entièrement à vos ordres, je prends humblement congé de V. S.

Votre obéissant et dévoué serviteur.

T. GRANGE.

St-Gilles des Champs, 5 nov. 1605.

1. Voir *Life of Mary Ward*, par Mary E. Chambers, v. I, p. 19. — Le fait de la bigamie de Percy est signalé par l'un ou l'autre des historiens de son temps, mais il paraît avoir échappé à la connaissance des écrivains modernes.

2. P. R. O. *Gunpowder-Plot-book*, v. I, p. 15.

Digitized by Google

Suit un postscriptum écrit dans un coin du papier, qui nous révèle tout l'intérêt de la lettre. « En cherchant Thomas Perey, on trouva dans sa maison un certain Jean Roberts ; il y paraissait tout récemment arrivé, ayant encore les bottes aux pieds, comme après une course à cheval. Il avoua lui-même qu'il appartenait à la religion romaine et que son intention était d'aller trouver l'archiduc. Je l'ai remis entre les mains du connétable en attendant de connaître le bon plaisir de Votre Excellence à son sujet. »

Le bon plaisir de Son Excellence fut que Roberts devait être envoyé à la prison de Gatehouse. C'est ainsi que commença le troisième et le plus long de ses emprisonnements (1).

La capture de notre martyr dans la maison de Mme Percy fit espérer aux autorités qu'on pourrait l'envelopper dans l'affaire des conspirateurs ; mais, comme nous le verrons plus tard, l'évêque de Londres, tout en lui reprochant dans son dernier jugement, d'avoir été trouvé « le jour même de la conspiration des Poudres dans la maison de la femme de son auteur », fut forcé d'avouer, en réponse à la courageuse protestation du martyr, qu'il n'avait rien eu de commun avec les conspirateurs.

La nouvelle de son arrestation fit sensation : il y est fait allusion dans plusieurs lettres écrites à cette époque, par exemple, dans une lettre de l'archevêque de Tarente, nonce des Pays-Bas, adressée à Rome (12 décembre 1605) (2).

Nous trouvons dans une lettre, que notre martyr était sur le point de célébrer la messe, quand il fut arrêté. A n'en pas douter, cette maison de Mme Percy, à l'extrémité d'Holborn, doit être identifiée avec la maison de maître Knight à Holborn, dont parle Owen; c'était là effectivement la demeure habituelle du Père Roberts. Ce fait est prouvé par la masse de papiers lui appartenant, qui ont été trouvés dans cette maison, parmi lesquels une lettre adressée à « M. Richard Brown, chez M. Thomas Knyghts, notaire. » Nous pouvons donc identifier la situation exacte de la maison où notre martyr vécut et travailla si longtemps.

Un rapport et un inventaire des divers papiers trouvés au cours de ces recherches se trouve dans deux documents du *Record office* (3) ; ils seront cités en entier dans l'appendice : il faut pourtant en dire un mot ici. Le premier est intitulé : « *Écrits et noms des personnes découverts dans les papiers trouvés dans la maison de Percy.* » Le

1. Owen dit qu'il fut jeté en prison sur l'ordre de l'archevêque de Canterbury.
2. L. P. Dom. XLI, 47. — Roman transcript. (Bliss), P. R. O.
3. S. P. Dom. XVI, 10 et 11.

Digitized by Google

premier est une lettre d'un certain Thomas Courteney à un M. Lambert, datée du 5 octobre 1605. Nous pouvons seulement conjecturer que l'anonyme de Lambert doit avoir été pris par l'un des Bénédictins, en l'honneur du vénérable Marc Barkworth, qui avait porté le même nom. Nous rencontrons un cas semblable dans la vie du Vén. Edmond Campion, martyr, qui adopta ce surnom par dévotion pour le grand jésuite martyr. Il est bien regrettable que nous ne possédions pas des copies des lettres et des papiers, mais seulement de maigres extraits et des listes de noms. La lettre que nous venons de mentionner dit qu'un certain M. Soame « avait désiré être admis parmi vous, et demandé que vous demandiez des ordres pour en faire recevoir quelques-uns avec vous en Italie, car lorsque nous serons morts, ce sera fini ». Il semble d'après cela que M. Lambert serait un des Bénédictins italiens. Il continue la lettre en parlant en faveur d'un de ses amis intimes, M. Richard Cholmley (1), prisonnier pour affaire de conscience à York, qui était encore détenu par l'archevêque, quoiqu'il eût résigné les deux tiers de son revenu au roi. « Si vous pouviez traiter avec quelques Écossais affamés qui ont besoin de vingt ou trente livres ou quelque autre moyen à la Chambre du Conseil, Monseigneur de Shrewsbury, le favoriserait sans doute ». Le nom du Père Roberts est mentionné dans la lettre, ainsi que celui de M. Sadler (sans doute D. Vincent Sadler qui fut dans la suite parmi les premiers moines de la congrégation anglaise relevée de ses ruines) ; celui de « M. Tonstall » (peut-être le futur bénédictin martyr), et celui de M. Preston, qui est évidemment D. Thomas Preston, supérieur des bénédictins cassiniens en Angleterre. Il serait certes intéressant de savoir ce qui est dit de chacun d'eux, mais nous n'avons qu'une simple liste de noms. Puis vient une lettre de M. Richard Browne, datée de St-Malo, le 7 octobre 1605. Richard Browne était probablement un autre nom du P. Roberts. D. Augustin Bradshaw est mentionné aussi dans la lettre, mais sous son autre nom de White.

Le document suivant porte en tête : « *Indications mentionnées dans les papiers et lettres trouvés dans la maison de Percy, apparemment appartenant au prêtre Roberts qui y a été arrêté* ». Ceci est beaucoup plus complet et présente pour nous plus d'intérêt. Il commence par une charge contre le Père Preston ; on y dit qu'il était avec l'évêque

1. Pour ce qui concerne ce Richard de Cholmley, de Brandesby, Esqre, voir le P. Morris : « *Catholics of York under Elizabeth* », p. 464. Il y a dans le *Record office*, la grâce qui lui fut accordée ainsi qu'à sa femme pour avoir reçu et hébergé des prêtres des séminaires depuis le commencement du règne. Elle est datée du 11 déc. 1609. Dom James, I, v. 50. Docquet. Elle fut obtenue à la demande du comte de Montgomery, qui reçut pour cela, L. 1500.

Digitized by Google

de Londres, et qu'il fallait par conséquent l'observer avec soin.

Vient ensuite une lettre d'un bénédictin nommé Jean Worsley (dont nous n'avons pas été à même d'établir l'identité), lequel formule plusieurs plaintes au sujet du traitement dont il fut l'objet de la part de plusieurs Pères jésuites, et il ajoute : « Que les bénédictins anglais d'Espagne sont les seuls hommes qui puissent entreprendre avec succès des missions en Angleterre, disposant sans cesse de nouveaux renforts et d'argent, et étant plus instruits que ceux d'Italie ». Ce Père écrivait du nord, près de Cumberland, semble-t-il, le 7 octobre. Sa lettre était adressée à « M. Henri Browne ou Laurent Lambert ». L'obscurité qui règne encore sur les noms d'emprunt pris par les moines bénédictins, fait qu'il est presque impossible d'établir leur identité avec quelque certitude. Dans une autre lettre, datée du 10 février, on remarque la phrase suivante : « spes in eo est qui Angliam a paganismo per vestros conversam iterum ab hæresi restituet Catholicæ Ecclesiæ ».

Dans deux lettres italiennes du Procureur général des jésuites (sic) de Rome et Florence, au Père Augustin, anglais, il lui est signifié de se rendre en Angleterre, aussi promptement que possible et dans le plus grand secret ; cela pour une cause de grande importance : c'est-à-dire pour aller rejoindre à Londres les prêtres, dont on attend l'arrivée avec le plus vif désir. — 12 février.

« Je crois, » écrit le magistrat, « que ce P. Augustin est Roberts, et il se peut que ce soit lui aussi que l'ambassadeur vénitien Molini envoya à Venise, à Giustiniani, sous le nom de Richard Browne, qui doit lui succéder ici, comme il semble par leurs deux passeports, tous deux du mois de mai et d'octobre dernier, car il fut envoyé là deux fois cette année. Il n'y a pas d'autre chose digne d'être notée dans ces papiers, mais seulement des permissions, indulgences, jubilés et semblables tromperies, que les prêtres ont coutume de porter avec eux ».

« Le P. Augustin » nous semble très probablement être le vénérable D. Augustin Baker, et non pas D. Augustin Bradshaw, qui n'avait aucune relation avec l'Italie. Dom Baker fut un de ceux qui travaillèrent le plus efficacement à assurer la continuation de l'ancienne Congrégation anglaise, quoique son biographe assure qu'il ne vint en Angleterre, qu'en 1606 (1). Il est fort peu probable que Dom Roberts soit ce « Richard Browne », dont se servit l'ambassadeur vénitien.

1. Il devint novice au monastère de Ste-Justine à Padoue, le 27 mai 1605, mais fut envoyé en Angleterre avant sa profession, à cause de sa santé. Cependant si cette lettre était vraiment datée du 12 février 1605, il ne saurait y être fait mention de lui.

Digitized by Google

Il est digne de remarquer que parmi les papiers de Dom Roberts, on ne put trouver aucune allusion aux événements politiques, absolument rien que la plus perverse malignité eût pu convertir en une accusation de trahison. Du reste, comme nous le verrons, ses ennemis furent obligés de reconnaître son entière innocence dans l'affaire de la conspiration des Poudres, ou dans tout autre crime de trahison contre l'État.

Une autre personne avait été faite prisonnière en même temps que Dom Roberts. C'était une dame nommée Françoise Archer, une protégée de Sir Anthony Ashley, clerc du Conseil privé. Nous apprenons ce détail par les lettres du célèbre Thomas Phelipes, qui eut tant à faire pour conduire Marie Stuart à la mort. Sir Anthony avait encouru l'inimitié de ce délateur, qui le dénonça à Cécil (1) (3 février 1611). Mais il réussit à retourner contre ses accusateurs les armes dont ils se servaient pour l'attaquer, les citant devant la *Star Chamber* pour conspiration contre sa personne. Voici une des accusations qui étaient à la charge de Phelipes : « Qu'on lui avait confié à Salisbury la garde de Françoise Archer, une prostituée (2) papiste, qui portait à son cou en guise de relique de la chair de Garnet. C'était par elle qu'il avait découvert plusieurs secrets du Conseil à des prêtres de séminaires et à des Récusants. Il avait abusé du nom de Sa Seigneurie auprès du premier juge pour obtenir l'élargissement de quelqu'un qui avait été pris dans la maison de Percy, le matin où la conspiration des Poudres avait été mise à exécution ; qu'il allait là entendre la messe dite par Roberts. Il avait reçu l'ordre de la faire comparaître, et avait promis d'obéir s'il le pouvait; sur son ordre il ne l'avait pas fait, mais l'avait relâchée depuis. Il avoua devant Votre Seigneurie au mois de juillet qu'il lui avait envoyé dix livres. Mais ayant été dressée pour répondre à toutes les questions, elle avait été gardée et entretenue par lui depuis lors. Cela sera prouvé par ceux qui ont parlé avec elle dans sa maison durant ces trois mois. »

Il est certainement étrange de constater ces rapports entre notre bénédictin et un homme du rang de Sir Anthony. Mais il semble que le clerc du conseil privé était catholique au fond du cœur, quoiqu'il ne fît jamais profession publique de sa foi. Il était le grand-père du premier comte de Shaftesbury, et ainsi l'ancêtre d'une

1. Dom James, I, LXI, 47. — Sir James Creighton semble avoir été le secret instigateur de toute cette affaire.

2. Cette accusation contre le caractère de madame Archer montre seulement l'évidente mauvaise foi de Phelipes. De telles insinuations et accusations ne sont que trop communes dans la littérature de cette époque.

Digitized by Google

famille connue pour son zèle puritain. Mais nous avons encore une autre preuve de son intérêt pour le P. Roberts.

Parmi les papiers d'État (1), il y a une lettre d'un prisonnier de Gatehouse nommé Richard Barrett, adressée à Dom Roberts, qui était alors, lui aussi, étroitement gardé dans cette prison. Elle est contenue dans une autre lettre destinée à un autre prisonnier, Thomas Ward, avec prière de la remettre à M. Roberts, « de la façon qui vous sera la plus facile et avec mes compliments ». Dans cette lettre qui porte en tête « JÉSUS † Marie », il prie Dom Roberts d'écrire deux mots pour le recommander à une dame qui serait prête à l'assister, si elle était sûre qu'il fût réellement un sujet digne de sa compassion. Cette lettre tomba aux mains des geôliers, et comme elle contenait quelques nouvelles courantes au sujet d'une nouvelle conspiration contre le roi, elle causa quelques ennuis à M. Barrett. Dans ses réponses aux interrogatoires auxquels il fut soumis (12 févr. 1605 ou 1606), il assura que cette lettre était adressée à un M. Roberts, « un homme, que je connais depuis quelque temps dans cette ville ». La partie intéressée à recevoir quelques mots de la main du P. Roberts, était « une noble dame, nommée Me Archer, étrangère à ma connaissance qui doit avoir envoyé quelque quarante shillings sur la recommandation dudit Robert pour secourir ma misère ». Barrett avait fait mention dans sa lettre de la bonté d'un certain Monsieur A. qui avait aussi informé Me Archer que Roberts lui avait avoué qu'il était p[rêtre] ; et ce M. A., il déclare maintenant être Sir Anthony Ashley, quoiqu'il proteste qu'il n'avait pas connaissance [à part l'assurance de Me Archer] que le P. Roberts fût prêtre.

C'est là l'unique trait que nous connaissons de notre Bénédictin pendant le pénible emprisonnement qui suivit son arrestation dans la maison de Percy. Il est beau cependant de le trouver là rendant service à ses compagnons de captivité, et oublieux de ses propres souffrances, s'adonnant à toutes les œuvres de charité. Le fait qu'il était un prisonnier étroitement gardé, montre combien grandes ont dû être ses souffrances

Il est plus aisé d'imaginer que de décrire ce que durent être pour lui ces sept longs mois passés dans la prison de Gate House. La situation même de la prison ajoutait une étrange douleur à son confinement. La prison de Gate House était, en effet, dans l'enceinte de l'abbaye de Westminster et près de l'extrémité ouest de l'église abbatiale, là où se trouve à présent la cour du doyen.

1 [illegible] vol XVIII, n. 10 et 281.

Là donc, à l'endroit même où ses pères et frères en S. Benoît, avaient servi Dieu dans une des plus illustres maisons qui eussent jamais été élevées au sein de la chrétienté, ce saint moine se trouvait chargé de chaînes et souffrait les plus barbares traitements pour cette foi alors reniée, il est vrai, par le clergé de Westminster, mais à laquelle chaque pierre de l'anciene abbaye rendait encore témoignage. Et ce n'était pas longtemps avant que le dernier des moines de Westminster vînt rejoindre son jeune frère dans les mêmes chaînes. Dom Sigebert Buckley était dans la 88e année de son âge, quand, dans l'effervescence populaire causée par la découverte de la conspiration des Poudres, il fut de nouveau jeté en prison. Profès de Westminster sous le vénérable abbé Feckenham, il avait toujours été inébranlablement attaché à la foi, et avait déjà passé quarante-quatre ans dans les fers. Il était alors le seul survivant de l'ancienne congrégation anglaise de l'ordre, et il était ainsi réservé par la divine Providence pour devenir le trait d'union entre l'ancienne congrégation et la nouvelle, l'instrument choisi de Dieu pour transmettre aux générations à venir les privilèges sacrés et les vénérables traditions des auteurs de l'Angleterre chrétienne. — Mais il ne faut pas anticiper.

La captivité de Dom Roberts semble être devenue moins dure, à mesure que le temps s'écoulait. On peut supposer dès lors qu'il avait accès auprès du moine qui partageait sa captivité ; et l'on croit aussi qu'il fut renfermé dans une même cellule avec un autre futur martyr, le vénérable Thomas Garnet. En tout cas, il fut en constante communication avec ce jeune prêtre si vertueux,qui dut payer si cher l'honneur d'être le neveu et l'homonyme du fameux Jésuite (1). Ses amis firent sans doute en sorte de parvenir jusqu'à lui ; en faisant des présents au gardien, qui était aussi avare que cruel, ils parvinrent à adoucir les rigueurs de sa captivité. Je ne crois pas qu'il serait téméraire d'attribuer en grande partie ce changement aux efforts de la noble dame espagnole Donna Luisa de Carvajal, qui devint dans la suite une amie si intime de notre Bénédictin. Elle arriva en Angleterre en mai 1606 (2), et se rendit immédiatement aux prisons, car sa pensée dominante en venant là (après le désir du martyre) était de se trouver à même d'assister les confesseurs du Christ. Comme nous l'avons vu, elle avait probablement connu Dom Roberts à Valladolid, mais en tout cas elle dut naturellement porter un vif intérêt à quelqu'un qui pouvait lui parler dans sa langue espa-

1. Foley, II, p. 479-481.
2. Vie citée plus haut, p. 180.

Digitized by Google

gnole, et qui avait vécu si longtemps parmi ses compatriotes. Notre martyr ne manqua pas de mettre à profit ce léger adoucissement : son but unique était de gagner des âmes au Christ, et même dans ses chaînes il ne restait pas inactif. Ce fut au printemps de cette année-là, qu'il reçut dans l'Église un jeune homme qui devint dans la suite prêtre et jésuite (1). C'était Francis Miles, fils de Ralph Miles et de Maria Armstrong, âgé alors d'environ seize ans. Sa mère était d'une bonne famille du comté de Nothingham. Il avait été élevé dans le diocèse de Chichester, quoique né à Londres. Réconcilié à l'âge de quatorze ans avec l'Église par un prêtre dans la prison de Clinck, il était retombé dans l'hérésie devant l'opposition violente de sa famille. Cependant le P. Roberts ménagea de nouveau son retour à Dieu, et reçut une fois de plus son jeune pénitent dans l'Église ; cela se passait dans le cachot de la prison de Gatehouse. Le jeune homme resta fidèle à ses nouveaux engagements et ne retomba plus jamais dans l'hérésie, mais il devint un ouvrier zélé dans la vigne du Seigneur, en Angleterre, où il mourut en 1650.

Voici ce qu'il écrivait de lui-même en 1613 à Rome : « Je vécus continuellement avec des protestants jusqu'à quatorze ans ; j'eus alors une conversation au sujet de la religion avec un jeune catholique qui m'était très cher, et par sa pieuse persuasion, je me laissai conduire à la prison de Clinck à Londres, et j'y fus réconcilié avec l'Église ; j'oublie le nom du prêtre par le ministère duquel s'accomplit ce grand acte. Quand ceci vint à être connu de ma mère et de mon frère aîné, ils m'arrachèrent mes livres catholiques et les jetèrent au feu, et en même temps, comme la peste régnait à Londres, je fus envoyé dans le comté de Kent, et là, circonvenu par les manœuvres insidieuses des hérétiques, je fus amené à fréquenter leurs temples. Je restai dans cet état durant deux ou trois ans, mais alors étant arrivé à un âge plus mûr, je rappelai en mon esprit la foi catholique. Mes prières ne furent point vaines, car peu de temps après, je contractai amitié avec un gentilhomme nommé William Courte, neveu du Père Stanney. Il m'amena dans la prison de Gatehouse, au Père Roberts, moine bénédictin et maintenant glorieux martyr du Christ, par qui je fus réconcilié avec l'Église, en 1607, si j'ai bon souvenir, pendant le temps du carême ; depuis ce temps, en dépit des menaces ou des caresses de mes amis, j'ai persévéré dans la foi catholique : que Dieu en soit loué ! » Il ajoute qu'il fut toujours

1. Foley, *Pilgrim book of the English College at Rome*, p. 267. — Voir aussi : *Records S. J.*, I, p. 488. Miles dit : « Pendant le carême de 1607 » ; mais il fait évidemment une erreur, vu que Dom Roberts fut à l'étranger pendant les neuf premiers mois de cette année.

Digitized by Google

profondément attaché au Père Roberts, « à cause de sa charité et de sa grande bonté » et parce qu'il avait recouvré la foi, grâce à ses efforts et à sa foue de persuasion.

Nous retrouverons plus tard Francis Miles dans la compagnie de son père spirituel. Mais nous devons passer maintenant au bannissement de notre héros, qui arriva à la fin de juillet 1606.

La découverte du complot des Poudres avait naturellement réveillé et excité la haine fanatique que le Parlement nourrissait contre les catholiques. De nouvelles lois, d'un caractère plus oppressif et plus vexatoire que les anciennes, furent immédiatement inventées par leur ingénieuse cruauté. Par l'une d'elles, il était décrété que la fréquentation de l'église protestante n'était pas suffisante pour établir la loyauté de quelqu'un, mais qu'il était nécessaire de prendre part à la cène du Seigneur, au moins une fois par an. Le roi pourrait, selon son bon plaisir, au lieu d'exiger les amendes ordinaires infligées aux récusants, se saisir de tous les biens personnels et des deux tiers des biens immeubles du délinquant. Tout catholique qui gardait dans sa maison un visiteur ou un domestique qui ne fréquentait pas l'église protestante, était passible d'une amende de dix livres par mois (1). Mais l'autre bill décrété en ce même temps dépassa en cruauté tout ce qu'on avait décrété jusque-là contre les catholiques : « il poursuivait le catholique fidèle du berceau à la tombe » ; il ne pouvait habiter dans un rayon de 10 milles autour de Londres, ni s'éloigner de chez lui d'une distance de plus de cinq milles, sans une licence spéciale signée par quatre juges (2). Il ne pouvait remplir les fonctions d'avocat, de médecin, de pharmacien, ou servir dans l'armée ou la marine, ou occuper n'importe quel poste ou place dans l'État. Une dame catholique, même mariée à un protestant, perdait les deux tiers de sa dot ou de son douaire et ne pouvait rien hériter de son mari. Si les enfants n'étaient pas baptisés par le ministre protestant, leurs parents étaient frappés d'une amende de 100 livres pour chaque omission ; de plus, un catholique ne pouvait être enterré ailleurs que dans le cimetière protestant. Tout catholique, soit enfant, soit adulte, passant les mers sans permission spéciale du roi et du conseil, perdait tous ses droits de propriété et d'héritage, lesquels passaient au plus proche

1. Boderie, l'ambassadeur français, remarque que cette dernière loi pesait lourdement même sur les protestants, qui gardaient des serviteurs catholiques parce qu'ils les trouvaient plus fidèles que ceux de leur propre religion. « Il y eut, continue-t-il, l'autre jour, un seul seigneur qui donna congé à soixante. J'en sais d'autres de très bonne qualité, qui sont résolus de souffrir tout, plutôt que de congédier les leurs ». (Thierney-Dodd, IV, p. 67.)

2. Une permission de ce genre est encore conservée dans la bibliothèque du Collège d'Oscott.

Digitized by Google

héritier protestant. Comme digne couronnement de tant d'injustes lois, venait cette dernière : tout catholique convaincu de refus était déclaré excommunié, et en conséquence incapable de poursuivre ou de défendre aucune affaire ou cause personnelle ; sa maison pouvait être fouillée à tout moment, ses livres et ses meubles emportés et brûlés, ses armes enlevées et entretenues à ses frais par les magistrats.

Ces bills reçurent l'assentiment du roi, en dépit de l'intervention de l'ambassadeur français, le 27 mai 1606. Le 15 juillet, fut lancée une proclamation ordonnant à tous les jésuites et autres prêtres de quitter le royaume (1).

Jacques savait très bien que la plus grande majorité des prêtres, qu'il qualifiait de « séducteurs », étaient aussi loyaux que n'importe qui de ses sujets ; mais il rentrait dans ses desseins de faire une distinction entre les pasteurs et leur troupeau. Dom Roberts, paraît-il, ne devait pas être compris dans cet arrêt de déportation, et ce ne fut qu'à l'intercession d'un grand personnage qu'il le dut (2). Nous savons que ce personnage n'était autre que de la Boderie, l'ambassadeur français, qui eut une longue entrevue avec le roi, le jour de la fête de St Augustin de Canterbury (26 mai); s'il ne réussit point, quant à l'objet principal de sa requête, il obtint du moins cette faveur à Dom Roberts.

Les compagnons d'exil de Dom Roberts étaient quarante-sept prêtres et deux laïques; parmi eux il y avait au moins quatre futurs martyrs, en comptant son vieux compagnon de captivité le P. Thomas Garnet, et le futur bénédictin martyr Dom Georges Gervase. Le Père Jésuite Stanney, dont le neveu avait amené Miles au P. Roberts, sortit aussi de la prison de Gatehouse et fut jeté en exil ; c'est ce qui explique probablement comment ces jeunes gens furent amenés à faire la connaissance de notre bénédictin (3).

Owen raconte que Dom Roberts, « après avoir été délivré de la prison et banni d'Angleterre, aborda à Dunkerke, puis se rendit en toute hâte en Espagne, où on le traita de *santico*, de petit saint, à cause de la constance et de la fidélité dont il avait fait preuve pour la religion ». Nous savons de la bouche même du martyr (4) que « pendant ce second séjour sur le continent, il se trouva successivement à Douai, à Paris, à Valladolid, à Salamanque et à St-Jacques de Galice ».

Dom BÈDE CAMM, O. S. B.

1. Tierney-Dodd, IV, p. CXXII.
2. Owen — *Op. cit.*
3. Tierney-Dodd, IV, CXXXIV. — Douai, Diary.
4. Son interrogatoire passé devant l'évêque de Londres. 21 déc. 1607 (Manuscrit appartenant à l'ancienne confrérie du clergé séculier).

Digitized by Google

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

BRÉSIL. — La lettre suivante, écrite au commencement de juillet, nous fait connaître l'état de l'abbaye d'Olinda depuis le retour du Supérieur de la maison, élevé au rang d'abbé par le chapitre général de la congrégation brésilienne : « Vous connaissez déjà l'heureux résultat du chapitre général tenu à Bahia. Notre R^me^ Père Abbé, rentré enfin parmi nous, après deux longs mois d'absence, déclare que la Providence s'est manifestée d'une façon évidente dans toute la suite des débats, et que le succès dépasse les espérances. Il ajoute que le Saint-Père prend un intérêt si vif à nos œuvres, qu'il veut être renseigné jusque dans les moindres détails de tout ce qui concerne Olinda. Sur ses ordres, Mgr Guidi, Internonce au Brésil, a appelé le R^me^ Père Abbé à Pétropolis, pour l'interroger de vive voix et lui demander sur le chapitre général un rapport complet qui sera envoyé à Rome. En repassant par Bahia, le R^me^ Père est allé visiter Brotas, en compagnie du vénérable Abbé-Général, récemment réélu. L'an dernier, cette propriété était infestée autant par les voleurs que par les serpents, mais depuis, Dom Machado l'a purgée de ces hôtes malfaisants. Il l'a d'abord rachetée de son emphytéose ; puis il a opéré le déblaiement des ruines de l'ancien monastère. Aujourd'hui, on est occupé à nettoyer l'église, qui reste encore debout, et à restaurer l'unique aile de bâtiment qui en vaille la peine. Il faut qu'elle offre, pour le mois d'octobre prochain, un logis convenable pour deux Pères et deux Frères convers, envoyés d'Olinda, sans compter le local réservé aux oblats que l'on se propose d'y éduquer.

Au reste, à Olinda même, la besogne ne fait qu'augmenter. Dans quelques jours, la vaste Casa de Misericordia sera restaurée et prête à recevoir les orphelins qui viendront y apprendre un métier et se former à la vie chrétienne. Le gouvernement voit cette entreprise de très bon œil : il a promis de la subventionner de ses subsides. Bientôt aussi, il s'agira de préparer des locaux plus spacieux pour le séminaire diocésain. Jusqu'ici le nombre des élèves a dû forcément se restreindre ; mais les demandes d'admission arrivent nombreuses, et nous comprenons mieux encore, de jour en jour, que c'est là une œuvre de première importance pour le diocèse. La paroisse aussi attend un titulaire choisi parmi nous. Elle est si vaste, cette paroisse, si éparpillée dans tous les sens, que les statistiques les plus diverses n'ont pu encore réussir à fixer le nombre de ses habitants ; les estimations varient entre 4000 et 20,000. Et parmi eux, que d'âmes abandonnées, hélas ! combien qui vivent comme des animaux, sans baptême, sans confession, sans communion, sans mariage ! combien qui passent à l'éternité sans les derniers sacrements, et parfois avec une navrante indifférence ! Jamais Dom Feuillen ni Dom Willibrord ne sortent du monastère sans se munir des saintes huiles, car ils sont toujours à peu près sûrs d'avoir à administrer un mourant, ou à baptiser un nouveau-né. Heureux encore quand quelque

Digitized by Google

franc-maçon ne leur barre point le passage. Dernièrement Dom Willibrord était allé célébrer la messe à Notre-Dame du Monte, pour pouvoir, de là, porter le saint Viatique, dans la vallée voisine, à une enfant du catéchisme de Frère Martin. Or, habite dans les environs une créature peu édifiante. Il n'y a pas 6 mois, le même Père était parvenu à baptiser le fils de cette personne, lequel comptait déjà 6 ans. Après la cérémonie, il s'enhardit à rappeler la mère, qui était pour lors malade, à une vie plus chrétienne. Mais celle-ci trouva moyen de l'éconduire. « Eh bien ! lui dit-il, prenez garde : vous repoussez la grâce de Dieu ; mais si vous retombez encore malade, ce sera pour passer à l'éternité. » Cette fois-ci donc, après avoir administré la petite moribonde, le Père demande des nouvelles de la locataire de là-haut. — « Comment, vous ne savez donc pas... ? — Mais quoi ? — Elle est très mal pour le moment, et elle ne veut pas entendre parler de prêtre. — Pour le coup, nous allons voir ; je remonte à l'instant et je vais tout droit entamer la question. — Peine perdue, l'entourage ne vous recevra même pas. — A la garde de Dieu, j'y vais quand même. » Arrivé sur la hauteur, le Père entre, sans frapper, au triste logis : stupéfaction générale ! Mais, avant qu'on ne passât de la surprise aux ricanements, le courageux missionnaire s'adresse à la malade étendue sur son lit. « Ma pauvre femme, lui dit-il, ce serait vous rendre le pire des services que de vous tromper sur votre état : dans peu d'heures peut-être, vous allez tomber dans les mains de votre Juge. Voulez-vous vous confesser ? — Mais je ne suis pas préparée, et il y a si longtemps que je n'ai été à confesse. Au reste, je ne suis pas si mal. — Ma pauvre femme, vous dis-je, rappelez-vous ce que je vous ai prédit ; d'ailleurs, n'ayez nul souci : je vous aiderai. » Et sur ce, le confesseur fait évacuer la place. A peine avait-elle reçu l'absolution, que la malade rappelle tout le monde et s'écrie : « Oh ! que je suis heureuse !... En voilà encore une, mon Père, qui devrait aussi se confesser..., et encore celle-là... Oh ! que Dieu est bon ! » Admirable effet de la grâce ! Le lendemain, Dom Willibrord retourne au Monte pour porter le saint Viatique à sa pénitente, mais quelle n'est pas sa surprise en la trouvant à l'église, agenouillée sur les dalles : elle s'était traînée là au prix de douloureux efforts. — « Mais, j'allais vous porter le Bon Dieu chez vous, dit le Père. — Non, non, je ne suis pas digne que Notre-Seigneur entre sous mon toit ; je veux le recevoir ici, à genoux, et, pour le recevoir mieux, je veux encore me confesser une fois. » Elle le fit et elle reçut son Dieu avec des sentiments de si visible contrition et de si ardente piété, qu'elle édifia tous les voisins. De pareilles conversions sont des joies exquises pour le cœur d'un missionnaire. Si nous possédions la paroisse, comme le désire Sa Grandeur monseigneur l'évêque diocésain, nous pourrions centupler le bien que nous faisons déjà à quelques âmes isolées ; nous pourrions soulager bien des misères cachées que, actuellement, nous ne pouvons pas atteindre. Espérons que Notre Bienheureux Père multipliera

Digitized by Google

les vocations dans cette terre généreuse de Belgique, sur laquelle le Saint-Père compte tant ! Nous attendons pour le moment un postulant portugais qui habite le Brésil. Nous sommes de plus en plus persuadés que nous ne pouvons guère compter que sur les oblats. Heureusement, les enfants brésiliens sont généralement très faciles à conduire. Nous en avons des preuves journellement sous les yeux avec nos jeunes élèves : la docilité, la souplesse de caractère, la confiance, la piété sont leurs qualités ordinaires. Il y en a également quelques-uns parmi eux qui réussissent fort bien dans les études : ils sont en train actuellement d'étaler toute leur science devant le R^me^ Père Abbé, qui leur fait passer un sérieux examen, avant de leur octroyer une semaine entière de vacances.

Ce n'est pas qu'ils n'aient déjà reçu un petit à-compte, à l'occasion du retour du R^me^ Père. Il fallut bien concéder quelque chose aux us et coutumes du pays. Ainsi la St-Jean a été fêtée avec force pétards et fusées. De plus, on a allumé, au jardin, le grand feu traditionnel. Ce que ces enfants avaient de joie à alimenter ce brasier et à sauter par dessus ! Partout, aux alentours, on pouvait contempler les flammes du feu St-Jean montant gaîment vers les cieux. Jusque-là, rien que de très innocent. Malheureusement, au lever de la lune, les nègres de la banlieue commencèrent leurs danses macabres et nous firent subir leurs infatigables ritournelles, avec l'indispensable tam-tam, jusqu'au matin. On se serait cru au Congo ! En même temps, une nombreuse bande d'amateurs des deux sexes allaient se plonger dans les eaux fraîches du Bébéribi. Il paraît que St Jean-Baptiste ne serait pas suffisamment honoré, si l'on n'observait, chaque année, cette coutume d'un goût douteux.

Dom Denis m'en voudrait, si je terminais cette chronique sans vous parler de son serpent. Le jour des Saints Apôtres, tandis que nous fêtions ici le retour du R^me^ P. Abbé, par une petite séance musicale et polyglotte, le R. curé de Prazeres terrassait un python. Vous connaissez ses goûts pour l'archéologie. Or, il avait entendu raconter une légende sur un certain souterrain que les Hollandais auraient autrefois construit, entre l'église et la plage et où devaient se trouver cachées de nombreuses richesses. On ajoutait qu'une femme, en ayant découvert l'entrée par hasard, y avait aperçu un squelette humain (sans doute de l'antique portier) et qu'à cette vue elle fut si terrifiée, qu'elle mourut 3 jours après, avec son secret. Les archéologues sont fureteurs. Quelle bonne fortune pour D. Denis, s'il parvenait à renouer le fil d'Ariane ! Les Argonautes ne partirent pas avec plus d'entrain à la conquête de la Toison d'or. Arrivé, après bien des circuits dans les herbes effilées et tranchantes, au pied d'un rocher escarpé et mystérieux, notre hardi explorateur s'avançait pour sonder le terrain, quand tout à coup il s'arrête frappé autant d'admiration que de crainte. Un splendide serpent à sonnettes, bigarré comme un zèbre, dormait, la tête cachée sous ses plis enroulés. « L'attaquer, le mettre en quartiers, Dom Denis l'eut

Digitized by Google

fait volontiers, » mais il n'avait qu'un revolver, le reptile, était de belle taille, gros comme le bras, et paraissait capable de se défendre hardiment : on assure que son venin tue sur l'heure. Il fallut donc retourner chez M. Sc. ; celui-ci arme un mulâtre de son fusil et le fait marcher de l'avant, tandis qu'il suit avec le Père. La bête était toujours là ; trois coups de mousquet en eurent à peine raison : elle s'agita longtemps. Enfin D. Denis lui coupa avec un sabre les treize crotales de la queue, appendice qui indique les années du serpent et qui fait un bruit sourd semblable à des grelots fêlés ; de là son nom de *cascavel*, ou serpent à sonnettes. On rapporta le butin en triomphe, sur un bâton fourchu, et chacun de venir compter ses années. Quand notre P. Abbé Général rencontre un serpent, il prend d'une main la Règle de St-Benoît qu'il porte toujours sur lui et de l'autre une baguette : d'un coup sur la tête, il abat toujours l'animal. Un jour, il lui manquait la baguette. « Attends un peu, ma bonne bête, dit-il à un jeune boa, que j'aille cueillir une verge. » Il alla, il revint; le serpent était toujours là, la tête levée à 1 mètre du sol, comme pétrifié ; il avait attendu un ¼ d'heure. « C'est bien, dit le charmeur, maintenant tu peux mourir, et d'un coup il l'étendit sans vie à ses pieds. » Dom Machado est célèbre dans tout le pays par son pouvoir fascinateur sur les ophidiens.

AFRIQUE. — Nous traduisons ici un rapport envoyé par le R. P. Maur Hartmann, O. S. B., Préfet apostolique du Zanzibar méridional, le 10 avril dernier, à la rédaction des *Katholische Missionen :*

« Notre première fondation (après la destruction de Pugu), le monastère de St-Joseph, à Dar-es-Salaam, a subi d'importants changements depuis une année et demie. Autrefois, l'on avait attaché à cette mission un asile pour les enfants rachetés de l'esclavage. Mais plusieurs obstacles nous mettaient dans l'impossibilité de développer cet établissement. Situé au centre de la ville, il ne nous laissait que fort peu d'espace. De plus, la cour entourée de murailles et le petit jardin y attenant n'étaient guère de nature à satisfaire l'amour de la liberté très intense parmi cette jeunesse encore à moitié sauvage. Enfin et surtout, il était difficile d'élever et de former aux travaux des champs ces enfants dont le nombre croissait de jour en jour. On résolut donc d'acheter une pièce de terrain à Kolasini, située à une lieue de distance de Dar-es-Salaam, et d'y transférer tout l'asile des enfants rachetés.

« Depuis ce moment un seul Père et un Frère, avec deux enfants pour le service de la maison, habitent à St-Joseph. Le Père pourvoit aux intérêts spirituels d'environ 30 catholiques allemands, de 80 Goanais et de nombreux chrétiens venant des stations françaises, parce que le commerce est très grand à Dar-es-Salaam. En même temps il surveille et dessert l'orphelinat des jeunes filles et l'hôpital des nègres dirigés par les Sœurs. La mission s'attache de plus en plus les catholiques allemands et les Goanais. Elle a produit les fruits les plus abondants, surtout à Pâques ; car jamais la fréquentation des sacrements n'a été plus grande que cette année. L'excessive

Digitized by Google

simplicité de la petite église de notre mission est presque un sujet de scandale pour tous les fidèles : ils nous pressent déjà de tenter la construction d'une église en règle. Plus d'une fois déjà nous fûmes gratifiés de pierres de construction en guise de dons, et les catholiques goanais, toujours pleins d'intrépidité et d'enthousiasme, ont même commandé un nouvel autel avec les images de leurs vénérés Patrons, St Joseph, St François-Xavier et St Sébastien. Tout doit y être *msuri sana* (très beau), disaient-ils ; si cela doit même coûter 800 à 1000 marcs, nous sommes prêts à les payer.

« Mais hélas ! il nous faudra attendre plusieurs années encore avant de bâtir l'église, à moins qu'il ne nous arrive d'ailleurs un secours important ; car avec les moyens dont nous disposons actuellement, nous ne pourrions guère faire plus que jeter les fondements.

« Les Sœurs de la Mission élèvent dans leur orphelinat de Ste-Marie 80 jeunes filles. A l'hôpital, elles reçoivent tous les jours 40 à 50 infirmes à qui elles distribuent des remèdes. Ceux dont la maladie plus grave réclame des soins plus assidus, sont admis à y séjourner ; là, on pourvoit aux intérêts de leur âme aussi bien qu'à ceux de leur corps. La plupart des nègres se laissent bien vite gagner, à la vue de l'infatigable charité déployée par les Sœurs : aussi accueillent-ils volontiers leurs enseignements, et beaucoup déjà ont pu se présenter devant le trône de Dieu dans tout l'éclat de la grâce baptismale.

« A St-Maur de Kolasini, nous avons joyeusement célébré la fête de Pâques, cette année. En effet, ce jour-là, l'on put conférer le saint baptême à 32 catéchumènes : 10 hommes et femmes, 20 enfants de notre orphelinat et 2 petits enfants appartenant à des familles de catéchumènes. Cette station prend un essor que rien ne faisait prévoir. Actuellement l'orphelinat compte 110 enfants. Ils ont journellement 3 à 4 heures d'étude, pendant lesquelles, outre le catéchisme, on leur apprend à lire, à écrire et à chanter ; aux plus doués l'on enseigne de plus l'allemand. Tous doivent travailler, 6 heures par jour environ, dans notre grande *schamba* (ferme) ou dans les différents ateliers. Les peines que l'on se donne à élever ces enfants sont couronnées d'un plein succès, à peu d'exceptions près. Non loin de l'établissement de nos missionnaires, il y a un petit village chrétien composé de 14 familles. La population des environs sympathise de plus en plus avec la mission. Il est difficile d'entreprendre des travaux apostoliques dans les villages plus considérables, parce que les notables de l'endroit, pour imiter les Arabes, embrassent le mahométisme et ne laissent point pénétrer la religion chrétienne. Par contre, les nombreux habitants des schambas (pour la plupart indigènes de l'intérieur) et quantité de gens venus des districts les plus reculés réclament une habitation dans le voisinage de la mission. Cette circonstance m'engagea à acheter une nouvelle schamba, à 20 minutes environ de la mission, pour y fonder un village chrétien sous la protection de St Placide. Six familles s'y sont déjà établies et y jouissent du bien-

Digitized by Google

fait d'une instruction journalière dans la religion chrétienne. L'assistance aux offices du dimanche est si considérable que notre misérable petite église en bois est absolument hors d'état de contenir la foule qui s'y presse. Après la saison des pluies, nous serons obligés de bâtir une église en pierre qui soit suffisamment grande.

« Grâce aux travaux intelligents des frères et des enfants, les environs perdent de plus en plus leur aspect sauvage et désert : des chemins sont tracés, de nombreux palmiers, mangoliers, orangers, citronniers, acacias et bananiers sont plantés. Un jardin de légumes européens a déjà produit ses prémices, ce qui opère un changement depuis longtemps attendu dans l'invariable cuisine africaine. Onze bêtes à cornes et vingt chèvres fournissent du lait à l'établissement. A la suite de cela nos missionnaires ne sont plus atteints des fièvres, si fortes et si nombreuses au début.

« A SS-Pierre et Paul de Lukuledi, on nous annonçait au mois de janvier que la communauté chrétienne, une année après sa fondation, comptait déjà 29 chrétiens et 96 catéchumènes, presque tous indigènes libres. Cette station rencontra beaucoup de difficultés la première année de son existence. La saison des pluies fut fort courte, ce qui eut comme conséquence grande pénurie d'eau et absence complète de récolte. A cela s'ajouta une invasion des rapaces *magwangwara* (du Nyassasé). Dans leur expédition sur les côtes, ces pirates inondèrent toute la contrée de Lukuledi. Les pauvres habitants avaient-ils réussi à sauver une poule ou un peu de *mtama*, ceci devenait aussitôt la proie de ces hordes sauvages, qui, avec leurs biens, emmenaient aussi les propriétaires réduits en esclavage. Beaucoup d'indigènes émigrèrent dans la suite ; d'autres durent, pendant des mois entiers, vivre d'herbes et de fruits sauvages qu'ils devaient faire cuire trois jours avant de les manger. La mission les secourut autant qu'elle le put, mais les besoins dépassaient de beaucoup nos ressources. Un grand nombre d'enfants qu'on nous apportait, même les adultes, qui voulaient habiter et recevoir l'instruction chez nous, durent être refusés. Car nous devions faire venir les vivres de Lindi, ce qui coûtait déjà 4 à 5 *roupies*, rien que pour le transport de 5 livres environ. Malgré ces difficultés, les travaux de la mission firent d'heureux progrès, progrès qui se font sentir bien plus du côté de l'estime et de l'influence acquises par la mission dans le district que par le nombre des catéchumènes.

« De la mi-janvier à la mi-février j'entrepris un voyage à Usaramo et à Rufigi, pour y découvrir un endroit favorable à l'établissement d'une nouvelle mission. Je trouvai ce que je cherchais, et immédiatement après la saison des pluies, nous fonderons une nouvelle station à 4 ou 5 jours de marche des côtes, dans un endroit montagneux par extraordinaire très habité. Cette fondation était d'autant plus urgente que les protestants ont pénétré dans le voisinage de ce district, et l'auraient envahi avant la fin de l'année. De même cette année encore nous établirons une autre station

Digitized by Google

plus vers le sud, car la population de cet endroit jusque Rufiji et l'Undendreko, encore peu exploré, mais au dire d'un grand nombre assez habité, pourraient facilement nous être gagnés, au grand bénéfice de nos missions.

« Dans le district de Rovuma, le supérieur de Lukuledi, le R. P. Basile Ferstl, O. S. B., fait actuellement un voyage de reconnaissance, pour trouver un endroit apte à une nouvelle station de mission, dont il commencerait aussitôt la fondation.

« La moisson semble mûre dans la plupart des districts de notre Préfecture. Puisse le divin Maître envoyer de nombreux jeunes gens, qui, avides de se sacrifier et transportés par un saint enthousiasme pour la foi, soient prêts à tout abandonner, afin de faire d'autant plus de conquêtes pour le Christ ! »

***

Nous empruntons à de nouvelles correspondances les renseignements suivants : « La fête de Pâques a été célébrée cette année avec une joie extraordinaire ; 32 catéchumènes, 10 adultes et 22 enfants ont reçu en ce jour le saint baptême ; à la Pentecôte, 2 hommes et 12 jeunes filles ont reçu la même grâce. Le christianisme gagne de plus en plus du terrain. L'orphelinat de Kolasini compte 110 garçons ; celui de Dar-es-Salaam, 80 jeunes filles. Les enfants, outre l'instruction religieuse, apprennent à lire, à écrire, chanter, et sont instruits dans les diverses métiers et travaux des champs. Pour devenir un bon chrétien, le nègre doit apprendre à travailler. Le village chrétien de Kolasini comptait à Pâques 14 familles ; le 28 mai, on a béni six nouveaux mariages. Kolasini n'est plus un désert ; grâce à l'énergie des missionnaires et de nos élèves, il s'est transformé en un vrai jardin, où l'on trouve des arbres à fruits et des légumes.

« La procession de la Fête-Dieu a été célébrée à Dar-es-Salaam avec beaucoup de solennité. A la demande du P. Alphonse, notre procureur en cette ville, le gouvernement allemand, pour la première fois, permit de rehausser la fête par des salves d'artillerie tirées de la forteresse. La procession commença à 8 heures : plusieurs membres de la colonie, des Goanais, des noirs, en tout 250 personnes, y prirent part. Elle traversa les rues ornées d'oriflammes et de guirlandes. Cette fête a produit une grande impression sur la population. »

LUXEMBOURG. — Un terrible incendie a réduit en cendres, le 14 août, au soir, les bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine d'Echternach. L'église a été préservée.

AUTRICHE. — Le 23 août, l'abbaye de Marienberg en Tyrol a fêté le huitième centenaire de son existence.

ITALIE. — Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le sanctuaire de Rojate, grâce à la généreuse initiative du curé de l'endroit, recevra bientôt les restaurations dont il a si grand besoin. C'est à Rojate, on s'en sou-

Digitized by Google

vient, que se conserve l'empreinte laissée dans le roc par le corps de Notre Bienheureux Père, alors que, rebuté par les habitants du lieu dans un temps d'épidémie, saint Benoît avait été contraint de chercher son repos étendu sur une pierre. Une liqueur miraculeuse semble s'échapper de la vénérable empreinte. Récemment encore Rojate fut témoin d'une grâce extraordinaire obtenue par l'intercession du Patriarche. Les amis de nos glorieux souvenirs désireux de contribuer à la restauration de cet antique sanctuaire, peuvent envoyer leurs offrandes aux Pères Bénédictins du monastère de Subiaco (D. L. J.).

***

Le Saint-Siège vient d'élever au rang d'abbaye les prieurés de Ramsgate (Angleterre), d'Encalcat (France), de Dourgne (France), de Steenbrugge (près Bruges, Belgique) et de Merkelbeek (Hollande), appartenant tous à la congrégation de Subiaco.

***

AMÉRIQUE. — Les Bénédictins de la congrégation Américano-Cassinienne ont célébré ce mois le cinquantenaire de l'introduction de l'ordre de Saint-Benoît aux États-Unis et ont tenu leur chapitre général à l'archiabbaye de Saint-Vincent.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 23 juin, au monastère de St-Jacques de Bari (Italie), la R^de^ Mère Dame Louise Stanisci, abbesse de ce monastère. Née le 24 juin 1810 à Monopoli, elle entra à l'âge de 18 ans à l'abbaye de Sainte-Scolastique de Bari et y fit profession en 1821. Elle y exerça la charge d'abbesse pendant 30 ans, jusqu'au jour où elle fut chassée de cet antique monastère par suite des lois antireligieuses. Elle trouva, ainsi que sa communauté, une généreuse hospitalité chez les religieuses olivétaines de St-Jacques dans la même ville, et, à la mort de l'abbesse de St-Jacques, elle fut élue, avec dispense du St-Siège, pour prendre la direction des deux communautés.

Le 18 juillet, au monastère de N.-D. de la Paix à Menin, Dame Marie-Rosalie (Eugénie Planckaert), sous-prieure, âgée de 78 ans, dans le 53e de sa profession.

Le 21 juillet, à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse), le R. P. D. Gilles Liner, à l'âge de 80 ans, dont 57 de profession et 51 de prêtrise.

Le 26 juillet, au monastère de l'Adoration perpétuelle à Boulogne-sur-Mer, Mère St Jean l'Évangéliste (Élisabeth Woollett), à l'âge de 73 ans, dont 42 de profession.

Le 2 août, à l'abbaye de St Nicolas de Verneuil (France), Mère Michelle Adelaïde Le Blocq, à l'âge de 86 ans, dont 62 de vie religieuse.

Digitized by Google

Le 7 août, au monastère du Temple, rue Monsieur, à Paris, Sœur Marie-Françoise (Louise Cacciarelli), oblate, à l'âge de 43 ans, dont 6 de profession.

Le 13 août, au monastère de Teignmouth (Angleterre), Sœur Marie Placide Cendow, converse, à l'âge de 59 ans, dont 35 de profession.

BIBLIOGRAPHIE.

Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. Iter Italicum, von Dr Adalbert Ebner. Freiburg i. Br., Herder, 1896. Frs. 12,50.

PARMI les récentes publications que le liturgiste peut saluer avec joie le travail du Dr Ebner occupe une place d'honneur. Se rendant parfaitement compte des exigences que les progrès des sciences historiques réclament de l'étude de la liturgie, l'auteur a consacré ses forces à l'objet principal et le plus nécessaire d'un travail historique, à la recherche des sources. Il a choisi comme champ d'action le noyau, pour ainsi dire, des recherches liturgiques, l'histoire du sacramentaire, et tout particulièrement en Italie. L'ouvrage se divise en deux parties indiquées dans le titre : sources et recherches. Sous le nom de sources, l'auteur comprend la description des manuscrits italiens du sacramentaire et la publication d'une série de textes, la plupart des « ordines missæ ». M. Ebner a examiné les manuscrits d'Italie au cours de deux voyages ; les plus importants sont décrits avec soin tant pour leur contenu que pour leur décoration artistique. La seconde partie comprend cinq dissertations, destinées à résoudre ou à élucider d'importants problèmes liturgiques. Elles traitent 1) du développement du sacramentaire en *Missale plenum*, 2) de la place du canon dans le sacramentaire romain, 3) essai de groupement des manuscrits des sacramentaires romains, 4) contributions à l'histoire du texte du canon de la messe, 5) de l'ornementation artistique des sacramentaires et des missels d'après son développement historique. L'ouvrage se termine par trois excellentes tables indiquant la provenance des manuscrits, la liste des noms de personnes, l'index des matières traitées. L'ouvrage est enrichi de 30 dessins, qui ont dû être raccourcis pour la reproduction photographique, ce qui nuit parfois à leur clarté. Le volume du Dr Ebner est indispensable à tous ceux qui s'occupent d'études liturgiques. Espérons qu'il sera bientôt suivi d'un « Iter germanicum » !

D. H. P.

Digitized by Google

En Égypte, Palestine et Grèce. Notes et impressions par le P. Fr. A. M. PORTMANS, des Frères Prêcheurs. Bruxelles, Société belge de librairie, 1896, 292 pp., in-8°.

S'IL est une littérature sans cesse renouvelée et enrichie, c'est bien celle des voyages ; et de nos jours, l'on voyage avec tant de facilité ! Et cependant l'on ne se lasse pas de récits de voyages ; la personnalité se reflète si bien dans ces pages esquissées au jour le jour, revues avec soin au retour et livrées avec plus ou moins de timidité au public avide d'aventures. Le P. Portmans est un pèlerin chrétien, c'est-à-dire un homme à convictions bien arrêtées, qui croit au miracle avant d'avoir vu Jérusalem. Il sait beaucoup, il regarde beaucoup et il trouve beaucoup. Rien de ce subjectivisme à outrance qui dépare tant d'ouvrages de ce genre, rien de ces phrases à effet, rien de ces combinaisons d'accidents, de rencontres, de scènes aménagées à dessein pour mettre le « moi » en relief ; c'est un journal de voyage bien nourri, bien documenté. Son livre donne une excellente idée des pays qu'il a parcourus ; il édifie autant qu'il instruit, et sous ce rapport, il mérite d'être recommandé.

Le monastère des Unterlinden de Colmar au XIIIe siècle, par A. M. P. INGOLD. Première partie : fondation, Regestes. Paris, Picard, 1896, 19 pp., gr. in-8°.

MONSIEUR l'abbé Ingold multiplie ses intéressantes monographies sur l'histoire d'Alsace, et l'on ne peut que l'en féliciter, car ce qu'il donne est solide. Le monastère des Unterlinden de Colmar joue un rôle important dans l'histoire de la mystique : son histoire intéresse non seulement la ville de Colmar ou l'Alsace, mais l'histoire ecclésiastique dans ce qu'elle a de plus attrayant et de plus vivant. Dans ce premier fascicule, M. Ingold nous donne le récit de la fondation et les regestes du monastère pendant le XIIIe siècle (121 documents). Lorsque le travail sera plus avancé, nous nous ferons un plaisir d'y revenir.

B.

Digitized by Google

Un opuscule inédit de S. Césaire d'Arles sur la grâce.

TOUT le monde sait la part importante que S. Césaire d'Arles a prise aux controverses théologiques relatives à la grâce : c'est lui qui a porté le dernier coup aux idées semipélagiennes dans ce petit concile d'Orange de 529, auquel la sanction du siège apostolique ne tarda pas à donner une portée œcuménique.

On s'est étonné à juste titre de ce que, parmi les ouvrages de l'évêque d'Arles qui sont venus jusqu'à nous, il n'y en ait aucun qui ait spécialement trait à cette question de la grâce. " Elle apparaît un peu, dit M. Malnory (1), dans les sermons de Césaire sur l'Ancien Testament ; on l'apercevrait à peine dans ses autres œuvres, si l'on n'avait pas le concile d'Orange. "

Cette constatation contribuera peut-être à faire apprécier du public lettré un opuscule encore inédit que j'ai trouvé récemment dans le manuscrit latin 2034 de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Ce manuscrit vient de Saint-Martial de Limoges, où il portait la cote CXXVIII. L'écriture, à longues lignes, est du IXe siècle, d'après le catalogue in-folio de l'ancien fonds latin. Ce catalogue, on le sait, assigne généralement aux manuscrits une date un peu plus récente que celle qui leur convient en réalité. Pour ce qui est du ms. 2034 en particulier, je crois qu'on pourrait sans trop de témérité le faire remonter au VIIIe siècle. On y remarque la persistance de plusieurs particularités caractéristiques de la minuscule mérovingienne, dont l'abandon constitue presque entièrement l'importance de la réforme du IXe siècle.

Quoi qu'il en soit, notre recueil, œuvre d'un scribe habile et soigneux, comprend les pièces suivantes :

L'*Enchiridion* de S. Augustin, qui finit fol. 60v ;

Un extrait intitulé *de libro sancti Agustini id est hypomnesticon in responsione sexta de predistinatione* (f. 60v-63v) ;

1. S. Césaire, év. d'Arles. Paris, 1894, p. 151.

Digitized by Google

fol. 67 jusqu'à la fin, le *Liber ipomnesticon sancti Agustini episcopi id est commemoraturium contra pelagianus siue caelestianus hereticos.*

L'intervalle entre le milieu du fol. 63v et le milieu de 67r est occupé par un petit écrit précédé de ce titre en lettres rouges : ITEM QVID DOMNVS CAESARIVS SEN | SERIT CONTRA EOS QVI DICVNT QVARE ALIIS DET DEUS | GRATIAM ALIIS NON DET.

En apercevant ce qui suivait ce titre, j'ai eu d'abord quelque peine, je l'avoue, à en croire mes yeux. Comment une pièce d'un tel auteur et sur un pareil sujet est-elle restée ignorée de tant de savants qui se sont occupés de Césaire et de la question de la grâce durant les deux derniers siècles ? Le fait est d'autant plus surprenant que l'opuscule n'a pas échappé au rédacteur du catalogue : il l'a mentionné expressément dans sa description du manuscrit 2034. Beaucoup déjà sans doute ont eu l'occasion de remarquer cette indication ; moi-même je l'ai laissée passer bien des fois avant d'en être frappé, pensant qu'il s'agissait simplement du formulaire d'Orange donné comme l'expression du sentiment personnel de Césaire.

C'est seulement à la fin d'une de mes dernières séances à la Bibliothèque de la rue Richelieu que l'idée m'est venue d'utiliser les moments qui me restaient en jetant un coup d'œil sur le manuscrit de Limoges. Je voulais en avoir le cœur net, sans m'attendre à aucune de ces aubaines qui viennent de temps en temps récompenser le rude et patient labeur de l'érudit.

Le résultat a été autre que je ne l'espérais. Personne, je crois, n'aura à s'en plaindre, sinon peut-être ceux qui, tout récemment, ont cru pouvoir s'autoriser du caractère des décrets d'Orange pour représenter Césaire comme un éclectique, un homme à compromis, répudiant toute solidarité avec les " propositions imprudentes " émises par saint Augustin, et " s'abstenant à dessein de rien affirmer sur les enfants morts sans baptême et sur les infidèles ". Mais je n'ai pas à insister sur la portée théologique de l'opuscule, un de mes confrères s'étant offert à traiter ex professo ce côté de la question.

Rien ne permet de préciser à quelle occasion a été composé ce petit écrit. Il y a cependant lieu de croire qu'il a précédé et la réunion de Valence et le concile d'Orange.

Pour en éditer le texte, je me conformerai au travail primitif du scribe, qui semble avoir reproduit fidèlement les moindres particularités d'un manuscrit plus ancien. Un correcteur, probablement de l'époque carolingienne, s'est efforcé de rectifier les formes qui lui

Digitized by Google

semblaient en désaccord avec les règles de la grammaire et de l'orthographe classique ; mais comme ces formes se retrouvent dans les auteurs ecclésiastiques de la Gaule au VIe siècle, entre autres dans Grégoire de Tours, j'ai cru devoir les rétablir partout où la première leçon était encore lisible et acceptable.

Il y a çà et là dans le manuscrit, et notamment vis-à-vis de trois passages de l'opuscule de Césaire, des remarques marginales en notes tironiennes.

D. G. MORIN.

QVID DOMNVS CAESARIVS SENSERIT
CONTRA EOS QUI DICVNT
QVARE ALIIS DET DEVS GRATIAM, ALIIS NON DET.

Secundum scripturas ueteris uel noui testamenti, praecipue iuxta auctoritatem euangelicam et praedicationem Pauli ap*osto*li insinuantibus Dei gratiam absque ullo Dei timore solent aliqui respondere : Si humana merita non praecedunt, quare aliis datur Dei gratia, aliis non datur ? Istus tales, qui Deum praesumunt periculosa temeritate repraehendere, beatus apostolus Sp*iritu* s*ancto* reuelante praeuidens, et quasi eos in praesenti haberet, ita redarguit dicens : O homo, tu qui es qui respon | fol. 64 | deas Deo? Num quid dicit figmentum ei qui se fincxit : Quare sic me fecisti? Et cum omnes scripturae D*eu*m nobis credendum insinuent, discutiendum negent, uidete in quo se periculo mittunt, qui diuinae gratiae humana merita ante ponere uolunt. Tu ergo, qui dicis, Quare uni datur gratia, et alii non datur ? rogo te, ut mihi respondeas, si iam pro illis qui saluantur quantum dignum est egisti D*e*o gratias, ut de his qui remanere uidentur eum iudicare praesumas. Cum enim, si pro te solo totus mundus D*e*o gratias ageret, uicem misericordiae diuinae repensare non possit, quare non magis ad referendas D*e*o gratias humiliter inclinares, quam ad repraehendendam misericordiam uel iustitiam eius arroganter eregeres ? Et cum tot milia hominum uideas per uniuersum mundum D*e*i gratia liberari, quare post tam inmensa benefitia, quae D*eu*s nullis praecedentibus meritis tribuit, magis praesumis eom redarguere quam laudare ; cum etiam si iam egisses gratias pro tantis qui saluantur, D*eu*m tamen repraehendere non deberes ? Et quia te in superbissimo tribunali cordis tui eleuans, D*eu*m iudicare praesumis dicens, Quare uni det gratiam, et alii non det ? quod de paucis ausus es dicere, quare non etiam de toto mundo praesumas aserere ? Dic ergo D*e*o, quare post tot milia annorum | 64v | pro redemptionem humani generis

7 *Istus*] pour *istos*. 10 suiv.] Rom. 9, 20. 19 *inclinares*] bientôt changé en *inclinaris*. 20 *eregeres*] corrigé *erigeris*. 23 *eom*] *eum* au-dessus de la ligne. 27 *aserere*] pour *adserere*, comp. ci-dessous ligne 32 28 *pro redemptionem*] l'*m* finale a été grattée.

Digitized by Google

ueniret, et excepta gente Iudaeorum per tanta spatia temporum totus mundus sine Dei gratia in errore remanserit? Adhuc adde et dic: Quando solum Abraham uocauit, quare non totum mundum aut certe maximam partem humani generis a misericordiae suae notitiam reuocauit? Qui ergo praesumis Deum de paucis arguere, potes ei et hoc obicere: quare, cum deuideret Excelsus gentes, posuerit fines gentium secundum numerum angelorum Dei, et portio eius Isr*ae*l tanto modo facta est? Etiam et hoc obice Deo: quare ut, sicut scriptum est, non fecit taliter omni nationi, et iudicia sua non manifestauit eis? Adhuc adde et dic: Quid ei uisum est, ut in solo uellere, id est in populum Iudaeorum per tot milia annorum ros diuinae gratiae permanserit, et tota area, id est uniuersus mundus inrigari per Dei misericordiam non meruerit; uel cur postea solum uellus, id est Iudaeorum populus sine gratia Dei siccus remanserit, et area omnium gentium ros misericordiae diuinae perceperit? Et cum D*omin*us et Saluator n*oster* in euangelio dixerit, quia si in Tyro et Sydone etiam et in Sodomis factae fuissent uirtutes quae factae sunt Corozain Bessaida et in Cafarnaum, olim in cilitio et in cenerem sedentes paenitentiam egissent: discute eum, quare ibi fecerit uirtutes ubi non solum | fol. 65 | non credendus sed etiam persecutionem passurus, et ibi non fecit ubi erant et paenitentiam acturi et credituri. Accusa etiam ipsum d*omin*um Xp*istu*m, quare in euangeliu dixerit Non omnis capiunt uerbum, sed hii quibus datum est: et illud Vobis datum est nosse misterium regni Dei, illis autem non est datum. Et quia animum tuum magis ad repraehendendum quam ad laudandum D*omin*um praeparasti, discute eum quare orans patrem dixerit Non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi; et quare nemo ad eum ueniat, nisi quem Pater traxerit; et illud, quod D*omin*us iterum dixit, Nemo nouit Patrem nisi Filius, et cui uoluerit Filius reuelare. Dic ei: Quare non omnibus, sed cui uoluerit? Et illud, quod ipse denuo dixit, Sicut Pater suscitat mortuos et uiuificat, ita et Filius quos uult uiuificat. Et in hoc loco ei responde, quare non totus uiuificit, sed quos ipse uoluerit. Redargue etiam Sp*irit*um s*anct*um, quare non in omnibus sed ubi uult spiret, et quare tribuit singulis prout uult. Dicite etiam et hoc,

29 *ueniret*] pour *uenerit*. 32 *a misericordiae*] pour *ad miser*. 33 suiv.] Deut. 32, 8. 9. 35 *tanto modo*] *tantumodo* au-dessus de la ligne. 36.] Ps. 147, 9. *quare ut*] Cette expression revient plusieurs fois dans la suite; comparer avec la locution populaire "pourquoi que". *taliter*] le premier *t* semble ajouté après coup. 38-42] Cf. Iud. 6, 37-40. 38 *populum*] le dernier *u*, surmonté du petit trait destiné à remplacer l'*m*, a été changé en *o*. 43 suiv.] Math. 11, 21. 23. 45 *cenerem*] changé en *cinere*. 47 *credendus*] *u* changé en *o*. 48 *passurus*] second *u* changé en *o*. 49.] Math. 19, 11. *euangeliu*] corrigé *euangelio*. *omnis*] corr. *omnes*. 50 *hii*] second *i* gratté. 50.] Math. 13, 11. 53.] Jean 17, 9. 54.] Jean 6, 44. 55.] Math. 11, 27. 57.] Jean 5, 21. 59 *totus*] corr. *totos*. *uiuificit*] dernier *i* changé en *e*. 60.] Jean 3, 8. 61] I Cor. 12, 11.

Digitized by Google

quare sic in Actibus apostolorum legimus, in praeteritis generationibus dimiserit Deus omnes gentes ingredi uias suas, et unam tantum gentem Iudaeorum elegerit; et quare praedicantibus Paulo et Barnaban, ut
65 illi tantum crederent, qui praedistinati erant ad uitam aeternam.
| 65v. | Repraehende quare docente Paulo Lydiae purporariae Deus aperuit cor, ut crederit ea quae dicebantur a Paulo; aut quare quod in ea exercuit, in reliquis omnibus qui ibi tunc aderant non inplebit. Accusa et in hoc Deum de id quod dixit apostolus, Si fuerit numerus filiorum Israel
70 sicut arena maris, reliquiae saluae erunt. Et illud, Reliquiae per electionem gratiae saluae factae sunt. Quare tantum reliquiae, calomniare apostolum. Interrogo tamen te, utrum possit Deus una die totum mundum catholicum facere. Et si dixeris quia non potest, uide quantum mali praesumas ex ore tuo proferre. Si dixeris quod uerum est quia potest,
75 praesume ei dicere quare non facit quod sine dubio potest. Respondit tibi apostolus quod supra iam dictum est: O homo, tu qui es qui respondeas Deo? et illud: O altitudo diuitiarum sapientiae et scientiae Dei, quam inconpraehensibilia sunt iuditia eius. Dicis forte: Deus quidem uult omnes ut credant in eo, sed non toti uolunt. Quare? quia non possunt
80 sine gratia eius. Et hoc loco te interrogo, utrum plus ualeat uoluntas humana contradicere uolontati diuinae, an plus possit Dei potentia conuertere ad se uoluntates humanas. Si hoc negare praesumpseris, clamat tibi psalmista: Deus autem noster | fol. 66 | in caelo sursum, in caelo et super terram omnia quaecumque uoluit fecit. Apostolus: Volontati, inquid, eius
85 que resistit? Si omnia quaecumque uoluit fecit, quod non fecit, utique non uoluit: occulto quidem et alto sed tamen iusto iudicio conpraehensibili. Tu qui dicis quod ideo non toti homines salui fiant quia nolunt, etiam hoc de senioribus possit dici, quid respondebis de tot milibus infantum hereticorum Iudaeorum et paganorum, qui nec uoluntatem habent nec possibilitatem ut
90 baptismum quaerere possint? tamen cum sine Dei gratia moriantur, quod etiam et tu credis, propter originale peccatum pereunt in aeternum. Et econtrario uideas nullis praecedentibus meritis non paruum numerum

62 *sic*] pour *sicut?* Act. 14, 15. 64.] Act. 13, 48. 66.] Act. 16, 14. *purporariae*] *o* changé en *u*. 67 *crederit*] corr. *crederet*. 68 *inplebit*] corr. *impleuit*. 69.] Rom. 9, 27. 70.] Rom. 11, 5. 71 *electionem*] premier *e* suppléé après coup. *gratiae*] *gratia.e* ms. *calomniare*] *o* changé en *u*. 72 Avant *tamen*, un caractère gratté, peut-être &. 74 *proferre*] les trois dernières lettres récrites après grattage. 75 *Respondit*] *i* changé en *e*. 77.] Rom. 11, 33. 79 *credant*] *n* suppléé de 1re main. 81 *an plus*] corrigé de 1re main, il y avait d'abord *an pos*. 82.] Ps. 113, 11. 83 *in caelo*] la seconde fois, petits points ajoutés après coup sous ces deux mots pour marquer qu'il faut les supprimer; mais Césaire suit ici le psautier Romain. Migne P. L. 29, 354 note 7. 84.] Rom. 9, 19. *inquid*] *d* changé en *t*. 85 *que*] corr. *quis*. 86 *conprahensibili*] pour *inconpr.*? 87 suiv. Notes tironiennes en marge. *etiam*] pour *etiam si?* 89 *paganorum*! il y avait d'abord *paginorum*.

Digitized by Google

infantum baptismi sacramentum accipere, cum adhuc nec petere nec uelle possint nec credere, et post acceptam gratiam statim mori et cum Xp*isto* regnare. Quae fuerunt istorum bona merita, nisi sola diuina gratia? aut 95 illorum quae mala, nisi originalia? Hic forte dicis, quia parentum suorum sit culpa quod pereunt, quia eos ut sacramentum baptismi acceperent offerre noluerunt. Verum est quia graue peccatum habent parentes, quorum neglegentia filii eorum sine baptismo moriuntur: sed quid hoc illos miseros iuuat, qui pereunt in aeternum? Quid quod frequenter, dum cum ipsis paruolis 100 currunt parentis | 66ᵛ | ad baptismum, prius moriuntur quam accepere mereantur? Alii uero frequenter subita infirmitate sic transeunt, ut baptizari non possint. Cum ergo tantam profunditatem iuditiorum D*ei* uideas, quare repraehendere D*eu*m non contremiscis et metues, et clamas O altitudo d iuiciarum sapientiae et scientiae Dei, et abysum iuditiorum eius 105 expauiscens ad hoc iugiter uacas, ut de his qui per misericordiam saluantur gratias agas, et de his qui per iustitiam pereunt D*eu*m repraehendere non praesumas? Cum ergo in his omnibus quae supra diximus sacrilegium sit uel leuiter repraehendere D*eu*m, quare se intantum mittent hominis, ut, dum suam iustitiam uolunt constituere, iustitiae D*ei* non sunt subiecti; 110 dum merita sua deuinae gratiae conantur ante ponere, non intellegant in quam grande se praecipitio elevare praesumant? Quia iuditia Dei, quae sunt inscrutabilia et inmensa, sicut saepe dictum est, plerumque sunt occulta, numquam tamen iniusta. Et ideo iam se conpescat humana fragilitas; et quod videt Deum posse, et tamen occulto sed iusto iuditio non facire, sicut 115 iam supra dictum est, audiat sibi apostolum dicentem O homo, tu qui es qui respondeas D*e*o? | fol. 67 | et contremiscat ne in eo impleatur illud quod scriptum est Etiam quod uidetur habere auferatur ab eo. Quid est quod dixit Qui habit, dabitur ei? Qui confitetur se per Dei gratiam accepisse quod habit, additur ei; qui autem de meritis suis et de naturae 120

93 *adhuc*] *u* gratté entre l'*u* et le *c*. 93 suiv. Encore notes tiron. en marge. 95 *aut*] *a* suppléé de 1re main. 96 *quae mala nisi*] *quae nisi mala nisi* ms. 97 *sit*] il y avait d'abord *sic*. *acceperent*] corr. *acciperent*. 99 *baptismo*] *baptissimo* ms.; l'*o* ajouté après grattage. 100 *parvolis*] *o* changé en *u* au-dessus de la ligne. 101 *parentis*]corr. *parentes*. *accepere*] corr. *accipere*. Comparer saint Augustin, De don. perseu. c. 12, n. 31 : " Plerumque enim festinantibus parentibus et paratis ministris ut baptismus paruulo detur, Deo tamen nolente non datur. " 104 *contremiscis*] 1er *i* changé en *e*. *metues*] corr. *metuis*. 105 *abysum*] second *s* ajouté après coup. 106 *expauiscens*] *i* changé en *e* 109 *hominis*] corr. *homine*.. 110]. Rom. 10, 3. 111 *deuinae*] corr. *divinae*. *in-tellegant*] second *e* changé en *i*. 114 *numquam tamen iniusta*] Un des sermons de Césaire, le c[illegible] xxv de l'Appendice de saint Augustin, commence par ces mots : " Iuditia Dei, [illegible] plerumque [illegible] occulta, numquam tamen iniusta ". Ces deux épithètes [illegible] par O. Kolmannsberger, Des Augustinus, Munich 1893, [illegible] 115 [illegible] changé assez tard en [illegible] 117 suiv. Notes tironiennes en marge. 118 Matth. [illegible] 12. [illegible] *habit*] corr. *habe-*

Digitized by Google

bono praesumit, etiam quod uidetur habere auferitur ab eo, et efficetur illi pharisaeo similis, qui pro eo quod de suis meritis gloriatus est, scriptum est de illo Qui se exaltat humiliabitur. EXPLICIT CONTRA EOS QUI DICUNT QUARE ALIIS DET DEUS GRATIAM, ALIIS NON DET.

La portée théologique de cet opuscule est assurément digne de remarque, et le nom seul de son auteur suffirait à fixer l'attention. Saint Césaire est une grande figure dans l'histoire du dogme ; c'est un de ces astres aux rayons desquels on aime à venir éclairer et réchauffer sa foi.

Ce qui rend particulièrement précieux le présent écrit, c'est qu'il ne reste rien de Césaire sur la grâce, sauf les décrets d'Orange. Or, on peut faire aussi grande que l'on veut la part de l'évêque d'Arles dans ce synode ; il ne faut pas néanmoins lui en attribuer en propre les décisions. Ce n'est point sa pensée qu'il exprime, mais celle des canons transmis par Rome et pris, en majorité, dans les œuvres de Prosper et d'Augustin. Les modifications que les circonstances l'amenèrent à y faire n'ont pu porter sur des points essentiels : il n'y a eu que des changements d'ordre secondaire.

Suffisent-ils pour imprimer à ces décrets la note, le cachet personnel de Césaire ? Je ne le pense pas. Il s'agissait de terminer une controverse qui avait mis et tenait encore les esprits en grande effervescence. La charité du saint dut nécessairement adoucir la logique du docteur ; de plus, le rôle officiel autant que prépondérant et décisif joué par Césaire au second synode d'Orange l'astreignit aux règles d'une prudence qui a même pu paraître excessive. C'est pourtant cette discrète condescendance qui ramena le calme parmi les théologiens, fixa définitivement la phraséologie catholique sur un point des plus importants et porta le coup de grâce aux rejetons sans cesse renaissants du semipélagianisme.

Ainsi, c'est à tort que plusieurs ont voulu voir sa pensée intime dans les décisions d'un synode qu'il organisa et présida, c'est vrai, mais avec le but bien arrêté de mettre fin à la controverse par la sanction du Saint-Siège. Quiconque veut avoir les idées personnelles de Césaire sur la grâce doit recourir à l'opuscule qui nous occupe : il est œuvre de docteur privé. Ici, rien qui entrave la logique ; rien qui tempère la verve, rien qui contienne l'indignation ; partout l'on sent vibrer la note intime et personnelle.

Afin d'en faire ressortir tout l'intérêt, je me propose de montrer brièvement que, dans la pensée de son auteur, comme aussi dans le

121 *efficetur*] corr. *efficitur* 123.] Luc 18, 14.

Digitized by Google

fait, l'opuscule de saint Césaire est une réfutation formelle du semipélagianisme.

***

Qu'est le présent écrit dans la pensée de son auteur ?

Une réponse à ceux qui disent : « Pourquoi Dieu donne-t-il la « grâce aux uns et ne la donne-t-il point aux autres » ?

Une telle demande est le fond même des erreurs semipélagiennes, ainsi résumées par saint Augustin (1) :

> Solum initium fidei et usque in finem perseverantiam sic in nostra constituunt potestate, ut Dei dona esse non putent ; neque ad hæc habenda atque retinenda Deum operari nostras cogitationes et voluntates ; cetera vero ipsum dare concedunt, cum ab illo impetrantur credentis fide.

Ces données posent la question dans toute sa force.

Qu'il faille la grâce à l'homme pour opérer son salut, tout le monde doit l'admettre ; mais la coopération de l'homme est aussi de nécessité absolue. Comment alors déterminer la part de l'homme et celle de Dieu dans l'œuvre de la sanctification ?

Par la prédestination absolue ? C'est le fatalisme.

Parce que Dieu, tout en créant les hommes pour qu'ils se sauvent, donne aux uns la grâce et ne la donne point aux autres ? C'est injustice et acception de personnes.

Il n'y a qu'une solution possible : la foi initiale et la persévérance finale seront la part de l'homme ; le reste sera la part de Dieu.

Pour avoir une réponse complète à cette objection, il faudrait réfuter séparément chacune des trois propositions.

L'opuscule de Césaire ne s'occupe directement que de la deuxième. Aussi n'y trouve-t-on, pour les autres, qu'une réponse indirecte.

***

Afin de rendre entièrement la pensée du Saint sur la première question, je devrai donc recourir à son témoignage direct dans la profession de la foi qui fait suite aux canons du synode d'Orange, et dont l'évêque d'Arles est sûrement l'auteur. Quoique inspiré par les décrets qui le précèdent, cet épilogue peut passer pour représenter fidèlement la pensée de Césaire. C'est le seul endroit des actes du synode que l'on puisse invoquer à ce titre.

1. *De dono persev.*, c. 17, P. L., 45, 1019.

Digitized by Google

L'argument que l'on y rencontre (1) par rapport à la prédestination absolue se ramène à ceci :

Tenir la prédestination absolue serait faire de Dieu l'auteur du mal. Car, dans ce cas, Dieu crée les prédestinés pour le bien et le salut ; les autres sont créés pour le mal et l'enfer.

Reste-t-il possible d'admettre la prédestination comme cause de salut, sans proférer un tel blasphème? Sans aucun doute. Mais pour cela, il n'est qu'une seule explication de fond, l'explication catholique, donnée par Augustin, et ainsi résumée par Prosper d'Aquitaine (2) :

> Ex hac Doctrina (prædestinationis, ut causæ salutis) non consequitur, quod « qui in mala prolapsi sine correctione pœnitentiæ defecerunt, ex eo *perendi necessitatem* habuerint *quia* prædestinati non sunt », cum e contrario « *ideo* prædestinati non sint *quia* tales futuri ex voluntaria prævaricatione præsciti sunt »..... « Quamvis enim omnipotentia Dei potuerit vires standi præbere lapsuris, gratia tamen ejus non prius eos deseruit, quam ab iis desereretur. Et quia hoc ipsos voluntaria facturos prævaricatione prævidit, ideo in prædestinationis electione illos non habuit. »

J'ai cité au long, parce que quiconque regarde la prédestination comme cause de salut doit s'en tenir là. Or, quiconque s'en tient là, réduit à néant la première et principale objection élevée de tout temps contre la doctrine de la grâce. Tout se ramène donc à savoir si Césaire regarde la prédestination comme cause de salut. La réponse s'impose. Qui ne le voit? Il serait donc futile d'insister : tout le nouvel écrit de Césaire repose sur ce point du dogme ; l'auteur y revient sans cesse au cours de son argumentation, et les témoignages tirés des saints Livres n'ont d'autre but que de l'affirmer avec une force que l'on chercherait en vain chez saint Augustin lui-même.

Que conclure? Saint Césaire a, de fait, réalisé ce qu'il avait en vue : une réfutation formelle de l'objection fondamentale des semi-pélagiens, en s'appuyant sur les principes catholiques de St Augustin.

***

Par rapport à la deuxième objection, mon rôle est presque nul.

1. « Aliquos vero ad malum divina potestate prædestinatos esse non solum non credimus ; sed etiam si sunt qui tantum malum credere velint, cum omni detestatione illis anathema dicimus. »

2. Resp. ad Capitula Gall., object. 3a et 7a. — Cf. Palmieri, *De gratia divina*, cap. IV, art. 1, où l'auteur s'exprime avec beaucoup de netteté et de profondeur sur l'autorité de Prosper et la valeur de cet argument.

Digitized by Google

Un long commentaire serait superflu : l'analyse ressort d'elle-même à la simple lecture de l'opuscule de Césaire. Je me bornerai donc à grouper quelques points saillants.

1° Qui est l'homme pour interroger Dieu ? D'où tire-t-il ce droit (lin. 1-15) ?

2° Dieu seul pourrait le lui concéder ; et il ne le pourrait, sans faillir à sa justice, qu'après avoir reçu de l'homme les actions de grâces dues à la sanctification gratuite des élus. Qui peut poser cette condition indispensable (l. 15-29) ?

3° D'une part, l'homme sait que Dieu est infiniment juste ; de l'autre, d'innombrables témoignages des saintes Écritures affirment que la prédestination seule est cause du salut. Il faut donc croire à une prédestination juste, et pour cela il n'y a qu'une voie : la foi et la confiance en Dieu (l. 30-85).

Saint Augustin aurait-il répondu plus péremptoirement et plus fortement ? J'attire l'attention du lecteur sur le choix des quinze textes invoqués par l'auteur : on ne pourrait trouver ni mieux, ni plus *ad rem*. Il est vrai qu'on ne rencontre dans cette réponse rien de neuf : c'est précisément là ce qui montre que Césaire n'avait en vue aucun compromis et qu'il entendait s'en tenir à la tradition catholique comme à la seule voie sûre dans cette matière délicate.

***

La foi initiale et la persévérance finale sont-elles, d'après l'évêque d'Arles, des dons gratuits, et pourquoi ?

Je pourrais invoquer ici, du même chef que pour la prédestination, la profession de foi signée par les Pères d'Orange. La réponse s'y trouve formellement exprimée. Mais le témoignage de notre opuscule suffit. Quoique indirect, il tranche la question.

Quant à la gratuité de la foi initiale, n'est-ce pas assez de faire reposer la nécessité de la grâce sur ces deux textes : « Nemo novit Patrem nisi Filius, et cui « voluerit Filius revelare » — Nemo venit ad me, nisi quem « Pater traxerit » (lin. 64-65) ?

La conclusion pour la persévérance finale est plus simple encore. La part de la grâce dans l'affaire du salut est sans cesse affirmée si grande, qu'il n'y a pas à sortir de ce dilemme : Ou cet écrit manque de base, ou l'auteur y suppose partout la gratuité de la persévérance finale.

***

De tout ce qui précède je crois pouvoir conclure rigoureusement : L'opuscule de Césaire est une réfutation tout augustinienne du

Digitized by Google

semipélagianisme. J'appuie à dessein sur ce mot « augustinienne » : car dans le cas présent, il veut dire catholique, traditionnelle, *ad hominem*. Toute la portée théologique de cet écrit est là.

On ne saurait trop insister sur le complet accord qui existe entre la pensée intime de Césaire et les *propositions* en apparence les plus audacieuses de saint Augustin. L'impuissance à laquelle il réduit l'homme déchu pour les choses d'ordre surnaturel et les peines réservées aux enfants morts sans baptême, voilà bien ce qu'on reproche de plus fort au Docteur africain. Il lui serait difficile de s'exprimer là-dessus d'une façon plus affirmative que notre auteur aux lignes 88-108.

CONCLUSION : Dans le présent opuscule le saint évêque d'Arles nous apparaît comme l'homme choisi par Dieu pour porter le dernier coup à l'hérésie semipélagienne. Ses principes dogmatiques sur la grâce sont ceux de saint Augustin, c'est-à-dire ceux de Rome et de la tradition catholique à cette époque : cela fait juger de leur importance dans l'histoire du dogme. Sa réponse à l'orgueil humain voulant sonder l'infini, est celle de saint Paul et de tout chrétien : *O altitudo !*

Des principes universellement admis et le respect d'un insondable mystère, voilà bien ce que le théologien, de nos jours surtout, ne doit jamais perdre de vue ; et cette étude eût-elle pour seul effet de l'avoir rappelé une fois de plus, qu'elle trouverait là sa raison d'être et son fruit. Trop souvent on néglige les points où l'on est d'accord pour s'épuiser en vains efforts sur ceux où l'on se trouve en divergence.

D. Urbain BALTUS.

Digitized by Google

LE VÉNÉRABLE JEAN ROBERTS, O. S. B.

CHAPITRE X.

DOUAI.

LES détails que nous donne Dom Roberts sur son exil sont peu nombreux. Dans son interrogatoire passé devant l'évêque de Londres, en décembre 1607 (1), il dit que, « durant son second séjour sur le continent, il fut à Douai, à Paris, à Valladolid, à Salamanque, à St-Jacques en Galice, qu'il revint par la France et s'arrêta à Paris et à Douai, d'où il retourna en Angleterre vers le commencement d'octobre dernier », c'est-à-dire en 1607. Son absence se prolongea donc pendant quatorze mois. Que fit-il durant cette période d'exil ? Lewis Owen nous fournit des renseignements de quelque importance pour répondre à cette question.

« Après avoir abordé à Dunkerque, dit-il, il se rendit en toute hâte en Espagne, où on le traita de *Santico*, petit saint, à cause de sa constance à défendre la religion catholique. Mais au milieu des applaudissements avec lesquels il fut accueilli par les Espagnols et par ses compatriotes, il se munit de différentes lettres du Général, des Provinciaux et autres personnages adressées aux abbés des Pays-Bas, pour les engager à entretenir une communauté de moines anglais à l'université de Douai. Il leur représenta tout ce qu'ils avaient fait et faisaient encore pour ces derniers en Espagne, et combien il était méritoire d'aider leurs frères spirituels dans une œuvre aussi salutaire que l'était celle d'arracher un royaume entier à l'hérésie et de le rendre à leur sainte Mère, l'Église de Rome, ajoutant que les moines anglais (bien plus, tous les catholiques anglais) n'auraient garde de se montrer ingrats envers eux ou envers leurs successeurs pour leur charité. Pourvu de ces lettres et de beaucoup d'autres encore, ainsi que d'une bonne somme d'argent pour couvrir ses dépenses, le Père Roberts, accompagné d'un autre moine anglais, nommé le P. White, ou bien Augustin, quitta l'Es-

1. Voyez le chapitre précédent.

Digitized by Google

pagne et se rendit en Flandre, où il arrangea si bien ses affaires que tous les abbés des Pays-Bas furent heureux de coopérer à une entreprise aussi efficace. Plusieurs, en effet, promirent de lui donner du blé, d'autres de l'argent. A la suite de quoi il loua immédiatement une maison située à côté de l'église St-Jacques, à Douai, convertit une des chambres en chapelle pour y dire la messe, et rassembla autour de lui dix ou douze moines dont il devint le prieur.

Pour mieux comprendre ces faits, il nous faut jeter un coup d'œil rétrospectif sur les événements qui les ont précédés.

Avec la découverte de la conspiration des Poudres, la persécution, comme nous l'avons vu, se déchaîna contre les catholiques avec une telle fureur, que beaucoup de prêtres crurent nécessaire de quitter l'Angleterre pour quelque temps. Parmi ceux-ci se trouvait Dom Augustin Bradshaw (ou White), qui se retira à Douai. Ces violences, comme c'est souvent le cas dans l'histoire de l'Église, ne servirent qu'à favoriser l'œuvre des religieux persécutés. Dom Augustin, voyant l'impossibilité d'établir une maison religieuse en Angleterre, se détermina à fonder dans les Flandres un monastère qui pût servir tout à la fois de séminaire pour les missions et de maison religieuse pour les moines eux-mêmes. — Voici comment Weldon rapporte ce fait (1) : « Craignant que les violences des persécuteurs ne privassent sa mission d'une succession ininterrompue d'apôtres, s'il ne procurait un refuge qui servît en même temps à les mettre à couvert contre les tempêtes toujours menaçantes et à élever ceux que l'Esprit de Dieu appellerait à cette vocation, choses que l'éloignement de l'Espagne rendait impraticables, il se rendit à Douai, où il obtint un local dans le collège d'Anchin. Il y appela quelques Pères anglais de cette congrégation qui furent aussitôt destinés à être envoyés en Angleterre, et ordonna également à quelques moines de son obédience qui y étaient déjà d'envoyer des jeunes gens dans la maison qu'il venait d'ouvrir. »

Telle est l'origine du fameux monastère de Saint-Grégoire, à Douai, transféré plus tard à Downside, près de Bath, où il subsiste encore et prospère plus que jamais. L'honneur de la fondation en revient entièrement à Dom Augustin et non à notre héros, quoique la part que celui-ci prit à son développement ait été complètement méconnue par Weldon et d'autres écrivains.

Dom Augustin revint d'Angleterre avec le comte Thomas Arundel de Wardour, le héros du siège de Gran, dont le nom seul, dit-

1. *Chronological notes*, p. 62.

Digitized by Google

on, répandait la terreur parmi les Turcs (1). Ce grand capitaine était colonel du régiment anglais qui servait sous les ordres de l'archiduc dans les Flandres. Il nomma Dom Augustin grand aumônier de ses troupes. Cette nomination fut l'occasion de beaucoup de jalousies. Des adversaires des Bénédictins allèrent jusqu'à l'accuser d'être à la solde du gouvernement anglais. Toutefois, grâce au comte d'Arundel, il n'eut pas de peine à repousser ces attaques. Comme nous l'avons vu, son zèle ne se borna point au ministère de son régiment, et il désirait ardemment fonder une maison pour ses frères dans la Flandre si hospitalière. Pendant une année il dut se contenter des chambres du collège d'Anchin qu'il avait obtenues de l'abbé de ce monastère. Ce collège était l'un des établissements que les Bénédictins des Pays-Bas avaient fondés à l'université de Douai pour leurs jeunes étudiants. Vers la même époque, il fit la connaissance d'Arthur Pitts, chanoine de Remiremont, et entama avec lui des négociations qui devaient aboutir à l'obtention de l'ancienne collégiale de St-Laurent à Dieulwart ou Dieulouart en Lorraine. Mais raconter ceci nous entraînerait trop loin de notre sujet.

Tandis que Dom Augustin s'occupait activement dans les Flandres, Dom Jean Roberts travaillait de son côté à la même œuvre en Espagne. Il y reçut un accueil des plus chaleureux, et ses recommandations aux abbés des Flandres lui furent du plus grand secours.

La maison « qui touchait à l'église St-Jacques », appartenait aux Trinitaires ; elle était située non loin de la station actuelle du chemin de fer. La petite communauté y fit l'office du chœur et reçut des novices, vivant très modestement des honoraires qu'elle recevait pour l'enseignement dans les collèges bénédictins d'Anchin et de Marchiennes, et des secours qui lui arrivaient parfois de l'Espagne (2).

Owen est le seul témoignage qui, à notre connaissance, fasse de Dom Jean Roberts le premier prieur du monastère de St-Grégoire, et nous eussions douté de son assertion, si un document récent quasi officiel, émanant de St-Grégoire même, ne l'eût mis en tête de la liste de ses prieurs (3).

1. Oliver, *Collections illustrating the history of the Catholic religion in the West of England*. (London, Dolman, 1857), p. 77.

2. Cf. *Douai Magazine* (n. 6, sept. 1895, p. 312). *Alma Mater*, par le Rme Abbé D. Augustin O'Neil, actuellement évêque de Port-Louis, alors Président de la Congrégation anglaise.

3. Cf. « *Downside Review, Series Priorum S. Gregorii* », compilée par M. Edmond Bishop (Voi. XV, mars 1896, p. 69). L'autorité de l'écrivain comme historien est assez grande pour que nous admettions ce fait comme prouvé. Néanmoins il y a incontestablement une erreur

Digitized by Google

En tout cas, Owen se trompe en faisant de Dom Augustin le compagnon de notre martyr dans son voyage en Espagne, car nous pouvons nous rendre compte de tous les faits et gestes du premier pendant les années de 1606 et de 1607 (1).

Ce dut être le motif d'une joie bien légitime pour le vaillant confesseur du Christ que de voir surgir un nouveau monastère bénédictin anglais, sur un sol étranger, il est vrai, mais néanmoins digne des gloires passées de Cantorbéry, de Westminster et de St-Alban.

L'épreuve, toujours inséparable de toute œuvre de Dieu, ne tarda pas à se faire sentir. Des oppositions de toute espèce s'abattirent sur la nouvelle fondation, et les persécutions des hérétiques et des incroyants durent paraître bien légères à notre héros à côté des traverses qu'il essuya de la part des catholiques, de prêtres et même de religieux, exilés comme lui pour la cause du Christ. Mais nous n'avons pas à entrer dans les détails de ces pénibles conflits qu'il eut à soutenir, avant que le prieuré de St-Grégoire fût solidement et définitivement établi.

Je ne surprendrai personne, tant soit peu familier avec l'histoire de l'Église, en disant que l'œuvre des moines anglais fut douloureusement entravée par d'excellents et saints personnages. Les vies des Saints abondent en exemples de ce genre ; car Dieu permet souvent que ses serviteurs aient à souffrir de la part de ceux dont ils devraient attendre le plus de consolation. Les hommes les mieux intentionnés sont souvent portés à ne considérer les choses que sous un seul point de vue, surtout quand il s'agit d'une œuvre à laquelle ils sont mêlés ; il arrive alors qu'ils sont d'autant plus aveuglés sur le caractère et l'aspect de l'œuvre d'autrui qu'ils sont plus zélés à défendre la leur. Il en était ainsi des moines anglais vis-à-vis de beaucoup de leurs compatriotes.

Parmi eux quelques membres de la Compagnie de Jésus notamment s'opposèrent vivement à l'établissement des Bénédictins à Douai. Nous pouvons sommairement résumer leurs objections à l'aide d'un document confectionné par le P. Persons pour la curie Romaine (2).

---

dans les dates de son priorat (1605-1606), puisque, comme nous l'avons vu, Dom Roberts fut en prison du mois de novembre 1605 au mois de juillet de l'année suivante, et qu'il ne put être de retour d'Espagne longtemps avant l'hiver de 1606. Nous ajoutons ces lignes : « A patria pulsus propter fidem, vir magni animi et zeli indefessi fundamenta jecit hujus domus S. Gregorii in maxima paupertate et in ærumnis multis in civitate Duaco in Belgio. Eam aliquanto tempore rexit, semper tutatus est. »

1. Voir sa correspondance conservée dans les archives de Westminster.

2. *Westminster Archives*, VIII, p 87, a. 1606.

Digitized by Google

En premier lieu on reprochait aux moines d'avoir occasionné des troubles pendant leur séjour au séminaire de Valladolid et compromis l'ordre et la tranquillité de cet établissement. Il n'était donc que juste de leur refuser la permission de s'établir tout près du grand séminaire de Douai.

En second lieu, ils étaient amis du gouvernement anglais et il était certain que leur supérieur avait reçu la charge d'aumônier général des troupes catholiques. On le soupçonnait même d'avoir eu des rapports avec le comte de Salisbury et avec l'ambassadeur anglais à Bruxelles. D'autres, disait-on, avaient suscité de l'animosité contre les séminaires, et en particulier on les savait intimes avec le Dr Gifford (1), bien connu comme contempteur de la paix publique.

De même, ils avaient accueilli et fait grand cas d'étudiants insubordonnés qui avaient été renvoyés des séminaires. En un mot, d'après eux, ils étaient devenus un véritable danger pour la paix et le bien-être des séminaires.

Il est évident que les supérieurs du séminaire appréhendaient de voir leurs meilleurs sujets les quitter et prendre l'habit religieux : personne ne peut les blâmer d'avoir essayé de conjurer ce danger. A cette époque, les Jésuites étaient de fait (mais non officiellement) à la tête du séminaire de Douai, et avaient la direction de tous les autres, à l'exception de celui de Lisbonne. Ils étaient donc naturellement en évidence dans ce conflit. Malheureusement il faut ici faire la part d'une certaine jalousie contre le vieil ordre de saint Benoît, que l'on craignait de voir rentrer en Angleterre, où il avait gardé une si grande sympathie et un si haut prestige.

Cette rivalité de la part des adversaires donna lieu à quelques démarches regrettables, qui semblent réellement avoir excédé les limites d'une juste prudence réclamée par leurs intérêts.

Quant aux accusations auxquelles les Bénédictins furent en butte, elles reçurent une réfutation péremptoire, comme tout le monde peut s'en convaincre en lisant le mémoire composé et présenté au pape par Dom Anselme Beech, de Manchester, alors Procureur général en cour de Rome (2).

La petite communauté gouvernée par D. Jean Roberts était composée de cinq moines seulement et d'un frère convers. Ce dernier

1. Il se fit Bénédictin dans la suite et prit le nom de Dom Gabriel de Ste-Marie. Il était profès du monastère de Dieulwart et plus tard monta sur le siège archiépiscopal de Reims.

2. Tierney-Dodd, IV, p. CCXIII. Il convient de dire que le nonce du pape en Flandre fut chargé de faire une enquête et qu'il assura à D. Augustin qu'il était faux que les Jésuites fussent les principaux instigateurs de l'opposition.

Digitized by Google

reçut l'habit dans cette maison ; c'était le Fr. Pierre Huitson, de Ashburne, dans le Derbyshire. Parmi les moines se trouvait D. Nicolas Becket, profès du monastère de San Salvador, qui succéda à Dom Roberts en 1607. Deux novices au moins se présentèrent durant le priorat de Dom Roberts : le premier venait du Lancashire, dom Joseph de Sainte-Marie Haworth (qui fit profession cependant pour Dieulouart) ; le second était un prêtre du Somersetshire, dom Nicolas Fitzjames de Reddlevich.

Mais l'humble prieuré ne tarda pas à prospérer, grâce à la générosité de D. Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast à Arras. Ce fait a déjà été rapporté si souvent que nous nous contenterons d'en donner un récit aussi bref que possible. Voici ce qu'en dit Owen : « L'abbé d'Arras (qui possède de grands revenus, favorise beaucoup nos fugitifs anglais, et qui (comme l'on dit) est un homme charitable pour tous les malheureux), admirant le zèle et l'ardeur de ce prieur anglais (c'est-à-dire de Dom Jean Roberts), promit de bâtir un monastère à ses propres frais pour les moines anglais à Douai, et de leur donner en outre une pension annuelle, s'ils pouvaient en obtenir la permission du roi d'Espagne, de l'archiduc et de l'archiduchesse. Mais, hélas ! les Jésuites anglais firent tout ce qui était en leur pouvoir pour entraver les moines dans leur entreprise.

« D'un autre côté le Dr Gifford, alors chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille, ville située sur les confins de la Flandre, et les autres docteurs et prêtres séculiers mentionnés plus haut, prirent le parti des moines. On s'occupa beaucoup de cette affaire à la cour de Bruxelles, mais en fin de compte les Jésuites eurent le dessus, et le Dr Gifford fut expulsé des domaines de l'archiduc et de l'archiduchesse... Le Père Roberts, pour raison d'affaires, devant visiter ses confrères en Angleterre, envoya le Père Augustin en Espagne, avec des lettres pour les abbés et les moines, afin de les mettre au courant de ces agissements dans les Pays-Bas, et des attaques des Jésuites. Ce qui porta les abbés et les moines à jurer plus d'un *Bota a Dios* que les Jésuites (qui étaient des usurpateurs et *los mas novicios de todos los religiosos*, l'ordre inférieur à tous les ordres religieux) n'avaient pas à dominer sur eux qui appartenaient au premier et au plus ancien des ordres monastiques. Remplis d'indignation, ils se rendirent auprès du roi, et parlèrent hautement contre les Jésuites anglais qui empêchaient une entreprise aussi excellente (1).

1. Il faut se rappeler que Owen avait une antipathie particulière pour les Jésuites, ce qui certainement ne jettera pas sur eux le discrédit.

Digitized by Google

« Le Père Creswell et les autres Jésuites qui étaient alors à la cour d'Espagne, de concert avec leurs frères les Jésuites espagnols, persistèrent dans leurs accusations, alléguant que les moines feraient plus de mal que de bien dans la conversion de l'Angleterre ; car (pour la plupart d'entre eux, disaient-ils), ils étaient ignorants, paresseux, indolents, et avec tout cela des hommes sans considération en Angleterre. A quoi ils ajoutèrent beaucoup d'autres accusations ; de telle façon que tous les personnages principaux de la Cour étaient *pro et contra*, les uns avec les Bénédictins, les autres avec les Jésuites. Aussi, pour pacifier cette querelle, le roi écrivit-il au pape pour connaître sa volonté. Mais Sa Sainteté fit traîner cette affaire devant les tribunaux de Rome et d'Espagne pendant deux ans environ (1). »

Une histoire de ce genre devait être quelque chose de délicieux pour un homme tel qu'Owen, mais elle est triste pour des cœurs catholiques. Bien que grossier, le récit est correct ; du reste les faits ont été suffisamment consignés dans les documents de Westminster et dans d'autres archives.

Nous sommes consolés à la pensée que, malgré le mal qui résulta de ces disputes, et malgré la perte de temps, d'énergie et d'argent qui eussent été dépensés avec plus de fruit dans la vigne du Seigneur, Dieu néanmoins tira le bien du mal : car la famille bénédictine, qui se formait petit à petit au milieu des ruines amoncelées par la persécution, se trouva fortifiée et raffermie par cette épreuve.

Nous verrons plus tard le Père Persons et d'autres Jésuites, payer un tribut d'hommage et de vénération à la mémoire du grand martyr dont ils entravaient alors la carrière, pour des motifs dénués de fondement, mais à leurs yeux sincères et justifiables.

Mais au milieu de ces anxiétés, le cœur de notre héros se tournait du côté des brebis qu'il avait laissées en Angleterre sans pasteur, exposées à toute la furie du persécuteur. C'était là cette « affaire » qui le tirait hors de son cloître paisible pour le jeter de nouveau au milieu des périls et des fatigues de la vie de missionnaire. Son prieuré se développait : il avait trouvé de puissants protecteurs et, si la position présentait encore quelque côté critique, il pouvait se fier au zèle et à la prudence de Dom Augustin.

C'est ainsi qu'en octobre 1607 il se rendit en Angleterre, en suivant ces itinéraires familiers aux prêtres et aux religieux de cette époque, c'est-à-dire par Rotterdam, St-Valerie ou Hambow (2). Owen ra-

1. La décision de Paul V fut publiée le 10 déc. 1608.
2. Cfr « *Ways of conveying Seminary priests to England* », par Adam King. Dom James, I, 611, n. 23.

Digitized by Google

conte, avec cette singularité d'expression qui lui est propre, qu'il passa son temps « à convertir ou plutôt à courtiser des dames et des jeunes filles (auprès desquelles au reste il jouissait d'une grande intimité et d'une grande faveur) », voulant signifier par là son zèle apostolique dans toutes les circonstances de la vie.

Mais ses ennemis, toujours vigilants, s'aperçurent bien vite de sa présence parmi eux, et le 17 décembre il fut saisi « par Humphrey Crosse, un des poursuivants jurés de Sa Majesté ». — Il fut relégué dans la prison de Gatehouse « avec le glorieux martyr, le P. Thomas Garnet », et dut subir le 21 décembre un interrogatoire « devant le Révérend Père le lord-évêque de Londres, Sir Édouard Stanhope, le Dr Ferrand et M. Kempe ».

Cet interrogatoire a été heureusement conservé : il nous fournit de précieux détails sur la vie de notre martyr (1). Il avoua être Bénédictin, mais, quand on lui demanda s'il était entré dans les ordres sur le continent, il refusa de répondre à cette question fatale, car elle eût occasionné sa perte, et laissa à ses accusateurs le soin de le prouver. Puis, « on lui demanda s'il avait osé retourner en Angleterre sans la permission du roi. Il dit qu'il connaissait l'indulgence du roi, qu'il était lui-même dévoué à Sa Majesté, et en conséquence qu'il ne craignait pas qu'un prince aussi bon pût lui faire du mal. »

« On lui demanda s'il savait que son retour était contraire aux lois. Il répondit que beaucoup d'hommes savaient bien des choses qu'ils n'appliquaient pas eux-mêmes, mais que pour lui il savait être contraire aux lois de revenir en Angleterre. »

« On lui demanda s'il avait été envoyé par une autorité quelconque. Il répliqua qu'il n'était pas prudent pour lui de répondre à cette demande. »

« On lui montra alors le serment de fidélité (3 Jacobi, cap. 4), et on lui demanda de prêter ce serment pour témoigner de cette fidélité qu'il prétendait avoir. Il réclama quelque temps de réflexion, car, pour autant qu'il pouvait le voir alors, il ne pouvait prêter ce serment sans blesser sa conscience. »

« On lui montra un Bréviaire Romain imprimé à Paris en 1598, avec deux versets latins écrits sur les premières pages du livre. Il dit que ce livre lui appartenait, qu'il avait été trouvé sur lui au moment de son arrestation et qu'il l'avait remis au lord-évêque de Londres. »

Le serment de fidélité dont il est ici question nous oblige d'en

1. Les écrivains antérieurs ne font point mention de ce document conservé dans les archives de l'ancienne confrérie du clergé séculier, autrefois le Chapitre anglais.

Digitized by Google

dire quelques mots. Il fut une source de discordes et de misères sans fin, et, bien que Dom Roberts mourût plutôt que de le prêter, sa conduite a été diversement interprétée.

A une époque indéterminée (peut-être fut-ce à ce moment), il semble qu'un Jésuite d'Angleterre écrivit à Rome que notre martyr avait prêté le serment. Cette lettre, qui contenait encore d'autres accusations, fut, sur l'ordre du P. Persons, lue à haute voix aux étudiants du collège anglais à Rome (1).

On était alors arrivé au point culminant de la controverse au sujet des Bénédictins. On prouva facilement que cette lettre était fausse. Mais il y a un autre témoignage qu'il ne faut pas passer sous silence. C'est celui de Roger Widdrington, qu'on suppose être le même personnage que Dom Thomas Preston, supérieur des moines anglais cassiniens. Il écrivit différents ouvrages en faveur de la prestation du serment, et voici ce qu'il dit à propos de notre martyr : « Il est certain que, bien que Dom Roberts n'enseignât pas publiquement la licéité du serment, Sa Sainteté ayant déclaré le contraire dans ses Brefs et ayant ordonné aux prêtres anglais de ne pas enseigner la licéité du serment, il persista néanmoins jusqu'à la mort dans la pensée qu'il n'y avait dans le serment rien de contraire à la foi ou au salut, et que jamais il ne voudrait jeter un scrupule dans l'esprit de ses enfants spirituels concernant le refus de prestation. Deux raisons principales (comme il l'a souvent déclaré à moi et à d'autres) le portaient à croire à la légitimité du serment. La première était que jamais encore il n'avait aperçu, dans les écrivains instruits, adversaires de son opinion, des preuves suffisantes qu'il contînt quelque chose de contraire à la foi ou au salut. Le second motif était que, lors de son séjour à Paris (2), il avait demandé à deux savants français leur opinion sur la légitimité de serment, et en fin de compte ils lui avaient donné cette réponse : Pour eux, jusqu'à ce moment, ils n'y avaient rien vu d'inacceptable, et nul sujet du roi de France, pensaient-ils, ne refuserait de prêter ce serment, si on le leur commandait, par la voix de l'autorité publique, sous peine de si grands châtiments.

« A plusieurs reprises il a protesté devant moi et devant d'autres de la vérité de ces faits, et un écrit de sa main, conservé encore jusqu'à nos jours, le prouverait suffisamment, si besoin en était. »

1. *Westminster Archives*, VIII, p. 479, n. 99. — La lettre qui nous donne ces détails est de mars 1608.

2. Cfr. MS. de *Widdrington*, intitulé « *The oath of allegiance* ».

Digitized by Google

Nous citerons maintenant le serment lui-même, en le considérant comme un de ces actes du Parlement dirigés contre les catholiques devenus ses ennemis depuis la découverte de la conspiration des Poudres. Le texte en fut rédigé, dit-on, par Bancroft, archevêque de Cantorbéry, avec l'aide du Jésuite renégat, Christophe Perkins, et dans l'intention expresse de semer la discorde et la désunion parmi les catholiques. — On prétendit que c'était la réponse du gouvernement à la déclaration de fidélité faite par les treize prêtres à Élizabeth immédiatement avant sa mort (1), et un procédé honnête pour distinguer les prêtres et catholiques restés vraiment fidèles de la majorité des « traîtres ». Le roi, pour se défendre, protesta à maintes reprises que ce serment pouvait être prêté par tout catholique fidèle et ne contenait rien de contraire à sa foi ou à ses pratiques religieuses (2).

En voici les clauses. Le serment déclarait d'abord « que Jacques était roi légitime et que le pape n'avait aucune espèce d'autorité pour le déposer, ou pour autoriser d'autres personnes à le déposer ou à soustraire ses sujets à son autorité ». Celui qui prêtait serment devait ajouter en outre qu'il soutiendrait le roi, en dépit de toute censure et excommunication. Après quoi il ajoutait : « Et je jure de plus que j'abhorre de tout mon cœur, je déteste et j'abjure comme impie et hérétique, cette doctrine condamnable et cette assertion que des princes, excommuniés par le pape, puissent être déposés et mis à mort par leurs sujets, ou par qui que ce soit. Je crois, et suis persuadé en conscience que ni le pape ni aucune autre personne n'a le droit de me délier de ce serment, ou d'une partie quelconque de celui-ci, que je reconnais m'être légitimement déféré de pleine et entière autorité. » Tout ceci je le reconnais et le jure pleinement et sincèrement... selon le sens et l'interprétation communément donnés à ces mots, sans aucun équivoque ou réticence ».

Tel est le fameux serment qui jeta les catholiques anglais dans la consternation et l'effroi et qui divisa si fort les esprits. Des châtiments terribles attendaient ceux qui refusaient de le prêter : c'était l'emprisonnement perpétuel, la confiscation des biens et des propriétés, en un mot « toutes les peines attachées au *præmunire* (3) ».

Le 22 septembre 1606, Paul V envoya aux catholiques anglais

1. Nous l'avons citée dans un chapitre précédent.

2. Cf. Flanagan, « *History of the Church in England*, II, 292 ».— Le serment est donné en entier dans Tierney-Dodd, IV, CXVIII.

3. C'est-à-dire atteinte portée aux droits du souverain.

Digitized by Google

un Bref dans lequel il les exhortait à la patience et au courage, et condamnait expressément le nouveau serment comme « contenant beaucoup de choses pleinement contraires à la foi et au salut (1) ». Il les engageait en termes nobles et doux à la fois à supporter leurs nouvelles épreuves avec le même courage « qui n'est pas moins éclatant, disait-il, dans vos récents martyrs qu'il ne l'était dans les premiers âges de l'Église », paroles de poids sans doute dans la bouche du Vicaire du Christ, et prononcées dans le but de consoler et d'animer ses enfants affligés (2). — Le Bref ne fut pas de suite universellement connu, car il fut intercepté par l'archiprêtre Blackwell. Dans l'entretemps, Robert Drury, l'un des prêtres qui avaient signé la déclaration de fidélité à Élisabeth, fut arrêté. On lui déféra le serment, qu'il repoussa héroïquement. Il expia son refus sur l'échafaud, et mourut martyr pour l'autorité du Pontife Romain (26 février 1606/7). Il y a lieu de croire qu'il était tertiaire ou oblat de Saint-Benoît.

Rome ayant été avertie que l'authenticité du Bref avait été contestée et que beaucoup avaient prêté le serment, un autre document fut préparé et même signé (23 août 1607). Il confirmait le Bref antérieur et enjoignait aux catholiques de l'accepter et de s'en tenir à la défense qui y était faite. Mais quand il arriva en Angleterre, l'archiprêtre Blackwell, qui s'était rangé du côté du gouvernement, avait non seulement prêté le serment, mais publié une lettre pour engager son troupeau à imiter son exemple. C'est ainsi qu'il se forma malheureusement deux partis dans l'Église d'Angleterre. Après une controverse assez vive échangée avec Bellarmin, Blackwell fut déposé de sa charge (1 févr. 1608).

Telle était donc la situation quand Dom Jean Roberts vint en Angleterre en l'automne de 1607. La question du serment et de sa légitimité était partout discutée avec chaleur, et tout prêtre avait à prendre un parti ou l'autre. Quoi qu'en dise de notre héros l'écrivain précité, nous avons vu qu'il refusa de prêter le serment, quand il lui fut déféré dans son interrogatoire de décembre. Peut-être son opinion privée (de même que celle de Robert Drury lui-même) était-elle que le serment n'était pas tout à fait illicite ; mais le seul

1. « Quæ cum ita sint, satis vobis ex verbis ipsis perspicuum esse debet, quod hujusmodi juramentum, salva fide catholica, et salute animarum vestrarum, præstari non potest, *cum multa contineat quæ fidei atque saluti aperte adversantur.* »

2. Le Bref est reproduit dans Tierney, IV, CXL. — Paul V essaya de procurer quelque aide aux catholiques en envoyant un agent à Jacques 1er. Celui-ci fut reçu avec beaucoup de bienveillance et renvoyé comblé de présents ; mais sa mission fut complètement manquée.

Digitized by Google

fait de sa condamnation par le Souverain-Pontife lui suffisait, comme du reste à tout enfant fidèle de l'Église (1).

Quant à la valeur du serment lui-même, nous préférons citer l'opinion d'un autre martyr, le Vén. Jean Gavan, de la Société de Jésus. « Le serment, dit-il, se compose de deux parties, l'une contient une promesse, l'autre une affirmation. » — La première partie est légitime, « en sorte que tout catholique peut jurer licitement de rester toujours fidèle à son roi, et de se ranger de son côté contre les rebelles qui s'insurgeraient contre lui dans son royaume, et contre les ennemis de l'extérieur qui attenteraient à sa personne, sous n'importe quel prétexte de schisme ou d'hérésie, même dans les cas où le pape lui-même enverrait la force armée contre lui, ou viendrait en personne, sous prétexte de le déposer comme hérétique et de mettre un roi catholique à sa place. » — En voici la raison. « C'est une opinion probable que le pape n'a pas le pouvoir, ni direct ni indirect, de déposer aucun prince de sa couronne ou de son royaume, même dans le cas d'hérésie. » « La seconde partie est affirmative. Elle oblige l'assermenté à jurer que le pape n'a pas le pouvoir indirect en aucun cas de déposer des princes ; bien plus, elle nous oblige à jurer que l'opinion contraire est hérétique et impie, et cette partie du serment est illicite... La raison en est que en jurant ceci, l'on jure plus qu'on ne sait, et par conséquent l'on jure précipitamment et l'on s'expose au danger du parjure. »

« ...Bien que, comme je l'ai dit, beaucoup d'hommes instruits et pieux soient de l'opinion que le pape n'a pas ce pouvoir sur les princes, un nombre plus grand encore de théologiens, aussi instruits et vertueux que les premiers, sont de l'opinion contraire et enseignent que dans certains cas le pape a le pouvoir indirect de déposer les princes... Et qui peut jurer que cette opinion soit hérétique, alors que ni la Sainte Écriture, ni l'Église ne la condamnent comme telle, et que même des théologiens affirment qu'elle est la vraie ? »

Le saint martyr conclut en faisant observer que c'est vraiment la première partie qui « attache nos cœurs et nos mains au service du roi » ; la partie affirmative est inutile. Et si quelqu'un objecte que le pape pouvait les en absoudre, il réplique qu'ils sont prêts à faire le serment au roi qu'ils n'accepteront point une telle absolution.

« Et qu'est-ce qu'un prince peut exiger raisonnablement de plus

1. Il faut observer que la question de l'infaillibilité de la condamnation ne semble pas avoir été mise en ligne de compte : des deux côtés on la regardait plutôt comme une question d'obédience à l'autorité légitime que comme matière de foi. — A peu près tous les Religieux refusèrent de le prêter.

Digitized by Google

de ses sujets? Ou qu'est-ce que ses sujets peuvent lui offrir raisonnablement de plus? » — Que si au contraire le roi insiste davantage sur la partie affirmative, « alors tout bon catholique est tenu d'offenser un homme plutôt que Dieu et de choisir plutôt la mort que l'offense mortelle de Dieu en prêtant de propos délibéré un serment inconsidéré (1) ».

Ces considérations, jointes évidemment au devoir suprême d'obéissance au pape, décidèrent sans doute notre martyr à refuser le serment de fidélité, en dépit du sentiment des docteurs de Paris.

C'est donc pour cette raison qu'il se trouvait une fois encore dans la prison de Gatehouse, « où, dit Owen, il demeura un mois et plus, vivant comme un petit prince; car il n'avait pas besoin d'argent, il jouissait d'une liberté entière tout le jour dans la maison, et ses amis avaient accès auprès de lui. Seulement la nuit on l'enfermait dans sa chambre où personne d'autre ne couchait. C'était un hôte honnête, n'épargnant aucune largesse et se montrant surtout généreux envers son geôlier, sachant que c'était l'unique moyen de gagner la faveur dans une prison. »

La vie de D. Roberts écrite en français dit que son arrestation fut due à un hérétique qui le reconnut et le dénonça aux persécuteurs, et qu'il demeura quelques mois en prison. Finalement il s'en échappa par la fenêtre de sa cellule avec trois compagnons, dont l'un semble avoir été Marc Broughton (ou bien Crowder), Bénédictin, et l'autre, son jeune converti François Miles.

Ce jeune homme avait pris part aux troubles en assistant à la messe à Newgate à la fête des SS. Pierre et Paul, et expiait encore son délit dans les dongeons de Gatehouse. Owen dit que des amis de Dom Roberts l'aidèrent à s'évader. Ils « lui fournirent de l'argent d'abord pour se faire introduire, puis eurent des entretiens privés avec lui dans sa chambre, enfin ils lui apportèrent une corde et une lime, ainsi que de l'eau de Mercure, dit-on; grâce à cela, il chauffa avec cette eau ou bien lima à l'aide de son instrument les barreaux de fer de la fenêtre de sa chambre située à l'étage supérieur de la maison, et de cette façon, il descendit au moyen de la corde et s'évada, puis revint à Douai. » — Il semble pourtant, d'après le récit de Miles lui-même, qu'ils restèrent cachés en Angleterre pendant une année environ, avant d'oser passer le détroit; si encore ils l'ont passé avant l'été de 1609, chose dont je doute fort.

Les souvenirs qui nous sont restés de cet épisode de sa vie sont peu

1. *Collectio Cardwelli*, vol. II, p. 161. *Archives de Bruxelles.* — Cette pièce, écrite en 1678, a été publiée par Foley.

Digitized by Google

nombreux et se contredisent. Pour ma part je pense que Dom Roberts demeura en Angleterre depuis le mois d'octobre 1607, jusqu'à son bannissement en juin 1609. Il peut certainement avoir fait une courte visite à Douai, mais Owen est la seule autorité sur laquelle on puisse se baser pour l'assurer. Il semble être resté dans l'effacement le plus complet, durant la période de sa liberté. Probablement était-il chapelain dans la demeure de quelque gentilhomme, ne sortant que la nuit pour rendre quelques devoirs de charité.

Mais quelle que fut sa prudence, Dieu ne permit point que son confesseur restât longtemps en liberté. Le 15 octobre 1608, peu de temps après son évasion, Marc Broughton fut arrêté et envoyé à Newgate. Il devait déjà être novice ; Dom Roberts lui avait donné sans doute le saint habit pendant qu'ils étaient ensemble en prison. Faire son noviciat dans une prison n'était pas chose extraordinaire en ces jours de persécution. Le gardien de Newgate le décrit comme « un séminariste, et un personnage dangereux, et il y fut envoyé par le lord-évêque de Londres (1). Le Père Roberts a peut-être été arrêté avec lui, mais nous ne sommes point sûrs de ce fait. Nous savons seulement que des « huées et des cris » s'élevèrent contre lui, et que Bancroft, archevêque de Cantorbéry, se porta garant de lui. Ce qui est certain, c'est qu'il était de nouveau dans la prison de Gatehouse, quelque temps avant le mois de mai 1609. — Le 15 de ce mois nous le trouvons transféré à Newgate. On le représente comme « un prêtre obstiné » montrant toujours les mêmes sentiments à l'endroit de la prestation du serment.

Probablement durant le temps de sa liberté il avait été témoin du martyre de ses anciens compagnons, le Jésuite Thomas Garnet, qui expira le 23 juin 1608, et le bénédictin Dom Georges Gervase, qui mourut glorieusement pour le Christ le 11 avril de la même année. C'est le martyre de ce dernier, moine de la fondation de St-Grégoire de Douai, qui excita tant l'enthousiasme de Yepès et qui dans ces derniers temps a inspiré la plume du comte de Montalembert (2).

C'est en se rappelant les plus doux souvenirs de son jeune et héroïque fils, que le prieur pénétra sous les sombres portails de Newgate, dernière étape des condamnés avant de se rendre aux potences de Tyburn. Comme le dit Yepès, la mort n'était pas loin de lui. Ainsi pensaient ses amis, tel que le nouvel archiprêtre Birkhead, qui écrivait au Dr Smith, son procureur à Rome : « Il est à

1. Dom Jacques, I, 45 n. 62. — « Newgate, London, XX mai 1609. »
2. Il s'est pourtant singulièrement trompé en faisant du Vén. Georges Gervase un Espagnol

Digitized by Google

croire que Roberts, le Bénédictin, marchera bientôt à la mort, puisqu'il a été transféré de Gatehouse à Newgate. »

Mais ses ennemis, avides de son sang, furent une fois de plus déconcertés, car, une fois de plus le confesseur du Christ fut exilé, grâce à La Boderie, ambassadeur français, toujours aux aguets pour délivrer les catholiques persécutés. Il se rendit sur le continent avec le Père Marc Broughton et François Miles. Puis il poursuivit son voyage jusqu'en Espagne, tandis que le Père Broughton emmena François au collège de St-Omer, où le pauvre enfant trouva un accueil chaleureux et un gîte paisible après toutes les agitations de sa jeunesse.

Le P. Broughton lui-même alla à Douai. Il y continua son noviciat, et il fit tant de progrès dans la perfection et la sainteté qu'il fut admis à prononcer ses vœux, le 13 ou le 14 septembre 1609.

Ce fut donc un jour plein d'allégresse pour la petite communauté que celui de la fête de l'Exaltation de la Ste-Croix. Ses deux premiers novices, Dom Marc lui-même et Dom Colomban Malone (1), avaient le bonheur de se consacrer à Dieu par la profession religieuse ! Quant aux deux ou trois autres qui avaient auparavant prononcé les saints vœux à Douai, ils avaient été destinés à Dieulouart, tandis que les deux néo-profès appartenaient au monastère de St-Grégoire.

Pendant ce temps, Dom Jean Roberts n'était pas resté oisif en Espagne. Nous nous en occuperons prochainement.

Dom BÈDE CAMM.

(A continuer.)

1. Weldon rapporte que Dom Marc fit profession le 14 septembre. Mais il semble invraisemblable qu'il y eût successivement deux professions.

Digitized by Google

LA DÉPORTATION ECCLÉSIASTIQUE SOUS LE DIRECTOIRE.

(SUITE) (1).

DANS la première partie de cet article, nous avons vu par quels moyens les Directeurs, animés au fond de sentiments sectaires, avaient condamné à l'exil près de dix mille prêtres, dont une partie seulement subit la déportation réelle. Sur le chiffre des 1375 déportés de fait, nous trouvons 378 belges.

C'est peu, si l'on considère le nombre total de 8303 prêtres belges (2) décrétés de proscription, soit en masse, soit individuellement : c'est beaucoup, si l'on tient compte de l'exiguité du territoire et de la durée relativement courte de la persécution directoriale qui s'étendit sur une période de deux ans (ans VI et VII de la République) : c'est énorme par comparaison au chiffre total des prêtres français condamnés dans le même laps de temps. Mais il ne faut pas perdre de vue ce que nous avons déjà relevé, que la France venait de traverser toute la période révolutionnaire, et avait été privée de la majeure partie de son clergé orthodoxe par la guillotine, l'émigration ou le serment constitutionnel. Pour le dire de suite, ce serment schismatique ne fut pas le seul réclamé des prêtres pendant le temps de la Révolution, il y en eut trois autres, légalement obligatoires, mais sur lesquels l'autorité ecclésiastique ne s'était pas prononcée, ce qui occasionna des divergences d'appréciation parfois très vives dans le clergé belge. En général pourtant, et accentuant sa foi de son tempérament combatif et patriotique, celui-ci resta uni, et jouit sans cesse d'une influence considérable sur la population tant rurale qu'urbaine. Ce fut une raison du Directoire, qui sentait sa conquête mal affermie et redoutait dans les ecclésiastiques des ennemis redoutables, même au point de vue politique, pour mettre si énergiquement notre clergé en coupe réglée.

1. Voir livraison d'août 1896.

2. Plus les chanoines réguliers de Tongerloo, dont le nombre n'est pas indiqué dans l'arrêté qui les proscrit en bloc.

Digitized by Google

Voici, d'après M. Victor Pierre, l'échelle par trimestre de la persécution en Belgique en l'an VI (1) :

de Vendémiaire à Nivôse, 109 arrêtés,

de Pluviôse à Floréal, 112,

de Prairial à Fructidor, 344.

En Vendémiaire an VII il n'y eut que deux proscriptions, mais le mois suivant, Reveillère Lepeaux frappa un grand coup, et par l'arrêté collectif du 14 Brumaire, il condamna à la déportation 7478 prêtres belges de tous les départements. On supposait qu'après cette proscription en masse, il eût pu croire la République en sûreté, mais il lui restait quelque scrupule, et le mois suivant il y eut encore 225 ecclésiastiques condamnés. Il faut du reste dire, que la guerre des Paysans lui servait d'argument décisif.

En Frimaire nous ne trouvons plus que 4 arrêtés de déportation, dont un contre les religieux de Tongerloo. Et jusqu'au bout de l'année il n'y a plus que 80 arrêtés de déportation. Il ne restait d'ailleurs que très peu de matière déportable.

L'arrêté collectif du 14 Brumaire, nous fournit une mesure proportionnelle de la quantité de victimes fournies par chaque département aux proscriptions directoriales.

Dyle 1501.

Deux-Nèthes 1111.

Escaut 642.

Lys 856.

Jemappes 882.

Sambre-et-Meuse 884.

Forêts 417.

Ourthe 142.

Meuse-Inférieure 1043.

Ces renseignements généraux sur l'ensemble de la persécution directoriale dans nos provinces étant donnés, il sera intéressant d'en suivre le développement chronologique.

***

Nous avons vu comment, au lendemain du 19 Fructidor an V (4 septembre 1795), le Directoire avait fait voter par les Conseils épurés sa loi de persécution religieuse, applicable à nos provinces, réunies depuis deux ans à la France. Ces deux années n'avaient pas

1. Il faut remarquer qu'il ne s'agit ici que des arrêtés du Directoire, et non de ceux des administrations départementales.

Digitized by Google

été sans tracasseries pour le clergé, mais, malgré le zèle souvent outré des agents français, le Directoire avait eu l'adresse et la tolérance de ne pas s'attaquer brutalement et d'un seul coup à un corps nombreux, respecté et influent.

Cependant les vexations fiscales, la suppression des couvents, la défense de porter l'habit ecclésiastique montraient que tout en prenant des étapes, on voulait arriver à *laïciser* les nouveaux départements.

Le 26 janvier 1797 le Directoire imposa aux ecclésiastiques belges de faire la déclaration suivante : « *Je reconnais que l'université des citoyens français est le Souverain, et je promets obéissance aux lois de la République* ». C'était cette formule qui avait soulevé en France tant de controverses dans le clergé. Elle n'en fit pas moins surgir en Belgique : suivant l'avis du célèbre abbé Émery et d'autres membres éminents du clergé de France, l'archiprêtre pléban de Malines, Huleu, publia une brochure pour prétendre qu'on pouvait en conscience faire une déclaration qui, vexatoire en fait, n'était au fond que la reconnaissance d'un état de choses existant. Son archevêque, Mgr de Franckenberg, le censura, mais un bon nombre de prêtres crurent cependant pouvoir faire la déclaration.

Les choses en étaient là, quand le Directoire prit décidément une allure sectaire. Le costume ecclésiastique fut encore une fois proscrit sous des peines sévères (ce dont les prêtres des campagnes se vengèrent en portant sans cesse leur bréviaire sous le bras), et tout ce qui restait d'institutions religieuses, même ayant pour objet l'éducation publique et les soins à donner aux malades, fut supprimé ; l'Université de Louvain eut le même sort, au grand détriment des Louvanistes, enfin les signes extérieurs du culte, statues et croix, même celles qui ornaient les murs des églises ou couronnaient les clochers, durent être enlevés. Tout cela ne se fit pas sans protestations ni difficultés, mais quand on demanda aux ministres du culte de prêter un second serment « de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III », il devint impossible de ne se pas heurter à une résistance ouverte. Et de fait comment demander à des ministres du Dieu de Paix un serment de haine ?

C'est ce que répondit aux sommations des agents du gouvernement le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines et chef du clergé belge. Il offrait du reste pour écarter toute suspicion, de signer et de faire signer à ses prêtres l'engagement sous serment « de ne coopérer ni directement ni indirectement au rétablissement de la royauté en France ».

Digitized by Google

Le 18 Vendémiaire an VI,

« Le Directoire Exécutif, ouï le rapport du ministre de la police générale :

Considérant que Jean-Henri Franckenberg, se disant archevêque de Malines, dans le département des Deux-Nèthes, a refusé, tant en son nom qu'en celui de son prétendu clergé, de se conformer à l'article 25 de la loi du 19 Fructidor dernier, relatif au serment à prêter par les ministres du culte ; considérant que son refus est fondé sur une doctrine subversive des bases fondamentales de toute association politique, en ce qu'il méconnaît la souveraineté des peuples, et que, par son exemple, il a entraîné à la révolte contre les lois tous les prêtres de son arrondissement : arrête :

En vertu de l'art. 24 de la loi du 19 Fructidor dernier ; art. I. Le nommé Jean-Henri de Franckenberg, se disant archevêque de Malines, sera mis sur-le-champ en arrestation et déporté... etc... »

L'illustre cardinal, qu'on avait d'abord songé à interner dans l'île de Ré, fut simplement, sur avis des médecins, transporté militairement sur la rive droite du Rhin, où il se fixa avec ses collègues d'Ypres et de Ruremonde. On peut dire que c'est lui qui eut l'honneur de commencer la longue liste des exilés pour la foi, car avant son décret d'exil, nous n'en trouvons que deux autres, de l'avant-veille, contre deux religieux de la Meuse-Inférieure, coupables d'avoir excité leurs collègues à ne pas prêter le serment.

Après celui de Mgr de Franckenberg nous voyons tous les jours des bannissements par arrêtés, dont les considérants sont parfois vraiment étranges : Le 24 Vendémiaire le curé de Lives, près de Namur, qui « *agite les brandons du fanatisme* », est condamné. Deux jours avant, l'intrépide secrétaire du cardinal de Malines, M. Duvivier, avait eu les honneurs d'un long arrêté où l'on constate qu'après avoir été gênant pour Joseph II et pour la République, il était à craindre que son « incivisme » notoire ne le mît encore à la tête de la résistance ecclésiastique, « *puisque dans les communes de Malines et de Mons où il vient de fixer successivement son séjour, les prêtres ont unanimement refusé d'adhérer au serment exigé d'eux* ». Aussi fut-il emprisonné, ce qui ne l'empêcha pas plus tard d'être encore désagréable à Napoléon lors du pseudo-concile de 1811, et d'avoir à supporter une seconde captivité pour la foi.

Le 28 Vendémiaire, le Directoire rendait cet autre arrêté, dont le grotesque égale l'impiété :

Dyle 28 Vendémiaire an VI.

« Le Directoire Exécutif, après avoir entendu... etc.: vu différentes

Digitized by Google

pièces desquelles il résulte qu'une fille prétendue possédée du diable a été amenée de Louvain à la chapelle de Montaigu, Dyle, pour y être exorcisée; que cette scène ridicule a été la cause de rassemblements dans lesquels la loi et la morale publique (1) ont été impudemment violées :

Que les nommés Davelange (lire Havelange), recteur de l'Université de Louvain ; Kerckofs et Vliegers, prêtres, ex-oratoriens, ont été les instigateurs de cette jonglerie scandaleuse ; qu'ils se sont chargés du soin d'exorciser cette fille ; qu'ils ont accompagné cette opération de mille momeries religieuses, et qu'ils ont débité que cette fille ne survivrait que deux ou trois heures *à la sortie du diable:*

Considérant que ces trois ex-prêtres, en employant les moyens les plus honteux pour égarer le peuple et le remettre sous le joug du fanatisme, troublent l'ordre public et ne peuvent être considérés que comme des hommes très dangereux... etc. »

Le dernier recteur magnifique de la vieille université de Louvain et ses deux compagnons, furent embarqués à Rochefort pour la Guyane sur la *Décade*, où il y avait place pour 150 passagers; on les pressa un peu pour en mettre 193, que par contre l'on nourrissait peu. Envoyé à Sinnamari, Mgr Havelange y mourut le 6 septembre 1798 de la mort la plus édifiante. Un de ses compagnons de captivité, Barbé-Marbois, l'ancien président du conseil des Anciens, en parle en ces termes dans son journal : « C'était un homme de mœurs simples et douces, et d'une conduite austère. Avare à l'excès lorsqu'il s'agissait de dépenses que son âge et sa maladie demandaient, il prodiguait son superflu, et distribuait même une partie de son nécessaire aux pauvres... Je ne dis qu'un mot des circonstances de sa mort ; elle fut celle de tant d'autres infortunés qui périrent dans cet affreux séjour. Jamais on ne vit plus de résignation, de fermeté, et de véritable piété. J'en ai entendu qui, à l'article de la mort, mentionnaient dans leurs prières leur fanatique persécuteur, La Reveillere Lépeaux, ce fondateur de la secte éphémère des Théophilanthropes, et invoquaient le Dieu des chrétiens pour lui. »

Les deux oratoriens de Montaigu condamnés avec le recteur de Louvain succombèrent aussi au climat de la Guyane et aux privations de leur exil.

Il en fut de même de « Bertrand, dit Dom Malachie, ancien religieux de l'abbaye d'Orval », que nous aimons à saluer ici comme le premier fils de Saint-Benoît frappé par un arrêté de déportation.

1. Cf. *Revue Bénédictine*, août 1096. P. 363.

Digitized by Google

A son propos, il nous a été conservé un détail qui montre avec quelle rigueur les déportés de la Guyane étaient traités: Le curé de Saint-Bavon de Gand, Huybrecht, ayant au moment de mourir donné par devant témoins ses effets à Dom Malachie, le chef du poste se les fit rendre, et ils furent vendus au profit de la République.

« Le Père Juste, ex-capucin, souffle actuellement le feu de la discorde dans la commune de Luxembourg. » Il fut exilé. « Le curé du béguinage à Mons, est fortement prévenu d'être un des agents les plus actifs du fanatisme. » Exilé.

Le chanoine Stevens, membre du vicariat-général du ci-devant diocèse de Namur, souffle également et depuis longtemps le feu de la discorde et de la contre-révolution.

Le nommé Nérinckx, ex-capucin à Louvain, faisait bien pis : il osait faire sonner les cloches et se mettre à la tête des processions que formaient, même pendant la nuit, un grand nombre de citoyens de tout âge et de tout sexe. Il fut condamné et échappa, mais son frère Jean, qui n'avait que vingt-deux ans et n'avait reçu que la tonsure, fut arrêté à sa place et envoyé à la Guyane : il parvint à s'évader, et après une longue et douloureuse odyssée, arriva en Angleterre, y fut ordonné prêtre et y mourut à Londres en 1855. Il avait eu pour compagnons de sa fuite huit prêtres belges, presque seuls survivants des trente embarqués ensemble à Rochefort, et quatre français : de ces treize hommes courageux, trois, des Brabançons, se perdirent dans les forêts, et deux, un Gantois et un Brugeois, moururent en route d'épuisement.

En Frimaire nous trouvons quatre curés des paroisses de Louvain condamnés le même jour ; deux, ceux de Saint-Jacques et de Saint-Quentin, moururent à la Guyane. Les deux autres, avec deux chanoines de Saint-Pierre, s'évadèrent, en route pour Rochefort.

Il faut avouer que nos prêtres se laissaient faire de mauvaise grâce, et s'en allaient quand ils pouvaient : en voici encore un qui s'enfuit de la Guyane : c'était d'ailleurs, si l'on en croit son arrêté de déportation, un homme doué d'une certaine énergie : il avait été condamné en ces termes :

« Considérant que le nommé Michel Wagner, curé de la commune de Wincheringer, s'est refusé à satisfaire à l'article 25 de la loi du 19 Fructidor ; qu'il a reproché avec les expressions les plus dures au citoyen Peiffer d'avoir prêté son serment ; qu'il l'a insulté, et qu'à la tête d'un rassemblement formé au son du tocsin, il a mis hors de la cour presbytérale le chariot et les affaires appartenant au dit Peiffer ; considérant qu'au moyen du tocsin, il a ameuté les

Digitized by Google

habitants de la commune de Wincheringer contre deux gendarmes nationaux qui s'étaient transportés en la dite commune avec l'ordre de l'arrêter et de le conduire à Grevenmacher..., etc. »

Au 22 Frimaire c'est Gand qui est visé.

Voici un chanoine, qui, transporté d'abord à Rochefort en destination de la Guyane, fut ensuite ramené au delà du Rhin :

Puis toute une liste de bénédictins de Saint-Pierre, plus fanatiques les uns que les autres.

Le curé de Saint-Bavon, Huybrecht, qui alla mourir à Conanama, comme nous l'avons dit, « était l'être le plus fanatique et celui qui a contribué le plus à soulever les esprits contre la république ».

Quant au « nommé Alison », un moine de Saint-Pierre, c'est « un des prêtres les plus turbulents qui existent », et « il a fait un tort considérable à la République, en soustrayant les livres de recettes et autres pièces comptables » de son abbaye.

« Le nommé Petit », lui, « ci-devant conseil de l'archevêque de Malines », est « le plus acharné partisan du Vandernootisme, de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, c'est à son austérité (*sic. autorité?*) et à ses principes théologiques que l'on doit la non-prestation de serment de plusieurs prêtres qui n'ont osé se conformer à la loi, quoique leur conscience ne parût leur prescrire, à cet égard, aucun refus »....

Le 25 Frimaire, nous trouvons une série d'arrêtés concernant les Deux-Nèthes, et nous y apprenons que l'on y trouve un chanoine d'Anvers, qui est « un des chefs très connus des antagonistes de la prestation de serment ; il joint à un caractère extrêmement turbulent un fanatisme aussi atroce que celui de quelques prêtres chefs de la Vendée »...

Son frère, curé, prêche aux habitants des campagnes, « avec menaces de la damnation éternelle, tous les principes de la contre-révolution et la légitimité de la dîme » ; un autre chanoine d'Anvers, « être dangereux », prétend encore faire valoir, quant aux mariages, les empêchements canoniques et les dispenses de la cour de Rome.

Le « doyen de la chrétienté d'Hoogstraeten fanatise les contrées qu'il domine (qui s'élèvent à plus de quinze lieues de circonférence » ; il alla mourir à la Guyane.

Ce fut encore le même jour que le célèbre Van Eupen, secrétaire du congrès en 1790, fut proscrit. Mais un des pires ennemis que la République condamna ce jour-là fut certainement « le nommé Dollemans, curé du grand Béguinage » (de Malines?); il était « extrêmement dangereux par l'influence qu'il exerce sur les autres

Digitized by Google

curés, qui sont dans l'habitude de le consulter dans toutes les affaires qu'ils croient importantes : que d'ailleurs, il est tellement maître absolu des béguines qu'il dirige, qu'il leur fait accroire les plus grandes absurdités, et leur débite toutes sortes de calomnies qui, dans le même instant, volent de bouche en bouche dans la commune... »

Jusqu'ici tous les arrêtés de déportations avaient été légaux dans leur forme. A partir de Nivôse le Directoire ne respecte plus même ce dehors et le 14 de ce mois, il rend un arrêté collectif contre les oratoriens de Montaigu, coupables de plusieurs crimes, entre autres de l'exorcisme d'une jeune fille, et de ne pas avoir livré tous les biens de leur couvent. Un d'entre eux mourut à Conanama ; un autre s'en échappa et mourut de misère en route.

Le 17 du même mois, soixante prêtres ou religieux sont condamnés en bloc, parmi eux les abbés de Tongerloo, de Saint-Michel et de Saint-Bernard avec un certain nombre de leurs moines, dont plusieurs moururent à la Guyane.

Le lendemain on trouve, non sans surprise, un prêtre qui avait prêté le serment réclamé et donné de nombreux gages de sa condescendance, le pléban de Sainte-Gudule, Millé ; il ne fut d'ailleurs que détenu à Mons, puis relâché.

Il serait sans fin de parcourir en détail cette liste de victimes. Les accusations les plus saugrenues suffisaient pour faire condamner un homme. Et les fournées se multiplient : il y en a de 10, 29, 38, 56, 65, 82 ecclésiastiques. On dirait pourtant que les proscripteurs sont à bout de motifs : le même revient sans cesse : « Ne se sont pas soumis aux formalités commandées par la loi », ou bien « sont les plus cruels ennemis du gouvernement français ».

Cependant il y a encore des arrêtés curieux : Un récollet a, par sa seule présence, empêché que les habitants n'achetassent les biens de son couvent que l'on vendait à l'encan ; des prêtres luxembourgeois ont osé aller à Echternach à une procession annuelle, « *accréditée par la superstition*, » un prêtre s'est déguisé en marguillier et a sonné les cloches. Parfois le même individu est frappé de deux décrets, le premier des deux ayant été perdu de vue.

Comme nous l'avons dit, la plupart des condamnés échappèrent, grâce au concours des populations : quelques-uns furent pris et internés en France, quelques autres exilés au delà du Rhin, un certain nombre emprisonnés à Rochefort, attendant leur départ, qui n'arriva jamais ; enfin 30 envoyés à la Guyane, où dix-neuf moururent peu de temps après leur arrivée, victimes du climat. Quatre

Digitized by Google

périrent de misère et de faim en tentant de s'évader, et sept échappèrent par évasion, à la « guillotine sèche ».

Malgré la persécution, le peuple belge restait fidèle à sa foi et à ses prêtres, et s'il devait cacher ces derniers, il ne se faisait pas faute de montrer ses croyances, à la grande colère et malgré les efforts des fonctionnaires français. Les *messes aveugles* se multipliaient, les manifestations publiques du culte se faisaient comme jadis, mais sans participation du clergé, qui d'ailleurs, protégé par la population, continuait d'administrer en secret les sacrements. Naturellement cet état de choses amenait de continuelles vexations de la part de l'administration, et ces vexations à leur tour usaient la résignation du peuple.

La guerre des Paysans fut l'expression du sentiment populaire, et il est incontestable qu'à côté des antipathies nationales et des influences autrichiennes, le sens religieux des Belges fut un facteur de cette petite Vendée ; on criait en même temps : « Vive l'Empereur, » et « vive la messe à trois prêtres » ! Cependant ce n'en fut pas l'occasion : la conscription, qu'il s'agissait d'appliquer pour la première fois chez nous, fit éclater l'insurrection.

Elle fut écrasée, comme il était à prévoir, mais pas si tôt qu'on l'espérait à Paris, et une phrase invraisemblable du général Colaud exprime bien le caractère de cette guerre, toujours finie et renaissant toujours. « *Il les extermina* », dit le rapport, parlant des insurgés « *et continue de poursuivre le reste* ».

Ce fut surtout le clergé qu'on continua de poursuivre, et pour en finir une bonne fois, le Directoire prit cette monstrueuse mesure du 14 Brumaire an VII (4 novembre 1798), qui proscrivait d'un seul coup tous les prêtres insermentés des neuf départements.

Voici le texte intégral de ce document inouï :

14 Brumaire an VII.

« Le Directoire exécutif, après avoir entendu le rapport du ministre de la police générale, et vu les pièces à l'appui, desquelles il résulte que les prêtres et moines des départements réunis qui ne se sont point soumis à la loi du 7 Vendémiaire an IV sur la police des cultes, et n'ont pas prêté le serment exigé par celle du 19 Fructidor an V, sont les plus cruels ennemis de la France ; qu'ils ont constamment entravé l'action du gouvernement, avili les institutions républicaines et occasionné des troubles, aigri les passions, propagé le fanatisme, répandu des libelles incendiaires, et dévoué les fonctionnaires publics aux poignards des assassins, tenu des oratoires

Digitized by Google

privés, présidé des conciliabules et organisé l'insurrection générale qui vient d'éclater dans ces contrées ;

Considérant que, fidèles au système anticivique qu'ils ont embrassé dès le commencement de la Révolution, ils n'ont cessé d'abuser de leur influence pour égarer le peuple et l'exciter à toutes sortes d'excès ; considérant que leur coupable coalition avec les ennemis extérieurs de l'État est d'autant plus dangereuse et répréhensible dans les circonstances actuelles, qu'elle a évidemment pour objet d'allumer la guerre civile et d'empêcher l'exécution des lois républicaines ; considérant enfin que la tranquillité publique ne pourra jamais renaître ni se consolider dans les départements réunis tant qu'ils seront soumis à l'influence de ces êtres pervers (1) ;

Arrête, en vertu de l'article 24 de la loi du 19 Fructidor :

Art. I. Seront arrêtés et déportés hors du territoire de la République les prêtres du département (ici le nom) ci-après nommés (suit la liste).

Art. II. Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent décret, qui ne sera pas imprimé.

Signé : L.-M. REVEILLÈRE-LÉPEAUX.

Cet arrêté fut expédié en 9 exemplaires, un par département ; comme il a été dit, les listes atteignent le chiffre total de 7478 prêtres ou religieux.

Cette proscription en masse avait été réclamée à plusieurs reprises déjà par les agents directoriaux en Belgique : repoussée d'abord par le ministère, comme injuste, elle fut finalement adoptée. Chaque département reçut son arrêté, et les neuf commissaires centraux eurent le choix du mode d'exécution. On s'y prit en effet de toutes les façons possibles, mais les résultats furent partout les mêmes : la mesure, trop générale, fit prendre aux prêtres plus de précautions que jamais, et le nombre d'incarcérés fut relativement petit. Trois mois après l'arrêté, sur près de neuf cents prêtres condamnés à la déportation en Sambre-et-Meuse (Namur), *vingt-quatre* étaient partis pour l'île de Ré. Le commandant de gendarmerie, dépité, écrivait au préfet de police : « La ville de Namur et partie du département sont en état de siège ; on a fait des visites domiciliaires pour arrêter les prêtres ; qu'en est-il résulté?... Rien. Plusieurs personnes chez qui on est allé ont dit aux gendarmes qu'ils les attendaient, d'autres, qu'ils étaient venus trop tard, que les oiseaux étaient dénichés... » Il serait impossible de mieux dépeindre la goguenarde

1. On avait écrit d'abord : « Tant qu'il y existera des prêtres insermentés ».

Digitized by Google

bonhomie de nos wallons, et à la fois, l'insuccès de l'arrêté collectif. Du reste, celui-ci causait encore d'autres soucis à ses auteurs. Les tableaux d'après lesquels les listes avaient été dressées étaient incomplets, aussi fit-on d'autres arrêtés nominaux ou collectifs (p. ex. le 14 Frimaire, liste d'une soixantaine de noms, entre autres ceux de l'abbé de Saint-Pierre et de sept de ses moines; une autre du 26 Frimaire contient 142 noms ; le 2 Nivôse, arrêté contre les moines de Tongerloo; le 26 Pluviôse, contre 33 prêtres de Gand). Enfin le 23 Messidor parut le dernier de cette longue série d'arrêts d'exil; il était rendu contre quarante-quatre prêtres de l'Ourthe, qui ne furent pas inquiétés, la persécution touchant à sa fin.

D'autre part, le tableau contenait des noms qui n'avaient pas à y figurer, et la quantité des réclamations arrivant à Paris montra avec quelle incurie de la justice et quelle impardonnable légèreté l'arrêté avait été lancé. Les Directeurs furent obligés de rapporter par décret leurs condamnations contre un certain nombre de personnes qui ne tombaient pas réellement sous l'arrêt.

Sur le nombre de près de 7500 prêtres condamnés, il y en eut quatre ou cinq cents mis en état d'arrestation. De ce nombre deux cents à peu près, âgés ou maladifs, virent leur déportation commuée en détention, soit en Belgique, soit en France, et le reste partit pour l'exil. Le but annoncé de leur voyage restait la Guyane, mais en fait, on n'y transportait plus les déportés, à cause des croisières anglaises.

Ce fut donc aux îles de Ré ou d'Oléron que nos compatriotes furent conduits, par de pénibles étapes, dont la dernière, dans les prisons de Rochefort, était la plus terrible. Arrivés à destination, ils y trouvèrent de nombreux compagnons de captivité, mais ils se tenaient volontiers ensemble, formant un groupe isolé. Les prêtres français, qui avaient organisé la vie commune, presque la vie religieuse, et jusqu'à l'adoration perpétuelle au sein de leur prison, « s'étonnaient parfois des manières quelque peu bruyantes » de nos compatriotes, « ils les trouvaient dépourvus de cette discrète réserve dont se piquait le clergé français d'ancien régime (1) ». Du reste tous rendaient hommage à leurs vertus sacerdotales et à leur dévouement à la religion catholique.

Leur vie matérielle était pénible, la nourriture, l'espace surtout leur étaient parcimonieusement ménagés. Pourtant aucune mortalité extraordinaire ne se produisit, et lorsque le Consulat eut remplacé

1. De Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique*, 1 vol., p. 250. Nous rappelons que nous avons souvent suivi ou cité cet excellent ouvrage dans l'article ci-dessus.

Digitized by Google

le Directoire, ceux qui n'avaient pas payé leur tribut à la mort ou à la vieillesse purent regagner la patrie.

Ils étaient encore soumis à la surveillance de la police ; on leur demanda une promesse de fidélité à la nouvelle constitution consulaire, et en attendant que Bonaparte leur donnât la liberté complète selon le Concordat, Fouché se contenta de les tracasser un peu.

La persécution religieuse était terminée. G.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ROME. — Le R^me^ P. abbé-primat a adressé, le 15 août dernier, aux abbés et supérieurs de l'ordre, une circulaire pour leur faire part de l'état des travaux du Collège de Saint-Anselme à Rome et du résultat des examens annuels. Les constructions sont presque terminées, et l'on prendra possession du Collège à la rentrée des cours. Les cours ordinaires de philosophie et de théologie embrassent une durée respective de trois et quatre ans, requis pour l'obtention des grades académiques. Toutefois ces années pourraient être diminuées en faveur de ceux qui devraient se destiner aux études philologiques ou scientifiques, mais sans collation de grades. On sollicitera du Saint-Père l'autorisation de conférer des grades aux étudiants qui, à l'expiration de leur cours de théologie, désireraient approfondir les études de droit, d'histoire ou de sciences. La circulaire rend un juste hommage au T. R. P. D. Adalbert Mueller, prieur de Saint-Anselme, rappelé à son abbaye de Saint-Vincent en Amérique, ainsi qu'au T. R. P. Dom Thomas Bossart, lecteur de théologie, appelé par son abbé à la charge de doyen du monastère d'Einsiedeln. Les cours de 1895-96 ont été suivis par 35 élèves. Quatre d'entre eux ont été reçus au doctorat en théologie : les RR. PP. Dom Cuthbert Mercer (d'Ampleforth), Dom Hugues Bidart (de Belloc), Dom Raphael Proost et Dom Urbain Baltus (de Maredsous), trois à la licence et huit au baccalauréat en théologie, un à la licence en philosophie et un au baccalauréat.

***

L'an dernier, à l'occasion du huitième centenaire du concile de Clermont, S. S. Léon XIII accorda à ceux qui visiteraient l'église de N.-D. du Port à Clermont pendant l'année jubilaire les indulgences accordées par les Souverains Pontifes aux pèlerins de Terre-Sainte. Madame l'abbesse de Pradines s'adressa au R^me^ P. abbé-primat à l'effet d'obtenir du Saint-Siège l'extension de cette faveur aux moniales cloîtrées. S. S. le pape Léon XIII a daigné agréer cette demande et concédé pour deux ans à toutes les moniales de l'ordre de Saint-Benoît la faculté de gagner ces indulgences. Le bref pontifical est daté du 11 février 1896. Pour gagner cette faveur, les mo-

Digitized by Google

niales sont tenues de visiter de leurs grilles l'église publique extérieure de leur monastère, s'il en existe une, sinon, la chapelle intérieure où elles ont coutume d'assister à la sainte Messe, à la condition de prier pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et des schismes, la conversion des pécheurs, l'exaltation de notre Mère la sainte Église et surtout pour le retour à l'unité catholique des Églises orientales dissidentes.

***

ANGLETERRE. — Le prieuré de Saint-Thomas d'Erdington (Birmingham), de la congrégation de Beuron, a été élevé au rang d'abbaye le 15 août dernier par le R^me^ P. D. Hildebrand de Hemptinne, primat de l'ordre, ancien prieur de cette maison.

***

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 13 avril dernier autorise pour la congrégation anglaise de l'ordre de Saint-Benoît l'office des sept bienheureux martyrs anglais de l'ordre de Saint-Benoît dont le culte a été récemment reconnu par le Saint-Siège et fixe leur fête au 1 décembre. Les textes choisis pour la messe sont particulièrement touchants; ils font allusion à la cruelle persécution soufferte par les catholiques anglais et à l'espoir de voir un jour l'Église catholique reprendre possession de cette terre arrosée du sang des martyrs.

***

BELGIQUE. — Le R^me^ P. D. Amand Mertens, récemment élu abbé de Steenbrugge (Bruges), a reçu la bénédiction abbatiale le 8 septembre dernier. La cérémonie fut présidée par Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, assisté des R^mes^ abbés d'Afflighem et de Termonde.

***

HOLLANDE. — Le 13 septembre, Mgr l'évêque de Ruremonde a donné la bénédiction abbatiale au R^me^ P. D. Herman Renzel, élu abbé de Merkelbeek, près de Sittard. Ce monastère est une fondation de l'abbaye d'Afflighem.

***

FRANCE. — S. G. Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale sur la restauration de l'ordre bénédictin dans l'archidiocèse d'Albi. Nous sommes heureux de reproduire dans notre revue les pages que le vénéré prélat consacre au passé de l'ordre bénédictin dans le diocèse confié à ses soins et les paroles si encourageantes qu'il a pour le nouveau foyer de vie bénédictine qui vient de s'y rallumer :

« Durant les années qui viennent de s'écouler, surtout depuis 1893, nous avons vu notre Saint Père le Pape Léon XIII entourer d'une sollicitude admirable et vraiment paternelle l'ordre quatorze fois séculaire des Bénédictins. Manifestement inspiré d'en haut, notre glorieux Pontife, par une combinaison suave et fructueuse, a voulu grouper en un faisceau harmonieux

Digitized by Google

et compact les six mille moines qui composent aujourd'hui la famille du Patriarche de Nursie. Or, pendant que le chef de l'Église méditait, préparait et accomplissait cette œuvre, une des plus remarquables de son Pontificat, Dieu se servait de notre ministère en cette Église d'Albi pour y faire refleurir, après un siècle d'interruption, la règle et l'ordre de Saint-Benoît.

L'heure est enfin venue de le proclamer avec la solennité qui convient à l'importance de l'événement. Il s'est déroulé en silence et dans des proportions modestes, mais il est précédé d'un passé sans égal, auquel notre main doit le rattacher, et les bénédictions qui accompagnent ses débuts nous font espérer qu'il contient un avenir de sanctification et de sainteté.

Raconté de la plus authentique manière, le passé nous révèle des liens de parenté entre l'ordre béni et les églises d'Albi, de Castres et de Lavaur, qui forment notre Archidiocèse actuel. Tandis que la liste de nos prédécesseurs sur le siège d'Albi nous offre, de 692 à 1462, les noms de plusieurs prélats issus du cloître bénédictin, l'abbaye de Castres, fondée en 647, par des Bénédictins enfants du pays, reçoit de Jean XXII, en 1327, l'abbé bénédictin de Lagny pour premier évêque. En la même année 1327, le même pape fonde l'évêché de Lavaur en donnant un Bénédictin pour premier pasteur au nouveau diocèse.

Troclar, avec ses deux Communautés de Moines et de Moniales (696), Sorèze avec son collège (754), Gaillac avec son église et son abbaye, Belle-Celle fondée par saint Benoît d'Aniane en 814, Vielmur avec sa lignée d'abbesses choisies, Lautrec sa voisine, Ardorel, la Rode, Ambialet, Candeil, Saint-Salvi et tant d'autres localités, dont les origines monastiques sont certaines quoique moins démontrables : telle est la constellation des monastères bénédictins qui forment la couronne historique de l'ordre dans le passé de nos Églises. Si les rigueurs de la critique ne nous arrêtaient, nous ajouterions volontiers le nom de Dourgne à ceux que nous venons de citer rapidement. Saint Stapin, enfant et patron de ce pays au nom celtique, fut ami des Bénédictins de Castres, et en particulier de Citruin, d'abord abbé de l'antique monastère et plus tard évêque d'Albi. Après avoir gouverné comme évêque l'Église de Carcassonne, saint Stapin s'en revient mourir à Dourgne, tout près du rocher qui s'appelle encore « Roc dé l'Abado », Rocher de l'Abbaye, et « dé la Foun dé Mouniès », de la Fontaine des moines.

Évidemment ces dénominations rappellent des souvenirs bénédictins, très anciens sans doute, mais si solides, que nous les trouvons identifiés avec les montagnes et la terre du pays. Cette donnée ne serait-elle pas la raison providentielle qui expliquerait comment on retrouve les bénédictins de Sorèze réfugiés pendant les guerres de religion en l'église et en la cité de Dourgne; comment, durant les jours sanglants de la Révolution, ce fut un bénédictin de la Daurade qui maintint secrètement l'exercice du culte en la même ville ? Ce qui est incontestable, c'est que l'invention d'une reli-

Digitized by Google

que de saint Stapin à Lyon et sa translation à Dourgne les 5 et 6 août 1889, opérée par les Bénédictins et autorisée par le cardinal Foulon et nous, firent prévaloir le choix de Dourgne pour y établir nos fondations monastiques.

La stabilité que leur donne la « Règle » et qui nous en assure la possession, fait que leur histoire intéresse tout notre archidiocèse. Nous vous la présenterons, N. T. C. F., en reproduisant dans ce qu'il a d'essentiel le mémoire historique et administratif dont nous faisions hommage à Sa Sainteté Léon XIII, le 24 décembre 1893, sous ce titre : « *Fleurs bénédictines offertes par Sainte-Cécile d'Albi à N. S. P. le Pape Léon XIII glorieusement régnant* ».

Notre « *Semaine religieuse* » reproduisit alors la lettre que le Saint-Père daigna nous écrire en réponse, et celle par laquelle S. Ém. le Cardinal Rampolla nous donnait l'assurance que Sa Sainteté avait agréé le Mémoire. En voici la teneur :

« I) Le 26 décembre 1885, jour de la clôture d'une mission prêchée à « Dourgne par un enfant de cette ville, Dom Romain Banquet, bénédictin, « alors prieur de Saint-Pierre-de-Canon, au diocèse d'Aix, nous exprimions « à ce fils de Saint-Benoît le désir, l'espérance et la volonté qu'il vînt au plus « tôt avec ses Frères rétablir l'ordre bénédictin dans un diocèse où il fut « jadis si florissant.

« II) Le 24 février et le 5 mars 1888, un décret du Saint-Siège et un « autre de l'abbé général de la Congrégation Cassinienne de la primitive « observance, auxquels vient s'ajouter avec des regrets honorables le con- « sentement de Monseigneur l'Archevêque d'Aix, donnent enfin à Dom « Romain et à ses compagnons la liberté de quitter Saint-Pierre-de-Canon.

« III) Le 8 juin de la même ammée, en la fête du Sacré-Cœur, à qui nos « Bénédictins font profession d'appartenir tout spécialement, ils rétablissent « la Règle, l'Œuvre de Dieu, les observances et tous les usages antiques « de leur ordre, interrompus chez nous depuis la grande Révolution.

« IV) Le 15 janvier 1889, en la fête de saint Maur, que nous étions allé « passer avec les moines dans leur établissement provisoire de Motte, nous « rappelions au Prieur, comment, en souvenir de saint Benoît et de sainte « Scholastique, là où il y a des Bénédictins, la tradition veut qu'il y ait des « Bénédictines, et nous lui demandions avec insistance de compléter l'œu- « vre en établissant au plus tôt et toujours dans notre archidiocèse des « Moniales de son ordre.

« V) Dom Romain, qui n'avait pu nous répondre le 15 janvier, venait le « 15 octobre 1889, nous demander notre délégation pour travailler à la « fondation de la communauté des Bénédictines.

« VI) Le 13 mai 1890, à Paris, en la Maison des Bénédictines, 20, rue « Monsieur, après une dernière épreuve de cinq mois, avec l'autorisation « très bienveillante de notre vénérable collègue, l'éminentissime cardinal

Digitized by Google

« François-Marie-Benjamin Richard, archevêque de Paris, avec la bénédic-
« tion paternelle de l'abbé général Dom Flugi d'Aspermont, par les mains
« de Dom Étienne, abbé de la Grande Trappe, avec le consentement des
« familles respectives, toutes les formalités étant remplies, Dom Romain,
« en notre nom, faisait solennellement donner l'habit de l'ordre aux pre-
« mières de ses filles qu'il avait choisies pour notre fondation.

« VII) Par un décret rendu sous la date du 16 juillet 1890, nous érigions
« en la ville de Dourgne pour les nouvelles filles de Saint-Benoît un monas-
« tère selon les règles, où elles pussent continuer leur préparation et faire en
« plus une année entière de probation. La Communauté voulant et devant
« être autonome, nous avons statué que, sous notre autorité, elle serait
« dirigée et administrée, au spirituel et au temporel, par Dom Romain et
« ses successeurs, avec l'aide de leurs moines..... C'est, d'ailleurs, la
« marche que suivent nos vénérables collègues dans l'épiscopat, quand il
« s'agit de la Règle de Saint-Benoît.

« VIII) Les Bénédictins de notre Archidiocèse forment avec les autres
« issus du Serviteur de Dieu le P. Muard, la province française de la grande
« et nombreuse Congrégation Cassinienne de la Primitive Observance. Leurs
« déclarations sur la Règle et leurs Constitutions sont pleinement approu-
« vées par le Saint-Siège depuis le 18 décembre 1880.

« IX) Les Bénédictines de Dourgne ayant choisi librement ces mêmes constitutions et déclarations, et voulant être incorporées à la Congrégation, autant que le permet la condition des religieuses en France, nous-même ayant pleinement autorisé ce choix et cette volonté, il en résulte que les nouvelles Moniales ont dès le premier jour entre leurs mains, avec la Règle du Saint Patriarche, un code explicatif et supplémentaire entièrement approuvé par l'Église. »

Le Mémoire rappelle l'érection canonique du prieuré des Bénédictines le 21 mars 1891, et la profession des premières moniales le 24 septembre suivant. Ce prieuré a été érigé en abbaye par un acte de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers le 31 janvier dernier ; de son côté, le prieuré de St-Benoît d'Encalcat a été élevé à la même dignité.

Pour donner un nouveau témoignage de sa sympathie à ces deux fondations, S. G. Mgr Fonteneau annonçait qu'il donnerait la bénédiction abbatiale au premier abbé d'Encalcat, le R^me^ P. D. Romain Banquet, le 23 septembre, et que le lendemain, à sa demande, Mgr l'évêque d'Amiens bénirait la première abbesse de Sainte-Scholastique de Dourgne.

ITALIE. — Le R^me^ D. Oderise Piscicelli, Grand-Prieur de Saint-Nicolas de Bari, ayant résigné l'abbaye de St-Pierre de Pérouse, a été nommé abbé titulaire de St-Benoît de Polirone. Il est remplacé à Pérouse par le R. P. D. Guy Barbieri, prieur de Saint-Benoît à Sienne.

BRÉSIL. — « Le mois de juillet n'a pas été aussi fécond que les précédents en événements intéressants ; néanmoins, pour ne pas laisser languir

Digitized by Google

la chronique mensuelle, votre serviteur va vous butiner quelque petite chose dans son journal. Le jour de la Visitation de la sainte Vierge, nous avons eu la première profession monastique dans notre église abbatiale. C'est l'excellent Frère convers Damien qui a ouvert la série. Le Révérendissime Père Abbé officiait, et l'église était comble. Cérémonie toujours grandiose, mais qui, dans les circonstances actuelles, revêtait un caractère de particulière solennité. Depuis combien d'années les voûtes sacrées n'avaient-elles plus retenti du joyeux « *Suscipe* » ! Aussi le peuple paraissait-il presque aussi ému que nous-mêmes. De fait, après la cérémonie, un jeune homme de notre voisinage vint-il s'offrir comme oblat. C'est le fils d'un des bons amis de la maison ; depuis notre arrivée, il se faisait remarquer par sa piété et par son assiduité à tous les offices de la journée, au grand complet. Parfois, il servait à la grand' messe et aux vêpres, avec ses deux jeunes frères. Jamais on n'avait voulu le presser, mais on voyait la grâce travailler son âme. Or il est maintenant des nôtres et continue à édifier ses compagnons, tout en se déclarant très heureux d'appartenir à saint Benoît. Ce jour-là nous vîmes apparaître, pour la première fois, dans notre église, la blanche cornette des Sœurs de Gyseghem, qui occupent à Olinda l'ancien couvent de la Conception. Ces religieuses, qui possèdent un si bon esprit et un zèle admirable pour les œuvres de charité, s'habituent peu à peu au pays et à ses mœurs. Déjà elles s'occupent des enfants pauvres et ont reçu une première postulante. Pour nous, voilà juste un an que nous avons dit adieu à Maredsous, dans la mémorable cérémonie où le Révérendissime Père Abbé Primat nous bénit solennellement et nous envoya sur les plages brésiliennes, comme Notre-Seigneur envoya ses apôtres à la conquête des nations. Depuis lors, nous avons bien éprouvé, dans la santé, quelques heurts inséparables des conditions de climat où nous fûmes transplantés tout d'un coup, mais, de fait, nous voilà tous vivants, et les plus faibles peuvent suivre tous les exercices, sans compter la besogne surérogatoire que nous donnent les enfants et le ministère. Cette situation sanitaire très satisfaisante est due à la sagesse de nos supérieurs qui ont donné assez de latitude et de pouvoirs spéciaux à notre Révérendissime Père Abbé, pour lui permettre de répondre aux besoins des circonstances, sous sa responsabilité. S. Exc. Mgr Guidi, f. f. d'Internonce à Rio, ne ménagea pas les éloges à notre Congrégation, lors de son entrevue avec le Révérendissime ; aussi fonde-t-il les plus belles espérances sur notre œuvre de restauration monastique. Dieu veuille donc nous conserver les forces et nous envoyer beaucoup d'hommes de bonne volonté ! Pour le moment, nous attendons plusieurs postulants. Ces recrues arrivent à point ; mais ce qui nous est surtout nécessaire pour le moment, ce sont des moines tout faits, sur lesquels on puisse compter et qui puissent eux-mêmes mettre immédiatement la main à la besogne. Nous voilà maintenant obligés de procurer les secours de la religion, au moins le dimanche, à plu-

Digitized by Google

sieurs grosses localités éparpillées le long de la plage, lesquelles n'ont pas de prêtres et n'en voient jamais ; telle la ville de Paulista, à 4 lieues d'ici, qui compte de quatre à cinq mille âmes. Dernièrement Dom Willibrord était allé faire sa visite mensuelle à ses ouailles de Rio Doce, dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois. Parti avant le lever du soleil, il trouva, en arrivant, la chapelle remplie d'une foule pieuse qui débordait même sur le rivage. Il eut à confesser environ 300 personnes qui communièrent le lendemain à la grand' messe, chantée par le révérend curé d'Olinda. L'apostolat de notre cher confrère se continua même pendant la nuit. Tandis qu'il était sorti de son galetas pour respirer à l'aise l'air pur de la mer et se promener solitaire, « *per silentia lunæ* », il rencontre tout à coup un pêcheur qui retournait à sa hutte, chargé de ses filets. Le Brésilien est très sociable de sa nature : on entre en conversation et bientôt on est une paire d'amis. « Voyez-vous, mon cher Père, je suis pauvre et je n'ai pas d'habit pour me présenter dans la maison de Dieu. Voilà pourquoi, depuis 25 ans, je n'ai pu faire ni confession, ni communion. » L'excuse n'était pas bien solide : il fut facile de la démolir. « Eh bien, nous voici seuls, rentrons à la chapelle, et je vous confesse sur l'heure. Vous n'aurez pas honte avec moi, je suppose. — Mais... mais... je ne suis pas préparé, et il y a si longtemps... ! — Qu'à cela ne tienne, voyons : vous avez dû commettre telles et telles fautes ? — Oui, mon Père, à peu près autant de fois. — Et encore telles et telles autres ? — Oui. — Vous ne vous rappelez rien d'autre ? — Si, il y a encore cela. — Et maintenant ? — C'est bien tout. — Or, bien, mon bon ami, voilà votre confession toute préparée, il ne vous reste plus qu'à vous agenouiller pour demander la sainte absolution, en formulant un acte de sincère contrition et de ferme propos. » Et ce fut fait, et le pauvre converti se releva joyeux, chantant tout haut les miséricordes du Seigneur et promettant de venir communier le lendemain, avant le jour. Parmi les nombreux chrétiens qui avaient voulu profiter de la présence d'un prêtre à Rio Doce, pour recevoir les sacrements, plusieurs étaient venus de loin. Transportés de bonheur, ils eurent la pensée de ménager la même grâce à leurs concitoyens moins favorisés. Ils allèrent donc supplier Dom Willibrord de parler en leur faveur au Révérendissime Père Abbé, et leur requête fut si touchante qu'il promit de prendre en main leur cause. En revenant le long de la mer, il croyait entendre l'ange de ces contrées déshéritées lui parler au cœur, comme autrefois l'ange de Macédoine pressait saint Paul de passer en ce pays. Le Révérendissime Père Abbé, dès le lendemain matin, repartait avec le même Père pour aller constater *de visu* les besoins spirituels de ces populations si bien disposées. En arrivant à Rio Doce, ils rencontrent, comme accrochés sur les lieux, un grand nombre de gens pieux qui ne savaient se décider à partir et qui faisaient ensemble une procession, en l'honneur du Sacré-Cœur. Ils auraient voulu encore une messe chantée, comme la veille :

Digitized by Google

il était trop tard : les deux moines avaient célébré au monastère, dès l'aube ; pour les consoler ils chantèrent un salut, et ce ne fut qu'avec peine qu'ils purent s'arracher aux démonstrations pieuses de ces âmes naïves et droites. De là ils visitèrent diverses localités importantes possédant des églises, mais des églises sans prêtre et sans sacrifice, des églises qui pleurent. L'une d'elles est celle de notre propriété de Jaguaribe, ce qui signifie, en langue du pays, « Rivière des Jaguars ». De fait cette espèce de félin foisonne dans ces parages ; Dom Denis, s'y étant rendu depuis pour célébrer une messe anniversaire, nous rapporta une fourrure bigarrée des nuances les plus délicates et du velouté le plus fin. A Jaguaribe nous possédons, outre une fazenda où prospère la canne à sucre, une carrière de pierre calcaire qui pourrait nous être de quelque secours dans nos besoins actuels, mais dont l'exploitation nous est enlevée, pour deux années encore, en vertu d'un bail existant à notre arrivée. Dom Willibrord vous racontera sans doute un jour la féerique promenade qu'il fit sur la rivière avec le Révérendissime Père Abbé dans un canot primitif ; il vous décrira mieux que celui qui n'a rien vu, les oiseaux au plumage multicolore qui peuplent ces rivages. Pour moi, je vais tâcher d'achever cette lettre en vous décrivant, à grands traits, un mariage pittoresque dont je fus témoin naguère à Prazeres. C'était le jour de sainte Anne, patronne du lieu. Le Révérendissime Père Abbé avait jugé bon de me députer comme prédicateur extraordinaire, en compagnie de Dom Denis, qui chantait la grand' messe, et de Dom Victor, qui tenait le lutrin. Je ne vous dirai rien de la cérémonie dont la simplicité contribua au profond recueillement des fidèles : une chose me frappa particulièrement : ce fut le silence absolu de l'auditoire, durant le sermon ; quel contraste avec le vacarme du lundi *in Albis !* Mais j'ai cru m'expliquer la chose : le pauvre étranger qui s'escrimait en chaire était pour eux un prédicateur vraiment « extraordinaire » ; l'ahurissement les rendit muets. Bref, après le dîner pris au prieuré, on nous rappelle à l'église. Douze couples, noirs comme l'ébène, étaient rangés sur les bancs. Dom Denis, révérend curé, revêtu du surplis et de l'étole, s'avance dans le chœur et appelle à ses pieds les deux futurs conjoints. Il aurait fallu voir la fiancée dans sa robe blanche qui faisait repoussoir sur son teint de nuit sombre ! Pour sûr Rembrandt y aurait trouvé un joli thème de clair-obscur ! Les invités et la foule se pressaient autour d'elle pour mieux entendre les formules et suivre les moindres détails que Dom Denis observait avec une scrupuleuse exactitude. A la fin, c'est un branle-bas général ; le coryphée en tête, et tous les autres après lui, viennent complimenter les nouveaux mariés, leur sauter au cou, et enlever tour à tour une fleur du bouquet de noces comme souvenir. Un grand nègre, avec une larme au coin de l'œil, disait bien haut : « Moi aussi j'ai été marié ici, mais pas si bien ! » Cependant les chevaux piaffent à la porte de l'église et semblent inviter les cavaliers. Ceux-ci se décident enfin à quitter l'église. Ils enfourchent leurs montures et hissent en croupe leurs

Digitized by Google

noires amazones. A voir l'élégance et la souplesse de celles-ci on pouvait juger que l'usage du cheval ne leur était pas étranger ; passant la main la plus voisine sous l'aisselle de leur cavalier et la relevant par devant sur son épaule, elles paraissaient aussi à l'aise qu'un sénateur dans sa chaise curule. Mais rien n'était ravissant comme l'ensemble harmonieux de leurs costumes, aux mille couleurs. Les groupes se mettent en marche l'un après l'autre, descendent au bois touffu qui tapisse la vallée et disparaissent au loin, successivement, au détour du sentier. Seuls quelques chariots primitifs, aux roues massives en forme de meules de moulin, suivent en arrière traînés par leurs bœufs pesants : « *tardi venere bubulci* ». Sous la bâche familiale, on entend encore le joyeu caquet des amis qu'elle abrite ; puis on ne perçoit plus que le grincement monotone et continu des roues glissant dans leur essieu : on dirait la cornemuse lointaine d'une troupe de pifferari. Quand tout rentre dans le silence, le soleil descend à l'horizon. »

F. M. M.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 10 août, à Zermatt (Suisse), le R. P. Dom Sigismond Gschwandner, de l'abbaye des Écossais à Vienne, Dr Phil., directeur du Gymnase supérieur des Écossais, chevalier de l'ordre de François-Joseph et d'Isabelle, conseiller du prince-archevêque et du gouvernement, membre de plusieurs sociétés savantes. Né à Roehrenbrunn (Basse-Autriche), le 28 mars 1824, il prit l'habit bénédictin aux Écossais de Vienne le 21 septembre 1844 et fit profession le 29 septembre 1847. Il avait pris le grade de docteur en philosophie en 1845, et fut à deux reprises, en 1852 et 1870, élu doyen de la faculté de philosophie de l'Université de Vienne. Il consacra toute sa vie à l'enseignement dans le gymnase annexé à son abbaye et y enseigna les sciences naturelles et la philosophie. Il s'est fait connaître par un certain nombre de travaux sur ces deux branches, publiés la plupart dans les programmes du gymnase des Écossais.

Le 19 août, à l'abbaye de Ligugé (France), le R. P. D. Antoine Bessière, à l'âge de 67 ans, dont 28 de profession.

Le 1er septembre, à Holywell (Angleterre), le R. P. Dom Wilfride Wallace, profès de l'abbaye de Maredsous, sous-prieur de l'abbaye de St-Thomas d'Erdington (Angleterre). Né le 30 juillet 1838 de parents honorables et riches établis dans le Yorkshire, Jean Wallace fit ses études à Sedgley Park, puis à St-Edmond de Londres, et se fit remarquer par ses heureuses dispositions pour l'étude. En 1862, le premier des étudiants catholiques depuis la Réforme protestante, il fut reçu à l'université de Londres bachelier-ès-lois. Il acheva ses études au collège anglais de Rome et y fut promu au doctorat en théologie. Ordonné prêtre en 1864, le Rév. M. Wallace retourna en Angleterre et passa quelque temps dans le ministère.

Digitized by Google

Il fut ensuite nommé professeur au collège de St-Edmond à Londres, puis curé d'East-Greenwich de 1870 à 1877. C'est alors que, se sentant appelé à la vie religieuse, il se présenta à Maredsous, où il fit profession le 15 août 1879. Le 5 octobre 1880, son abbé l'envoya au prieuré d'Erdington près de Birmingham, afin d'y prendre la direction de l'école annexée au monastère. En 1887, lors de la réouverture du Collège bénédictin de Saint-Anselme à Rome, Dom Wilfride fut appelé à occuper la chaire d'exégèse. Il était un homme de science; très versé dans les langues anciennes, orientales et modernes, il s'était familiarisé de bonne heure avec les ouvrages des Pères et des scolastiques; il possédait de grandes connaissances en théologie et se mouvait à l'aise dans la littérature historique. En 1874, pour se délasser des travaux accablants d'un ministère important à Londres, il publia une traduction poétique des hymnes de l'Église, dont on admire l'élégance et l'exactitude (*Hymns of the Church translated from the original into English verse.* London, Burns, 1874, 256 pp. in-8°). Son ouvrage principal est sa vie de St Edmond de Cantorbéry, pour laquelle il utilisa un certain nombre de documents peu ou point utilisés jusque-là (*Life of St. Edmund of Canterbury from original Sources.* London, XI-639 pp. in 8°). Ce travail consciencieux fut écrit au prix de grands sacrifices dans les moments de répit qu'une maladie bien douloureuse laissait à son auteur. D. Wallace aurait certainement pu publier d'autres œuvres, si l'enseignement et le ministère paroissial lui eussent laissé plus de liberté. Mais les travaux nombreux et variés de sa vie monastique, les grandes souffrances qu'il endurait depuis nombre d'années, ne lui en laissaient pas le loisir. Ses confrères se rappelleront toujours son zèle pour le service divin et pour la parole de Dieu. Au mois de juillet dernier, il se rendit à Holywell, dans l'espoir d'y trouver quelque soulagement auprès de sainte Winefride; la sainte l'a délivré de ses maux. Sa mort fut douce et paisible. Sa dépouille mortelle repose dans l'enceinte de l'abbaye d'Erdington. R. I. P.

Le 8 septembre, à l'abbaye de St-Nicolas de Sarnen (Suisse), dame Cunégonde Widmer, à l'âge de 69 ans, dont 47 de profession.

Le 9 septembre, le R. P. D. Jérôme Vaughan, profès du monastère de Downside (Angleterre), premier prieur de l'abbaye de Fort-Augustus (Écosse), à l'âge de 55 ans, dont 35 de profession.

Le 11 septembre, à l'abbaye de Solesmes, le R. P. Dom Joseph Jousse, à l'âge de 89 ans, dont 26 de profession.

Le 13 septembre, à l'abbaye de Solesmes (France), le R. P. Dom Anatole Le Poullen, à l'âge de 63 ans, dont 29 de profession.

Le 19 septembre, à Saint-Cloud (États-Unis), S. G. Mgr Martin Marty, O. S. B., profès de l'abbaye d'Einsiedeln, évêque de Saint-Cloud.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Le 33ᵉ .·. Crispi. Un palladiste homme d'État démasqué, par miss VAUGHAN. Paris, Pierret, éditeur, rue Étienne Marcel, 37, Un vol. in-8°, 500 pages, avec gravures. 5 frs.

LA presse quotidienne catholique, française et belge, a déjà rendu compte de cet ouvrage d'une façon très élogieuse. Nous ne pouvons que nous associer à elle. C'est par l'histoire telle qu'elle nous est présentée par miss Vaughan, que la vie de M. Crispi acquiert une unité que l'on y cherche souvent, avec quelque surprise de ne l'y point trouver. Tout le monde sait que les francs-maçons obéissent avant tout à leurs chefs, et en sa qualité avouée de Frère.·. Crispi, même lorsqu'il était ministre omnipotent, n'était point dispensé de l'obéissance maçonnique. Miss Vaughan affirme qu'il est lié par elle beaucoup plus que tout autre, et que la parole célèbre et authentique de Mazzini, disant que Crispi serait le dernier ministre de la monarchie italienne, n'est pas seulement une prévision ou un souhait. D'après son livre, Crispi, jadis condamné à mort par ses frères en carbonarisme pour trahison, aurait été gracié à la condition de devenir l'instrument absolument aveugle de la secte : celle-ci, depuis lors, l'aurait fait manœuvrer de façon à ruiner la monarchie, et à préparer une République dont la mort du roi Humbert serait le signal. Quoi qu'il en soit de cet empoisonnement et de ses conséquences, il est incontestable que Crispi est un homme néfaste et qu'il exerça sur le roi Humbert la plus détestable influence. Miss Vaughan rappelle ce rôle avec infiniment de justesse, et son livre, contenant un nombre considérable de renseignements nouveaux et de documents sur l'histoire de l'Italie moderne, ne peut qu'être utile à l'intelligence de cette période sombre de l'histoire de notre siècle, au sein de laquelle la jeune Italie s'est faite. L'auteur se déclare absolument soumise à la censure du St-Siège et sincèrement convertie. A ce propos il ne sera pas inutile peut-être de faire remarquer que ses soupçons relatifs à un membre du Sacré-Collège eussent pu ne pas être livrés à la publicité, sans que cela nuisît à son œuvre.

D'autre part il est bon de faire ressortir qu'une récente polémique de miss Vaughan avec M. le professeur Margiotta, semble très suffisante, pour mettre hors de conteste la question de l'existence et de la conversion de l'ex-palladiste américaine. Ceci soit dit pour ceux qui en doutaient encore. Et, à supposer que l'on ne soit pas absolument convaincu de ce fait, il n'en reste pas moins vrai que l'auteur du livre le 33ᵉ .·. Crispi, nous a donné un morceau d'histoire contemporaine des plus intéressants.

Les gravures sont nombreuses, pas toutes de première valeur. Ce sont surtout des portraits. Les tables manquent, c'est pour une autre édition.

Digitized by Google

Lettre inédite
de l'évêque Evodius aux moines d'Adrumète
sur la question de la grâce.

SAINT Evodius, évêque d'Uzala ou Uzita dans l'Afrique proconsulaire, occupe un rang distingué parmi les amis et les correspondants de saint Augustin. Baptisé en même temps que celui-ci, et devenu le compagnon infatigable de ses travaux, il ne craignait pas de l'importuner au plus fort de ses occupations, pour lui proposer des questions sur les points les plus difficiles de l'Écriture et de la croyance catholique. De cette correspondance, il nous reste quatre lettres d'Evodius écrites vers 414/415, avec les réponses d'Augustin à chacune d'elles.

Une autre lettre d'Evodius semble n'avoir pas été jusqu'ici publiée en entier. Elle était adressée, non plus à saint Augustin, mais à l'abbé Valentin et aux moines d'Adrumète. Voici en quelles circonstances elle fut écrite.

En 427, un moine d'Adrumète, nommé Florus, fit un voyage à Uzala, sa ville d'origine. Durant son séjour dans cette localité, il y trouva et transcrivit la lettre de saint Augustin à Xystus, prêtre et depuis évêque de Rome, contre les arguments des partisans de Pélage (ép. 194). Sa copie était à peine parvenue à la connaissance des moines d'Adrumète, qu'elle excita parmi eux le plus grand trouble. Cinq des plus remuants, mais non apparemment des plus éclairés, prétendirent qu'il était impossible de soutenir la doctrine contenue dans cette lettre, sans nier du même coup le libre arbitre et le mérite des œuvres. D'autres prenaient parti pour l'évêque d'Hippone, et leur abbé Valentin était au fond de leur avis. Cependant, désireux de ramener le calme dans sa communauté, il n'imagina rien de mieux que d'envoyer une députation à l'évêque d'Uzala, afin d'apprendre de lui comment il fallait entendre la lettre d'Augustin, cause de tant de fâcheuses divisions.

De la réponse d'Evodius à cette consultation, on ne connaissait jusqu'à présent que quelques mots cités par J. Sirmond d'après un manuscrit de Saint-Maximin de Trèves, dans son *Historia Praedestinatiana* ch. 1 (Migne P. L. 53, 674 c.). Il avait omis le reste, non

Digitized by Google

qu'il le crût indigne de voir le jour, mais parce que le texte laissait à désirer au point de vue de la correction. Sur quoi le bon Tillemont se permet une de ces réflexions malicieuses qui lui étaient familières (H. E. XIII, 874): « Ce fragment de la lettre de saint Évode, dit-il, « nous fait regretter qu'on ne nous l'ait pas donnée entière, et qu'on « se soit contenté de nous dire qu'elle est à Saint-Maximin de « Trèves. On dit qu'elle est assez peu correcte : mais ce n'était pas « une raison de nous en priver. Un auteur illustre de ce temps se « plaint sur cela qu'il y en a plusieurs qui ne donnent pas ce qui ne « leur est pas favorable : et on en a d'autres exemples. »

J'ai trouvé, parmi les matériaux réunis par J. Fessler pour l'édition de saint Césaire, le texte complet de la lettre d'Évodius d'après un manuscrit du XIVe siècle conservé présentement à la bibliothèque du séminaire de Trèves (N. V. 6. fol. 147v) et qui a jadis appartenu à l'abbaye bénédictine de Saint-Mathias. Fessler y a joint dans la suite les variantes d'un manuscrit du IXe siècle, le codex 2081 de Darmstadt, restitué depuis à la bibliothèque du chapitre de Cologne, où il porte la cote LXXX (fol. 139v). En signalant cette pièce dans leur catalogue de cette dernière collection, Jaffé et Wattenbach se contentent de renvoyer aux Œuvres de saint Augustin II, 792. n. c.

Il a existé au moins deux autres exemplaires de notre lettre : d'abord, celui de Saint-Maximin de Trèves dont s'est servi Sirmond, et qui devait ressembler à celui de Saint-Mathias ; puis un manuscrit mentionné dans le catalogue de Lorsch du Xe siècle comme contenant en onzième lieu l'*epistula sancti Euodii episcopi Uzilensis ad abbatem Valentinum*. J'ignore ce que sont devenus ces deux manuscrits.

Voici le texte de l'écrit d'Evodius d'après les mss. de Cologne (C) et de Trèves (T) utilisés par Fessler :

INCIPIT EPISTVLA BEATI EVODII VZALENSIS
AD ABBATEM VALENTINVM ADRVMETINVM.

Dominis sanctis honorabilibus dilectissimis et desiderantissimis fratribus abbati Valentino et sanctae congregationi Euodius peccator et omnes mecum conserui in Domino salutem. 5

1 *Euodii*] *Euuodii* T, et ainsi dans la suite. *Vzalensis*] Je me conforme à l'orthographe communément reçue ; *uculenis* T ; *uzialensis* " Notitia p. e. c. Africae " codd. AH (C. S. E. L. VII, 117) ; *uzilensis* catalogue de Lorsch, G. Becker p. 89 ; la forme classique serait, semble-t-il, *uzitensis*. 3 *desiderantissimis*] C ; *desideratissimis* T.

Digitized by Google

Multum nos releuari cognoscimus, quando ad nos uisitandos mittere dignamini et epistolis uestris nobis benedictiones impertiri: unde salutamus uos plurimum, et nos uestris commendamus orationibus. Domini sancti honorabiles fratres retulerunt nobis, quia nescio quae ibi quaestiones inter uos natae sunt de libero arbitrio et de iustitia Dei. Laudamus quidem studium uestrum, sed nolumus esse cententiosum. Contentio enim perturbationem excitat, sed studium pietatem requirit.

Liberi arbitrii plenissimum effectum habuit homo primo procreatus, Adam dico; sed ubi sauciatum est ipsum liberum arbitrium, infirmatum est. Ergo est in homine nunc liberum arbitrium, sed sauciatum. Inde dictum est: *Infirmatus est in egestate uigor meus, et lumen oculorum meorum non est mecum.* Ad hoc recuperandum missus est medicus saluator Christus, ut saluaret quod perierat, et curaret quod uitiatum fuerat. Semper ergo antiquis patribus et omnibus hominibus auxilium Domini necessarium fuisse. Ex quo enim uitiatum est ipsum liberum arbitrium, ad perimendum sibi tantummodo sufficit; ut autem curetur et ad pristinum statum reuocetur, necessarium habet peritissimum medicum.

Multa sunt a domnis patribus scripta magistris ecclesiarum et doctoribus, quae sunt legenda, sed cum pietate, non cum contentione. Et tamen, si quid minus liquet de liberi arbitrii et gratiae munere exitu, uel de iudicii secreta altitudine atque hominum diuersorum ordinatione siue occultissima dispensatione, nemo perturbetur, si non intellegit. Credatur quia iustus est Dominus, et *non est in eo iniquitas*; et quod non in ista uita intellegitur, ad illam uitam seruetur. Omnia enim quae hic fieri uidentur, occultissimo Dei ordine proueniunt: cuius iudicium occultum esse potest, iniustum esse non potest. O ut si bene uiueretur, pie a Domino peteretur, et nihil amplius quaereretur! Quia multum est timendum illud: *Si iustus uix saluus fiet, peccator et impius ubi parebunt?* Bene uiuere ergo magnum Dei munus est. Nam et si *cogitatio hominis confitebitur* Deo, et *de otioso sermone reddituri sumus rationem* Deo, et *quicunque dixerit racha reus erit iudicio*, et, quod

7 *benedictiones*] C; *benedictionem* T. 8 *Domini sancti h. f.*] C; *dominis sanctis. Honorabiles f.* T. 13 *effectum*] *affectum* Sirmond. 16 *meus*] Ps. 30, 11. C'est également la leçon du psautier de Vérone et de saint Augustin. 17 *meum*] Ps. 37, 11; même leçon dans le psautier Romain. 18 *ut saluaret*] C Sirmond; T omet ces deux mots, et insère par anticipation les mots *semper ergo antiquis* de la phrase suivante. 19 *patribus*] leçon conjecturale; *fratribus* mss. *fuisse*] il faut lire *fuit*, ou il manque ici quelque mot. 23 *domnis*] C; *dnis* T. *magistris*] C; *a magistris* T. 25 *liquet*] C; *licet* T. *de liberi*] C; *et liberi* T. *gratiae*] C; om. T. *exitu*] mss. pour *et exitu?* 28 *iniquitas*] Deut. 32, 4. 30 *occultum e. p. iniustum e. n. p.*] Cf. le petit traité de S. Césaire sur la grâce, dans la Rev. Bénéd. du mois dernier p. 438, l. 113. 31 *O ut si*] mss; Fessler croit qu'il faut lire *O si ut.* *peteretur*] *potiretur* C, corrigé ensuite; *poteretur* T. 32 *timendum*] T insère *est* une seconde fois. 33 *parebunt*] 1 Pierre 4, 18. 34 *confitebitur*] Ps. 75, 11. *Deo*] om. T, espace laissé en blanc. 35 *rationem*] Math. 12, 36. *iudicio*] Math. 5, 22.

Digitized by Google

ad summam dicitur, *quis gloriabitur mundum se esse a peccato?* quid adhuc quaerimus contentionum quæstiones, cum sine dubio Deo inuocato morum nostrorum possumus habere purgationem? Vae mihi nimis peccatori, etiam adhuc dolores et lacrimae necessariae sunt, et non dantur : sed ex quo aut occulto secretoque iudicio fiat, vel ex qua secreti poena, quis mihi dicturus est aliquando? Dicam et ego illum propheticum sermonem: *Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrimarum?* Dei est autem et hoc donum, ut cum dolore et effectu talia dicam : quia et *quid oremus sicut oportet* apostolo dicente *nescimus*. Ubi ergo non periclitamur, si de nobis ipsi in aliquo praesumere uoluerimus? *Non enim audemus*, sicut idem ipse apostolus admonet, *aliquid cogitare quasi ex nobismetipsis, sed sufficientia nostra ex Deo est.*

Legant ergo sancti Dei maiorum dicta, sicut iam dixi, qui habent diuini muneris pium effectum; et quando non intellegunt, non cito reprehendant, sed orent ut intellegant, petant ut accipiant, quaerant ut inueniant, pulsent ut aperiatur eis. Quod ut haec omnia per hanc caelestis gratiae donum esse intellegant : quia etiam ipsum uelle bene uiuere et bene uelle orare et uelle bene intellegere tunc habebit homo, si a Deo acceperit, a quo cotidie nullis meritis praecedentibus eius gratia liberatur omnis homo. Ipse est enim Deus noster, qui *cui uult miseretur* per gratiae bonitatem, *et quem uult obdurat* per iustitiam et iudicium, nulla hoc faciens iniquitate, sed aeterna sua incomprehensibili pietate, quam nullus sensus humanus capere potest, aequissima ueritate. Superbum est autem tantorum et tam sanctorum ecclesiae magistrorum de diuinae gratiae dispensatione sapienter libros conscriptos a nobis paruulis, cum pie intellegere nolumus, uelle culpari uel in aliquo reprehendi, et, quod plus abominandum est, de hac questione plenarii concilii diffinitas sententias nolle accipere; cum nouerimus praeceptum nobis esse a Deo, in quacunque forte dubitamus, per Moysen

36 *ad summam*] *ad summa* C; *ad summ* T. *a peccato*] Prov. 20, 9 gr. 38 *possumus*] pour *possimus?* *etiam*] C ; *et iam* T. 39 *aut*] C ; *ait* T ; Fessler propose de lire *id*, mais la leçon de C est acceptable. 40 *ex qua secreti poena*] Fessler trouve ce passage peu satisfaisant; je pense qu'il faut l'entendre dans le sens du ps. 18, 13 *ab occultis meis munda me*, auquel font si souvent allusion les anciennes formules liturgiques. 41 *aliquando*] T joint ce mot à ce qui suit. 42 *lacrimarum*] Jérém. 9, 1. 43 *et effectu*] mss., pas *affectu*. 44 *nescimus*] Rom. 8, 26. 45 *ipsi*] mss., pas *ipsis*. 47 *ex Deo est*] 2 Cor. 3, 5. 48 *sancti*] CT Sirmond ; Fessler croit qu'il faudrait *servi*. 49 *effectum*] CT ; *affectum* Sirm. 51 *Quod ut haec*] Ainsi les deux mss. CT; peut-être faut-il lire *quomodo?* La confusion est facile entre ces deux mots. *per hanc*] sous-entendu *gratiam?* Comp. avec ces vers de l'hymne du carême : *Laetemur in hac ad tuam Per hanc reducti gratiam.* 52 *quia*] leçon conjecturale ; *qui* mss. *bene uelle*] pour *uelle bene*, comme dans les deux autres membres? 56 *obdurat*] Rom. 9, 18. *iniquitate*] avec un trait sur l'*e* T. 59 *diuinae*] C ; *diuinitate* T. 62 *plenarii concilii*] C ; *p. consilii* T. Il s'agit du concile de Carthage de 418. cf. S. Augustin, ép. 215, 2. 63 *in quacunque forte*] *in quacunque sorte* C ; *in* [illegible] *rte* T.

Digitized by Google

dicentem : *Interroga patrem tuum, et indicabit tibi* bona Domini, *seniores*
65 *tuos, et dicent tibi* omnia. Maxime in hac re temeraria praesumptio est, quae, cum se putat scire quod nescit, et diabolico instinctu non uult per humilitatem a magistro discere, qui scit ipsius plenarii concilii decreta, grauiter nota sit. Nam quicunque illis sanctis ueritate subnixis caelestibus regulis sensum non accommodauerit, ab ecclesiae catholicae piae matris gremio
70 anathematis sententia expulsus est. Plus ergo studeant fratres nostri Deo adiuuante conscientiam suam habere ab omni macula aut ruga aut aliquid eiusmodi purificatam, si uolunt in iudicio animam suam habere securam. Legimus dixisse beatum Paulum apostolum : *Gloria nostra haec est, testimonium conscientiae nostrae.* Orate pro nobis. Benedicat uos Dominus ex
75 Sion, et uideatis quae bona sunt in Hierusalem, domini sancti honorabiles ac dilectissimi fratres.

EXPLICIT EPISTVLA EVODII EPISCOPI AD VALENTINVM ADRVMETINVM

On voit que Sirmond avait raison de trouver le style de cette lettre assez peu correct. Cela tient sans doute un peu à la négligence des copistes, mais aussi à un certain manque d'habileté de l'auteur. Evodius, à la fin de sa première lettre à Augustin, est le premier à en faire l'aveu : *imperite et rustice scripsi.*

D'autre part, la teneur de cette petite pièce ne justifie que très imparfaitement les soupçons de Tillemont. L'évêque d'Uzala tient fortement pour la doctrine de saint Augustin, surtout dans les points qui avaient été l'objet d'une décision conciliaire : mais, avec un bon sens préférable dans ces sortes de discussions à toutes les finesses de l'esprit le plus subtil, il s'attache à mettre en relief le côté pratique de la question, insiste uniquement sur les propositions dont tout catholique doit convenir, recommande l'humilité, la crainte respectueuse des jugements de Dieu, la soumission parfaite aux définitions de l'Église, enfin la prudence dans la lecture des écrits des Pères et des Docteurs qui traitent de ces matières délicates.

Cette réponse si sage, si pondérée, ne suffit pas à satisfaire les moines d'Adrumète. Ils n'eurent pas de repos, jusqu'à ce qu'ils fussent allé trouver Augustin lui-même à Hippone. On sait avec

65 *dicent tibi*] Deut. 32, 7. 67 *concilii*] *consilii* T. 68 *nota sit*] Encore un passage défectueux. Fessler propose de lire *notanda sit* ; je préférerais *nota fit.* 73 *Paulum*] C ; *Petrum* T. 74 *nostrae*] 2 Cor. 1, 12. 75 *in Hierusalem*] Ps. 127, 5. 77 *Euodii*] C ajoute un second *u* au-dessus du premier. *Adrumetinum*] *Adrimetinum* C. Le ms. de Trèves termine par ces simples mots : *Finit epla.*

Digitized by Google

quelle charité cet incomparable génie se mit à leur service, et comment il composa à leur intention deux de ses derniers ouvrages, le *De gratia et libero arbitrio* et le *De correptione et gratia*, dans lesquels il précise et développe jusque dans ses plus audacieuses conséquences tout son système théologique sur la grâce.

D. G. MORIN.

P. S. Depuis la publication de l'opuscule de saint Césaire d'Arles sur la grâce (Rev. Bén. oct. dernier, p. 433 s.), je me suis aperçu qu'il en existait un second exemplaire du IXe siècle au Vatican, cod. 491, fol. 50^v^. Il accompagne, comme dans le recueil de Saint-Martial, le *Liber hypomnesticon* attribué à saint Augustin. Au reste, je ne pense pas qu'il puisse beaucoup contribuer à améliorer le texte déjà très satisfaisant du manuscrit limousin. On en jugera par le caractère barbare du titre qui s'y lit en tête de la pièce (Reifferscheid, Bibl. PP. Ital. I, 443) : *Item quid domus cessaris sensit contra eos qui ant. Gr. aliis det ds. gratiam aliis non det.*

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DE LA PRÉSENTATION NOTRE-DAME.

CHAPITRE II.

La congrégation belge.

§ I. L'ABBAYE D'AFFLIGHEM ET LA RÉFORME DE BURSFELD.

L'INSUCCÈS des démarches faites à Rome pour obtenir l'érection d'une congrégation belge des monastères bénédictins réformés ne fit pas perdre courage aux auteurs de ce projet. L'adoption de la discipline de Saint-Vanne dans l'abbaye bénédictine d'Afflighem, la plus importante du Brabant, ne fit que ranimer l'ardeur des abbés de Saint-Denis et de Saint-Adrien, soutenus et conseillés par le moine lorrain D. Mathias Potier (1).

Le monastère d'Afflighem avait, dès sa fondation en 1083, occupé une place prééminente parmi les abbayes belges par la sainteté de ses religieux, la ferveur de sa discipline et son importance politique. Un des premiers en Belgique, il avait adopté les coutumes de Cluny (2). Alors même que d'autres corporations plus anciennes avaient vu l'éclat de leur gloire se ternir et leur discipline s'affaiblir, il avait conservé, jusque dans le cours du XIVe siècle, sa bonne

1. D. Mathias Potier, né à Semur, fit profession à Saint-Vanne de Verdun, le 27 février 1611; il fut envoyé en 1618 à l'abbaye de Saint-Hubert pour aider l'abbé Fanson dans l'établissement de la réforme, passa de là en 1623 à celle de Saint-Denis en Broqueroie pour y prendre la direction du noviciat réformé (*Quæstio monast.-theologica de carnium esu*, Lovanii, 1752, p. 236 ; nous parlerons plus au long de ce travail dans la suite de cette étude), y reçut la profession des moines réformés, le 21 mars 1625, au nom de l'archevêque de Cambrai (*ib.*; *Hist. abrégée de l'abbaie de St-Denis en Brockeroye*, aux Archives du Royaume, Cart. et MSS., 780, f. 7 ; *Annales S. Dionysii*, 629). Il travailla énergiquement à l'érection d'une congrégation belge en 1627, dirigea à partir du 23 février de cette année le noviciat de la réforme à l'abbaye de Saint-Adrien de Grammont (Journal de D. Martin Gouffart, 1627 ; *Quæst. monast.-theol.*, p. 242). Il fut rappelé en Lorraine vers le mois de septembre 1628 (*ib.*), laissant après lui les plus vifs regrets. Il remplit deux fois la charge de visiteur et de président de la congrégation de Saint-Vanne et mourut à Mouzon le 1 août 1645 (*Matricula religiosorum professorum congreg. SS. Vitoni et Hydulphi*, Nanceii, Hœner, 1782, p. 5). Voir ce que nous en avons dit plus haut p. 353.

2. Herm. Tornac., ap. *M.G. SS.*, XIV, 313.

Digitized by Google

réputation (1); grâce à ses excellentes constitutions ou coutumes, des moines d'Allemagne venaient y puiser, comme à une source toujours vive, les vrais principes du monachisme bénédictin (2).

Afflighem, lui aussi, dut subir le sort des autres abbayes et se relâcha également dans l'observance de la règle. Pour remédier à un état de choses, provoqué autant par l'humaine faiblesse que par un malheureux concours de circonstances, favorisé peut-être par ceux-là mêmes qui auraient dû veiller aux intérêts de l'Église plutôt qu'à la satisfaction de leur cupidité, l'abbé Guillaume de Croy, archevêque de Tolède et cardinal-diacre de Ste-Marie *in Aquiro*, avait fait appel en 1519 aux abbés du chapitre annuel de Bursfeld réunis à l'abbaye de Saint-Adalbert d'Egmond, pour en obtenir un certain nombre de religieux à l'effet de rétablir la discipline dans son monastère. Les abbés d'Egmond et d'Oostbroeck et le prieur de Klaarwater, chargés de traiter cette affaire avec les envoyés de l'archevêque, accédèrent à sa demande et envoyèrent aussitôt quelques moines à Afflighem (3). Le 20 septembre 1520, ces moines étaient incorporés à la communauté d'Afflighem (4). Charles de Croy, frère et successeur de Guillaume dans l'administration de l'abbaye d'Afflighem, résolut d'unir son monastère à la congrégation de Bursfeld. A cet effet il députa son prévôt au chapitre réuni à Saint-Martin de Cologne à la fin d'août 1521 et sollicita cette union. Cette demande eût été aussitôt accordée, si le député de l'administrateur d'Afflighem eût pu présenter des lettres d'union signées par Charles de Croy et

1. Vita S. Lutgardis, n. 24, ap. *Act. SS.*, t. IV Jun., 201. Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, dit de son abbaye : « On tenoit que, apriès le monastère de Afflengies c'estoit li maisons del ordène Saint-Benoist où on wardoit et tenoit mieus religion et boines coustumes. » (*Poésies*, éditées par Kervyn de Lettenhove, I, 128 ; cf. Chronique de Gilles Li Muisis, ap. De Smet, *Chroniques de Flandre*, II, 130 ; Jacques de Vitry, *Historia Occidentalis*, cap. 20 ; Thomas de Cantimpré, *Liber apum*, II, c. 23.)

2. L'abbé Guillaume d'Afflighem composa à la fin du XIIIe siècle un ouvrage sur l'observation de la règle de Saint-Benoît. Le texte des statuts ou « Consuetudines Affligenienses » dut jouir d'une certaine célébrité, car on les trouve signalés dans le Codex 99 de l'abbaye de Lambach en Autriche (f. 120^b) et existaient autrefois dans un MS. de l'abbaye de Kremsmünster (cf. *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden*, 1883, II, 135, 137). Un Rituel du XVIe siècle de l'abbaye de Laach, fondée à la fin du XIe siècle par des moines d'Afflighem, fait mention de l'ancienne discipline de Laach et du « Cæremoniarum liber quem frater Rengotus Haffliginiensis scripsit » (f. 149, MS. de la Bibl. l'Université de Bonn). — Deux lettres de l'abbé Wernhard de Niederaltaich en Bavière (1289-1317) nous apprennent que plusieurs moines de cette abbaye furent envoyés à Afflighem pour s'y former à la discipline régulière (Pez, *Codex epistolaris*, II, pp. 211-212). L'abbaye d'Afflighem était en confraternité de prières avec celle de Kremsmünster (Loserth, *Geschichtsquellen von Kremsmünster*, Wien, 1882, p. 19).

3. *Procès-verbaux des chapitres annuels de Bursfeld*, MS. de l'abbaye de Beuron, chapitre de 1519, p. CI. ; Jean de Leyde, *Annales Egmundani*, c. 94, édit. Ant. Matthæus, Lugd. Batav., 1692, p. 141 ; *Gallia christ.*, V, 37 ; Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland*, II, 2, p. 189.

4. [illegible]eus, *Opp. dipl.*, IV, 455.

Digitized by Google

le consentement de l'empereur. L'affaire fut donc différée, et les abbés d'Egmond, d'Oostbroeck et de Saint-Paul d'Utrecht autorisés à faire cette incorporation (1). Le chapitre de 1522 ne put l'accepter faute de n'avoir pas reçu les originaux des pièces réclamées (2). Toutefois l'abbé d'Egmond était déjà chargé de la visite annuelle du monastère d'Afflighem (3). Le prévôt se fit représenter au chapitre de 1523 tenu à Bursfeld, et les abbés de Gembloux et d'Egmond furent chargés de se rendre à Afflighem pour y recevoir les lettres d'incorporation signées par le convent, ainsi que celles de l'administrateur et de l'empereur, et admettre cette abbaye dans l'Union suivant les formes ordinaires (4). Ce ne fut qu'au chapitre de 1524, tenu à l'abbaye de Werden, que l'union d'Afflighem à Bursfeld, accomplie par les deux visiteurs, fut définitivement acceptée (5). A partir de cette année, le prévôt d'Afflighem prit régulièrement part aux réunions annuelles de Bursfeld. La congrégation intervint directement en 1551 et en 1564 en faveur du prévôt destitué par l'évêque de Tournai, administrateur de l'abbaye, à l'insu des visiteurs et contrairement aux clauses de l'acte d'union (6).

Les difficultés ne firent qu'augmenter lors de l'incorporation de l'abbaye d'Afflighem à la mense du nouvel archevêché érigé à Malines en 1564. C'est en vain que les moines essayèrent de secouer ce joug et se nommèrent un abbé régulier ; ils durent céder devant la force représentée par Granvelle. « Ceux d'Afflighem ne sont pas saiges », écrivait en 1566 le prévôt Morillon au tout-puissant cardinal (7), et pour cause ; ils supportaient à contre-cœur l'état de choses imposé par le gouvernement et tâchaient de se séparer de la mense archiépiscopale. Malheureusement les déprédations des soldats espagnols, les passages des troupes, les persécutions des Gueux forcèrent les religieux à quitter leur monastère et à se retirer soit à Alost, soit à Bruxelles (8). Ces changements fréquents amenèrent un relâchement dans la discipline (9). Les terres ne rapportaient

1. MS. de Beuron, chapitre de 1521, p. CLV.
2. *Ib.*, p. CLVIII. L'autorisation de l'empereur est datée du 10 mai 1522 ; cf. *Abbreviatura Bullarii Cassino-Bursfeldensis*, par D. Olivier Legipont, MS. de l'abbaye de Melk, en Autriche, p. 167.
3. *Ib.*, p. CLX.
4. *Ib.*, p. CLXII.
5. *Ib.*, p. CLXIV.
6. *Ib.*, 221, 241.
7. *Correspondance de Granvelle*, éd. Poullet, I, 349.
8. *Ib.*, VI, 131, 149, 175, 203.
9. *Ib.*, 225.

Digitized by Google

rien ; le manque de revenus ne mettait pas Granvelle de bonne humeur, et l'on refusait les novices (1).

L'archevêché de Malines, se basant sur la bulle d'incorporation, considérait l'abbaye d'Afflighem comme soustraite à la juridiction de la congrégation de Bursfeld. En 1595, pendant la vacance du siège archiépiscopal, le vicaire-général, Mathias Hovius, fit la visite canonique de la communauté d'Afflighem retirée à Bruxelles, malgré les réclamations des visiteurs de Bursfeld, et reçut à cet effet les encouragements du nonce apostolique le 30 avril 1595 (2). Le 27 janvier 1597, le nonce manda à Hovius, élevé à l'archevêché de Malines, de refuser aux supérieurs de Bursfeld l'autorisation de faire la visite du monastère d'Afflighem, tant qu'on n'aurait pas obtenu de Rome une interprétation de la bulle d'incorporation (3). Le président et le chapitre de Bursfeld reçurent des plaintes de la part des religieux (4). L'affaire fut portée devant la congrégation du Concile (5). Bien plus, les abbés de Saint-Martin de Cologne et de Deutz s'adressèrent directement au pape Clément VIII et lui rappelèrent, le 5 décembre 1597, comment l'abbaye d'Afflighem avait été unie à l'archevêché de Malines contrairement aux privilèges de la congrégation de Bursfeld. Dans l'acte d'incorporation, il avait été stipulé que le monastère serait placé sous la direction d'un prévôt réformé et que le culte divin y serait maintenu. Les promesses, disent-ils, n'ont pas été tenues : depuis 24 ans, l'abbaye n'a plus de prévôt, l'église et le monastère sont transformés en granges et écuries, il ne reste que quelques moines obligés de vivre en dehors du monastère. Sixte V, informé de cet état de choses, avait chargé par un bref, donné le 21 novembre 1585, le nonce de Cologne, François Bonomi, évêque de Verceil, de casser cette union à la mense archiépiscopale, de ne donner à l'archevêque de Malines qu'une partie des revenus et de rétablir le monastère dans son ancien état ; la mort du nonce avait arrêté la marche des affaires. Ces abbés supplièrent donc le

1. De 1576 à 1589 les terres restèrent, pour ainsi dire, incultes ; c'est ce que l'archevêque Hovius faisait remarquer au nonce apostolique en 1599 (*Quæstio monastico-theologica de carnium esu*, Lovanii, 1752, p. 67). Morillon, l'agent de Granvelle, se plaint à maintes reprises de l'enlèvement de l'argent et des ravages des troupes. « Je n'ay garde de permectre que l'on reçoive novices à Afflighem ou à St-Amand, mande-t-il le 10 septembre 1581 à Granvelle, et j'ai refusé à 17 (?) et aultres qui en ont faict instance » (*Correspondance*, VIII, 393).

2. *Quæstio monastico-theol.*, p. 353.

3. *Ib.*

4. On trouve une relation de ces difficultés dans le MS. 241 des Archives de la ville de Cologne, ff. 7-11, 15-18, (*Diplomata apographa*) relatif à la congrégation de Bursfeld.

5. *Ib.*, f. 15.

Digitized by Google

pape de charger le nouveau nonce de prendre en mains l'affaire d'Afflighem et de faire droit à leur requête (1).

Les chapitres de 1599 et de 1600 s'en occupèrent également, et prièrent l'abbé de Saint-Trond de venir en aide aux moines d'Afflighem (2). L'archevêque Hovius adressa un rapport au nonce sur la situation du monastère d'Afflighem en réponse au mémoire des moines (3). Le résultat des négociations fut que l'archevêque se décida à restaurer le monastère. Un accord signé entre lui et les moines, le 26 février 1602, en présence du nonce, et confirmé par un bref de Clément VIII, le 25 mai suivant, porte expressément que le prévôt aura le droit de gouverner les moines et les conventuels d'après les prescriptions de la Règle et la réforme de Bursfeld (4).

Les supérieurs de la congrégation de Bursfeld considérèrent toujours Afflighem comme soumis à leur juridiction ; les chapitres de 1601 à 1604 nomment encore des visiteurs pour Afflighem. Le 11 novembre 1607, en réponse à une demande de visiter Afflighem faite par les supérieurs de Bursfeld, l'archevêque répondit qu'il ne devait ni ne voulait admettre leur ingérence dans son monastère. En 1614, un député du chapitre de Bursfeld, de passage à Bruxelles, lui présenta une requête analogue ; Hovius lui fit la même réponse en se basant sur la bulle d'incorporation (5).

Mgr Hovius voulait sincèrement la restauration de l'abbaye d'Afflighem, mais il considérait ce monastère comme définitivement séparé de la congrégation de Bursfeld. S'il n'avait peut-être pas pour lui le droit, il avait l'autorité et l'appui du nonce Octave Frangipani (6) et le silence de Rome. A partir de cette époque, il n'est plus question d'Afflighem dans les actes de Bursfeld. L'archevêque voulut régir son monastère d'après l'esprit de Bursfeld, y introduire une observance sérieuse et notamment y remettre en vigueur l'abstinence perpétuelle. C'est dans ce dessein qu'il établit comme prévôts des religieux méritants, tels que Hubert De Bray, Josse Cnobbaert et Henri Van den Zype, tous moines de Saint-Jean d'Ypres,

1. Lettre originale, Cod. Burghesian., III, 97, a, b. (Archives Borghèse) ; MS. 241 des Archives de Cologne, f. 22v.

2. MS. de Beuron, pp. 285v, 290 ; MS. 259 de la Collection in-4° des Archives de la ville de Cologne : *Recessus capituli annalis Bursfeld.*, f. 9.

3. *Quæstio monastico-theologica*, pp. 67, 353. En 1601, ce fut l'abbé Pierre Aimeric de Crespin qui fut chargé de faire la visite canonique d'Afflighem au nom des abbés de Cologne de l'union de Bursfeld (Copie de cet acte dans le fonds de Saint-Amand (carton 1601-1650) aux Archives du Nord à Lille.)

4. *Quæstio mon.-theol.*, 68, 353.

5. *Ib.*, 353.

6. *Ib.*, 354 ; cf. 119-120.

Digitized by Google

qui relevèrent le monastère et y introduisirent une bonne discipline (1).

Nous nous sommes étendu assez longuement sur la situation de l'abbaye d'Afflighem avant l'introduction de la réforme de Lorraine, car les rapports du monastère avec les archevêques de Malines expliqueront l'intervention de ces derniers dans l'érection de la congrégation belge, et le peu de solidité de celle-ci sans cesse placée à la merci du bon vouloir ou de la mauvaise humeur des Ordinaires.

§ 2. — Érection de la congrégation belge.

L'abbaye d'Afflighem, après le départ du prévôt Henri Van den Zype, eut le bonheur d'être dirigée par un homme de vertu et de talent, dont les travaux et l'influence allaient bientôt lui rendre sa gloire des anciens jours, Dom Benoît van Haeften. Les excellents résultats, que la réforme de Lorraine produisait dans les monastères belges, n'avaient pu lui échapper, et les rapports plus fréquents qu'il avait avec l'abbaye de Saint-Adrien de Grammont, le mettaient en contact immédiat avec les moines réformés. Le prévôt d'Afflighem aspirait à voir son monastère reprendre l'observance entière de la règle de St-Benoît, et les statuts de Lorraine lui en offraient un mode facile d'application. Le 21 février 1627, Haeften assista à la profession des premiers moines réformés de Saint-Adrien présidée par l'archevêque de Malines et l'abbé de Saint-Denis. L'appui que son supérieur immédiat accordait à la Réforme de Lorraine, détermina le prévôt d'Afflighem à l'introduire dans son monastère. Aussitôt après cette cérémonie, il accompagna à Saint-Denis l'abbé Vincq et D. Charles Cuny (2), qui y avait remplacé D. Potier en qualité de maître des novices, pour y suivre pendant quelques jours les exercices de la nouvelle observance. Haeften y resta dix jours et revint à Afflighem, pleinement résolu

1. D. Bernard, *Geschiedenis der Benedictijner Abdij Afflighem*, Gent, Siffer, 1890, 232-239 ; *Chronic. S. Andreæ Brugensis*, ed. Weale, Brugis, 1868, p. 189. Henri Van den Zype devint en 1616 abbé de Saint-André de Bruges ; il est auteur de plusieurs travaux d'histoire et de droit canon.

2. D. Charles Cuny, profès à Moyen-Moutier le 6 mai 1612 (*Matricula religiosorum SS. Vitoni et Hydulphi*, 1782, p. 5), fut employé à la réforme de St-Remy de Reims (Yepez, *Chroniq. génér. de l'Ordre de St-Benoît*, trad. par D. Martin Rethelois, t. IV, p. 190), puis envoyé de Lorraine au monastère de Saint-Denis en Broqueroie, où il remplaça D. Potier comme maître des novices. De là il passa en la même qualité à celui d'Afflighem le 30 août 1627 (Ruteau, ap. *Quæstio monastico-theologica*, p. 241) ; il remplit à plusieurs reprises les charges de visiteur et de secrétaire de la congrégation de la Présentation N.-D. et, de 1628 à sa mort, celle de maître des novices de cette congrégation. Il mourut à l'abbaye de Saint-Adrien de Grammont le 7 décembre 1641 (*Archives de l'abbaye de Saint-Adrien*, Reg. 216, p. 37). On trouve un poème dédié à ce moine dans le *Rhetorum collegii S. Adriani poesis anagramm.*, pp. 319-302.

Digitized by Google

à embrasser la nouvelle observance. Il convoqua immédiatement ses religieux et trouva le prieur de Bornhem, Dom Hubert Phalesius, et celui de Basse-Wavre, D. Michel Delaporte, décidés à le suivre; ceux des religieux qui ne se montraient pas disposés à admettre un nouveau régime, acceptèrent de se retirer dans les prieurés. L'archevêque de Malines en témoigna une satisfaction d'autant plus vive, que l'initiative de la réforme partait du sein même de l'abbaye.

La décision de Dom Haeften fit sensation dans tout le pays. L'archevêque de Cambrai, qui n'avait cessé de mettre des obstacles à la propagation de la Réforme de Lorraine, et qui se sentait atteint par cette résolution, essaya, avec l'aide d'un célèbre bénédictin de Douai, Dom Léandre de St-Martin, d'ébranler le prévôt d'Afflighem, et de l'amener à accepter de préférence les statuts de Liessies qu'il avait voulu, quelques années auparavant, imposer aux moines de Saint-Denis. Sa visite à Afflighem n'eut aucun résultat : la bienveillance que l'archevêque de Malines montrait à l'égard des Réformés de Lorraine, la confirmation de la réforme de Saint-Adrien par le Saint-Siège eurent raison de toutes les hésitations. Mgr Boonen vint lui-même faire la visite d'Afflighem, et prendre les dernières dispositions pour que la nouvelle observance pût être introduite sans trouble. Le 6 août, D. Hubert Phalesius partit pour Saint-Denis et en ramena à Afflighem les abbés Vincq et Lebrun, ainsi que D. Potier, pour s'entendre avec les moines sur le nombre de religieux étrangers qui prendraient la direction de la réforme. L'abbé de Saint-Denis accorda trois de ses religieux, qui restèrent à Afflighem avec D. Charles Cuny et un convers. Aussitôt on dispose le dortoir conformément aux statuts de Lorraine; le 7 septembre, on accepte le bréviaire bénédictin réformé, et, le 10 octobre suivant, en présence des abbés de Saint-Denis et de Saint-Adrien, d'André Trevisius, le grand protecteur de la réforme, l'archevêque de Malines donna l'habit de Lorraine au prévôt d'Afflighem, à huit des anciens moines et à trois novices (1).

Comme les religieux venus de Saint-Denis étaient eux-mêmes

1. D. Hub. Phalesius, *Chronic.*, 262-277; Odon Cambier, *Chronic. Afl.*, 140; *Annal. S. Dionys.*, 629; *Quæstio monast.-theol.*, 240-241, d'après D. Ruteau; *Historia vitæ D. Gasparis Vincq*, ff. 13v-14v. Il nous eût été agréable de pouvoir utiliser dans ce travail l'importante histoire manuscrite de l'abbaye d'Afflighem composée au siècle dernier par le dernier prévôt, D. Bède Regaus, et qui est actuellement conservée au monastère bénédictin de Termonde. Nos démarches pour obtenir l'autorisation de consulter ces manuscrits n'ont pas été couronnées de succès; les anciennes archives d'Afflighem conservées à Termonde, nous a-t-on répondu, n'ont jamais été montrées à des étrangers, et il n'y a pas lieu de se départir de cette règle en notre faveur. Si de ce chef notre travail présente quelque lacune, on voudra bien nous excuser.

Digitized by Google

novices dans l'observance, et que D. Charles Cuny ne pouvait faire face à toutes les nécessités, l'archevêque de Malines écrivit au président de la Congrégation de Saint-Vanne pour demander le concours de quelques-uns de ses religieux. Dom Vincq lui-même se rendit à Afflighem, et prit la direction du noviciat en attendant la venue des moines Lorrains, qui arrivèrent vers le milieu de novembre. C'étaient D. Mathieu Millet (1), qui devint plus tard directeur du noviciat, et D. Raphaël Braconier (2), qui enseigna la philosophie aux jeunes profès de Saint-Denis et de Saint-Adrien, réunis dans l'abbaye de Broqueroie.

Tandis que les moines d'Afflighem se soumettaient à l'épreuve d'une année de noviciat, l'idée de former un seul corps des monastères réformés fut de nouveau et sérieusement agitée. L'expérience, qu'on venait de faire avec l'abbé de Saint-Hubert, montrait qu'une union n'était possible qu'après accord préalable avec les Ordinaires. On en référa à l'archevêque de Malines, et, le 22 août 1628, celui-ci convoqua à Afflighem les abbés de Saint-Denis et de Saint-Adrien et le prévôt Dom Haeften pour jeter avec eux les bases d'une union des monastères réformés sous la protection de l'épiscopat. Les articles de ce concordat furent signés à Afflighem le 26 août suivant par l'archevêque de Malines et par les supérieurs des trois monastères réformés, et confirmés le 1er mai 1629 par l'archevêque de Cambrai.

En voici la teneur :

« Pour assurer le maintien de la réforme introduite ou commencée dans les monastères des Sts-Pierre et Paul d'Afflighem, de St-Denis en Broqueroie et de St-Adrien de Grammont, de l'ordre de St-Benoît, les supérieurs de ces monastères ont conçu les articles suivants et promis de les observer exactement à l'avenir.

1. Chaque année on célébrera un chapitre auquel prendront part les dits supérieurs et des délégués de chaque couvent ; mais les seuls prélats auront voix décisive, les autres n'auront que voix consultative.

2. On y traitera et décidera de ce qui regardera le bon état desdits monastères et l'exacte observance de la dite Réforme d'après la

1. D. Mathieu Millet, de Metz, profès à l'abbaye de St-Mihiel le 19 octobre 1619, exerça les charges de visiteur et de secrétaire des chapitres de la Congrégation belge en 1630, 1632 et 1633 (*Archives de St-Adrien*, Reg. 216, pp. 10, 15, 22). Il mourut à l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz le 16 mai 1636 (*Matricula*, p. 8). Il traduisit en français l'ouvrage de Benoît van Haeften *De schola cordis* (Lettre de D. Odon Cambier, moine d'Afflighem, à D. Luc d'Achery, Bibl. nat. de Paris. MS. français 17683, f. 281).

2. D. Raphaël Braconier, de Toul, avait fait profession à Saint-Vanne, le 24 août 1615 (*Matricula*, p. 6).

Digitized by Google

Règle du B. P. St Benoît et les Constitutions ou Déclarations éditées sur cette règle et imprimées avec elle à Toul en 1625, en tant qu'elles concernent les rites, les coutumes et observances monastiques, en exceptant les chapitres et articles des Constitutions ou Déclarations qui touchent la juridiction, le régime, les exemptions et autres choses de ce genre qui ne sont pas déterminées spécifiquement par le texte de la Règle.

3. Tout ce qui aura été décidé dans les dits chapitres à la pluralité des voix desdits prélats en exécution de ladite Règle ou des Déclarations susmentionnées, aura force de loi dans les monastères.

4. Mais si l'on y statue ou ordonne une chose qui n'est pas expressément contenue dans ladite Règle ou dans les Déclarations, on ne pourra la mettre à exécution qu'après approbation et consentement préalables de l'Ordinaire du lieu.

5. Les visiteurs désignés dans lesdits chapitres par les prélats devront visiter les monastères au moins une fois l'an, et plus souvent s'ils le jugent expédient, et y corriger dûment et sans retard ce qui devrait être corrigé, d'après la Règle et les susdites Constitutions ou Déclarations.

6. En dehors du cas de délit, on ne transférera pas des religieux déjà profès du monastère de leur profession à une autre maison non dépendante de leur monastère, sauf de leur consentement, et de celui des prélats respectifs des deux monastères; quant aux religieux qui feront à l'avenir profession, il suffira de la volonté du chapitre et des deux prélats en cause.

7. Le noviciat sera commun dans un lieu à déterminer par les prélats. Le maître des novices et les deux examinateurs des novices seront désignés par les prélats; il ne sera permis à personne de donner l'habit ou d'admettre la profession à un sujet que lesdits maître et examinateurs ou deux d'entre eux croiraient devoir renvoyer.

8. Le scolasticat sera commun, tant pour la philosophie que pour la théologie, dans le lieu ou les lieux à déterminer par les prélats, sous un directeur ou des préfets à désigner en chapitre.

9. Nul prélat ne pourra modifier à son gré les cérémonies ou usages relatifs à la discipline monastique reçus dans la Réforme; il aura besoin pour cela de l'autorité du chapitre, afin d'éviter toute dissemblance.

10. On ne fera ou statuera jamais rien qui puisse directement ou indirectement tourner au détriment de la Réforme, et tous seront tenus de travailler de toutes leurs forces à sa conservation.

Digitized by Google

11. Par tous ces articles on n'intente rien, et l'on n'intentera jamais rien de quelque manière que ce soit ou sous n'importe quel prétexte contre le droit du Prince, ou contre la juridiction, ou l'autorité des Ordinaires, ou de l'archevêque de Malines, comme prélat du monastère d'Afflighem; mais tous leurs droits et autorité (non seulement de confirmer ou de bénir les abbés, mais encore de visiter les monastères, de corriger les abus, et de faire tout ce qui est du ressort de leur juridiction et de leur office) resteront entiers et intacts, tels qu'ils étaient avant la réforme; sauf que lesdits Ordinaires et l'archevêque, en tant que prélat d'Afflighem, ne pourront rien faire ou souffrir qui puisse porter préjudice à la dite Réforme.

12. L'archevêque de Malines, comme prélat d'Afflighem, pourra, s'il le trouve bon, assister personnellement au dit chapitre avec droit de suffrage et présider à son tour; néanmoins, en ce cas, le prévôt d'Afflighem conservera, comme en tout autre temps, le droit de présence et de suffrage comme les abbés.

13. Les abbés et le prévôt d'Afflighem ne peuvent être déposés par le chapitre ou par le président ou les visiteurs, ainsi que les autres officiers de la dite abbaye d'Afflighem, sauf du consentement dudit archevêque (1).

Cet accord conclu à l'amiable facilitait l'érection d'une congrégation, mais, comme il dépendait du bon vouloir des Ordinaires et leur laissait une grande latitude de contrôle, il contenait en germes bien des causes de dissolution. Il suffira d'un dissentiment entre un des Ordinaires et le chapitre pour arrêter le fonctionnement de toute la Congrégation. On ne fut pas longtemps sans s'en apercevoir. Mais au mois d'août 1628, le ciel était sans nuages, et les cœurs se laissaient aller à la joie du renouveau monastique.

Ce fut un beau jour pour Afflighem que le 18 octobre 1628. Pour donner plus de solennité à la profession des premiers moines réformés, l'archevêque de Malines avait tenu à présider lui-même la cérémonie, en présence des abbés de Saint-Denis et de Grammont, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques distingués, parmi lesquels on remarquait Corneille Jansenius, Libert Fromond, Aubert Le Mire, Henri Calenus(2). Corneille Jansenius (3) prit la parole, et choisissant

1. D. Baudry, *Annal. de St-Ghislain*, MS., f. 114; Phalesius, p. 278; Cartul. de St-Denis, in-4°, pp. 480-483; imprimé dans *Quæstio monastico-theol.*, pp. XVIII-XX.

2. *Historia vitæ D. Gasparis Vincq*, f. 16-17; *Quæstio monastico-theol.*, p. 242.

3. La présence de Jansénius et de Calenus fut plus tard interprétée dans un sens défavorable à l'orthodoxie de Haeften et de ses compagnons, et les auteurs d'une *Consultatio monastico-theologica de carnium usu* rédigée en 1749, et dont nous aurons à parler plus loin, n'y manquèrent pas. Le ridicule de cette remarque a été relevé par les auteurs de la *Quæstio mona-*

Digitized by Google

pour texte la parole de saint Jean : « *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est et concupiscentia oculorum et superbia vitæ* » (II Joan., 2), il s'attacha à parler du renouvellement de l'esprit intérieur, et s'appuya surtout sur la doctrine de saint Augustin. Rappelant dans ses grandes lignes l'histoire de la création et du péché, l'orateur montra comment Dieu avait donné à l'homme l'intelligence et une libre volonté; le péché était venu détruire l'harmonie de ses facultés et le soumettre à la triple concupiscence. Cette triple concupiscence, l'orateur la montrait combattue dans la vie monastique par la pratique des vœux. Il termina par une véhémente apostrophe : la lutte existera pour eux, en eux ; il y aura peut-être des chutes, mais ils ne doivent pas se décourager ni jeter loin d'eux le bouclier ; Dieu viendra à leur aide, ils vaincront par la persévérance dans le combat contre les démons, et là où l'on aime, il n'y a pas de labeur (1).

Les supérieurs ne tardèrent pas à convoquer le premier chapitre de la nouvelle congrégation autorisée par le concordat du 26 août 1628; il se tint le 19 mai 1629 à l'abbaye d'Afflighem. Les capitulaires étaient les abbés de St-Denis et de Grammont, le prévôt d'Afflighem, trois délégués des monastères, D. Hubert Phalesius d'Afflighem, D. Benoît Ruteau de Saint-Denis et D. Maur Van der Elst de Saint-Adrien, et en outre D. Charles Cuny et D. Raphaël Braconier, respectivement directeurs de la réforme à Saint-Denis et à Afflighem. On y décida de rédiger des constitutions adaptées à la situation des monastères belges, quant aux possessions des monastères, à la dignité des abbés et aux droits des Ordinaires. Une question importante se présenta immédiatement à l'attention des

stico-theol. (pp. 275-278). Il n'est pas douteux que les moines d'Afflighem ne fussent à ce moment très liés avec Jansénius et Calenus et qu'ils n'aient même loué ouvertement l'évêque d'Ypres, en faisant opposition aux jésuites ; c'est ce qu'il est facile de constater en lisant la correspondance de D. Odon Cambier d'Afflighem, avec le savant D. Luc d'Achery (Bibl. nat. de Paris, MS. français 17683). On se piquait à Afflighem comme ailleurs, de suivre la doctrine de S. Augustin et de combattre Molina, souvent sans savoir exactement ce que l'on voulait. Mais, il est bon de ne pas l'oublier, on a souvent et trop fréquemment fait passer pour Jansénistes les adversaires de Molina et des Jésuites, et ceci est absurde. Saint Augustin était alors considéré comme l'unique porte-voix de l'Église dans la question de la grâce ; certains théologiens très orthodoxes abusèrent des textes du saint Docteur, *inde iræ*.

1. *Cornelii Jansenii S. Theologiæ doctoris oratio de interioris hominis Reformatione habita in Monasterio Affligeniensi, coram Illmo et Rmo Domino D. Archiepiscopo Mechliniensi, cum Rdus D. Benedictus van Haeften ejusdem Monasterii Præpositus aliique cum eo undecim religiosi in strictiori et reformata Benedictina observantia professionem emitterent.* Antverpiæ, apud Hieron. Verdussen, MDCXXVIII, 30 pp. in-8° (Bibl. de Bruxelles, dans le recueil 16444-65, n° 12 à la Section des MSS.). — Ce discours a été traduit en français par Robert Arnauld d'Andilly : *Traduction d'un discours de la Réformation de l'homme intérieur, prononcé par C. Jansénius, évêque d'Ypres, à l'établissement de la réforme d'un monastère de Bénédictins.* A Paris, Ve Camusat, 1644, 100 pp. in-12, achevé d'imprimer pour la première fois le 6 avril 1642.

Digitized by Google

membres du chapitre. Qui ferait partie du définitoire? L'intention manifeste de l'archevêque de Malines était de n'y voir représentés que les abbés et le prévôt d'Afflighem, mais l'archevêque de Cambrai, dans la révision des articles du concordat de 1628, avait demandé que les délégués des monastères pussent également en faire partie. Les supérieurs des monastères étaient d'avis de s'adjoindre les directeurs de la réforme, tant que le nombre des abbés n'aurait pas augmenté, mais les délégués, se référant à l'avis de l'archevêque de Cambrai et à l'opinion des moines d'Afflighem, demandèrent à en faire partie également. Les supérieurs hésitèrent à accéder à cette demande; toutefois, sur les instances de D. Hubert Phalesius, et sans préjudice de la décision de l'archevêque de Malines auquel ils en référeraient, ils consentirent à admettre pour cette fois deux délégués dans le définitoire : D. Hubert Phalesius et D. Benoît Ruteau. On se mit aussitôt à la rédaction des constitutions de la nouvelle congrégation belge (1). Parmi les décisions du chapitre, nous remarquons les points suivants : la retraite annuelle est obligatoire; les jeunes profès, avant d'être appliqués aux études, font encore une année d'exercices spirituels sous la direction du maître des novices; pour le noviciat on accepte le livre des exercices spirituels de D. Philippe François (2); la fête de la Présentation de la sainte Vierge est célébrée comme fête de première classe avec octave ; la rénovation des vœux se fait à l'Épiphanie ; les néo-prêtres célèbrent leurs prémices quinze jours après leur ordination, puis remplissent la fonction d'hebdomadier pendant six semaines consécutives (3).

Les statuts et les constitutions furent soumis à l'approbation de l'archevêque de Malines, qui fit une réserve à propos de l'admission des délégués dans le définitoire; aussi l'année suivante, les supérieurs firent-ils une réclamation à ce sujet (4).

1. Il s'en trouve un exemplaire imprimé (s. l. n. d.) à la bibliothèque de l'abbaye d'Averbode.

2. Il s'était fait, en 1626, une édition de cet ouvrage aux frais des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Hubert : *Exercices spirituels, ou méthodique explication de la Vocation religieuse, et des moyens nécessaires pour l'obtenir. Extraicts de la Règle du glorieux Patriarche St Benoist, en faveur de toutes les personnes désireuses de la perfection*, par le R. P. D. Philippe François, religieux et abbé de St-Airy de Verdun, de la Congrégation de St-Vanne et St Hydulphe en Lorraine, dudit ordre. Mons, François Waudré, 1626, petit in-12 ; titre et prélim. 18 ff. non chiffrés, texte 188 pp., table et approb. 2 ff. non chiffrés. — A la fin du volume : *Brefve methode et advis pour bien méditer*, 52 pp. et 4 ff. non chiffrés. — *Règles des frères layes ou commis et des oblats des monastères reformez de St-Hubert en Ardenne et de St-Denis-lez-Mons en Haynnau, de l'ordre de St-Benoist*, 24-26 pp. (cf. Rousselle, *Bibliographie montoise*, 215-216.)

3. *Archives de l'abbaye de Grammont*, Reg. 216. pp. 1-8.

4. *Quaestio monast.-theol.*, p. 243.

Digitized by Google

Le second chapitre se tint le 17 avril 1630 à l'abbaye de Saint-Denis; on y décréta que le chapitre général aurait à s'occuper de la nomination du régent et des professeurs du collège annexé à l'abbaye de St-Adrien de Grammont. En outre, en témoignage de reconnaissance envers les directeurs de la réforme, on décida que les Pères D. Charles Cuny, D. Mathieu Millet et D. Raphael Braconier seraient traités en tout comme des membres de la congrégation, qu'ils seraient pris comme directeurs du chapitre annuel et pourraient être nommés associés des visiteurs. Le prévôt d'Afflighem et D. Hubert Phalesius furent chargés de rédiger un formulaire de la tenue des chapitres et des visites canoniques (1). Le chapitre de 1631 se tint le 29 avril à l'abbaye de Grammont (2).

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Archives de St-Adrien de Gr.*, Reg. 216, pp. 10-14.
2. *Ib.*, pp. 15-17.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

NOUS signalons en premier lieu un nouveau travail qui se rapporte aux origines du monachisme, l'étude du R. P. D. Benoît Contzen, de l'abbaye de Metten, sur la règle de saint Antoine (1). Après avoir établi l'état de la question et décrit les deux recensions de cette règle données par Brockie et Abraham d'Eckhel, l'auteur étudie le contenu de la règle dite de saint Antoine; il y découvre entre autres points que le caractère de communauté dans l'institut monastique y apparaît nettement dessiné. Saint Antoine est-il l'auteur de cette règle? Au point de vue de la tradition, il n'y a pas de motif suffisant pour la lui attribuer; d'un autre côté les motifs internes font défaut pour le reconnaître d'une manière positive pour son auteur. Saint Antoine n'en est que l'auteur indirect : la règle qui porte son nom est conçue dans son esprit et empruntée aux exemples de sa vie, à ses discours et autres écrits. C'est ce que le R. P. Contzen prouve en détail. L'auteur examine en outre quelques autres sources auxquelles les rédacteurs de la règle ont puisé, notamment les préceptes de l'abbé Isaïe, et il dresse un tableau de références pour chacun des chapitres de la règle. Nous sommes en présence d'une collection rédigée au moins par deux auteurs, pour un petit monastère proprement dit, afin de servir à la formation ascétique de religieux soumis à une autre règle, celle de saint Pacôme.

Les *Analecta bollandiana* donnent quelques pages sur le Breviarium du martyrologe hiéronymien de Rheinau, où nous remarquons quelques notes nécrologiques des IXe et Xe siècles (2). Le même fascicule décrit un manuscrit des XIe et XIIe siècles, provenant de l'ancienne abbaye bénédictine de Hautmont et qui contient de petites annales de Hautmont de 1096-1120 (3).

---

1. *Die Regel des heiligen Antonius* von P. Benedikt Contzen (*Jahresbericht des humanistischen Gymnasiums im Benedictinerstifte Metten* für das Studienjahr 1895-96, 66 pp., in-8°.

2. 1896, t. XV, 271-275.

3. *Ibid.*, 276-284.

Digitized by Google

Le huitième volume de M. T. W. Allies, sur la formation du christianisme, est consacré à la vie monastique depuis les Pères du désert jusqu'à Charlemagne (1).

Dans le travail de M. le Dr Max Heimbucher sur « les Ordres et les Congrégations de l'Église catholique », l'histoire de l'ordre de saint Benoît occupe une place considérable, que son ancienneté, sa grande extension, son rôle dans l'Église expliquent aisément (2).

Le R. P. Dom Plaine consacre une étude détaillée à la biographie et aux écrits du vénérable Bède. L'auteur montre le culte dont ce saint a été l'objet au moyen âge, et se demande si le moment ne serait pas venu de faire reconnaître officiellement le titre de docteur, que tant de voix autorisées lui ont attribué au cours des siècles passés (3).

Bernard Pez, bénédictin de l'abbaye de Melk, publia en 1716 un catalogue d'écrivains ecclésiastiques tiré d'un manuscrit du XVe siècle, et l'attribua à un anonyme de Melk. Ce catalogue divisé en 118 chapitres ne manque pas d'intérêt pour l'histoire littéraire du moyen âge. M. Émile Ettlinger vient d'en donner une nouvelle édition critique établie sur les MSS. d'Admont (XIIe s.), de Gratz (XIIIe s.), de Melk (XVe s.) et de Vienne (XVe s.) (4). L'éditeur consacre trois chapitres à rechercher l'auteur de cet écrit, ses sources, la tradition manuscrite de son travail. Voici comment il résume ses recherches sur le premier point : « On peut faire valoir différents arguments contre l'abbaye de Saint-Emmeran de Ratisbonne, comme lieu d'origine de ce traité; il n'y en a point contre celle de Prüfening. Comme l'auteur se montre tellement familiarisé avec les trésors de la bibliothèque de Prüfening, comme aucun moine de Saint-Emmeran ne pouvait l'être, on peut croire avec beaucoup de vraisemblance que Prüfening est la patrie de l'auteur » (p. 23).

Les rapports du moine Ulric Stoeckel de Tegernsee que M. Haller vient de publier dans son premier volume du *Concilium Basiliense* (5), méritent d'appeler notre attention à raison de leur importance pour l'histoire de ce concile et pour celle de la réforme bénédictine dé-

1. *The Monastic Life from the Fathers of the desert to Charlemagne*. London, Paul, 1896, 404 pp., in-8°.

2. *Die Orden und Kongregationen der Kathol. Kirche*. Paderborn, F. Schöningh, 1896, pp. 92-203.

3. *Revue Anglo-Romaine*, 1re année, n° 36, pp. 49-96.

4. *Der sog. Anonymus Mellicensis de scriptoribus ecclesiasticis*, Text und Quellenkritische Ausgabe. Karlsruhe, Braun, 1896, 105 pp., in-8°.

5. *Concilium Basiliense, Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel*, Bd. I *Studien und Dokumente*, 1431-1437. Bâle, Reich, 1896, pp. 54-106.

Digitized by Google

crétée ou appuyée par cette assemblée. Le moine de Tegernsee était chargé de représenter à Bâle les monastères bénédictins du diocèse de Frisingue. Du 2 septembre 1432 au mois d'octobre 1437, il ne cessa de tenir son abbé au courant de la marche du concile. Si Ulric Stoeckel était un chaud partisan de l'idée conciliaire, il ne l'était pas moins de la réforme de son ordre et de celle de l'Église. Nous signalerons rapidement ici les divers points touchés dans ses lettres relativement à la réforme bénédictine. Le 4 décembre 1433, il parle longuement de la réforme de l'ordre, mais fait remarquer que la question de l'abstinence perpétuelle cause de grandes difficultés (p. 76) ; on regrettera que l'éditeur n'ait pas publié intégralement cette pièce d'après le Cod. lat. Monac. 18420, f. 233). Le 8 mai 1434 : on a beaucoup discuté dans la section de l'ordre, pour faire admettre l'abstinence et établir l'uniformité dans le vêtement ; il espère que le concile arrivera à imposer ces deux points (p. 82). La lettre du 23 juin 1434 traite de la visite canonique des monastères bénédictins des diocèses de Constance et d'Augsbourg : le concile a député comme visiteurs l'abbé d'Obernburg, Fr. Jean de Spire, moine de Melk, le prieur de la Chartreuse de Nördlingen et le prieur de St-Bénigne de Dijon, et demandé aux abbés des monastères déjà réformés d'accorder les hommes nécessaires pour la réforme des autres maisons. Tegernsee sera prié de fournir trois moines. La lettre du 20 juillet 1434 traite de l'habit porté par les prélats bénédictins au concile, puis de la réforme de l'ordre ; on y a approuvé les mesures décrétées précédemment au concile de Constance, sauf qu'on n'a pu s'entendre sur la question de l'office divin, sur l'abstinence et sur le vêtement. Les Français et les Italiens pour la plupart veulent s'en tenir à la Bénédictine et accorder l'usage de la viande au moins trois jours par semaine ; un certain nombre d'Allemands s'y opposent et il espère que leur manière de voir sera partagée et sanctionnée par le concile (pp. 85-86). Le 19 octobre 1434 : peu de chose à annoncer sur la réforme de l'ordre, les difficultés allant en augmentant (p. 88).

M. le professeur Rodolphe Hittmair vient de publier un travail théologique qui intéresse au plus haut point la famille bénédictine : *Le dogme de l'Immaculée Conception à l'Université de Salzbourg* (1). L'auteur y montre comment cette université bénédictine a depuis son origine jusqu'à sa suppression, pendant près de deux siècles, soutenu, défendu ce dogme catholique, comment elle mit cette fête

1. *Die Lehre von der unbefleckten Empfängnis an der Universität Salzburg.* Linz a. d. D., F. J. Ebenhoch, 1896. IV-240, pp. in 8. Prix : [illegible] 50.

Digitized by Google

en honneur dans ses congrégations de la Vierge, dans la solennité annuelle du vœu de défendre publiquement cette vérité. On y lira avec intérêt la position prise par les professeurs devant l'attitude du dernier prince-archevêque souverain de Salzbourg, imbu des doctrines joséphinistes et fébroniennes, lorsqu'il voulut supprimer ce vœu. L'auteur remet en lumière ces grands théologiens bénédictins de Salzbourg un peu trop négligés de nos jours et, en nous faisant pénétrer dans leurs ouvrages, fait saisir leur position vis-à-vis du docteur angélique dans la délicate question de l'Immaculée Conception de Marie. L'auteur a puisé à pleines mains dans la littérature si abondante de l'ancienne université de Salzbourg. Nous comptons prochainement revenir sur ce travail dans cette Revue, pour en esquisser les grandes lignes et en signaler les mérites.

La décadence de l'ordre bénédictin au XIIIe siècle est un fait incontestable, mais ses causes véritables échappent souvent aux regards. Envisagées comme institutions religieuses ou propriétaires fonciers, les abbayes sont en baisse. Ce n'est pas ici le lieu de retracer la genèse et le développement de cette déchéance ; qu'il nous suffise de signaler l'importance de la publication de M. le professeur Pirenne sur l'abbé Guillaume de Saint-Trond (1) pour comprendre l'état économique d'une abbaye bénédictine, sa situation financière et la réorganisation de ses domaines vers le milieu du XIIIe siècle. A ce titre, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272)*, intéresse plus que l'histoire locale, plus que l'histoire d'une abbaye; « il forme, comme le dit l'éditeur, une contribution précieuse à la connaissance de l'un des épisodes les plus importants et les plus instructifs de notre histoire économique. »

L'introduction contient une biographie bien établie de l'abbé Guillaume et un tableau de l'état de l'abbaye de Saint-Trond au XIIIe siècle. Guillaume est le restaurateur de la discipline à Saint-Trond et le réorganisateur des finances du monastère. M. Pirenne expose en quelques pages les mesures prises par ce prélat pour recouvrer des biens aliénés ou usurpés, pour rentrer en possession de droits contestés ou négligés, pour amortir les dettes, racheter les prébendes ou pensions, arrondir le domaine monastique. Il est intéressant de suivre ses procédés d'emprunts, de ventes ou de loyers: on voit dans l'œuvre de l'abbé Guillaume toute une transformation dans l'administration des biens du monastère.

1. *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptique et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe siècle* publiés par Henri Pirenne, professeur à l'université de Gand. Gand Engelcke, 1896, LX-440 pp. in-8°.

Digitized by Google

Le manuscrit de l'abbé Guillaume conservé à la Bibliothèque de l'Université de Liége, « consiste en annotations de recettes et de dépenses, en descriptions de biens et de revenus, en listes de fermiers et de censitaires, en consignations de droits de toute sorte, en comptes rendus de procès. Il tient tout à la fois de la nature d'un livre de comptes, d'un terrier et d'un censier. » Ce volume est l'œuvre de plusieurs scribes, mais la partie la plus considérable est écrite de la main de l'abbé Guillaume lui-même. Dans le manuscrit de l'abbé de Saint-Trond, pas d'ordre méthodique ; c'est un pêle-mêle d'états des biens, de comptes et d'annotations de toute sorte, consignés en vue d'une utilité immédiate, dans le dessein de se rendre un compte exact de l'actif et du passif du monastère. Les expériences journalières, une connaissance plus approfondie de l'état des affaires obligent l'abbé à compléter, à raturer, à modifier. L'analyse sommaire qu'en donne M. Pirenne (pp. XXXVIII-XL) permet de se retrouver aussitôt, dans ce fouillis. On devine aisément l'intérêt qui s'attache à une publication de ce genre ; « outre l'intérêt général qu'il présente pour l'histoire économique, notre texte nous fournit encore une foule de renseignements précieux pour l'histoire du droit et des institutions, et pour l'étude de tout ce petit monde de chevaliers, de clercs, de censitaires et d'échevins qui vivaient autour de l'abbaye. Si l'on complète les détails qu'il contient en si grand nombre par ceux que l'on trouve d'autre part dans les *Gesta abbatum*, dans le cartulaire et dans le Nécrologe de Saint-Trond, on conviendra que nulle partie de la Belgique du XIIIe siècle ne peut être connue avec plus de précision que ce coin de la Hesbaye dans lequel s'écoula la vieillesse laborieuse de l'abbé Guillaume. » Signalons à la fin de la préface les précieux renseignements que M. Pirenne fournit sur les monnaies et les mesures usitées en Belgique au XIIIe siècle. Quant au texte et à son annotation, le nom du savant professeur de l'université de Gand est une garantie suffisante en faveur de leur exactitude et de leur importance.

Hautmont et son abbaye, par Minon frères (1), est un récit d'histoire locale pour le grand public de cette localité et des environs. Je crois que les auteurs ont voulu faire œuvre consciencieuse, autant que possible ; ils ont même mis de la critique à accepter les dires de la tradition, bien que leurs amis aient été unanimes à leur recommander d'être intéressants, et, pour cela, abondants en anecdotes. Tout en tenant compte du conseil dans la limite du possible, les auteurs ont voulu contrôler les racontars et les potins. Ceci posé, il faut admettre

1. Hautmont, Laffineur, 1896, VII-488 pp. in-8°.

Digitized by Google

que leur livre est de nature à intéresser leurs compatriotes, qu'il est empreint d'une louable largeur de vues, que les historiens y trouveront aussi de quoi glaner, surtout pour les derniers jours de l'abbaye. Mais tout n'est pas encore dit sur le monastère : pas de références pour les faits rapportés, pas de liste chronologique des abbés scientifiquement dressée. Ce n'est pas le but des auteurs ; nous ne pouvons donc trop leur en vouloir.

L'histoire du pèlerinage de N.-D. des Ermites, par le R. P. Dom Odilon Ringholz, bénédictin d'Einsiedeln (1), peut être considérée comme un modèle de monographie. La masse de renseignements recueillis par l'auteur, la sûreté de ses informations, la mise en œuvre des matériaux ne laissent rien à désirer. Le pèlerinage d'Einsiedeln dans ses origines, son développement, ses manifestations, tel est le sujet de ce livre. Le volume débute par un tableau succinct, mais bien conçu et solidement documenté de l'histoire de l'abbaye d'Einsiedeln et du pèlerinage ; viennent ensuite sept chapitres respectivement consacrés aux fêtes du pèlerinage, aux pèlerins, aux pèlerinages, aux dévotions des pèlerins, aux merveilles obtenues à Einsiedeln, aux chemins suivis par les pèlerins, aux industries qui doivent leur origine au pèlerinage, à la police des pèlerins. Rien de plus varié, de plus intéressant, de mieux nourri que ces chapitres si instructifs pour l'histoire des mœurs : fêtes, chants et drames populaires ; patrie, catégories, nombre, costumes, coutumes des pèlerins, pèlerins de distinction, offrandes ; c'est tout un monde qui passe sous nos yeux. Que dire des groupes de pèlerins, des pèlerinages régulièrement organisés, qui de tous les points de l'Allemagne et de l'étranger se dirigent vers Einsiedeln et font de N.-D. des Ermites un des foyers de la piété catholique ? L'on aime à rechercher avec l'auteur les témoignages de la dévotion des fidèles, à saisir dans les démonstrations de leur foi leur ardent amour pour Dieu, leur confiance inébranlable en Marie, à sentir battre le cœur du peuple chrétien dans ces chants et ces prières incessantes qui pénètrent le ciel, parce qu'elles sont la prière de l'humble. Les protestants, les rationalistes peuvent hausser les épaules au récit de ces manifestations de la foi catholique; ce spectacle a parfois profondément ému ceux d'entre eux qui en ont été les témoins. D'ailleurs les faits sont là, et il faut le parti pris du sectaire pour ne pas se rendre à l'évidence des merveilles obtenues à Einsiedeln. L'auteur a choisi dans

1. *Wallfahrtsgeschichte Unserer Liebe Frau von Einsiedeln. Ein Beitrag zur Culturgeschichte* von P. Odilo Ringholz O. S. B., Fribourg en Brisgau, Herder, 1896, 381 pp., in-8°. Prix : fr. 9,40 ; relié fr. 12,50.

Digitized by Google

les documents mis à sa disposition une série de faits authentiques, indéniables; lui-même a été témoin de guérisons merveilleuses, attestées par des médecins. Autant il montre de prudence et de réserve dans le récit de ces événements, autant il s'en dégage une note de sincérité et de véracité. Le huitième chapitre nous fait connaître les chemins suivis par les pèlerins d'Einsiedeln: nos chemins de fer ont bien fait oublier les rudes labeurs de nos père. Les neuvième est consacré aux produits industriels réclamés par le pèlerinage. Dans ces deux chapitres, il y a de précieux renseignements à glaner pour l'histoire de l'industrie et de la vie sociale au cours des siècles passés. L'ouvrage se termine par une dissertation sur la dédicace miraculeuse de la chapelle d'Einsiedeln, au point de vue historique et théologique. L'auteur défend l'authenticité de la bulle de Léon VIII et la réalité des faits. L'ouvrage est richement illustré de reproductions de manuscrits, de portraits, de gravures, qui en font un véritable album d'Einsiedeln. Ce livre intéresse l'histoire de l'Église en général, de l'ordre bénédictin, du culte de Marie et fournit, comme l'auteur le dit dans son sous-titre, une excellente « contribution à l'histoire de la civilisation ».

Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de signaler ici les publications du R. P. Dom Tassilon Lehner, de l'abbaye de Kremsmünster, sur une illustration de son abbaye. Simon Rettenbacher est l'objet de son admiration et de ses études ; nous ne pouvons que le féliciter de remettre en lumière cet illustre bénédictin, une des gloires de l'ancienne université bénédictine de Salzbourg. Nous pouvons mentionner une nouvelle étude de D. Lehner sur les sentiments patriotiques de Rettenbacher dans son opposition au courant francophile de son époque (1). On retrouve dans ces quelques pages plus d'une strophe débordante de patriotisme et de sens chrétien. La conduite équivoque de Louis XIV, sa politique anticatholique arrachent au poète des accents vraiment émouvants. Nous ne pouvons que répéter ici le vœu que nous avons plusieurs fois déjà formulé, ce serait de posséder intégralement l'œuvre poétique de Rettenbacher, d'en voir faire un choix des plus belles pièces, et de le trouver entre les mains de nos jeunes étudiants catholiques. Ce serait pour eux en même temps qu'une jouissance littéraire, une lecture admirablement propre à élever leur cœur et à nourrir leur intelligence.

1. *P. Simon Rettenbachers nationale Auffassung im Gegensatze zur franzosenfreundlichen Richtung seiner Zeit.* Linz, 1896, Feichtinger, 231 p. in 8°.

Digitized by Google

M. Edmond Schneider publie une biographie de Jean Bertels, abbé de Munster à Luxembourg et d'Échternach (1).

La publication du *Nécrologe des religieux de la Congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (2), par M. l'abbé J.-B. Vanel, ne peut que faire désirer une histoire complète de cette illustre congrégation bénédictine, qui occupe dans l'histoire des lettres une place si importante. « Personne n'ignore, dit l'éditeur, quelle place considérable tiennent dans l'histoire de la science et de l'érudition les Bénédictins de cette Congrégation, quelle réputation ils se sont acquise par leurs ouvrages, que de services ils ont rendus à l'Église et aux lettres ; tous ne sont pas célèbres au même degré, mais tous, obscurs ou illustres, ont été les ouvriers infatigables et utiles d'une œuvre incomparable : ils ont valu à l'ordre de Saint-Benoît quelques-uns de ses meilleurs titres de gloire et au vieux monastère de Childebert, la bonne fortune d'être pendant près de deux siècles, un foyer de lumière rayonnant sur toute l'Europe.

« La postérité ne pouvait que retenir les noms des plus fameux, mais la lecture du Registre que nous publions révélera comment, dans ce cloître, on était parvenu à réaliser une véritable association intellectuelle, ordonnée, puissante, féconde, admirablement dirigée et soutenue, appelant au labeur commun les talents les plus divers et les plus humbles, ralliant toutes les bonnes volontés, faisant servir la piété à l'étude, l'obéissance à la production et bénéficier des pratiques et des modifications d'une règle austère les esprits appliqués aux recherches les plus fastidieuses et aux transcriptions les moins récréatives ; la vertu allégeait le labeur, la cellule et le silence protégeaient contre les importuns et souvent la veille, commencée dans la stalle du chœur à psalmodier l'office, se prolongeait à déchiffrer et à copier de précieux documents. On admirera ce qui ne s'est peut-être jamais reproduit autre part, surtout avec la même intensité et une aussi longue durée, des hommes, voués par profession à la sanctification intérieure, pratiquer les maximes évangéliques, en acceptant les besognes les plus obscures et en demeurant jusqu'à la fin les auxiliaires désintéressés de confrères plus instruits; on verra ces modestes et vrais religieux se consacrer sans relâche à collationner des parchemins, à confectionner des index, à corriger des épreuves avec les mêmes pensées de pénitence et de salut que les

1. *Studien O. S. B.*, 1896, pp. 269-276; 429-437.
2. Paris, Champion, 1896, LXIII-412 pp., in-4°.

Digitized by Google

solitaires de la Thébaïde, lorsqu'ils tissaient des nattes, que les trappistes de Rancé, la pioche ou la bèche à la main. N'est-il pas évident que tant d'application et tant de désintéressement sont dus à une discipline vigoureuse et étroite? La probité des mœurs, disons mieux, la beauté surnaturelle de l'âme et l'élévation du caractère ne furent pas étrangères à la sincérité et à la valeur des méthodes, comme au mérite et à la renommée des œuvres. »

L'introduction de M. Vanel contient des indications historiques sur l'abbaye de Saint-Germain et retrace dans ses grandes lignes l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur. Le Nécrologe lui-même comprend 266 notices plus ou moins détaillées, que M. Vanel a annotées à l'aide de nombreux renseignements qu'il a patiemment recueillis dans les anciens manuscrits de Saint-Germain. Ce livre est un indispensable supplément à Dom Tassin et une mine de précieuses indications bibliographiques.

M. l'abbé Ingold vient de nous gratifier d'un nouveau fascicule de ses *Correspondants de Grandidier*, le huitième, consacré à *Martin Gerbert de Hornau, prince-abbé de Saint-Blaise* (1). L'éditeur n'a malheureusement retrouvé qu'une seule lettre de Gerbert à Grandidier; par contre, il nous en donne seize du savant historien de Strassbourg au prince-abbé de Saint-Blaise. Il va sans dire que l'érudition fait l'objet de cette correspondance. L'éditeur relie ces lettres par un petit commentaire historique, qui ne manque ni de science ni de saveur. M. Ingold aime, chemin faisant, à faire ses petites remarques, et elles ne manquent pas de sel. Un des points les plus importants touchés par Grandidier, c'est le projet du nouveau bréviaire esquissé par ce savant et que M. Ingold reproduit intégralement.

La *Note sur Dom Benoît Didelot bénédictin*, de M. A. Benoît, fait connaître un moine de la congrégation de Saint-Vanne, sur lequel M. l'abbé Ingold avait déjà attiré l'attention dans ses *Correspondants de Grandidier*, à propos de D. Anselme Berthod et de D. Martin Gerbert. La note de M. Benoît résume la carrière de D. Didelot et fait connaître l'état du prieuré de Lay-Saint-Christophe en 1790 (2).

Le R. P. Dom Albert Noel s'occupe des Bénédictins Champenois de la congrégation de Saint-Maur, originaires de l'ancien diocèse de Reims (3).

1. Paris, Picard, 1896, 52 pp., in-8°.

2. *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine.* Janvier 1896, 7 pp., in-8°.

3. *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, vol. XCVII. Année 1894-95, tome I (Reims, Michaux, 1896).

Digitized by Google

S. É. le cardinal Moran, archevêque de Sidney, a publié tout récemment une *Histoire de l'Église catholique en Australie* (1). En attendant que la Revue puisse revenir d'une manière plus détaillée sur ce travail dans ses rapports avec l'ordre bénédictin, nous croyons devoir signaler les pages consacrées par l'éminent auteur aux deux fondateurs de l'Église catholique en Australie, Mgr Polding et Mgr Vaughan, tous deux fils de Saint-Benoît.

M. J. Berthelé traite du mobilier de l'église et de l'abbaye de St-Jouin-les-Marnes (2); M. Sahuc, *des vieux édifices et des anciennes institutions de Saint-Pons de Thomières* (3); M. J. Fourcade, *des ruines de l'abbatiale de St-Pé de Générès* (4). M. Ch. Schnauck décrit *un ancien sceau de l'abbaye d'Echternach* (5).

M. l'archiviste Paul Zimmermann examine la question de la fondation du monastère de St-Ludger à Helmstedt (6). A son avis, les origines du monastère remontent aux premières années du IXe siècle; cette fondation doit avoir été faite par des moines de Werden, de là le nom donné à ce monastère. — M. Vacandard s'occupe du règne de Thierry III et de la chronologie des moines de Fontenelle (7). D'après lui, Thierry III commença de régner entre le 11 mars et le 15 mai 673, et mourut, après dix-sept ans de règne, avant le 18 mai 690; Childeric II mourut vers la fin de l'année 675. St Wandrille fonda l'abbaye de Fontenelle le 1er mars 649 et mourut le 22 juillet 668; son successeur, St Lambert, monta sur le siège le Lyon en novembre-décembre 678; St Ansbert gouverna Fontenelle de la fin de 678 à la fin de l'année 684 et plus tard encore.

M. Guillaume Des Marez a soumis à un examen approfondi la charte par laquelle Arnoul le Vieux, comte de Flandre, restitua à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand les biens dont elle avait été dépouillée, à l'époque où saint Gérard travaillait à la réforme de ce monastère. M. Des Marez fixe la date de ce diplôme au 8 juillet 941 (8). M. Van der Kindere soulève quelques objections à cette manière de dater, et incline plutôt pour l'an 939 (9).

1. *History of the Catholic Church in Australasia*, Sidney, 1896, 2 vol. in-8°.
2. *Revue poitevine et des confins de la Touraine et de l'Anjou*. Mars 1896.
3. Bergerac, Imprim. du Sud-Ouest, 1866, 155 pp., in-4°.
4. Tarbes, Larrieu, 1895, 59 pp., in-8°.
5. *Public. de la Soc. hist. de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. XLIV (1895), pp. 317-320.
6. *Die Gründung des Klosters St-Ludgeri bei Helmstedt (Braunschweigisches Magazin*, 14 sept. 1895, pp. 12-16).
7. *Revue des questions historiques*, avril 1896, pp. 491-506.
8. *Bullet. Comm. royale d'hist. de Belgique*, 5e série, t. VI, pp. 219-252.
9. *Ib.*, 208-218.

Digitized by Google

M. L. Maître traite de Vertou, de ses abbayes et de ses religieux à l'époque mérovingienne (1).

M. E. Bellemer publie l'épitaphe d'Élie de Villarès, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, décédé en 1364 (2).

Nous trouvons dans l'*Ampleforth journal*, de décembre 1895, une intéressante description de l'abbaye de Ste-Marie d'York, accompagnée de dessins des ruines (3) ; en outre quelques notes sur l'histoire architecturale de l'abbaye de Mont-St-Michel illustrées de nombreux dessins (4), et sur l'ancien prieuré des Bénédictins anglais à Saint-Malo (5).

M. A Lecler publie la première partie de la « Chronique du monastère de Saint-Pierre de Solignac », composée par Dom Jean-Laurent Dumas, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Né en 1609 à Lubersac, D. Dumas fit profession, le 15 août 1628, à l'abbaye de Saint-Augustin à Limoges, puis passa à l'abbaye de Solignac, réformée en 1619 et y mourut le 8 mai 1678. La chronique est rédigée en français (6).

M. Edmond Bishop a dressé une liste exacte des prieurs du monastère de Saint-Grégoire, fondé à Douai au XVIIe siècle et actuellement établi à Downside en Angleterre (7).

Signalons quelques notes sur le prieuré de Montreuil-Bellay (8) et une notice sur l'abbaye d'Asnières (9), par M. L. A. Bossebœuf, une communication de M. François Mirabella sur Bernard Tornamira, bienfaiteur de la bibliothèque de Saint-Martin delle Scale en Sicile (10), une petite notice sur l'église et le monastère d'Erdington (11), la continuation des études de M. David Leistle sur le monastère de Füssen (12), de M. Renz sur l'abbaye des Écossais de Ratisbonne (13), des *Scholæ Benedictinæ* de D. Odon Cambier (14), les *Observations sur le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* par M. P. de Berthou (15), l'*Histoire de Saint-Cyr-sur-Morin et*

1. *Revue du Bas-Poitou*, 2e livraison, 1896.
2. *Revue catholique de Bordeaux*, 10 juin 1896, pp. 350-351.
3. Pp. 138-153.
4. *Ib.*, 167-184.
5. *Ib.*, 195-202.
6. *Bulletin de la Soc. archéol. et historique du Limousin*, t. 43 (1895), 585-673.
7. *Downside Review*, 1896, 69-76.
8. *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, IX (1894), 405-413.
9. *Ib.*, 434-448.
10. *Archivio storico Siciliano per la storia patria*, N. S. XX (1896), 229-237.
11. *History of the catholic Church and monastery*. Erdington, 1896, 8 pp. in-8°.
12. *Studien und Mittheil. O. S. B.*, 1896, pp. 223 229 ; 392-398.
13. *Ib.*, 229-239 ; 416-429.
14. *Ib.*, 239-255 ; 398-416.
15. *Annales de Bretagne*, t. XI, 1896, pp. 521-541.

Digitized by Google

des hameaux environnants compris dans la censive de l'abbaye de Jouarre depuis l'époque féodale par G. A. Réthoré (1) ; deux bulles d'Innocent II (22 mars 1140) et d'Eugène III (14 novembre 1145), adressée, la première, à Odilon, abbé de Savigny, près de Lyon ; la seconde, à Odilon, prieur du monastère de Talloires (Haute-Savoie) qui en dépendait (2).

La Révolution bénédictine au XVe siecle nous fait saisir en quelques pages les changements apportés au régime bénédictin par la Congrégation de Ste-Justine de Padoue et celles qui en adoptèrent les principes, et en recherche la cause dans la commende (3).

Le R. P. D. Gilbert Dolan commence dans la *Downside Review* une étude sur l'histoire des Missions bénédictines en Angleterre (4). Le premier chapitre est consacré au Cambridgeshire. Cette étude expose les travaux entrepris par l'Ordre de St Benoît pour conserver et propager la foi catholique en Angleterre.

Le R. P. D. Besse raconte en quelques pages l'histoire d' « Une société littéraire bénédictine en Allemagne au XVIIIe siècle (5) », projetée par le fameux D. Olivier Legipont, organisée avec beaucoup de peine en 1754, et dissoute par la mort de son organisateur (1758). Les noms allemands ont été malheureusement estropiés dans cette étude.

M. Ph. Tamizey de Larroque, à qui l'on doit déjà tant de publications érudites sur l'histoire littéraire de France, a publié récemment dans la *Revue catholique de Bordeaux* une série de lettres des bénédictins Dom B. de Montfaucon, D. J. Vaissette et D. Pacotte tirées de la collection Wilhelm. L'introduction fournit une bonne bibliographie sur Montfaucon (6).

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. Paris, Picard, 1896, 183 pp. in-8°.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1896, pp. 217-221.
3. *The Ampleforth Journal*, avril 1896, 276-286.
4. *Chapters in the history of the English Benedictine mission* (*Downside Review*, 1896, 15-22; 162-171.
5. *Science catholique*, 15 mai 1896, 563-581.
6. 1896, pp. 1-8 ; 67 82, 167-172 ; 193-200 ; 247-253 ; 331-339 ; 441-443 ; 454-457 ; 487-491 ; 534-541.

Digitized by Google

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

AMÉRIQUE. — La congrégation Américaine-Cassinienne a célébré les 17, 18 et 19 août dernier le jubilé d'or de la fondation de l'ordre bénédictin dans les États-Unis d'Amérique.

Ce fut le 25 juillet 1846 que le R. P. Dom Boniface Wimmer, moine de l'abbaye de Metten en Bavière, quitta sa patrie, à la tête de dix-huit postulants, pour aller planter la bannière de St Benoît dans cet immense territoire qui s'ouvrait à la colonisation européenne. Des compagnons de l'intrépide fondateur il ne reste plus qu'un seul survivant, le R. P. D. Célestin Englbrecht, qui a eu le bonheur d'assister aux fêtes du jubilé d'une œuvre dont il a vu les débuts, partagé les difficultés et pu suivre les merveilleux développements.

Toutes les abbayes de la congrégation étaient représentées à l'archiabbaye de Saint-Vincent en Pensylvanie ; les autres maisons de l'ordre avaient envoyé des témoignages de leurs chaleureuses félicitations. Les supérieurs de la congrégation ayant décidé de profiter de cette circonstance pour tenir le chapitre triennal, étaient tous venus rehausser les fêtes de leur présence.

Pendant la messe pontificale chantée le 18 par le R^me^ archiabbé de Saint-Vincent, Mgr Léon Haid, évêque de Messène, abbé de Mary-Help et vicaire-apostolique de la Caroline du Nord, prit la parole et rappela dans ses grandes lignes l'action de l'illustre patriarche des moines, St Benoît, et du grand moine missionnaire qui a eu l'honneur d'établir dans l'Amérique du Nord l'ordre bénédictin. Nous cédons la parole au zélé prélat. Rappelant en quelques mots les ruines accumulées par le Joséphisme et la Révolution, Mgr Haid est amené à parler du monastère d'où devaient sortir les germes de la restauration monastique en Bavière.

« Metten, dit-il, est l'une des plus anciennes abbayes bénédictines d'Allemagne. Fondée par Charlemagne en 792 sur les rives du Danube en Bavière, elle fut pendant plus de mille ans l'une des gloires de la vieille patrie.

Séjour de la vertu, foyer de science, asile des pauvres et des nécessiteux, défense des faibles, il ne faut pas s'étonner si les peuples lui demandaient protection au milieu des troubles politiques, et prenaient de leur côté sa défense, autant qu'il était en leur pouvoir. Mais hélas ! Metten aussi devait tomber ! Appauvri par les guerres avec Napoléon, le gouvernement de Bavière sécularisa en 1803 la grande abbaye, confisqua ses propriétés et abandonna ses moines restés fidèles à la charité publique.

C'était la répétition une fois de plus de la vieille histoire : l'État doit avoir de l'argent. Les moines sont sans défense, leurs épargnes sont une proie facile ; on les en dépouille pour remplir les coffres du gouvernement !

Digitized by Google

Mais l'injustice irréparable faite à la religion, à la science, à la charité révolta les cœurs même les plus insensibles.

En 1817, on résolut de réparer l'acte de vandalisme accompli 14 ans auparavant, en relevant quelques-uns des anciens monastères, et en leur rendant au moins une partie de leurs biens. Mais il est plus facile de voler que de restituer.

Aussi ce ne fut qu'en 1830 que le roi Louis I rappela les Bénédictins à Metten, les rétablissant, autant qu'il lui fut possible, en possession de leurs biens. Deux vieux moines, survivants de l'ancienne communauté, retournèrent avec joie occuper leurs cellules si longtemps désertes. Dieu était avec eux et soutint leur courage. En 1832, cinq excellents prêtres séculiers entrèrent au noviciat. Parmi eux, l'un mourut prieur de Weltenburg, un autre abbé de Scheyern, un troisième illustra en qualité d'archevêque le siège de Munich-Frisingue ; mais Dieu réservait une mission plus grande au Père Boniface, celle de transplanter le grand Ordre bénédictin dans les États-Unis d'Amérique.

Cinquante années, c'est déjà un long espace de temps, et les changements dans un pays tel que le nôtre, sont si rapides et si grands, que nous pouvons à peine leur rendre justice. Les États-Unis venaient d'établir leur indépendance, le gouvernement s'affermissait dans l'affection du peuple ; le territoire s'offrait immense dans son étendue et riche au delà de cette prévision. Les émigrants venaient par milliers et centaines de mille y chercher de nouveaux foyers et y étaient les bienvenus. Il y avait de l'ouvrage pour tous. Naturellement, les catholiques furent parmi les premiers à venir chercher une nouvelle patrie en Amérique Des catholiques avaient découvert l'Amérique ; les catholiques avaient été les plus ardents dans la guerre de l'Indépendance ; les catholiques du pays de France et d'Espagne s'étaient identifiés avec les Américains pour assurer la liberté aux colonies Anglaises. La guerre était à peine terminée, que Jean Carroll était sacré premier évêque par l'archevêque Walmesly, un fils de St Benoît. Des agglomérations se formèrent bientôt de tous côtés : c'est alors qu'on réclama vivement des prêtres.

A vrai dire, le pasteur fidèle accompagnait souvent son troupeau, surtout parmi les émigrés irlandais ; mais plus fréquemment encore les pauvres gens étaient privés de tout secours spirituel, abandonnés à eux-mêmes, dans le plus grand danger de perdre leurs âmes. C'était surtout le cas pour les catholiques allemands. Étrangers sur cette terre inconnue, incapables d'en comprendre ou d'en parler la langue, ils étaient grandement exposés à perdre leur religion. Les quelques prêtres allemands qui étaient alors aux États-Unis, joignirent leurs voix à celles de leurs compatriotes émigrés, et leur cri de détresse alla retentir à travers les vallées et les collines de la lointaine Patrie. Il ne resta pas sans écho. Le clergé, comme le peuple d'Allemagne, entendit cet appel. Dieu ne manque jamais d'accorder son assistance, si

Digitized by Google

nos prières sont sincères. Il inspira à un jeune moine, plein de zèle et de sens pratique, d'exposer et de propager ses idées à ce sujet dans les journaux et les revues catholiques. Ces communications attirèrent beaucoup l'attention du public : on y proposait de fonder des séminaires monastiques pour la formation des prêtres en Amérique ; ces établissements ne manqueraient ni de ressources matérielles, ni de secours spirituels, les prières et le travail des moines enseignants et missionnaires subvenant à cette double nécessité.

Le roi Louis I de Bavière, qui en dépit de ses fautes, fut un des monarques les plus éclairés de son temps, fit venir le jeune moine et, après avoir examiné ses projets, les approuva et promit de seconder son entreprise. Les autorités ecclésiastiques ne furent que trop heureuses de lui prêter leur concours ; aussi, dès le 25 juillet 1846, le P. Boniface Wimmer, 4 séminaristes et 14 postulants convers offraient à Dieu leurs vies pour cette nouvelle œuvre dans l'église de St-Michel à Munich. Ah ! les vaillants ! quel dévouement ne fut pas le leur ! — Mais hélas ! un seul reste encore : le bon Père Célestin ! Il a vieilli dans le service de Dieu et survécu à tous ses compagnons, et aujourd'hui avec un mélange de joie et de tristesse, il assiste au cinquantenaire de son œuvre. Avec quelle éloquence il pourrait décrire les espérances, les craintes, les joies et les souffrances de ce mémorable voyage de Munich à New-York ; la réception peu encourageante qu'ils trouvèrent là, puis le long et souvent pénible trajet jusqu'aux montagnes, enfin l'arrivée à Sportsman's Hall, le port du salut et du repos.

Mais alors, ce n'était pas le moment de se laisser aller aux sentiments et aux réflexions. Les bâtiments étaient insuffisants ; l'installation agricole sans rapport ou encore à l'état de forêt vierge : la pauvreté et la misère s'offraient à eux avec leurs sombres perspectives. Mais ils se mirent aussitôt courageusement à l'œuvre. Le 24 octobre, jour à jamais consacré pour nous, le P. Boniface donna l'habit religieux aux quatre séminaristes et aux quatorze frères convers. Telle était leur pauvreté, que le nombre des habits était de beaucoup inférieur à celui de ceux qui aspiraient à le recevoir ; ceux qui l'avaient reçu les premiers, se retirèrent donc à la sacristie, pour y enlever le saint habit et permettre ainsi à leurs compagnons de le recevoir à leur tour ! Mais la joie dont leurs cœurs étaient inondés ne laissait pas de place au chagrin. Ils commencèrent aussitôt à mener la vie monastique. Ils se levaient à 3 heures 45, trouvant souvent au réveil leurs couches dures et rustiques couvertes d'une épaisse couche de neige ; puis après deux heures de prières, ils se hâtaient de reprendre leur travail. Ils abattaient des arbres et les préparaient à servir aux nouvelles constructions, ils faisaient des briques, taillaient des pierres ; aussi bientôt put-on jeter les fondations de cette nouvelle retraite monastique qui devait devenir si illustre dans la suite. Cependant on défrichait petit à petit les terres, qu'on cultivait ensuite soigneusement, continuant ainsi les traditions de notre Ordre, qui s'est tou-

Digitized by Google

jours montré un ami et un maître de l'agriculture. Tous se prêtaient gaîment au travail. Étant encore enfant, j'ai vu souvent l'abbé revêtu de ses habits de travail, accompagner les frères aux champs et travailler côte à côte avec eux. Le régime très simple et très pauvre était rendu doux et facile par la prière et par le travail. Quels grands modèles n'étaient pas ces bons moines pour ceux qui ont à porter le poids de si rudes travaux.

L'école ne fut pas négligée : bientôt de nombreux jeunes gens prirent le chemin de Saint-Vincent. Des classes furent organisées, et, peu à peu, grâce aux renforts envoyés d'Europe, on put commencer ces cours solides d'humanités et de théologie, auxquels le collège et le séminaire doivent leur réputation actuelle.

Le R. P. Supérieur ne perdit jamais un moment de vue les grands objets de la mission qu'il s'était proposée : c'est-à-dire l'établissement d'une véritable vie monastique, la formation des prêtres, le soin des âmes, surtout parmi les pauvres et dans les endroits où le travail était le plus rude et le moins enviable au point de vue naturel. Le premier Père bénédictin, Dom Charles Geierstanger, fut ordonné prêtre le 7 mars 1847 ; et aussitôt plusieurs petits villages des environs vinrent agrandir le champ des travaux apostoliques du supérieur et de son nouvel assistant.

Le 17 août 1847, le T. R. P. Pierre Lechner, si connu aujourd'hui par son commentaire sur la Bible, arriva de Scheyern avec vingt postulants et une généreuse offrande, la première parmi celles si nombreuses que nous fit la Société des Missions de Saint-Louis de Munich. Ces renforts vinrent donner une nouvelle vie et un redoublement d'activité à la fondation. Carrolltown (Cambria Co.) dans le Colorado, S. Mary's (Elk. Co.) dans le même État, ainsi que bien d'autres missions furent entreprises. L'ouvrage se multipliait beaucoup plus vite que les ouvriers. Mais quelles difficultés un zèle brûlant pour la gloire de Dieu ne parvient-il pas à surmonter !

Ce ne fut jamais l'intention de notre révérendissime fondateur en Amérique, l'archiabbé Dom Boniface Wimmer, de confiner ses labeurs à l'une ou l'autre localité. Il comprenait trop bien l'influence puissante pour le bien que possèdent les abbayes bénédictines ; aussi aucune fatigue, aucun sacrifice n'était épargné, quand l'occasion se présentait de faire une nouvelle fondation. Si le Révérendissime Père Archiabbé avait voulu limiter ses travaux et ses ressources à Saint-Vincent seul, nous serions peut-être aujourd'hui rassemblés dans la plus vaste et la plus magnifique construction monastique du monde ; mais telle n'était pas son ambition ; car c'était un cœur généreux et sans égoïsme. Il se contentait de ce qu'il y avait de plus simple et de plus nécessaire, s'il pouvait de la sorte venir en aide aux autres. Il cherchait à procurer le salut des âmes et à répandre partout la lumière de la foi. Il semble avoir pressenti les puissants empires encore endormis dans le Far-West, et résolu de se trouver dans ce vaste champ

Digitized by Google

avec son armée spirituelle pour recevoir et protéger les colons. Les grands résultats qui ont été obtenus prouvent combien sa manière de voir était juste. Dieu a récompensé magnifiquement sa charité et maintenant, tandis que l'abbaye-mère est vaste et florissante, les filles qu'elle a élevées autour d'elle sont un honneur et une gloire pour elle.

En 1856, on fit les premiers pas pour la fondation d'une abbaye bénédictine dans le Minnesota. St-John sur le Lac, sa florissante université et ses nombreuses paroisses disséminées sur un immense territoire sont les heureux fruits de ces sacrifices. La même année le Kansas, qui n'était alors qu'un simple territoire, accueillait les Pères Bénédictins.

Après des années remplies de rudes travaux et de grandes épreuves, vint la fondation de l'abbaye de Saint-Benoît d'Atchison; avec son collège et ses nombreuses églises paroissiales dans plusieurs États, elle est une preuve des riches bénédictions dont Dieu nous a comblés. D'autres fondations ont suivi : S. Mary's à Newark, dans le New Jersey, Mary Help, dans la Caroline du Nord, Saint-Bernard, dans l'Alabama, Saint-Procope, à Chicago, le prieuré de Cluny dans l'Illinois; Saint-Léon dans la Floride ; Saint-Martin, Olympia, Washington, toutes avec collèges et églises paroissiales. La vie monastique, l'éducation, le soin des âmes marchent partout de concert.

Pendant les 50 années qui viennent de s'écouler, les humbles commencements de Saint-Vincent se sont développés dans 25 États.

Quoique l'accroissement du nombre de nos travailleurs n'ait pas été en raison des occasions que nous avons eues de nous étendre, cependant il y a dans notre congrégation 2 évêques, 2 archiabbés, 7 abbés, 2 prieurs indépendants, plus de 280 prêtres, 87 clercs, 26 novices et 179 frères convers ; Dieu a déjà appelé à la récompense éternelle : 1 évêque, 1 archiabbé, 2 abbés, 90 prêtres, 23 clercs et 117 frères convers.

Cinq à six cents prêtres séculiers ont reçu leur éducation en tout ou en partie à Saint-Vincent seul, sans compter les centaines d'hommes de toutes professions ou d'affaires qui regardent Saint-Vincent comme leur *Alma Mater*.

Quand nous nous rappelons les difficultés au milieu desquelles cette entreprise a été commencée, nous sommes saisis d'admiration à la vue des merveilleux résultats qu'elle a produits, et nous nous écrions : « Vraiment c'est là l'œuvre de Dieu ! »

Cependant, mes chers frères, quoique notre passé comme ordre, comme congrégation, soit grand et rempli des plus abondantes bénédictions du ciel, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, mais stimulés par notre glorieuse histoire, nous devons chercher à continuer notre œuvre et à ajouter encore à sa grandeur. Les occasions ne nous manquent pas pour faire le bien et nos moyens sont considérables. Nos abbayes et nos collèges sont répandus dans tous les États-Unis ; les jeunes gens viennent à nous

Digitized by Google

en grand nombre pour trouver en nous des maîtres, des guides et des pères. Nous avons les glorieuses traditions de notre Ordre qui nous aiguillonnent et nous poussent en avant dans la bonne voie. Irons-nous cacher en terre nos talents ? Ou plutôt ne prendrons-nous point le cinquantenaire de notre fondation comme le point de départ d'un nouvel effort pour le bien. Il y a 50 ans, il n'y avait qu'un seul prêtre, aujourd'hui il y en a des centaines ; la plupart des difficultés ont été surmontées. Nous formons un corps solide, bien constitué, et qui jouit des plus vives symphaties auprès de tout ce qu'il y a de distingué dans la société de notre pays, et cela sans avoir sacrifié les qualités solides de nos devanciers, qui leur assurèrent le succès, là où un échec paraissait inévitable. Notre enseignement est solide et complet, et avec les avantages que nous offre notre grand collège de Saint-Anselme à Rome, don de la munificence de notre Père et Protecteur Léon XIII, nous n'avons qu'à mettre seulement en œuvre une grande diligence et une application soutenue, pour maintenir parmi nous le niveau élevé du savoir caractéristique de notre Ordre.

Le cœur plein de reconnaissance, nous remercions le Dieu tout-puissant pour les admirables bénédictions qu'il nous a accordées pendant ces cinquante années. Nous nous rappelons avec gratitude et joie les exemples et les enseignements de notre fondateur, le R^me^ archiabbé D. Boniface Wimmer, et nous nous félicitons d'être de vrais Bénédictins. Vrais, d'abord par notre fidélité à la Ste Règle et au grand devoir de la sanctification personnelle ; vrais, en répondant à notre mission d'éducateurs ; vrais par notre dévouement à remplir nos obligations de pasteurs zélés des âmes. Puissent les liens de la charité fraternelle nous resserrer en formant de nous un corps uni, afin que nous puissions réellement faire ce que saint Benoît a désigné comme le but de tous nos efforts, « glorifier Dieu en toutes choses ».

***

Le douzième chapitre général de la Congrégation Américaine-Cassinienne s'est tenu à l'archiabbaye de Saint-Vincent du 20 au 22 août dernier. Le R^me^ P. D. Innocent Wolf, abbé de Saint-Benoît d'Atchison (Kansas) a été élu président pour la prochaine période triennale.

***

ANGLETERRE. — Le 29 septembre dernier, le R. P. Dom Fernand Cabrol, prieur de l'abbaye de Solesmes, bien connu par ses travaux d'histoire ecclésiastique, a été installé par le R^me^ P. abbé de Solesmes, premier prieur de Saint-Michel de Farnborough.

***

ESPAGNE. — Le 15 août dernier, l'abbaye de Mont-Serrat a envoyé une deuxième colonie de moines aux missions des Philippines. Cette expédition se composait des RR. PP. D. Richard Romero, D. Boniface Alcalde,

Digitized by Google

D. Gérard Castañares, D. Fauste Curiel, D. Emeric Bagué, D. Hellade Alonso et de six frères convers.

***

HONGRIE. — Nous empruntons au *Journal des Débats* du 10 septembre dernier une intéressante correspondance sur une solennité, dont l'archi-abbaye de Martinsberg a été témoin au cours des fêtes du millénaire hongrois.

LES FÊTES DU MILLÉNAIRE EN HONGRIE.

Budapest, le 6 septembre.

« De Gyor, l'Arabona des Romains, on aperçoit à une vingtaine de kilomètres un monument qui se dresse sur le sommet du mont de Pannonie. Malgré la tour, avec ses seize colonnes corinthiennes, vrai chef-d'œuvre d'architecture, et la croix qui se dresse vers le ciel, le peuple désigne cet ensemble de constructions sous le nom de forteresse. Il n'a pas tout à fait tort, car, si le couvent de Saint-Martin n'abrite aujourd'hui que de paisibles bénédictins, il a été longtemps un poste avancé ; plus d'une fois par son héroïque résistance à l'ennemi, il a arrêté les progrès de l'envahisseur et provoqué la colère d'un adversaire sans pitié. Aussi ne reste-t-il du couvent primitif, fondé il y a mille ans, qu'une crypte qui servit souvent de refuge aux femmes et aux enfants des environs poursuivis par les Ottomans. On y montre encore le fauteuil de marbre rouge sur lequel, selon la tradition populaire, saint Étienne, le premier roi chrétien hongrois, s'asseyait pour entendre la messe.

Ce monastère, dont l'histoire est intimement liée à celle de la Hongrie, vient d'être le théâtre d'une fort belle cérémonie. Sur le point culminant de cette colline aux trois sommets, on vient de poser la première pierre d'un monument destiné non seulement à conserver le souvenir des fêtes du Millénium, mais aussi à marquer le point où le premier conquérant hongrois s'arrêta lorsqu'il prit possession du sol de la Pannonie.

Le village de Saint-Martin, dont les maisons sont pittoresquement accrochées au flanc du mont, était la semaine dernière en grande activité ; un arc de triomphe s'élevait à l'entrée de la commune dont presque toutes les habitations étaient pavoisées et ornées de feuillage, une file ininterrompue de voitures amenaient au monastère le ministre de l'instruction publique, des députés, des délégations, toutes les notabilités du Comitat venant rehausser par leur présence la fête de Pannonhalma. Lorsque le cortège sortit du couvent pour se diriger vers le sommet où doit s'élever la statue d'Arpàd, on se fût cru transporté au moyen âge, tant les riches costumes des dignitaires hongrois et ceux de leurs hajducks évoquent le souvenir des temps éloignés. Les attilas de soie claire, tout constellés de pierreries, sur lesquels sont jetés des manteaux de velours bordés de fourrures ou bien une simple peau de

Digitized by Google

léopard ; les kalpags, ornés d'une aigrette blanche ou d'une simple plume d'aigle retenue par une agrafe garnie de pierres précieuses, donnent, à ceux qui les portent, une allure fière et noble, et leur présence prête à une cérémonie un éclat que des invités en habit noir ne lui donneront jamais.

Le ministre de l'instruction publique, en grand costume national, avait fort grand air ; il fut reçu au seuil du monastère par le supérieur général des bénédictins [hongrois], Mgr H. Fehér, qui le conduisit dans la grande salle abbatiale. Répondant aux paroles de bienvenue du supérieur, le ministre, M. Wlassics, fit ressortir l'influence bienfaisante que l'Ordre des bénédictins n'a cessé d'exercer sur le sort de la Hongrie depuis le premier siècle de la fondation du royaume en y répandant la civilisation chrétienne ; plus tard, en développant l'instruction, l'agriculture et l'industrie. Ce fut un bénédictin, ajouta le ministre, qui apporta la couronne royale à saint Étienne, et c'est encore aujourd'hui un bénédictin qui occupe la plus haute dignité épiscopale en Hongrie. L'histoire de la nation est étroitement liée à celle de l'Ordre des bénédictins et la cérémonie d'aujourd'hui prouve que ce lien ne se relâchera pas dans l'avenir. (Le bénédictin Astricus, premier abbé de Saint-Martin, fut le conseiller de saint Étienne ; il fit réformer la Constitution magyare et, en reconnaissance des services qu'il rendit au pays, le roi lui concéda de grands privilèges et affranchit son Ordre de la dépendance des évêques, privilèges dont les bénédictins hongrois jouissent encore aujourd'hui.)

Le cortège se rendit à la chapelle [église abbatiale] où une messe solennelle fut célébrée par le supérieur [l'archiabbé]. De là, l'assemblée se réunit dans la bibliothèque, vaste salle en forme de Γ ; la galerie qui règne tout autour est soutenue par seize colonnes de marbre gris à chapiteaux de bronze doré. Les dames, en assez grand nombre, avaient pris place sur cette galerie, tandis que les assistants, massés dans la grande salle, avaient à peine le temps de jeter un coup d'œil sur les ouvrages remarquables de la bibliothèque, leur attention étant absorbée par d'intéressants discours. Ce fut Mgr H. Fehér qui ouvrit la séance par un discours concis, mais néanmoins éloquent et aussi remarquable par l'élévation des pensées que par leur heureuse expression. Inutile d'ajouter que les paroles si bien senties du supérieur général provoquèrent dans toute l'assemblée d'interminables « Eljen ». Le directeur du lycée d'Esztergom, le bénédictin Vojnits, et le supérieur [l'abbé] de Tihany, le bénédictin Halbik, prononcèrent des discours dans lesquels les sentiments religieux et l'amour de la patrie étaient exprimés avec autant de grâce que de conviction.

Passant ensuite entre une haie de soldats, la feuille de chêne au shako, et une double rangée de fillettes, la plupart portant le pittoresque costume national, le cortège se rendit sur le sommet central du mont Pannonien. Ce fut avec le cérémonial accoutumé que Mgr Fehér, assisté de nombreux dignitaires ecclésiastiques, bénit la première pierre du monument. Aux pre-

Digitized by Google

miers accords du *Szozat*, joué par la musique militaire, l'assistance entière se découvrit et les dames se levèrent pour écouter l'hymne national.

Cette scène, où la religion et la politique se réunissaient pour commémorer ensemble dix siècles de l'histoire de la patrie était vraiment imposante, et l'on sentait que le même souffle animait tous les cœurs des Magyars réunis là, que leur devise est toujours celle d'autrefois : « Pour Dieu et pour la patrie ! »

Le ministre, M. Wlassics, prononça un éloquent discours ; parlant du monument qui s'élèvera sur le mont Pannonien, il dit : « Ceux qui savent « lire avec les yeux de l'âme verront l'apothéose du génie national dans le « monument élevé à nos ancêtres qui, dans leur sage compréhension de « l'histoire, ont su arrêter là leur marche vers l'Ouest, sans chercher à « étendre davantage leur nouvelle patrie, mais voulant, au contraire, s'asso- « cier sincèrement et sans arrière-pensée à la civilisation occidentale... »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire d'autres passages du discours ministériel, dont voici l'éloquente péroraison : « Par le but poursuivi en « commun, par les sentiments qui nous enthousiasment, nous voyons que « l'État hongrois ne fait qu'un avec le peuple et consacre ainsi l'unité de la « Sainte Couronne hongroise.

« Parmi ceux qui ont entrepris ce pèlerinage, beaucoup, en ce moment « solennel, ont prononcé le serment sacré de travailler plus encore pour la « patrie, en restant fidèles à l'héritage de nos ancêtres et en ajoutant de « nouvelles vertus à celles qu'ils nous ont transmises. C'est en développant « dans nos cœurs le noble sentiment de la fraternité, et prêts à nous immo- « ler pour la patrie, que nous continuons notre œuvre. »

L'après-midi de cette journée fut occupé par un banquet où l'hospitalité traditionnelle des bénédictins se donna libre cours ; oubliant leur science profonde et leurs graves méditations, ils étaient devenus des hôtes aimables et empressés, de parfaits hommes du monde ; les toasts qui font partie inhérente de tout banquet hongrois furent innombrables. A six heures, les invités reprenaient la route de Budapest. Ma visite au couvent de Pannonhalma comptera certainement parmi les meilleurs souvenirs de mon voyage en Hongrie. »

E. H.

***

BRÉSIL. — L'intérêt que les lecteurs de la *Revue* et les amis de notre ordre veulent bien continuer aux travaux de nos Pères au Brésil, nous engage à leur communiquer les rapports mensuels qui nous sont envoyés de notre colonie d'Olinda. Une nouvelle expédition, dirigée par le R. P. D. Michel Horn, et composée de 13 personnes, pères, frères et étudiants, est partie de Maredsous à la fin d'août et est heureusement arrivée à Pernambuco le 12 septembre. Ce n'est pas sans regrets que nous avons vu s'éloigner de nous celui dont le talent musical contribuait si heureusement à rehausser l'éclat de nos offices ; nous sommes persuadés qu'il trouvera au

Digitized by Google

Brésil l'occasion favorable de le faire servir à la restauration de la musique sacrée.

Voici le rapport du mois d'août envoyé par le moine chroniqueur d'Olinda :

« *Deo Gratias !* c'est le cri qui s'échappe instinctivement de nos poitrines, en voyant s'ouvrir heureusement ce mois de souvenirs. Il y a un an, nous faisions nos adieux à nos Frères de Maredsous et d'Europe, et, dans une cérémonie émouvante que nous n'oublierons jamais, nous recevions la bénédiction du R^me^ P. Abbé Primat. Dieu nous a protégés de sa main paternelle : nous voici tous au poste et tous en bonne santé. Et ce qui est plus consolant encore, c'est que, malgré les difficultés inhérentes à une entreprise comme la nôtre, malgré les obstacles particuliers que nous offraient la situation des choses, les gens et leurs mœurs, la langue et le climat, notre première année a été féconde pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain. Oui, encore une fois, *Deo Gratias !*

« Au reste, nous sommes également reconnaissants au R^me^ P. Archiabbé de l'intérêt tout particulier qu'il daigne témoigner à sa petite colonie d'Olinda. Il ne pouvait mieux encourager les débuts de cette seconde année, qu'en nous promettant un nouveau renfort bien nécessaire. Nous venons d'en apprendre l'heureuse nouvelle et tous nous en sommes remplis de joie. Que dis-je ? Au moment où je reprends la plume (après une interruption de deux jours), pour continuer cette chronique, voici qu'un joyeux télégramme, courant de porte en porte, nous annonce l'embarquement de nos Frères tant désirés. Le R. P. Dom Michel nous dit : « Partons par Ibéria. » Ce ne sont donc plus des espérances, c'est une réalité.

« Une nouvelle colonie nous arrive également de Belgique : Ce sont les Dames de l'Instruction chrétienne de Dooreseele. Le R^me^ P. Abbé a fini par leur trouver une maison convenable et leur a télégraphié hier la parole fatidique : « Venez. » Trois jours plus tôt et elles s'embarquaient avec nos confrères.

« Grâce à ces renforts providentiels, nous étendons peu à peu notre influence dans Olinda et dans les environs ; Dieu aidant, nous parviendrons à combattre efficacement les efforts des francs-maçons et des protestants pour pervertir la population indigène. On sait généralement en Europe que la maçonnerie est puissante au Brésil, grâce surtout à son hypocrisie ; mais ce qu'on ignore peut-être c'est que le protestantisme lui-même fait de tristes ravages, grâce surtout à son audace. Ses succès pourraient s'appeler, si l'on veut, négatifs, mais ils n'en sont pas moins lamentables. Son but immédiat paraît être de jeter le ridicule sur notre sainte Religion, sur son culte et ses ministres et d'éloigner ainsi les fidèles de l'église et du prêtre. Il faudrait ici pour répondre aux mensonges extravagants des « dominés » de toutes sectes, de bonnes plumes et de bonnes langues.

« Nous espérons pouvoir faire quelque chose pour combattre la propa-

Digitized by Google

gande protestante et maçonnique. Outre la prédication périodique dans un certain rayon, nous aurons bientôt une imprimerie et un journal hebdomadaire dans le genre de la « *Croix* » et du « *Pèlerin* » de Paris. Le R^me^ P. Abbé vient d'acquérir une presse de rencontre, laquelle sera bientôt installée dans notre école d'arts et métiers, à la *Casa de Misericordia*. Celle-ci est presque entièrement restaurée, grâce au secours pécuniaire que nous a octroyé le gouvernement local. Déjà les professeurs laïques (faute de Frères) sont choisis ; chacun enseignera son métier à un groupe d'enfants amateurs et aura une part raisonnable dans le produit du travail. Quant à l'orphelinat que le R^me^ P. Abbé pensait établir à Prazères, pour aider en même temps à l'exploitation de la propriété, il devra subir un temps d'arrêt ou s'établir ailleurs, par suite de l'écroulement d'une partie du logis. Cela n'empêchera pas Dom Vittorio, qui a succédé à Dom Denis, comme curé, de continuer à évangéliser le peuple à demi barbare de cette localité. Notre cher confrère italien éprouve un grand zèle pour le salut des âmes et voudrait pouvoir marcher sur les traces de ses devanciers, par exemple de D. Feuillen, dont l'ardeur apostolique, quelque peu retenue par ses fonctions de maître des novices, ne laisse pas de se faire jour de temps en temps.

« Dernièrement, il est appelé à la porterie, en toute hâte. Deux hommes l'attendaient sur le seuil, avec un cheval tout sellé. « Père, dit l'un d'eux, je vous en supplie, venez vite administrer ma vieille mère qui est en danger de mort. — Et où demeurez-vous, mes bons amis ; y a-t-il loin d'ici chez vous? — Bah ! une demi-heure, tout au plus. — En ce cas-là, je vais demander la permission au R^me^ P. Abbé et je vous suis. » Un instant après, les trois voyageurs étaient en route et s'enfonçaient, à la queue leuleu, dans un sentier étroit, tortueux et obscur de la forêt voisine. Le moine chevauchait avec peine sous le taillis, tandis que ses compagnons sautillaient à droite, sautillaient à gauche, par devant, par derrière, cherchant à le suivre. Déjà le missionnaire était ruisselant de sueur ; maintes fois les branches lui avaient cinglé le visage ; en plus d'un endroit, son cheval, trébuchant contre de grosses racines sortant du sol, avait menacé de le jeter par terre, il commençait à trouver la ½ heure un peu longue et consultait fiévreusement sa montre. Il y avait juste 1 h. ¾ qu'il éperonnait son coursier et on ne voyait pas encore apparaître de village. Pour comble d'ennui, les guides s'arrêtaient à toutes les cabanes pour avaler force rasades et se donner du cœur. Le bon moine, trop crédule, n'était-il pas le jouet d'une mystification? Enfin, on sort d'une vaste clairière, on tourne à gauche pour prendre un chemin plus large et plus battu et on débouche enfin au milieu d'une agglomération de maisonnettes ou plutôt de huttes, rappelant les villages africains. Les deux piétons rejoignent le Père en courant et l'introduisent au logis de la malade. Après l'entrée en matière : « Voyons, ma bonne femme, dit-il, y a-t-il longtemps que vous n'ayez plus reçu les sacrements? — Je n'en sais rien. — Et vous, mes enfants,

Digitized by Google

vous pourrez du moins m'informer ? — Nous ne savons rien ; c'est elle qui doit savoir cela. » La dernière confession de cette pauvresse datait donc de temps immémorial. Dom Feuillen la prépare, l'administre, la console, met la paix et la résignation dans son âme et dans sa famille et, après une dernière bénédiction, se dirige vers la porte pour enfourcher sa monture et revenir au galop à Olinda. Mais un groupe qui attendait au dehors lui barre le passage et s'écrie : « Ne partez pas, Senhor Padre, sans visiter une autre femme, ici tout près ; elle est en grand danger. » Il n'y avait pas moyen de refuser. Mais aussi combien la présence du prêtre était urgente près de cette âme ! C'était une malheureuse qui vivait loin de Dieu, depuis nombre d'années. Ses parents sollicitaient pour elle l'Extrême-Onction : mais, avant de l'administrer, il fallait savoir si sa situation était régulière. Hélas ! elle vivait en concubinage. Dom Feuillen lui fait une exhortation apostolique et l'amène à désirer le sacrement de mariage. Mais où était le compagnon ? car il fallait les marier sur l'heure. On cherche dans le village et on parvient à découvrir qu'il est pour l'heure dans les bois. « En ce cas, dit le Père, je le regrette beaucoup, mais je devrai revenir une autre fois. — Père, ne partez pas, ne partez pas ; quand vous reviendrez elle sera morte. — Eh ! bien, prions, peut-être la Providence ramènera-t-elle l'absent. » A peine avait-on commencé la 3me dizaine du chapelet que voilà le conjoint qui se présente et reste stupéfié en se trouvant devant un moine. Celui-ci n'eut pas peu de peine à le catéchiser et à le décider au mariage chrétien. Mais ce n'était pas tout. Ces gens étaient-ils baptisés ? Nul état civil, nul registre paroissial. Il fallut chercher deux témoins dignes de foi qui répondissent sous serment de la certitude du baptême. Dom Feuillen les confesse, les marie, administre la moribonde et baptise la progéniture. C'était, d'un seul coup, une avalanche de grâces sur ce toit de feuillage. Oh ! que le cœur du missionnaire est joyeux quand il a arraché de cette sorte à Satan, la triste proie qu'il tenait dans ses serres ; qu'il est soulagé, consolé, saintement fier, de pouvoir présenter à Dieu cette moisson d'âmes, fruit de ses sueurs, trophée de ses campagnes apostoliques !

« Cependant, il fallait songer à retourner au monastère. La route si mouvementée du matin ne devait rien perdre de son pittoresque l'après-midi. Les deux guides reparaissent et chassent devant eux, à coups de trique, le cheval et son cavalier. Mais cette belle ardeur s'éteint bientôt ; au bout de mille pas à peine, Dom Feuillen s'aperçoit que les clients de la treille sont déjà entrés dans quelque « chopana » ; alors, résolu de hâter le pas à tout prix, il lance sa monture au travers du fourré et abandonne ses compagnons à leur sort. Malheureusement, il eut grand' peine à se tirer du dédale. Il était sur la lisière et se réjouissait de contempler déjà les blanches églises d'Olinda dans le lointain, quand tout à coup son cheval disparaît sous lui et lui-même se trouve à moitié englouti : ils étaient tombés dans une fondrière ! Que faire ? On n'avait pas le temps de tenir conseil : sans

Digitized by Google

perdre un instant son sang-froid, Dom Feuillen tire d'abord une jambe de l'étrier ; il veut tirer l'autre, mais son unique éperon s'accroche ; plus il tire, plus celui-ci résiste et le pauvre cheval lui donne des secousses comme des tremblements de terre. A la fin, il parvient à se dégager, saute sur le sol ferme et fait tant et si bien qu'il tire du trou, par la bride, son infortuné compagnon. Mais dans quel état ! Oh ! la piteuse figure de ces deux déterrés ! Ils étaient couverts de boue, des pieds à la tête. Comment rentrer en ville dans cet état? On dit que Henri IV bichonnait lui-même son cheval. Notre moine, déjà instruit par la nécessité en bien des métiers, ne crut pas qu'il fût indigne de lui d'en faire autant. Avec des herbes et du feuillage, il débarbouilla si proprement la bête et lui-même qu'il put rentrer dans Olinda, d'un air triomphal, sans que personne se doutât de sa mésaventure. Le diable en fut pour ses frais.

Sans sortir du monastère, nous avons maintenant une nouvelle occasion d'exercer l'apostolat parmi nos concitoyens. Le conseil des dames de la charité se réunit périodiquement dans notre grand parloir, et la Société de St-Vincent de Paul y tient aussi ses conférences. Ces deux œuvres marchent de pair, sous la haute protection du Rév. P. Abbé. Les dames visitent les malades à domicile et avertissent à temps le prêtre. Les messieurs secourent les pauvres et mènent une courageuse campagne contre le respect humain en enrôlant dans leurs rangs le plus de volontaires possible. Une fois inscrits comme membres de la société, ceux-ci non seulement assistent publiquement aux séances, mais s'engagent à communier à dates fréquentes. Ainsi, le jour de la 1re Communion de nos enfants, plusieurs d'entre eux s'approchèrent publiquement de la Ste Table, à la grand' messe solennelle, en même temps que les 1ers communiants. C'est un beau commencement qui ne peut manquer d'avoir fait une impression d'autant plus vive que les hommes fréquentent très peu les sacrements. En Europe, beaucoup de paroisses catholiques auront choisi la fête de St Louis de Gonzague pour la belle cérémonie dont je viens de parler ; c'était le 75e anniversaire du jour où Léon XIII communia pour la 1re fois. Au Brésil, n'étant pas averti à temps, on dut reporter la solennité au jour de St Joachim, patron du Pape, Sa Sainteté avait accordé pour cette date les mêmes indulgences que pour le 21 juin. Cette fête intime, toujours si touchante, eut chez nous un caractère particulier de suavité. Les enfants, parfaitement préparés par D. Feuillen qui leur donna la retraite, paraissaient transformés et rayonnant de sainteté et de bonheur. Nous célébrions aussi ce jour-là le 1er anniversaire de notre arrivée à Olinda. Aussi les offices se firent-ils avec grande solennité, et nous eûmes la consolation de penser que nous n'étions pas seuls au Brésil à fêter cette mémoire. En effet dans le dernier chapitre général de Bahia, il a été décidé qu'en souvenir de notre arrivée, la fête de S. Joachim serait désormais élevée à un rite supérieur pour toute la Congrégation brésilienne.

Digitized by Google

Nous n'aurons plus désormais à préparer à la 1re communion que nos propres enfants et les petits garçons de la ville. Les petites filles iront chez les Sœurs de la Conception. Le jour de St Laurent, le Rév. P. Abbé a bénit solennellement leurs classes qui devaient s'ouvrir ce jour-là. Les prières du Rituel sont extrêmement significatives et touchantes. Le Révérendissime les mit en relief, dans un discours qu'il adressa aux Religieuses, aux enfants et au peuple. L'assistance était nombreuse et donnait les marques de la plus vive sympathie. Les élèves, dès ce jour-là, se présentèrent au nombre de vingt: pour un début, c'est très satisfaisant. Dans quelque temps, ces dames dévouées ouvriront aussi à Olinda une école gardienne et d'autres classes pour externes.

Le peuple commence à comprendre que réellement nous sommes dévoués à ses vrais intérêts. Les demandes d'admission au séminaire et à l'alumnat affluent. Mais nous devons être très circonspects, pour ne pas exposer le bon esprit de nos enfants à se perdre au contact de nouvelles recrues qui ne seraient pas totalement indemnes. Parfois même nous sommes obligés de procéder à certaines épurations devenues nécessaires. »

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 21 juillet, à l'archiabbaye de Saint-Vincent (Amérique), le frère convers Bonaventure Gaul, né à Lauda (Bade) le 23 juillet 1829 et profès le 2 février 1863.

Le 19 août, dans le même monastère, le frère convers Hugues Schwaer, né à Endingen (Bade) le 1 avril 1808, et profès le 14 janvier 1855.

Le 20 septembre au monastère de St.-J. de Daila (Istrie) le R. P. D. Camille Sarra, à l'âge de 61 ans, dont 21 de profession.

Le 24 septembre à l'abbaye de Metten (Bavière), le R. P. D. Romain Heindl, à l'âge de 59 ans, dont 3 de profession.

BIBLIOGRAPHIE.

Biblische Studien. — I Band, 4 und 5 Heft : *Die prophetische Inspiration.* — *Biblisch-patristische Studie*, von Dr Franz Leitner. — Fribourg en Brisgau, Herder, 1896, XIV-196 pp., in-8°. Prix : fr. 4,25.

L'Inspiration des Livres sacrés a occupé bon nombre de théologiens dans ces derniers temps, et l'on peut dire que cet important problème est devenu une question d'actualité, dont le savant chrétien ne peut plus se désintéresser. Rien qu'à ce titre, le livre de M. Leitner serait digne d'attirer l'attention ; on n'a qu'à l'ouvrir, il la fixera, sur plus d'un

Digitized by Google

point, par des mérites exceptionnels. Dès les premières pages on est captivé par la précision qui synthétise, circonscrit et oriente le sujet à traiter comme aussi par la grande lucidité d'exposition que l'on rencontre en entrant dans le détail. Doctrine claire et solide sur une matière obscure et délicate : tel est, à notre avis, le rare et spécial avantage de ce beau travail.

Pour donner une idée complète de la valeur et de la portée de cette remarquable étude, il n'y aurait qu'à transcrire la table qui la résume : on y rencontrerait maints endroits supérieurement traités. Nous nous bornerons à en indiquer les grandes lignes : à elles seules, elles établiront le réel service que M. Leitner a rendu à quiconque veut approfondir cet attrayant sujet de l'inspiration prophétique.

Voici donc trois questions, dont la solution trace nettement le caractère de tout l'ouvrage. 1° Qu'est-ce que l'inspiration prophétique ? — 2° Sous quel aspect spécial est-elle ici considérée ? — 3° Où en puiser la vraie notion théologique ? — Dans son introduction, l'auteur donne les deux premières réponses ; la troisième occupe en son entier le corps même de l'écrit.

1. L'inspiration prophétique est « cette opération surnaturelle et extraor- « dinaire de Dieu sur l'intelligence et la volonté de l'homme ; opération « qui l'oblige et le rend apte à révéler aux autres les vérités divines. »

Définition simple et complète, comme l'auteur le prouve dans l'explication qu'il en donne et la comparaison qu'il en fait avec la notion générale d'inspiration biblique.

2. Ainsi que cette définition l'indique, l'inspiration est ici prise dans son sens formel, en tant qu'acte divin agissant sur l'homme. De là ses différents aspects, selon que l'action de Dieu s'exerce sur l'intelligence ou la volonté. Jusqu'à quel point la prophétie doit-elle rendre la pensée de Dieu et celle de l'homme ? Quelle est la part de la raison chez le voyant ? Quelle est celle de sa volonté ? Jusqu'où doit aller la conscience qu'il a de sa mission ? Aborder de front ces questions amène sans nul doute à sonder le fond du sujet ; y répondre solidement ne peut être que le fruit d'un travail long et consciencieux. A notre avis, M. Leitner s'est acquis ce double mérite.

3. Les prophètes de l'Ancien Testament ; dans le Nouveau, les Apôtres et ceux que Dieu a favorisés du don de prophétie ; enfin, la tradition catholique chez les Pères grecs et latins : telles sont les sources, qui, pour cette matière, s'imposent d'elles-mêmes au théologien. Nous ne pouvons entrer dans le détail. En général, l'auteur a le choix heureux et l'interprétation sûre, dans les témoignages qu'il invoque ; partout, il en tire avantageusement part pour appuyer sa doctrine.

D. Urbain BALIUS.

Digitized by Google

Die Ambrosianischen Tituli. Eine litterar historisch-archäologische Studie, von Sebastian MERKLE. Rome, 1896 (Fribourg en Br., Herder), 42 pp., in-8°. Prix : 1 fr.

CET opuscule du savant Dr Merkle se résume en ces quelques mots : Saint Ambroise a certainement composé quelques inscriptions, mais on lui conteste les 21 tituli ou distiques composés pour être mis sous des tableaux. Mais leur authenticité peut être sérieusement défendue par le témoignage externe des manuscrits, un passage de Gennade et une imitation dans le *Dittochaeum* de Prudence. Les distiques eux-mêmes offrent la plus grande vraisemblance d'une origine ambrosienne. Les objections iconographiques ne sont pas sérieuses. Si le cycle est brisé et arbitraire, il y a lieu de retrouver les traces de la disposition primitive. L'opuscule de Dr Merkle se termine par une édition soignée des Tituli.

Historia exercitiorum spiritualium S. P. Ignatii de Loyola, collecta et concinnata a P. Ignatio DIERTINS, S. J., ad primam editionem exacta, quæ nunc prodit auctior quibusdam ex opere patrum Bollandistarum excerptis. Fribourg en Brisgau, Herder, 1896, 323 pp. in-8°. Prix: 4 frs.

CE volume est la réédition d'un travail du P. Ignace Diertins, imprimé à Rome en 1700 et en 1732, et dont la rareté faisait désirer une réimpression. C'est le premier volume d'une Bibliothèque Manrésienne, projetée par des Pères de la Compagnie de Jésus. Ce volume est surtout destiné aux membres de cet institut, pour lesquels les Exercices de S. Ignace ont une importance capitale, comme on le devine aisément. Il contient le commencement d'une histoire de ces Exercices, de leur origine, de leur emploi, de leur propagation. A ce titre il intéresse également l'histoire de l'ascétique catholique et peut apporter une utile contribution à la vie du saint fondateur de la Compagnie de Jésus. A une époque où l'esprit de corps était particulièrement vivace et audacieux, où l'on s'inquiétait parfois moins de choisir ses armes que de frapper fort, certains écrivains, plus zélés que discrets, ont cru que pour faire honneur à leur ordre il fallait le rehausser même au dépens des autres familles religieuses. C'est ainsi qu'on a voulu faire de S. Ignace un oblat de Mont-Serrat, pour la raison que le Saint avait fait une courte retraite dans ce monastère bénédictin sous la direction d'un saint religieux de cette maison. C'est ainsi qu'on a prétendu que l'idée des Exercices avait été fournie à S. Ignace par l'ouvrage du même nom de l'abbé Garcia de Cisneros. La similitude de titres ne suffit pas à établir une parenté entre ces deux ouvrages, et l'on peut laisser à S. Ignace tout l'honneur de la paternité de ses Exercices, sans diminuer en rien la gloire de la famille bénédictine. L'esprit souffle où il veut, et son influence est trop manifeste sur Ignace pour qu'on cherche à en amoindrir l'action.

Digitized by Google

Orchimont et ses fiefs, par l'abbé C. G. ROLAND. Anvers, Ve De Backer, 1895, 454 pp. in-8°. Prix, 4 fr. 50.

LA haute compétence que le savant curé de Balâtre s'est acquise dans le domaine des études généalogiques, permettait de bien augurer de son histoire d'Orchimont. Celle-ci se place dignement à côté de l'histoire de la maison de Rumigny-Florennes et la surpasse même par l'étendue des recherches et la sûreté des résultats. Pour constituer l'histoire de la prévôté d'Orchimont (canton de Gedinne, prov. de Namur), jadis sous la mouvance du comté de Rethel, l'auteur a dû explorer de nombreuses archives et dépouiller une énorme quantité d'anciens registres. L'abbé Roland n'a reculé devant la fatigue ni l'ennui d'interminables reliefs de fiefs. Aussi la moisson qu'il a recueillie est-elle abondante, et peut-il offrir au public une histoire solidement charpentée. L'ouvrage se divise en deux parties : la première traite de la seigneurie et de la prévôté d'Orchimont. L'auteur, en racontant l'origine d'Orchimont, jette un coup d'œil sur le pays d'Orchimont avant l'époque féodale, puis rapporte l'histoire de la prévôté sous les seigneurs de la maison de ce nom, sous les comtes et ducs de Luxembourg, sous les seigneurs engagistes, enfin depuis sa réunion au domaine jusqu'au siècle présent. La seconde partie s'occupe des fiefs d'Orchimont : Achy, Bagimont et Pussemange, Baillemont, Belle-Fontaine, Bièvre, Bohan, Cons-la-Grandville, Havresse, Houdrémont, Gernelle et Rumel, Liboichamps, Louette-St-Denis et Nafraiture, Louette-St-Pierre, Membre, Moirgoutte, Mouzaive, Naomé, Neufmanil, Nouvion et Manicourt, Rienne, fief de Rochefort, fief dit lez-Six Planes.

Cette série de noms montre assez l'importance du travail de M. Roland. Si l'on y ajoute les généalogies des familles d'Orchimont de Bièvre, de Boham, de Loewenstein, de Masbourg, de Vauthier, des Préz de Barchon de Neufmanil, de Barquin de Rienne qu'il a intercalées dans son ouvrage et les nombreux renseignements sur la toponymie qu'on y rencontre, on devra reconnaître que le savant auteur nous a donné un des meilleurs travaux d'histoire locale qui aient été publiés dans notre pays.

L'ouvrage se termine par 34 pièces justificatives (Chartes de 770-779 à 1472) et une table des noms de lieux et de personnes qui facilite les recherches.

D. U. B.

Digitized by Google

LE DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET L'UNIVERSITÉ DE SALZBOURG (1).

LA *Revue bénédictine*, en mentionnant dernièrement (2) le livre de M. Rodolphe Hittmair, promettait d'y revenir dans une analyse plus étendue. Salzbourg est en effet une des gloires de l'ordre de Saint-Benoît,et le culte enthousiaste qu'on y professa de tout temps pour l'Immaculée Conception a fourni leurs plus belles pages aux annales de la vieille université bénédictine. C'est cette partie trop peu connue de notre histoire que le savant professeur de Linz a remise en lumière, et, de ce seul chef, il s'est acquis des droits à la reconnaissance des fils de saint Benoît et de leurs amis. Cependant, si légitimes qu'elles soient, la gratitude et la sympathie, ne sont point le seul mobile de ce modeste travail ; je crois faire œuvre utile en mettant sous les yeux du lecteur les quelques réflexions que m'a suggérées l'étude de cet écrit plein d'intérêt et d'une haute portée dans le commun domaine de l'histoire et de la théologie.

***

A toutes les époques, l'ordre bénédictin a pris une glorieuse part au développement du dogme de l'Immaculée Conception. Tandis que nos écoles répandaient dans le monde des lettrés cette douce et consolante vérité, nos abbayes étaient des centres liturgiques qui la propageaient parmi le peuple, et enracinaient dans le cœur des masses une tendre dévotion pour l'insigne privilège de la Mère sans tache du Sauveur. D'ailleurs, cette double action des fils de saint Benoît se retrouve fréquemment dans le vaste champ des vérités catholiques. Pour ne citer qu'un exemple, quelles trouvailles intéressantes n'y aurait-il pas à faire encore sur la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, en fouillant les chroniques de nos anciens monastères (3) !

1. *Die Lehre von der unbefleckten Empfängniss an der Universität Salzburg*, von D. Rudolph Hittmair. Linz a. d. D. — F. J. Ebenhöch, 1896, IV, 240 pp. in-8°.

2. Cf. N° de novembre 1896, p. 502.

3. Cf. *Messager des Fidèles (Revue bénédictine)*, 1885-1886, nos 4, 5, 6, 7.

Digitized by Google

La prière liturgique et la contemplation forment le centre et le fonds de la science monastique: de là le caractère traditionnel de la théologie bénédictine. Chez elle le culte marche toujours de front avec le dogme. Or, c'est précisément dans cette puissante vie liturgique qui animait nos pères et faisait bien vite monter à leurs lèvres la foi dont leurs cœurs étaient pleins, qu'il faut voir la raison du rôle joué par eux dans la question de l'Immaculée Conception. En beaucoup d'endroits, ils ont été les créateurs de la piété populaire envers ce mystère et, à de rares exceptions près, ils s'en sont montrés partout les plus fervents propagateurs. Dès les premiers temps, Rome, selon la remarque de Dom Guéranger, sanctionna de son autorité liturgique ce mouvement de la piété chrétienne, comme elle l'a confirmé, de nos jours, de son autorité doctrinale. Ainsi, répandre le culte de l'Immaculée et en déterminer le sens catholique, c'était préparer la définition doctrinale qui a mis en liesse tous les vrais enfants de Marie. La part qu'ont apportée les moines à cette préparation, fut vraiment providentielle et, pour ainsi dire, prépondérante. Malheureusement ces pages de notre histoire monastique sont trop peu connues, et personne ne trouvera étrange de nous voir invoquer ici quelques témoignages authentiques pour revendiquer ce legs précieux de l'héritage paternel.

Notre but nous restreint aux Églises d'Occident. Commençons par l'Italie. Le premier hommage qu'on y trouve à la Conception sans souillure de la Mère de Dieu est une hymne de Paul Diacre (1), moine au Mont-Cassin vers le milieu du VIIIe siècle (2). D'après Federici (3), cette hymne était d'un usage fréquent pour les moines de la grande et célèbre abbaye: *Cassinensium monachorum usu frequentatus*. Il a donc la valeur et la portée d'un témoignage collectif. On le regarderait à tort comme se restreignant à l'abbaye-mère. Dès cette époque, les monastères affiliés au Mont-Cassin étaient nombreux et peuplaient non seulement le Latium, mais toute l'Italie méridionale. Les moines, qui les remplissaient, se conformaient scrupuleusement aux us et coutumes du grand centre qui les ralliait

1. *Année liturgique*. Avent, 8 déc., p. 412. — Poitiers, Oudin. 7e édition, 1880.

2. Cf. Malou, *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi*. Bruxelles, Goemaere, t. II, p. 96. — Guéranger, *Ouvr. cité*, p. 411 et 439, où l'hymne se trouve rapportée d'après les MSS. du Mont Cassin (IXe s.), de Subiaco (Xe s.) et de Bénévent (XIe s.). — Passaglia, S. J., *De Immaculato Deiparæ semper Virginis Conceptu commentarius, pars tertia*, Naples, Jos. Dura, 1855, pp. 1113-1115. — Malou, *Ouvr. cité*, pp. 95-97, relate trois autres témoignages de Paul Diacre en faveur de l'Immaculée Conception. Ces passages sont tirés de trois sermons rapportés par Martène, *Ampl. coll.*, t. IX, pp. 267, 268 et 274.

3. *La Immacolata Concezione della B. V. Maria comprovata a sentimenti dei SS. Padri*, Napoli, 1792, pp. 15-16.

Digitized by Google

tous. Il n'est donc pas douteux qu'ils aient partagé la dévotion dont Paul Diacre s'est fait l'interprète, et que, par leur entremise, le culte de l'Immaculée Conception se soit rapidement propagé parmi les populations groupées autour de leurs innombrables églises et nécessairement soumises à leur influence.

Passons de l'Église d'Italie à celle des Gaules: c'est encore la voix du moine Pascase Ratbert qui, dès le milieu du IXe siècle, y jette la première note à la louange de Marie dans sa Conception sans tache. Il y a plus : le pieux abbé de Corbie ne se borne pas à soutenir cette croyance et à la célébrer, il en donne l'explication dogmatique, il prévoit l'objection de saint Bernard et la résout.

Voici ce qu'en dit Mgr Malou (1) : « Pascase Ratbert distingue dans la Mère de Dieu trois sanctifications successives: celle qui eut lieu au moment de l'Incarnation du Fils de Dieu ; celle dont Marie fut comblée dans le sein de sa mère et celle que Dieu lui accorda au moment de sa création.

« C'est dans cet ordre d'idées que Pascase Ratbert s'exprime ainsi:

« D'ailleurs, comment la sainte Vierge n'aurait-elle pas été sans péché originel, elle que l'Esprit-Saint remplissait, elle dont l'Église catholique tout entière proclame la glorieuse naissance heureuse et fortunée ? Il est bien certain que si sa naissance n'avait pas été heureuse et glorieuse, tout le monde n'en ferait pas la fête partout. Maintenant qu'on l'honore si solennellement, il est prouvé par l'autorité de l'Église, qu'au moment de naître, elle n'était souillée d'aucune faute, et *qu'elle ne contracta pas même le péché originel*, étant sanctifiée dans le sein de sa mère. Ainsi quoique le jour de la naissance de Jérémie et de Job soit déclaré maudit dans l'Écriture (*Jér.*, XX, 14 ; *Job*, III, 3), cependant le jour où l'heureuse naissance de Marie a commencé, est déclaré heureux et est devenu à juste titre l'objet d'un culte religieux (2). »

« Pascase Ratbert, à l'exemple de saint Augustin, appelle la conception *une naissance commencée*. Il rapporte à la naissance de Marie toutes les circonstances qui la concernent depuis le moment où elle fut créée jusqu'à celui où sa mère la mit au jour.

1. *Ouvr. cité*, pp. 97-99.

2. « Alias autem quomodo Spiritu Sancto eam replente non sine originali peccato fuit, cujus etiam nativitas gloriosa catholica in omni Ecclesia Christi ab omnibus felix et beata prædicatur? Enim vero si non beata esset et gloriosa, nequaquam ejus festivitas celebraretur ubique ab omnibus. Sed quia tam sollemniter colitur, constat ex autoritate Ecclesiæ, quod nullis, quando nata est, subjacuit delictis, *neque contraxit in utero sanctificata originale peccatum ;* unde, etsi Jeremiæ dies atque Job maledicta pronunciatur, dies, inquam, nativitatis eorum, *dies tamen, quando inchoata est felix Mariæ nativitas, beata* pronunciatur et colitur religiose satis. » (Paschas. Rath., *De partu Virginis*, Pat. Lat., t. 120, col. 1371, p. 298.)

Digitized by Google

« Il dit que la naissance de Marie, dans son ensemble, c'est-à-dire depuis sa première origine jusqu'à son complément, fut heureuse et glorieuse, et que c'est pour ce motif que l'Église en célèbre la fête.

« Il déclare que Marie fut sanctifiée dans le sein de sa mère, en ce sens qu'elle n'y contracta pas le péché originel. Au fond l'Immaculée Conception de Marie n'est qu'une sanctification originelle dans le sein de sa mère.

« Enfin, il assure que la naissance commencée, c'est-à-dire la Conception de Marie, ne fut point maudite comme celle de Job, qui maudit sa première conception, ni comme celle de Jérémie, qui fut sanctifié, après sa conception, dans le sein de sa mère; mais qu'elle fut toujours bénie.

« Quoi de plus clair et de plus décisif? »

Il se dégage de ce document une preuve théologique d'une portée incontestable. La voici :

L'Église célèbre la Nativité de Marie et celle de saint Jean-Baptiste; d'autre part, elle professe en Marie une sainteté supérieure à celle de saint Jean-Baptiste; il est donc clair que les deux fêtes n'ont pas le même sens dans la pensée de l'Église. La seule explication plausible est celle-ci : dans le Précurseur du Christ, le culte se rapporte à la sanctification opérée entre la création et la naissance ; dans la sainte Mère de Dieu, elle honore la sanctification opérée au moment même de la création, c'est-à-dire, lors de la Conception. Conclusion : La fête de la Nativité de Marie suppose et renferme le culte de son Immaculée Conception. Ainsi, dès le IXe siècle, un moine fournissait déjà l'argument de fond que, de nos jours encore, la théologie liturgique ne peut que reproduire fidèlement.

Le mystère que Pascase voyait nécessairement renfermé dans la liturgie de la Nativité de Marie, l'Église a pris soin de le célébrer à un jour spécial. Mais en cela, elle fut précédée par la piété de ses enfants, et c'est ce qui rend assez difficile l'histoire des commencements de la fête du huit décembre. Les travaux du P. V. de Buck (1), et plus particulièrement de M. Edmond Bishop (2) permettent de suivre assez exactement la propagation de cette fête dans les églises d'Occident.

Les conclusions de ces travaux sont à la fois si honorables pour

1. *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*, 1860, t. II, 64-97, 545-582; Cf. *Messager des Fidèles* (Petite Revue Bén.) I (1834), pp. 413-418; *Abt Anselm und das Fest des S. December*, von P. Bonifaz Wolff *Studien und Mitthell. aus dem Benedict. Orden*, 1885, I, 21-40).

2. *Origins of the feast of the Conception of the B. V. M.* (*Dublin Review*, [illegible], 35, 107-[illegible]); Cf. D. Bonifaz Wolff, *Wann wurde das Fest d. S. December* (*Stadler*, 1885, II, 108-113.); Vacandard, ap. *Science catholique*, t. VI, septembre 1892, pp. 8[illegible]-[illegible]

l'ordre bénédictin et si consolantes pour ceux qui espèrent toujours le salut de l'Angleterre, que je me reprocherais de les passer sous silence.

C'est, en effet, dans l'île des saints, et spécialement parmi les moines de Winchester, que la fête de la Conception semble avoir pris naissance.

Le premier calendrier où elle figure remonte au temps de l'abbé Aelfwin (1034-57), il porte au 8 décembre : *Conceptio sanctæ genitricis Mariæ.* Un autre manuscrit la mentionne également : c'est celui du prieuré cathédral. Hickes le place en l'an 1030; M. Bishop affirme qu'il a été écrit avant 1066 (1). Ce sont les deux documents les plus anciens.

La fête était déjà bien établie avant l'invasion normande, époque à laquelle elle subit une éclipse. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, la connaissait probablement, mais bien qu'il ait pu contribuer indirectement à son institution à Lyon, il ne la prescrivit pas en Angleterre.

Après la conquête, la dévotion des Anglais pour la fête du 8 décembre prit un nouvel essor. Anselme, neveu du grand saint Anselme et abbé d'Edmundsbury, avec Osbert de Clare, moine et plus tard prieur de Westminster, fut l'âme de ce mouvement. Grâce à leurs efforts, la nouvelle institution fut formellement sanctionnée dans un concile d'évêques anglais, tenu à Londres, en 1129.

De l'Angleterre elle passa en France. Hugues d'Amiens, abbé de Reading, et plus tard archevêque de Rouen, peut être regardé comme son introducteur en Normandie ; l'on sait aussi qu'Anselme le Jeune fit des efforts dans ce sens. La nouvelle fête y devint si populaire, qu'elle prit le nom de *fête des Normands.*

Dans le royaume de Navarre, c'est encore un moine, saint Vérémond, qui introduisit cette fête, en l'établissant dans son abbaye d'Irach, en 1090.

Nous ne saurions clore cette énumération, sans prévenir une objection qui trouve ici sa place. La fête de la Conception de Marie n'a-t-elle pas rencontré parmi les moines ses plus grands adversaires ? St Bernard ne mit-il pas tout en œuvre pour en enrayer la diffusion et même en amener la suppression ? Et ce n'est pas un fait isolé ; d'autres voix, moins autorisées, mais non moins ardentes, ne sont-elles pas sorties des cloîtres pour combattre cette nouveauté venue d'Angleterre ?

1. Ces deux calendriers sont reproduits dans Hampson, *Kalend. medii ævi*, t. I, p. 415.

Digitized by Google

Sans doute, mais quelles voix leur ont victorieusement répondu ? Qui donc a réfuté les objections de l'abbé de Clairvaux, de Nicolas, son disciple, et de Pothon de Prüm, sinon le moine anglais Nicolas de Saint-Alban? Et il le fit avec succès, car le dernier partisan de Bernard, Pierre de Celle, fut réduit au silence et ne sut que répondre.

La discussion ne servit qu'à élucider un point resté dans l'ombre et à déterminer le sens catholique de la nouvelle fête; fruit dont l'honneur revient tout aux moines, puisque le débat n'eut lieu qu'entre eux.

Ces témoignages suffisent; en les poursuivant, il serait aisé de constater que le zèle à propager le culte envers la Conception de Marie ne se ralentit point dans l'Ordre au cours des siècles qui suivirent; au contraire, il ne fit que s'accroître. De nombreux témoignages l'attestent, et les recueillir tous exigerait un temps très long et un travail fort considérable (1). Puisse une main sûre et exercée entreprendre un jour cette compilation et la mener à bonne fin : ce serait une œuvre théologique du plus haut intérêt.

Le lecteur nous pardonnera de nous être attardé à cette partie quelque peu aride de notre travail : elle était indispensable à notre double but, qui est de faire ressortir la valeur théologique des docteurs de Salzbourg sur l'Immaculée Conception aussi bien que la portée du livre de M. Hittmair. Le mérite des premiers et la raison de leur succès est d'être restés, sur ce point du dogme, fidèles aux traditions de leur ordre ; le mérite de leur historien consiste à l'avoir bien montré dans son œuvre. Aussi, avant d'en aborder directement l'analyse, croyons-nous utile de nous résumer dans cette conclusion :

La théologie bénédictine, prise dans son sens collectif et universel, est éminemment liturgique; de là sa liberté d'allure dans le champ purement spéculatif. On la voit n'adopter exclusivement aucun système, et éviter soigneusement les questions d'école. Quand il lui faut aborder ce terrain sur tel ou tel dogme, elle s'appuie le plus possible sur des preuves positives d'Écriture sainte et de Tradition admises par tous et propres à concilier l'opinion de chacun ; elle n'a-

1. Citons entre autres :

Engelbert, abbé d'Admont en Autriche, au XIVe S. (Cf. Wichner, *Gesch. des Bened. Stiftes Admont*, II, 517.)

Trithème, abbé de Spanheim (Cf. Ziegelbauer, *Hist. rei litt. O. S. B.*, III, 264; Busaeus, *Opera Trithem.*, 975; Silbernagl, *Joh. Trithemius*, 1885, p. 91).

Guillaume Heyk, abbé de Luxembourg († 1508), défenseur du dogme (Trithème, ap. Silbernagl, p. 254), Charles Fernand, moine de Chezal-Benoît et ami de Robert Gaguin, qui prit la plume contre le dominicain Vincent Bandello (Cf. Bonneau, l'*Immaculée Conception de la Vierge, poème de Robert Gaguin*, Paris, 1885, p. XXVI; P. De Vaissière, *De Roberti Gaguini vita et operibus*, Autrici Carnutum, Durand, 1896, p. 102).

Digitized by Google

vance presque jamais des arguments partant de principes acceptés dans un système et rejetés par un autre ; preuves qui souvent sont de nature à séparer plutôt qu'à tenir unis.

L'élément liturgique et l'élément traditionnel dans le dogme de l'Immaculée Conception, voilà donc ce que nous devons surtout rechercher à Salzbourg d'après le fonds si riche en données que fournit le savant professeur de Linz. On nous permettra d'abord quelques mots sur les origines de l'Université et les principes généraux de l'enseignement théologique qui s'y donnait. C'est d'eux que découlent en partie l'explication et la preuve dogmatiques de l'Immaculée Conception telles qu'elles seront exposées plus loin.

Les deux dates de 1617 et 1810 marquent la naissance et la fin de l'Université de Salzbourg. Le prince archevêque Marcus Sitticus, comte de Hohenembs, dont l'épiscopat va de 1612 à 1619, fonda en 1617 une école de hautes études, dont il confia la direction à des bénédictins, désignés par l'abbé de St-Pierre et d'autres prélats souabes et bavarois. Son successeur Paris, comte de Lodron (1619-1653), obtint, le 9 mars 1620, un décret solennel de l'empereur Ferdinand II, qui créait l'Université, et l'assimilait, pour les droits et privilèges civils, aux autres facultés de l'Empire allemand. Enfin, une bulle d'Urbain VIII, datée du 17 décembre 1625, et publiée solennellement l'année suivante, confirma les libertés dont l'édit impérial avait doté l'Université naissante.

Telles sont les origines de cette école célèbre, dont la gloire fut bientôt grande et le resta jusqu'à la fin. Les chaires y furent occupées par des professeurs de premier ordre, véritables sommités dans les diverses branches de la science, et dont l'histoire gardera les noms. Nous n'avons à nous occuper que des principaux théologiens, et nous aurons l'occasion de les signaler plus loin, alors que nous invoquerons leur témoignage. D'ailleurs, ces grandes et chères mémoires de nos pères ont été pour toujours sauvées de l'oubli par le récent et beau travail du R. P. Sattler, O. S. B. On nous permettra d'y renvoyer quiconque voudrait en avoir le tableau complet et tracé de main de maître (1). Au surplus, pour avoir une idée de l'estime portée aux docteurs de Salzbourg, il suffit de constater qu'un siècle à peine après sa fondation, l'Université comptait dix-sept cents élèves, accourus de tous les points de l'Europe, et que deux cents d'entre eux appartenaient à la plus haute noblesse.

1. *Collectaneen-Blätter zur Geschichte der ehemaligen Benedictiner Universität Salzbourg*, von P. Magnus Sattler, O. S. B., Prior des Benediktiner-Klosters Andechs. Kempten, Kösel, 1890, in-8°, VII, 107 pp.

Digitized by Google

Le cadre de notre travail ne nous permet pas de retracer la constitution hiérarchique de l'Université, malgré tout l'intérêt que présenterait cette description. Du reste, M. Hittmair l'a faite et bien faite.

Quant aux principes fondamentaux de l'enseignement théologique donné par les moines, il nous suffira de rapporter ce qu'en dit le P. Sattler (1) :

« Leurs doctrines furent une reproduction fidèle des spéculations thomistes.

« On y retrouve la prescience divine des *futurs contingents*, tant *absolus* que *conditionnels*. Les *futurs contingents absolus* sont l'objet de la prescience en vertu d'un *décret efficace ;* mais ce *décret efficace* n'est autre chose qu'une modification de l'essence divine considérée comme *acte pur*.

« Grâce à l'élévation primordiale de l'homme à la vie surnaturelle, tout, en lui, était d'un ordre parfait : ses facultés inférieures obéissaient sans résistance à la volonté raisonnable, et celle-ci était elle-même entièrement soumise à la volonté divine. Par ce complet abandon, l'homme rapportait tout à Dieu comme à sa fin dernière, et en cela consistait son état de justice et d'innocence. L'assujettissement des caprices des sens aux lois de la raison était une grâce qui soustrayait à la douleur, aux défaillances et à la mort le corps humain sujet par sa nature à la souffrance et à la corruption.

« Par suite de sa révolte contre Dieu, l'homme sentit ses sens s'affranchir du joug de la raison et vit son corps rendu à ses lois naturelles de mort et de dissolution. Cet état de nature déchue passa dans les descendants d'Adam. De même que l'état primitif était un état de justice, ainsi cet état nouveau est un état de péché. Contrairement aux Scotistes, qui n'y voient qu'un élément purement négatif, la privation de la grâce sanctifiante et des vertus qui s'y rattachent, comme aussi du pouvoir absolu de la raison sur les sens, la théologie bénédictine distingue avec le concile de Trente un double élément dans le péché originel, l'élément matériel et l'élément formel. L'élément matériel est la concupiscence ; l'élément formel consiste dans la privation de la justice primitive. Comment s'explique la transmission de la faute originelle ? Bien simplement. Au moment même de sa création, l'âme de chaque homme est unie à un corps corrompu, qui ne jouit plus de la vigueur, et de la bénédiction primitives données par Dieu au limon dont fut formé le corps d'Adam. Le sujet formel de la faute originelle est la

1. *Ouvr. cité*, p. 147, 149. ss.

Digitized by Google

volonté raisonnable ; les défauts d'origine qui atteignent les autres facultés sont plutôt une peine qu'un péché proprement dit.

« Salzbourg soutenait énergiquement la doctrine de l'Immaculée Conception de Marie, quoique l'Église n'eût point encore défini formellement comme article de foi une opinion que l'on ne pouvait pourtant plus combattre sans pécher contre la foi, après la bulle d'Alexandre VII. »

Nous avons traduit en entier ce passage du P. Sattler, rapporté également par M. Hittmair, parce qu'il trace nettement, dans ses grandes lignes, le caractère dogmatique de l'école de Salzbourg. De plus, les principes qui s'y trouvent amènent à l'affirmation du privilège de Marie et en contiennent sommairement l'explication théologique.

Quant à la conclusion qui en découle, la voici : Les Bénédictins de Salzbourg se sont ralliés à saint Thomas pour les questions fondamentales du dogme, parce qu'ils l'ont cru le représentant et le champion le plus autorisé des vérités révélées; toutefois, ils se sont librement écartés de lui, là où il leur a paru s'écarter lui-même de la pensée de l'Église et de la tradition catholique. Comme on le verra plus loin, c'est sur les principes mêmes de l'Ange de l'école qu'ils reposent la doctrine de la Conception sans tache de la Vierge. Seulement ils résolvent la seule difficulté qui l'arrêtait, en s'appuyant sur le sens catholique du culte et en reproduisant l'explication universellement admise de la dette (*debitum peccati*) à reconnaitre en Marie, pour qu'elle puisse être la plus belle conquête faite sur Satan par le Dieu fait homme en elle.

***

La croyance au privilège de la Mère de Dieu prit à Salzbourg un développement progressif, au point de vue du culte.

Dès l'an 1653 un décret des autorités universitaires obligeait tous les étudiants immatriculés à se faire inscrire en déans un mois dans la Congrégation de la très sainte Vierge, érigée sous le titre de l'Assomption de Marie.

Ce décret est un premier hommage d'ardente piété. L'on peut juger de l'importance attachée à cette œuvre et de ses rapports avec l'enseignement théologique, par les discours que les meilleurs professeurs adressaient aux élèves lors des réunions. D. Paul Mezger a fait un recueil des siens (1). Toute la première partie est consa-

1. Ce recueil est intitulé : *Orationes Academicæ Salisburgenses*. La 2e édition a paru à Augsbourg en 1700 — La partie consacrée à la Mère de Dieu a pour titre : *Orationes Parthenicæ Panegyrico-Parænetica*. Paul, le plus célèbre des deux frères Mezger, est un théologien

Digitized by Google

crée à célébrer les louanges de Marie; et l'on y rencontre trois sermons sur l'Immaculée Conception. La pieuse croyance s'y trouve exposée dans un symbolisme de la plus haute mystique. Son successeur Célestin Sfondrati (1), la grande gloire de Salzbourg, élevé plus tard aux honneurs de la pourpre romaine, aimait également à célébrer le privilège de Marie en présence des Congréganistes, et maints endroits de ses discours sont de vrais chefs-d'œuvre d'éloquence sacrée, tant pour la forme toujours parfaite que pour la profondeur et la sûreté théologiques.

Mais ce n'était là qu'un début. C'est dans la belle fête du 8 décembre 1697 que le culte de Notre-Dame Immaculée fut porté à son apogée. En voici le rapide aperçu.

Le 18 mai 1647, l'empereur Ferdinand III avait choisi la Vierge Immaculée comme protectrice du grand-duché d'Autriche. Le 19 janvier 1649, il adressait à l'Université de Vienne un rescrit obligeant chacun de ses membres au vœu de reconnaître, défendre et propager la Conception sans tache de Marie.

Salzbourg ne voulut pas rester en arrière. Ses professeurs avaient toujours enseigné cette croyance; elle avait pénétré dans le cœur des étudiants au point de devenir comme le cachet spécial de leur culte à la Madone. Aussi la fête du 8 décembre 1697 n'apporta-t-elle que la réalisation d'un vœu commun et d'un rêve longtemps caressé par tous.

Jean Ernest, comte de Thun, prince-archevêque de Salzbourg de 1687 à 1709, était un de ces grands évêques, sous la direction desquels le culte et les doctrines catholiques ne peuvent que fleurir. Sa tendre dévotion à la Reine des cieux lui fit encourager le zèle des Universitaires pour la Conception de Marie. Le 8 décembre 1697, il réunit dans son église cathédrale tout le personnel enseignant de l'Université et du gymnase ainsi que le corps de la Magistrature.

---

de premier ordre. Né à Eichstädt en 1637, il fit profession à l'abbaye de St-Pierre en 1653 et fut ordonné prêtre en 1660. Jusqu'en 1664, il fut le prédicateur de l'Université; de 1668 à 1670, il occupa la chaire de philosophie; de 1670 à 1673, il remplit les mêmes fonctions à Göttweig. En 1673, il devint docteur et professeur en théologie, plus tard, vice-recteur et en 1683 Prochancelier de l'Université; en 1688, on le retrouve professeur d'herméneutique et de polémique; en 1700, il résigna ses fonctions, et mourut deux ans plus tard, en 1702.

1. Sfondrati naquit en 1644 d'une antique famille Milanaise qui avait déjà donné à l'Église le pape Grégoire XV. Dès l'âge de douze ans, il fut confié aux Bénédictins de Saint-Gall, dans leur école de Rorschach. Devenu moine à Saint-Gall même, sous le nom de Célestin, il y enseigna d'abord la philosophie, la théologie et le droit canonique. Il y devint bientôt maître des novices et, en 1679, il fut appelé à Salzbourg pour y enseigner le droit canonique. Il en fut rappelé en 1682 par l'abbé de Saint-Gall, qui lui donna l'administration d'une petite église voisine de Rorschach. En 1687, il devint abbé de Saint-Gall et en 1696 cardinal du titre de Sainte-Cécile. Il mourut saintement le 4 septembre de la même année. Ses nombreux écrits attestent une profonde science et une éminente sainteté.

Digitized by Google

Lui-même s'y rendit en grand cortège pour assister à la messe pontificale chantée par le comte de Castel-Barco, évêque de Chiemsee. Après le Credo, le prince-archevêque fit le vœu suivant, que tous les invités répétèrent après lui: « Ego N. N. spondeo, voveo ac juro, me, juxta summorum Pontificum Pauli V, Gregorii XV, et novissime Alexandri VII Constitutiones, publice ac privatim velle pie tenere, asserere et defendere, beatissimam Virginem Mariam Dei genitricem, absque originalis peccati macula conceptam esse : donec aliter a Sede Apostolica definitum fuerit. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia. »

Cette fête magnifique marque l'apogée du culte de l'Immaculée à Salzbourg. Une autre solennité vint dix ans plus tard, en 1707, raviver chez les Universitaires la dévotion au privilège de Marie. Le prince-archevêque, pour récompenser leur zèle à seconder ses désirs, leur fit bâtir une église, qu'il annexa à l'Université, dédia à Notre-Dame Immaculée, et consacra solennellement le 20 novembre 1707. Toute l'octave de cette dédicace fut une suite de solennités inoubliables, où fut déployée toute la pompe liturgique que la piété du saint Pontife lui inspirait et qui enracinait dans tous les cœurs la plus ardente dévotion pour la Conception sans tache de la Mère du Sauveur.

Tous restèrent fidèles à ces traditions, et, pendant près d'un siècle, la ferveur ne se ralentit pas. Les discours publics, les travaux académiques continuèrent à célébrer à l'envi la Conception de Marie, et l'on retrouve partout l'écho de ces louanges dans les nombreux documents recueillis par M. Hittmair. Jamais le vœu annuel du 8 décembre introduit par Jean de Thun ne fut rendu obligatoire par force de loi; il le devint uniquement par le zèle et la coutume. Tout le monde se faisait un devoir de le déposer aux pieds de la Reine des Anges, patronne de Salzbourg, et cette habitude s'était tellement identifiée à l'âme même de l'Université, que nous voyons les pieux professeurs de l'Alma Mater la défendre courageusement contre leur prince-archevêque, Jérôme de Coloredo. Ce prélat, imbu des principes joséphistes, était monté sur le trône archiépiscopal le 14 mars 1772 : il vit dans la pieuse coutume un excès d'ultramontanisme, et quand parut l'édit porté par Joseph II interdisant le vœu dans toutes les Universités autrichiennes, il voulut le faire observer à Salzbourg et exigea des facultés bénédictines qu'elles émissent à cette fin un avis conforme à l'ordre impérial. Néanmoins l'avis des deux facultés de théologie et de droit canonique fut le même, le vœu devait être maintenu; mais si l'archevêque l'ordonnait,

Digitized by Google

on devait en cesser l'émission publique et solennelle. C'est ce qui arriva, et, pour la première fois, le 8 décembre se passa en 1782 sans que l'église universitaire vît se renouveler sous ses voûtes la belle et touchante cérémonie dont elle avait été chaque année le témoin pendant près d'un siècle.

Par cette rapide et trop courte description, l'on peut juger de la part qu'ont prise les Bénédictins de Salzbourg au développement du culte de l'Immaculée Conception. Pour s'en faire une idée, que l'on veuille réfléchir à cette multitude innombrable d'étudiants de tous rangs accourus de tous les pays d'Europe vers l'Alma Mater de Salzbourg, et qui la quittaient en emportant dans leurs cœurs une tendre et profonde dévotion au privilège unique de la Vierge sans tache.

***

Le rôle de nos pères au point de vue purement dogmatique est peut-être plus remarquable encore. Il reste à le passer rapidement en revue, sous le double aspect de l'exposé théologique et de la preuve positive de l'Immaculée Conception. Nous nous contenterons de ce double aperçu, laissant de côté les questions secondaires que M. Hittmair n'a point négligées et qu'on peut trouver fort bien traitées dans son livre, mais que le cadre restreint de cette étude ne permet pas d'aborder.

Les docteurs de Salzbourg ont-ils reposé leur exposition du dogme sur les données de la tradition? Telle est la première question à laquelle il faut répondre brièvement.

Les principes théologiques de la tradition touchant l'Immaculée Conception sont fort simples. On peut les formuler comme suit :

La sainteté de la Mère de Dieu doit être supérieure à celle de toute créature. Or, cette sainteté n'est pas telle, si Marie ne fut conçue sans tache. Donc, il faut, ou lui refuser la maternité divine, ou lui reconnaître une conception sans souillure.

De tout temps les théologiens ont admis et dû admettre le principe renfermé dans la majeure de cet argument. Beaucoup ont nié la conclusion, en vertu d'un autre principe théologique, non moins certain et tout aussi nécessaire. Voici leur objection, sous sa forme la plus simple et la plus concluante :

Aucune créature humaine ne peut être sainte, sans être rachetée du péché par l'application des mérites du Christ.

Or, proclamer en Marie la conception sans péché, c'est exalter sa sainteté au point de la soustraire à la Rédemption du Christ. Il faut donc nier un tel privilège dans la Mère, ou bien rejeter l'œuvre

Digitized by Google

rédemptrice du Fils pour ce qu'il y a de plus saint. Comment pourrait s'opérer le rachat du péché là où il n'y a pas de péché?

La théologie catholique a vite fait bon compte du sophisme que recèle ce dilemme. Où donc, répond-elle, le rachat est-il plus total que dans l'âme privilégiée de la Mère de Dieu, où il prévient jusqu'à l'ombre même d'une faute ? Si les mérites du Christ appliqués aux autres hommes, opèrent en eux le rachat du péché, pourquoi donc, appliqués à Marie, ne pourraient-ils produire en elle une préservation totale, que sa maternité divine exige? Née d'Adam par la voie naturelle, elle aurait dû subir comme tout homme la loi du péché originel ; Dieu le Fils en la choisissant pour Mère, se devait à lui-même d'avoir en elle le premier et le plus beau fruit de son œuvre de salut ; et c'est pour cette raison qu'il lui appliqua ses mérites dès le premier instant de sa conception.

Cette réponse est péremptoire et résume l'exposé catholique du dogme. Elle a donné lieu à une création dans la terminologie théologique. On l'a résumée dans le mot de *debitum peccati*, dette du péché à reconnaître en Marie pour ne pas la soustraire à la Rédemption. L'expression est reçue, et il n'y a plus à discuter sur son à-propos; on doit l'employer, si l'on veut être compris. Il est bon de remarquer qu'elle a un sens à la fois positif et négatif: elle affirme l'application des mérites du Christ à Marie ; elle nie en elle tout péché à l'état actuel *(in actu)*. Pourvu qu'on lui conserve ce double sens, on peut l'appeler comme on veut ; on le pouvait surtout, alors que les expressions *debitum proximum* et *debitum remotum* n'avaient pas encore été soumises à un assez long examen pour recevoir leur sens conventionnel bien distinct. Aujourd'hui, on ne pourrait plus tenir l'opinion du *debitum proximum*, dans le sens courant du mot : ce serait poser en Marie le péché à l'état actuel ; il n'en était pas de même à l'époque de Salzbourg ; pour les docteurs d'abord, le mot même de *debitum*, *dette*, excluait l'idée de péché, en tant que *actu existens*. Par contre, plusieurs théologiens contemporains (nous en connaissons personnellement trois) vont jusqu'à nier le *debitum*, tout en retenant la vérité catholique ; jadis on n'aurait pu, sans faillir, se permettre une telle négation, car le sens attribué au mot *debitum* y restreignait l'explication du salut opéré par le Christ en Marie.

Ce résumé des principes théologiques de la tradition catholique sur la croyance à l'Immaculée Conception est aussi le résumé des principes émis et enseignés par les docteurs de Salzbourg. Nous nous abstiendrons des citations ; elles nous entraîneraient trop loin. D'ailleurs pour peu que l'on consulte les témoignages recueillis par

Digitized by Google

M. Hittmair, l'on se convaincra de la vérité des conclusions qui suivent :

Les Maîtres de l'Université bénédictine ont tous reconnu en Marie une dignité qui exige une conception sans tache.

Tous ont admis le *debitum*, en tant qu'il est requis pour voir en la Mère de Dieu le fruit le plus précieux de la Rédemption opérée par son Fils.

Ils ont librement soutenu le *debitum proximum* aussi bien que le *debitum remotum*, sans donner au premier un sens qui inclurait l'idée de péché actuel, et au second une extension qui rendrait inutiles les mérites du Sauveur.

***

Il nous reste à dire quelques mots sur les preuves traditionnelles tirées de la Sainte Écriture. Ici encore, il faudrait multiplier les citations, mais nous n'avons à donner qu'un simple aperçu de la matière.

Les quatre passages des Saints Livres invoqués surtout par la tradition en faveur de l'Immaculée sont la promesse du Rédempteur au livre de la Genèse ; la louange de l'épouse dans le Cantique des cantiques ; celle de la sagesse au livre des Proverbes ; enfin la salutation angélique dans l'Évangile selon saint Luc.

Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter ici à montrer la force probante de ces arguments, même au point de vue purement logique. Ce qui est certain, c'est que l'usage constant de la tradition, sanctionné par la définition doctrinale de Pie IX, leur donne une valeur théologique, dont personne n'a plus à douter. Ils sont devenus les preuves catholiques du dogme de l'Immaculée Conception de Marie. Les théologiens de Salzbourg en avaient bien saisi la haute portée, car ils les ont pris comme base de leurs traités dogmatiques, sur ce point de nos croyances.

Reding expose magistralement la preuve tirée de la Genèse. Le grand Paul Mezger, l'historien de Salzbourg, et, plus tard, Célestin Mayr, ont surtout recours au Cantique des cantiques ; François Mezger, frère de Paul, fait ressortir un endroit moins connu du même livre, VII, I : « *Quam pulchri sunt gressus tui in calceamentis, filia principis !* » L'explication doctrinale de ce verset est rendue fort intéressante chez M. Hittmair par la comparaison qu'il en fait avec l'interprétation de Rupert de Deutz. Ce passage est d'une grande élévation de théologie mystique, et c'est à ce titre que l'on nous permettra de le signaler. Quant aux preuves tirées de la salutation angélique, c'est encore le plus illustre des deux Mezger qui les fournit. L'éloge

Digitized by Google

de la sagesse est interprété supérieurement par Célestin Sfondrati, la gloire sans rivale de Salzbourg. Son argumentation est à la fois brillante, solide et subtile : elle montre le grand cardinal sous son double aspect de théologien et de saint. Que l'on nous permette, avant de finir, une petite digression, à propos de Sfondrati. Une partie de son traité sur l'Immaculée, fixe les rapports entre l'Ange de l'école et les docteurs de Salzbourg, au sujet du dogme de l'Immaculée. Question délicate, à coup sûr, et très délicatement traitée. Les témoignages abondent, et la conclusion ne semble pas forcée : L'ensemble des *principes* théologiques émis par S. Thomas conduit à l'affirmation du dogme. Ce passage des œuvres de Sfondrati est très remarquable ; de nos jours, le P. Spada O. Pr. n'a pas mieux traité cette matière, que ne l'avait fait, il y a deux siècles, le bénédictin de Salzbourg.

Nous nous arrêtons et nous croyons en droit de conclure cette étude par ce que nous avancions dès le début :

Les théologiens de Salzbourg ont pris une part immense au développement du dogme de l'Immaculée Conception. La mettre en son plein jour n'était pas tâche facile, et il faut reconnaître que M. Hittmair l'a fait supérieurement. Son livre, écrit avec cette forme onctueuse qui sied si bien à une œuvre théologique, est d'une haute portée dogmatique et historique, et nous aimons à croire qu'il est de ceux qui resteront et dont le temps ne fera que consacrer la valeur.

D. Urbain BALTUS.

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DE LA PRÉSENTATION NOTRE-DAME.

(SUITE.)

§ 3. — LA RÉFORME A SAINT-PIERRE DE GAND.

L'IMPORTANCE que prenait la réforme de Lorraine aux Pays-Bas et la faveur dont elle jouissait en haut lieu ne pouvaient manquer d'attirer sur elle l'attention des religieux, nombreux encore, qui faisaient en secret des vœux ardents pour le retour de leurs monastères à une observance plus conforme à la règle. L'examen des documents contemporains permet de croire que si à ce moment les évêques de nos pays avaient eu l'esprit assez large pour faire abstraction de leurs droits plus ou moins effectifs sur les monastères et la volonté bien arrêtée d'assurer la réforme générale de l'ordre, cette réforme se serait réalisée partout sans trop de difficultés. Partout il y avait des religieux désireux d'embrasser une observance sérieuse, partout on retrouvait des velléités d'union et de rapprochement ; le gouvernement paraissait très bien disposé ; Rome aurait abondé en ce sens, et les abbés auraient suivi un mouvement approuvé par les autorités ecclésiastiques et civiles.

Le premier essai de rapprochement avec les réformés belges fut tenté à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. Ce monastère, le plus illustre des Flandres, était bien déchu de sa gloire passée. Péniblement rétabli après les troubles des Gueux, il n'avait en somme fait que végéter au point de vue spirituel et religieux. Il faisait partie de la Congrégation des Exempts des Pays-Bas, dont l'organisation laissait un vaste champ à l'initiative privée des abbés et fort peu d'action efficace à l'intervention des visiteurs. Les chartes de visitation de l'abbaye de Saint-Pierre, de 1587 à 1628, témoignent d'une décadence très accentuée (1).

Pour remédier à une situation aussi déplorable, l'abbé Lambert

1. Voir notre étude sur *La Congrégation bénédictine des Exempts de Flandre* (*Revue bénédictine*, 1894, pp. 412-414).

Digitized by Google

Hubert crut que l'introduction des constitutions du Mont-Cassin, quoique mitigées, favoriserait ses projets de réforme (1). Il les publia en 1582 et fit approuver cette innovation par Sixte-Quint le 7 avril 1590. Mais s'il y eut changement d'observance, il n'y en eut point d'esprit, et le mécontentement redoubla vis-à-vis de l'abbé réformateur. Le gouvernement de l'abbé Colomban Vrancx apporta une légère amélioration dans la discipline de l'abbaye ; mais trop faible pour briser les mauvaises volontés de religieux relâchés, cet abbé ne put triompher de la résistance. Son coadjuteur, Dom Joachim-Arsène Schayck, élu en 1615, étant doué d'un caractère plus énergique, parvint à améliorer l'observance de la maison (2). Toutefois, quand l'abbé Gérard Rym prit possession du gouvernement de l'abbaye de Saint-Pierre (1632), il restait encore beaucoup à faire pour y introduire une régularité parfaite.

La vue de la décadence de son abbaye et l'excellente réputation dont jouissaient les Réformés des Pays-Bas, fit concevoir à l'abbé Rym, le désir d'introduire dans son monastère une réforme plus sérieuse que celle de l'abbé Lambert, et, au besoin même, celle de Lorraine. A peine nommé à l'abbaye de Saint-Pierre, Gérard Rym se mit en rapport avec les moines d'Afflighem, alla faire une retraite de dix jours dans ce monastère sous la direction de Dom Charles Cuny et y envoya également un certain nombre de ses religieux pour y suivre les mêmes exercices spirituels.Ces relations firent naître en quelques religieux un vif désir d'embrasser la Réforme (3).

Lors de la visite canonique du monastère faite en mars 1632, plusieurs religieux firent part au visiteur de leur ferme résolution d'adopter la réforme. L'abbé Rym, heureux de cette ouverture, promit de les appuyer de tout son pouvoir et de ne plus admettre à l'avenir que des novices décidés à embrasser cette réforme ; il s'engageait à leur procurer un directeur réformé et, au cas où il ne pourrait leur donner dans l'abbaye un local convenable pour la pratique de la nouvelle observance, il leur permettait de se soumettre aux épreuves du noviciat dans un des monastères de la réforme de Lorraine aux Pays-Bas (4).

Au mois de mai suivant, lors du chapitre des Exempts, tenu à l'abbaye de Saint-Bertin, cinq religieux de Gand, adressèrent une supplique aux abbés à l'effet de leur faire part de leur dessein et

1. Bucelin raconte assez inexactement cette affaire. (*Benedictus redivivus*, p. 119.)
2. *Revue bénédictine*, l. c.
3. *Quæstio monast.-theol.*, p. 244.
4. Cod. Bruxell., 18442 (*Procès-verbaux des chapitres des Exempts*), f. 133.

Digitized by Google

de rappeler la promesse de leur prélat (1). L'abbé de Saint-Vaast réclama l'exécution des statuts publiés lors de la visite du monastère de Saint-Pierre.

L'abbé Rym répondit que telle était bien son intention, et qu'il les eût déjà mis à exécution, s'il en avait eu l'occasion. Il avait déjà, disait-il, entamé des négociations avec les réformés d'Afflighem et espérait les voir aboutir. Cette réponse parut satisfaisante, et le chapitre, confirmant les résolutions de l'abbé de Gand, et secondant les vœux des cinq pétitionnaires, inséra dans le procès-verbal du chapitre la clause suivante : « L'abbé élu de Blandain priera l'abbé de Broqueroie ou celui de Saint-Adrien de Grammont d'accepter dans leurs monastères ceux de ses religieux qui désireraient embrasser la réforme et de leur faire subir les épreuves du noviciat. Au cas où ils voudraient ensuite faire profession de cette réforme pour l'abbaye de Blandain, l'abbé les recevra à la profession, et leur donnera des maîtres convenables pour qu'ils persévèrent dans leur sainte résolution (2). » Gérard Rym accepta cette décision et s'engagea à faire les démarches nécessaires auprès des supérieurs de la Congrégation de la Présentation Notre-Dame.

L'abbé Rym s'empressa de tenir parole : il vint à Afflighem, conféra avec D. Haeften, et, du consentement de l'archevêque de Malines, celui-ci promit d'accepter à Afflighem autant de moines de Saint-Pierre qu'on voudrait lui envoyer pour y faire leur noviciat ; après quoi, ces moines retourneraient dans leur abbaye pour y renouveler leur profession et seraient accompagnés de directeurs. Peu après, l'abbé lui-même amenait cinq de ses moines à Afflighem, et, transporté de joie en franchissant le seuil de cette abbaye, entonnait le *Te Deum* d'actions de grâces (3).

Cependant la mesure prise par l'abbé Rym suscitait de graves difficultés dans son monastère. Soumettre les moines désireux d'une réforme aux épreuves du noviciat d'Afflighem et les recevoir à une nouvelle profession, c'était admettre en principe que cette réforme serait tôt ou tard introduite à St-Pierre de Gand, et partant que ce monastère s'incorporerait nécessairement à la congrégation de la Présentation Notre-Dame. L'abbé de Saint-Vaast, Philippe de Caverel, il est vrai, espérait que ces moines réformés formeraient le noyau d'un noviciat commun pour la congrégation des Exempts,

1. *Ib.*, ff. 146v-147.
2. *Ib.*, ff. 147-148.
3. *Quadripartitum monast.-theol.*, p. 244 ; Phalesius, *Chronicon Affligem.* (MS. de l'abbaye de Termonde), p. 315. J'ai eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur ce volume, il y a quelques années, grâce à l'obligeance du prieur alors en fonction, le R. P. D. Joseph Vael.

Digitized by Google

mais cette idée n'était pas partagée par les autres abbés. Peu après seize religieux de Saint-Pierre adressèrent une lettre collective à l'abbé de Saint-Vaast et lui demandèrent de maintenir dans leurs maisons l'observance mitigée introduite en 1582 par l'abbé Lambert. Caverel leur ordonna, à la date du 19 juillet 1632, d'en délibérer avec leur abbé. Celui-ci leur déclara que son intention était de rétablir dans toute sa pureté l'observance de l'abbé Lambert ou d'introduire la réforme d'Afflighem ; ils opinèrent pour l'observance mitigée (1).

Cette division des esprits ébranla l'abbé Rym, qui,n'osant braver une telle opposition, changea bientôt de sentiment à l'égard de ses moines retirés à Afflighem. Leur noviciat touchait à son terme ; le moment était proche où ils devaient retourner à Gand pour y renouveler leur profession. Quel ne fut pas leur étonnement, quand ils reçurent une lettre de rappel à leur monastère (2) ! Cette lettre ne témoignait que trop du changement qui s'était opéré dans les idées de l'abbé. Les réformés protestèrent auprès du Nonce apostolique, qui déclara les prendre sous sa protection (3). Mais l'abbé insista et les menaça de les traiter comme des rebelles, s'ils n'obéissaient de suite : on les laissa donc partir pour Gand. Ils rentrèrent à Saint-Pierre, et, malgré tous les efforts tentés pour les amener à reprendre l'observance commune, ils restèrent déterminés à continuer les exercices de la réforme (4).

Une visite canonique de l'abbaye de Saint-Pierre s'imposait : elle eut lieu le 3 juillet 1633. L'abbé de Saint-Vaast put se convaincre de la division des esprits : la majorité des religieux réclamait le maintien de l'observance mitigée ; deux déclaraient qu'ils ne savaient ce qu'il fallait entendre par là, vu que la réforme de l'abbé Lambert était restée à l'état de lettre morte ; d'autres demandaient que les réformés se retirassent à Afflighem ; enfin ceux-ci demandaient l'exécution du décret de 1632 (5). Le résultat de la visite fut la promulgation d'une série de statuts, qui devaient établir l'observance uniforme dans l'abbaye et qui furent promulgués le 11 juillet (6).

1. Cf. Paquot, *Mémoires*, XIII, 241.
2. *Quæstio monast.-theol.*, 244 ; Phalesius, p. 316.
3. *Quæstio monast.-theol.*, l.c.
4. *Ib.*
5. Archives du Pas-de-Calais à Arras. Archives ecclésiastiques, H. 48, p. 32.
6. *Statuta juxta Regula sancti Benedicti et consuetudines antiquas, reformationemque Cassinensem, in cœnobio S. Petri Blandiniensis promulgari solita et a Reverendo Domino Gerardo Rym Abbate renovata anno 1633, die 11 mensis julii.* Imprimé la même année (Paquot, *Mémoires*, XIII, 238).

Digitized by Google

La conduite de l'abbé Rym avait indigné les moines d'Afflighem ; on blâmait publiquement ce prélat d'avoir entravé l'œuvre de la réforme. Le nonce l'avait cité à comparaître devant lui, et l'infante Isabelle avait reçu des plaintes contre lui (1).

L'abbé de Saint-Pierre se crut obligé de publier sa défense ; il le fit vers la fin de juillet 1633, et envoya des copies de son apologie au nonce, à l'archevêque de Malines, à l'évêque de Gand, à l'abbé de Saint-Vaast, à deux conseillers royaux et à quelques autres personnes (2). Cette pièce tomba entre les mains du prévôt d'Afflighem, qui y fit aussitôt une réponse et la fit distribuer dans le pays. Rym en reçut un exemplaire vers la fin de septembre ; il publia aussitôt une nouvelle apologie de sa conduite (3).

Le moyen de défense qu'il avait pris, était assez simple. L'abbé Rym déclarait vouloir la réforme de son abbaye, mais pas tout à fait dans le sens des moines d'Afflighem. Son but, disait-il, était d'adopter l'habit et la discipline du Mont-Cassin. Deux voies lui étaient ouvertes : embrasser purement et simplement la réforme de Lorraine, mais c'était aller manifestement contre les désirs de la majorité de ses religieux et introduire dans son abbaye un dualisme dangereux, qui devait l'obliger à la séparer de la congrégation des Exempts, ou bien remettre en vigueur les statuts de Lambert, en exiger l'observance et ramener ainsi tous les esprits à la concorde. Son but en envoyant des moines à Afflighem, ajoutait-il, n'était pas d'unir son abbaye à la congrégation de la Présentation Notre-Dame, mais de voir ses religieux, une fois formés à l'ascèse et aux cérémonies des moines réformés, introduire une bonne observance à l'abbaye de Saint-Pierre, soit par eux-mêmes, soit avec le concours des moines d'Afflighem.

Les attaques que l'abbé de Gand avait dirigées contre l'abstinence perpétuelle et les pénitences en usage dans la congrégation de la Présentation Notre-Dame, décidèrent le prévôt d'Afflighem à prendre de nouveau la plume pour venger son monastère et les membres de sa congrégation. Son travail intitulé : *Monasticæ Reformationis ordinis S. Benedicti propugnaculum* parut à Anvers en 1634 (4).

1. Rym, *Scutum inexpugnabile*, p. 37.

2. Cette *Apologia Domini abbatis Blandiniensis* se trouve dans le *Scutum inexpugnabile*, pp. 39-65 (Paquot, XIII, 242).

3. *Apologiæ R. D. Abbatis S. Petri in Monte Blandinio contrà Anonymi cujusdam responsionem Defensio* (*Scutum inexpugnabile*, pp. 68-181) (Paquot, 242-243). Il s'en trouve un exemplaire manuscrit à la Bibl. royale de Bruxelles (MS. 16541, 100 pp. in-4°).

4. Antverpiæ, apud Hieron. Verdussen, 1634. L'épître dédicatoire est adressée à l'archevêque Boonen de Malines (17 pp.). Suivent ensuite la préface (14 pp.), l'index des 28 chapitres (3 pp.), le *Propugnaculum* (225 pp.). La feuille du titre nous offre un frontispice symbolique. S. Benoît

Digitized by Google

Haeften y montrait qu'une réforme n'est pas une nouveauté dans l'ordre bénédictin, mais un retour à l'observance de la règle primitive. La réforme introduite par la congrégation de la Présentation Notre-Dame, à son avis, s'adaptait parfaitement à son époque, et ses austérités, approuvées par l'Église, devaient puissamment contribuer à favoriser et à développer en son sein l'esprit religieux. Enfin, il réfutait les assertions des moines mitigés, qui semblaient assez peu disposés à reconnaître pour véritablement Bénédictins, ceux qui suivaient une observance plus sévère.

Cet opuscule, écrit d'une plume alerte, piqua au vif l'abbé de Saint-Pierre qu'on représentait comme le champion des adversaires de la réforme, et notamment des austérités et des pénitences reçues dans l'ordre de Saint-Benoît. Gérard Rym, aidé, disait-on, par son prieur, Dom Clément Reiner, et par d'autres Bénédictins anglais de Douai (1), reprit la plume et publia l'année suivante sa réponse à Haeften sous le titre de *Scutum inexpugnabile æquitatis* (2), où il reprit point par point le travail du prévôt d'Afflighem et essaya d'en atténuer la portée. Au fond, Gérard Rym était victime de sa faiblesse et des circonstances : il était lié par les antécédents de son monastère, par ses relations avec la congrégation des Exempts, et il n'eut pas la force de se séparer d'elle pour introduire sans ambages la réforme de Lorraine. Pour justifier la mitigation reçue dans son monastère, il avait dû relever les avantages que l'État et la société recevaient des puissants monastères, les aumônes qu'on y faisait, mais il avait oublié que tout cela n'est qu'accessoire et qu'au fond ces avantages eussent été décuplés après l'introduction de la réforme. Aussi se vit-il obligé de se rétracter sur ce point (3).

Cependant les moines réformés de Saint-Pierre de Gand avaient maintenu les observances pratiquées à Afflighem. C'était prolonger les difficultés dans l'abbaye. Le chapitre des Exempts fut donc convoqué à Gand même en mai 1635, sans doute dans l'espérance

est assis sur le seuil d'un monastère et tient sur ses genoux le livre de la Règle où on lit : « A carnibus... abstineant », et « Præd. ei omn. dura et aspera, c. 58 ». A la droite du saint patriarche se trouve S. Gérard, tenant de la main gauche la crosse abbatiale et de la droite une discipline ; à sa gauche, St Odon, tenant également de la main gauche la crosse et de la droite un plat avec deux poissons. C'était assez significatif. Il se trouve un exemplaire de ce livre dans la Bibliothèque de l'abbaye d'Afflighem. Le Rme P. abbé de ce monastère, D. Godehard Heigl, a bien voulu nous le communiquer lors d'une visite que nous y avons faite.

1. *Quæstio monast.-theol.*, 245.

2. *Scutum inexpugnabile æquitatis, sive æqua et modesta Responsio ad libellum nuper editum sub nomine Propugnaculi Reformationis monasticæ ordinis sancti Benedicti.* Per Reverendum admodum dominum D. Gerardum Rym, abbatem Sancti Petri in Monte Blandinio, ordinis ejusdem sancti Benedicti juxta Gandavum. Duaci, Laurent Kellam, 1635, 528 pp., in-4° ; Duthillœul. *Bibliogr. Douais.*, p. 200.

3. *Scutum inexpugnabile*, p. 502 ; Paquot, XIII, 244.

Digitized by Google

de mettre un terme au dualisme qui y régnait. L'abbé Rym supplia les Pères du chapitre de faire cesser la division et de ne reconnaître que l'observance mitigée du Mont-Cassin. Pareille demande fut adressée par la majeure partie de la communauté. Les réformés rappelèrent le décret de 1632 et le droit qu'ils avaient à le voir exécuté. La bulle de Sixte-Quint invoquée en faveur de la mitigation, disaient-ils, avait uniquement pour but d'introduire une réforme dans l'abbaye, et, pour l'y rendre plus acceptable, approuvait celle du Mont-Cassin. Mais la bulle pontificale n'interdisait nullement l'introduction d'une discipline plus sévère, si l'abbé ou la majeure partie de la communauté voulait l'accepter. Or l'abbé et la communauté, en autorisant quelques religieux à faire leur noviciat à Afflighem, nonobstant la bulle de Sixte-Quint, avaient consenti par le fait même à l'introduction de cette réforme dans le monastère.

L'abbé et les autres moines protestèrent contre cette interprétation, et leur sentiment fut partagé par les membres du chapitre, qui se rendaient parfaitement compte des conséquences inévitables de l'introduction de la réforme lorraine au point de vue des intérêts de la congrégation des Exempts. Une demande analogue des moines de Saint-Bertin leur montrait assez que l'existence même de leur congrégation était sérieusement compromise. D'un autre côté, les réformés avaient des droits incontestables ; on ne pouvait les méconnaître. Il fallait temporiser sans trop froisser les deux parties. En temporisant, on ne décidait pas la question de principe, mais on gagnait du temps, et on pouvait nourrir l'espoir de faire perdre courage aux quelques partisans de la stricte observance. Tels furent le sens et la portée du décret porté par le chapitre de 1635: « Étant donné le bref du pape Sixte-Quint du 7 avril 1590, y disait-on, on ne peut forcer les anciens religieux de l'abbaye du Mont-Blandain à abandonner l'observance mitigée ; si des abus se sont glissés dans le monastère, l'abbé doit y porter un remède efficace. Quant aux réformés, l'abbé doit les autoriser à garder l'abstinence et s'engager à ne plus admettre d'autres novices que ceux qui se déclareront prêts à embrasser la stricte observance. Jusqu'au prochain chapitre, où l'on se proposait de soumettre la question à un nouvel examen, tous devaient garder l'habit et les cérémonies admis jusque-là dans le monastère (1). »

En dépit de ce décret, les réformés gantois étaient décidés à maintenir l'observance lorraine ; D. Michel de la Porte, moine

(1) MS de Bruxelles, 8142. ff. 168, 171v, 171v-180; cf. *Revue bénédictine*, 1895, pp. 25-30.

Digitized by Google

d'Afflighem, s'était constitué leur procureur à Bruxelles et négociait avec Rome. Rome demanda des informations à l'évêque de Gand : celui-ci se déclara en faveur des réformés. Malheureusement, au moment où les pièces allaient arriver à Rome et lorsqu'il y avait espoir d'obtenir un bref favorable à leurs désirs, les réformés de Saint-Pierre se virent abandonnés par leur chef, et cédèrent l'un après l'autre. Peu après, l'abbé Rym fit faire des ouvertures au prévôt d'Afflighem, au moyen d'arbitres ; la réconciliation fut scellée chez le curé de Calken, sous la condition expresse que les deux parties supprimeraient leurs écrits polémiques (1). L'observance cassinienne fut définitivement acceptée à Saint-Pierre de Gand, où l'abbé Rym, aidé d'un prieur appelé de la congrégation anglaise, D. Clément Reyner (2), tâcha d'améliorer la discipline.

Les résultats obtenus par l'abbé Rym n'avaient pas été bien remarquables, et, quand il mourut le 27 août 1636, la discipline n'était rien moins que bonne dans l'antique abbaye de Saint-Pierre (3). Le Gouvernement avait conscience de cette déplorable situation et cherchait un homme de vertu et d'autorité. Le président du conseil, Roose, était animé des meilleures dispositions à l'endroit de la Réforme lorraine, et c'était vers les monastères de la congrégation de la Présentation qu'il tournait ses regards pour y chercher le futur prélat de Saint-Pierre. L'abbé de Saint-Bertin, Antoine Laurin, qui avait eu des rapports assez intimes avec l'abbé de Broqueroie, appela sur lui l'attention du président du conseil. « Le désir que j'ay de l'advanchement de l'honneur de Dieu et de la religion en nostre Ordre de Saint-Benoist, lui écrivit-il à la date du 30 septembre 1642, ma mis la main à la plume sur la réflection de l'estat de l'abbaye de Saint-Pierre lez Gand du mesme Ordre desoubs les faveurs et bienvœuliances qu'il a pleu à vostre Srie

1. *Quæstio monast.-theol.*, p. 245. Cette clause explique la rareté de ces livres. Nous n'avons pu rencontrer d'exemplaire du *Scutum inexpugnabile.*

2. Cf. Weldon, *Chronological notes on the English Benedictine Congregation*, p. 128. Nous avons trouvé dans les notes de M. Van Lokeren, à la Bibliothèque de l'Université de Gand, l'analyse du contrat passé le 10 octobre 1633, entre l'abbé Rym et le président de la congrégation bénédictine anglaise, le R. P. D. Léandre de Saint-Martin. Celui-ci s'engageait à envoyer à Gand le moine D. Clément Reyner, anglais, Dr Theol., prêtre, supérieur du monastère de Lambspring, en Westphalie, dont les religieux étaient pour lors dispersés par suite de la guerre ; il viendrait habiter l'abbaye sous le costume de l'ordre, serait chargé de la discipline, élevé au rang de directeur des novices et de confesseur général, avec le même pouvoir d'absolution que l'abbé ; il ferait les instructions à la communauté, siégerait après le grand-prieur, et en cas de rappel, serait remplacé par un autre moine capable, avec une pension annuelle de 500 florins (d'après une copie collationnée, n° 2462).

3. Voir notamment deux lettres de l'abbé Raphaël Baccart de Lobbes, visiteur de la congrégation des Exempts, adressées le 17 juillet et le 4 septembre 1637 aux religieux de Saint-Pierre, et où il déplore le manque d'union et insiste sur la fidélité aux statuts. (Notes de Van Lokeren, à la Bibl. de l'Université de Gand.)

Digitized by Google

me tesmoigner, luy tracher ce mot pour le supplier humblement d'avoir pour recommandé à la prelature de la dicte abbaye monsieur le prélat de Saint-Denys le plus vertueux et accomply religieux que je cognois en ces quartiers pour soubz son appuye estayer la Réforme sy nécessaire à la restauration de nostre dict ordre et à l'augmentation du service du Roy en nostre vocation (1). » De leur côté, l'abbé de Saint-Adrien de Grammont et le prévôt d'Afflighem appuyaient cette candidature (2).

Depuis 1636 le monastère de Saint-Pierre était privé d'abbé. Faute de sujets capables dans la maison, on songeait à mettre l'abbaye en commende ou à la confier à un moine étranger. En effet en 1639, le roi d'Espagne avait nommé le cardinal-infant Ferdinand, son frère, à l'abbaye de Saint-Pierre, mais ce prince était mort avant d'avoir reçu sa confirmation. Deux années s'écoulèrent avant qu'on procédât à une nouvelle élection. Les commissaires envoyés par le gouvernement pour recueillir les votes, l'évêque d'Ypres et le conseiller provincial Jean de Blois, envoyèrent leur rapport au gouvernement le 12 septembre 1642 ; ils proposaient trois religieux de l'abbaye : Maur Bosman, Emilien Stalins et Floribert Van den Branden. Leur mémoire fut l'objet d'un examen au Conseil d'État, et l'on y dressa un rapport au roi. On y appuyait le choix des trois candidats. « Moyennant que celluy a choisir soit obligé à faire garder exactement la règle et a telle observance monastique qui luy seroit prescrite, et d'accepter quelques bons religieux du dehors pour doucement avec luy réparer tous les défaults et instruire bon nombre de bons novices. » Le prieur, Dom Clément Reyner, moine de la congrégation anglaise, avait déclaré que la discipline laissait beaucoup à désirer, qu'il n'y avait personne à la hauteur de la charge abbatiale, et que l'état de la maison réclamait un homme d'entendement. Si l'on choisissait un des trois candidats proposés, il devait de toute nécessité accepter le secours de moines étrangers pour réformer le monastère. « Il y faut maintenant, ajouta-t-on, establir un prélat de vertu et souffisance bien esprouvée en matière de réforme, et gouvernement du spirituel, tel qu'est recognu Damp Jaspar Vinck présentement abbé dudit monastère de Saint-Denis, lequel nous tenons propre pour traicter doucement et libéralement les anciens religieux, sans les charger d'aucune austérité a eux non accoustumée si eux mesmes ne le désirent, mais pour seulement les

1. Archives du Royaume, Papiers du chef et président Roose, t. 33, Correspondance avec les abbés (Cartul. et MSS. 488, f. 137).

2. *Historica narratio deplorandæ tragediæ*, f. 1.

Digitized by Google

obliger à une vie modeste et bien seante à religieux, lequel prélat au surplus accepte au plus tost grand nombre de vertueux novices enfans de bonne maison, du quartier autant que possible, lesquelz vivent separez desdits anciens, et fort soigneusement dressez à garder la règle de Saint-Benoist, le plus exactement que faire se pourra (1). »

L'abbé Vincq, pressenti sur cette nomination, refusa d'accepter la prélature de Blandain. Mais Philippe IV passa outre et nomma enfin Dom Gaspar Vincq à l'abbaye de Saint-Pierre (6 novembre 1643) (2).

Cette nomination fut mal venue auprès des religieux gantois. La nomination de Vincq semblait présager l'introduction à bref délai de la réforme de Lorraine, et était de nature à faire renaître en quelques membres de l'abbaye le désir de reprendre l'observance d'Afflighem. Le prieur, Dom Antoine Engrand, fit une opposition énergique à toute idée de réforme sérieuse. Le 23 janvier 1644, il convoqua le chapitre et obtint de quinze de ses confrères le serment de maintenir l'observance cassinienne mitigée et de refuser à l'avenir tout religieux d'un autre habit ou observance (3).

L'abbé de Broqueroie se présenta à l'abbaye de Blandain le 1er juillet 1644, mais le prieur déclara qu'il ne le reçevait qu'à titre d'étranger, et protesta avec ses religieux contre cette nomination, faite, disaient-ils, au mépris des privilèges de leur monastère, et déclara qu'ils en appelaient à Rome. Le nonce hésita à se prononcer; l'abbé Vincq en appela au roi et le pria de vouloir le faire mettre en possession du temporel. Le roi maintint sa nomination et fit remettre à Dom Vincq l'administration du temporel. Nouvelle protestation des religieux ; le nonce veut remettre l'affaire à l'official de Saint-Omer ; le roi interdit à l'official d'instruire cette affaire. Nouvelles protestations des religieux ; nouvelles lettres du roi qui maintient sa nomination et fait mettre l'abbé en possession du temporel (4).

La position de l'abbé Vincq devenait critique ; il se voyait à Saint-Pierre en butte à des tracasseries de tous genres, et ne pouvait plus songer à retourner à Saint-Denis, où le gouvernement lui

1. Archives du Royaume, *Conseil d'État*, cart. 45 ; élection de 1642.

2. Poème adressé à l'abbé Vincq dénommé à Saint-Pierre (*Rhetorum collegii S. Adriani*, pp. 265-269).

3. Notes de Van Lokeren à la Bibl. de l'Université de Gand.

4. *Histor. narratio*, f. 1v. Les pièces relatives à sa nomination et aux contestations qui s'en suivirent, se trouvent réunies dans un cahier conservé aux Archives du Royaume dans le carton 45 du *Conseil d'État*.

Digitized by Google

avait donné un successeur dans la personne de Dom Martin Gouffart. Sa confirmation n'arrivait pas de Rome, ce qui le mettait dans une position fausse vis-à-vis de ses religieux. Aussi, averti des dispositions de la cour de Rome, demandait-il au président Roose, le 4 mai 1647, que Sa Majesté voulût reprendre l'administration de Saint-Pierre pour en disposer à son gré (1).

Sur ces entrefaites l'abbaye de Saint-Ghislain devint vacante, et l'archiduc Léopold crut trouver une excellente occasion de tirer d'embarras l'abbé dénommé de Gand et de satisfaire aux désirs des religieux : on la proposa à Dom Vincq. Celui-ci refusa et fit part de ses raisons au président Roose. On faisait valoir les malentendus qui régnaient entre lui et le couvent, ses velléités d'introduire la réforme (2). Voici la réponse que Dom Vincq adressa au président.

Pax Christi.

MONSEIGNEUR

J'ay receu le 10 de ce mois Lettres de monsieur Du fief en datte du 6 (dont copie va cy joincte) (3) lesquelles en contiennent une de S. Alt. Sme tendante a ce que j'accepterois la praelature de St.-Ghislain présentement vacante, en abandonnant celle de St.-Pierre, a laquelle il a pleu à S. Mté par l'advis de ses principaux ministres me nommer, il y a tantost cincq ans. Et pour y respondre, je dyrai, soubs humble correction, premierement que Sadicte Alt. S. a esté mal informée, de tout ce dont elle dit avoir donné advis au Roy, car il n'y a point de mesentendu ny de discord entre moy et les Religieux de céans ; attendu que tous les differens qu'ils ont meu, tant au conseil privé qu'en cour de Rome, n'ont point esté contre ma personne, ains immédiatement et uniquement contre les droits et authoritez du Roy, que ses ministres de pardela eustent deubt puissamment defendre sans me laisser seul dans la peine au preiudice de S. Mté et de la Religion. Davantage, Sa dicte Alt. S. at encore esté mal informée en ce quelle dit, que les differens et inquietudes des Religieux proviennent de ce que je les aurois voulu reformer, car tant sen fault qu'ainsi soit ; qu'au contraire il n'en at pas encore esté fait mention, tant soit petite, et n'en ay pas eu mesme la volonté, scachant assez par expérience qu'il ne fault point entonner

1. *Lettres de Gaspar Vincq, abbé de St-Denis-lez-Mons et de St-Pierre-lez-Gand*, par Ad. Pinchart (*Bullet. du Bibliophile belge*, 2e série, I (1853-54), pp. 212-213).

2. Voici le texte du billet adressé par l'archiduc au président du Conseil : « De la poca conformidad que entresi tienen el Abad y Religiosos de San Pedro de Gante, teneis harta noticia, y haviendo dado quanta a Su Mag. de esta materia, me ha remitido su accomodamiento y que procure la mayor convenientia de la dicha Abadya y Religiosos y assy he pensado que hallandose vaca la Abadia de San Guislen y siendo de reformados (que es lo quel el Abad de San Pedro a querido introducer en aquella Abadia), y de donde proceden las inquietudes, se le podria dar esta otra. . » 30 juin 1648. (Pinchart, pp. 214-215).

3. Pinchart l. c.

Digitized by Google

le vin nouveau dans des vieilles futailles craindant qu'elles ne crevent, et que ce me seroit tousiours assez, pour satisfaire a l'intention du Roy, et pour mon acquit, d'instruire ceux que dorsenavant lon recevroit a la Religion, a la crainte de Dieu et observance des Règles. En quoy ceux d'apresent n'auroient point d'interest, ny a contredire sans faire paroitre qu'ils seroient de mauvaise nourriture, et auroient honte de veoir des successeurs qui les surpassassent en perfection.

Ce que consideré, les religieux de céans nont pas eu suiect de se douloire et Sadicte Alt. S^me^ feroit chose agreable a Dieu et avantageuse pour ses armes s'il les renvoyoit et contraignoit de retourner dans leur cloistre et d'y vivre en recollection avec Dieu conformement a leur vocation, sans les permettre dans les armees, pour luy faire paroistre les choses aultres qu'elles ne sont : en quoy, ils méritent plus de reprimende que de faveur.

Ors, sur la proposition que S. Alt. S. a voulu m'estre faite de la prelature de St. Ghislain, ie viens la remercier tres humblement de l'honneur qu'elle m'en fait, et ensamble la supplier de m'en vouloir excuser : veu et consideré qu'il ne seroit point seulement meseant a mon aage d'accepter une prelature derechef pour la quatriesme fois, mais encor et principalement préiudiciable aux droicts de S.Ma^té^ que ie deffens, passez quatre ans. Attendu que ce seroit aultant que confirmer les religieux dans tous leurs privileges pretendus et sur lesquelles ils ont fondé leurs cavillations. (19 septembre 1648) (1).

Cependant l'archiduc Léopold, gagné par la promesse d'une somme de 170000 florins, que lui avait faite le prieur de Saint-Pierre, Antoine Engrand, avait ordonné de procéder à une nouvelle élection (18 mars 1650) ; elle fut favorable au prieur (15 mai) (2). Malgré la volonté formelle du roi, manifestée à plusieurs reprises, l'archiduc fit écarter Vincq du quartier abbatial et essaya de le faire chasser de l'abbaye. On alla jusqu'à enfermer ce prélat, à le priver des moyens de subsistance, à l'accabler d'avanies pour le forcer à partir. Enfin le 7 novembre 1650, lâché par le roi, par le nonce, poursuivi par l'archiduc Léopold, abandonné par ceux qui auraient dû veiller au bien de la religion, victime d'intrigues ourdies à la cour et appuyées par

1. Pinchart, 216-217.

2. Ces faits sont incontestables. Le 18 mars 1650, le prieur Engrand déclara par devant notaire que le chapitre de l'abbaye l'avait autorisé, le 24 février 1648, à poursuivre la révocation de D. Gaspar Vincq, élevé au rang d'abbé de St-Pierre par Philippe IV, au mépris de leurs privilèges, et la nomination par le chapitre de l'un d'eux ; il déclarait en outre que par résolution du 17 novembre, il avait reçu le mandat de lever une somme de 170000 florins, dont il devait remettre 150,000 à l'archiduc Léopold pour les besoins de l'État, 12000 pour sa famille et employer le reste à des œuvres pies, à la condition expresse que l'un des religieux de l'abbaye serait élevé à la dignité abbatiale (Notes de Van Lokeren, d'après l'original). Voir sur ce marché E. De Parscher *L'abbaye de St-Pierre de Gand* 2e édit pp. 144 sqq ; *Annales de la* [illegible]

certains religieux trop accessibles aux raisons de la politique (1), Gaspar Vincq quitta cette abbaye de Saint-Pierre qu'il n'avait acceptée que par devoir et par obéissance aux ordres du roi. Hélas ! la politique avait parfois raison de la vertu, et l'ambition ou l'intérêt s'abritaient bien mal sous le manteau de la religion. Dom Gaspar Vincq se retira quelque temps à Afflighem, et mourut à Bruxelles le 24 mars 1659, entouré de l'estime de tous les gens de bien, qui avaient su apprécier ses grandes vertus et estimer à leur vraie valeur les services qu'il avait rendus à son ordre (2). Saint-Pierre de Gand, qui aurait pu se relever sous la direction de l'ancien abbé de Broqueroie et devenir un centre de vie religieuse et intellectuelle, continua de végéter sous les dehors brillants de sa puissance politique. Peut-être y avait-il des hommes qui avaient intérêt à voir se perpétuer cet état de choses. La faiblesse des uns fait parfois la force et la grandeur d'autrui.

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

1. On me permettra de ne pas trop insister sur ce point. Je veux bien croire que Martin Gouffart dans son journal (1650) va un peu loin dans ses attaques contre des membres de la Compagnie, mais le certificat de bonne discipline délivré — sans doute sur la demande expresse des intéressés — aux moines de Saint-Pierre en 1650 par le recteur des Jésuites de Gand, n'est pas de nature à détruire certaines présomptions de Dom Gouffart. (*Conseil d'État*, carton 45 ; Élection de 1650) Il est vrai que le recteur, de même que le gardien des Récollets, dont le certificat est également conservé, tout embarrassés qu'ils pussent être, n'auraient pas os résister aux désirs de messieurs de Saint-Pierre.

2. On trouvera le récit de ses dernières années dans l'*Historica narratio* déjà citée, et dans l'*Historia vitae* (ff. 24-63).

Digitized by Google

LE VÉNÉRABLE JEAN ROBERTS, O. S. B.

CHAPITRE X.

(Suite.)

« PENDANT tout ce temps, le P. Augustin, l'autre moine, s'occupait activement de sa requête à la cour d'Espagne, mais il ne put réussir, parce que les jésuites étaient trop puissants. Là-dessus Maître Roberts mit tout en œuvre pour seconder son frère, D. Augustin, et après quelque temps, il obtint l'autorisation du Pape Paul V et du Roi de bâtir un monastère pour les moines à Douai ou dans toute autre ville ou cité située dans les domaines du roi d'Espagne aux Pays-Bas. La permission ne fut pas plus tôt accordée, que l'abbé de Saint-Vaast à Arras (selon sa promesse) envoya des ouvriers pour bâtir un prieuré pour les moines anglais à Douai, et vint en personne poser la première pierre de la fondation, qui fut achevée dans l'espace d'une année (1). De plus, il leur bâtit une belle église attenant au monastère, et leur donna une sorte de pension ou rente annuelle pour leur entretien. Il engagea aussi tous les autres abbés bénédictins des Pays-Bas à leur payer une pension tous les ans pour les aider à vivre. C'est pourquoi les moines anglais du prieuré de Douai sont tenus, en signe d'hommage, de donner, le 1er février de chaque année, à l'abbé d'Arras et à ses successeurs, un grand cierge pesant soixante livres, et de dire tous les jours une messe pour lui pendant sa vie et après sa mort pour son âme (et pour toutes les âmes du Purgatoire). Ils ont beaucoup d'autres bienfaiteurs ; avec cela ils ont une chaire de théologie dans leur monastère, et beaucoup d'étudiants se montrent généreux envers eux. Beaucoup d'enfants de gentilshommes (qui sont leurs bienfaiteurs et leurs amis en Angleterre) séjournent chez eux, non pas dans le même quartier que les moines, mais dans une autre aile du

1. Le récit de Weldon est si confus, qu'il est impossible de dire exactement quand fut posée la pierre de fondation du nouveau Prieuré. Nous n'entrons pas dans les nouvelles épreuves que les moines eurent à subir ; ce récit nous entraînerait trop loin. Il suffira de dire que la situation fut particulièrement tendue pendant les cinq ou six premières années.

Digitized by Google

monastère ; car les moines et les frères ne désirent pas avoir de séculier qui puisse se rendre compte de leurs affaires domestiques. De plus, les Papistes anglais rebelles, qui sont leurs bienfaiteurs et leurs favoris, leur envoient tous les ans d'Angleterre de grandes sommes d'argent. Ces sommes sont recueillies et rapportées par les autres moines qui se cachent çà et là en Angleterre, quand ils sont ordonnés prêtres. »

Nous avons laissé Owen nous décrire jusqu'au bout la fondation de Saint-Grégoire, bien que, hélas ! Dom Roberts ne vécût pas assez longtemps pour voir ses espérances réalisées et ses travaux couronnés de succès. La communauté de Saint-Grégoire ne prit pas immédiatement possession de sa nouvelle demeure ; elle ne s'y fixa que quelques mois après le martyre de notre héros. Owen dit qu'aussitôt après avoir reçu l'autorisation de fonder le monastère il retourna en Angleterre. Ce devait être son dernier voyage. La petite communauté, encore sujette à beaucoup d'épreuves, ne devait plus jamais revoir son père bien-aimé. S'ils devaient encore le voir, c'était pour contempler ses restes mutilés par la hache du bourreau ; spectacle vraiment horrible en soi, mais resplendissant de gloire sous l'auréole du martyre, trésor mille fois plus précieux que tous les biens acquis en ce monde par le zèle éclairé et les travaux incessants du héros.

CHAPITRE XI.

La dernière épreuve.

NOUS ne savons que peu de chose des travaux de Dom Roberts durant le temps qui s'écoula entre son retour en Angleterre et sa dernière arrestation. Tout ce que nous savons, c'est qu'il déploya un zèle héroïque à soigner les victimes du fléau qui sévit à Londres durant l'été de 1610. Son apostolat fut si grand et si fécond, qu'il s'acquit un haut degré de réputation à cause de sa sainteté et de son abnégation. Bucelin, Rayner, Kaiser et Weldon célèbrent à l'envi la charité de Dom Roberts qui ajouta ainsi une perle éclatante à la couronne du martyre. Il était juste qu'avant de donner sa vie pour le Christ, comme son maître, le héros eût à subir un martyre de charité pour ses frères.

En juin 1610, comme nous l'apprenons par la correspondance de l'archiprêtre avec son agent à Rome, le supérieur des bénédictins fut arrêté et conduit devant le pseudo-évêque de Londres ; là il refusa de prêter le serment, et fut condamné à subir la peine de son

Digitized by Google

refus. Il semble invraisemblable qu'il s'agisse ici de Dom Roberts, car, s'il en était ainsi, il faudrait admettre qu'il fut remis en liberté pour être arrêté une seconde fois au mois de décembre. Peut-être l'écrivain veut-il parler de Dom Thomas Preston, supérieur des Cassiniens ; mais si c'est notre héros qui est en cause, c'est la seule mention que nous ayons de cette arrestation.

Quoi qu'il en soit, le moment approchait où le sacrifice allait être consommé. Le 2 décembre, — qui se trouvait tomber le premier Dimanche de l'Avent, — Dom Roberts se rendit à une maison catholique, pour y dire la sainte Messe. Il était demeuré en Angleterre « moins d'une année », au témoignage d'Owen ; son dernier Dimanche d'Avent s'était donc écoulé paisiblement parmi ses frères à Douai. Nous ignorons quelle maison il avait choisie pour la présente messe ; mais, c'était probablement celle qui, à Holborn, servait de centre aux Bénédictins de Londres : en effet, il n'y avait pas moins de cinq prêtres présents au Sacrifice (1).

C'était en vérité une circonstance favorable pour la dernière messe d'un martyr. Jamais le sens des textes liturgiques n'avait paru plus frappant : — L'Introït, avec sa note calme et douce de confiance en Dieu, au milieu de la persécution : *Ad te levavi animam meam, Deus meus, in te confido, non erubescam : neque irrideant me inimici mei ;* — L'Épître, avec cet avertissement saisissant : *Nunc enim propior est nostra salus quam cum credidimus. Nox præcessit, dies autem appropinquavit ;* — L'Évangile du Jugement dernier, alors qu'enfin, à l'encontre de l'injustice humaine, il sera rendu à chacun suivant ses œuvres ; — L'Offertoire reprenant à nouveau le cri humble et confiant de l'Introït. — Bref, pas un mot de la sainte Liturgie qui n'eût une portée solennelle et qui ne pénétrât profondément dans le cœur de ces quelques hommes de foi, assemblés pour célébrer la divine oblation proscrite et blasphémée par leurs compatriotes apostats.

Une dernière prière « *contra persecutores Ecclesiæ* », — et le Saint Sacrifice touchait à son terme, tandis que le prêtre appelait la bénédiction de Dieu sur son troupeau. Il allait réciter l'Évangile de saint Jean, quand soudain des coups furieux ébranlent la porte de la maison. A peine le prêtre a-t-il quitté l'autel que des cris et des hurlements de joie venant d'en bas annoncent que l'ennemi a trouvé une entrée : on n'avait pas le temps d'enlever les ornements sacrés ; le visage pâle et les mains tremblantes, on dissimule l'autel et ce qui le garnit, on éteint les lumières, on s'efforce de faire disparaître

1. Yepez, *l. c.*

Digitized by Google

toute trace du sacrifice à peine terminé. Les six prêtres sont poussés précipitamment dans une cave souterraine; notre martyr encore revêtu des ornements sacerdotaux. — « Et ces méchants ministres de Satan, poursuit la biographie française, ne laissant coin ni anglet ou endroit qu'ils ne visitassent en la maison, parvindrent finalement à la retraicte de ces dévots prestres, entre lesquels fut saisi et mené en prison le R. P. Jean. » — Ainsi découvert, et traîné par les rues, dans ces ornements sacrés jadis vénérés en Angleterre, mais inconnus alors ou haïs et méprisés, notre martyr fut jeté dans le donjon de Newgate. Veut-on avoir une idée des violences que lui fit souffrir, en chemin, le fanatisme populaire? Qu'on se rappelle seulement que le P. Bullaker, martyr Franciscain, également surpris à l'autel, reçut la permission de se dévêtir; tant on craignait que, dans la rue, prisonnier et gardiens ne fussent du même coup mis en pièces par la populace excitée jusqu'à la frénésie par la seule vue des vêtements sacerdotaux.

Trois jours plus tard, le mercredi 5 décembre, Dom Roberts comparut en jugement avec M. Thomas Somers (ou Wilson), prêtre séculier arrêté, sans doute, le dimanche, parmi ses compagnons.

Du jugement, il nous reste plusieurs comptes rendus très complets et détaillés. L'un d'eux a été imprimé par le P. Pollen d'après les manuscrits de Stoneyhurst (*Anglia*, III, n. 102); l'original est en italien (1). Un autre est donné par Don Antonio Yepes dans sa chronique. Toutefois, nous nous en tenons de préférence à celui de la biographie française, qui est en substance la traduction du récit envoyé par le martyr lui-même à ses frères de Douai : Dom Augustin Bradshaw nous en a laissé l'attestation, à la suite de ce document (2).

Ainsi, l'on ne saurait demander un témoignage plus autorisé ; et n'avons-nous pas, de plus, l'avantage inappréciable d'écouter le glorieux martyr rapporter lui-même son jugement et sa condamnation? Cette relation a été complétée par quelques détails dignes de

1. *Acts of the English martyrs*, p. 145.

2. Voici le document : « Nous, Fr. Augustin de Saint-Jean, prieur et vicaire général des moines Anglais de deçà les monts, de la Congrégation de St Benoist en Espaigne, tesmoignons que la susdite manière tenue et passée en l'examen et jugement du R. P. Jean de Mervinia est translatée fidèlement de l'Anglais en Latin, jouxte l'exemplaire qu'iceluy mesme B. Martir a escrit de sa propre main dedans la prison, après sa condemnation : mais, ce qui s'est ensuivy depuis cela jusques à la fin et exécution de la sentence de mort, jouxte l'exemplaire à nous donné par le R. P. Robert de St Benoit moyne du mesme ordre qui a esté présent à l'exécution d'icelle sentence et estoit chef de ceux qui tirèrent les corps des martyrs hors la fosse comme dessus. Ainsi je l'atteste *Frère Augustin de St Jean* que dessus.

« Ce discours est digne de estre mis en lumière. — Faict à Douay, le quatriesme de May 1611. George Colveneere, Docteur et Professeur en la S. Théologie, visitateur et censeur des livres en l'Université de Douay. »

Digitized by Google

remarque, empruntés aux autres récits que nous tenons de témoins oculaires. D'ailleurs prises dans leur ensemble, ces narrations sont singulièrement uniformes, et Dom Roberts a pour ainsi dire bien peu omis dans le récit de son dernier combat.

C'est le mercredi 5 décembre 1610 que, dans la prison de Newgate, la salle de justice vit notre martyr et son compagnon comparaître devant leurs juges : l'évêque de Londres, Abbot ; le Lord chief Justice Coke, et d'autres assesseurs et officiers royaux.

(1) « Mr Somers fut d'abord sommé de prêter le serment de fidélité. Il répliqua brièvement mais fermement qu'il ne prêterait point le serment dans la forme exigée par le livre des statuts. Alors, l'évêque se leva, ayant à la main une liasse de papiers contenant les pièces du procès de plusieurs catholiques, et notamment celles relatives au Père Jean, qu'on appelait communément du nom de Roberts.

— « Mr Roberts, dit-il, vous savez combien de fois vous avez comparu devant moi, quels tracas vous m'avez causés et quels égards j'ai eus pour vous, à seule fin que vous devinssiez un loyal sujet de Sa Majesté le Roi qui vous a montré tant d'indulgence. Plusieurs fois, jusqu'ici, bien que pris et repris en maintes occasions, vous n'avez été condamné qu'à l'exil. Et, aujourd'hui encore, en dépit de votre mépris pour ses lois et ordonnances, malgré votre retour qui offense expressément son commandement et sa volonté, aujourd'hui encore, dis-je, le Roi daigne éprouver à nouveau la loyauté de vos sentiments à son égard, en vous accordant votre grâce. J'ai donc la mission de vous proposer le serment de fidélité dans la forme expressément consacrée par les deux chambres du Parlement, à l'effet de s'assurer de la loyale obéissance des prêtres et papistes récusants, sujets de Sa Majesté... Eh bien, Mr Roberts, êtes-vous disposé à prêter le serment ?

— « Monsieur, répondit l'accusé, vous savez fort bien ce que je pense de ce serment : je vous ai déjà fait part de mes sentiments à ce sujet. Jamais je n'ai refusé, ni ne refuserai un serment de fidélité qui soit véritablement quelque chose de tel ; mais le serment en question contient tout autre chose. J'ai offert de vous le prouver et de mettre en lumière les points qui touchent à la foi. Ces articles écartés, j'étais prêt jadis et je le suis encore à étendre mon serment à tout ce qui concerne uniquement la fidélité à mon roi. Votre Seigneurie me promit jadis une audience à ce sujet ; mais, jusqu'à ce

1. Tiré du MS. de Stoneyhurst.

Digitized by Google

jour, j'ai attendu en vain. Je réitère donc présentement mon humble requête, à cette fin que la cour daigne m'entendre.

— « Non, non, Mr Roberts, dit l'évêque, il ne convient pas de discuter davantage ce qu'ont légalement décrété et établi les deux chambres du Parlement : bien plus, il n'est pas en mon pouvoir de donner suite à votre vœu, en présence de la volonté des Chambres qui est sans appel. Répondez donc simplement, voulez-vous prêter ou refuser le serment ?

— « Je ne le prêterai, reprit le Père Roberts, qu'en maintenant toutes mes réserves.

— « Bien, fit l'évêque, à nous donc de changer nos procédés à votre égard.

— « Au nom du Seigneur, répondit le P. Roberts, faites ce qui vous plaît. »

Le greffier fit à son tour de longs efforts pour obtenir le consentement du Père Roberts, mais celui-ci donna toujours la même réponse.

La cause des prisonniers fut bientôt instruite, le jury désigné et convoqué ; puis on donna lecture de l'acte d'accusation contre Mr Somers. Cet acte prenait uniquement texte de la loi qui proscrivait les prêtres ordonnés suivant le rite romain.

— « Êtes-vous coupable ? lui demanda-t-on. — Oui, du chef de prêtrise, dit Mr Somers. Prêtre, je le suis, mais traître, point.

— « Il suffit, » — reprit le greffier ; et, se tournant vers le jury : — « Vous avez entendu l'aveu ; la culpabilité est établie. »

Lecture fut faite alors de l'acte d'accusation dressé contre le Père Roberts. La même question lui fit aussi posée : — « Êtes-vous coupable ? » — « A vous de le prouver, » fut la réponse.

Nous cédons ici la parole à la biographie française maintes fois déjà citée au cours de notre récit.

« Alors le premier ou bien souverain juge luy demanda s'il nioit qu'il fut prestre : auquel P. Jean dit : Monsieur, comme ainsi soit que ceste demande, à mon advis, implique en soy actions d'accusateur et de juge, lesquelles ne peuvent en bonne droiture et justice estre exercées que par deux distinctes personnes, je vous supplie me dire si vous estes mon accusateur ou mon juge ? Certes puisque vous estes juge, il me semble impertinent que fassies office d'accusateur, comme il appert que faites par vostre demande. A ces paroles, le pseudo-évesque de Londres là présent, trouva du sujet de s'aigrir et ainsi s'en resentant aucunement, luy dit : pour ma part, je me sais fort de prouver clairement que soyés prestre. Auquel P. Jean

Digitized by Google

respondit : Monsieur, ce seroit chose à vostre personne et qualité plus convenable, de servir et présider en vostre chapitre et sinode, aux fins de redresser et reformer les mœurs et abus de vos ministres, que de vous trouver en ces halles et assemblées où il s'agit de la cause du sang. Les évesques du passé vos devanciers et prédécesseurs n'avoyent pas de coustume d'assister à telles affaires, ny de mesler és actions de ces tribunaux ; non les évesques catholiques ne doivent ny peuvent par les saints canons ecclésiastiques se brouiller ou souiller és causes sanglantes et de mort. — De ces propos on vint a lire publiquement aucunes interrogatoires et examinations la faites auparavant et tendantes à vérifier contre luy qu'il estoit prestre : auxquelles il s'est emploié de respondre tant et si longuement, qu'il se trouva comme en défaillance de cœur, et sentit grande débilité parmy tout son corps. Raison pourquoy, considérant que c'estoit travailler en vain que de vouloir se garantir de l'imposition de prestrise, affin de vider brefvement ce procès et venir au nœud de la cause, il demanda a messieurs, que c'estoit qu'ils prétendoyent de prouver et vérifier contre luy, et eux respondants, leur desseins estre de scavoir et monstrer par bonnes preuves qu'il estoit prestre, dit aussi : Messieurs, puisque c'est cela que vous avez en volonté de scavoir et averer contre moy, saches, que sans palliation ny fiction, je suis, je me confesse, je me déclare icy publiquement devant vos seigneuries et toute l'assemblée, pour prestre catholique de la sainte Eglise Romaine, et moyne de l'Ordre de S. Benoist, duquel Ordre aussi estoit religieux et professeur ce miroir de piété S. Augustin avec S. Mellite et leurs compaignons, qui furent les premiers conquérants de ceste Isle à la couronne et diadème du Roy éternel Jésus-Christ, lesquels comme autant de Promethes apportèrent en ce Royaume iceluy feu céleste de la cognoissance, foy et amour de Dieu vivant, non desrobé, mais reçu en don du grand pontife saint Grégoire, pour en esclairer les ténèbres et eschaufer les âmes de nos devanciers, par où ils ont acquis avec mérite le nom des premiers apostres de ces contrées saxoniques. Je fais profession de ma mesme facon de vie qu'eux ont mené. Je suis icy venu, envoie par la mesme authorité qui les y addressat, scavoir est l'apostolique du Vicaire de Jésus-Christ, successeur de S. Pierre : nos buts et desseigns sont autant justes, saints et raisonnables les uns que les autres, puisqu'ils tendent au salut des Regnicoles pour la gloire du Très-Haut. » — Icy on commanda au P. Jean de se taire, ce néantmoins il adjouta : « et je vous veux faire entendre la teneur de mon Bref et commission en vertu de quoy je me suis

Digitized by Google

advancé jusque à ces rives de ma douce patrie, puis prononçant a voix ferme, non branslante le passage de S. Matthieu, dit, c'est *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos et docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis :* par où nous est ordonné de faire sçavoir aux hommes les commandements de Dieu et leur administrer les saincts sacrements de Baptesme, Penitence, Eucharistie, Extreme-Unction, et autres. Ce que les ministres de par de ça ne font qu'à leur poste, ou point de tout. De ce pas en avant luy coupé le fil de son discours, et luy objecta l'on que du passé il avoit été prins en la maison du sieur Persins, complice au crime de l'attentat sur le roy et ses estats, par le moyen de la poudre à canon : mais il se desmella promptement de ce blasme, respondant, que de ce soupçon il en avait esté absouls et declaré innocent par la sentence du conseil de sa Majesté, joint que s'il eut esté lors trouvé coupable de telle intention, il ne resteroit pas maintenant en vie, et ne seroit presentement empesché de respondre pour soy en ce parquet.

Non obstant tout cela le Pseudo-Eveque de Londres, laissant ceste poursuite, pressoit et insistoit, qu'au moins, luy Prestre comme il estoit, avoit osé retourné en Angleterre, contre l'Edict de la royne Elisabeth et par ainsi demeuroit attaint du crime de Sa Majesté. A quoy le P. Jean repartit, si selon votre dire, sieur evesque, estre Prestre est un crime de lese Majesté, ou bien un signe et indice irreparable de perfide et de traistre, certainement et nostre Seigneur Jésus-Christ, et ses saints Apostres estoyent perfides, desloyaux et traistres, si que si on les presentoit a vostre parquet, d'assurance, ils seroyent de vous sententiez et condamnez à la mort. Le peuple là present oyant ces parolles tant bien fondées et prononcées commença de murmurer et s'entreparler, avec demonstration de je ne scay quelle apparence d'incliner au party du P. Jean, dont luy fit defendre de ne plus rien dire. Ains finalement le magistrat luy chargea et mit sus qu'il estoit retourné en Angleterre, non pour autre fin que de retirer les subiets de l'obéissance du Roy, et les aliéner de sa fidelité d'affection. Auquel P. Jean respondit : il y a de l'abus en vostre dire, Messieurs, je ne suis pas retourné en ce royaume pour les fins que m'imposez à crédit, ce n'a pas esté pour divertir les subiects de l'obéissance et affection de leur roy et legitime prince, non certes, mais tout seulement pour les ramener de la perfide hérésie en l'infection de laquelle ils vivent et croupient à la sincere Foy catholique, seule voye et nasselle qui les peut conduire et porter au salut eternel. Et tant s'en faut que ie veuille

Digitized by Google

faire secouer le joug de l'obéissance et subjection aux vassaux de Sa Majesté, que mesmes au contraire j'ay tousiours presché, tesmoigné et enseigné comme encores presentement je fais, a touts les subjects qu'ils sont tenus en conscience de rendre pleine obéissance au Roy, en tout ce qui n'est pas contre Dieu et le salut de l'ame. Ce qui est bien contraire a ce que preschent les perfides héréritiques Luther et Calvin avec leurs adhérents. Il ne luy fut pas permis de s'eslargir d'avantage sur ce propos, parce que le Pseudo-Evesque passa outre à lire certaines lettres de la conformité, en vertu desquelles P. Jean avoit admis la femme du Seigneur Genesomus (1) et quelques autres à la participation de certaines induldgences concédées à son Ordre, lesquelles ayant achevé de lire, il advisa le Magistrat avec beaucoup de poys et emphase, qu'il estoit necessaire se donner garde bien soyneuse du P. Jean, comme d'un homme fort pernicieux et dommageable a l'estat commun et particulier du Royaume, en tant qu'il estoit Superieur des moines de St Benoist en Angleterre, et y administroit le Sacrement des Ordres. Sur quoy P. Jean prenant la parolle dit, qu'en icelles lettres, il n'avoit rien qui ne fut totalement conforme aux escrits des Docteurs, decrets des Souverains Pontifes et authorité des sacrez Conciles, se faisant fort et offrant de le prouver, s'ils en avoyent la volonté: mais quant aux Ordres, qu'il ne les avoit jamais conferé à personne, ny aussi n'en tenoit il le pouvoir n'estant pas Evesque : Pareillement il n'avoit jamais esté Superieur des Moines de St Benoist qui sont en Angleterre.

Après toutes ces allégations et responses de part et de l'autre, le magistrat donna ordre que le tout fut commis entre les mains des douze Juges, affin de visiter et examiner pleinement le procez du P. Jean, et que suivant la coustume, ayant bien pesé et confronté les raisons de part et de l'autre tant favorables que preiudiciables, suivant leur voix et suffrages ouies et entendues on donna le dernier arret et sentence d'absolution ou condamnation de vie ou de mort. Ceux cy donc, assez versez en ce mestier, visitent et considerent les choses allegées et prouvées, ce cas intrenté et la Loy pretendue violée, et qu'en resolvent-ils ? Quelle est leur opinion, sembler et advis ? Ah ! pauvre P. Jean, que pensez-vous qu'ils definiront de vostre fait, vostre vie et vostre mort sont en leur bouche. Mais vous ne refusez pas de mourir pour la gloire de Dieu, si bien vous desirez de vivre pour le salut des ames de vos chers Paysans. Il ne nous fasche donc pas beaucoup l'esprit de scavoir ce quils arresteront, moyennant que

1. Jenison.

Digitized by Google

la volonté de nostre Seigneur s'accomplisse en vous, les retours et entrées vostres tant de fois reiterées en ce pays, ont tousiours esté accompagnez de ceste resolution et expectation de la mort et supplice, pareil a celuy de tant d'autres qui vous ont devancé, en sorte que *tibi vivere Christus, et mori lucrum. Cupio dissolvi et esse cum Christo.* Jésus-Christ est vostre vie et le mourir vous le reputez a gain et profit, vostre desir est d'estre deslié de ce corps et estre avec Jésus-Christ. Escoutés donc, ame resolue, cœur non effroyable, esprit indomtable, escoutés ce qu'ont arrestés ces justes juges, mais par des lois injustes, c'est que : Veu et considéré que vous entant que Prestre, après avoir esté banny de l'Angleterre, y estes jà retourné, contre l'edict de la Royne Elyzabeth, estes encouru au crime de lese Majesté, taxé par iceluy edict et ainsi digne de mort. Voila leur advis, ce sont les suffrages par lesquels vous estes choisi, promeu et advancé à la palme et couronne de martyr. O joyeuse nouvelle, arrest longtemps desiré, heure tant de fois souhaitée, retournez maintenant en votre prison et chantez louanges et actions de grace à Dieu le createur, qui vous fait digne de patir contumelie, et subir la mort pour le nom et la querelle de Jésus, à la façon des Apostres.

Donc ces douze juges, ayant par ensemble examiné le tout, disent qu'il leur semble qu'il est coupable du crime de lese Majesté et qu'il a merité la mort : Ceste opinion et advis estant rendu l'on, renvoye P. Jean de devant messiuers en la prison, qu'on dit communement, Salle de justice, de la quelle il avoit esté amené, pour y demeurer jusques à ce que le 8 de Decembre, on le representast encores devant messieurs pour recevoir la dernière sentence de mort.

Forme du Jugement et sentence de mort prononcée contre P. Jean de Mervinia et Monsieur Wilsonus.

Ores arrivé que fut le 8 jour de Decembre 1610, jour sacré à la Conception de l'immaculée tousiours Vierge Marie, sur le soir environ les quatre ou cinq heures le juge souverain fit venir de la prison par devant soy, et le Magistrat le P. Jean de Mervinia avec Monsieur Wilsonus Prestre, pour recevoir la dernière sentence de mort. Par quoy estants entrez en presence de Messieurs, ledit juge leur dit : Mes amis, vous estes icy pour entendre la sentence de mort qui se doit rendre contre vous ce jourd'huy, suivant les interrogations, allégations et examinations faictes touchant les causes de vostre emprisonnement et crimes à vous impo-

Digitized by Google

sez, en quoy come l'on a jusques ores procédé avec toutes les deües et accoustumes solenitez requises par le droit et justice, aussi faut il que, restant seulement a prononcer l'arrest et sentence de mort, nous vous donnions encores une fois lieu de deffence. Ainsi l'on vous ordonne qu'aiés à alléguer présentement ce pourquoy il vous pourroit sembler que ne deussiés estre condamnés à mort, puisque selon les voix et advis des douze juges, conformément aux loix, estes trouvez et déclarez est encouru au crime de lese Majesté, par la transgression de l'edict sus allégué : Soudainement apres ces parolles, P. Jean requist audience de Messieurs, et le sergeant ayant crié et imposé silence au peuple, s'asseurant en la promesse de nostre Seigneur que ny la bouche ny la parolle luy feroit faute en ce besoing, harangua en ceste sorte :

Mes très-honorez Seigneurs, très-aimez paisants icy presens, je vous supplie me tant obliger en vostre endroit, que d'entendre le peu de satisfaction que je veux donner pour moy, en ce qui m'est présentement imposé et mis en avant. Si la mémoire m'est fidèle, autant que je peux remarquer et comprendre de tout ce qui m'a esté proposé, demandé, imposé et allegué, je suis condamné coupable de crime de lèse-majesté, par ce que je suis prouvé et averé estre prestre et moine de l'ordre S. Benoist, ce n'est que pour ce point et article : au reste des plaintes et dépositions contre moy, j'y ay satisfaict pleinement et monstré que i'en suis hors de coulpe et innocent. Donc pour le point de prestrise, je dis ; qu'il est vray que je suis prestre, jamais je ne me desavoiieray prestre, ny non plus nieraye que je suis moine, mais quant est de la trahison et révolte, tant contre le Roy comme contre son très-saige Conseil, j'appelle Dieu le Createur en tesmoins, que j'en suis totalement pur, net et innocent. La fin de ma venue en ce Royaume n'est autre que pour retirer mes chers compaysans, à mon possible, de l'erreur des hérésies : je n'y commis que ce seul crime, si c'est un crime. Je me persuade que personne ne me réputera traistre ny rebelle, pour avoir desiré leur salut : messieurs ne prétendent prouver autre chose contre moy que ceste trahison et rebellion, et je crois que chacun de vous a assez clairement entendu comme j'ay démonstré que la prestrise et Religion son autant différentes et elloignés de la trahison et revolte, que sont distans le cieux de la terre, vu que celles là sont très-amies et alliées de la vraie fidélité et loyauté, la où celles-cy en sont ennemies et conjurées adversaires. Toutefois ainsi soit que ce que faulsement on m'impose soit veritable, scavoir est que je suis traistre et

Digitized by Google

rebelle au roy : sy est ce que pour tout cela, entant que prestre je ne devois estre tiré pardevant les juges séculiers et beaucoup moins les hérétiques et deserteurs de l'antique religion : selon laquelle les prestres ont leurs juges à part, ce que, me voicy prest de vous prouver par l'authorité de sacrés conciles (quelques uns desquels vous recevez) et par les decrets des souverains pontifes par ou, monsieur le Juge, il appert que c'est contre l'ordre de justice, de tirer les prestres aux pairs seculiers, avant que par l'authorité de l'Eglise estant devestus (autant que faire se peut) de toutes privileges et dignitez concernant leur estat, ils soint livrez entre les mains de la puissance seculiere, ce quoy n'a pas esté observé en mon endroit, à raison dequoy je ne peux veoir, comme puissiés sauve la justice et l'équité, prononcer sentence de mort contre nous. Le juge mesprisant et ne faisant estat de ce raisons et deffenses dit : « Seigneur Jean n'aves vous pas autre chose à alleguer pour vostre défense ? » A quoy, Jean respondit: « ce que j'ay allegué suffise pour maintenant ». Alors le juge dit : « Dieu veuille avoir pitié de vous deux ». Et incontinent desgoigea plusieurs injures et calomnies contre eux deux, particulièrement contre père Jean, faisant entendre aux assistants, qu'il estoit homme fort dommageable et pernicieux à l'estat du Royaume usant de reproche, qu'il avoit reçeu beaucoup de grace et courtoisies du Roy, ayant esté plusieurs fois banny changeant (la vie sauve) sa mort en exil, rompu les prisons, mesmes suspecté d'avoir esté de la faction des mines de poudre à canon, finalement qu'il s'estoit emploié à seduire plusieurs des subjects du Roy, les rendants papistes et alienant de l'obéissance de sa majesté, adjoutant que plusieurs de ces larrons et volleurs là présents (qui avec luy avoient esté condamnez à mort) n'avoient que fort peu ou rien mes-fait, en comparaison de P. Jean et ses compagnons, entant que (ce disoit-il) ces pauvres infortunez, constraints peut estre par la necessité, n'avoient que desrobe l'autruy et prins l'argent des personnes pour soulager leur disette et subvenir à leurs besoins, mais ces prestres icy, non seulement ils attirent le monde à se ranger de leur party et pernicieuse religion de papistes, ainsi aussi ils ostent et ravissent au Roy les cœurs de ses vassaux et subjects. Tout durant ces discours du Juge, le peuple se retint de parler monstrant toutefois estre touché de compassion pour le désastre de ces deux prestres ! en sorte mesmes qu'aucuns de l'assemblée furent tellement esmus de piété qu'ils osoint dire, estre chose assez dure et misérable, qu'on fit mourir des hommes de telles qualitez. Ores le P. Jean avoit cependant pourpensé en soymesme ce qu'il devoit repartir a

Digitized by Google

tant de calomnies du Juge et ce qu'il les alloit pour l'une après l'autre, mais il n'eust pas le loisir, d'autant que le Juge incontinent, comme il est de coustume, prononcea la sentence de mort. Laquelle entendue, soudainement P. Jean arraisonna le peuple en ces termes: « mes très-aimez compaysans, me voilà condamné à mourir, et par la grace du Seigneur Dieu, je n'en suis pas pourtant esperdu ny transporté de tristesse,ou esvanouy de la trop grande appréhension de la mort, qui est desirée et attendue de mes semblables qui viennent en ce Royaume pour s'embesoigner au salut des âmes, s'asseurant bien qu'a la fin parmy tant de soigneuses recherces, et au milieu de tant d'œils et surveillants, il doit une fois arriver qu'ils seront descouverts, en somme le hasard ne nous est ouie, car nous l'avons preveu de loing, et le tenons pour asseuré et non seulement nous est il incertain en son heure et son jour! Du reste pour maintenant je ne pretens vous detenir par beaucoup de propos, ny veux me purger des crimes à moy imposez,car je l'ay desja suffisament et pleinement effectué, comme vous avez peu entendre bien amplement, et ainsi laissant en arrière toute repetition des preuves de mon innocence, qui seroient inutiles pour le present, veu que l'arrest est prononcé, seulement affin que cognoissies mon cœur et zèle en vostre endroit : je prie du plus profond de mes entrailles Dieu le Createur pere de misericorde, pere de nostre Seigneur Jésus-Christ, pour la querelle duquel je meurs, qu'il vous veuille tous bénir, et à moy donner la grace de patiemment et constamment subir la mort decretée et de mesme, monsieur le Juge, qui avés prononcé contre nous ceste inique sentence de mort, je le vous pardonne de bon cœur : priant de surplus qu'il plaise au Seigneur Dieu faire misericorde à tous ceux quy en quelque façon se sont rencontrez au fait de ma condamnation, mais sur tout je le supplie, qu'il daigne combler de benedictions le très clément Roy nostre sire, la Royne et le prince et messieurs leurs enfants, leur donnant santé, prospérité, et grace de craindre, aimer, servir dignement sa divine majesté. Sy long temps que l'ame donnera vie à mon corps je ne cesseray de prier Dieu pour eux, et pour la conversion de retour de vous tous à l'unité de l'Église et sincerité de la saincte Foy catholique. Ce que je pourray après ma mort faire avec plus de loisir et d'efficace! Le P. Jean aiant ainsi achevé ses benedictions et bonnes imprecations, le Juge ostant son chapeau, le remercia de ce qu'il souhaitoit tant de biens au Roy et aux autres cy dessus mentionnez. Apres il fut reconduit en prison, ou il attendit le jour, auquel la sentence de mort se mit en execution.

(A suivre.) D. Bède CAMM.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Mgr MARTY, O. S. B.

Nous avons annoncé récemment la mort de Mgr Marty, évêque de Saint-Cloud, survenue le 19 septembre dernier. Les revues de l'ordre en Amérique nous permettent de retracer avec quelques détails la carrière de l'illustre défunt.

Aloïs-Charles Marty naquit à Schwyz (Suisse) le 12 janvier 1834, d'une famille chrétienne, qui donna au Seigneur quatre vocations ecclésiastiques ou religieuses : l'aîné, jadis directeur de l'école normale de Schwyz, est actuellement chapelain de la garde suisse à Rome; le second est professeur de philosophie et recteur à l'université de Prague; le plus jeune est employé au ministère pastoral dans son pays. Après l'expulsion des jésuites de Fribourg, chez lesquels il avait commencé ses études, le jeune Marty vint achever ses humanités au Lycée d'Einsiedeln. L'exemple de ses maîtres agit puissamment sur le cœur de l'élève, et lorsqu'en automne de 1853, il vit les Pères Ulric et Bède partir pour les missions d'Amérique, sa résolution fut arrêtée : il voulut être bénédictin. Mais auparavant Dieu soumit sa vocation naissante à une rude épreuve.

Le 9 octobre 1853, Aloïs Marty voulut se rendre du Lowersee par l'Urniberg vers Gersau ; il se trompa de chemin. Soudain, il se trouve en face d'un précipice; il ne peut s'arrêter et tombe d'une hauteur de soixante pieds. Le malheureux étudiant gisait sans connaissance dans une mare d'eau ; lorsqu'il revint à lui, il faisait nuit. Il avait une main fracturée, des blessures à la tête, et la perte de sang l'avait fortement affaibli. Ramassant toutes ses forces, il rampe le mieux qu'il peut et arrive enfin à une chaumière du voisinage. On le reconduisit de Gersau à Schwyz, où, pendant des jours entiers, il dut s'aliter privé de connaissance; son rétablissement dura plusieurs mois. Enfin remis de sa maladie et de ses émotions, il vint frapper à la porte de la célèbre abbaye de N.-D. des Ermites, le 3 mai 1854, et y prononça ses vœux le 20 mai 1855. Le 14 septembre de l'année suivante, il était jugé digne de recevoir l'onction sacerdotale. Les premières années qui suivirent furent consacrées au ministère et à l'enseignement dans l'enceinte du monastère. Pendant ses heures de loisir, il écrivit deux programmes pour le gymnase : « Comment on enseignait et étudiait, il y a mille ans, » à propos de Walafrid Strabon (1857), et « les Cercles et la jeunesse studieuse » (1858).

En 1854, l'abbé Henri d'Einsiedeln avait dirigé une colonie de ses moines vers les États-Unis, et les Bénédictins suisses s'étaient établis dans l'Indiana, pour travailler au bien des âmes. Six ans plus tard, un nouvel essaim de prêtres et de frères convers venait renforcer la colonie monastique.

Digitized by Google

Ces prêtres étaient le P. Fintan et le P. Martin Marty. Bientôt l'installation des moines trouva sa forme définitive dans le prieuré de Saint-Meinrad, dont le P. Martin fut constitué premier prieur, le 1 mai 1865 : la communauté comprenait neuf prêtres et quatre étudiants en théologie. Le nouveau prieur avait reçu de son abbé l'ordre de travailler au développement du prieuré et de s'occuper du ministère des âmes dans le district de mission — 14 lieues en long sur 12 de large — que l'évêque de Vincennes avait assigné aux Bénédictins. Auparavant, il n'y avait qu'un frère à Saint-Meinrad; trois autres résidaient dans les paroisses. Les nouveaux arrivés fixèrent leur résidence à Saint-Meinrad et commencèrent aussitôt la récitation régulière de l'office du chœur. Profitant de l'autorisation d'ouvrir un noviciat, le P. Marty donna bientôt l'habit à trois postulants de chœur. La malheureuse guerre entre les États du Nord et ceux du Sud arrêta les vocations des convers, et, en 1864, le gouvernement voulut même forcer plusieurs frères et quelques novices convers à revêtir l'uniforme militaire. Ce ne fut pas sans peine qu'on put se libérer de cette corvée. Un postulant, qui voulait à la fois servir fidèlement Dieu et l'État, obtint un remplaçant pour la somme de 500 dollars : lui-même s'employa comme ouvrier pour gagner cette somme, puis, la somme réunie, revint à son cher monastère, où il goûte encore à présent le bonheur de la vie religieuse. Malgré des difficultés de tous genres, on parvint à élever des bâtiments convenables et l'on ouvrit une école. A l'annonce de l'ouverture d'un gymnase par les Bénédictins de Saint-Meinrad, deux cents étudiants sollicitèrent l'inscription : on n'en put recevoir que le quart. Ce fut une époque de rudes labeurs pour les professeurs. Le dimanche, il ne restait à la maison qu'un Père, qui était à la fois supérieur du monastère, préfet et curé de la nouvelle paroisse de Saint-Meinrad; les autres Pères devaient se répandre dans plus de vingt stations de mission. Le vaillant prieur allait de mission en mission, chantait la messe et prêchait deux fois le jour, parfois à de grandes distances.

Bientôt il fonde une école paroissiale à Ferdinand, érige des congrégations, fait prêcher chaque année une mission de trois jours aux Quatre-Temps dans les stations desservies par les Pères et prodigue sa parole partout où il peut semer le bon grain. Il met le plain-chant en honneur et y intéresse le peuple lui-même. A côté de ces travaux, il publie trois ouvrages : « L'Église catholique dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, » « S. Benoît et son ordre », « Vie de Mgr J. M. Henni, premier évêque de Milwaukee ».

En 1869, le R. P. Henri, abbé d'Einsiedeln, rappela en Europe le P. Marty, qu'il voulait prendre à Rome avec lui pour secrétaire pendant le concile du Vatican et pour négocier l'érection de Saint-Meinrad en abbaye.

Le 29 septembre 1870, le Saint-Siège érigeait le prieuré en abbaye, et reconnaissait D. Martin Marty pour premier abbé du monastère, qui devait

Digitized by Google

être un jour la maison-mère de la congrégation helvéto-américaine de l'ordre de St-Benoît. Le R^me D. Martin reçut la bénédiction abbatiale le 21 mai 1871 de la main de Mgr l'évêque de Vincennes, assisté des R^mes abbés D. Boniface Wimmer de St-Vincent, et D. Benoît de Gethsemane.

Le premier devoir qui s'impsosait au nouvel abbé était de pourvoir l'abbaye de bâtiments convenables. Il jeta les fondements de l'église le 2 mai 1872 et, le 16 septembre suivant, l'évêque de Vincennes en bénissait la première pierre.

Cependant, tout en travaillant au développement de la vie monastique, l'abbé Marty suivait d'un œil attentif les travaux d'évangélisation de la race indienne. Le manque toujours croissant de missionnaires parmi les Indiens situés à l'ouest du Mississipi, spécialement parmi ceux du Dakota, le touchait profondément. Cette œuvre lui tenait fortement à cœur. Le vaillant P. De Smet, jésuite Belge, avait jadis prêché l'évangile avec un grand succès parmi les Sioux. L'abbé de Saint-Meinrad conçut le noble projet de maintenir le succès de cette prédication, d'étendre l'influence de l'Évangile parmi les Indiens, d'assurer l'éducation religieuse de l'enfance. Quelques années plus tard, il partit chez les Indiens, pour se consacrer à leur service. C'était une entreprise périlleuse, hérissée de difficultés de tous genres. Mais Dieu avait doué le moine missionnaire du don de la parole et lui avait donné un tel ascendant sur les tribus indiennes, qu'il put souvent servir de pacificateur et d'intermédiaire entre ces peuplades et le gouvernement des États-Unis. Pour arriver à connaître à fond la langue des Sioux et leur genre de vie, le P. Marty vécut de leur vie pendant quelques mois. De retour dans son abbaye, il y rédigea une grammaire sioux et un dictionnaire, au moyen desquels il forma quelques prêtres et douze sœurs de charité ; puis il résigna sa charge abbatiale et alla retrouver ses chers Indiens.

Grande fut l'influence qu'il exerça sur ces peuples, quand il put leur faire entendre la parole de Dieu dans leur propre langue. Le respect qu'on avait pour lui était tel, qu'il se rendit deux fois au camp de Sitting Bull, à une époque où les Indiens avaient juré de mettre à mort tout blanc qu'ils rencontreraient. En 1877, l'abbé Marty, accompagné de huit Indiens et de deux interprètes, quitta l'agence de Standing Rock et partit pour le Canada, où le chef Sitting Bull, dont l'hostilité causait de grands ennuis au gouvernement, s'était enfui. Il était important de gagner son amitié. L'abbé se fit annoncer, et bientôt après le terrible chef apparut à la tête d'une centaine de sauvages armés : « Vous venez, il est vrai, d'Amérique, mais vous êtes prêtre et comme tel nous vous souhaitons la bien-venue. Le prêtre ne fait tort à personne ; nous lui accorderons donc vivres et abri et nous écouterons sa parole. » Le moine réussit dans sa mission : les fugitifs revinrent dans les réserves et gardèrent une attitude plus pacifique.

Les proportions que prit l'immigration au Dakota vers 1879 nécessitèrent une prompte réglementation du ministère paroissial au milieu des colons.

Digitized by Google

Le vaste territoire qui forme actuellement les États du Nord et du Sud-Dakota, constitua un vicariat apostolique. Le P. Martin Marty ne put échapper aux honneurs, qui ne furent d'ailleurs pour lui qu'une croix de plus. L'humble moine ne demandait que le travail et non les insignes d'un chef. Mais Léon XIII ne l'entendit pas ainsi, et, le 1 février 1880, Mgr Marty fut sacré évêque de Tibériade.

Dans sa nouvelle charge de vicaire apostolique, Mgr Marty devait veiller aux besoins religieux des Indiens et des Blancs : il fallait établir des missions, élever des prêtres, pourvoir à l'éducation de la jeunesse, et le pays, encore bien primitif dans son organisation, ne se prêtait pas facilement aux voyages. L'évêque n'avait ni église ni résidence. Plus tard, il bâtit une procathédrale et une humble demeure à Jankton. En 1884, le vicariat comptait environ 90 églises, 50 prêtres et sept missions parmi les Indiens.

La séparation du Dakota en deux territoires, effectuée en 1889, entraîna la division du vicariat apostolique en deux évêchés : ceux de Sioux-Falls et de Jamestown. Mgr Marty fut désigné pour le premier, qui comprenait le Dakota méridional. A l'époque où Mgr Marty reçut la consécration épiscopale, tout le Dakota comptait environ 133147 blancs répandus sur un territoire de 150000 milles carrés. C'était un vaste champ d'action qui s'ouvrait à l'activité du nouvel évêque, mais que de difficultés pour atteindre les habitants séparés les uns des autres par de grandes distances! En 1885, le recensement officiel accusait une augmentation considérable : 414065 blancs et 32000 indiens. Les progrès religieux marchaient de pair : en 1893, le diocèse de Sioux-Falls comptait 65 prêtres, 104 églises, 57 stations, 3 chapelles, 7 pensionnats, 18 écoles paroissiales fréquentées par 1540 enfants, 6 missions indiennes, et une population catholique de 40000 âmes, dont 6000 indiens.

En 1894, après la résignation de Mgr Zardetti au siège épiscopal de Saint-Cloud, Mgr Marty y fut transféré par le Saint-Siège. Le nouveau champ d'action était moins pénible que celui du Dakota : la population y était plus dense et le travail plus facile. Le bon évêque arrivait plein de zèle, malheureusement son âge déjà avancé et les labeurs des années antérieures avaient fortement ébranlé ses forces physiques. Néanmoins, durant son court passage à St-Cloud, il se fit un devoir de visiter toutes les missions de son diocèse. Peu après son arrivée dans son diocèse, il entreprit une tournée de confirmation. Partout où il apparaissait, il était reçu avec joie et respect. Il venait trouver ses enfants avec une tendresse toute paternelle, leur parlait avec la douceur d'un père et la fermeté d'un apôtre. Il prenait en main la défense de la religion, prémunissait son troupeau contre l'indifférence religieuse, contre l'infidélité, et contre ces multiples influences sociales qui altèrent la pureté de la foi et de la vie chrétienne. Il exhortait les fidèles à bâtir et à entretenir des écoles, où leurs enfants seraient élevés dans les principes de la vie catholique et prenait sous son patronage l'association des instituteurs chrétiens.

Digitized by Google

Son zèle l'avait également porté à conserver la haute surveillance des missions indiennes dans le Dakota. La grande œuvre de la vie de Mgr Marty, ce fut l'évangélisation des Indiens. Malgré les travaux d'un épiscopat difficile, il continua de porter à cette œuvre un intérêt et un dévouement de tous les instants.

Les Indiens du Dakota n'étaient pas les seuls à recevoir des preuves de sa tendresse. Pendant plusieurs mois, il fit partie de la commission indienne nommée par le Président Cleveland pour négocier avec les Chippeways du Minnesota. Son unique but en acceptant cette mission était de sauvegarder leurs intérêts, de veiller à leurs besoins spirituels et de les gagner ainsi à l'Église. Président du bureau catholique indien, il déploya un zèle admirable dans cette œuvre, et sut conquérir sur les peuplades indiennes un ascendant extraordinaire résultant de la confiance qu'on avait en sa prudence, et en son intégrité. La cause qui lui tenait le plus au cœur était la conversion des Indiens; c'est pour eux qu'il se dépensa entièrement, et, si les catholiques d'Amérique déplorent sa mort prématurée, c'est aux rudes labeurs de l'apostolat et aux rigueurs des hivers dans le Dakota qu'il faut attribuer l'ébranlement de la santé du vaillant missionnaire.

Le zèle que Mgr Marty déploya au cours de sa carrière épiscopale était le fruit de sa vie de retraite au monastère d'Einsiedeln, et l'amour de la retraite fut toujours une de ses vertus caractéristiques. Il n'apparaissait que rarement en public,et seulement quand ses devoirs d'évêque l'y obligeaient. Sa vie privée était caractérisée par un grand amourde la prière et du recueillement ; dans les situations les plus difficiles, il restait calme et gardait en la divine Providence la simplicité d'un enfant.Mais son zèle avait sa raison d'être dans sa foi. C'était la foi qui l'avait amené en Amérique, pour s'y consacrer au salut des âmes, surtout des pauvres Indiens. Lorsqu'on lui représentait les dangers d'une pareille vie:« Je ne pense pas comme cela,disait-il ; les Indiens ont besoin de moi. » Souvent durant son séjour à Saint-Cloud on le vit au chevet des moribonds, surtout des pauvres, pour leur porter des paroles d'affection et de consolation. Mgr Marty était avant tout un apôtre; cependant à ses heures il savait prendre la plume dans l'intérêt de la bonne cause. Nous avons déjà parlé de ses travaux sur la langue des Sioux et des livres publiés par lui ; ajoutons qu'il écrivit de nombreux articles de revues et de journaux. Mgr Marty avait reçu une excellente éducation dans sa patrie, et l'on rendait particulièrement hommage à ses connaissances musicales.

Mgr Marty porta toujours à la famille bénédictine, qui eut l'honneur de le compter parmi ses membres les plus distingués, une affection toute filiale. Il aimait à se retrouver parmi ses confrères en religion, à l'abbaye de St-John à Collegeville et alors son cœur lui dictait des paroles éloquentes pour y rappeler les grands sanctuaires bénédictins d'Europe, surtout son cher Einsiedeln, et s'entretenir de la vie monastique et de la mission des ordres religieux.

Digitized by Google

Hélas ! les jours du zélé pontife étaient comptés. Dix-huit mois ne s'étaient pas écoulés depuis le jour où, aux acclamations enthousiastes de la population, Mgr Marty prenait possession du siège de Saint-Cloud que la mort venait l'arrêter dans ses travaux. Le dimanche, 13 septembre, fête de S. Cloud, patron du diocèse, il se rendit encore à la cathédrale. Après la messe, ses forces le trahirent, et il dut s'aliter. Néanmoins deux jours plus tard, il visitait encore la paroisse de St-Wendel ; il devait y conférer le sacrement de confirmation. On l'avait vivement pressé de ne pas s'exposer aux rigueurs de la température et aux difficultés des chemins, mais il avait répondu que les fidèles ne doivent pas attendre en vain, et refusé d'ajourner la cérémonie. Cependant, il était pour ainsi dire mourant. Il réunit toutes ses dernières forces physiques pour accomplir un acte de plus à la gloire de Dieu, et il administra le sacrement, comme il l'avait promis. Au cours de la cérémonie, la force de son bras l'abandonna, et il fut nécessaire qu'un prêtre qui l'assistait, lui soutînt le bras pendant que le vénérable prélat faisait le signe de la croix sur les fronts des enfants avec le Saint-Chrême. Il se sentit si faible qu'on dut l'emporter de l'église au presbytère. En rentrant chez lui, il dut regagner sa couche. Le matin du samedi, l'évêque rendait son âme à Dieu.

Les obsèques ont eu lieu le 23 septembre dans la cathédrale de Saint-Cloud, en présence de tous les évêques de la province de Saint-Paul. Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, prononça l'oraison funèbre. Au cimetière les prières rituelles furent récitées par le R^me P. abbé Frowin Conrad, de Conception, ami intime du défunt.

La mort de Mgr Marty est une grande perte pour le pauvre peuple qu'il aimait tant et qui le payait d'affection et de respect. Par cette mort, les Indiens perdent un véritable père et un ami dévoué ; les Sioux du Dakota et les Chippeways du Minnesota chériront longtemps encore la mémoire de « Kamehacha » — tel était son nom indien, — qui travailla parmi eux comme prêtre et comme évêque, avec cet esprit de foi et cette ardeur qui avait jadis animé les grands apôtres bénédictins de la Germanie.

***

Sont décédés.

Le 22 septembre, le R. P. Dom Placide Mac Keever, de l'abbaye d'Atchison (Kansas, Amérique). Né à Derry (Irlande) le 29 avril 1840, le P. Placide se rendit de bonne heure en Amérique et fit ses études au Collège de St-Benoît d'Atchison. Il y prit l'habit monastique, fit profession le 15 août 1866, et fut ordonné prêtre le 26 août 1869. Peu après son ordination il fut employé aux missions de l'Ouest, qui réclamaient du renfort. Le jeune moine partagea les rudes labeurs des commencements et se dévoua entièrement au salut des âmes. Envoyé en 1872 dans le Iowa, il dut pourvoir aux besoins religieux des catholiques disséminés dans six comtés. Au cours de sa carrière sacerdotale il fonda un bon nombre de paroisses, éleva des églises,

Digitized by Google

notamment à Effinghan (Kansas), Mt. Ayer (Iowa), Lenox (Iowa), White Cloud (Kansas), Afton (Iowa). Quelques mois avant sa mort, il administrait les paroisses de Fanning, White Cloud, Troy (Kansas), et de Perrin (Missouri). Sa robuste constitution succomba enfin à tant de travaux. Il reçut la nouvelle du danger qu'il courait avec une grande résignation. « Si Dieu le veut, dit-il, il est bon que je m'en aille. » Sa charité pour le prochain, son amour des pauvres au milieu desquels il a passé sa vie, son amabilité lui avaient conquis tous les cœurs.

Le 15 octobre, à l'abbaye de St-Meinrad (Amérique), le fr. convers Gaspar Hildesheim, né à Ankuns (Hanovre) le 5 octobre 1830, profès le 2 février 1869.

Le 25 octobre, au monastère de la Paix-Notre-Dame à Liége, Dame Marie-Eugénie (Constance Serulier), dans la 82e année de son âge et la 58e de sa profession.

Le 1 novembre, à l'abbaye de Kremsmunster (Autriche), le R. P. Dom Raymond Gundhold, né le 8 juin 1815, profès le 23 septembre 1839, conseiller consistorial du diocèse de Linz et chevalier de l'ordre de François-Joseph.

Le 2 novembre, à l'abbaye de Bakonybel (Hongrie), le R. P. D Edmond Novàk, à l'âge de 54 ans, dont 41 de vie religieuse.

Le 11 novembre, au prieuré de Schaeftlarn (Bavière), le fr. Meinrad Pieringer, à l'âge de 55 ans, dont 27 de profession.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut. Mons, Dequesne, 1897, 492 pp. in-8°.

M. l'avocat E. Matthieu nous donne une excellente contribution à l'histoire de la civilisation dans notre pays, en nous faisant connaître celle de l'enseignement primaire dans le Hainaut, et nous souhaitons vivement qu'il trouve des imitateurs pour les autres provinces, ou qu'il poursuive lui-même avec persévérance le travail qu'il a si bien commencé. Le livre de M. Matthieu se divise en deux parties : la partie générale comprend cinq chapitres : 1. coup d'œil général sur les institutions scolaires, depuis la christianisation de notre pays jusqu'à l'érection des écoles primaires ; 2. écoles : création, statistique, fréquentation, horaires, systèmes, locaux, etc., 3. maîtres d'école : personnel enseignant, rémunération, position, recrutement ; 4. enseignement : programmes, méthode, pensionnats ; 5. l'enseignement primaire en Hainaut depuis 1794.

La seconde partie, ou partie spéciale, la plus importante du volume, renferme une série de notes sur l'organisation scolaire dans les communes de Hainaut, puisées aux archives de l'État et des communes. L'auteur a glané de tous côtés et a réuni une somme considérable de renseignements de tous genres sur les écoles primaires.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

BALTUS (D. Urbain). Un opuscule inédit de S. Césaire d'Arles sur la grâce 439
» Le dogme de l'Immaculée Conception et l'Université de Salzbourg 529
BERLIÈRE (D. Ursmer). Bénédictins liégeois en Pologne au XIIe siècle 112
» La congrégation bénédictine des Exempts de Belgique 145, 215
» La congrégation bénédictine de la Présentation Notre-Dame 253, 348, 401, 487, 544
» Bulletin d'histoire bénédictine 166, 321, 500
C. A. Anglicanisme et orthodoxie 1
CAMM (D. Bède). Le vénérable Jean Roberts, O. S. B. 16, 154, 260, 412, 444, 557.
CASIER (D. Hubert). Une nouvelle édition des classiques 27
CHAPMAN (D. Jean). Saint Ignace d'Antioche et l'Église romaine 385
G. Littérature anti-maçonnique 78, 178
» La déportation ecclésiastique sous le directoire 359, 459
INGOLD (A. M. P.). Les bénédictins de Munster en Alsace et la question de l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ... 49
J. (D. L.). La Cappella Antoniana 367
MORIN (D. Germain). Note sur un *Liber hermeneumatum* ou commentaire biblique en forme de glose de l'époque carolingienne 66
» L'homéliaire de Burchard de Würzburg, contribution à la critique des sermons de S. Césaire d'Arles 97
» Six nouveaux sermons de S. Césaire d'Arles 193
» Note sur une lettre attribuée faussement à Amalaire de Trèves dans le MS. lat. 21568 de Munich 289
» Notes d'ancienne littérature ecclésiastique 337

Digitized by Google

MORIN (D. Germain). Un opuscule inédit de S. Césaire d'Arles sur la grâce 433
» Lettre inédite de l'évêque Evodius aux moines d'Adrumète sur la question de la grâce 481
VAN HETEREN (D. Willibrord). L'abbaye et les Seigneurs d'Egmond du XIVe au XVIe siècle 295
Z. Le quatorzième centenaire du baptême de Clovis 72
» Jean Adam Mochler 241

II. NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Rome 183, 278, 470 ; Afrique 426 ; Amérique 39, 87, 88, 183, 374, 430, 512 ; Angleterre 282, 334, 373, 471, 517 ; Autriche 232, 429 ; Bavière 334 ; Belgique 471 ; Brésil 31, 87, 119, 183, 228, 328, 423, 474, 520 ; Équateur 39 ; Espagne 135, 517 ; France 135, 183, 471 ; Hollande 471 ; Hongrie 136, 518 ; Italie 37, 85, 232, 281, 334, 373, 429, 474 ; Philippines 185 ; Suisse 38 ; Zanzibar 39, 88.

Nécrologie 40, 91, 136, 186, 232, 282, 334, 377, 430, 478, 525, 570 ; D. Zelli 40 ; Mgr Luck 136 ; D. Rupert Mutzl 335 ; D. Nicolas d'Orgemont 377 ; D. Sigismond Gschwandner 478 ; D. Wilfride Wallace 478 ; Mgr Marty 570.

III. BIBLIOGRAPHIE.

L'école historique et l'école traditionnelle *(P. Constant)* 43 ; Tractatus de gratia *(B. Jungmann)* 45 ; Apologie des Christenthums *(Hettinger)* 46, 383 ; Les origines de l'épiscopat *(D. Cabrol)* 47 ; Dictionnaire grec-français des noms liturgiques *(L. Clugnet)* 47 ; La conversion d'Aug. Thierry *(H. Chérot)* 47 ; Histoire de la statue miraculeuse de l'Enfant Jésus de Prague 48 ; Les Vierges saintes *(de Gentelles)* 48 ; Anecdota ex cod. hagiogr. Johannis Gielemans 91 ; Les origines des églises de France *(Bellet)* 92 ; Der hl. Fidelis von Sigmaringen *(Ferd. della Scala)* 93 ; Cartul. de St-Pierre de Lille, Documents liturg. et nécrol. de St-Pierre de Lille *(Hautœur)* 94 ; Montalembert *(Lecanuet)* 95 ; De rituum relatione juridica ad invicem *(Arndt)* 96 ; Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache *(L. Lahaye)* 96 ; Geschichte der Päpste *(Pastor)* 137 ; La divina Commedia di Dante Alighieri *(Poletto)* 140 ; Das Alter des Menschengeschlechtes *(Schans)* 141 ; Lettres de H. Perreyve 142 ; Eurythmie et harmonie *(Perraud)* 142 ; August. Wichmans Epigrammata *(I. V. S.)* 143 ; Vie du B. Théophile de Corte *(Aebau)* 143 ; Statuts de St-Pierre à Liége *(Halkin)* 143 ; Stories of the Bishops of Iceland, 144 ;

Digitized by Google

Leo XIII en de H. Thomas van Aquino *(De Groote)* 144 ; L'auxiliaire du catéchiste 144 ; Memoiren eines Obskuranten *(Jocham)* 186; Crise religieuse en Angleterre *(Ragey)* 187 ;-Syndicats industriels *(Ch. Génart)* 188 ; Question des humanités *(Verest)* 190 ; Defensio doctrinæ S. Thomæ de præmotione physica *(Dummermuth)* 191 ; Iconographie de la basilique de N.-D. de la Treille *(Delassus)* 192 ; A travers l'histoire de France *(Lecoy de la Marche)* 192 ; Tractatus de gratia divina *(Einig)* 233 ; Métrique de V. Hugo *(Theys)* 234; De utroque commonitorio Lerinensi *(Poirel)* 235 ; Dell' unione delle Chiese 236 ; Gerardi de Fracheto, vitæ fratrum O. P. *(Reichert)* 237 ; Die Abendländische Messe *(Probst)* 237 ; Styles et indictions *(E. de Marneffe)* 240 ; Métier des vignerons de Liége *(Halkin)* 240 ; Tribune de St-Gervais 283 ; Juif dans la Franc-Maçonnerie 286 ; Selbstvertheitigung des hl. Paulus *(Belser)* 287 ; Exposition des psaumes *(Gay)* 288 ; Méditations avant et après la Ste Communion *(Ingold)* 288 ; Mgr Puginier *(C. d'Allenjoye)* 336 ; Visions, révélations et prophéties *(Pouplard)* 336; P. Henri Chambellan *(Charruau)* 336 ; De sponsalibus et matrimonio *(De Becker)* 381 ; Études sur les écrivains latins *(Morlais)* 382 ; Magnificat *(Le Tallu)* 383 ; S. Frédéric, év. de Liége *(Magnette)* 384 ; Bernard Guidonis *(Arbellot)* 384 ; Quellen und Forschungen z. Gesch. des Missale Romanum *(Ebner)* 431 ; En Egypte, Palestine et Grèce *(Portmans)* 432 ; Unterlinden à Colmar *(Ingold)* 432; Crispi *(Vaughan)* 480; Die prophetische Inspiration *(Leitner)* 525 ; Ambrosianischen Tituli *(Merkle)* 527 ; Historia exercitiorum S. Ignatii *(Diertins)* 527 ; Orchimont et ses fiefs *(Roland)* 528 ; Enseignement primaire du Hainaut *(E. Matthieu)* 576.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google